A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753070 9

317

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
NOUVEAU
MERCURE.

Septembre 1719.

Le prix eſt de vingt ſols.

A PARIS,
Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Louis.
Et GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M. DCC. XIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
335114
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

ON prie ceux qui adreſſeront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du Mercure, d'en affranchir le port; ſans quoy, ils reſteront au rebut.

L'Adreſſe de l'Auteur, eſt.

A Monſieur BUCHET, *Cloître S. Germain de l'Auxerrois.*

On donne avis, qu'on trouve chez les Libraires ci deſſus nommez, tous les Mercures de l'année 1718. de même que l'Abregé de la Vie du CZAR.

De l'Imprimerie de JACQUES CHARDON au bas de la ruë S Jacques, rue du petit-Pont, prés le petit Chaſtelet, à la Croix d'or.

Digitized by Google

LE NOUVEAU MERCURE

Dialogue sur la Volupté.

PAUSANIAS A SON AMI.

NOs jeunes gens firent hier le sacrifice ordinaire à Mercure. En verité il est difficile de rien voir de plus aimable que la Jeunesse d'Athenes. Après que la ceremonie fut achevée ; comme il faisoit beau, la plûpart sortirent de la Ville pour aller se divertir hors de l'enceinte des murs, & joüir du loisir que la Fête leur donnoit. Ils avoient encore sur la tête leurs couronnes de fleurs, qu'ils garderent tout le jour, & s'amusoient à differens exercices sur le bord d'*Iliſſus*. Les

Digitized by Google

plus grands s'étoient fait amener des chevaux, pour les monter dans la plaine, & signaler leur adresse devant les plus jeunes : Les autres les regardoient faire, en s'occupant à des jeux convenables à leur âge. Nos Dames accompagnées de leurs aimables filles, ne manquerent pas de s'y trouver, afin de contribuer au plaisir de la Fête, & plus encore pour faire admirer leurs charmes. Je ne sçai pourquoy *Agathon* arriva plus beau que le jour, accompagné d'une troupe choisie de jeunes gens de son âge. Tous les yeux étoient attachez sur cet aimable garçon ; il repandoit sur toutes ses actions, une grace & une douceur qui donnoient aux yeux comme au cœur de nos belles Grecques, de la vivacité & de la tendresse ; & je ne sçai même, si je ne puis point le comparer à l'Helene d'Homere, dont les attraits se firent sentir à Priam. Je le suivis comme les autres. Lorsque je fus assés prés de lui, j'entendis que quelques jeunes gens de sa compagnie le prioient de leur redire un entretien qu'il avoit eu avec *Aspasie* sur la Volupté. Il refusa quelque tems ; aprés quoy il se fit un plaisir de ceder à leurs instances. Toute cette troupe s'étant mise autour de lui, il leur dit avec cet agrement qui lui est si naturel : Je voudrois bien, *mes amis*, satisfaire vôtre curiosité ; mais je sens bien que je ne le puis faire

Digitized by Google

qu'imparfaitement : Il me faudroit du tems pour me rappeller l'entretien d'Aſpaſie, & vous me prenés au dépourvû ; mais vous le voulés, ſouvenés-vous que je vous obéis. Vous ſavés la part qu'Aſpaſie a dans nôtre Gouvernement, par l'amour qu'elle a ſçû inſpirer à Pericles. Vous ſcavés auſſi que la reputation de ſon merite & de ſon eſprit, a attiré chés elle les plus grands Philoſophes, entr'autres, *Anaxagore*, & *Socrate* qui ne dit rien ſerieuſement ; il aſſûre neanmoins qu'elle lui a enſeigné la Rethorique. Ne vous étonnés point, aprés cet aveu, ſi le diſcours de cette femme admirable répond à ſes connoiſſances, & ſi ce que je vais dire d'aprés elle, eſt au-deſſus des raiſonnemens que tiennent ordinairement les femmes.

Un jour donc que j'étois demeuré ſeul avec elle, & que je lui parlois de la volupté, parce qu'elle ne peut qu'en reveiller les idées, & parce que j'ay apris de Socrate qu'il faut parler à chacun des choſes où il excelle : La plupart des hommes, *me dit elle*, ſont debauchés ſans être voluptueux ; & comment, *lui dis-je* ? la Volupté eſt donc differente de la debauche ? comme le blanc l'eſt du noir, *reprit-elle* ; & vous même, Agathon, je vous croy fort voluptueux, ſans vous croire debauché. Je vous prie donc, belle Aſpaſie, de m'apprendre à me connoître, & qu'eſt ce

Digitized by Google

que la volupté par opposition à la débauche ; afin que quand Socrate viendra avec ses questions pour me vouloir prouver que je ne me connois pas moy-même, j'aye des armes pour me deffendre, & que je puisse lui faire voir que vous avés ũ plus d'un disciple.

Aspasie ne put s'empêcher de sourire ; & reprenant la conversation, *me dit* : La nature a mis dans toutes les choses qui ont vie, un certain desir d'être heureux ; & c'est cette inclination qui porte chaque animal à chercher le plaisir qui lui convient. L'homme qui participe de l'essence divine, & pour qui, *dit-on*, Promethée a derobé le feu du Ciel, sait seul goûter le plaisir par l'esprit ; c'est cette reflexion qui distingue la volupté d'avec la débauche. L'homme parfait est voluptueux ; mais celui, qui se livre à son temperament, ne differe des bêtes que par la figure, n'a de plaisir que ceux de la débauche, & la debauche n'est autre chose, qu'un emportement qui vient tout entier de l'impression des sens. La raison a sa molesse, & sait se plier aux choses qui conviennent à la nature d'une ame bien née, & qui ne tient au corps que par des liens foibles & delicats. A parler juste, il n'y a d'aimable que ces caracteres ; les autres sont durs, & sans nulle inclination pour la vertu ni pour la politesse ; aussi n'ont-ils

Digitized by Google

jamais de vrais plaisirs : Mais oserois-je, Agathon, parler de choses encore plus relevées, & oserois-je vous en parler ; je crains bien de m'oublier, mais on me pardonnera avec Agathon.

Vous connoissés Anaxagore, il étoit ici comme nous voilà. La plupart des jeunes gens étoient à l'armée, & ma chambre n'étoit remplie que de Philosophes. La conversation se tourna sur des choses serieuses, & Anaxagore prenant la parole, se mit à dogmatiser ainsi, peut-être contre son sentiment .... Avant le commencement du monde, il prenoit la chose de loin, les élemens étoient mêlés, & la matiere formoit ce que les anciens Poëtes ont nommé *Cahos*. Alors la Volupté, & l'amour y mit une chaleur qui n'est jamais sans mouvement, & du mouvement vint l'ordre & l'arrangement de l'Univers. Chaque partie de la matiere s'unissant à celle qui lui convenoit, & demeurant dans l'équilibre avec les corps voisins, selon la grandeur de son Volume, car j'en ai retenu les termes ; l'homme, comme le plus accompli des Etres, ût plus de part à ce feu universel, qui dans chaque corps en particulier, comme dans toute la masse de la matiere, est le principe de la vie & du mouvement. Celui qui en ût davantage, fut aussi le plus parfait, & reçût avec le feu plus d'inclination à la volupté. Je me

Digitized by Google

mêlai, *continua Aſpaſie*, dans la converſation en perſonne capable ; & vraiment, *lui dis-je*, je vous ſay bon gré d'admettre le feu pour principe de toutes choſes ; auſſi bien n'ai-je jamais rien compris à ceux qui tiennent pour l'eau, & c'eſt par cette raiſon que je n'ai jamais aimé le commencement d'une Ode de Pindare : En effet, *ajoutai-je*, ſans parler des Arts, les agremens, les manieres, la vivacité, tout cela ſeroit bien loin, s'il n'y avoit que de l'eau au monde, & je ſuis ſûre, *me dit-elle*, que l'eau ne vous eût jamais inſpiré cette belle Tragedie que vous lûtes dernierement ici ; ce qui fait que depuis ce tems-là, on ne parle que de la fleur d'Agathon. J'étois ſi charmé & ſi occupé de ſon diſcours, que ſans trop répondre à ſes flateries ; mais, Aſpaſie, *repris-je*, en l'interrompant, n'ai-je pas oui dire à Socrate que la volupté étoit l'amorce de tous les maux, parce que les hommes s'y laiſſent prendre, comme les poiſſons à l'appas du hameçon ?

Il eſt vrai, *me repondit-elle*, que cette inclination qui nous porte tous au plaiſir, a beſoin de la Philoſophie pour être reglée ; & c'eſt à quoy l'on connoît les honnêtes gens qui par une attention exacte, reglent toutes les actions de leur vie, & ſavent toûjours ce qu'ils font. Les autres au contraire, errant à l'avanture, & ſans

Digitized by Google

nul autre guide que l'impression de leur tempérement, se laissent toûjours tiranniser par quelque action brutalle; c'est la maxime d'user des plaisirs qui fait la volupté ou la debauche. La volupté, *repris-je*, sera donc l'art d'user des plaisirs avec delicatesse, & de les goûter avec des sentimens vertueux. Mais donnés-moi quelque exemple de cela, afin que ne doutant plus du principe, je sçache en tirer les consequences: Je le veux bien, *répondit Aspasie*, & où le prendrons nous que dans l'amour, celui de tous les plaisirs le plus capable de delicatesse & de grossiereté.?

Quiconque se livre à l'amour par une inclination qui ne porte pas sur un goût fin & sur des sentimens exquis, n'est point un homme voluptueux, c'est un debauché; mais celui qui aime les qualités de l'ame plus que celles du corps, qui tâche à s'y unir autant qu'il est possible, par un commerce vertueux de sentimens & d'esprit, qui suivant une fine galanterie, prefere la partie spirituelle à la corporelle, ou tout au plus ne cherche qu'à partager un beau corps avec une ame si parfaite; celui-là peut passer pour avoir le vrai goût de la vraie volupté. Ce goût adoucit la raison plûtôt qu'il ne l'affoiblit, & conserve la dignité de la nature de l'homme. Je voy bien presentement, *lui dis-je*, qu'il ne faut pas écouter nos sages qui

Digitized by Google

condamnent indiferemment toute volupté. J'ose dire, *me répondit-elle*, qu'ils n'en ont point une idée assez distincte, & qu'ils la confondent avec la debauche : car la verité n'est-elle pas en quelque sorte la volupté de l'entendement ? La Poësie, la Musique, la Peinture, l'Eloquence, la Sculpture, ne font-elles pas tous les plaisirs de l'imagination ? Il en est de même des vins exquis, des mets delicieux, & de tout ce qui peut flater le goût, sans alterer le temperemment. Pourvû que la raison conserve son empire, tout est permis, & l'homme ne cessant point d'être homme, l'action est juste & loüable, puisque le vice n'est que dans le dereglement : Mais voilà bien de la Philosophie, & je ne comprens pas pourquoy je sçai tout cela. Il est vrai, *ajoûta-elle*, que ce sont les galanteries dont Socrate m'entretient, mais finissons : Il n'y a donc plus de fondement dans cette guerre naturelle qu'ils ont imaginée entre la Raison & les Passions ; elle doit plûtôt les regler que les combattre, & moins travailler au dessein chimerique de les deraciner de nous-mêmes, qu'à les assaisonner par le goût de l'esprit & par le sentiment du cœur. On peut être Philosophe & sacrifier aux Graces, sans qui l'amour même ne sçauroit plaire ; ne peuvent-elles pas s'accorder avec la sagesse ? J'ai toûjours trouvé que cette inclination

Digitized by Google

pour les choſes aimables, adoucit les mœurs, donne de la politeſſe & de l'honnêteté, & prepare à la vertu, laquelle ainſi que l'amour, ne ſcauroit être que dans un naturel ſenſible & tendre.

Voilà, *mes amis*, quel fut le diſcours d'Aſpaſie; elle me perſuada. Depuis ce jour, je ne ſuis plus de l'avis de ces Philoſophes, qui ſoutiennent que la débauche & la volupté ne different que du nom. Mais, ils nous aiment trop, & quittent trop ſouvent leur retraite pour nous; & quelque choſe qu'ils diſent, leurs actions me font croire que dans le fonds, ils ne ſont pas éloignés du ſentiment d'Aſpaſie.

Pourquoy, l'on ne voit plus ou preſque plus, de perſonnes poſſedées du Demon, *comme on en voyoit dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.*

Par M. DE CHANSIERGES.

LEs Chrétiens de la primitive Egliſe étoient preſque tous des Saints; ils ne reſpiroient que la ferveur & l'amour de la penitence. Les Demons conſternés de ne pouvoir poſſeder ces ames vraiment chrétiennes, tâcherent de ſe vanger en tourmentant les corps qu'elles animoient. Ils s'y

Digitized by Google

enfermerent avec elles pour y exercer leurs fureurs. Auſſi-tôt on vit de toutes parts des Chrétiens poſſedés du Demon ; ils paroiſſoient tous agités de mouvemens convulſifs. De leur bouche ſortoit une voix étrangere qui pouſſoit d'effroyables cris. Bientôt les Temples furent pleins de ces victimes innocentes de la rage des Démons. L'Egliſe fit des prieres expreſſes pour les chaſſer des corps qu'ils tourmentoient ; elle les forçoit à ſubir ſes queſtions : elle les interrogeoit au nom du vrai Dieu ; & l'auteur du menſonge étoit contraint de rendre témoignage à la Verité, & preſque toujours de ſortir des corps qu'il poſſedoit.

Mais dans la ſuite, les Démons voyant qu'ils n'avoient qu'une rage impuiſſante, commencerent à ſe ralentir. Ils laiſſerent paſſer aux Chrétiens leur premier feu ; & n'en voulant dans le fonds qu'à leurs ames pour s'en rendre les maîtres, ils s'y prirent d'une façon toute oppoſée à la premiere. Cherchons tout ce qui peut les flatter, dirent-ils entr'eux. Il faut que les Demons de la vanité, de l'avarice, de l'interêt, de l'envie, &c. employent tout ce qu'ils ont d'adreſſe, pour poſſeder les cœurs de ces hommes que nous n'avons pû vaincre par la douleur. Il faut qu'ils s'en ſaiſiſſent par les amorces du plaiſir. Laiſſons les faire ſeulement, & les Chrétiens ſont à nous.

D'abord le Demon de la vanité, fit diſ-

Digitized by Google

paroître cette simplicité aimable qui regnoit auparavant. L'aveugle opinion corrompit les esprits ; le superflu fut regardé comme necessaire ; on mépriſa la mediocrité dans les biens, la pauvreté parut affreuſe ; la vanité ſe répandit de toutes parts. Bientôt on ne reſpira plus qu'elle. Cette contagion infecta les Grands & le peuple même. Cette fumée obſcurcit la raiſon des plus ſages, elle enyvra les plus ſobres ; elle penetra dans les lieux les plus retirés. Ce Demon ſe gliſſa comme un ſerpent, ſous les habits les plus humilians de la penitence, & ſoufla ſon venin dans le fonds des cœurs.

Le Démon de l'envie diviſa ces doux liens par leſquels les Chrétiens étoient ſi étroitement unis enſemble. Loin d'avoir leurs biens en commun comme auparavant, ils ne chercherent qu'à ſe les ravir les uns aux autres. Loin de s'affliger ſur les malheurs de ſes freres, on reſſentit une maligne joye de leurs diſgraces, & l'on affecta même alors de leur faire voir un ſourire amer. Loin de ſe réjoüir avec eux de leur proſperité, on ne ſongea qu'à pallier le dépit mortel dont on ſe ſentoit dechiré.

Le Demon de la chicanne prit le nom & la reſſemblance de la juſtice. Il reveilla les eſprits les plus tranquiles, il alla troubler leur repos. Avec lui parurent les conſeil

Digitized by Google

pernicieux, le prejugé trompeur, l'espoir d'acquerir plus trompeur encore, & l'aveugle obstination, Compagne presque inseparable de la chicanne : On ne parla plus que d'Arrêts, d'Apels, de Sentences. Les voisins se disputerent sur leurs limites. On vit de pleins sacs de papiers, plus propres à former une chaîne de procés, qu'à en terminer un seul. On embroüilla toutes les loix, les Testamens les plus clairs souffrirent diverses interpretations ; & pour intenter un procès, on ne songea bien souvent qu'à trouver une équivoque.

Le Demon du jeu cacha son funeste poison, & ne fut regardé d'abord que comme un agréable délassement d'esprit. Tout paroissoit innocent en lui, & l'on ne songeoit point à s'en défier ; mais il fit si bien, que l'interêt fut enfin de la partie. On s'ennuyoit sans lui. Il fut regardé comme un doux éguillon qui reveille & l'attention & le plaisir. Chacun se laissa piquer à un trait d'autant plus dangereux, que l'on n'en prevoyoit point les suites. Bientôt on vit se former des Assemblées, où les Chrétiens alloient sacrifier leur argent au Demon du jeu. Là il les remplissoit de sa fureur & de sa rage. On voyoit de toutes parts des troupes de ces Possedés, que la perte de leurs biens & de leur santé ne pouvoit retenir, passer les jours & les nuits dans ces maisons qu'on a qualifié du

Digitized by Google

nom d'Academies, mot auparavant consacré pour signifier ces lieux où l'on n'aprenoit que la vertu & la sageſſe. Oh que de contorſions effroyables le Demon du jeu leur fit faire ! ceux dont ils poſſederent les corps, ne firent jamais tant de mouvemens convulſifs.

Enfin mille autres Demons que je ne nomme point, poſſederent les cœurs des Chrétiens, & les ont toûjours poſſedés de plus en plus juſqu'à preſent. Voilà la raiſon pourquoy ils ne poſſedent gueres aujourd'hui leurs corps, ils n'en veulent qu'à leurs ames ; ils ont ce qu'ils ſouhaitent, ils n'en demandent pas davantage. Mais il faut avoüer que ſi l'on ne voit plus ou preſque plus de poſſedés comme autrefois, on en voit d'une autre eſpece un bien plus grand nombre.

****

Suite & fin des Memoires de M. de . . . ,

VOus n'étiez qu'un enfant, lorſque Madame Deſchauffours mourut. Vous perdites en elle une mere tendre, apliquée à ſes devoirs ; & moy, une épouſe fidele que j'aimois paſſionnément. Vous me conſolâtes de cette perte ; & l'amour que j'avois partagé entre vous & elle, vous le réünites ſur vous ſeule. Je vous aimay, non ſen-

Digitized by Google

lement parce que vous êtiez ma fille ; mais, parce que je découvrois en vous toutes les qualitez qui peuvent rendre aimable. La nature & l'âge ont perfectionné vôtre beauté. Mes soins secondés de vos heureuses dispositions, vous ont renduë telle, que j'ose dire que si vous n'êtes pas accomplie, c'est qu'il n'est pas donné à une Mortelle de l'être. Je ne parle point en pere prévenu ; je parle en homme indifferent, Juge équitable des choses. Ces charmes & ce mérite, loin de vous rendre heureuse, pourroient un jour vous être funestes. La nature & la fortune sont rarement d'accord, pour combler de leurs graces un même sujet, & il semble que l'une ne travaille qu'à détruire ou à persecuter les ouvrages de l'autre. Cependant, Placidie, quoiqu'on nous dise de l'étoile & de la destinée, nous sommes en quelque maniere les artisans de nôtre bonheur ou de nôtre malheur. J'avoüe que la prudence humaine a des bornes, & qu'il arrive souvent des revers inopinez dont toute nôtre prudence ne peut détourner la malignité ; mais elle peut y remedier. La patience & la fermeté nous soûtiennent dans les disgraces. J'ai tâché de fortifier vôtre ame, & de la rendre inébranlable dans ces événemens affreux qui dérangent la raison la plus forte : Mais, comme j'ay mieux augure du sort qui vous attend, j'ay moins travaillé à vous armer contre la mauvaise fortune, qu'à vous ren-

dre

Digitized by Google

dre digne de la bonne. Vous avez dans vous-même de quoi la meriter. Mes conseils vous fourniront les moïens de vous y maintenir. Pour cela, Placidie, il ne faut vous en écarter jamais, y joindre dans l'occasion ce que l'experience & vos propres lumieres vous suggereront, reflechir dans les choses sur lesquelles le temps vous permettra de le faire, & prendre sur le champ vôtre party dans celles qui ne demanderont point de remises. Mais, comme ce que je vous dis ici, est trop vague, & que j'ay descendu avec vous dans des détails plus circonstanciés, la peur que j'ay qu'ils n'échapent à vôtre mémoire, m'engage à vous les donner par écrit.

» Vous sçavez, Placidie, que dès que » vous avez eu l'usage de raison, j'ay tâ- » ché de vous faire comprendre qu'il n'y a » rien de si élevé, où une fille qui a de » l'esprit & de la beauté, ne puisse aspirer. » Je voyois avec plaisir que les idées de » grandeur faisoient une agreable impres- » sion sur vous : Que susceptible d'une no- » ble ambition, vous desiriez avidement » les plaisirs & les honneurs que je vous » faisois entrevoir. Vous écoutiez mes con- » seils avec docilité, & vous preveniez par » vos questions les choses que je ne voulois » vous apprendre que successivement. Une » mémoire merveilleuse vous faisoit retenir » les évenemens & les exemples. Une con- » ception plus merveilleuse encore, vous

Digitized by Google

» faisoit reduire les preceptes en pratique. » La Philosophie, la Fable, l'Histoire, » quoique je ne vous la montrasse qu'en pas- » sant, n'avoient rien d'inaccessible à votre » penetration. C'étoit uniquement l'art de » plaire que je voulois vous montrer, & » vous y avez fait des progrés qui ont pas- » sé toutes mes esperances. Je vous dis tou- » tes ces choses, Placidie, non pour vous » donner de la vanité, mais pour vous fai- » re voir combien vous serez blamable, si » votre conduite ne répond pas à vos lu- » mieres.

Les hommes vécurent d'abord dans une égalité de condition, que je ne crains pas d'appeller stupide. En effet, à qui étoit-elle favorable cette égalité ? A ceux qui n'avoient ni l'esprit ni le courage de s'élever. Les ames basses & communes, y trouvoient leur compte. Elles jouissoient tranquillement d'un bien qui se presentoit à elles de lui-même, qu'elles n'avoient pas la peine de se procurer par leur industrie, qui ne demandoit ni mérite ni sentiment.

Cet état étoit si peu de la nature de l'homme, qu'il n'a duré qu'autant que la grossiereté des premiers tems l'a fait subsister. Le joug de l'égalité parut odieux aux esprits bien faits, aux cœurs nobles ; ils le secoüerent. De-là se sont formés les Royaumes ; de-là est venu l'émulation. Les Sciences & les Arts jusqu'alors inconnus, aquirent,

Digitized by Google

en se perfectionnant, la splendeur où nous les voyons aujourd'huy. La superiorité du génie fit celle des conditions. Alors on songea à polir les mœurs ; alors on commença à penser, à reflechir. La magnificence des édifices & des habillemens succeda aux vétemens de peaux d'animaux & aux cavernes. Alors les plaisirs délicats & rafinez prirent la place de la grossiereté. Ces mêmes hommes qui ne differoient, pour ainsi dire, des bêtes que par la figure, devinrent veritablement des hommes spirituels, épurez. Le goût, la politesse, la circonspection, la déference, les vertus civiles & morales, les raprocherent de cette Divinité, dont ils avoient à peine conservé les idées. Alors, ils s'apperçûrent qu'ils avoient une ame raisonnable & capable de desseins immortels ; alors enfin la beauté commença à joüir de ses droits. Ils en connurent l'excellence, ils en sentirent le pouvoir. Elle devint le charme des yeux, l'enchantement des sens, & la felicité de l'ame.

Que vous auriez été malheureuse, Placidie, si vous étiez née dans la barbarie de ces premiers tems ! Devenuë le partage du premier Pastre, ou du premier Chasseur sous la main duquel vous seriez tombée ; reduite à travailler de vos mains ; à vivre dans une triste campagne ; chargée des détails d'un ménage desagreable & embarassant ; à quoy vous eût servi vôtre beauté ? De

quel avantage vous eussent été les qualitez brillantes que vous possedez ? Obscurcies, confonduës dans l'ignorance generale, elles n'euſſent contribué ni à vôtre satisfaction, ni à vôtre gloire. Graces au Ciel, Placidie, vous êtes née dans le plus éclairé de tous les siecles, parmi la Nation la plus civiliſée de l'Univers, Françoiſe en un mot.

La tendreſſe que j'ay pour vous, génée dans les bornes étroites des tendreſſes ordinaires, me donne des vûës bien plus vaſtes & plus relevées ſur vôtre ſujet, que n'en ont la plûpart des peres pour leurs enfans. Je veux que vôtre fortune faſſe autant de bruit que vôtre beauté ; & comme l'une eſt merveilleuſe, je veux que l'autre le ſoit auſſi : Faite comme vous êtes, vous pouriez choiſir dans tout ce qu'il y a de meilleur parmi tous les Particuliers du Royaume; mais, Placidie, vous nêtes point née pour être la femme d'un ſimple Gentil-homme, ou d'un riche Traitant. C'eſt encore peu pour vous d'arrêter vos eſperances au frivole avantage d'avoir un * * * Quand vous vous en tiendériez là, les perſonnes qui vous rechercheroient, ne ſont point en état de conſulter leurs cœurs & leurs yeux ſur leurs mariages. M. de * * * vous en fournit un aſſez bel exemple. Outre cela, l'eſprit de débauche & de diſſipation, regne ſouverainement parmi la plûpart des jeunes gens. Ils n'ont ni conduite ni jugement. Helie-

Digitized by Google

tez ou Libertins, ils partagent leur vie entre le jeu, les femmes & le Traiteur. Libre des préjugez d'une éducation populaire, vous devez prétendre, Placidie, à quelque chose de plus. Le Prince de * * qui est à ..... est le seul digne de vous; & dès que j'auray terminé quelques affaires essentielles qui m'arrêtent ici malgré moy, je veux vous y conduire. Cependant, comme vous aurez à vivre & à vous accommoder aux coutumes & aux mœurs d'une Cour que vous ne connoissez pas, j'ay jugé à propos de vous laisser par écrit ce que je pense là-dessus. Imaginez-vous donc que sortis de France l'un & l'autre sous quelques pretextes specieux, j'auray trouvé le moyen de me presenter au Prince de * * & de vous y presenter vous-même: Qu'aprés lui avoir demandé sa protection & pour vous & pour moy, nous nous établissons à ..... & que le Prince frapé de vôtre vûë, comme il le sera indubitablement, sentira naître dans son cœur les premieres impressions d'une tendre surprise; sçaura vous distinguer dans tous les endroits où il sera, & où j'auray soin de vous faire trouver adroitement; qu'enfin vous lui aurez plû. Alors, je solliciteray de l'Employ dans ses Troupes; il ne manquera pas de me demander ce que vous deviendrez pendant mon absence: Je lui répondrai que je me dispose à vous mettre dans un Couvent, & que

Digitized by Google

si je n'avois crains le Prince de . . . . je l'aurois prié de vous mettre auprés de la Princesse. Le Prince charmé de cette ouvertute, saisira l'occasion de vous mettre à portée de recevoir ses vœux, & voici de quelle maniere il faudra alors que vous vous conduisiez.

Attachez-vous à la personne de la Princesse; étudiez son humeur; menagez les personnes que vous connoîtrez posseder sa confiance; faites servir leur faveur à procurer la vôtre; & si vous en venez jusqu'à gagner ses bonnes graces, n'oubliez rien pour les conserver. Soins assidus, services empressez, respects infinis, obéissance aveugle, secret inviolable, attentions circonspectes, loüanges fines, flateries délicates, mettez tout en usage. Enjoüée ou serieuse, suivant l'occasion; triste ou gaye selon les évenemens, faites-vous toute à tout. Evitez les intrigues & les cabales. Ne tâchez de nuire à personne, ou du moins, ne le faites qu'à coup sûr, & si adroitement, que le soupçon n'en tombe point sur vous. Paroissez du dernier désintéressement; fuyez la médisance ouverte, l'esprit de haine & de party, ayez avec vos Compagnes, de la modestie, de la douceur; que les avantages que vous avez sur elles, ne vous donnent ni froideur ni mepris; gagnez les fieres par vos déférences. Aprenez l'art de se bien mettre à celles qui ne seront entêtées

Digitized by Google

que de leur beauté : Admirez celles qui voudront paſſer pour ſpirituelles ; relevez leurs bons mots pour leur applaudir ; joüés avec les joüeuſes ; parlez de galanterie avec les coquétes ; de pieté avec les prudes ; de ſcience avec les ſçavantes ; d'ajuſtemens avec celles qui ne ſçavent parler que d'écharpes & de garnitures. Complaiſante avec les difficiles ; liberale avec les avares ; reſervée avec toutes en general. Répondez à l'amitié de celles qui vous en témoigneront ; entrez dans les choſes qui leur feront plaiſir ; compatiſſez à leurs peines, à leurs chagrins, à leurs degoûts. Ecoutés, dérobés meſme finement leurs ſecrets, ſans paroître curieuſe ; mais ne dites jamais les vôtres. Qu'on ne découvre en vous, ni orgueil, ni inégalité, ni tracaſſeries : Qu'on ne vous trouve ni miſterieuſe, ni évaporée. Obſervez une juſte mediocrité qui ne tienne ni du faſtueux, ni du rampant. Marquez du goût & du diſcernement, mais n'affectez point d'en montrer. Convenez plûtôt d'un ſentiment ridicule, que de conteſter opiniatrément. Simple, mais propre dans vôtre parure ; ne vous diſtinguez que par vôtre beauté, que par vôtre bonne grace. Donnez un libre accés à vôtre toilette ; laiſſez-vous voir en cornettes de nuit, & en robe de chambre, afin que l'on connoiſſe qu'il n'y a rien de mandié, ni d'étranger dans vos charmes. Surtout ayez dans toute

Digitized by Google

vôtre conduite une circonspection qui descende jusqu'au scrupule. Vous serez éclairée, vous aurez des envieuses, des jalouses, des ennemies. Ne donnez de prise à personne, & que l'attention la plus opiniâtre à examiner vos actions, soit inutile pour celles qui vous examineront, & glorieuse pour vous.

A peine paroîtrez-vous à la Cour, que tous les jeunes gens, empressez autour de vous, combatteront entr'eux à qui vous paroîtra le plus passionné. Ce ne seront que loüanges, qu'assiduitez, que soins, que regards; mais, Placidie, c'est ici que je vous demande une pratique rigoureuse des conseils que je vais vous donner.

Les Italiens naturellement galants, poussent volontiers la passion jusqu'à l'idolatrie. Ainsi n'esperez pas que vôtre indifference, vôtre fierté, vos mépris, le tems, ou les reflexions, gueriſſent ceux que vous avez blessé. Non, Placidie, ils vous aimeront jusqu'à la mort. De tous les adorateurs que vous suscitera vôtre beauté, regardez comme les plus dangereux, non pas les plus qualifiez, non pas les plus riches, mais les mieux faits, mais ceux pour qui vôtre cœur auroit du penchant à s'interesser. Vous êtes fille, Placidie; & dans les premieres ardeurs d'une jeunesse inconsiderée à vôtre âge, on est susceptible; on se laisse aisément entraîner, sinon au plaisir d'aimer,

Digitized by Google

convenoit de satisfaire la curiosité de ce Seigneur, étoit dans un embarras étrange. De dire que c'étoit sa fille, il n'y avoit point d'aparence. Il étoit connu de la plûpart de ceux qui étoient avec le Duc, qui savoient bien qu'il n'en avoit pas. De dire que c'étoit la fille de Deschauffours, c'étoit trahir son ami; enfin, prenant son parti sur le Champ, il dit à ce Prince *qu'elle étoit la femme du Gentilhomme que S. A. voyoit dans le Jardin, & qu'ils étoient venus tous deux lui rendre visite.* Je fus sur le point de le dementir, tant je voyois d'inconveniens dans le personnage que j'allois être obligé de joüer: Mais, ayant fait reflexion que si Placidie n'étoit pas ma femme, elle pourroit bien la devenir; & tirant un bon augure de ce que Cariere venoit de dire, je m'avançai jusqu'au bord du mur, & fis une profonde reverence au Duc de... qui ne s'en aperçût pas, tant il étoit occupé de Placidie. Mais ayant jetté les yeux sur moi: *Quoi d'Armentiers,* me dit-il, *c'est toi! Je ne te croiois pas marié, & moins encore possesseur de la plus belle femme de France. Je t'en fais compliment, & prends part à ton bonheur.* Là dessus il descendit de cheval. La terrasse donnoit sur la campagne. Cariere ouvrit une porte qui y donnoit aussi, & le Duc entra. J'étois dans des transes mortelles que j'étois contraint de renfermer au fond

Digitized by Google

de mon cœur. Placidie me rassûra. Elle se demêla de toutes ses douceurs, & de toutes ses cajolleries avec un esprit & une modestie qui me charmerent & qui me rendirent la vie. Cariere étoit le Gentilhomme de la Province qui avoit le meilleur vin. Il pria le Duc de lui faire l'honneur de se rafraîchir dans sa maison. Il fut exaucé sur le champ ; & ce Seigneur, après être resté plus d'une heure à table, & s'être rempli le cœur de tous les charmes de Placidie qu'il combla de louanges, remercia Cariere de sa bonne reception, monta à cheval & m'ordonna de l'aller voir à ... avant mon depart.

J'en reviendrai toute ma vie à dire qu'on ne peut aller contre l'étoile. Ce fut cette étoile qui me conduisit chés Deschauffours, & qui, malgré toutes ses precautions, me fit voir sa fille. Ce fut elle qui detruisit ses vastes desseins en la rendant sensible à mon amour. Ce fut elle qui fit venir le Duc de ... chés Cariere ; elle en un mot, qui fut cause de tous les evenemens qui me restent à conter.

Deschauffours sçut que le Duc de ... avoit vû Placidie, & il le sçût presque aussitôt qu'il fut arrivé chés Cariere. Jamais douleur n'a été plus forte. Jamais frayeur n'a été plus vive que la sienne. Il fut plus d'une heure sans pouvoir parler ; enfin prenant son parti, il resolut de la venir re-

Digitized by Google

chercher, de la mettre dans un Couvent jusqu'à ce qu'il pût partir, d'avancer son depart le plus qu'il pourroit, & de me prier de me rendre à mon Regiment dés le lendemain.

Dans cette resolution, il fit seller un cheval. Par malheur il avoit oublié quelque chose dans la chambre de Placidie. Il y alla. Le premier objet qui le frapa en entrant; fut la clef de son bureau. La precipitation avec laquelle elle étoit partie le matin, la lui avoit fait oublier. Deschaufours toûjours defiant, voulut en parcourir tous les tiroirs. Il n'alla pas loin sans être payé de sa curiosité, & sans trouver ce qu'il ne cherchoit pas. C'étoit une lettre que j'avois écrite à Placidie; elle servoit de réponse à une des siennes: Elle étoit intelligible, & n'avoit pas besoin de Commentaire. Je la remerciois de la bonté qu'elle avoit eu de répondre à mes sentimens. Je l'exhortois à perseverer dans le dessein où elle étoit de me rendre heureux, & à consentir à tout ce qui ne blesseroit point sa vertu pour se donner à moi. Je la felicitois de n'avoir point adopté les idées de son pere, & de ne plus sentir de repugnance à le tromper; je me felicitois moi-même du bonheur de lui plaire: Je finissois en l'assûrant que puisqu'elle partageoit mon impatience, j'esperois que nous la verrions bientôt cesser. Quel coup de fou-

Digitized by Google

dre pour Deschauffours ! Il ne pouvoit en croire à ses yeux. Une autre réponse ne lui donna plus lieu de douter que je n'aimasse sa fille, que je n'en fusse aimé, & que je ne sçusse tous ses secrets. Il éprouva qu'il n'arrive jamais un malheur sans un autre ; mais ce dernier lui fit oublier le premier. Aprés s'être bien emporté contre Placidie & contre moi, aprés m'avoir donné tous les noms que mon procedé lui parut meriter, il forma la resolution de tirer vengeance de l'injure que je lui avois faite, quelque peu d'égalité qu'il y eût entre un homme de 55. ans, & un autre qui n'en avoit pas encore 30. A toute cette colere succeda une tristesse & un accablement qui le rendit immobile. Il fit neanmoins un effort sur lui-même, & monta à cheval. Nous le vîmes arriver pâle comme la mort. Nous crûmes Placidie & moi que l'avanture du Duc de.... en étoit la cause, & nous n'eûmes garde de soupçonner que nous y eussions part. Deschauffours incapable de se contraindre, me regarda d'un air irrité que j'attribuai encore uniquement à son chagrin. Il me dit sechement qu'il se trouvoit mal, & qu'il me prioit de lui ceder ma place dans sa chaise. La demande étoit juste ; je montai sur son cheval, & nous partîmes tous trois fort intrigués. Deschauffours, qui étoit desesperé de ce qu'il venoit d'aprendre de nos

Digitized by Google

affaires, soupiroit à tout moment. Placidie qui craignoit que son pere ne lui fît un crime de ce que le Duc de . . . l'avoit vûë, gardoit un profond silence, & n'osoit le regarder. Moi qui me voyoit loin de mon compte, m'étant flaté que je pourois prendre avec elle des mesures justes, pour faire consentir Deschauffours à nôtre mariage, ou pour nous marier sans sa participation, je n'étois pas moins agité. Nous arrivâmes; Deschauffours se mit au lit avec une grosse fievre. Le lendemain son mal devint plus violent, & enfin on desespera de sa vie. Il demanda Cariere qu'on alla chercher sur le champ, & qui arriva le soir même. Le Curé par l'avis du Medecin, lui dit de se preparer à la mort, & qu'il n'avoit plus que quelques heures à vivre. Il en reçut l'arrêt sans murmurer. Il nous fit venir Placidie & moy auprés son lit, & aprés que tout le monde, hors Cariete, fut sorti de sa chambre, il nous parla de la sorte . . . Monsieur, *me dit-il*, d'une voix mourante en s'adressant à moi. *Vous avés abusé de ma confiance & de mon amitié. Dans un autre tems je n'eusse pas borné mon ressentiment à de simples reproches; mais aujourd'hui que je regarde les choses d'un autre œil que je ne le faisois il y a trois jours; loin de m'emporter contre vous, je vous fais mille remercîmens de m'avoir empêché d'executer les coupables des-*

Digitized by Google

feins que j'avois sur Placidie ; vous les sçavés sans doute ; c'est pourquoy je ne vous en parle pas. Je vais rendre compte à Dieu de mes actions. Je ne dois plus songer qu'à lui demander pardon de mes egaremens, & qu'à le flechir. Vous avés plû à ma fille ; vôtre merite & vôtre sageſſe me font eſperer qu'elle ſera heureuſe avec vous ; je vous la donne . . . & vous ma fille, *pourſuivit-il*, en ſe tournant de ſon côté, *pardonnés à un pere que ſon amour pour vous avoit aveuglé. Je deteſte les pernicieux conſeils que j'avois eu l'imprudence de vous donner ; & je mourrois inconſolable, ſi je croyois qu'ils euſſent fait la moindre impreſſion ſur vôtre cœur Effacés-les de vôtre memoire & qu'il n'en ſoit plus parlé. Reparés par vôtre vertu, par vôtre modeſtie, & par vôtre fidelité, les idées ambitieuſes & prophanes qne j'avois voulu vous inſpirer. Faites plus ; enſeveliſſés dans un ſilence éternel ces funeſtes circonſtances de ma vie. Epargnés à la memoire de vôtre pere les erreurs où il s'étoit abandonné . . .* Mon fils, *reprit il*, en me prenant la main ; car je ne dois plus vous traiter autrement. *Je vous fais un preſent en vous donnant Placidie dont j'eſpere que vous me benirés le reſte de vos jours. Aimés-là & pour elle & pour moi : Elle le merite par ſa beauté. Elle le meritera par ſa conduite ; & je le merite moi-même par tout ce que j'ai fait pour elle,*

Digitized by Google

si vous en excepiés des extravagances, qui graces au Ciel, n'ont point eu de suites, & pour lesquelles vous me voyés penetré du plus vif repentir. Je sens que la mort s'aproche; laissés-moi donner ces derniers momens aux pensées de l'éternité. Embrassés moi mes enfans. Cariere vous servira de pere. C'est un ami fidele & genereux. Il scait tous mes secrets & vous les aprendra. Adieux soyés heureux, & recevés ma benediction.

Nous fondions en pleurs Placidie, Cariere & moy, & nous ne pûmes proferer une seule parole, tant nous étions saisis. Deschauffours se sentant affoibli, & voyant que nos larmes l'attendrissoient, il nous fit signe de sortir. Le Curé rentra, & il rendit l'ame entre ses mains. Placidie accablée de la plus vive douleur, se jetta sur le corps de son pere. On eut toutes les peines du monde à l'arracher de sa chambre. Loin de pouvoir la consoler, j'avois moi-même besoin de consolation. Je la remis entre les mains de Cariere qui l'emmena chés lui. Je fis enterrer Deschauffours, & fus les rejoindre le lendemain.

Cariere commençant à user des droits de pere, que Deschauffours lui avoit laissés en mourant, me dit qu'il ne croyoit pas que je songeasse à épouser Placidie avant la fin de la campagne : Que je ne pouvois pas lui moins donner que quatre ou cinq mois pour pleurer son pere :

Digitized by Google

Qu'elle-même avoit trop de naturel, pour donner les mains à un engagement avant ce tems-là ; qu'ainsi il me conseilloit de partir au plûtôt : Qu'à l'égard de nos affaires, il en auroit autant de soin que des siennes propres : Que la Terre où Deschauffours étoit mort, n'étoit plus à lui : Que meditant un voyage en Italie, il la lui avoit venduë ; mais que si nous voulions y rentrer, il étoit prêt à nous la ceder ; sinon, que le prix de cette Terre étant encore en son entier, nous en ferions tel usage que bon nous sembleroit. Il finit, en me pressant de partir ; qu'autrement je courois risque d'être arrêté ou de perdre ma Compagnie.

Si j'avois consulté, mon cœur, j'aurois eu bien des choses à répondre à ces raisons ; mais enfin, quelque fût ma passion pour Placidie, il falloit accorder son devoir & le mien avec cette passion. Je dis à Carriere que je lui obéirois, & que j'allois me disposer à partir. Pendant que je preparois mon équipage, mon valet vint me dire qu'un homme demandoit à me parler. Je donnai ordre qu'on le fît entrer. Aprés m'avoir demandé deux ou trois fois, *si c'étoit moi qui se nommoit M. d'Armentiers*, il me dit que son Maître l'avoit chargé de me rendre cette lettre en main propre, & qu'il me prioit de lui faire réponse sur le champ. Elle étoit d'un de

mes

Digitized by Google

mer, du moins à celuy d'être aimée. Quel charme plus séduisant pour une jeune personne, que de voir à ses genoux un cavalier aimable, exprimant par toutes ses actions, par toutes ses paroles, l'amour dont il est veritablement penetré ! Comment se défendre de ces douces langueurs, de ces tendres protestations, de ces sermens passionnez, de ces expressions flateuses & insinuantes, de ces larmes attendrissantes ! Comment resister à ces mouvemens vifs & tumultueux qui s'élevent dans nôtre ame, à cette douce revolte de tous les sens, à ces transports seditieux qu'excite la presence d'un objet aimé ! Tout est contagieux dans ces occasions; tout nous séduit & nous perd; un regard, un geste, un rien, porte le poison dans le cœur.

C'est donc uniquement de vous-même qu'il faut vous défier. Regnez sur vôtre cœur, & personne ne s'en rendra maître. N'aidez point vous-même à vous vaincre, & vous serez invincible. Apellez vôtre raison au secours de vôtre cœur, & l'ambition au secours de votre raison. L'un & l'autre vous garantiront d'un peril d'autant plus à craindre, qu'on s'y laisse entraîner avec moins de repugnance.

En vain vous promettriez-vous de tenir secret un engagement que vous auriez pris avec quelqu'un. Croyez-moy, Placidie, tout devient public. Le Prince de.....

Digitized by Google

l'apprendroit infailliblement, & ne voudroit point d'un cœur dont un autre auroit eu les prémices. Vous verriez en un moment toutes vos esperances anéanties. Le Prince de..... vous abandonneroit par mépris, & votre amant par crainte. Plus le Prince vous aimeroit, plus il seroit sensible à l'injure que vous lui feriez. La moindre jalousie est une offense mortelle pour un amant puissant. J'avoüe qu'il y a des occasions, où pour reveiller une tendresse assoupie dans un cœur qui n'a ni défiances, ni soupçons, ni difficultez à combattre, on peut verser dans ce cœur une ombre de jalousie, feindre une apparence d'infidelité; mais ces démarches sont si délicates, & demandent tant de ménagemens, que je ne vous conseilleray jamais d'y avoir recours. Il faut connoître à fond le caractere, la délicatesse & les sentimens de celuy qu'on veut feindre de tromper, & plus que tout cela, être sûr du pouvoir de ses propres charmes. Il y a si peu de difference entre allarmer un amant & l'offenser, que souvent au lieu de ranimer sa passion, on le revolte, on le met en fureur.

Je fais tant de fonds sur votre conduite, que je me persuade aisément que vous éviterez tous ces écueils, ou que vous vous en débarasserez avec esprit. Jusqu'icy je vous ay parlé de la maniere dont vous devez vivre à cette Cour, il est tems de vous pres-

Digitized by Google

crire ce que vous devez faire avec le Prince de.....

N'allez point à la premiere ouverture déclarée en souverain ; c'est-à-dire, en homme qui ne veut point languir, & qui n'aime que pour être heureux ; n'allez point, dis-je, vous rendre précipitamment. Une conquête qui coute peu à faire, coute peu à abandonner. N'allez pas non plus par une resistance trop soûtenuë donner à ses desirs le tems de s'émousser. Ménagez votre cœur & le sien. Comme nous ne sommes pas maîtres de nos sentimens, je n'exige pas de vous que vous l'aimiez dans l'instant qu'il vous declarera son amour : Ce seroit peut-être l'exiger inutilement. Je souhaite que vous éprouviez le pouvoir de cette heureuse sympathie qui se trouve entre deux cœurs faits l'un pour l'autre ; mais, si c'est trop souhaiter, agissez du moins avec luy de sorte qu'il puisse croire que vous êtes sensible, & qu'il soit content de vous. L'estime & la reconnoissance ébloüissent une ame prévenuë, & passent souvent à ses yeux pour un veritable amour. Le tems, son mérite, sa personne, sa tendresse, sa puissance, votre ambition, votre propre interêt, votre raison, votre cœur, tout contribuëra à vous le faire aimer. Alors, servez-vous de tous vos charmes, de toute la délicatesse de votre esprit, & de toute la sensibilité de votre ame. Oubliez le Prince de..... dans les

Digitized by Google

momens où il s'oubliera luy-même, pour ne paroître qu'amant.

Recevez ses bienfaits avec plaisir, mais sans empressemens & sans avidité. Ne les excitez point par des tours artificieux. Les grands seigneurs aiment à donner; mais ils veulent être maîtres de leurs graces. Une aparence d'avarice ou d'interêt, revolte leur délicatesse. Ne songer qu'à s'enrichir, ce n'est pas aimer, c'est trafiquer honteusement. Ce n'est pas se donner, c'est se vendre. Ainsi, quelques soient ses bienfaits, paroissez toûjours faire plus de cas de la main dont ils viennent, que du present même. Tâchez cependant de vous procurer un nom & un établissement. L'un & l'autre est une ressource contre l'inconstance ou contre la mort d'un amant.

Sur toutes choses, faites un bon usage de votre faveur & de vos biens. Ne tombez ni dans des profusions extravagantes, ni dans des épargnes indignes; ne soyez ni prodigue ni avare. Ne le disputez point à la Princesse de..... même sur la magnificence des meubles, des équipages & des habillemens. Un trop grand faste attire l'envie & la haine: Fuyez aussi l'autre extrémité, elle avilit, elle rend méprisable.

Menagez-vous des creatures, rendez aux uns de bons offices auprès du Prince par le moyen du Favory; mais en ce qui

Digitized by Google

ne regardera point les affaires de l'Etat, dont, si vous voulez m'en croire, vous ne vous mêlerez jamais, obligez les autres par vous-même. Joüez peu, plûtôt encore par complaisance que par goût. Une joüeuse s'expose à de terribles inconveniens. Une grosse perte dérange l'esprit & la santé. Quelles démarches ne fait-on pas quelquefois pour la reparer ? On n'a plus d'argent; on veut en recouvrer à toute force ; on sçait le besoin où nous sommes ; on nous en offre, Et qui souvent ? Croyez-moy, Placidie, ce ne sont point des gens désintéressez. La reconnoissance qu'ils éxigent de vous, est toûjours infiniment au-dessus du plaisir qu'ils vous ont fait, & voilà le vrai moyen de se perdre.

Si la fortune vous suscite quelque Rivale, tâchez d'abord de la faire servir de triomphe à vos charmes. Employez-les ces charmes à retenir le Prince de ..... ou à le ramener, s'il vous échape. Malgré tout ce que vous aurez pû faire, cédez au tems avec sagesse, ce ne sera peut-être qu'un feu passager. Surtout ne l'aigrissez point par des reproches amers, par des hauteurs, par des fiertez excessives, par une jalousie emportée & furieuse. Ne recourez ni aux injures, ni aux menaces. Employez la douceur, la complaisance. Que vos yeux couverts de pleurs jettent sur luy des regards mêlez de douleur & de tendresse. Que

vôtre langueur & vôtre abattement soient les seuls interprétes de vôtre desespoir. Ne demandez pas inconsiderément à vous retirer dans les premiers transports d'une passion naissante. Un sacrifice ne coute gueres à faire aux personnes qu'on commence d'aimer, & vous seriez peut-être prise au mot. Armez-vous de force & de patience. Le Prince de.....qui ne trouvera nulle part ce qu'il aura trouvé en vous, reviendra de lui-même ; & vôtre gloire en sera d'autant plus brillante, & vos plaisirs d'autant plus purs, que vous ne devrez son retour qu'à votre beauté, qu'à votre merite, & qu'à vos bonnes manieres.

Dans le calme heureux d'une tranquile intelligence, ne chicanez point le Prince de..... par des délicatesses mal entenduës, par des raffinemens outrez. Un amour qu'on veut trop subtiliser, s'évapore. S'il arrive entre vous de ces refroidissemens, de ces langueurs, ou de ces broüilleries, inseparables de l'amour, produites plûtost par le défaut du temperament, que par celui du cœur ; ne les regardez point comme un sujet de plainte, comme un crime. Travaillez à les étouffer par votre prudence, plûtost qu'à les entretenir par votre alteration. N'en accusez point le Prince de.. On ne peut pas toûjours être dans la même égalité d'esprit. Nous avons nos momens d'impatience & de chagrins.

Digitized by Google

Si la Guerre ou quelque autre raison, l'oblige à se séparer de vous ; lorsque vous lui direz adieu, suivez les seuls mouvemens de votre cœur. C'est connoître peu l'amour, que d'employer de belles paroles pour dire adieu tendrement. De la douleur dans les yeux, des discours sans ordre & sans suite, de tristes regards sans affectation, de la sincerité dans la douleur comme dans les paroles, en un mot, un je ne sçay quoy de doux & d'amer tout ensemble, qui passe cent fois d'un cœur dans un autre, prouve mieux que ne pourroient faire les discours les plus éloquens, ce qui se passe dans une ame tendre, accablée des frayeurs de la séparation & des horreurs de l'absence.

Si vous avez des enfans, apliquez-vous toute entiere à leur éducation. Que l'amour que j'ay pour vous, soit la regle de celui que vous aurez pour eux. Inspirez-leur des sentimens dignes de leur naissance. N'épargnez rien pour leur procurer les meilleurs Maîtres. Faites-en venir de France, si l'Italie ne vous en fournit pas d'assez illustres.

Si vous observez exactement tout ce que je viens de vous prescrire, assurez-vous, Placidie, que vous serez la plus heureuse & la plus illustre personne de vôtre Sexe. Peut-être vivrai-je assez long-tems pour ajoûter aux conseils que je vous donne au-

Digitized by Google

jourd'huy, ceux qu'exigeront les conjonctures differentes où vous vous trouverez, & pour vous voir joüir de votre bonheur. Si je meurs auparavant, j'emporteray du moins en mourant, la consolante satisfaction, que je n'auray rien oublié de tout ce qui pourroit contribuer à votre élevation, & de tout ce qui pouroit la rendre agreable & solide.

Il y avoit passablement de vision, & d'extravagance dans ces merveilleux projets de Deschauffours. C'étoit veritablement bâtir des châteaux en Espagne. Par malheur, je vins imprudemment renverser tout l'édifice. Cette lecture me surprit. Il m'avoit toûjours paru homme de bon sens, incapable d'imaginations aussi creuses que celles-là.

Aprés cette lecture, je remis le Manuscrit à sa place, & la Copie dans ma poche. Je n'en parlay point à Placidie. J'avois des choses plus pressantes à lui dire. Je ne songeois qu'à l'avancement de mes affaires auprès d'elle. Enfin, soit qu'elle n'eût pas donné dans les grandes idées de son pere, soit que l'étoile prévalût, Placidie, telle que je l'ay dépeinte, Placidie destinée à la plus haute fortune par le plus visionaire de tous les hommes, borna ses vûës & son ambition à la conquête de mon cœur. Il ne s'agissoit plus, lorsque nous fûmes d'accord de nos sentimens, que de

Digitized by Google

trouver le moyen de les conduire à bonne fin. C'étoit là le point de la difficulté. Deschauffours plus clairvoyant qu'Argus, m'examinoit d'une étrange sorte. Sa fille étoit guérie, je l'étois aussi. Mon congé renouvellé pour quinze jours, expiroit. Je n'avois aucun pretexte de rester chez lui; ainsi ma presence commençoit à lui devenir insuportable. Peut-être qu'il avoit fini ses affaires; qu'il se disposoit à son voyage de Madrid, & qu'il n'attendoit que mon départ pour se mettre en chemin.

J'étois au chevet de Placidie; je tenois un Livre dans lequel je feignois de lire, tandis que je n'occupois mes yeux à qu'à la regarder. Elle étoit plus belle & plus éclatante qu'avant sa maladie.

Tel au milieu de sa carriere,
D'un nuage profond sortant victorieux;
Plein de grandeur & de lumiere
Le Soleil éclate à nos yeux.

La comparaison est un peu usée; mais n'importe, elle passera en faveur de la verité.

Deschauffours entra dans la chambre de sa fille. La poche de mon justaucorps mal fermée, lui laissa entrevoir la fatale Copie; tout lui étoit suspect. Il voulut en badinant s'en saisir; j'y portai heureusement la main... Ne peut-on sçavoir ce que c'est

Digitized by Google

que ce papier, *me dit-il*, voyant qu'il avoit manqué son coup . . . Non, *lui dis-je*, en riant ; c'est l'histoire de mes amours . . . Cela doit être curieux, *répondirent en même tems le pere & la fille* : Faites-nous en part. . . Vous n'y trouverez rien, *leur dis-je*, digne de vôtre attention. Placidie insista, malgré les signes que je me tuois de lui faire. Deschauffours me pressoit de son côté. Je ne sçavois plus comment me deffendre. A la fin, je m'armai d'un peu d'effronterie. Puisque vous voulez absolument, *leur dis-je*, sçavoir ce qui est dans ce papier ; je vais vous satisfaire, quoique ce soit mettre ma vanité à une terrible épreuve, & qu'il ne me convienne gueres de m'ériger en Auteur. C'est une historiette que j'avois écrite pour amuser Placidie ; elle n'est encore qu'ébauchée. Attendez jusqu'à demain, je la reverrai, & vous la trouverez moins mauvaise qu'aujourd'hui . . . Telle qu'elle est, *répondit Deschauffours* lisez-la nous. On sçait bien qu'un Cavalier n'est pas obligé d'écrire comme un Academicien. Il n'est pas tard, la santé de Placidie lui permettra de vous écouter sans en être interessée. Il fallut obéïr ; un peu de présence d'esprit & de mémoire me furent d'un grand secours dans cette occasion. Ainsi donc, mon Manuscrit à la main, que je tournois du côté de la muraille ; un gueridon à mes côtez sur lequel il y avoit

Digitized by Google

un flambeau, j'imaginai sur le champ une avanture dont le Lecteur se passera fort bien.

Ma mémoire commençoit à pêiner terriblement. Je disois peu de choses en beaucoup de paroles; en un mot, je batois la campagne. Cependant Deschauffours & Placidie, donnerent mille loüanges à mon historiette. Celles du pere m'étoient suspectes; mais, celles de la fille m'étoient si agréables, que j'aurois bien voulu lui montrer sur le champ de quel effort d'imagination j'avois été capable. La vanité est inséparable de l'amour. Qu'on dise tout ce qu'on voudra, il n'y a point d'Amant qui ne soit bien aise que sa maîtresse lui trouve autant d'esprit que de tendresse. On doit à l'esprit la délicatesse de l'expression. Le cœur pense, mais l'esprit persuade. J'avoüe qu'il est quelquefois dangereux d'affecter d'en avoir. Il y a même des occasions où il n'en faut point avoir du tout; mais il faut le suspendre, & non pas l'aneantir. Je mets bien de la difference entre le dérangement & le trouble d'un amant que la passion déconcerte, & le silence ennuyeux, ou les discours fatigans d'un stupide. Insensiblement je tombe dans la dissertation, à Dieu ne plaise que je m'y égare plus long-tems.

Je remis mon Manuscrit dans ma poche, & il n'en fut plus parlé. On servit, & la

Digitized by Google

complaisance de Deschauffours fut au point, qu'il voulut bien que je soupasse avec sa fille. Je devois partir dans deux jours. Cette démarche lui parut sans consequence. Nous fûmes de la plus belle humeur du monde. Nous dîmes mille jolies choses. Nous chantâmes & je m'enflammay de plus en plus. Je fus pourtant si bien le maître de mes yeux & de ma langue, que Deschauffours qui examinoit jusqu'à mes gestes, n'eut lieu de se mettre aucun soupçon dans la tête. Charmé de ma discretion & du respect que j'avois pour l'hospitalité, il me reconduisit dans ma chambre, & me renouvella cent fois les protestations d'amitié les plus empressées. Je lisois dans ses yeux que son secret lui pesoit, & qu'il mouroit d'envie de s'en soulager en m'en faisant confidence; mais, j'éludai la chose adroitement. . . . *Au nom de Dieu*, lui dis-je, *ne me laissez plus voir Placidie. Jusqu'ici je me suis défendu de ses charmes en brave homme; mais, outre que je ne vous promets pas d'avoir toûjours la même force & le même courage, je veux bien vous avoüer que je suis d'une impatience & d'une indiscretion horrible. Si je venois à l'aimer, je ne pourrois m'empêcher de le lui dire, même devant vous, & si je faisois la moindre impression sur elle, on m'écorcheroit plûtôt tout vif, que d'exiger de moi à ne m'en pas glorifier. Cette maudite démangeaison de*

Digitized by Google

parler de mes bonnes fortunes, lorsque j'en ai eu, m'en a fait perdre plus de mille. Tel est mon caractere. Je ne croirois pas être heureux, si mes amis ignoroient que je ne le fusse; il se le tint pour dit, & se retira en me souhaitant le bon soir.

J'avois mes vûës en lui parlant de la sorte. Il étoit bon de lui donner de moi cette mauvaise impression, afin que prévenu de mes étourderies, il ne fut pas scandalisé de quelques traits de vivacité, s'il m'en échapoit quelques-uns auprès de Placidie, supposé qu'il me la laissât voir encore une fois. Quand on veut tromper quelqu'un, il faut, autant qu'on peut, le mettre hors de défiance. Une circonspection trop soûtenuë, paroît affectée, & ce n'est pas toûjours par les raisons les mieux prises, qu'on réüssit.

Dès que je fus seul, je songeai serieusement à ce que je devois faire pour me rendre heureux. Mon imagination se trouva courte. Je roulai dans ma tête mille desseins dont l'execution étoit impossible ou dangereuse. Je voulois une chose; j'en voulois une autre; je les voulois toutes ensemble, & à force d'en vouloir, je n'en choisis pas une. Le jour vint, & je me trouvai aussi irresolu que lorsque je m'étois couché.

Un moment après, Deschauffours entra dans ma chambre tout effaré . . . . M.

Digitized by Google

d'Armentiers, *me dit-il*; quoique vous m'ayez donné hier une legere idée de vôtre indiscretion, je vous crois homme sage, & je vais vous donner une marque essentielle de la confiance que j'ay en vous. M. le Duc de.... vient aujourd'huy sur ma Terre. Je n'en suis pas connu. Peut-être ne viendra-t'il pas chez moi? Peut-être même ne sçait-il pas si j'ay une fille? Mais peut-être aussi qu'il le sçait, & que cette chasse ne s'est projettée que pour venir dans ma maison sous pretexte de s'y délasser, mais en effet pour voir Placidie. S'il la voit, il est susceptible. Infailliblement il en deviendra amoureux, & je suis un homme desesperé. Levez-vous je vous prie, & vous habillez. J'espere que vous me ferez l'amitié de conduire Placidie chez ce vieux Gentil-homme avec lequel nous avons soupé ici il y a quelque tems. Je compte sur sa discretion & sur celle de sa femme. Sa maison n'est qu'à 3. petites lieües de la mienne. Ma fille est prête, & ma chaise vous attend. Je ne raisonnai pas beaucoup sur la proposition de Deschauffours. Elle m'étoit trop agréable pour ne la pas accepter. Je lui dis neanmoins en plaisantant, qu'en voulant faire éviter un danger à Placidie, il m'exposoit à un bien plus grand: Qu'il falloit qu'il fût bien de mes amis pour que je le risquasse... Depêchons, *interrompit Deschauffours*; il me tarde que vous

Digitized by Google

ne soyez deja partis. Le Duc de ..... ne fera peut-être que passer. En ce cas-là je vous manderai de revenir ce soir, ou j'irai moi-même vous chercher. Il me faisoit un double plaisir. J'aimois sa fille. Il m'étoit doux d'être tête à tête avec elle pendant trois lieües de chemin. Outre cela, je commençois à me sentir capable de jalousie, & je fus charmé que le Duc de... ne pût point la voir. Je connoissois ce Prince; enfin pour parler ingénûment, la facilité que j'avois trouvée à me faire aimer de Placidie, m'effrayoit.

Cette idée s'effaça dès que je fus seul avec elle. L'occasion étoit favorable. On croira sans doute que nous en fîmes un bon usage; point du tout. Charmez du plaisir de nous voir en liberté, nous passâmes le tems à nous faire des protestations de tendresse & de fidelité, sans songer à prendre des mesures.

Nous fûmes très bien reçûs par Monsieur & Madame de Carriere. On commença par nous faire dêjeûner, car on sçût que nous étions partis à jeun. Ensuite, M. de ..... voyant que sa femme s'entretenoit avec Placidie, il me tira à part... Il faut, *me dit-il*, que vous ayez ensorcelé Deschauffours. Sans cela je le connois, il ne vous eût jamais confié sa fille, surtout à vous, M. qui paroissez un Cavalier redoutable: Mais, *continua-t'il*,

Digitized by Google

ſans approfondir, d'où vient vôtre bonheur, je vous en felicite : Vous avez un cœur & des yeux ; ſans doute vous aimez Placidie. Je ne ſuis plus à vôtre âge. Cependant, ſi je me trouvois tête à tête avec une auſſi belle fille, je ne ſçay ce que je ne ferois pas. Je craignis que ce demi vieillard ne me dreſſât un piege. Je contrefis le Caton, & lui perſuaday ſi bien que j'étois ſerviteur & ami de Deſchauffours, que j'eſtimois Placidie, mais que je ne ſentois rien davantage pour elle, & que je mourrois plûtôt mille fois, que d'avoir la lâcheté d'abuſer de ſa confiance ; je le perſuadai ſi bien, dis-je, qu'il ne m'en parla plus, & qu'il me regarda comme un homme formé de quelque glaçon du *Mont Caucaſe*.

Nous étions au commencement d'Avril. Il faiſoit aſſés beau ce jour-là. Cariere nous propoſa d'aller faire un tour de promenade dans ſon Jardin. A peine étions-nous ſur ſa terraſſe, qu'on entendit un grand bruit de cors & de chiens, & que nous vîmes paroître M. le Duc de . . . avec toute ſa ſuite. Madame de Cariere ſurpriſe de cette arrivée imprevûë, n'eût pas le tems de cacher Placidie ; & nous fumes tous ſi deconcertés, que ce Prince avoit déja demandé deux ou trois fois qui étoit cette belle perſonne, ſans qu'on lui eût répondu. Cariere à qui il convenoit

Digitized by Google

mes anciens amis que je n'avois point vû depuis long tems. *Il me mandoit qu'il avoit des choses à me dire qui ne s'écrivoient point, & qu'il m'importoit extrémement de sçavoir: Que si je voulois prendre la peine de monter à cheval, & de venir le trouver en tel endroit, il me donneroit des marques essentieles, qu'il étoit autant mon ami qu'il eût jamais été.* Je montrai la lettre à Carlere qui me dit que je ne devois pas hesiter d'aller trouver mon ami. Je montai sur le champ à cheval, & dis à celui qui attendoit ma réponse, que j'allois la porter moi-même. Courdaval (c'est le nom de mon ami) m'attendoit au rendés-vous. Nous nous donnâmes toutes les marques d'amitié, que peuvent se donner deux amis charmés de se revoir aprés une longue absence. Il me dit naturellement qu'il m'avoit envoyé chercher, pour m'avertir de prendre garde à moi, parce qu'on en vouloit à ma liberté. M. le Duc de... *ajoutat'il*, est outré contre vous; vous l'avés trompé, vous lui avés menti. Il a sçû que vous étiés ici sans congé. Il s'est fait donner une lettre de cachet pour vous faire arrêter, & l'on vous cherche de toutes parts pour vous envoyer à la Bastille. Je vous dirai encore qu'il est passionnement amoureux de la belle personne que vous avez fait passer pour vôtre femme, & que dés qu'il aura reçû de la part de nos Pleni-

Digitized by Google

potentiaires un Courier qu'il attend avec la derniere impatience, il mettra tout en usage pour la deterrer. Je sçai toutes ces choses d'un Officier du Duc, qui me les a dites, ignorant que je vous connusse. Un de ses amis demande vôtre Compagnie au Bureau, & peut-être la lui a-t'on déja donnée. Je suis trés fâché de vous apprendre de si mauvaises nouvelles. J'ai cru cependant qu'il étoit de mon amitié de ne vous rien deguiser dans cette occasion. Je me suis informé de l'endroit où vous êtiés, & je suis venu, sans perdre de tems, vous prier de vous mettre à couvert du ressentiment de vos ennemis. La Bastille est un terrible sejour, & si vous m'en croyés, vous vous en éloignerés de 200. lieuës. J'ai quelques mesures à garder qui m'ont empêché d'aller chez Cariere, & qui ne me permettent pas de rester plus long-tems avec vous. Adieu. Si vous avés besoin d'argent, j'ai cent pistoles à vôtre service. Les voila. Outre cela, j'ai un passeport à vous donner pour deux personnes, dont vous pourés vous servir, si vous vous retirés en Hollande.

Le conseil étoit salutaire, & ne pouvoit venir plus à propos. J'embrassai mille fois Courdaval, en le remerciant de sa generosité. Je refusai son argent, & je me contentai d'un passeport. Je lui dis mes affaires en deux mots, & je le priai, s'il le

Digitized by Google

pouvoit, ſans ſe commettre, de venir confirmer à Cariere tout ce qu'il m'avoit dit. J'eu quelque peine à l'y reſoudre. Cependant, je lui fis ſi bien voir que Cariere & Placidie même, pouroient croire que je leur en impoſois, qu'il ſe rendit à mes raiſons.

Nous nous mîmes en chemin; & dés que je me fus un peu remis des frayeurs que m'avoit cauſé l'image de la Baſtille, je lui demandai par quel hazard il étoit à la Cour du Duc de.... lui que je croyois en Eſpagne. Il me repondit que j'avois raiſon d'en paroître ſurpris, & que ſi je ſçavois ſes avantures, j'avoüerois qu'il étoit encore plus à plaindre que moi, puiſque ſes maux étoient ſans remede. Il ne tiendra qu'à vous, *lui dis-je*, que je ne les ſçache. Il y a encore plus d'une lieuë d'ici chez Cariere, & vous avez du tems de reſte. Courdaval ne ſe fit point preſſer, & commença à parler ainſi.

De quatre freres que nous étions, il en mourut deux à S.... Je le ſçai, *interrompis-je*, j'étois Mouſquetaire avec eux. J'étois le plus jeune de tous, *pourſuivit Courdaval*; & mon pere aimoit ſi paſſionément celui qui reſtoit avec moi, que ne pouvant plus ſouffrir toutes les marques de prédilection qu'il lui donnoit, je pris le parti d'aller ſervir ſur Mer. A peine y avois-je fait deux campagnes, que ce fils

Digitized by Google

bien-aimé mourut de la petite verole. Mon pere me rapella, n'ayant plus que moi d'enfans, & ne voulut plus que je serviſſe. Je revins donc à Paris, où je vécu comme tous les autres jeunes-gens, donnant dans les plaiſirs tête baiſſée. Vous connoiſſés mon humeur. La plus belle femme n'a jamais pû me fixer deux jours, & ſouvent je m'en dégoute avant qu'elle ait eu le tems de me rendre heureux. Je ne me donne point pour un homme à bonnes fortunes, ni pour un homme d'un grand merite; mais, comme il faut peu de choſes pour plaire, & que je ſuis d'une figure aſſez prevenante, je n'avois pas eu lieu de me plaindre du ſexe, juſqu'à l'avanture que je vais vous conter.

Madame de... veuve de M.... a deux filles. L'ainée commence à s'effacer, quoiqu'elle n'ait pas encore 25. ans. Elle étoit fort aimable lorſque je la connus. Aujourd'hui, elle eſt maigre, deſſechée, quoiqu'aſſez blanche. Ses yeux ont perdu leur éclat. Ce ne ſont plus des yeux animez, dont les regards penetroient juſqu'au cœur, mais des yeux qu'il ſemble que la Nature n'a faits préciſément que pour voir: Enfin de tous ſes charmes, il ne lui reſte plus que de grands cheveux blonds, qui ne lui ſont pas d'un grand uſage. Je ne vous dis rien de ſon humeur; la ſuite de mon diſcours vous la fera connoître. Il eſt bon pourtant

Digitized by Google

que vous ſçachiés qu'elle a ſouffert la même alteration, les mêmes changemens que ſon viſage. Je m'attachai à elle moins par goût que par habitude. Madame de.... & mon pere demeuroient dans la même maiſon. J'étois tous les jours chez elle. Mes aſſiduitez auprés de ſa fille lui faiſoient t plaiſir. Elle me regardoit comme un bon parti. Mon pere de ſon côté, qui ſçavoit qu'elle étoit riche, & qui n'avoit rien tant à cœur que de me voir prendre un engagement ſolide, étoit bien aiſe que je l'aimaſſe.

Autoriſée du conſentement de ſa mere, Mademoiſelle de V.... me recevoit parfaitement bien. Je ne fus pas long-tems à lui perſuader que je l'aimois, & à l'engager de me declarer qu'elle m'aimoit auſſi. C'étoient tous les jours des galanteries de ma part dont elle me tenoit un compte infini. Je lui faiſois valoir les moindres choſes. Manquois-je une partie de ſpectacle ou de ſouper? je n'avois qu'à lui dire que c'étoit pour elle. Elle me croyoit; elle étoit charmée. Je lui dois cette juſtice, malgré tous les maux qu'elle m'a faits dans la ſuite, qu'il n'y a point de bonnes manieres dont elle ne m'ait comblé. Jamais fille n'a été plus genereuſe. Jamais fille ne m'avoit paru plus digne d'être aimée que je la trouvois alors. Elle faiſoit mille gracieuſetez à mes amis, lorſque je les menois

Digitized by Google

chez elle. On y jouoit, on y faiſoit des concerts ; & les concerts & le jeu étoient toûjours ſuivis d'une collation. Que vous dirai-je de plus ; ſi j'avois été d'humeur à la mettre à de certaines épreuves, & que je n'euſſe pas été auſſi deſintereſſé qu'elle étoit liberale, elle m'auroit dédommagé avec profuſion des dépenſes que je faiſois pour elle. Je connois des gens qui, à ma place, auroient cruellement abuſé de ſa facilité.

Pendant que nous vivions dans la meilleure intelligence du monde, & que ſatisfait de ſon cœur, je me croiois revenu de toutes mes inconſtances, Mademoiſelle de M.... ſa cadette, revint du Couvent. Elle avoit 17. ou 18. ans. C'étoit une brune piquante, dont les couleurs étoient les plus vives & les mieux aſſorties qu'on ait jamais vûës. Je ne vous en ferai point un portrait à la *Cirus* ou à la *Clelie* ; je vous dirai ſeulement qu'elle étoit mille fois plus belle que ſa ſœur, quoique ſa ſœur ſe piquât de beauté, & qu'elle eût raiſon de s'en piquer. Pour l'eſprit, je vous l'avouë, elle ne l'avoit point delié ; mais auſſi, elle ne l'avoit point artificieux. C'étoit une ſincerité & une ingenuité charmante. La nature dans toute ſa ſimplicité, s'exprimoit par ſa bouche. Incapable de feindre, on liſoit dans ſes yeux tous les ſentimens de ſon cœur. Elle l'avoit droit, tendre, conſtant ; en un mot du meilleur

Digitized by Google

caractere du monde. Je la regardai d'abord comme la sœur de ma Maîtresse, c'est-à-dre, que je ne ressentis rien pour elle. Je m'étois étourdi sur le plaisir de changer. Content du cœur de Mademoiselle de V.. je me bornois à l'aimer & à m'en faire aimer. Je lui croyois un bon esprit; & puisque j'étois destiné à me marier, je me trouvois heureux de pouvoir passer mes jours avec elle. Je pressois mon pere de hâter mon bonheur. Elle partageoit mes empressemens; mais, pourquoi vous arrêter davantage? Lorsque ma passion paroissoit la plus vive, soit caprice, soit fatalité, je revins à mon naturel, & je changeai tout d'un coup. Je me fis quelques reproches de ma trahison; je m'en voulus du mal; mais enfin je la trouvai si agreable, que je n'eu pas la force de m'en deffendre. Je voyois tous les jours Mademoiselle de.... Je lui disois des douceurs qui l'embarassoient, & ausquelles elle ne répondoit qu'en rougissant. Je la louois sur sa beauté: mes louanges la troubloient, & j'étois charmé de son trouble. Enfin, je lui dis que je l'aimois; je la priai de me croire: *Elle me répondit ingenument qu'elle ne scavoit pas ce que c'étoit qu'aimer; mais que si c'étoit vivre avec quelqu'un, comme je vivois avec sa sœur*; aimer étoit quelque chose de bien doux; *qu'elle n'en scavoit pas la raison; mais qu'elle étoit quelque fois*

Digitized by Google

jalouſe de nos ſentimens & de nos diſcours. Helas, *continua-t'elle d'un air encore plus ingenu* ! Vous me dites que vous m'aimés, & je ſçai que c'eſt ma ſœur. Quel plaiſir prenés-vous à me dire des choſes qui ne ſont pas vrayes. Je n'ai point d'experience. Sincere, je croi que tout le monde l'eſt comme moi, & ſi j'allois vous croire, je mourrois de douleur de me voir trompée... Ah, *lui dis-je en me jettant à ſes genoux* ! vous ne le ſerés jamais. Je ſens pour vous mille fois plus d'amour, que je n'en ai ſenti pour vôtre ſœur. Je l'ai aimée, il eſt vrai ; mais je ne vous avois point vûë, & je vous jure que je n'avois pour elle qu'une paſſion languiſſante : Vous ſeule pouviez remplir tous les vuides de mon cœur. Il éprouve auprés de vous des tranſports & des vivacitez qu'il n'éprouvoit point auprés d'elle. J'étois né pour vous adorer. Ne craignés rien, *ajoutai je*, en lui baiſant la main. Le plus inconſtant de tous les hommes ceſſeroit de l'être pour vous, & ma vie vous répondra de ma fidelité.... Mais, *reprit-elle*, nous trahiſſons ma ſœur, ou du moins vous la trahiſſés, & je tremble que vous ne me trahiſſiés auſſi. Si vous liſés dans mon cœur, vous voyés ce qui s'y paſſe. Je n'en ſçai pas bien expliquer les mouvemens ; mais enfin, je ſens pour vous ce que je n'ai jamais ſenti pour perſonne. Pourquoi vous dis-je toutes ces

Digitized by Google

choſes ? Que je ſerois malheureuſe ! Que vous ſeriés indigne, ſi vous abuſiés de ma confiance & de ma bonne foi ! .... Je n'eu pas le tems de lui répondre; ſa ſœur entra. Sa Cadette nous laiſſa ſeuls. Je tâchai de me contraindre : Mais, qu'on eſt peu maître de ſon cœur ! Elle me trouva rêveur & diſtrait. A peine avois je la force de lui dire une parole ? Elle m'en fit la guerre. Je la payai de mauvaiſes excuſes, & je ſortis peu de tems aprés, ſans beaucoup m'embaraſſer des reflexions qu'elle pouroit faire. J'étois trop rempli de mon bonheur, pour détourner ailleurs mes penſées. Je parle à un Amant. Vous concevés ſans doute tout ce qu'a de doux & de flateur l'état où je me trouvois. Faire naître de la paſſion dans un jeune cœur qui n'a jamais aimé, qui ne ſçait pas même ce que c'eſt que l'amour ; non, rien n'approche de cette idée.

Mademoiſelle de V.... fut allarmée de ma froideur ; mais elle n'en démêla point la cauſe : elle eſpera que je ſerois plus raiſonnable le lendemain. Cependant je pris ſi peu de peine pour la raſſûrer, & ſon aimable ſœur ſçut ſi peu ſe déguiſer, que ſon aînée eut de violens ſonpçons de mon infidelité. Loin de les détruire, mes regards & mes empreſſemens les confirmerent. Je la croyois incapable de jalouſie ; mais elle m'en donna les marques les plus terribles, lorſqu'elle ne put plus douter

Digitized by Google

qu'elle ne fût trahie. Elle commença par me deffendre d'entrer dans sa chambre ; elle ne voulut point d'éclaircissement avec moi ; elle me dit que je n'en méritois pas. Elle accabla sa sœur d'injures & de reproches. La timide cadette les souffrit sans dire un seul mot, & laissa prendre à son aînée un si grand empire sur elle, qu'il n'y a point de mauvais traittemens qu'elle n'en ait reçû.

Pendant que tout cela se passoit, mon pere qui ne sçavoit rien de ma broüillerie avec Mademoiselle de V..... voulant finir d'affaire, avoit reglé toutes choses avec sa mere pour mon mariage ; mais, lorsqu'elle lui en parla, elle répondit qu'elle mourroit plûtôt que d'épouser un Traitre & un Parjure. Elle fit à sa mere un portrait affreux de mon caractere, parce que sa sœur étant presente, elle espera qu'il porteroit coup. Elle se trompa ; Mademoiselle de M..... me manda toutes les noirceurs dont sa sœur m'avoit défiguré, m'assûra que loin d'avoir fait la moindre impression sur elle, tout ce qu'on lui avoit dit pour la dégoûter, ne servoit qu'à me rendre plus cher à ses yeux : Que je fusse fidele, & que je comptasse sur son cœur : Qu'elle étoit charmée de toutes les persecutions qu'elle essuyoit à mon sujet ; que c'étoit un merite pour elle auprès de moi, & que la patience avec laquelle je les lui verrois souffrir,

Digitized by Google

me convaincroit de sa fidelité.

Madame de V ..... voyant que sa fille n'avoit point voulu entendre à un engagement avec moi, lui proposa un autre parti. Ce n'étoit pas son compte : Elle m'aimoit encore, & n'avoit fait semblant de me refuser, que pour ne pas s'exposer elle-même à la honte d'un refus. Cependant, elle feignit d'entrer dans les vûës de sa mere, esperant que ma passion pour elle n'étoit peut-être pas si bien éteinte, qu'elle ne se rallumât quand je la verrois sur le point de se donner à un autre. Il parut dès le lendemain un Soupirant qui n'eut pas peu à souffrir de ses inégalitez & de ses travers, quoiqu'au dehors elle affectât de le bien traiter. Je voyois tout ce manege sans m'en inquieter. Comme elle continuoit de persecuter sa sœur & de la désoler, je commençay à la haïr & à la mépriser, de maniere qu'elle put aisément s'en appercevoir. Je disois hautement que c'étoit une folle qu'il falloit mettre aux Petites-Maisons. Elle le sçût, elle en devint furieuse. Ses mauvaises manieres & sa tyrannie redoublerent ; & tout le mal qu'elle faisoit à sa sœur, ne la satisfaisant pas, elle tourna son desespoir contre elle-même. Elle ne ne dormoit plus, elle ne voyoit personne ; enfin elle se tourmenta si fort, qu'elle en perdit sa beauté & sa raison. Ce n'étoit plus cette personne charmante, douce, polie,

Digitized by Google

& de l'humeur la plus agréable. C'étoit un squelet, une harpie. C'est une chose terrible que la jalousie. Quels désordres, quels ravages ne fait-elle point !

Mademoiselle de V..... s'apercevant qu'elle étoit la premiere victime de sa colere, changea de conduite en apparence avec sa sœur. Elle se radoucit tout d'un coup, & feignit qu'ayant renoncé au mariage, elle ne se reserveroit qu'une pension, si sa sœur vouloit épouser un homme qu'elle lui nomma. Elle fit tous ses efforts pour l'engager à prendre ce party. Sa mere y interposa son autorité. Le Rival parut; j'en fus allarmé. Mademoiselle de M.... me sçût mauvais gré de mes inquietudes... Je vous les pardonne, *m'écrivit-elle*, si c'est l'amour seul qui vous les cause; mais, si c'est la défiance, j'en suis inconsolable. Connoissez mon cœur, vous l'avez touché; il vous aime; rien ne peut le faire changer. Ne suis-je pas assez malheureuse dans ma situation, sans que vous travailliez vous-même à m'accabler par vos soupçons & par vos craintes ? On me tend des pieges de tous côtez : au lieu de m'aider de vôtre esprit & de vos conseils; vous vous déconcertez; ayez plus de force, & mandez-moi ce que je dois faire dans cette occasion.

Le Rival dont j'ay parlé, étoit un Maître des Comptes. Il fit tous ses efforts pour

Digitized by Google

plaire à ma jeune maîtresse, mais quand il vit qu'il perdoit son tems, & qu'il ne pouvoit s'en faire aimer, il eut recours à Madame sa mere. Elle aimoit sa fille; elle n'eût pas la force de la contraindre à épouser cet homme, ni la dureté de la mettre dans un Couvent, & le Maître des Comptes fut obligé de prendre parti ailleurs.

Mademoiselle de V... ne sçachant donc plus où donner de la tête, prit une resolution desesperée, & qui me fait encore fremir d'horreur quand j'y pense. Sa laideur augmentoit tous les jours. Tous les jours sa jeune sœur embellissoit. Elle jura la ruine de ses charmes... On m'a changée pour ma sœur, *disoit-elle*, je la mettrai dans un état que sûrement on la changera pour une autre: Je ne sçai pas quelles pernicieuses drogues elle lui fit prendre, ni comment elle les put recouvrer; mais enfin cette aimable personne tomba dans une langueur digne de compassion. Plus de couleur, plus d'embonpoint; une pâleur livide la rendit méconnoissable à elle-même. J'apris cet accident. J'en fus au desespoir; mais ne pouvant soupçonner Mademoiselle de V.. d'une si horrible mechanceté, je crus que le chagrin seul avoit causé ce changement. Je la priay de ne se point affliger. Je lui fis dire que son mal ne venant que de l'agitation de son esprit, quel-

Digitized by Google

ques jours de repos & de tranquilité la gueriroient. Le Medecin, soit qu'il fût gagné, soit qu'il n'en sçût pas davantage, dit que c'étoient les *pâles couleurs*. Mademoiselle de V.. en fit des railleries qui me revinrent ; sa cadette les sçut aussi. Alors, elle ne fut plus maîtresse de sa discretion ; elle m'ouvrit son cœur sur les soupçons qu'elle avoit contre sa sœur : Nous conclûmes que c'étoit elle qui l'avoit mise dans ce funeste état. Je la cherchai pour l'accabler d'injures & de reproches, & pour l'obliger à m'avoüer la verité. J'étois dans une si grande fureur, que je ne sçai pas ce que je n'aurois pas fait, si je l'eusse trouvée ; mais elle m'évita si bien, que je ne pus la voir ; cependant sa haine n'étoit pas satisfaite. Mademoiselle de M... n'étoit pas assés laide à son gré, puisque je l'aimois encore. J'avois consulté sa maladie ; on m'avoit donné des remedes qui sembloient faire un assés bon effet, & l'on commençoit à ne plus desesperer de sa gueriſon. La jalouse & barbare V.. entra dans sa chambre pendant la nuit, & la trouvant endormie, elle lui cicatrisa le visage avec un diamant, & versa de l'eau forte dans ses playes. Cette pauvre enfant se reveilla en poussant de grands cris, mais sa sœur avoit déja disparu. Elle porta ses mains à ses joües, & les en retira toutes pleines de sang. Elle fit un effort sur elle-même,

Digitized by Google

elle apella du monde à son secours; sa femme de chambre la crut morte, quand elle la vit toute ensanglantée, & sans connoissance. Sa mere vint au bruit. Sa Megere de fille eut bien l'effronterie d'y venir aussi. Figurés-vous quel affreux spectacle ce fut pour une tendre mere qui aimoit passionnement sa fille, de la trouver dans un état si deplorable. On lui demanda qui l'avoit traitée de la sorte. Soit generosité, soit qu'elle craignit de se tromper, on n'en put tirer aucun éclaircissement. Elle s'obstina à dire que cela lui étoit arrivé en dormant, & que lorsqu'elle s'étoit reveillée, elle n'avoit vû personne dans sa chambre. L'eau forte avoit penetré jusqu'aux os. Le Chirurgien qu'on avoit envoyé chercher, se trouva fort embarrassé. Il promit neanmoins de lui sauver la vie; mais il dit en même tems que la cure seroit imparfaite, puisque Mademoiselle de M.. de la plus jolie personne de Paris alloit devenir la plus laide. Elle prit son parti avec un courage heroïque, & souffrit les douleurs les plus aiguës avec une patience de Martyr. L'apartement de Madame de V.. retentissoit de cris & de gemissemens. Je les entendis, je me levai, j'y courus. Le Chirurgien mettoit le premier appareil. Que vis-je? Que devins-je? Je n'ai point d'expression pour vous dépeindre mon desespoir. On ne meurt point

Digitized by Google

de douleur, puiſque je n'expirai pas à cette funeſte vûë. Je ne gardai plus de meſures dans cette affreuſe diſgrace. *Cruelle*, m'écriai-je en m'adreſſant à Mademoiſelle de V... *Ce ſont là de vos coups. Quelle autre main que celle d'une jalouſe, peut-être capable d'une ſi noire barbarie? Achevés*, inhumaine, *percés-moi le cœur. C'eſt moy qui vous ai trahi, c'eſt moi qui vous hais, c'eſt moi qui vous deteſte. Vôtre ſœur étoit innocente. Pourquoy l'avés-vous punie de mon crime? C'étoit ſur moi que vôtre fureur devoit s'exercer: Mais helas vous vous êtes vangée bien plus cruellement que ſi vous m'aviés ôté la vie!* Quelques ſenſibles, & quelques vraiſemblables que fuſſent mes reproches, ils ne l'émûrent point; elle goûtoit à longs traits le plaiſir de la vangeance. La mere ſe livroit à ſes triſtes reflexions, & ne diſoit mot... Quoi, Madame, lui dis-je! Vous gardés le ſilence dans un malheur ſi terrible?. Helas, me repondit'elle en ſoupirant! Que voulés-vous que je diſe? De quelque côté que je me tourne, je n'entrevoy que des images douloureuſes. Si je vange la cadette, je perds l'aînée. Eſt-ce à moi à être Juge dans une cauſe où j'ai tant d'interêt? Ma fille, *continua-t'elle*, en s'adreſſant à Mademoiſelle de V.. ſeroit-il poſſible que vous euſſiés fait une auſſi indigne action? Et vous, ma chere enfant, eſt-ce vous que je

Digitized by Google

je voi dans un état si funeste ? Ces tendres regrets furent suivis de larmes ameres qui ne changerent, rien aux choses. L'ainée coupable ou innocente, ne fut que soupçonnée ; la conviction en eût été trop odieuse. On assoupit cette avanture ; & Mademoiselle de M...qui avoit fait vœu de se faire Religieuse, se jetta dans un Convent dés qu'elle fut guerie. Je fis d'inutils efforts pour la détourner de cette resolution. J'eu beau lui jurer que je l'aimois autant que lorsqu'elle étoit dans son plus grand éclat ; que je me tiendrois heureux de passer mes jours avec elle, & que j'estimois plus les qualités de son ame, que les charmes de sa personne. Elle ne m'écouta point, & ne voulut plus me voir, même dans les derniers jours qu'elle resta dans le monde. Cette avanture me causa tant de chagrin & d'horreur pour Mademoiselle de V... que pour l'éviter, je priai mon pere de me permettre d'aller en Espagne. Il y consentit, & je fis ce voyage dans la situation d'esprit la plus violente. Il y avoit à peine 6. mois que j'étois parti, lorsque je reçû des lettres de France. On m'y mandoit qu'une longue maladie dans laquelle Mademoiselle de M... étoit tombée, l'avoit empêché de faire profession, & qu'elle étoit retournée chés sa mere. Ces nouvelles reveillerent un amour que l'impossibilité du succés commençoit à af-

Digitized by Google

foiblir. Je ſentis renaître tous mes tranſports. Je me reprochai le peu d'empreſſement que j'avois marqué pour la retenir. Je me flatai que je ſerois plus heureux, ſi je pouvois encore lui parler. Je pris la poſte, reſolu de la fléchir ou de mourir à ſes genoux. Elle aprit mon retour, elle craignit ma vûë, & ſe hâta de faire des vœux. J'arrivai quelques jours aprés cette cruelle ceremonie. Je fus accablé de ce nouveau contre-tems. On me donna une lettre de ſa part qui ne ſervit qu'à aigrir ma douleur, & qu'à me faire mieux ſentir la perte que j'avois faite. Là voici, liſés-la, Darmentiers, & voyés ſi j'ai tort de regretter une perſonne qui a de ſi beaux ſentimens. Je pris la lettre, & j'y trouvai ces paroles.

Vous pouſſés trop loin le ſouvenir d'une infortunée qui ne doit plus vous demander d'autre grace que celle de l'oublier. Je vous ay toûjours cru genereux; mais je ne croyois pas que vous le fuſſiés juſqu'à vouloir devenir la victime de vôtre generoſité. Eſt-il poſſible que vous ayés ſongé quelquefois que je ne ſuis plus qu'un objet d'horreur, & que vous n'en ayés point conçu pour moi? Si cela eſt, je l'avouë, il n'y a que vous au monde capable d'un ſi grand effort; mais, Monſieur, ne craignés pas que j'en abuſe; vous m'avés fait un ſacrifice, je vous en dois un autre. Je pris d'abord le parti de me re-

Digitized by Google

tirer, par la crainte que vous ne vous repentissiés un jour de la demarche que vous vouliés faire. Aujourd'huy je me retire par reconnoissance. Ce seroit mal répondre à vôtre amour, que de vous donner une personne à qui sa difformité feroit peur à elle même, si elle étoit encore sensible aux choses de la terre. Vous êtes digne d'un meilleur sort. Je ferai toute ma vie des prieres au Ciel, pour vous le procurer; c'est tout ce que je vous prie d'exiger de moi.

Quelques jours après Mademoiselle de V.. poursuivit Courdaval, & me fit parler de raccommodement. J'en rejettai bien loin les propositions. Avoüez que je suis bien malheureux. Aussi charmé de Mademoiselle de M..... que jamais, je l'adore; elle est Religieuse : Avoüez encore une fois que je suis bien malhûreux.

Courdaval finit-là son histoire. Je plaignis la destinée de Mademoiselle de M.. & la sienne. Un moment après, nous arrivames chez Cariere à qui ce fidele ami confirma en presence de Placidie, tout ce qu'il m'avoit dit des desseins du Duc de.. sur elle & sur ma liberté. Ils en furent effrayés, & consentirent que je prise des mesures pour prevenir ce double malheur. Courdaval, qui ne pouvoit pas rester davantage, prit congé de nous, & retourna à D.

Cariere me dit que je n'avois point de

Digitized by Google

tems à perdre ; qu'il falloit que j'épousasse Placidie le soir même ; & que nous nous sauvassions le lendemain. *Y consentez-vous*, belle Placidie, *lui demandai-je en tremblant ? Aurez-vous la bonté de suivre ma fortune ?* Oüi .... *répondit-elle* ; je vous suivrai partout quand vous serez mon mari ..... Cariere sortit là-dessus, & revint accompagné d'un Notaire & du Curé. Celui-ci avoit fait d'abord beaucoup de difficulté de nous marier sans ceremonies ; mais il s'étoit rendu aux raisons & à l'amitié de Cariere qu'il connoissoit pour un homme discret. Le Notaire dressa le Contract qui fut signé par tous ceux qui étoient dans la chambre, & le Curé nous donna la benediction Nuptiale. Au lieu de songer aux plaisirs qui suivent ordinairement cette benediction, nous ne songeâmes qu'à nôtre départ. Nous résolûmes que Placidie prendroit un habit d'homme, & parce que nous n'avions pas le tems de lui en faire faire, elle mit un des miens. Elle étoit si charmante dans ce déguisement, que je craignis qu'elle n'en pût pas soûtenir le personnage. On la reconnoîtra, disois-je, partout où nous nous arrêterons. Je souhaitai presque dans ce moment-là qu'elle fût moins belle. Nous résolûmes encore que Placidie passeroit pour un jeune Seigneur, parent du Maréchal de .... qui l'alloit trouver, & qu'elle ne me parleroit, que comme si j'é-

Digitized by Google

tois son Valet de chambre. Elle vouloit aller à cheval, mais je m'y opposai. Pour lui en épargner la fatigue, & pour faire plus de diligence, Catiere avoit une chaise de poste. Je la mis dedans. Il me donna de l'argent pour faire mon voyage, & pour attendre les Lettres de change qu'il m'enverroit en Hollande. Dès que le jour parut, nous prîmes congé de lui & de sa femme, que nous regardions Placidie & moi, comme nôtre pere & nôtre mere. Je passerai legerement sur cette séparation; elle fut trop tendre & trop douloureuse, pour m'en retracer les idées.

Nous gagnâmes la Frontiere sans contretemps. Ma maladie m'avoit si fort changé, que je ne fus point reconnu de quelques Officiers que je trouvai dans les Villes par où nous passâmes. On nous laissa sortir du Royaume à la faveur de nos Passeports. Quand je me vis hors de France, je commençai à respirer: Enfin nous arrivâmes, après mille fatigues, dans le Hameau où étoient nos Plenipotentiaires. J'allai saluer M. de..... avec Placidie; je lui contai mes avantures, il nous plaignit, & nous fit toutes les offres de services qui dépendoient de lui & de ses amis. Nous vîmes aussi M. de.... qui fut frapé d'admiration à la vûë de Placidie. Il ne pouvoit se lasser de me dire que j'étois le plus heureux de tous les hommes d'avoir une si belle

Digitized by Google

femme, & qu'il ne me blâmoit point d'avoir tout quitté pour elle. Quelques jours aprés, nous arrivâmes à la Haye. Nous descendîmes chez un Marchand pour qui Courdaval m'avoit donné une Lettre, & qui nous logea chez lui. Placid. s'y remit de ſes fatigues. Le bruit de ſa beauté ſe répandit bientôt dans la Ville. Il n'y eut perſonne qui ne s'empreſſât pour la voir. Le Prince de .. même en eut la curioſité, & m'avoüa qu'il n'avoit jamais rien vû de ſi accompli. Ce diſcours dans la bouche d'un Prince comme celui-la, donnoit lieu à de grandes reflexions. Je m'en fuſſe allarmé, ſi je n'euſſe connu la vertu de ma femme, & ſi je n'euſſe ſçû qu'il devoit partir dans deux jours pour l'armée. Il m'offrit de l'emploi. Je le priai de m'en diſpenſer pour cette campagne. Je lui dis qu'on négocioit la paix, & que ſi elle ſe faiſoit, je m'épargnerois le regret d'avoir porté les armes contre ma Patrie & contre mon Roy. Il approuva ma reſolution, & m'aſſûra que je pouvois compter ſur ſa protection.

Digitized by Google

Lettre à Monsieur Buchet :

Contenant la Traduction de quelques endroits d'un Livre Anglois intitulé : Le Causeur, ou les Veilles du sieur Isaac Bickerstaff.

MONSIEUR,

Je vous envoye ce que vous m'avez demandé, mais je crains que vous n'en soyés pas aussi content que vous avés cru. Vous allez trouver de longues phrases, des expressions hazardées, & peut-être des Angliciſmes : Ce n'eſt pas tout, la maniere de penſer vous paroîtra même bizarre. Vous ſerez choqué de l'Original & de la Traduction, à moins que vous ne vous prêtiez à tout ce que je m'en vais vous dire.

L'Auteur, qui eſt M. le Chevalier *Steele*, celui à qui nous devons le *Spectateur*, ſe donne ici pour un vieux Aſtrologue, Devin de profeſſion, de plus Juriſconſulte, & Medecin. Un homme de cette eſpece doit parler d'une maniere peu commune ; il eſt impoſſible de s'éloigner de la façon de vivre de la pluſpart des hommes, ſans

Digitized by Google

s'éloigner de leur façon de parler.

Voila pour l'Auteur, voici pour moi : Le ſtile du *Cauſeur*, eſt tiſſu d'expreſſions fortes & chargées, avec des mots hazardez même en Anglois, la plus libre de toutes les Langues. Il ne faut pas auſſi vous déguiſer que tout cela a trés-bien réuſſi en Angleterre, & que ſi ma Traduction n'eſt pas goûtée en France, ce ne ſera pas une veritable Traduction. Cependant, il a fallu traduire & non pas compoſer. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir prendre un ſtile approchant du ſien. A l'égard des Anglicifmes, s'il y en a, je voudrois qu'ils fuſſent des fautes heureuſes, & qu'on pût ſurmonter la mauvaiſe honte qui nous empêche de prendre chez nos voiſins ce qui nous accommode, dans le tems qu'ils ſe font un merite de s'approprier ce que nous avons à leur bienſéance.

J'ai peut-être imité de certaines negligences qu'on ne me paſſera point; mais je ſuis perſuadé que le ſens ne ſçauroit être trop à ſon aiſe dans nos paroles, & que la trop grande exactitude le gêne ſouvent.

Entrons maintenant dans les vûës de M. *Iſaac Bickerſtaff* : Vous ſçaurez d'abord qu'il paroiſſoit une demie feuille de ſes *Veilles*, trois fois la ſemaine, & qu'on les diſtribuoit dans les Caffez comme les Gazettes.

Dés l'entrée de ſon Ouvrage, il approu-

Digitized by Google

ve

ve beaucoup les Gazettes ; mais, ajoute-t'il, comme il y a plusieurs bons Citoyens à qui le zele du bien public fait negliger leurs affaires, pour aller raisonner sur celles de l'Etat, il semble que ces Journaux devroient être faits pour eux preferablement aux autres. Et d'autant que ces Messieurs ont d'ordinaire beaucoup de zele & peu de connoissance, c'est une œuvre également charitable & necessaire, que de leur fournir de quoi penser aprés avoir lu. C'est le dessein de ce Journal, qui traittera de toutes les matieres qui me tomberont sous la main.

Il promet d'y en inserer pour le beau Sexe, puisque c'est en son honneur qu'il a pris le titre de *Causeur*.

Ensuite il dit, que tous les articles de *Galanterie* seront datez du Caffé de *White*: Ceux qui regardent la Poësie, du Caffé de *Will*: Ceux d'érudition, du Caffé *Grec*: Qu'à l'égard des Nouvelles étrangeres & domestiques, elles viendront du Caffé de *S. James*; & que tout ce qu'il aura à dire sur d'autres matieres, sera daté de son appartement.

Il finit en badinant sur les frais qu'il est obligé de faire en liqueurs & en tabac d'Espagne, pour entretenir de bonnes correspondances dans tous ces Caffez; & sur le don de prédire les choses futures, dont il n'ose faire que trés peu d'usage, de peur d'offenser ses Superieurs.

Digitized by Google

Aprés cette petite préparation, il ne me reste qu'une chose à dire, c'est que je n'ai pas prétendu vous donner ici les plus beaux endroits; ce sont les premiers morceaux détachez que j'ai trouvé en parcourant le Livre, & même j'ai été obligé d'y retrancher bien des choses. Dans la suite je pourrai vous en envoyer d'autres.

Si l'on condamne l'Auteur sur ma Traduction, on aura tort; si l'on approuve l'un & l'autre, je n'y veux d'autre gloire que celle de vous avoir fait plaisir, & d'être reputé, *Monsieur*, V. T. H. & T. O. serviteur L***

Au Caffé de *White*.

Une Dame inconnuë me fit l'autre jour l'honneur de me venir voir. Elle paroissoit âgée d'environ trente ans; brune, mais trés agreable: La santé brilloit sur son visage, & ses yeux avoient une certaine vivacité qui ne convenoit guéres, selon moi, au ton plaintif dont elle commençoit à me parler. Je ne sçai si elle s'en apperçut, mais tout à coup elle baissa la vuë & me dit, Monsieur *Bickerstaff*, vous voyez devant vous la plus malheureuse de toutes les Femmes. Comme vous avez la reputation d'être aussi grand Jurisconsulte qu'Astrologue ou Medecin, je viens implorer vos conseils & votre secours, pour me

Digitized by Google

faire obtenir la cassation d'un Mariage qui doit être nul par toutes les loix du monde. Madame, répondis-je, si vous attendez quelque secours de moi, ayez la bonté de vous expliquer nettement sur tous vos griefs. Je ne croyois pas, Monsieur, repliqua-t'elle, qu'il fût besoin de la moitié de votre science, pour deviner ce qui peut porter une Femme à se separer de son Mari. Cela est vrai, Madame, repartis-je, mais il n'est pas ici question de deviner, on n'établit pas un Procés sur des conjectures : Quand on sçauroit même tout ce que vous avez à dire, cela ne vous avanceroit de rien, à moins que vous ne le disiez vous-même. Alors, se cachant le visage de son éventail, mon Mari, dit-elle, n'est pas plus Mari (*ici elle ne put retenir ses larmes*) que les Italiens qui chantent là l'Opera.

Madame, lui dis-je, les Loix peuvent apporter du remede à vôtre affliction ; mais envisagez les mortifications que vous aurez à essuyer, si vous la rendez publique. Pourrez-vous soûtenir la risée de toute une Cour, les reflexions licentieuses des Avocats, & sur tout les couleurs qu'on donnera dans le monde à vôtre conduite ? Combien peu, dira-t'on, cette Dame sçavoit moderer ses desirs ! J'allois continuer, mais elle me dit avec quelque émotion, Monsieur Bickerstaff, je vous ai

Digitized by Google

donné demie *Guinée* en entrant, afin de sçavoir vôtre avis sur la maniere dont je dois m'y prendre, pour obtenir un divorce, & afin d'apprendre ce qui me doit arriver: C'est à vous de voir. Oh, Madame, interrompis-je! vous serez satisfaite: dites-moi, s'il vous plaît, quel âge a vôtre Mari? Il a, répondit la belle affligée, cinquante ans, & il y en a quinze que nous sommes mariez. Mais, Madame, lui dis-je, il auroit fallu vous plaindre plûtôt, n'aviez-vous pas des Parens, des Amis, auſquels vous puiſſiez vous fier? Helas, répondit-elle, il n'a été ainſi que depuis quinze jours!

Je vous avouë que ma gravité fut démontée à cette fois, & que je ne pus m'empêcher de rire. Je lui dis que les Loix ne pouvoient remedier à de tels malheurs; mais cela ne la satisfit point; elle sortit en me disant qu'elle s'adreſſeroit à un jeune Legiſte d'Oxford, qui a cent fois plus de sçavoir que moi, & que toute ma Famille enſemble. C'eſt ainſi que j'ai perdu ma *Clients*. Cependant, ſi cette ennuyeuſe narration pouvoit empêcher *Paſtorella* d'épouſer un homme qui eſt plus vieux qu'elle de vingt ans, je conſentirois volontiers, & cela, pour le ſalut d'une belle perſonne, que mon ſçavoir fût decrié, & qu'on reliât mes Prédictions avec l'Almanach de *Milan*.

Digitized by Google

Au Caffé de Will.

Je me suis souvent plaint ici des Lettres de compliment. Les François ont cette mauvaise maniere, & qui pis est, ils rendent public ce qui ne vaut rien en particulier. Ces complimens, qui ont passé jusques chez nous par contagion, ont rendu les entretiens des Amis absens de fort peu de profit & d'instruction. C'est pourquoi j'ai toûjours demandé à mes Amis de m'écrire de maniere à me faire souhaiter d'être avec eux, plûtôt que de me protester qu'ils souhaitent fort d'être avec moi. Par ce moyen, j'ai un recueil de Lettres, de la plûpart des parties du monde, qui sont, pour ainsi dire, du cru du terroir, autant que les plantes qui y croissent. Un de mes Amis qui voyageoit, m'en a écrit plusieurs de cette espece; en voici une entr'autres, qui ne me déplait pas trop.

Mon cher Monsieur,

Je croy que voici la premiere fois qu'on vous écrit de la moyenne Region de l'air: pour ne pas vous tenir en suspens, c'est du sommet de la plus haute Montagne de Suisse, sur laquelle je frissonne maintenant au milieu des glaces & des neiges éternelles dont je suis environné. J'ai peine à ne pas dater

Digitized by Google

ma Lettre du mois de Decembre, quoiqu'on veuille me soutenir que c'est ici le premier d'Aoust. Mon encre gele au fort de la Canicule. En recompense j'ai le plaisir de voir divers Paisages de neige, qui sont les plus jolis du monde. Cette neige est aussi durable que le marbre; me voici sur un tas qui s'ébaula du tems de Charlemagne ou de Pepin le bref, à ce qu'on dit par tradition.

Les Habitans ne sont pas une des moindres curiositez du Païs. Dans leur jeunesse, ils se loüent à leurs Voisins, & ceux qui sont à l'épreuve du mousquet jusqu'à cinquante ans, reviennent avec l'argent qu'ils ont gagné & les membres qu'ils ont de reste, achever leurs jours parmi leurs Montagnes natales. Un des Gentilshommes du lieu, qui en a été quitte pour un œil, m'a dit par maniere de vanterie, qu'il y avoit à present sept jambes de bois dans sa Famille, & que depuis sept generations, on n'avoit enterré aucun mâle de sa branche vous à la fois. Vous trouverez peut-être mon stile aussi extraordinaire que tout cela; mais souvenez-vous qu'il est dit dans une de nos Comedies, que les gens qui parlent sur les nuages, ne doivent pas être asservis à mettre du sens dans leurs discours. Je me croi en droit d'user du même privilege, moi qui voy les nuages au dessous de moi. En quelque lieu que je sois, je serai toûjours, &c.

Je voudrois que dans un Païs où l'on a des materiaux si commodes, on érigeât des Statuës de neige à ces Heros mutilez qui reviennent de la guerre. Ce seroit des monumens qui passeroient jusqu'à la posterité la plus éloignée.

Au Caffé de *Will.*

M. Dactile a déployé son éloquence ce soir sur le talent de tourner les choses en ridicule. Il disoit trés justement qu'il s'y rencontroit d'ordinaire quelque chose de trop bas pour la societé des honnêtes gens, à moins qu'on ne le modifiât selon les circonstances des personnes, du tems & du lieu. Un honnête homme, continua-t'il, doit se servir de ce talent comme de son épée, pour sa seule défeuse, & jamais offensivement, à moins que ce ne soit pour dévoiler l'imposture & l'affectation. Mais on a si fort méconnu cette faculté, que le burlesque dans lequel est travesti Virgile, a passé de nos jours pour de l'esprit, & que les plus nobles pensées qui soient jamais entrées dans le cœur de l'homme, ont été mises au niveau de la grossiereté & de la bouffonnerie. Suivant les regles de la justice aucun homme ne devroit être tourné en ridicule, à cause de ses imperfections, s'il ne veut se faire valoir par les qualitez qui lui manquent. C'est ainsi que les Poltrons

Digitized by Google

qui se cachent sous un air fier & insolent, & les Pedans qui pensent montrer la profondeur de leur sçavoir par une sombre gravité, sont également les dignes objets de nôtre risée : Non qu'ils soient en eux-mêmes ridicules par leur manque de courage ou par la foiblesse de leur entendement, mais à cause qu'ils semblent ne pas sentir le rang qu'ils tiennent dans la vie, & qu'ils se placent malheureusement avec ceux dont le merite répand trop de jour sur leurs défauts.

Il faut observer d'un autre côté que le rire étant l'effet de la raison, on devroit chasser des honnêtes compagnies ceux qui rient sans raison.... Ha, ha, dit *Guillaume Truby*, qui étoit auprés de nous, est-ce qu'on voudra me faire rire par regle & par methode ? Voyez-vous, répondit *Homphroy Finet*, c'est que vous êtes grandement trompé : Vous pouvez à la verité faire beaucoup de bruit, & personne ne peut empêcher un Gentilhomme Anglois de mouvoir son visage à sa fantaisie ; mais sur ma parole, ce bruit que vous faites-là en ouvrant la bouche, cette agitation d'estomac que vous soulagez en vous tenant les côtez, tout cela n'est point rire. Le rire est de plus grande importance que vous ne pensez, & je vous dirai en secret, que vous n'avez ri de vôtre vie, que je crains même que vous ne riez jamais, à moins

Digitized by Google

de vous faire guérir de ces convulsions. *Truby* nous quitta, & quand il fut à deux pas de nous : fort bien, dit-il, vous êtes d'étranges personnes ; en même tems il fit un autre éclat de rire.

Les *Trubys* sont gens benevoles, ils rient de pure amitié avec autant de plaisir que ceux qui rient malicieusement. Ainsi quand on les voit prendre la figure d'un homme qui rit ; cela ne vient que de cette bienveillance generale qui est née avec eux. Les *Finets* ne font que sourire des choses les plus plaisantes, & les sentent bien plus vivement. Je sçai que *La Hargne* enrage quand *Truby* lui rit au nez ; mais que Truby éclate de rire en me voyant, je connois que ce rire, ou si vous voulez ce bruit inanimé, qui en d'autres feroit rire, ne vient que de l'abondante joye qu'il a de me voir. Mais j'examinerai plus au long cette matiere dans mon Traité de l'oscitation, du rire & du ridicule.

De mon Apartement.

Il m'en a coûté bien des soins, & des meditations pour ranger les gens sous les dénominations qui leur sont propres, & selon leurs caracteres respectifs. Mon travail, d'un côté, a eû un succés inespéré, & de l'autre, il a été fort negligé. Car, quoique j'aye beaucoup de lecteurs, j'ai

Digitized by Google

trés peu de Proselytes. Il faut certainement que cela vienne de la fausse opinion qu'on a que mes écrits sont plûtôt destinez à l'amusement, qu'à l'instruction du Public. J'ai commencé mes Essays par déclarer que je voulois representer le genre humain tout autrement qu'on n'a fait jusqu'ici ; & j'ai avancé que toute vie inutile ne seroit plus appellée vie dans mes écrits. Mais de peur que ma doctrine ne paroisse frivole & fantasque aux gens non lettrez, & que ce ne soit peut-être la cause du peu de progrés qu'elle a fait ; qu'on me permette de developer l'antiquité & la sagesse de ma premiere proposition, à sçavoir, que tout homme sans merite, est un homme mort. Cette notion est aussi ancienne que Pitagore. Dés qu'un de ses Disciples se lassoit d'étudier l'art de se rendre utile aux hommes, & qu'il abandonnoit son Ecole, pour aller vivre dans l'oisiveté, les autres Disciples le tenoient pour mort ; on devoit faire ses funerailles, lui élever un tombeau avec des inscriptions qui fissent souvenir ses compagnons qu'ils étoient mortels comme lui. Je pourrois appuyer cette doctrine par l'exemple même des Hebreux, & par des autorités sacrées que je laisse à mediter à mes lecteurs, ils pourront voir aisément dans quel sens on applique les termes de mort & de vivant aux hommes, selon qu'ils sont bons ou mauvais

C'est là-dessus que j'ai dressé mon système de l'existence, que l'on va voir ici, à l'usage des vivans & des morts; mais surtout des derniers que j'exhorte à y faire toute l'attention possible, supósé qu'ils soient capables d'attention.

Au nombre des morts sont compriſes toutes personnes de quelque rang ou qualité qu'elles soient, qui employent la plus grande partie de leur tems à manger & à boire, afin d'entretenir cette existence imaginaire qu'ils nomment leur vie, ou à decorer ces ombres, ces apparitions que le vulgaire prend pour des vrais hommes & de vraies femmes. En un mot quiconque reside dans ce bas monde sans y avoir des affaires, & qui ne songe point à quel propos il y a été envoyé, est selon moi, bien & dûment trepassé, & je souhaite qu'on l'estime tel. Les vivans sont ceux seulement qui s'appliquent à se perfectionner l'esprit & le cœur, encore ne leur compterai-je pour moment de vie que ceux qu'ils auront employez ainsi. Par là nous trouverons que les plus longues vies ne consistent qu'en très peu de mois, & que la plus grande partie de la Terre est entierement depeuplée. Selon ce Systême, il y a des gens qui sont nez à l'âge de vingt ans, d'autres à trente, d'autres à soixante, & d'autres environ une heure avant mourir. Bien plus nous en verrons des multi-

Digitized by Google

tudes qui meurent avant que de naître ; nous verrons plusieurs morts se fourer parmi les vivans, & figurer aux yeux des ignorans mieux que ceux qui sont pleins de vie & de santé. Cependant, comme il peut y avoir beaucoup de bons sujets, payant les taxes, & vivant paisiblement chez eux, qui ne sont pas encore nez, ou qui sont morts depuis longtemps ; j'exhorte les premiers à venir au monde, & je laisse aux autres la voye de la resurrection. Je dis ceci en partie pour l'amour d'une personne qui a publié depuis peu un avertissement, dans lequel elle se sert de certaines expressions qu'il n'est pas de la bienseance à un Mort de proferer ; c'est mon défunt ami *Jean Partridge*, qui conclut l'avertissement de son Almanac pour l'année prochaine par la note suivante.

D'autant qu'il a été industrieusement repandu dans le Public par le nommé *Isaac Bickerstaff*, & autres, pour prevenir le debit de cet Almanac, que *Jean Partridge* étoit mort, cecy est pour informer ses bons Compatriotes qu'il est encore en vie & en santé, & que ceux qui avoient fait courir ce bruit, sont des Fripons.

Digitized by Google

EDITS, ARRETS & Declarations.

ARrêt du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne qu'il sera fabriqué pour cent vingt millions de livres de Billets de la Banque, de dix mil livres chacun du 12. Septembre 1719.

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roy,

Qui permet à la Compagnie des Indes, de faire pour cinquante millions de nouvelles Actions.

SUr ce qui a été representé au Roy étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes, que pour remplir les engagemens que ladite Compagnie a contractez en execution de l'Arrêt du Conseil du 27. Août dernier, ils ont estimé necessaire de faire pour cinquante millions de nouvelles actions, pour être delivrées à raison de mille pour cent: A quoi ils suplioient Sa Majesté de vouloir les authoriser. Oüi le rapport, Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de M. le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui suit,

Digitized by Google

ART. I. Sa Majesté a permis & permet à la Compagnie des Indes, de faire de nouvelles Actions jusqu'à concurrence de la somme de cinquante millions, lesquelles seront de même nature & joüiront des mêmes avantages que celles qui composent les cinquante millions d'anciennes Actions.

II. Lesdits cinquante millions de nouvelles Actions seront faits en cent mille Billets d'une Action chacun, numerotez depuis le numero cent vingt mille un, jusques & compris le numero deux cent vingt mille.

III. Lesdites Actions seront acquises par toute sorte de personnes, sur le pied de cinq mille livres chaque Action, payables en dix payemens égaux en especes ou Billets de Banque, dont le premier comptant, & les autres dans le courant de chacun des mois suivans, & faute de faire les payemens dans lesdits mois indiquez, les certificats du Caissier de ladite Compagnie qui auront esté delivrez pour les nouvelles Actions ordonnées par le present Arrest, deviendront nuls & de nul effet.

IV. Le Livre pour la delivrance des Certificats sera ouvert à commencer du 15. du present mois, & lesdits Certificats seront visez par un des Directeurs de la Compagnie des Indes, & signé par le Sieur Vernezobre de Laurieux, que Sa Majesté a commis & commet Caissier

Digitized by Google

de la Compagnie, pour recevoir les fonds desdits cinquante millions de nouvelles Actions. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le treizième jour de Septembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, FLEURIAU.

EDIT DU ROY,

Portant suppression de tous les Offices établis sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris.

Nous avons par nôtre present Edit perpetuel & irrevocable, éteint & suprimé, éteignons & suprimons tous les Offices établis sur les Ports, Quays, Halles, & Marchez de nôtre bonne Ville de Paris. Voulons qu'à commencer du Lundy 18. du present mois, il ne soit plus levé aucun des droits qui se sont perçûs jusqu'à ce jour au profit desdits Officiers, à quelque titre & sous quelque dénomination que ce puisse être, & en consequence qu'il soit incessamment procedé au rembourſement des finances desdits Offices, tant anciennes que nouvelles, suivant la liquidation qui en sera faite par les Commissaires de nôtre Conseil qui seront nommez à cet effet; & voulant maintenir non seulement l'ordre & la police qui s'observe dans lesdits Ports, Quays, Halles & Marchez, mais aussi faciliter aux Mar-

Digitized by Google

chands Forains le payement de leurs marchandises au moment de leur arrivée; ainsi qu'il s'est pratiqué par le passé, & pourvoir de plus en plus à la garde, & à la sureté desdites marchandises, ordonnons qu'il sera établi & formé un nombre suffisant de Gardes pour veiller à leur conservation, tant de jour que de nuit, qui seront entretenus, payez & soudoyez à nos frais & dépens.

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roy.

Qui ordonne qu'à la nomination des Sieurs Lieutenant General de police, Prevost des Marchands & Eschevins, il sera établi des Commissionnaires & Preposez sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris.

LE Roi ayant par l'Edit du present mois de Septembre, ordonné la suppression de tous les droits qui ont été perçûs jusqu'à present au profit des Officiers établis sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de sa bonne Ville de Paris, à quelque titre & denomination que ce puisse être, & pourvû au remboursement des finances desdits Offices, tant anciennes que nouvelles, au moyen de quoy les fonctions qui étoient attribuées à leurs Offices, cesse-

Digitized by Google

cesseront entierement à leur égard, & que pour conserver la même police & sûreté dans lesdits Ports, Quays, Halles & Marchez, il seroit proposé par les Sieurs Lieutenant General de police, Prevost des Marchands & Echevins, chacun en ce qui le concerne, un nombre suffisant de personnes pour exercer les fonctions qui sont necessaires : Sa Majesté desirant en consequence, qu'il y soit pourvû par les Sieurs Lieutenant General de police, Prevost des Marchands & Echevins, oüi le raport. Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, qu'à la nomination & sur les Commissions des Sieurs Lieutenant General de police, Prevost des Marchands & Echevins, chacun en ce qui concerne leur Jurisdiction, il sera établi & proposé pour la facilité du Commerce, la police & la sûreté des marchandises & denrées sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de ladite Ville de Paris ; sçavoir, pour les vins & autres Boissons, soixante Vendeurs & vingt-quatre Jaugeurs ; pour les grains soixante-huit Mesureurs ; pour le bois quatre-vingt Mouleurs : pour le charbon vingt Mesureurs ; pour la chaux deux Mesureurs ; pour le mettage à Port, le retournage, le remontage, la garde, le renvoy des rivieres, & le debaclage des batteaux, la four-

Digitized by Google

niture des planches, d'hommes & d'équipages à ce neceſſaires, avec garentie des batteaux & des marchandiſes, comme auſſi pour le nettoyage des Ports, pavez & l'enlevement des boues ſur leſdits Ports, douze Merteurs à Port & Debaeleurs qui feront enſemble & conjointement toutes leſdites fonctions; pour les toiles vingt Aulneurs; pour le foin vingt Vendeurs Courtiers, & pour les Porcs ſeize Inſpecteurs, Viſiteurs & Langueyeurs de Porcs vifs ou morts: Tous leſquels Commiſſionnaires ou Prepoſez preſteront ſerment en la maniere accoûtumée, pardevant leſdits Sieurs Lieutenant General de police, Prevoſt des Marchands & Echevins, chacun pour ce qui le concerne, & feront toutes les mêmes fonctions qui étoient ci-devant faites par les Officiers titulaires; & même les Meſureurs de grains feront faire le briſage des farines & l'arrangement des ſacs dans les Halles & Marchez. Pourront neanmoins leſdits Commiſſionnaires ou Prepoſez être deſtituez, changez ou retablis dans leurs employs, ainſi que leſdits Sieurs Lieutenant General de police, Prevoſt des Marchands & Echevins le jugeront à propos, & joüiront leſdits Commiſſionnaires ou Prepoſez pour leurs peines & fourniture d'hommes, uſtanciles, équipages & autres choſes neceſſaires pour remplir leurs fonctions, des ſalaires & é-

Digitized by Google

nomumens fixez par le Tarif attaché sous le Contre-scel de l'Edit du present mois. Enjoint Sa Majesté audits Sieurs Lieutenant General de police, Prevost des Marchands & Echevins de tenir la main à l'execution du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le douziéme Septembre mil sept cent dix-neuf. *Signé* PHELYPEAU.

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roy,

Qui nomme des Commissaires pour proceder à la liquidation des finances, tant anciennes que nouvelles, des Offices établis sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris.

LE Roy ayant par son Edit du present mois, ordonné qu'il sera procedé par les Commissaires de son Conseil qui seront nommez à cet effet, à la liquidation des finances, tant anciennes que nouvelles, des Offices établis sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris: A quoy Sa Majesté desirant pourvoir & accelerer le remboursement de la finance desdits Offices; oüi le raport. Sa Majesté étant en son Conseil de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet les Sieurs de la Houssaye

Digitized by Google

Conseiller d'Etat & au Conseil de Regence pour les Finances, Trudaine aussi Conseiller d'Etat & Prevost des Marchands, de Machault Maistre des Requestes & Lieutenant General de police, d'Ormesson & de Gaumont aussi Maistres des Requestes, & Dodun, President des Enquestes du Parlement de Paris, Conseillers au Conseil de finances, pour proceder conformément à la disposition dudit Edit à la liquidation des finances, tant anciennes que nouvelles, des Offices supprimez par icelui, sur la representation qui sera faite ausdits Sieurs Commissaires des quittances de finances, provisions & autres titres de proprieté desdits Offices : Ordonne que les pourvûs & proprietaires desdits Offices suprimez, seront tenus de remettre lesdits titres & pieces justificatives au Sieur de Grosmenil, Greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, que Sa Majesté a commis pour Greffier de ladite Commission, pour, sur les Ordonnances de liquidation qui seront faites par lesdits Sieurs Commissaires, être lesdits pourvûs & Proprietaires rembourſez des sommes portées par lesdites Ordonnances, conformément audit Edit du present mois. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le douziéme jour de Septembre mil sept cent dix-neuf.

Signé, PHELIPEAU.

Digitized by Google

TARIF

Des salaires & émolumens attribuez aux Commissionnaires établis pour la police des Ports, Quays, Halles & Marchez, qui doit être attaché sous le contre-scel de l'Edit qui supprime les Offices & Droits établis sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris.

POUR LE VIN.

Vendeurs de Vin.

Il ne leur est point fixé de droits par le present Tarif, attendu que l'Edit même porte ce qui sera payé.

Jaugeurs de Vins & autres Boissons.

Il leur sera payé pour chaque muid réduit de vins, cidres, bierres & autres boissons, deux sols, & pour les demis & quarts à proportion, cy pour le muid réduit . . . . . 2 s.

Plus, pour chaque muid réduit d'eau-de-vie simple, d'eau-de-vie double & d'esprit de vin, tant pour la jauge que pour l'essai, quatre sols, & pour les plus

Digitized by Google

forts ou plus petits vaisseaux, le droit sera augmenté ou réduit à proportion, cy pour le muid réduit . . . . . 4 s.

POUR LE GRAIN.

Mesureurs de bleds & farines, & autres grains.

Il leur sera payé pour chaque muid de bled, douze sols, qui est à raison d'un sol par septier, & pour les petites mesures à proportion, cy pour le muid, . 12 s.

Plus, pour chaque muid de farine, une livre quatre sols, qui est à raison de deux sols par septier, & pour les petites mesures à proportion, cy pour le muid, 1 l. 4 s.

Plus, pour chaque muid d'orge, de vesses & de grenailles, dix-huit sols, qui est à raison d'un sol six deniers par septier, & pour les petites mesures à proportion, cy pour le muid, ... 18 s.

Plus, pour chaque muid d'avoine, une livre quatre sols, qui est à raison de deux sols le septier, & pour les petites mesures à proportion, cy pour le muid, ... 1 l. 4 s.

Digitized by Google

POUR LE BOIS.

Monleurs de Bois.

Il leur sera payé pour chaque voye de bois neuf & de bois flotté à bruſler, soit de moule ou de corde, cinq sols, cy pour la voye . . . . . 5 s.

Plus, pour chaque voye de deux cent huit fagots, cotterets, bourrées avec paremens, cinq sols, cy pour la voye 5 s.

Plus, pour chaque voye de deux cent huit bourrées d'épines, ronces sans paremens, souchons & copeaux, deux sols six deniers, cy pour la voye . . 2 s. 6 d.

Plus, pour chaque voye de cinquante fagots de bois de cordes, menuises ou bois blanc flotté de vingt-six pouces de groſſeur, cinq sols, cy pour la voye . . 5 s.

Pour chaque voye de cinquante falourdes de perches, deux sols, cy pour la voye . . . . . 2 s.

Plus, pour chaque voye de bois de crû en buche, fagots, cotterets, deux sols, cy pour la voye . . . . . 2 s.

POUR LE CHARBON.

Meſureurs de Charbon.

Il leur sera payé pour chaque voye de

Digitized by Google

charbon de bois, composée de deux minots, deux sols, & pour les mesures au-dessus & au-dessous à proportion, cy pour la voye . . . . . 2 s.

Plus, pour chaque voye de charbon de terre, composée de quinze minots, quinze sols, & pour les mesures au-dessous à proportion, cy pour la voye . . . . 15 s.

POUR LA CHAUX.

Mesureurs de Chaux.

Il leur sera payé pour chaque muid de chaux, composé de quarante-huit minots, quinze sols, & pour les mesures au-dessous à proportion, cy pour le muid 15 s.

POUR LES BATEAUX.

Il sera payé pour le métage à port, le retournage, le remontage, la garde, le renvoy des rivieres, le débaclage, la fourniture des planches, d'hommes & d'équipages à ce necessaires, le nettoyage des Ports, l'enlevement des boues sur lesdits Ports, à la charge de la garentie desdits bateaux & des marchandises.

Digitized by Google

SÇAVOIR,

Au Port d'enhaut.

Pour chaque couplage de margota, deux livres, cy . . . . . 2 l.

Pour chaque tout-bachot, une livre, cy . . . . . 1 l.

Pour chaque bachot, dix sols, cy 10 s.

Pour chaque bateau de sept toises, chargé de foin ou de charbon, huit livres, cy . . . . . 8 l.

Pour chacun desdits bateaux de sept toises, chargé de toute autre marchandise ou denrée, & pour chaque boutique à poisson, six livres, cy . . . . . 6 l.

Pour chacun des bouticlars & gondole à poisson, trois livres, cy . . . 3 l.

Pour chacun des bateaux de huit toises, chargé de foin & de charbon, dix livres, cy . . . . . 10 l.

Pour chacun desdits bateaux de huit toises, chargé de toute autre marchandise ou denrée, huit livres, cy . . . 8 l.

Pour chacun des bateaux de dix toises & au-dessus, chargé de foin & de charbon, douze livres, cy . . . . 12 l.

Pour chacun desdits bateaux de dix toises, chargé de toute autre marchandise ou denrée, dix livres, cy . . . 10 l.

Chaque bateau chargé de pavé pour le Roy, ne payera que demy droit.

Digitized by Google

Au Port d'enbas.

Pour les bateaux depuis dix-huit jusqu'à vingt-huit toises, payeront par toise dix sols, cy . . . . . 10 s.

Pour les bateaux au-dessous de dix-huit toises, de quelque grandeur que ce soit, par toises cinq sols, cy . . . 5 s.

Et sera payé pour le retournage des bateaux de foin, lorsque les Commissionnaires Debacleurs en seront requis, six livres, cy . . . . . 6 l.

POUR LES TOILLES.

Aulneurs de Toilles.

Pour chaque aulne de toille, tant grosse que fine, étrangere ou du Royaume, canevas, coutils, treillis, coupons, bougrans, napes, serviettes, mousselines, baptiste, futaine, basin, toille de coton, de lin & autres ouvrages de fil & lingerie, qui seront amenez dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, même des toilles & autres ouvrages cy-dessus qui y seront fabriquez, à l'exception de celles qui seront pour l'Hôtel Royal des Invalides, aux conditions portées par les Edits qui en accordent l'exemption, un denier & demy, cy par aulne . . . . . 1 d. & demy.

Digitized by Google

POUR LE FOIN.

Vendeurs, Courtiers, & Debardeurs de Foin.

Il leur sera payé par chaque cent de foin entrant, tant par terre, que par eau, cinq sols, & pour les demis & quarts à proportion, cy par cent . . 5 s.

POUR LES PORCS.

Inspecteurs, Visiteurs & Languayeurs de Porcs.

Il leur sera payé par chaque porc vif ou mort, huit sols, cy . . . . 8 s.
Et pour les demis & quarts à proportion

FAIT & arresté au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le douziéme jour de Septembre mil sept cent dix neuf. Signé, PHELYPEAUX.

Registré, oüy, & ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre executé selon sa forme & teneur, à la charge que l'enregistrement du present Tarif, sera réïteré au lendemain de la S. Martin, suivant l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement, en Vacations, le seiziéme Septembre mil sept cent dix-neuf. Signé, YSABEAU.

Digitized by Google

A TOUS CEUX QUI CES PRESENTES LETTRES VERRONT: Charles Trudaine Chevalier Seigneur de Montigny & autres lieux, Conseiller d'Etat, Prevôt des Marchands, & les Echevins de la Ville de Paris; SALUT, sçavoir faisons. Que sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roy & de la Ville, que Sa Majesté ayant par Edit du present mois supprimé tous les Officiers établis sur les Ports & Quais, & dans les Chantiers de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieuë, ensemble les Droits à eux attribuez, à commencer du Lundy dix-huit dudit present mois; il est necessaire d'ôter & retrancher lesdits Droits du prix des Marchandises qui sont venduës & livrées sur lesdits Ports, & d'en arrêter & fixer le prix suivant ledit retranchement & conformément audit Edit; pourquoy requeroit qu'il Nous plût y pourvoir. Ayant égard ausdites remontrances & requisitoire du Procureur du Roy & de la Ville, & vû ledit Edit enregistré au Parlement ce jourd'huy;

Messieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, ont ordonné qu'à commencer Lundy prochain dix-huit du present mois, les Marchandises pour la provision de cette Ville, prises sur les

Digitized by Google

Ports & Quais, & dans les Chantiers de cette Ville, Fauxbourgs & Banlieuë, seront venduës,

SCAVOIR,

5

Aux Ports de la Greve, aux Mulets & Arche-Beaufils.

La Voye de Bois de compte neuf, treize livres deux sols six deniers.

La Voye de Bois de corde de quartier, douze livres deux sols six deniers.

La Voye de Bois Taillis, onze livres deux sols six deniers.

La Voye de Bois Taillis mêlé de Bois blanc, dix livres deux sols six deniers.

La Voye de Bois de Traverse, douze livres sept sols six deniers.

FAGOTS & COTERETS.

La Voye de Fagots composée de deux cent huit, douze livres treize sols neuf deniers.

La Voye de Cotterets de Marne, aussi composée de deux cent huit, douze liv. treize sols neuf deniers.

La Voye de Coterets d'Yonne, composée de trois cent douze, treize liv.

Digitized by Google

Aux Ports de l'Ecole, Saint Nicolas & Malaquais.

La Voye de Bois de Moule de compte, treize liv. deux sols six deniers.

La Voye de Bois de corde de quartier, douze liv. deux sols six den.

La Voye de Bois Taillis, onze liv. deux sols six deniers.

La Voye de Bois Taillis mêlé de Bois blanc, dix livres deux sols six deniers.

La Voye de Bois d'Andelle, douze liv. sept sols six deniers.

FAGOTS & COTERETS.

La Voye de Fagots composée de deux cent huit, douze livres treize sols neuf deniers.

La Voye de Coterets de quartier, composée de deux cent huit, quinze liv. dix-sept sols neuf deniers.

La Voye de Coterets de Bois Taillis, composée de deux cent huit, de deux pieds de longueur chacun, & de dix-sept à dix-huit pouces de grosseur, treize liv. douze sols neuf deniers.

BOIS FLOTTE'.

La Voye de Bois de Moule de compte

Digitized by Google

de la Foreſt de Montargis, douze livres quinze ſols.

La Voye de Bois de corde de ladite Foreſt, onze liv. quinze ſols.

La Voye de Bois de Moule de compte des Provinces de Bourgogne & Champagne, onze liv. quinze ſols.

La Voye de Bois de traverſe & de corde deſdits Provinces, dix liv. quinze ſols.

La Voye de Bois flotté de menuiſe & bois blanc, dont ſont compoſez les Fagots, cordée dans la membrure, neuf liv. cinq ſols.

La Voye de Fagots deſdits bois compoſée de cinquante, douze livres huit ſols ſix deniers.

La Voye de Falourdes de perches, compoſée de cinquante, quinze liv. onze ſols.

Le tout mis en Charete aux dépens du Marchand Vendeur, & compris les quatre ſols pour l'Hôpital General ſur chacune Voye.

Que la Mine ou Voye de Charbon de bois, priſe ſur le Port, tous Salaires compris, même le droit pour l'Hôpital General, ſera venduë deux livres quinze ſols ſix deniers.

Et que le Muid de Chaux pris ſur le Port, compris le Salaire des Meſureurs, ſera vendu quarante trois liv. un ſol trois deniers.

Digitized by Google

FAISONS défenſes aux Marchands de vendre leurſdites Marchandiſes à plus hauts prix que ceux par Nous cy-deſſus reglez, à peine de concuſſion ; & enjoignons aux Commis Mouleurs de Bois, Meſureurs de Charbon & de Chaux, de tenir la main à l'execution des Preſentes, & de mettre par chacun jour ſur chacune qualité deſdits Bois, Charbon & Chaux, la Pancarte du prix d'iceux, à ce que perſonne n'en ignore. Ce qui ſera lû, publié & affiché par tout où beſoin ſera, & executé, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans préjudice d'icelles. FAIT au Bureau de la Ville, le ſeiziéme jour de Septembre mil ſept cent dix-neuf. *Signé*, TAITBOUT.

Départemens de Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes.

POUR LE COMMERCE.

Les Monnoyes.... Meſſieurs Law, Fromaget & Caſtanier.

Les Armemens & deſarmemens.... Meſſieurs Law, Mouchard, Berthelot, Piou, Morin, le Gendre, Deſvieux & Monpellier.

Les Achapts de Marchandiſes.... Meſſieurs Fromaget, Caſtanier, Morin, De

Digitized by Google

la Porte-Chevalier, Villemur, Laugeois.

La Loüisiane.... Messieurs Dartaguiette, Gilly de Montaud, Corneau, De la Haye, Perrinet, Savalette, De la Porte-de Feraucourt.

Les Indes.... Messieurs Raudot, Adine, Hardancourt, Fromaget, Lallemant, Tiroux, De la Live.

Le Castor & la Guinée.... Messieurs Mouchard, Piou, Le Gendre, Le Normant.

Le Senegal & la Compagnie d'Affrique.... Messieurs Fromaget, Gastebois, Morin, Raudot, Berthelot, De la Porte-Chevalier.

POUR LES FERMES.

Le soin de la suite des Registres Journaux, Etats de Produit & Depense, les Bilans & Comptes generaux.

Messieurs Law, Fromaget, Gastebois, Laugeois & De la Porte-de Feraucourt.

Le soin de faire faire les Remises des Deniers des Caisses de Paris & des Provinces à la Recette generale, & de suivre & ordonner les payemens qui doivent être faits à l'acquittement des charges des Etats du Roy.

Messieurs Law, Dartaguiette, Perrinet,

Digitized by Google

Berthelot, De la Porte, Le Gendre, Adine, Desvieux.

La garde des Papiers de la Ferme, & des Actes déposez aux Armoires de la Compagnie, & le dépôt des saisies.

Messieurs Corneau, Piou, Thiroux & Chevalier.

L'assistance au Conseil de la Ferme & sollicitations de Procedures.

Messieurs Corneau, Raudot, Thiroux, La Haye, Adine, Monpellier, Savalette.

Le soin de dresser les Etats au vrai, des Comptes des Chambres, & ceux d'apurement & corrections.

Messieurs Raudot, Gilly, de Montaud, Berthelot, De la Porte.

L'examen des Comptes generaux & particuliers des Gabelles de France,

Messieurs Chevalier, De la Porte-de Feraucourt, Savalette, Villemur, Le Normant.

L'examen des Comptes generaux & particuliers, des Gabelles de Lyonnois, Dau-

Digitized by Google

phiné, Provence, Languedoc & Rouſſillon, & le ſoin de faire rendre les Comptes aux Chambres de Grenoble, Aix & Montpellier.

Meſſieurs De la Porte, Le Gendre, Thiroux, Le Normant, Montpellier & De la Porte-de Feraucourt.

L'examen des Comptes generaux & particuliers des cinq groſſes Fermes, & la verification des Paſſeports, & Etats des Marchandiſes, entrées & ſorties en franchiſes.

Meſſieurs Mouchard, Gaſtebois, Morin, Le Gendre, Deſvieux, La Live, Lallemant.

Les Achapts des Sels, Voitures, emplacemens & Compte des Entrepreneurs.

Meſſieurs Law, Mouchard, Raudot, Rigby, Deſvieux, De la Porte, Berthelot, Le Gendre, Chevalier.

La Regie des Gabelles de France, Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc & Rouſſillon.

Meſſieurs De la Porte, Thiroux, Chevalier, Lallemant, Laugeois, De la

Digitized by Google

Porte-de-Feraucourt, Villemur, Le Normant.

La Regie des cinq grosses Fermes & du Domaine d'Occident.

Messieurs Mouchard, Piou, Raudot, Morin, Hardancourt, Le Gendre, Berthelot, Desvieux, La Live & Lallemant.

La Regie des Aydes, Domaines, Controlle des Actes, Greffe, amortissemens & franc-fiefs, & le soin d'arrêter les Comptes.

Messieurs Adine, La Haye, Perrinet, Savalette, Monpellier, Villemur.

La Regie de la Ferme generale du Tabac.

Messieurs Raudot, Mouchard, Gilly, Corneau & Berthelot.

Service des Provinces.

CORRESPONDANCES.

Paris.... Pour les Gabelles.

Messieurs Chevalier, Savalette.

Pour les Aydes.

Messieurs Adine, Perrinet, La Haye, Savalette.

Digitized by Google

Pour les Gabelles & cinq grosses Fermes.

Roüen.... Messieurs Morin, Fromaget.
Caën.... Messieurs Gastebois, Laugeois.
Alençon.... Messieurs Berthelot, Desvieux.
M. Perrinet pour les grandes Entrées.
Soissons.... M. Desvieux.
Amiens.... M. Berthelot.
S. Quentin.... M. La Live.
Lille.... M. Lallemant.

Châlons, Langres, Charleville.

Messieurs Villemur, Chevalier, Le Normant, Monpellier.

Dijon, Comté de Bourgogne, Lyon.

Messieurs De la Porte, Monpellier, Lallemant.

Valence, Grenoble, Marseille.

Messieurs Monpellier, De la Porte-de-Feraucourt, Le Normant, Villemur.
Montpellier.... M. Gilly de Montaud.
Thoulouse.... M. Thiroux.
Narbonne.... M. De la Porte-de-Feraucourt.
Haute-Auvergne.... M. Le Normant.

Digitized by Google

Bordeaux, & Dax.

Messieurs Dartaguiette, Le Gendre, La Live.

La Rochelle.

Messieurs Mouchard, Raudot, Berthelot, Desvieux, La Live.

Angers, Nantes, Rennes.

Messieurs Piou, Hardancourt, Castanier, Rigby, Lallemant.

Tours, Le Mans, Laval.

Messieurs Petrinet, Laugeois, Savalette.

Orleans, Bourges, Moulins.

Messieurs De la Porte-de-Feraucourt, Tiroux, Villemur.

Digitized by Google

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roy,

Qui declare le Prieuré du Monastere Royal de S. Louis de Poissy, perpetuel, & à la nomination du Roy, & qui maintient & garde la Dame de Mailly *dans le titre & la qualité de Prieure perpetuelle dudit Monastere.*

AVERTISSEMENT.

LE tems qu'on a employé & les soins qu'on s'est donné pour examiner à fond le procés intenté par quelques Religieuses de la Maison de saint Louis de Poissy, Ordre de saint Dominique, par lequel elles ont voulu contester au Roy le droit de nomination au Prieuré perpetuel de ce Monastere, laissent d'autant moins de doute qu'on a pris toutes les précautions necessaires pour rendre justice, & que les Religieuses n'ont rien oublié pendant plus de trois ans, pour instruire les Juges sur leur droit prétendu, & qu'elles ont mis tout en œuvre pour les prevenir en leur faveur.

La bonté & l'équité de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, leur ayant fait naître l'esperance de réüssir dans leur entrepriſe, les porta

Digitized by Google

à prendre la liberté de lui presenter un Placet le 7. Avril 1716. par lequel, aprés avoir exposé toutes les raisons qui pouvoient toucher ce Prince, & le rendre sensible à leurs interêts, & lui avoir exageré la prétenduë oppression qu'elles souffroient depuis plus de 55. ans de la part des Superieures, dont elles supposoient que l'établissement avoit été irregulier, préjudiciable au bien spirituel & temporel de ce Monastere, & contraire à la fondation faite par Philippe le Bel, la possession dans laquelle elles ont toûjours été d'élire leurs Prieures, & elles suplierent trés-humblement S. A. R. de les délivrer de cette prétenduë oppression, & de permettre que leur cause fut portée en Justice reglée.

Monseigneur le Duc d'Orleans occupé des affaires importantes de l'Etat, renvoya le Placet au Conseil de Conscience, lequel ayant attentivement examiné l'affaire pendant un an entier, donna son avis que les Religieuses opposantes, n'étoient pas fondées dans leurs demandes.

Sur cet avis & sur le raport fait par M. l'Archevêque de Tours, le Conseil d'Etat où l'affaire a été portée conformement au titre de fondation, rendit un Arrêt le 24. Septembre 1717. par lequel Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent present, aprés s'être reservé la connoissance de toutes les contestations qui

Digitized by Google

pourront s'élever dans le Monaſtere de S. Louis de Poiſſy, & avoir fait défenſes expreſſes aux Religieuſes de faire aucune procedure ailleurs qu'à ſon Conſeil, & à toutes Cours & Juges d'en connoître à peine de nullité, ordonne que dans le dernier Octobre de la même année 1717. la Prieure & les Religieuſes oppoſantes remettront leurs pieces, Requêtes, Memoires, inſtructions, entre les mains du Sieur de Machault, Maître des Requeſtes, pour aprés en avoir communiqué aux Sieurs le Pelletier, de Nointel, l'Abbé Bignon, de Veaubourg, & de ſaint Conteſt, Conſeillers d'Etat ordinaires, en être par eux donné avis à ſa Majeſté, pour icelui vû & raporté, être fait droit ainſi que de raiſon; & cependant par proviſion, maintient & garde la Dame de Mailly en la poſſeſſion & joüiſſance dudit Prieuré, avec ordre auſdites Religieuſes de lui rendre toute obéiſſance comme à leur Superieure.

La Dame de Mailly, autoriſée par cet Arrêt, preſenta à ſa Communauté pour la Profeſſion, des Filles qui depuis longtems avoient achevé l'année de leur Noviciat; les Religieuſes oppoſantes, ſans avoir égard à la teneur de l'Arrêt & aux ordres du Conſeil, s'éleverent contre la Dame de Mailly, & formerent differentes oppoſitions à cette preſentation, quoy qu'elle n'eût rien que de trés-conforme aux conditions

Digitized by Google

portées par le titre de fondation du Monaſtere, ce qui obligea le Roy étant en ſon Conſeil, de rendre un ſecond Arrêt le 18. Octobre 1717. par lequel Sa Majeſté de ſon propre mouvement, ordonna que l'Arrêt du 24. Septembre de la même année ſeroit executé ſelon ſa forme & teneur, & qu'en conſequence il ſeroit procedé à la reception deſdites Novices, ſuivant l'uſage du Monaſtere, aprés quoy, elles ſeroient admiſes à faire leurs vœux entre les mains de la Dame de Mailly, maintenuë par proviſion dans la qualité de Prieure.

Ce nouvel Arrêt fut ſignifié le 28. Fevrier ſuivant au Reverend Pere du Clos Provincial, étant lors audit Monaſtere, à Madame de Mailly & à toute la Communauté, avec commandement exprés à chacun de l'executer ou de le faire executer ſans delay.

Tous obéïrent, les ſeules Religieuſes oppoſantes ſe ſouleverent encore & renouvellerent leurs oppoſitions, nonobſtant leſquelles on crut devoir paſſer outre, & la Dame de Mailly reçut les vœux des Novices.

Aprés ce ſecond Arrêt les Religieuſes oppoſantes redoublerent inutilement tous leurs efforts : elles ne purent appuyer leurs prétentions d'aucune piece ; Meſſieurs les Commiſſaires nommez par l'Arrêt du 24. Septembre 1717. pour mettre fin à une

Digitized by Google

contestation si animée & ruineuse pour ce Monastere, & pour y rétablir la paix, aprés avoir examiné ce procés pendant le cours d'une année entiere avec toute l'application que demandoit l'importance de l'affaire, & avoir entendu les Avocats au Bureau, donnerent enfin leur avis, sur lequel, le Roy étant en son Conseil, prononça l'Arrêt definitif du 6. Fevrier 1719.

Par la lecture de cet Arrêt on connoîtra & l'exactitude des Juges, & combien les Religieuses opposantes sont blamables d'avoir protesté entre les mains d'un Notaire contre une décision si authentique.

La clause de cet Arrêt qui porte que Messieurs de Machault, de Cotte & Gabriel se transporteront à Poissy, fut executée le 26. Fevrier 1719. Ils y dresserent un procés verbal de la visite de l'Eglise, & des reparations qui restent à y faire, dont ils redigerent un devis estimatif, montant à la somme de 47530. livres : le Roy sur ce Procés verbal a rendu l'Arrêt du 14. Juillet 1719.

Les Religieuses opposantes, au lieu de déférer aux ordres de sa Majesté, ont osé lui presenter une derniere Requeste, par laquelle elles demandent une separation dans la Communauté, la permission d'élire entr'elles une Vicaire triennale, & la moitié du revenu du Monastere, pour être administré par une Dépositaire de leur choix,

Digitized by Google

au deffaut de quoy, elles suplient Sa Majesté de leur accorder leur sortie avec de fortes pensions proportionnées au revenu de la Maison.

Cette derniere entrepriſe laiſſera juger combien les Religieuſes ont tort de ſe plaindre de ce que le Roy, informé de leur peu de ſoumiſſion à ſes ordres & les voyant diſpoſées à remüer en toute occaſion, leur a accordé leur ſortie du Monaſtere, & les a envoyées dans des Couvents de l'Ordre, où, conformément à leur deſir, elles pourront vivre ſous la conduite d'une Superieure triennale.

Ouy le raport, le Roy étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, faiſant droit ſur ledit appel, a declaré qu'il n'y a abus dans l'obtention de l'indult du 5. Juin 1705; & ſans s'arrêter aux oppoſitions & demandes deſdites Religieuſes de Poiſſy, dont S. M. les a deboutées, a ordonné & ordonne que ledit Indult, les Lettres Patentes du 31. Juillet, & l'Arrêt du Parlement de Paris qui en a ordonné l'enregiſtrement le 28. Août audit an, ſeront executées ſelon leur forme & teneur: Ce faiſant, a declaré le Prieuré dudit Monaſtere de Poiſſy perpetuel, & être à la nomination de S. M. & en conſequence a maintenu & gardé, maintient & garde ladite Dame de Mailly dans le titre & dans la qualité de Prieure

Digitized by Google

perpetuelle dudit Monaſtere : Fait défenſes auſdites Religieuſes de l'y troubler, & leur enjoint de lui obéïr, & porter le reſpect convenable, ſous les peines de droit, & telles autres qu'il apartiendra.

Le 20. on a publié une Ordonnance de Monſieur le Lieutenant General de Police, qui porte qu'il ſera permis à tous marchands & autres qui feront venir des foins à Paris, par eau ou par terre, de les vendre, à compter de cejourd'huy 18. Septembre juſqu'au premier Novembre prochain, depuis vingt-trois livres juſqu'à vingt-ſix livres ; & depuis le premier Novembre juſqu'à la recolte prochaine, depuis vingt-une livre juſqu'à vingt-quatre livres le cent, chargé dans la charette, à proportion de ſa qualité & bonté.

On vendoit le foin, avant cette Ordonnance, depuis vingt-ſix livres juſqu'à vingt-neuf, & depuis vingt-quatre juſqu'à vingt-ſept livres le cent.

ARREST

De la Cour de Parlement.

Qui ordonne la ſuppreſſion d'un Decret de l'inquiſition de Rome, du 3. Août 1719. portant condamnation de l'Inſtruction Paſtoralle de M. le Cardinal de Noailles.

CE jour les gens du Roy ſont entrez en la Cour, & Maiſtre Guillaume

Digitized by Google

de Lamoignon ; Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

Qu'ils apportoient à la Cour un Exemplaire d'un Decret de l'Inquisition de Rome, daté du 3. Août dernier, qui condamne l'Instruction Pastorale de Monsieur le Cardinal de Noailles, au sujet de la Constitution *Unigenitus*.

Que sans examiner ce que contient ce Decret, il leur suffit qu'il soit émané d'un Tribunal dont on n'a jamais reconnu l'autorité dans la Royaume, que ce soit d'ailleurs une condamnation prononcée à Rome contre un Evêque de France, pour exciter leur ministere & pour en requerir la suppression.

Que c'est le sujet des Conclusions qu'ils ont prises par écrit, & qu'ils laissent à la Cour avec l'Exemplaire du Decret.

Et se sont retirez laissant sur le Bureau un Exemplaire imprimé dudit Decret, & les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy.

Veu par la Cour ledit Decret (de l'Inquisition) daté du 3. Août 1719. affiché & publié à Rome le 12. dudit mois ; ensemble les Ordonnances, Edits, Declarations, & Arrêts de la Cour, les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy : Ouy le raport de Maître Thomas Dreux, Conseiller. La matiere mise en déliberations

Digitized by Google

La Cour faisant droit sur les Conclusions du Procureur General du Roy, ordonne que ledit Decret sera & demeurera supprimé ; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les apporter au Greffe de ladite Cour pour y être supprimez. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, & autres, de l'imprimer, vendre, debiter, ou autrement distribuer, sous les peines portées par les Ordonnances, Arrêts & Reglemens de la Cour. Permet au Procureur General du Roy de faire informer à sa requeste pardevant Maistre Jean-François Chassepot, Conseiller, contre ceux qui l'auroient imprimé, vendu, debité, ou autrement distribué, pour l'information faite, rapportée, & à lui communiquée, être par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que le present Arrêt sera envoyé dans les Baillages & Senechaussées du Ressort, pour y être lû, publié & enregistré ; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois. Fait à Paris en Parlement le sixiéme Septembre mil sept cent dix-neuf. Signé, GILBERT.

Digitized by Google

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roi,

Concernant le Payement des Arrerages des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris jusqu'à la fin de 1719. Et le rembourſement des Payeurs & Controlleurs deſdites rentes.

LE Roi s'étant fait repreſenter en ſon Conſeil, l'Arrêt du 31. Août dernier, portant ſuppreſſion des rentes perpetuelles aſſignées ſur les Aydes & Gabelles, Tailles, Recettes Generalles, Controlle des Actes & des Exploits, & ſur les Poſtes, à compter du premier Janvier 1720. & des Soixante-dix Payeurs & Soixante-dix Controlleurs deſdites Rentes : Sa Majeſté a été informée que pour le bon ordre des comptes des Payeurs, & pour la commodité publique, il étoit convenable que le payement des ſix derniers mois d'arrerages deſdites Rentes pour la preſente année 1719. & de ceux des années precedentes, fût fait en la maniere ordinaire ; & qu'à l'égard du rembourſement deſdits Payeurs, Sa Majeſté trouveroit dans la reſerve du quart du prix de leurs Offices, une ſûreté ſuffiſante pour les debets de leurs comptes ; & Sa Majeſté voulant faire connoître ſa volonté, & ne laiſſer aucune difficulté ſur l'execution dudit Arrêt : Oüy le raport, Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis

Digitized by Google

vis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne.

ART. I. Que nonobstant la suppression desdits Offices de Payeurs & Controlleurs des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, l'exercice de la presente année 1719. sera par eux fini, & que les fonds, tant pour ce qui reste dû de ladite année, que pour les arrerages des années precedentes, leur seront remis en la maniere ordinaire, suivant les Etats de distribution qui seront arrêtez au Conseil.

II. Veut cependant Sa Majesté que lesdits Payeurs & Controlleurs fassent incessamment proceder à la liquidation de leurs Offices, pardevant le Sieur de la Houssaye & les autres Commissaires du Conseil, qui ont été commis pour l'adjudication des Sousfermes de Sa Majesté.

III. Et attendu que Sa Majesté trouvera une sûreté suffisante pour le payement des debets des Comptes desdits Payeurs par la reserve d'un quart du prix de leurs Offices, ordonne qu'ils seront remboursez des trois quarts sur la representation de leurs titres & pieces necessaires aux Gardes de son Tresor Royal, & que pour le quart restant ils n'en recevront le remboursement, qu'aprés l'appurement & la correction de leurs comptes, & cependant seront payez des interêts dudit quart, à raison de trois pour cent.

Digitized by Google

IV. A l'égard des Soixante dix Controlleurs, Veut Sa Majesté qu'ils soient remboursez sur la representation de leurs titres de proprieté, de l'Ordonnance de liquidation, de l'Acte de remise à la Chambre des Comptes, de leur Registre de Controlle, & des autres pieces à ce necessaires. Et sera le present Arrêt, lû, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en ignore. Et sur icelui toutes Lettres Patentes necessaires seront expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le cinquiéme jour de Septembre mil sept cent dix-neuf.

Signé, PHELIPEAUX.

EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil d'Etat, concernant le Sel.

SA MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne que tous particuliers, Communautez seculieres & regulieres, Couvens, Colleges, Hôpitaux, personnes Ecclesiastiques, Gentilshommes, & tous autres de quelque qualité & condition qu'ils soient, tant du ressort des Greniers de vente volontaire, que d'impost, qui voudront faire des salaisons des chairs, beures & fromages, seront tenus de le declarer aux Officiers & Receveurs des Greniers, & de lever le sel

Digitized by Google

neceſſaire pour leſdites ſalaiſons, outre & pardeſſus celui qu'ils doivent prendre pour le pot & ſaliere, ſans pouvoir le prendre ailleurs qu'aux Greniers de leur reſſort, pas même aux regrats. Veut Sa Majeſté que les chairs, beures & ou fromages ſalez qui ſe trouveront chez les contrevenans, & dont ils n'auront pas fait declaration, ſoient & demeurent confiſquez au profit de l'Adjudicataire des Fermes Generales, ſur les procés verbaux qui en ſeront faits, & que leſdits contrevenans ſoient condamnez à la reſtitution des droits de Gabelles, & en trois cent livres d'Amende, & plus grandes peines s'il y échéoit. Ordonne aux Receveurs de chaque Grenier de tenir un Regiſtre particulier cotté & paraphé par un des Officiers, ſans frais, ſur lequel ils porteront les declarations qui leur ſeront faites deſdites ſalaiſons, & en feront mention ſur les bulletins qu'ils delivreront à ceux qui auront levé le ſel, leſquels ſeront tenus de les repreſenter aux Commis, Gardes des Fermes, à toutes requiſitions. Enjoint Sa Majeſté à tous Aſſéeurs, Collecteurs des Tailles, & Syndics des Paroiſſes taillables; comme auſſi aux Maires, Eſchevins & Syndics des Villes franches, abonnées ou tarifées, de fournir aux Receveurs des Greniers où ils reſſortiſſent, des copies exactes & par ordre alphabetique; ſçavoir les Aſſéeurs, Collecteurs & Syndics des

Digitized by Google

Paroiſſes taillables, copie des Rolles qui ſeront arrêtez pour la taille ou pour l'impoſt du ſel, & par les Maires, Eſchevins & Syndics des Villes franches, abonnées ou tarifées, copie des Rolles de la Capitation, dans leſquels les uns & les autres ſeront tenus de marquer, chacun à leur égard, les noms, ſurnoms, qualitez & emplois des habitans de chacune deſdites Villes ou Paroiſſes, les ſommes pour leſquelles ils ſeront impoſez à la Taille ou Capitation, le nombre & l'âge des perſonnes dont chaque famille eſt compoſée, y compris les enfans au-deſſus de huit ans, ainſi que les domeſtiques, & d'y comprendre auſſi le nombre & la nature des beſtiaux qui appartiennent, ou ſont dans les maiſons & fermes de chaque particulier; comme auſſi les noms & ſurnoms des Eccleſiaſtiques, Nobles, & autres exempts, le nombre & l'âge des perſonnes dont leurs familles, ménages & domeſtiques ſont compoſez; & pareillement le nombre & la qualité des beſtiaux; le tout à peine contre leſdits Maires, Eſchevins & Syndics des Villes franches, abonnées ou tarifées, de cent livre d'amende ſolidaire, & contre leſdits Aſſéeurs, Collecteurs & Syndics des Paroiſſes taillables, de cinquante livres auſſi d'amende ſolidaire; faute par eux de fournir copie ſignée d'eux, des Rolles, dans le courant du mois de Fevrier de chacune

Digitized by Google

année ; & en cas d'obmission dans lesdits Rolles, entend Sa Majesté que lesdits Maires, Eschevins & Syndics des Villes franches, abonnées ou tarifées, soient condamnez solidairement en quinze livres d'amende pour chaque obmission, & les Asséeurs, Collecteurs & Syndics des Paroisses taillables, en dix livres d'amende aussi solidaire pour chaque obmission. Ordonne pareillement à tous Superieurs des Communautez regulieres & seculieres, Couvens & Colleges, & aux Administrateurs des Hôpitaux, de fournir aussi au plus tard dans le mois de Fevrier de chacune année aux Receveurs des Greniers d'où ils ressortissent, de pareils etats qui constatent le nombre des personnes domestiques, & bestiaux, dont leurs maisons sont composées, aux peines des amendes cy-dessus ordonnées contre les Maires, Eschevins & Syndics des Villes franches ; & seront au payement des amendes prononcées par le present Arrêt, tous particuliers, même les Nobles, les Maires & Eschevins, & Syndics des Villes franches, abonnées, ou tarifées, & les Asséeurs & Collecteurs des Tailles, ainsi que les Syndics des Paroisses taillables, contraints par corps & saisie de leurs biens, & les Ecclesiastiques, & Superieurs des Couvens, Communautez ou Hôpitaux, par saisie de leur temporel ; & ne pourront lesdites

Digitized by Google

amendes être reduites ni moderées sous quelque pretexte que ce soit ; & défend Sa Majesté aux Officiers des Cours des Aydes & autres, de recevoir aucun appel des Sentences & Jugemens qui auront été rendus par lesdits Officiers, qu'aprés que les amendes auront été consignées és mains des Commis dudit Adjudicataire, & lesdites Sentences, soit qu'il y en ait appel où non, passeront en force de chose jugée, & seront executées si les sommes ne sont pas payées ou consignées dans le mois du jour de la signification. Enjoint Sa Majesté aux Officiers des Cours des Aydes & Greniers à Sel, de tenir la main à l'execution du present Arrêt qui sera lû publié & affiché par tout où besoin sera, & sur lequel toutes Lettres necessaires seront expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt cinquiéme Juillet mil sept cent dix-neuf. Signé, PHELIPEAUX.

Edit du Roi, portant que les deux Tresoriers des Troupes de la Maison du Roi, payeront chacun deux cent mille livres pour suplement de finance.

Edit du Roi, portant rétablissement d'un des deux Offices de Tresoriers Payeurs des gratifications des Officiers des Troupes, assignées sur le fonds du quatriéme denier, sous le titre de Tresorier General

Digitized by Google

Payeur des gratifications des Officiers ces Troupes.

Edit du Roi, portant retabliſſement des Offices de Treſoriers des menus plaiſirs.

Lettres Patentes ſur Arrêt, concernant l'Hôtel à bâtir pour la premiere Compagnie des Mouſquetaires.

LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne que le Plan de l'Hôtel à conſtruire pour la premiere Compagnie des Mouſquetaires de ſa Garde, arrêté le 16. Juillet dernier, ſera executé; à l'effet dequoy ſa Majeſté a approuvé & homologué l'échange reglé par le procez verbal des ſieurs de Coſte & Beauſire, ſes Architectes, en preſence du ſieur Aubert prepoſé par Madame la Ducheſſe doüairiere, le 14. Aouſt & jours ſuivans, en execution de l'Arreſt du 10. dudit mois: en conſequence Madame la Ducheſſe ſera & demeurera proprietaire de la Place deſignée par le Plan attaché audit procez verbal, contenant trois mille trois cent douze toiſes, de laquelle il lui ſera permis de diſpoſer & d'y bâtir, ainſi qu'elle aviſera bon être, en demeurant redevable de la ſomme de quarante-ſix mille ſept cent quatre-vingt-deux livres, qu'elle ſera tenuë de payer à l'acquit de ſa Majeſté pour les choſes plus convenables audit Hôtel, ainſi que par ſa Majeſté il ſera ordon-

Digitized by Google

né ; ce faisant, Madame la Ducheſſe en demeurera bien & valablement quitte & déchargée. Ordonne ſa Majeſté que le Plan dudit Hoſtel, le procez verbal des ſieurs de Coſte & Beauſire, & le Plan deſdites places y attaché, ſeront annexez à la minute du preſent Arreſt ; pour l'execution duquel toutes Lettres neceſſaires ſeront expediées. FAIT au Conſeil d'Etat du Roy, ſa Majeſté y eſtant, tenu à Paris le premier jour de Septembre mil ſept cent dix-neuf. Signé, PHELYPEAUX.

DECLARATION DU ROY.

Pour faire joüir des Privileges, les Officiers de feuë Madame la Ducheſſe de Berry.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut. Noſtre tres-chere & tres-amée Tante la Ducheſſe de Berry, Nous ayant été enlevée par une mort prématurée, Nous voulons faire reſſentir les Officiers qui ont eu l'honneur de la ſervir, de l'amitié que Nous avions pour elle, en leur conſervant pendant leur vie, & à leurs veuves pendant leur viduité, les privileges que Nous avons attribuez à leurs Charges. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvans,

Digitized by Google

de l'avis de noſtre tres-cher & tres-amé Oncle le Duc d'Orleans Petit-Fils de France Regent, &c. Nous avons dit & declaré, & par ces Preſentes ſignées de noſtre main, diſons, declarons & ordonnons, voulons & Nous plaiſt, que les Officiers, Domeſtiques & Commenſeaux de la Maiſon de noſtre tres-chere & tres-amée Tante la Ducheſſe de Berry, qui ont reçû des gages employez & paſſez dans les comptes de ſon Treſorier, & qui ſont compris dans l'eſtat cy-attaché ſous le contre-ſcel de noſtre Chancelerie, joüiſſent leur vie durant, de tels & ſemblables privileges, franchiſes & exemptions, dont joüiſſent nos Officiers, Domeſtiques & Commenſeaux, ſuivant nos Edits & Ordonnances, & tout ainſi qu'ils en joüiſſoient du vivant de noſtedite Tante; enſemble les veuves de ceux qui ſont decedez, & de ceux qui decederont cy-aprés, tant qu'elles demeureront en viduité, nonobſtant que leſd. privileges, franchiſes & exemptions, ne ſoient ici declarés & ſpecifiez.

Digitized by Google

ARREST DU CONSEIL d'Etat du Roy,

Qui recoit les Offres de la Compagnie des Indes pour le Rembourſement des quatre millions de Rentes conſtituées au profit de ladite Compagnie ſur la Ferme du Tabac.

Supprime les Droits établis ſur les Suifs, Huiles & Cartes.

Et les Vingt-quatre deniers pour livre ſur le Poiſſon.

SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a accepté & accepte les offres faites par ladite Compagnie des Indes, de preſter à Sa Majeſté cent millions de livres pour le Rembourſement des quatre millions de Rentes conſtituées au profit de ladite Compagnie ſur la Ferme du Tabac : Ordonne Sa Majeſté que pour la valeur deſdits cent millions, il ſera conſtitué au profit de la Compagnie des Indes par les Commiſſaires qui ſeront nommez à cet effet par Sa Majeſté, un ou pluſieurs Contrats de Rentes perpetuelles à raiſon de trois pour cent, pour le montant & juſqu'à la valeur deſdits cent millions: Leſquelles Rentes ſeront & continueront d'être aſſignées ſur la Ferme du Tabac, & commenceront à courir du 1. Janv. 1720.

Digitized by Google

Que la Compagnie retiendra à cet effet annuellement par ſes mains lad. ſomme de 3. millions pendant le cours de ſon Bail, après l'expiration duquel les Fermiers du Tabac en ſeront chargez, au cas que la Compagnie n'en ſoit pas Adjudicataire dans les Baux ſuivans, & payeront à la Compagnie leſdits trois millions par chacun an, de mois en mois, à raiſon de deux cent cinquante mille livres. ORDONNE Sa Majeſté que les Droits de trois deniers pour livre peſant ſur les Huiles de Rabette & autres Graines; ſix deniers pour livre ſur les Huilles d'Olive, Amande douce, Noix & Poiſſon; un ſol pour livre peſant ſur les Huiles de plus grande valeur; & trente ſols par quintal de Savon; leſquels Droits compoſoient le produit de la Ferme des Huiles; enſemble les Droits de deux ſols pour livre peſant ſur les Suifs, & ceux de dix-huit deniers par Jeux de Cartes, demeureront éteins & ſupprimez à commencer du premier Octobre prochain, paſſé lequel tems, Fait Sa Majeſté défenſes aux Fermiers deſdits Droits de les percevoir; Ordonne que leurs Baux & les ſous-Baux faits en conſequence, demeureront reſiliez, à compter dudit jour premier Octobre prochain; au moyen de quoy ils demeureront déchargez de ce qui reſte à exploiter de leur Bail, à compter dudit jour. ORDONNE Sa Majeſté con-
Digitized by Google

formement aux offres de ladite Compagnie des Indes, que les vingt quatre deniers pour livre sur le Poisson, qui faisoient partie des Droits de la Ferme Generale, demeureront pareillement éteints & supprimez en faveur du Public, à compter dud. jour premier Octobre prochain, & sans aucune indemnité pour raison de ce; & seront sur le present Arrest toutes Lettres necessaires expediées. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le dix-neuviéme jour de Septembre mil sept cent dix neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roy.

Qui augmente le nombre des Commissaires pour la liquidation de la Finance des Officiers supprimez sur les Ports, Halles & Marchez de la Ville de Paris.

SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet les Sieurs Orry, Bertin, Parisot, de Voyer d'Argenson, Pajot & Midorge, Maistres des Requestes, pour conjointement avec les autres Commissaires proceder à la liquidation des Finances, tant anciennes que nouvelles, des Offices supri-

Digitized by Google

mez par ledit Edit du presẽt mois. FAIT au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le dix-neuviéme jour de Septembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST

Du Conseil d'Etat du Roi.

Qui ordonne une Diminution sur les nouvelles Especes & les Matieres d'Or & d'Argent; du 23. Septembre 1719.

LE ROY s'étant fait representer en son Conseil, les Memoires donnez sur la necessité de diminuer encore le prix de l'Or, même de pourvoir promptement à la reduction de celui de l'Argent : Ouy le rapport. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne qu'à commencer du jour de la publication du presẽt Arrest, les Louis d'Or de la nouvelle Fabrication se trouveront reduits dans le Commerce & par tout ailleurs à Trente-trois livres piece, les demis à proportion, & les Ecus à Cinq liv. seize sols, les demis & quarts à proportion.

Digitized by Google

à Cambrai le 16. Aouſt 1719.

NOtre Proceſſion s'eſt faite le 15. avec toute la pompe qu'on pouvoit attendre. Le cortege, l'ordre & le ſpectacle, tout en étoit magnifique. On a compté icy 35. mil Etrangers que la curioſité y a attirez; & on peut dire que tout le monde a eu une entiere ſatisfaction. Voici l'ordre qu'on a obſervé dans la marche.

Premierement un détachement de la Garniſon precedoit pour faire ranger le monde, & pour empêcher le tumulte.

Enſuite les vingt-quatre Maſſiers des Chapitres en Robes de ceremonie.

Les douze Croix des Chapitres & Paroiſſes, portées par leurs Clercs.

Les Capucins au nombre de 40.

Les Recolets au nombre de 50.

Les Benedictins.

Les quatre Chapitres accompagnez de leurs Vicaires, Chapelains & Muſique.

Les Dignitez & Officians en Chapes, enrichies de perles & pierreries.

Deux Chanoines ſuivoient, portant ſur leurs épaules l'Image miraculeuſe de la Sainte Vierge, ſous un dais relevé en broderie d'or: Ils étoient aſſiſtez de quatre Eccleſiaſtiques en Dalmatiques trés riches, & dignes de la magnificence de ce celebre & illuſtre Chapitre.

Digitized by Google

M. le Commandant de la Place avec ſes Gardes, le mouſqueton ſur l'épaule, ſuivoit immediatement avec l'Etat-major, & les perſonnes les plus qualifiées de la Ville & des Provinces Voiſines.

Le Magiſtrat marchoit enſuite en Robe de ceremonie, & eſcorté des Officiers & Sergens de la Ville.

Les trois Compagnies de Bourgeois ſuivoient, mais environ à deux cent pas, pour témoigner plus de reſpect.

Ces Compagnies étoient en habits uniformes, avec les Drapeaux & Tambours; le tout d'une magnificence ſurprenante.

Les Arbaleſtriers en habit d'écarlatte, galonné d'or, & des veſtes & paremens de tiſſu d'or.

Les Canoniers & Archers en habit bleu auſſi galoné d'or.

On voyoit enſuite trois cent jeunes gens à cheval, habillez à la Romaine, armez d'un caſque, d'une cuiraſſe & d'un bouclier. Ils avoient à leur tête un Timbalier & quatre Trompettes.

Dix-neuf jeunes filles ſuivoient toutes à cheval; les ſept premieres repreſentant les *Femmes fortes*, habillées à la Romaine trés-magnifiquement: Les douze autres repreſentoient les *douze Sibilles*, habillées à la Grecque, ſuperbement vêtuës, montées ſur des chevaux d'Eſpagne richement harnachez. Quatre Chariots de triomphe terminoient ce pompeux cortege.

Digitized by Google

Le premier representant l'Assomption de N. D. étoit tiré de six chevaux, precedez de douze hommes vêtus en Sauvages. Sur le haut du char qui representoit une *gloire*, étoit une jeune fille avec une couronne d'argent & un habit couvert de pierreries representant la Sainte Vierge.

A ses pieds, étoient en cercle les douze Apôtres, representez avec les simboles de leur Martyre, & tous si bien choisis, qu'il suffisoit d'avoir vû la Cene du *Carache* pour les reconnoître.

Le reste du Chariot étoit rempli de jeunes filles, representant le peuple, toutes vêtuës fort galamment, & recitant avec grace des vers qui rempliſſoient d'admiration tous les spectateurs.

Le second Chariot, aussi precedé de douze Sauvages, representoit la Montagne sur laquelle S. *Gery*, Apôtre de la Flandre, a prêché l'Evangile. On voyoit dans la gloire S. Gery en Habits Pontificaux, & l'Heresie à ses pieds.

Cent jeunes gens representant les uns les *vertus*, les autres les *vices*, étoient dans le même Chariot, & se battoient au son des instrumens. Les filles representoient les *vertus*, & les vices étoient sous la forme des *arcons*.

Le troisiéme Chariot representoit la Tour de *Babel*. C'étoit une espece de *Cône* tronqué à six étages, chacun de hauteur d'homme

Digitized by Google

me. Chaque étage avoit une baluſtrade remplie de jeunes gens, repreſentant les differentes Nations, tous habillez differemment, & parlant diverſes ſortes de Langues. Le Chariot étoit conduit par des Sauvages, qui menoient des chevaux de different poil, enſorte qu'on peut dire que jamais la confuſion n'a été mieux imitée.

Le quatrieme & dernier Chariot repreſentoit le *Beufroy* de l'Hôtel de Ville, & ſi bien, que tout le monde y a été trompé. *Martin* & *Martine* y ſonnoient l'heure, comme ils le font à l'horloge, ſur une cloche veritable de trois pieds de diamêtre. Il y avoit un vrai carillon, qui ſonnoit tout le long du chemin. Ce Chariot étoit rempli de plus de 200. jeunes filles & garçons habillez à la Romaine, & qui avoient épuiſé pour embellir la Fête, tout ce qu'il y a dans le pays de magnificence & de richeſſe.

Le Chariot de la Tour de Babel, dit rets de chauſſée à la cîme, avoit cinquante pieds de hauteur; & celui de la flèche du Beufroy, ſoixante & douze pieds, compris l'aigle qui tient lieu de giroüette.

Ce cortege a fait pluſieurs tours dans la Ville, pour ſatisfaire la curioſité des Etrangers; enſuite les Chariots ont été menez ſur la grande Place qui eſt, ſans contredit, une des plus vaſtes du Royaume. On les a remplis d'artifice, compoſé par

Digitized by Google

le sieur Baas Suedois, Artificier à la suite de l'Artillerie. Ce spectacle joint à une belle nuit, a couronné cette grande journée avec les acclamations & les applaudissemens de tout le monde. Messieurs les Magistrats toujours attentifs à l'exacte police, & allant au-devant de tous les desordres, avoient ordonné d'allumer dans toutes les ruës des fanaux d'artifice, pour éclairer la Ville pendant toute la nuit.

Les trompettes & les timbales d'un côté, & les hautbois de l'autre, égayoient la nombreuse assemblée, & le bruit perpetuel de la mousqueterie contribuoit à rendre la Fête complette.

NOUVELLES ETRANGERES.

Quoiqu'il ait déja paru dans la Gazette de Hollande une Traduction du Manifeste du Czar *contre la Suede, on a jugé à propos d'en donner ici une seconde, la premiere étant peu fidele & exacte.*

PIERRE premier, par la grace de Dieu, Czar & Authocrateur de toute la Russie, &c.

Nous faisons sçavoir par celle-cy, nôtre sincere intention à tous ceux qu'il appartiendra, mais sur tout à tous les Etats de la Couronne de Suede, tant Ecclesiastiques que Seculiers.

Digitized by Google

Il est notoire que les Sujets des deux Couronnes de la grande Russie & de Suede, ont été affligez pendant plusieurs années par une longue & sanglante guerre.

Nous avons été informé de bonne part, que du Regne de Sa Majesté le feu Roi Charle douze, de glorieuse memoire, & même de celui de Sa Majesté la Reine d'aujourd'hui, on a tâché d'imprimer dans l'esprit du Peuple, & sur tout de ceux qui n'étoient pas bien instruits des veritables circonstances, que Nous étions seul, cause d'une si longue & funeste guerre.

On leur a fait insinuer que Nous étions d'une humeur irreconciliable; que Nous n'avions aucune inclination pour la Paix; que Nous avions rejetté toutes les propositions qu'on Nous avoit fait de la part de la Suede, & que nôtre unique vûë étoit, ou de renverser entierement la Couronne de Suede, & de la conquerir, ou du moins d'en démembrer encore quelques Provinces, & de Nous en emparer.

Toutes ces raisons susdites Nous ont obligé de faire voir par le present Manifeste à toute l'Europe, nôtre juste cause & nôtre inclination pour la Paix, dans le dessein de détromper tous ceux sur l'esprit desquels de pareilles fausseretz pourroient avoir fait quelques impressions.

Quoique Nous n'ayons à rendre compte à personne des premiers motifs qui Nou

ont porté à déclarer la guerre à la Couronne de Suede, Nous croyons cependant être obligé d'en faire ici quelque mention.

Nôtre intention n'a jamais été de faire la guerre à la Suede, quoique cette Couronne Nous en eût donné assez de sujet, par le tort qu'elle a fait à nos Etats, & par des procedez tout-à-fait contraires aux derniers Traitez de Paix & Alliances faites entre Nous; s'étant emparée dans le dernier siecle de plusieurs Païs & Provinces appartenant de tems immemorial à nôtre Empire. Malgré tous ces procedez tout-à-fait injustes, Nous avons bien voulu passer par-dessus toutes ces considerations, pour l'amour de la Paix, & pour ne point troubler le repos & la tranquilité de l'Europe.

Ce ne fut qu'aprés l'affront & attentat énorme, commis envers nôtre propre Personne par le Comte de *Dahlberg*, pour lors Gouverneur de Riga, qui, contre tout le droit des gens, Nous dressa des embuches dangereuses, dans le dessein de Nous y faire perir, dans le tems même que Nous passâmes par cette Ville avec nôtre grande Ambassade, destinée pour les Païs Etrangers, que Nous Nous resolumes, malgré Nous, de déclarer la guerre à la Couronne de Suede, pour tirer raison d'un tel affront & attentat.

Ce ne fut pas, sans en avoir préalablement

Digitized by Google

demandé satisfaction à la Couronne de Suede, par le moyen de ſes Ambaſſadeurs, qui ſe trouverent pour lors en nôtre Cour, & par la voye de la médiation de pluſieurs autres Puiſſances de l'Europe, qui firent tous leurs efforts pour Nous faire rendre raiſon d'un tel affront & attentat, commis envers nôtre propre perſonne; mais toutes ces démarches furent inutiles & ſans effet.

La Suede, au lieu de Nous accorder la juſte ſatisfaction que Nous avions demandée, Nous la fit refuſer dans les formes; & pour rendre cet affront d'autant plus ſenſible, cette Couronne Nous fit donner par ſon Reſident le ſieur de *Knipercrona*, un démenti public, diſant que tout cecy n'étoit que des calomnies inventées à plaiſir ſans aucun fondement, quoique Nous en euſſions donné aux Ambaſſadeurs de Suede, pour en faire rapport au Roi leur Maître, des preuves trés-convaincantes & eſſentielles, tant de vive voix que par écrit.

Malgré tout cela, Nous avons toûjours fait paroître dés le commencement de la guerre juſques au tems preſent, une grande inclination & amour pour la Paix, & cela, au plus fort de la guerre, non ſeulement dans un tems où le ſort affligeoit nos Armes, mais auſſi au milieu du cours de nos plus grandes proſperitez.

On aura pû remarquer nôtre moderation par les conditions de Paix équitables, &

Digitized by Google

toûjours proportionnées aux conjonctures que Nous avons fait proposer en plusieurs tems differens à la Suede.

Nous n'avons pû parvenir à aucune negotiation de Paix, & par consequent à aucun Traitté avec la Suede, que vers l'année passée, à cause du peu d'inclination que Sa Majesté le feu Roi de Suede avoit jusques-là fait paroître pour la Paix.

Mais, dés que Sa Majesté, le Roi de Suede, dans l'année 1717. dans le tems que Nous étoions en Hollande, Nous eut fait assûrer de ses intentions sinceres pour parvenir à une Paix solide, par plusieurs de ses Ministres, sçavoir premierement à la Haye, par son Secretaire d'Ambassade le sieur Preus, & puis par le General Comte de Welling, & enfin par le Baron de Gortz qui Nous proposa les Isles d'Aland, pour y établir un Congrés, Nous y avons aussitôt donné les mains, & Nous y avons aussi disposé Sa Majesté le Roi de Prusse, nôtre bon & fidele Allié, d'y consentir.

De plus, Nous avons invité tous nos autres autres Alliez d'y envoyer leurs Ministres; ce qu'ils ont refusé de faire, principalement Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, qui par aversion pour la Paix, & pour des vûës & raisons particulieres, n'a jamais voulu y consentir.

Nonobstant toutes ces difficultez, Nous avons envoyé nos Ministres dés le commen-

Digitized by Google

cément de l'année 1718. sur l'Isle d'Aland, pour entrer en negotiations avec les Plenipotentiaires de Suede, & l'on a continué les Conferences jusques à la mort de Sa Majesté le feu Roi de Suede.

Les conditions que Nous avons accordées à la Couron. de Suede pendant le cours des Negotiations, étoient si avantageuses, que le Roi lui-même, quoique d'une humeur trés-guerriere, comme chacun sçait, n'a pas laissé que de les goûter, & selon toutes les apparences, dans quelques semaines de-là, on seroit parvenu à établir non-seulement une paix solide, mais même une étroite union entre les deux Couronnes, si ces Negociations n'eussent été rompuës par la mort inopinée & malheureuse de Sa Majesté le Roi de Suede.

Pour donner à connoître de plus en plus à la Couronne de Suede nôtre sincere intention, de traiter avec elle d'une Paix solide, Nous avons jusqu'ici differé toutes les operations de guerre contre cette Couronne, quoique Nous n'y fussions engagé en aucune maniere, n'ayant fait avec elle aucune Treve d'armes, ou autre Traité qui Nous eût pû empêcher de continuer nos operations.

Ce n'a point été manque de forces suffisantes, que Nous avons differé ce dessein: chacun sçait que dés l'esté passé, Nous étions en état d'embarquer une Armée de

Digitized by Google

plus de 30000 hommes sur nos Galleres, qui étoient toutes prêtes à mettre à la voile.

Il Nous auroit été facile de penetrer avec de si grandes forces jusques au cœur de la Suede, & peut-être même jusqu'à la Capitale de ce Royaume, & Nous aurions eu la plus belle occasion du monde de le faire, puisque Nous avions des avis assez sûrs, que la Suede n'avoit fait aucuns preparatifs ny par Terre ny par Mer, pour s'opposer à nos desseins.

Malgré tous ces avantages apparens, Nous avons toûjours differé jusqu'ici nos opérations de guerre contre l'interieur de ce Royaume, pour ne point donner lieu à la Nation Suedoise de croire que Nous méditions sa ruine, sous pretexte & sous apparence d'une negociation de Paix.

Nous avons toûjours été dans le dessein de traiter sincerement d'une Paix avec la Suede, & de vivre non seulement avec cette Couronne en alliance & amitié, mais aussi de lui procurer dans le commerce & autres occasions, des avantages trés-considerables & solides, & de traiter cette Nation en tout ce qui pourroit lui être utile comme la nôtre même.

Nous avons été informé assez à tems des desordres survenus en Suede, à l'occasion de la mort du Roi, & de l'élection de la Reine d'aujourd'hui.

Nous avons aussi eu des avis certains de la

Digitized by Google

la perte que l'Armée Suedoise avoit faite en se retirant de la Norwege, & qu'on n'avoit fait aucuns preparatifs, pour s'opposer à l'invasion de nos Troupes dans le cœur de la Suede.

Cette invasion auroit été trés-facile; nôtre Armée étoit campée du côté d'*Abo*, & toute prête à marcher, étant pourvûë d'artillerie & de toutes sortes de munitions de guerre, pour executer un si grand dessein; de plus, les glaces entre la Finlande & la Suede, étoient durant le dernier hiver si fortes, que Nous y aurions pû passer en toute seureté avec toute l'Armée, & l'Artillerie necessaire pour l'execution de ce projet.

Quoique Nous eussions pû profiter de ces dispositions favorables, & des troubles intestins survenus en Suede, Nous avons cependant pour les raisons susdites, donné des ordres trés-précis à nos Troupes de ne commettre aucun acte d'hostilité contre l'interieur de la Suede. Ces ordres ont été ponctuellement suivis, & toutes les operations de guerre ont été jusqu'ici suspenduës, excepté quelques petits Partis que l'on a envoyé faire quelques courses en Suede, pour être instruit par ce moyen de l'état present de ce Royaume.

Voyant que la forme du gouvernement étoit reglée en Suede, & que les affaires ne dépendoient plus presentement, comme

Digitized by Google

autrefois, de la volonté d'un seul, mais que tout le Peuple étoit interessé au salut de sa Patrie, Nous esperions avec raison, qu'on reprendroit au plûtôt avec Nous les Negociations d'Aland, pour parvenir à une prompte & solide Paix.

Encore, avant que la Reine nous eût fait part de la mort du Roi son Frere, & de son élevation au Throne, Nous avons fait assûrer Sa Majesté la Reine & les Etats de Suede, de nôtre sincere intention pour la Paix, & Nous avons fait declarer par nos Ministres au Plenipetentiaire Suedois à Aland, le Comte de Gillemborg, que Nous êtions prêt à renoüer les Negociations; sur quoi la Reine Nous a fait répondre & assûrer de vive voix par ledit Ministre, & par écrit, dans sa lettre de notification de la mort du Roi, & de son avenement à la Couronne, qu'on enverroit au premier jour à Aland à la place du Baron de Gortz, le Baron de Lilienstad, en qualité de premier Plenipotentiaire, à quoi le Comte de Gillemborg ajoûta pour surplus, avec plusieurs protestations de sincerité, que le Baron de Lilienstadt seroit infailliblement à Aland vers le commencement du mois d'Avril, & qu'il porteroit avec lui des ordres & des instructions suffisantes, non seulement pour renoüer les Negociations, mais même pour signer le Traité de Paix.

Digitized by Google

Nous avons eu d'autant moins lieu de douter de la sincerité de ses promesses, que la plusparт des conditions les plus difficiles & les plus épineuses, avoient été debatuës entre Nous du tems du feu Roi Charle douze, de glorieuse memoire, & qu'il avoit consenti à la Paix, malgré son inclination & son humeur guerriere.

Les conditions que Nous avons accordées à la Suede, ne pouvoient être que trés-avantageuses à ce Royaume, vû le succés de nos Armes & l'état des conjonctures presentes des affaires; puisque cette Couronne recouvroit par cette Paix, non seulement plusieurs Provinces & Villes qu'elle avoit perdu, mais elle y auroit trouvé encore plusieurs autres avantages.

Nous avons attendu le Baron de Lilienstadt à Aland jusqu'au mois de Juin, sans commettre aucun acte d'hostilité contre la Suede; mais au lieu de voir l'effet des promesses du Comte de Gillenborg, ce Ministre a donné à nos Plenipotentiaires à Aland sur les ordres précis de la Reine, une declaration par écrit, par laquelle on voit assez clairement que l'intention de la Suede n'a jamais été de faire la Paix, mais au contraire de continuer la guerre avec Nous.

On demande par cet écrit, sans autre forme de Negotiations, la restitution absoluë de toutes nos Provinces conquises sur

Digitized by Google

la Suede, & en cas de refus, on Nous menace de ne point envoyer le Baron de Lilienstadt à Aland, & même de rompre le Congrés & de continuer la guerre contre Nous.

De plus, on Nous fait plusieurs chicanes, & on refuse sous de vains pretextes, d'admettre aux Conferences publiques, le Ministre de nôtre bon & fidele Allié le Roi de Prusse quoique ce Ministre y soit venu sous les assurances réïterées & positives du feu Roi de Suede, de glorieuse memoire, qu'il seroit receu & admis aux Conferences publiques.

Nous avons aussi été informé de bonne part, que la Suede est entrée sans nôtre participation, en des Negociations particulieres avec quelques autres Puissances dont elle n'a rien à craindre en tems de Guerre, & pas grande utilité à esperer en tems de Paix : Elle Nous menace même de prendre avec ces Puissances des mesures violentes contre Nous & contre nos Etats, & finalement la Suede n'a cherché qu'à Nous amuser, en prolongeant les Conferences & Negociations d'Aland, sans en venir jamais à aucun Traité.

Pour rompre toutes ces mesures, Nous nous voyons obligé de recourir de nouveau aux armes, & d'ordonner à nos Troupes de faire, avec l'aide de Dieu, une descente dans l'interieur du Royaume de Suede, non

Digitized by Google

pas dans le dessein d'en conquerir encore quelques Provinces, mais uniquement en vuë d'obtenir par là la Paix que Nous souhaitons ardemment, & que Nous sommes prêt de signer aux mêmes conditions que Nous avons cy-devant accordées à la Couronne de Suede: & non seulement Nous ne prétendons rien garder des autres Provinces du Royaume de Suede, mais aussi Nous sommes prêt de rendre une grande partie des Pays conquis, & qui sont actuellement en nôtre pouvoir.

Si, contre toute raison, la Couronne de Suede s'opiniatroit à n'écouter aucune proposition de Paix, & qu'elle voulût continuer la guerre contre Nous, Nous declarons par ces Presentes, qu'en ce cas, Nous serons obligé de tourner toutes nos forces contre l'interieur de ce Royaume, & de continuer nos operations de guerre avec l'assistance divine, & avec toute la vigueur imaginable.

Aprés avoir publié nôtre sincere intention, pour parvenir à une Paix solide, Nous croyons être excusé devant Dieu & les Hommes, de tous les malheurs qui en pourront arriver aux Sujets de la Couronne de Suede; & Nous attestons ici le Dieu tout-puissant, que Nous ne sommes point responsable de l'effusion de tant de sang humain, & de la mort de tant d'hommes innocens, qui periront par cette sanglante & funeste guerre.

C'eſt à ceux qui pour des interêts, des paſſions & des vûës particulieres, ont empêché la concluſion de cette Paix, à rendre compte un jour devant Dieu de tout le ſang innocent qui ſera verſé.

Nous implorons l'aſſiſtance du Dieu tout-puiſſant, de benir nos armes, comme il a fait juſqu'ici, & de ne Nous point abandonner dans une ſi juſte & bonne cauſe.

Nous avons donné des ordres ſuffiſants, pour que tous les Sujets de la Couronne de Suede ſoient informez de nos volontez, pour qu'ils puiſſent prendre à tems les conſeils, & les meſures neceſſaires & capables de prévenir leur perte.

Il n'y a point d'autre moyen de Nous détourner de nos deſſeins, que de convenir d'une Paix ſolide, que Nous ſerons toûjours prêt de ſigner, comme il eſt dit cy-deſſus, à des conditions juſtes & équitables; en ce cas, Nous mettrons auſſitôt bas les Armes, & Nous ferons ceſſer toutes les hoſtilitez.

Donné ſur nôtre Flote ce mois de Juin 1719.

Digitized by Google

Nouvelles du Nord, contenant celles de Suede, de Dannemarc & de Hambourg.

à Hambourg le Septembre 1719.

EN consequence des raisons alleguées dans ce Manifeste, qui a été répandu en Suede, le Czar a mis une Flotte nombreuse en Mer, avec laquelle il a fait dans ce Royaume beaucoup d'executions militaires. En effet, le 23. Juillet, un grand nombre de Galeres Russiennes se firent voir du côté *Romausen*, à la hauteur de Noorder-Talge. Le 24. les Moscovites ayant debarqué quelque monde dans l'Isle de *Stoksund* à une demie-lieuë de Stokholm, ils en enleverent le betail, en brulerent la maison Seigneuriale, & en userent de même à Grisel-Haven. Le 25. ils parurent prés de *Oster-Kanmingen*, à trois lieuës de la Capitale, & brulerent la maison de M. Hopke, Secretaire d'Etat. Le 26. l'Amiral Apraxin ayant partagé ses Galeres en trois Escadres; sa premiere division penetra entre Noord & Suder-Talge; la seconde du côté de Geesle, & l'autre vers Nykopping. Le 27. les troupes debarquées pillerent & brulerent la maison, & les terres du Comte Tesson, à un quart de lieuë de Stokholm. On a

Digitized by Google

apris depuis, qu'ils avoient brûlé les Ville. d'*Oosthammar* & d'*Oregrund*, l'Isle d'*Inderoom*, & plusieurs Villages. La Terre de *Thorao*, qui apartient à M. Rumpi Resident des Etats Generaux, a eu le même sort. Ils sont aussi entrés dans la Ville de Suder-Talge, où ils sont restés fort peu de tems, n'ayant que celui de mettre le feu à l'Eglise & à une partie des maisons. Les Villes de Nykopping, Noord, Kopping, n'ont pas été mieux traitées. Ils ont ruiné plusieurs mines de fer, de sel & de cuivre, dont les Ouvriers ont été emmenés sur leur Flotte, pour les transporter de-là en Moscovie, où ils travailleront aux Mines du Czar, qui y sont fort abondantes. Ils se sont jettés du côté de Westwyk, pour continuer leurs ravages dans le Pays. Pendant toutes ces operations, M. Osterman, Ministre du Czar, arriva à *Tuna*, & y eut audience du Prince hereditaire de Hesse-Cassel, en presence des Senateurs & Comtes, Ducker, de la Gardie, & Taube. Le 29. de Juillet, il fut admis à l'audience de la Reine, & remit à S. M. ses lettres de creance. Le 10. d'Août, ce Ministre eut son audience de congé. Il est certain que pendant le sejour qu'il a fait à Stokholm, il a fortement sollicité la Reine à accepter les conditions offertes ci-devant par le Czar pour la paix, comme l'unique moyen de faire cesser les

Digitized by Google

hostilités des troupes du Czar son Maître; cependant, la Reine de Suede & le Senat, les ont rejettées avec hauteur, dans l'esperance qu'ils seroient incessamment secourus par l'Escadre Angloise, & pourroient peut-être obliger le Czar à leur tour, à recevoir celles qu'ils lui presenteroient. S. M. Cz. s'est toûjours tenuë prés d'*Hangoé* avec ses gros Vaisseaux de Guerre, & ce Monarque recevoit de 6. heures en 6. heures, des avis de ce qui se passoit en Suede.

Les Suedois, quoique au nombre de 14. mil Fantassins, & de 6000. Cavaliers, n'ont pas été en état de s'opposer à ces entrepriſes, par la difficulté de se transporter assés promptement d'un lieu à un autre. De plus la désunion qui continuë entre le Clergé & la Noblesse de ce Royaume, a aussi empêché les troupes Suedoises d'agir avec succés contre leurs ennemis. On fut informé que le 25. Août l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral Norris, avoit reçu un renfort de 6. Vaisseaux de guerre & 2. Brulots, & que le 26. elle avoit mis à la voille, pour joindre à Carlescroon 15. Vaisseaux de lignes Suedois, & aller ensuite chercher les Moscovites, afin d'en obtenir de gré ou de force une paix honorable. Le 31. du même mois, cet Amiral, joignit la Flotte Suedoise qu'il commandera en chef conjointement avec la sienne. On aprend même que sur la nouvelle de

Digitized by Google

l'approche de la Flotte combinée, l'Amiral Apraxin avoit fait rembarquer toutes les troupes de debarquement sur les Galeres, avec quantité de bestiaux & des prisonniers, & qu'il avoit pris la route de l'Isle d'Aland. Depuis la retraite des Russie. une Fregatte dépêchée par l'Amiral Norris, a debarqué un exprés à Rostock av. l'avis que ce dernier avoit coupé le passa. à 50. Galeres Moscovites dans les *Scheeve*. & qu'il s'en étoit rendu maître avec toute les troupes & les equipages qui y étoient à bord; mais cette nouvelle a encore besoin de confirmation.

On fait monter les troupes du Czar qui ont debarqué en Suede, à plus de 35. mil hommes, en y comprenant 2. mil Tartares Kalmouques, qui mettoient le feu dans toutes les Fermes & les maisons de Campagne.

Milord Carteret, Ambassadeur d'Angleterre, a presenté un Memoire à la Reine de Suede dans lequel il supplie S. M. de donner aux Anglois, satisfaction des pertes qu'ils ont souffertes par la confiscation d'un grand nombre de leurs Vaisseaux, pris dans la Mer Baltique même dans les Ports de Suede. La R. a répondu qu'elle étoit disposée à nommer des Commiss. qui avec ceux qui seroient nommés par le R. de la grande Bretagne, examineroient cette affaire, & rendroient justice aux Parties

Digitized by Google

intereſſées : qu'en attendant, elle donnera les ordres, afin que les Anglois ne ſoient pas inquietés ni troublés, étant perſuadée que le Roy d'Angleterre ne permettra pas qu'ils en abuſent au préjudice des interêts de la Suede.

D'un autre côté, les Danois n'ont pris dans l'irruption qu'ils ont faite en Suede que *Maertrand*; car, par tout ailleurs, ils ont été repouſſés par les Suedois, & ſur tout du Château d'*Elbourg*; & aprés y avoir jetté plus de 300. bombes, ils ont été obligés de ſe retirer avec perte du canon & des mortiers, & leur Flotte fort maltraitée; mais il n'eſt pas vrai qu'ils y ayent perdu 5000. hommes, comme quelques Relations l'avoient avancé, puiſqu'ils n'avoient debarqué que 6. à 700. hommes. L'Amiral Tordenſchild, que ces mêmes avis avoient dit bleſſé & même mort de ſes bleſſures, s'en eſt tiré ſain & ſauve. Le Roy de Dannemarck, aprés cette expedition, a fait raſer *Stromſtatd* & *Sunsbourg*, avant ſon depart de Norwege; & les habitans de ces 2. Places ont eu ordre de s'aller établir avec leurs familles & leurs effets à *Friderichall* où l'on s'eſt engagé de leur fournir toutes les choſes neceſſaires pour ce nouvel établiſſement.

On a recu par les Danois un détail de ce qui eſt arrivé à l'Eſcadre Suedoiſe, qui a été detruite à la priſe de Maertrand par la

Digitized by Google

Flotte de Dannemarck. On compte 75 Vaisseaux coulés à fonds, dont 3. de quarante-quatre canons, 2. de 53. un de 44. & le dernier de 40. outre un Yacht de quatre canons & deux Brulots. Les Vaisseaux Suedois pris, ne consistent qu'en quatre, sçavoir un de 53. canons, un autre de 44. & 2. de 18. avec une Galere sur laquelle il y avoit 5. canons. De plus, les Danois se sont emparés dans la Ville de 20. canons avec leurs affuts, & de 20. autres sans affuts. En tout 15. pris ou coulés à fonds, & quatre cent 90. pieces de canons.

Le Traité de paix entre S. M. Britannique & S. M. Suedoise, a été signé & ratifié. Il porte entr'autres que les Duchés de *Bremen* & de *Verden*, resteront à perpetuité au Roy de la Grande Bretagne en qualité d'Electeur de Brunswick-Lunebourg, à condition que Sa Majesté Britannique fera compter d'abord à la Suede un million d'écus. A l'égard du Traité entre la Suede & la Prusse, la ratification s'en fit le 30. du passé. La Couronne de Suede cede à celle de Prusse la Ville *de Stetin* avec son district, l'Isle d'*Usedum*, & celle *Wollin*, moyennant quoi S. M. Prussienne se desiste de la somme de 400. mil écus que la Suede lui devoit avec les interêts depuis l'année 1679. L'on pretend qu'elle est convenuë outre cela de donner à la

Digitized by Google

Reine de Suede 2. millions d'écus, & de lui fournir 900. mil livres, tant que la guerre durera avec le Czar.

On avoit cru que le Roy de Dannemarck se conformeroit à ces alliances. Le retour inopiné de ce Prince dans sa Capitale, & le rapel de ses troupes hors du Royaume de Suede, ne laissoient presque plus lieu de douter qu'il n'y eût quelque negotiation de paix fort avancée entre la Suede & le Dannemarck; mais, depuis la declaration que ce Monarque a fait publier à Coppenhague, on a changé d'opinion: Elle contient en substance, qu'ayant été informé des faux bruits que des esprits pernicieux avoient affecté de repandre dans l'Europe, qu'il étoit sur le point de conclure une paix separée, à l'exclusion du Czar son bon ami & allié, il declaroit par les presentes que ce bruit n'avoit aucun fondement, puisqu'il n'avoit jamais été dans de pareils sentimens, & moins encore dans ceux de se departir des alliances, engagemens, & liaisons qu'il avoit contractées avec S. M. Czarienne.

Le 10. de ce mois, un jeune Lutherien, & un Catholique Romain, ayant pris querelle dans le Cimetiere de *S Michel*, qui est une Eglise Lutherienne de la Ville de Hambourg, le Catholique jetta imprudemment une pierre à travers les vitres de cette Eglise. Etant tombée malheureuse-

Digitized by Google

ment à côté du Miniſtre dans le tems qu'il adminiſtroit la Cene, cet incident anima ſi fort quelques Jeunes gens de cette aſſemblée, qu'ils ſortirent tumultueuſement de ce Temple, & coururent à la Chapelle des Catholiques, attenant ce Cimetiere, dans laquelle ſe faiſoit alors le ſervice. Aprés avoir briſé les vitres à coup de pierres, ils en enfoncerent les portes; & comme ils ſe trouverent les plus forts, ils demolirent la Chapelle juſqu'aux fondemens, en dechirerent les ornemens, & même ceux du Prêtre. La populace s'étant jointe à cette Jeuneſſe effrenée, ſe tranſporta enſuite à la maiſon Imperialle; & aprés avoir pillé les meubles, elle detruiſit entierement l'Hôtel & les beaux Jardins. Le 11. le Magiſtrat envoya des Deputés au Reſident Imperial, pour excuſer cet attentat, mais il répondit qu'il en informeroit ſon Maître exactement. Le Magiſtrat, non content de cette demarche, fit publier à ſon de trompes, des mandemens par leſquels on promettoit 100. écus de recompenſe à quiconque pourra découvrir les Auteurs de ces deſordres; enjoignant à ceux qui ont eu part au pillage, de raporter le tout à la Juſtice, ſuivant l'exigence du cas.

Digitized by Google

à Vienne le Septembre 1719.

Acte de Renonciation, *faite par la Sereniſſime Archiducheſſe Marie-Joſeph, en qualité d'Epouſe, & d'adheſion par le Comte de* Flemming, *au nom du Roi de Pologne & du Prince Electoral ſon fils, en qualité d'Epoux.*

LE 19. du mois d'Aouſt 1719. l'Empereux fit notifier à tous ſes Miniſtres, au grand Chancelier & aux Officiers de la Chancellerie de tous les Pays hereditaires, de ſe trouver au Château de la *Favorite* à 11. heures du matin du même jour. Le Comte de Femming y fut mandé, & ſon Excellence s'y rendit avec une ſuite fort nombreuſe & trés-magnifique. L'Empereur & l'Imperatrice Regnante, L'Imperatrice Douairiere Amelie, mere de l'Archiducheſſe Marie-Joſeph, & cette derniere Princeſſe, entrerent dans la Sale des ceremonies. S'étant tous aſſis ſous un dais devant lequel on avoit dreſſé un Autel ſur lequel il y avoit un Crucifix & le Livre des Evangiles, S. M I. fit entrer tous ſes Miniſtres; & aprés s'être placez chacun ſuivant leur rang, ce Monarque leur fit un trés-beau diſcours, par lequel il les éclaircit des raiſons de cet Acte de *Renonciation.* Le General Comte de Flemming,

Digitized by Google

fut ensuite appellé ; & étant entré dans la Sale, il montra d'abord son plein-pouvoir. Aprés qu'on lui eut fait lecture de l'Acte de Renonciation des nouveaux Mariez, S. Ex. le signa & en prêta les sermens, au nom du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & du Prince Electoral son fils. Le Comte de Zinzendorff, Chancelier de la Cour, fit de nouveau lecture de cet Acte à Madame Electorale qui le signa, aprés en avoir prêté les sermens sur les Saints Evangiles. Le Comte de Flemming en fit ensuite autant, au nom du Roi de Pologne & du Prince Electoral son fils.

Le 18. du mois passé, le Sereniſſime Prince Electoral de Saxe, arriva à Biſſemberg avec une suite trés-belle & trés-nombreuse. Le 20. ce Prince se rendit ici en poste, & alla descendre au Palais de la Favorite, où il reçût les complimens de toutes les Cours Imperiales, des Ministres & de la premiere Noblesse, qui parurent tous avec des habits magnifiques. Aprés une entrevûë que ce Prince eut avec la Sereniſſime Archiducheſſe, ils furent mariez le même jour par M. Spinola Nonce du Pape : ensuite leurs M. I. regnantes leur donnerent un repas où il n'y avoit rien à desirer. Il y eut une trés-belle musique, accompagnée d'une décharge continuelle des canons de la Ville. Ibrahim Bacha, Ambaſſadeur de la Porte Ottomane,

Digitized by Google

mane, qui fit son entrée publique le 14. du même mois dans cette Capitale, se trouva present à ce superbe festin. On lui avoit fait pour cela un logement dans la grande Sale. Il a fort admiré la magnificence, l'ordre & la belle cimetrie des confitures de toutes especes, qu'on y servit en piramides & avec profusion. Le 22. le Prince Electoral de Saxe & son Epouse, ayant pris congé de leurs M. I. des Imperatrices Douairieres & des Archiduchesses, partirent pour Saxe. Le 27. le Prince & la Princesse arriverent à *Prague* au bruit de tous les canons des remparts, & descendirent au Palais Royal. Le 29. le Prince Electoral ayant pris les devans, la Princesse se mit en marche pour continuer son voyage à Dresde, où l'on fait de trés-grands preparatifs pour leur reception.

Le 2. Septembre le Prince Royal-Electoral de Saxe, & la Princesse son Epouse, firent leur entrée à Dresde. On fit à leur arrivée une triple décharge de l'artillerie & de la mousqueterie. Le Roi vint recevoir la Princesse au Pont; elle mit un genouil en terre, & baisa la main du Roi qui la releva d'abord, l'embrassa tendrement, la baisa au front & la conduisit à sa Tente, où S. M. eut un quart d'heure d'entretien avec le Prince & la Princesse. Aprés cette entrevûë, elle monta à cheval, suivie d'une Cour magnifique. Jamais entrée n'a

Digitized by Google

éte plus brillante. L. A. R. étant arrivées au Château, se rendirent à l'apartement de la Reine qui conduisit la Princesse dans son cabinet, & la presenta ensuite aux Dames, qui furent admises à lui baiser la main ; aprés quoi L. A. R. se retirerent dans leur palais, & le Roi dans son appartement.

Le 4. l'Ambassadeur extraordinaire de la Porte, suivi d'une trés-belle cavalcade, eut sa premiere audience publique de l'Empereur au Palais de la Favorite. Il remit à S. M. I. les lettres du G. S. son Maître, dont le contenu roule sur l'exacte observation de la paix de Passarowitz, & sur des protestations d'une veritable amitié de la part du Sultan. Aprés quoi cet Ambassadeur offrit à S. M. I. les presens que le G. S. lui envoye, consistant 1o. en une riche & superbe Tente, portée par 12. Chameaux. 2o. En quelques Mulets chargés de Tapis de Turquie & de Tapisseries. 3. Une Littiere couverte de velours cramoisi, avec un careau brodé & galonné d'or, sur lequel étoit posée une pannache d'Heron garnie de diamans. 4. Deux Chevaux avec leurs harnois enrichis de diamans, rubis & émeraudes, & 4. autres Chevaux d'Arabie des plus beaux de ce pays. 5o. Plusieurs autres raretez Orientales. On estime le tout deux millions. Aprés l'audience, cet Ambassadeur fut

Digitized by Google

reconduit à son logement dans le même ordre qu'il étoit venu.

Le 7. cet Ambassadeur eut audience du Prince Eugene à qui il presenta une lettre du Sultan & une autre du G. V. Aprés un petit discours au sujet de la paix presente, il lui remit les presens de S. H. & du G. V. sçavoir un Cheval Turc, dont le poitrail & la bride étoient d'argent doré, garnie de corail; la selle de damas rouge brodé, & les étriers d'argent doré: un Couteau dont le manche est garni de diamans, & la guêne d'or enrichie aussi de diamans & de rubis: 50. Miscales d'Ambre: plusieurs Etoffes des Indes: 3. Ceintures magnifiques: quatre pieces de drap d'or de Constantinople, dont une brodée: un grand Tapis de soye de Perse à fleurs d'argent: 10. beaux Turbans: Une Couverture de lit de soye: 3. Tapis blancs de soye. Les Jouailliers estiment plus ces presens que ceux de l'Empereur, à cause de la grosseur des diamans.

On écrit de Constantinople du 12. Aoust que M. le Comte de Virmond, Ambass. Ext. de l'Empereur à la Porte, arriva le dernier Juillet à trois quarts de lieuës, hors des murailles de Constantinople, où la Porte avoit fait preparer deux Serails Turcs, & cela, pour jouir d'un air moins contagieux, que celui du Fauxbourg de *Pera*, Quartier qui lui avoit été assigné

Digitized by Google

par la Porte. Auſſi-tôt aprés ſon arrivée ; un Aga Turc alla complimenter Son Ex. ce qu'il accompagna d'un magnifique regal de confitures, de fruits & de fleurs. Le 3. S. Ex. fit ſon entrée ſolennelle dans Conſtantinople. Le 5. l'Ambaſſ. étant monté ſur un fort beau Cheval que le G. V. lui avoit envoyé, deſcendit au pied de l'eſcalier de ce premier Miniſtre, qui regala S. Ex. d'une Veſte de Zibeline, & fit donner des Caffetans à ceux de ſa ſuite. Le Comte Batiani lui délivra la lettre que l'Empereur adreſſoit à ce Viſir, & le Capitaine Obſchlevz lui preſenta celle du Prince Eugene. Le 8. jour deſtiné pour l'audience du G. S. M. l'Ambaſſadeur étant monté à cheval, fut mené au Serail, où il mit pied à terre. S. Ex. fut conduite dans une chambre où elle mit ſa Veſte de Zibeline, & ceux de ſa ſuite, leurs Cafetans. Cet Ambaſſadeur fut introduit par le Chiaus-Baſſa & le Capicilar-Chiaia, devant le trône du G. S. auquel il fit une harangue en Langue Latine, qui fut renduë en Langue Turque par Mauro-Cordato, que quelques avis avoient fait mourir de peſte. Pendant cette audience, les preſens de l'Empereur furent portez dans une Salle, pour y être expoſez en vûë. Aprés beaucoup de ceremonies & de grandes civilitez reciproques, M. l'Amb. retourna à ſon quartier dans le même ordre qu'il étoit venu.

Digitized by Google

La Ville de Nicolspourg a été presqu'entierement consommée par le feu, ainsi que le magnifique Palais du Prince de Dietrichstein.

M. le Comte Wentzeld d'Atheim s'est rendu à Wirtzbourg, pour y assister en qualité de Commissaire de S. M. I. à l'élection d'un nouvel Evêque. C'est un des plus riches Evêchez de l'Empire, & le seul Benefice qui ne soit pas sorti des mains de la Noblesse: la raison de leur dégoût èst fondée sur un ancien usage dont le formulaire est tel, que qui que ce soit n'est reçû dans le Chapitre, qu'il n'ait passé au milieu des Chanoines rangez en haye de chaque côté, pour en être fouetté, ce qu'aucun Prince n'a voulu subir jusqu'à present.

Londres le 26. Septembre 1719.

LE 18. un Courier depêché d'Hanover aporta la ratification du Traité entre le Roy d'Angleterre & la Reine de Suede; & le 19. les Seigneurs Justiciers le renvoyerent à Sa Majesté Britannique. Le 20. les ouvriers de Spithlefields s'étant partagés en plusieurs bandes, commirent encore de nouvelles violences, en dechirant les habits des femmes qui étoient de toilles peintes. On en a arrêté quelques-uns qui ont été mis en prison. La Flote

Digitized by Google

avec les troupes destinées pour l'expedition secrette, est toûjours retenuë à Spitheald par les vents contraires. On confirme que l'on travaille à un plan, pour décharger entierement la Nation de ses dettes. Pour cet effet, les trois grandes Compagnies de la Banque, des Indes Orientales, & de la Mer du Sud, se chargeront du soin de les acquitter, en imitant en cela le projet qu'on a executé en France. On y est d'autant plus porté, que la Compagnie des Indes de France fait presentement l'attention & l'admiration publique; car on regarde son établissement & ses heureux succés, comme des prodiges, surtout quand on considere le grand credit qu'elle s'est fait en si peu de tems dans toute l'Europe; credit qui la met en état de décharger le Royaume de plus de 15. cent millions de dettes. Il est si bien appuyé par les lumieres & la prevoyante administration de celui qui est à la tête de cette Compagnie, que toutes les bourses du Royaume auparavant fermées, se sont ouvertes tout à coup; & cette émulation à acquerir des actions, les a fait si considerablement hausser de prix, qu'elles ont tiré du neant un grand nombre de particuliers, par les profits décuplés qu'ils y ont fait en moins de six mois de tems: il est même hors de doute qu'elle iront beaucoup au-delà. Comme cette Compagnie est soûtenuë des forces &

Digitized by Google

revenus de l'Etat si sagement employés, il est à croire que cet établissement subsistera autant que la Monarchie, & procurera un bien universel dans toutes les parties du Royaume; les Chefs & les membres y concourant avec une parfaite harmonie. Tant d'impostz retranchés en si peu de tems, & si onereux au Public, sont d'un heureux augure pour l'avenir; & les Nations voisines, bien loin d'en être jalouses, se feront plaisir d'imiter ces sages dispositions.

La Ville d'Edimbourg a conferé au fameux M. Law qui est en France, la *fredenisation*, ou franchise de cette Ville dont il est natif. Les lettres lui en ont été envoyées dans une boëte d'or de la valeur de 300. livres sterlins avec cette inscription qui est des plus honorables... *La Corporation d'Edimbourg s'étant donnée elle-même l'honneur d'enroller dans ses libertés* Jean Law, *Comte de Tancarville, &c. Gentilhomme agréable, le premier de tous les Banquiers en Europe; heureux Inventeur des Societés de Commerce dans les parties du monde les plus éloignées, & qui a si bien merité de sa Nation; c'est le témoignage public que nous donnons avec plaisir par les Lettres ci-closes.*

On prepare toutes les choses necessaires à la Maison de Ville, pour tirer incessamment les deux Lotteries d'Angleterre. On

Digitized by Google

a avis que les Vaisseaux *le Roy George*, *le Harcourt* & le *Smirne*, venant de Turquie, sont arrivés aux Dunes, les 2. premiers étant richement chargés.

Parmi les Bills qu'on a envoyé d'Irlande ici, il s'en trouve un qui a pour titre *Acte pour prevenir l'accroissement du Papisme en Irlande*: Il contient entr'autres, que si à l'avenir aucun Evêque ou Prêtre Papiste, passe en Irlande, les Scherifs seront obligés de les faire mettre en prison, & de faire instruire leur Procés. S'ils sont convaincus d'être Prêtres, ils seront condamnés à être *Eunuqués*. On nommera pour cette operation un Chirurgien qui les fera transporter dans les Pays étrangers, aussi-tôt qu'ils seront gueris, avec deffenses de ne jamais plus reparoître en Irlande sous peine de la corde, ainsi qu'il se pratique en Suede. Ce Bill porte encore que s'il est prouvé que quelque Papiste ait donné retraite à aucun Prêtre, tous ses biens meubles & immeubles, seront saisis & remis entre les mains d'un Protestant, pour être confisqués à la Couronne: Et comme ci-devant il falloit sommer les Papistes en personne, pour venir prêter les sermens, il suffira dorénavant de faire la sommation à leur domicile; & au cas qu'ils ne comparoissent pas dans le tems qui leur sera marqué, leurs biens seront confisqués pareillement sans autre forme de procés.

Plusieurs

Digitized by Google

Plusieurs Catholiques Romains de distinction ont presenté Requeste aux Seigneurs Justiciers contre ce Bill ; mais cette affaire n'a pas encore été decidée.

M. Weselousky, Resident du Czar en cette Cour, presenta au commencement de ce mois un memoire à M. Craggs, Secretaire d'Etat. Il portoit que S. M. Cz. ayant permis par sa declaration un libre commerce à toutes les Puissances Neutres dans la Mer Baltique, le Roy de la Grande Bretagne ne laissoit pas cependant d'envoyer un grand nombre de Vaisseaux de guerre dans ces Mers ; ce qui obligeoit le Czar son Maître de demander à quelle occasion Sa Majesté Britannique y envoyoit tant de forces, attendu qu'il n'y avoit aucune necessité pour cela. M. Craggs lui fit réponse que le Roy son Maître ayant été informé que le Czar avoit fait dire au Chevalier Jean Norris, *que s'il restoit avec son Escadre dans la Baltique, cela ne pourroit que lui être fort desagréable* : Qu'en consequence de cette réponse, il lui declaroit de la part du Roy son Maître, que S. M. vouloit & pretendoit envoyer sa Flotte en telle Mer qu'il lui plairoit, sans qu'il fût tenu pour cela d'en rendre compte à aucune Puissance. Tous les sujets du Roy de la Grande Bretagne qui sont passés au service du Czar de Moscovie, ont eu ordre de revenir en Angleterre.

Digitized by Google

Le Sieur Bladen, un des Commissaires du Commerce, est parti pour France, afin de regler avec ceux de cette Couronne les limites & les differends qui se sont élevés entre les Habitans de l'*Annapolis* Royale, & les François du Cap Breton.

Quelques-uns de nos Marchands ont reçu avis que la Flotte des Galions d'Espagne venant d'Amerique, étoit arrivée à *Riba-Dios* dans le Royaume de Galice, sous le Convoi de plusieurs Vaisseaux de guerre, commandés par le Sieur Martinet. Suivant ces avis, il y a à bord en especes ou lingots pour 25. millions de piastres & beaucoup d'autres riches marchandises. On a apris d'Ostende qu'il étoit arrivé des ordres d'Angleterre, pour souscrire à la nouvelle Compagnie des Indes Orientales de Flandre, dont les Entrepreneurs ont obtenu une Chartre de l'Empereur qui a fixé les droits de toutes les marchandises à deux & demi pour cent. La Compagnie des Indes Orientales a eu avis de l'arrivée de trois de leurs Vaisseaux aux Dunes, sçavoir le *Maurice* & le *Stanhope*, venant de Bombay, & le Grantham venant de Bengall. Les dernieres Lettres de la Jamaïque portent que le Vaisseau le *Sunderland* y avoit été brûlé par accident, ayant à bord 238. balots de sucre, 150. sacqs de Ginjambre, 8. sacqs d'indigots, &c. Un armateur Es-

Digitized by Google

pagnol a pris un Vaisseau François venant de la Martinique, richement chargé, qui a été mené à Cadix. Le Vaisseau le *Prince George*, commandé par le Capitaine Turner, a été enlevé à la hauteur d'Hambourg par un Armateur Esp. & a été conduit à la Corogne. Le Capitaine Wamburg, qui commandoit le *Barfort*, Vaisseau de guerre de S. M. & qui a fait nauffrage dernierement sur les côtes de Sicile, a été dechargé & remercié de sa bonne conduite. Le Vaisseau l'*Aigle*, chargé à *Madere* pour la Jamaïque, a été pris par un Pirate, & le *Succés* Brigantin, chargé pour Gibraltar, a été forcé de se rendre par une Tartane Espagnole.

En creusant dans le Cimetiere d'un Village, prés la Plaine de Salisbwri, on a trouvé un squelette entier d'une Creature humaine, trés rare par sa grandeur extraordinaire, puisqu'il a 9. pieds 4. pouces de long.

La mortalité a été si grande durant les grandes chaleurs, qu'il y a eu des semaines où il est mort prés de 800. personnes dans Londres.

à Rome le 12. Septembre.

LE Cardinal Scrottembach, qui a été nommé par la Cour de Vienne pour la Vice-royauté de Naplespar *interim*, alla le 16. à l'audience du Pape. Sa Sainteté lui

Digitized by Google

souhaita un bon voyage, le regala d'un trés-beau lit de campagne, & lui offrit deux Galeres pour le transporter à Naples. Cette Eminence, aprés avoir fait notifier à toutes les Cours son départ, fut accompagnée par le Cardinal Del-Giudice à Nettune, jusqu'à bord des deux Galeres qui devoient la conduire dans cette Capitale, où elle arriva le 24. du mois passé. Elle fut reçûë au débarquement par le Collateral & par les principaux Officiers, au bruit du canon de tous les Châteaux. Le Cardinal Del-Giudice qui avoit été chargé par commission du soin des affaires Imperiales, a receu depuis, ses lettres de creance de Vienne, qui lui donnent le caractere de Ministre de l'Empereur. Il est allé en cette qualité à l'audience du Pape, & en a donné part à tout le sacré College.

Le General Caraffa a passé icy venant de Naples & allant à Vienne, pour s'y justifier de quelques demêlez qu'il a û avec le Conseil Collateral & le Castellan. On pretend qu'il ne lui a pas été permis de differer d'un moment son départ, s'étant trop ingeré dans les affaires du Gouvernement, depuis la mort du Comte de Gallasch.

Le Chevalier de S. Georges êtant repassé d'Espagne en Italie, s'est rendu à Suriano, Château appartenant au Cardinal Albani. La Princesse Clementine Sobies-

Digitized by Google

ka sa future, l'est allée trouver pour y consommer leur mariage.

Voici les particularitez que nous avons reçûës de la prise de Messine par les Allemans.

Le General Mercy s'étant rendu maître le 7. de Juillet du Château *Gonzague*, & en ayant fait la Garnison prisonniere de guerre, fit jetter quelques bombes dans Messine, & sommer cete Ville d'ouvrir ses portes dans 24. h. faute de quoi, il l'abandonneroit au pillage. Sur ces menaces les Bourgeois députerent le 9. deux Chanoines pour traiter avec ce General, & convenir des articles de la Capitulation. M. de Mercy leur répondit que l'Empereur qui étoit leur Souverain, ne capituloit point avec ses Sujets, qu'ainsi ils devoient, en cette qualité, lui ouvrir leurs portes; cependant il promit aux Habitans la conservation de leurs privileges. Cette proposition fut acceptée, & le jour même 9. 800. Grenadiers Imperiaux occuperent les postes les plus importans de la Place, sans qu'il y arrivât presqu'aucun desordre de la part des Troupes. Dom Luca Spinola qui en étoit Gouverneur, s'est retiré dans la Citadelle, dont la Garnison est d'environ 3. à 4000. hommes. On presume qu'il n'y a de vivres que pour quatre mois. On assûre que les 7. Galeres Siciliennes & quelques autres Bâtimens Espagnols, étoient sortis

Digitized by Google

heureusement du Port de Messine à la faveur de la nuit. Il paroît que le Marquis de Lede est dans le dessein de quitter son Camp de Francavilla, & d'aller se camper sous le canon de Palerme. On dit qu'il a été renforcé par un corps de 3000. hommes & de 2. Regimens de Cavalerie. Depuis la prise de la Ville, les Espagnols ayant jugé à propos d'abandonner la Tour du Fare, les Anglois en ont pris possession, ce qui rend libre le Port *du Paradis*. Le 14. le Fort de Castellaccio fut obligé de se rendre à discretion au Baron de Wachtendonck Lieutenant General, ainsi que celui de Matagrifoné au Comte Wallis. Les deux Bastions de Sainte Claire & de S. Blaise, & tous les retranchemens de *Terranova* on été pareillement abandonnez. La nuit du 15. au 16. Aoust, les Allemans ouvrirent la tranchée devant la Citadelle. Ils ont en batterie 63. pieces de canon & plusieurs mortiers. Cependant les dernieres lettres de Naples du 9. portent que quoiqu'elle fut attaquée fort vivement, elle se deffendoit de même.

M. le Marquis de Lede retient en prison plusieurs Seigneurs Siciliens qui le trahissoient, entr'autres le Prince de la Scaletta. Ce General a repris sur les Allemans le Fort de San-Alessio qui lui a couté plus de 200. hommes.

La Comtesse de Gallasch cy-devant

Digitized by Google

Vice-Reine, se trouvant grosse, est dans la resolution de séjourner à Naples jusqu'à ses couches. L'Amiral Bing êtant revenu à Baïa avec quelques Vaisseaux de son Escadre, pour transporter des provisions & de la grosse artillerie pour le Siege de la Citadelle de Messine, a tout obtenu du Cardinal de Schrottenbach nouveau Viceroi & il a remis à la voile pour Sicile.

Le Pape continuë à donner ses audiences & à s'occuper aux affaires courantes, quoiqu'avec quelque reserve, à cause des maux de tête ausquels il est sujet; sa respiration est même un peu embarassée, & ses jambes ne suppurent plus, ce que l'on attribuë aux sueurs universelles du corps, produites par les chaleurs excessives de cet esté.

Les differens survenus entre la Cour de Rome & le Roi de Sardaigne, ne sont pas encore terminez. Cependant les Evêchez de Piedmont sont presque tous sans Pasteurs. On ne sçait pas encore quelle sera l'issuë de ces negociations; mais on croit qu'il ne sera pas aisé de les conduire à une bonne fin.

M. le Cardinal de la Tremoille dépêcha la nuit du 28. au 29. du passé un Courier qui porte les Bulles du Grand Prieuré de France, en faveur de M. le Chevalier d'Orleans, par la demission volontaire de M. le Grand Prieur de Vendôme, acceptée par le

Pape. On eſt perſuadé que S. S. eſt dans l'intention de faire pendant ce mois une promotion de Cardin. il y a même apparence que S. S. tiendra un Conſiſtoire, avant que d'aller à Caſtel-Gandolfe où elle doit paſſer la ſaiſon d'automne.

On fait le Procés à l'Abbé Vulpini qui s'eſt aviſé de tourner en ridicule les Homelies du Pape.

On écrit de Milan que, quoique l'argent ſoit fort rare dans tout ce Duché, la Cour de Vienne avoit fait cependant une nouvelle demande de quatre millions pour pouſſer la guerre en Sicile. Elle a auſſi impoſé le dixiéme ſur tous les revenus & les fonds du Royaume de Naples. La levée de ces deniers trouvera de grandes difficultez; ces Pays êtant entierement épuiſez d'argent.

Les lettres de Genes du 18. portent que les Troupes Imperiales s'étoient embarquées au nombre de 6. à 7000. hommes à Vado pour paſſer en Sicile, afin d'en pouvoir achever la conquête. On ſe flatte même qu'aprés cette expedition, il reſtera encore un tems ſuffiſant pour conquerir la Sardaigne.

Les lettres de Bayonne du 20. portent que l'on travailloit à miner les Forts & Châteaux de Fontarabie & de S. Sebaſtien, pour les faire ſauter. M. le Marq. de Cilly, Lieutenant General, qui a ſous ſes ordres

Digitized by Google

18. Bataillons & quelques Escadrons, est posté entre Iron & S. Estevan, d'où il fait escorter la grosse artillerie que l'on fait transporter à S. Jean-pied-de-port, pendant que les chemins sont beaux, ce qui n'est point praticable dans toute autre saison.

On écrit de Mont-louis, frontiere de Cerdaigne, que la tête de nos Troupes qui consiste en cinq Regimens, y arriva le 20. & qu'elle seroit suivie de jour à autre du reste de l'Armée. M. le Marquis de Bonas Lieutenant General, fait contribuer, depuis la prise d'Urgel, tout le Pays qui paroît très-bien disposé en nôtre faveur. Les Miquelets Catalans ne nous feront pas grand mal, étant du moins autant amis des François que des Castillans.

Le Perroquet & le Pigeon.

Par JEAN LE POIL.

UN Perroquet enflé de vaine gloire
Par son caquet, étaloit sa memoire;
Et l'emportoit avec sa forte voix
Sur les Oiseaux de la Ville & des Bois.
Un Pigeon vint, Auditeur benevolle,
Mais peu touché de mainte faribolle
Que l'Orateur recommencoit toûjours.
Quand il eut donc fini tous ses discours,
Il commença d'attaquer de parole

Digitized by Google

L'humble animal, & lui dit fierement;
Ah que la langue eſt un bel inſtrument,
Et Bienheureux qui ſcait en faire uſage!
Que de plaiſirs procure le langage!
Pauvre Pigeon, d'où vient que comme un ſot,
Tu reſtes-là ſans nous dire un ſeul mot?
Courage, allons, debite ta harangue,
Ou ſur le champ on coupera ta langue
Comme inutile; inutile? non pas,
Répondit il, faites-en plus de cas,
Redonnés-moi ma compagne fidelle,
Et j'en ferai bon uſage avec elle.

Le Cheval & le Chien.

Par Le Mesme.

UN beau Cheval, qu'avoit Dame Nature
Fait à plaiſir, vantoit ſon encolure,
Tête, Poitrail, Croupe & jambes ſurtout:
Il ſe louoit enfin de bout en bout;
Sans oublier ſon admirable adreſſe
Dans le manege, encor moins ſa viteſſe;
Puis dit au chien; petit, regarde-moi,
Des animaux ne ſuis-je pas le Roy?
Quel air? quel port? je ſuis le vrai modelle
Du noble orgueil: pour moi je ſuis fidele,
Répond le Chien, & je me borne là.
C'eſt fort bien fait, mais c'eſt peu que cela;

Digitized by Google

De tes talens la liſte n'eſt pas ample,
Je le ſçai bien, mais je vois maint exemple
Chés les humains de ta grande fierté,
Tu n'en vois point de ma fidelité.

EPITRE

Du Docteur *Jeannot* * à M le Comte de...

Avoués-le, Monſieur le Comte;
Mais avoués le à vôtre honte;
Chés vous loin des yeux, loin du cœur,
Témoin moi, le pauvre Docteur,
Pauvre Docteur, vôtre Confrere,
A qui vous ne penſés plus guere:
Helas! Quand vous étiés ici,
Les choſes n'alloient pas ainſi.
C'étoient amitiés & careſſes,
Bonsbons de toutes les eſpeces.
Qu'il vous en vînt de quelque part,
Le Docteur en avoit ſa part;
Car dans nos petites affaires
Nous en uſions comme bons freres,
Quoique tous deux un peu gourmans;
(Mais laiſſons là les complimens.)
Qu'au retour du Jeu, de la Chaſſe,
Vous me viſſiés l'oreille baſſe;
L'allarme, comme de raiſon,
Etoit d'abord à la maiſon.

* Singe.

Digitized by Google

Dieu sait le trouble & le tumulte !
L'on examine, l'on consulte,
Qu'a le Docteur ? Il n'est pas bien ;
Le plus souvent ce n'étoit rien ;
Ce rien jusque dans vôtre Etude
Alloit porter l'inquietude.
Ces soins, que sont-ils devenus ?
Helas, il ne s'en parle plus !
Vous passés le tems en campagne,
Heureux comme un Roi de Cocagne,
Et vous vous embarrassés peu
A Navarre *dans ce beau lieu,*
Où tout bien, tout plaisir abonde
S'il est quelque Jeannot au monde.
Passe, que, selon vos desirs,
Vous goûtiés là mille plaisirs !
Du moins, comme un ami fidele,
M'en deviés-vous quelque nouvelle ;
Mais, pas le moindre petit mot
A ce pauvre Docteur Jeannot.
Jeannot, qui cloué sur son siege,
Maudit, chaque jour, le College,
Où, contre ses vœux arrêté,
Pour les gages il est resté.
Cependant, en bonne police,
Si l'on m'avoit rendu Justice,
Je meritois bien, entre nous,
Des vacances autant que vous.
Vous savés bien en conscience
Jusqu'où j'ai porté la science.
En dépit de tous les Pedans,
Je suis savant jusques aux dents ;

Digitized by Google

C'eſt un point que je juſtifie
Par plus d'une Geographie,
D'un Appa-at, d'un Rudiment
Que j'ay devoré doctement ;
Et qui m'eût voulu laiſſer faire,
Il n'eut été Dictionnaire,
Ni Virgile, ni Ciceron,
Qui n'eût paſſé comme un ciron ?
Qu'arrive-t'il au bout du compte ?
Tandis que vous, Monſieur le Comte,
Vous en alliés vous ébaudir,
On me laiſſe pour reverdir !
Etoit-ce-là ma recompenſe ?
Mais cher Comte, mon grand ami,
Laiſſons venir la ſaint Remi.
C'eſt à ce jour, ſans plus long terme,
Que je vous attends de pied ferme :
Tous deux plantés au coin du feu,
Nous nous verrons à deux de jeu.
A propos, que je ne l'oublie,
Aportés nous, je vous ſuplie,
En revenant, quelques marons
Qu'auprés du feu nous rôtirons.
Vous ſcavés avec quelle grace
Je les attrape, & les reſſaſſe.
Foi de Jeannot, tout ira bien,
Et le Patet *n'en verra rien,*
Si vous n'en rempliſſés vos poches,
Attendés-vous à cent reproches ;
Surtout, n'allés pas, par hazard,
Chemin faiſant, croquer ma part ;
Car, ſur pareille tricherie.

Digitized by Google

Jeannot n'entend pas raillerie.
Bien le savés : En attendant,
Tenés-vous joyeux & content ;
Et faites sur cette semonce,
Quelque petit mot de réponse
A vôtre Zelé serviteur
Jeannot, surnommé le Docteur.

EPITRE

Par M. A... à MADAME * * *

BElle Philis, je me propose
De rimer icy quelque chose.
Je dis quelque chose, & c'est tout ;
Car, sans mentir, je suis au bout
De mon latin, & puis ma place
Est vacante sur le Parnasse
Dés que la vôtre l'est ici.
Objet de crainte & de soucy
Je ne sens plus ce beau delire
Qu'il faut pour bien toucher la Lyre,
Et ce Diable de la .....
M'a ja rendu tout hebeté.
Mais aprés tout, que vous importe,
Que ma Muse soit vive ou morte ?
Aujourd'huy mille amusemens
S'emparent de tous vos momens.
D'Amours, une troupe fertille,
Les charmes qu'offrent une Ville
Où le plaisir est enchaîné,

Digitized by Google

Tout cela bien examiné,
Vaut sur ma foi mieux que ma rime,
Surtout quand le chagrin la prime.
A nous les pleurs, à vous les Ris,
A Venus vous les avés pris,
Pour accompagner sur vos traces
Les Jeux folastres & les graces.
C'est bien fait, mais de nôtre lot
Corrigez le destin fallot:
Plaignez nôtre triste avanture,
Et par quelque peu d'écriture
Dites-nous que vous voulez bien
Que nous ne jouissions de rien,
Tant que durera vôtre absence,
Et que bien tôt vôtre presence
Chassera l'ennuy qui nous suit
Comme le soleil fait la nuit.
Du reste, en joie & en liesse
Passez vôtre aimable jeunesse.
Pour moi, plongé dans mon chagrin,
A cette Epitre je mets fin.
Jamais l'eau du sacré Permesse
N'arrose un cœur plein de tristesse,
Et c'est la cause encore un coup,
Pourquoy je finis tout d'un coup.

Digitized by Google

Le mot de la premiere Enigme du mois passé, étoit *la Barbe*; & la seconde, *les Dents.*

ENIGME.

De mille vastes corps infaillible secours,
J'assûre leur repos & les nuits & les jours:
Je conduis les Mortels dans la paix, dans la guerre;
Et quoique fille de la Terre,
Sans mes admirables ressorts
Bien souvent ils feroient d'inutils efforts;
Mais cependant, mon ministere
N'est pas toûjours, ny partout necessaire.
Mon corps d'un autre corps emprunte sa vertu,
Ce dernier aux Humains si long-tems inconnu.
Luy-même digne objet des plus scavantes veilles,
D'une Secte au Levant fait, dit-on, les merveilles.
Pour moi faite au danger, sur les plus vastes Mers,
J'affronte sans dégoût, l'Onde & les flots amers.
Vous, qui pour m'expliquer par des raisons fondées,

Sondez

Digitized by Google

Sondez le creux de vos idées,
Qui pretendez tirer la verité des puits,
Philosophes rêveurs, devinez qui je suis.

AUTRE.

MOn corps est fort solide, ainsi qu'on le peut voir;
Mais mon chef est leger & facile à mouvoir.
Je n'habite jamais aucun lieu bas ny sombre,
Ne pouvant pas servir si l'on me met à l'ombre;
Je sers pourtant souvent de retraite aux Voleurs;
Et du reste du vol j'en fais vivre plusieurs.

NOus donnâmes l'année derniere dans le Mercure de Septembre 1718, un Menuet de Mademoiselle Antier qui est devenu par la suite un Vaudeville; ce qui est la marque la plus certaine qu'un air plaît. Voici aujourd'huy deux autres Menuets faits pour la fête d'Auteüil par la même Demoiselle. On me sçaura peut-être gré de parler en peu de mots de l'établissement de cette fête, qui suivant toutes les apparences, continuera tous les ans. Mademoiselle Antier, fameuse Actrice

Digitized by Google

de l'Opera, a une Maiſon de campagne à Auteüil ſur le bord de la Seine. Il y a trois ans que le ſieur Marcel, celebre Danſeur de la même Academie, s'aviſa de donner le jour de la N. D. d'Aouſt à cette Actrice un Bal dont elle fut la Reine, & lui le Roi. Il s'y trouva beaucoup de Maſques qui y vinrent en caroſſes, & qui s'en retournerent trés-contens. L'année ſuivante, M. le Prince de Conti ordonna au ſieur Thevenard, premier Acteur de l'Opera, de continuer le même Bal & d'en être le Roi avec la même Demoiſelle. Il y eut une affluence prodigieuſe de Maſques de toutes ſortes de conditions, un concert d'inſtrumens de Muſique dans des bateaux ſur la Riviere, & un feu d'artifice, avec des lampions ſur tous les arbres de la Prairie. Cette fête fut des plus galantes & dura juſqu'au lendemain. Ce fut M. le Prince de Conti qui fournit à toutes les dépenſes de ce ſecond Bal. La même fête s'eſt renouvellée cette année aux frais des ſieurs Thevenard & Marcel; Mademeiſelle Antier ayant encore été la Reine avec ce dernier.

Digitized by Google

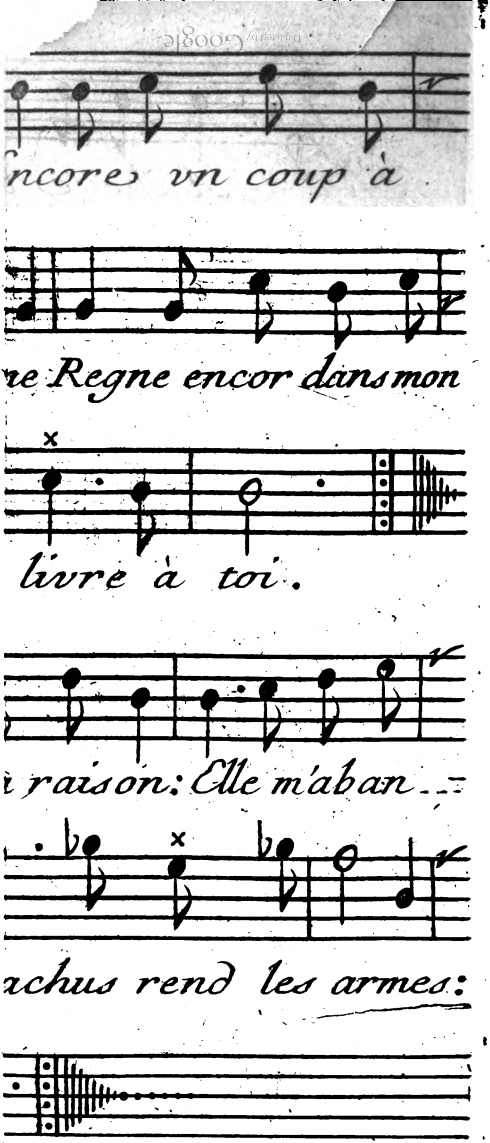
ncores vn coup à
re Regne encor dans mon
livre à toi.
i raison: Elle m'aban...
xchus rend les armes:

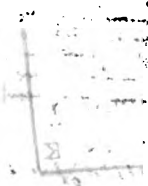

Digitized by Google

CHANSON.

Premier Menuet.

Achève ta victoire ;
Verse ton jus
Divin Bachus ;
Encore un coup à boire,
Et je n'aime plus.
Quoi ! l'amoureuse flamme
Regne encor dans mon ame !
Verse, verse, enyvre moi,
Bachus, je me livre à toi.

Second Menuet.

Le jus de la Tonne
Commence en vain à troubler ma raison :
Elle m'abandonne ;
L'Amour tient toûjours bon.
A ses charmes
Bachus rend les armes :
Non, ce fatal vainqueur
Ne peut sortir de mon cœur.

JOURNAL DE PARIS.

LE premier de Septembre, jour de l'Anniversaire du Roy Louis XIV. Sa Majesté entendit dans la Chapelle des Tuilleries, la Messe de *Requiem* chantée par la Musique ; & le 5. on celebra dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis, un Service pour le repos de son Ame, où l'Evêque de Dol officia. Le Comte de Toulouze, plusieurs Prelats, Seigneurs & Dames de la Cour, s'y trouverent, de même que la plûpart des Officiers du feu Roy.

Le 2. on fit à Saint Denis un Service solennel pour feuë Madame la Duchesse de Berri : Tous les Officiers de sa Maison, ainsi que les Dames du Palais, s'y rendirent la veille, pour assister aux Vêpres qui furent chantées par la Musique du Roy, & où officia M. l'Archevêque de Toulouze, assisté de Mrs les Evêques de Sées & d'Alais. Le lendemain, le même Archevêque celebra la Grande Messe avec les ceremonies ordinaires. On avoit dressé au milieu du Chœur un superbe *Catafalque*, qui étoit couvert d'un drap noir, parsemé d'hermines & de fleurs de Lys d'or. On voïoit de distance en distance les Armes &

Digitized by Google

les Chifres de la Princesse, avec un Luminaire des plus nombreux & des mieux ordonnés. Le pavé du Chœur, toute l'Eglise & le devant de la porte, étoient tendus de noir, & chargés d'Ecussons aux Armes de Berri & d'Orleans. Aux quatre coins du Catafalque étoient assis quatre Heraults d'armes avec leurs habits de ceremonie, & leurs bâtons fleurdelisés, le Roy d'armes étant à la tête, vêtu de même. Au-dessus du Catafalque étoient placés Mrs les Abbez de Rouget, d'Avejan & du Tremblai, Aumôniers de la Princesse, tous en Rochet. Au tour, étoient Madame la Duchesse de Saint Simon, Dame d'Honneur, Madame la Marquise de Pons, Dame d'Atours, Mesdames les Marquises d'Armentiers, de Brassac, de Laval & d'Arpajon, Dames du Palais. M. le Marquis de Coëtenfao Chevalier d'Honneur, M. le Chevalier de Hautefort premier Ecuyer, M. le Comte d'Uzés Capitaine des Gardes, & M. le Comté de Saumery premier Maître d'Hôtel, y étoient tous en manteau long, ainsi que les autres Officiers. A l'Offrande, le Roy d'Armes, avant que d'approcher de l'Autel, fit une profonde reverence; il en fit une ensuite au Mausolée du feu Roy, & une autre au Clergé qui étoit composé de plus de trente Evêques. En revenant, il en fit une au Catafalque, une à M. le Duc de Chartres, à Made-

Digitized by Google

moiſelle de Valois, à M. le Duc, à Mademoiſelle de Charolois, à M. le Comte de Clermont, à Mlle de Clermont, au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, à la Cour des Monnoyes, à l'Univerſité & à la Ville. Enſuite le Roy d'Armes alla ſe placer au coin de l'Epître. M. des Granges, Maître des Ceremonies, alla prendre M. le Duc de Chartres, qui conduiſit à l'Offrande Mademoiſelle de Valois, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Conflans & par M. le Marquis de Sabran, en faiſant les reverences ordinaires. Un autre Maître des Ceremonies alla prendre M. le Duc qui donna la main à Mademoiſelle de Charolois, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Laigle, & par M. le Chevalier de Fimmarcon. M. le Comte de Clermont donna la main à Mademoiſelle de Clermont, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Jars, & par M. le Comte de Pons. La Meſſe finie, la Muſique du Roy chanta un *De profundis*. M. l'Archevêque de Toulouze, Mrs les Evêques de Sées, d'Alais, de Lavaur & de Xaintes, firent chacun à leur tour les abſoutes & encenſemens au tour du Catafalque. Dés le même jour la Maiſon de feuë Madame la Ducheſſe de Berri, qui étoit compoſée de plus de 800. Officiers, fut caſſée.

Digitized by Google

Le 3. les Bateliers vêtus d'habits uniformes, allerent au nombre de plus de cinquante, au Palais des Tuilleries d'où le Roy les vit défiler. L'aprés midi, ils joûterent & tirerent l'Oye en presence de Sa Majesté, qui prit beaucoup de plaisir à cette petite fête.

Outre le Marquisat de *Senonches* qui revient à Madame la Princesse de Conti seconde Doüairiere, par l'accommodement fait entre sa Maison & celle de Condé, elle a encore eu 100. mil livres comptant, & une augmentation de 20. mille écus de Pension, & non 200. mille livres comme on l'avoit faussement avancé. M. le Duc a rendu visite à cette Princesse, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de la conclusion de cet accommodement.

Le 6. le Roy quitta le deüil de feuë Madame la Duchesse de Berri; sa Maison continuëra cependant à le porter encore six semaines.

Le grand Procés, qui duroit depuis 103. ans entre M. le Duc de Luxembourg, & M. le Marquis de Beon, fut jugé le 6. au Parlement à l'avantage du premier; M. de Beon ayant été débouté de toutes ses demandes, prétentions, &c. & condamné aux frais. Cet Arrest notable assûre à perpetuité à M. le Duc de Luxembourg & à ses Descendans, les belles Terres de Ligny, & de Piney, situées dans le Duché de Bar.

Digitized by Google

M. le Duc de Nevers & M. le Marquis de Mancini son frere, ont vendu au Roy moyennant la somme de 300. mille livres, le Palais *Mancini* qui est à Rome, & qu'on appellera doresnavant le Palais *de France*: Il est destiné pour loger nos Ambassadeurs. On est en marché pour acheter celui de *Chigi*, & si on le conclut, on n'en fera qu'un des deux.

M. Law étant allé dîner avec toute sa famille à l'Hôpital general, remit entre les mains de Madame Pastolin Superieure de cette Maison, une cedule, par laquelle il donnoit 50. mille livres à cet Hôpital. Il avança la premiere année.

M. de Beauveau, qui a épousé Mademoiselle de Fesnes, a eu la Lieutenance des Gardes de M. le Duc de Chartres.

Depuis que M. Fagon n'est plus chargé de la Direction des Fermes, il occupe pour M. de la Houssaye dans toutes les affaires qui rouloient sur ce dernier.

M. de Ricouart d'Erouville, Maître d'Hôtel du Roy, & M. son fils, Brigadier des Armées de Sa Majesté, reçû en survivance de Maître d'Hôtel, ont vendu à M. Oursin de Poligny, fils de M. Oursin Receveur General des Finances, cette Charge qui étoit depuis plus de cent ans dans leur Famille.

M. de Massol de Colonges, Gentilhomme Ordinaire du Roy, a vendu sa

Digitized by Google Charge

Charge à M. de la Baune, fils de M. de la Baune Maître des Comptes, & ci-devant Secretaire de l'Ambassade de Portugal prés M. l'Abbé de Mornay.

M. l'Abbé de la Croix, Chapelain du Roy, Abbé de Saint Julien de Tours, Obeancier & Chef du Chapitre de l'Eglise Collegialle de Saint Just de Lyon, & Grand Vicaire de M. l'Archevêque de cette Ville, a vendu sa Charge de Chapelain du Roy, à M. l'Abbé Chatelain fils de feu M. Chatelain, Ecuyer-bouche du Roy, frere du Controlleur de ce nom.

Le Roy d'Espagne a fait present au Cardinal Alberoni d'une Terre de 100. mille écus de rentes.

Les fonds des Terres sont portez si haut, que celles de 15. & 20. mille livres de rentes, sont venduës jusqu'à un million & 1200. cent mille livres.

M. Bogue, Lieutenant des Cent-Suisses, qui a servi long-tems avec distinction dans les Armées du Roy, a obtenu une pension de 1200. liv. il en avoit déja une de 800. livres.

M. le Comte de Vertus, a vendu son Enseigne des Gendarmes du Roy à M. le Marquis de Valbelles; & quoique M. le Comte de Vertus n'eût que 21. ans de service, M. le Regent a bien voulu lui accorder la dispense de 4. ans, pour avoir son rang de Veterand.

Digitized by Google

voit faire la Ceremonie.

Les choſes ainſi diſpoſées, les Gardes du Corps de S. A. R. la Compagnie des Cent-Suiſſes, avec une autre Compagnie des Gardes-Suiſſes, tous commandez par leurs Officiers, étant chacun dans leurs poſtes, pour garder les dedans & les dehors, tant de l'Egliſe que de l'Abbaye, Madame, Monſeigneur le Duc d'Orleans, M. le Duc de Chartres, & Mademoiſelle, arriverent. La Ceremonie commença ſur les dix heures & demie. Le Clergé en Surplis, & les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, qui devoient ſervir à l'Autel, étant revêtus de leurs Aubes, allerent prendre S. E. à ſon Apartement, tandis que les premiers Officiers de Madame & de S. A. R. conduiſoient les Princes & Princeſſes à l'Eſtrade qu'on leur avoit préparé ; Madame à ſon Prie-Dieu & à ſon Fauteüil ; M. le Regent, M. le Duc de Chartre, Mademoiſelle, & Mademoiſelle de Soiſſons, ſur leurs plians. Les Religieuſes de l'Abbaye, les Abbeſſes & les Religieuſes étrangeres, précederent deux à deux Madame d'Orleans pour ſon entrée au Chœur. La Princeſſe étant placée ſur ſon Prie Dieu, S. E. commença la la Meſſe, pendant laquelle la Muſique du Roy chanta un *Motet* qui dura juſqu'à l'Épître. Alors, Dom Silveſtre de la Brouë, Grand-Maître des Ceremonies de l'Ab-

Digitized by Google

baye de Saint Denis, fut inviter Madame de venir à l'Autel : Elle y vint, suivie de ses deux Chapelines, Madame de Fretteville, & Madame de Marans, ainsi que de sa Porte-Crosse, Madame de Labat. La Princesse avoit à sa droite pour premiere Assistante, Madame d'Auvergne, Abbesse de Saint Remy de Villerscotteret, suivie de ses deux Chapelines, Mesdames de la Fosse & de Lagonné ; & pour seconde Assistante, Madame Perault, Abbesse du Val de Grace, suivie pareillement de ses deux Chapelines, Mesdames de Breauté & d'Artagnani ..... Toutes arrivées à l'Autel, aprés les saluts marqués, chacune placée dans l'ordre qui lui étoit prescrit, Madame d'Orleans fit le Serment accoutumé en pareille Ceremonie, aprés lequel elle se prosterna du côté de l'Evangile pendant que l'on chantoit les Litanies. Cela fait, S. E. ayant recité les Oraisons sur la Princesse, les deux Dames Assistantes la releverent ; après quoi, s'étant remise à genoux au milieu de l'Autel, M. le Cardinal assis dans son Fauteüil, mit entre les mains de Madame d'Orleans *la Regle de Saint Benoît*, & lui donna le *Voile*, puis la *Crosse*, enfin *l'Anneau*. Le tout fut presenté à S. E. par les Chapelains de la Princesse dans des plats-bassins de vermeil. Aussitôt, toutes les Dames précedées par le Maître des Ceremonies,

s'en retournerent au Prie-Dieu de Madame d'Orleans, dans le même ordre qu'elles étoient venuës, faisant chacune, en passant, une profonde inclination à Madame. A l'Offrande, Madame d'Orleans retourna à l'Autel avec les mêmes ceremonies, & offrit à Son Eminence deux cierges, deux pains & deux barils, qui lui furent presentés par six Religieux revêtus en Aubes & Tuniques. La Princesse revenuë à son Prie-Dieu avec toute sa suite, y resta à genoux jusqu'aux *Agnus* de la Messe. Alors, le Maître des Ceremonies vint pour la conduire à la Communion. La Princesse ne fut précedée que de ses deux Chapelines pour tenir la nape. Madame l'Abbesse ayant communié avec une pieté, & un recueillement, qui tirerent les larmes des Assistans, elle revint avec la même modestie qu'elle étoit allée; & arrivée à son Prie-Dieu, elle y demeura prosternée jusqu'à la fin de la Messe, pendant laquelle il y ût une grande & belle Musique.

La Messe finie, Son Eminence précedée de son Clergé, & de douze Officiers Religieux en Tuniques, vint prendre Madame d'Orleans à son Prie-Dieu, la conduisit à son Siege Abbatial, l'y intrôniſa, & entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la Musique. La Princesse s'étant assise dans son Fauteüil, M. le Cardinal retourna à l'Autel, précedé de ses Officiers, comme

Digitized by Google

en venant. Alors, Madame d'Auvergne premiere Assistante, & Madame Perrault qui étoit la seconde, baiserent la main de Madame l'Abbesse qui les embrassa comme toutes les suivantes, qui furent 1e. Madame de Grancey, Abbesse du Parc aux Dames, & Madame de Montpipeau Abbesse de Montmartre; ensuite Madame de Roussi de Roye, Abbesse de Saint Pierre de Rheims, & Madame de Roucille Abbesse de Nôtre-Dame des Prez, Madame de Moucy, Abbesse de Mondenis, & Madame de Menestrel, Abbesse de Saint Corentin. Suivit Madame de Brion, Coadjutrice de Saintes avec la Prieure de l'Abbaye de Chelles: Toutes les Religieuses, tant de la Maison que les étrangeres, vinrent deux à deux faire le même salut à Madame l'Abbesse; elles furent suivies des Pensionnaires & des Sœurs Converses. Le *Te Deum* finit avec la Ceremonie. Les Princes & Princesses se retirerent dans le grand Appartement, & Son Eminence dans le sien. Les Abbesses & les Religieuses conduisirent Madame d'Orleans chez elle. Jamais Ceremonie ne s'est faite avec plus d'ordre, jamais aussi Princesse n'a-t'elle plus édifié, ni plus touché le cœur des Assistans, que Madame l'Abbesse. Elle a fait toutes ses fonctions avec une pieté, une grace, une majesté, & un recueillement qui ont charmé toute l'Assemblée, à la-

Digitized by Google

quelle, outre Son Eminence, se trouverent M. de Matignon, ancien Evêque de Condom, & M. l'Abbé de Castries, nommé à l'Archevêché de Tours, qui étoient dans le Sanctuaire. M. de Tressan, Evêque de Nantes, étoit sur l'Estrade, à côté de S. A. R. en qualité de son premier Aumônier. Tous les Seigneurs & Dames de la Cour de Madame & de Monseigneur le Regent, ont esté presents à cette auguste Ceremonie. Le Repas fut des plus superbes, par l'abondance, la délicatesse, la propreté, & le grand ordre avec lequel tous les mets furent servis sur chaque Table differente. Celles, tant du dehors que du dedans, comprenoient plus de 600. couverts. Madame mangea avec S. A. R. M. le Duc de Chartres, Mademoiselle, & Mademoiselle de Soissons. Madame d'Orleans, par politesse pour les Etrangeres, se mit à la Table des Abbesses & Religieuses du dehors, qui toutes avec quelques Religieuses de la Maison, composoient une Table de 40. couverts. Madame d'Orleans a fait des Presens magnifiques aux Abbesses qui sont venuës à la Ceremonie de sa Benediction. A celles dont les Maisons sont pauvres, la Princesse a donné de l'argent: Aux autres, des Bagues & des Bijoux de prix.

On augmente de 6000. livres le Gouvernement d'Aunis en faveur de M. le Ma-

Digitized by Google

rêchal de Matignon, & ces 6000. livres passeront aprés sa mort à M. le Chevalier de Matignon son fils Cadet.

Le 17. M. le Duc de Chartres prêta serment entre les mains du Roy, en presence de Mgr le Duc d'Orl. pour le Gouvern. de Dauphiné.

Madame la Duchesse du Maine a quitté la maison de campagne de l'Ab. de Cîteaux, pour aller dans le Château de Chanlay où cette Princesse sera beaucoup plus commodement.

Le Prieuré de Monoyes D. d'Angers O de Grammont, vacque par la mort de M. l'Abbé Chartan. L'Abbé de Grammont, aprés son Election, a droit de nommer aux quatre premiers Prieurés vacans.

M. d'Entredeuxmons, Prêtre, ci-devant Maître des Comptes à Dijon, a été postulé pour être General du Val des Choux, O. de C. D. de Langres.

M. de Berulle, Maître des Requestes, fils du premier President du Parlement de Grenoble, a été reçû en survivance pour exercer la charge de M. de Berulle son pere aprés sa mort.

M. le Duc d'Estrées a vendu 320. mil

Digitized by Google

Le 11. M. le Prince de Conti arriva en son Hôtel de l'Armée de Navarre.

On travaille à la Vie du P. Malbranche, à laquelle on joindra l'Analise de ses Ouvrages in-quarto.

On donne à M. le Grand Prieur de Vendosme, 9000. livres de pension par mois & son logement au Temple, sa vie durant, pour la cession qu'il a faite du Grand Prieuré de France à M. le Chevalier d'Orleans.

M. de Cereste, frere de M. le Marquis de Brancas, a obtenu une pension de 4000. livres de rentes.

Le Roy a créé en faveur de M. le Marquis de Lambert, un Gouvernement à Auxerre, qui lui rapportera 8000. livres d'apointemens; & les 4000. livres de pension qu'il avoit, ne subsisteront plus par cette nouvelle gratification.

M. de Pleneuf, beau-pere de M. le Marquis de Prié, est de retour de Turin. Il est presentement occupé à s'accommoder avec ses Créanciers.

On incorpore le Regiment des Bombardiers dans celui de Royal Artillerie; & pour dédommager M. Destouches qui est Lieutenant Colonel de ce Regiment, la Cour lui a accordé 12000. livres de pension.

La Benediction de Madame d'Orleans, Abbesse de Chelles, ayant été fixée au 14.

Digitized by Google

de ce mois, jour de l'Exaltation de Sainte Croix, S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, donna les ordres necessaires, pour que tout se passât avec une magnificence qui ne laissât rien à desirer.

La décoration de l'Eglise a été des plus belles & des mieux entenduës. Tout ce qu'on peut voir de plus riche & de plus magnifique, en Tapisseries & en Tapis, s'y faisoit voir. Les murs de l'Eglise & les chaises du Chœur, étoient ornées de Tapisseries; le pavé, depuis le bas du Chœur jusqu'au Maître Autel, étoit couvert de Tapis, & la grille, qui sépare du dehors, le Chœur des Dames de l'Eglise, étoit pareillement ornée de Tapisseries. Au bas du Chœur, on voyoit la Place de Madame l'Abbesse. C'étoit un Dais de velours violet, des plus riches, relevé d'une broderie d'or la plus belle, avec un grand Tapis & un fauteüil, dont S. A. R avoit fait present à la Princesse sa fille. Au haut du Chœur, étoit un Prie-Dieu pour Madame l'Abbesse pendant l'Office. Auprés des balustres de marbre qui ferment le Sanctuaire, étoit élevée du côté de l'Epître une grande estrade, couverte d'un grand Tapis de velours rouge, pour les Princes & les Princesses qui devoient se trouver à Chelles; enfin dans le Sanctuaire, du même côté de l'Epître, étoit le Trône de S. E. M. le Cardinal de Noailles qui de-

de l'Opera, a une Maison de campagne à Auteüil sur le bord de la Seine. Il y a trois ans que le sieur Marcel, celebre Danseur de la même Academie, s'avisa de donner le jour de la N. D. d'Aoust à cette Actrice un Bal dont elle fut la Reine, & lui le Roi. Il s'y trouva beaucoup de Masques qui y vinrent en carosses, & qui s'en retournerent trés-contens. L'année suivante, M. le Prince de Conti ordonna au sieur Thevenard, premier Acteur de l'Opera, de continuer le même Bal & d'en être le Roi avec la même Demoiselle. Il y eut une affluence prodigieuse de Masques de toutes sortes de conditions, un concert d'instrumens de Musique dans des bateaux sur la Riviere, & un feu d'artifice, avec des lampions sur tous les arbres de la Prairie. Cette fête fut des plus galantes & dura jusqu'au lendemain. Ce fut M. le Prince de Conti qui fournit à toutes les dépenses de ce second Bal. La même fête s'est renouvellée cette année aux frais des sieurs Thevenard & Marcel; Mademeiselle Antier ayant encore été la Reine avec ce dernier.

Digitized by Google

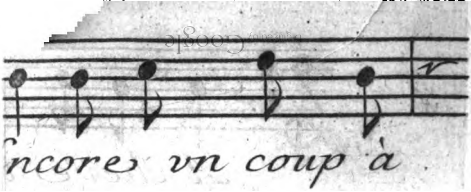
ncores vn coup à

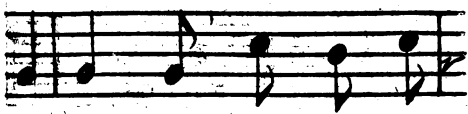
re Regne encor dans mon

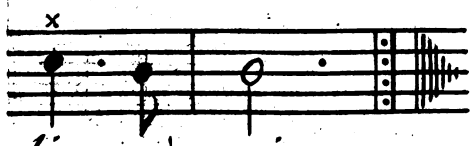
livre à toi.

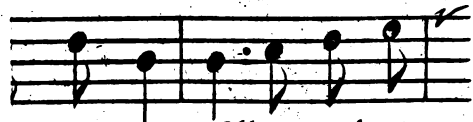
raison: Elle m'aban-

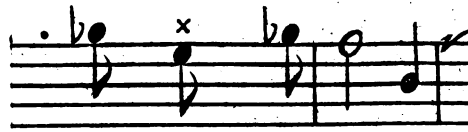
xchus rend les armes:

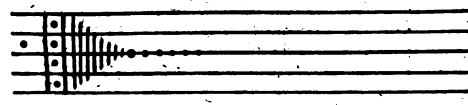

Digitized by Google

CHANSON.

Premier Menuet.

Acheve ta victoire ;
Verse ton jus
Divin Bachus ;
Encore un coup à boire,
Et je n'aime plus.
Quoi ! l'amoureuse flamme
Regne encor dans mon ame !
Verse, verse, envyre moi,
Bachus, je me livre à toi.

Second Menuet.

Le jus de la Tonne
Commence en vain à troubler ma raison :
Elle m'abandonne ;
L'Amour tient toûjours bon.
A ses charmes
Bachus rend les armes :
Non, ce fatal vainqueur
Ne peut sortir de mon cœur.

JOURNAL DE PARIS.

LE premier de Septembre, jour de l'Anniversaire du Roy Louis XIV. Sa Majesté entendit dans la Chapelle des Tuilleries, la Messe de *Requiem* chantée par la Musique ; & le 5. on celebra dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis, un Service pour le repos de son Ame, où l'Evêque de Dol officia. Le Comte de Toulouze, plusieurs Prelats, Seigneurs & Dames de la Cour, s'y trouverent, de même que la plûpart des Officiers du feu Roy.

Le 2. on fit à Saint Denis un Service solennel pour feuë Madame la Duchesse de Berri : Tous les Officiers de sa Maison, ainsi que les Dames du Palais, s'y rendirent la veille, pour assister aux Vêpres qui furent chantées par la Musique du Roy, & où officia M. l'Archevêque de Toulouze, assisté de Mrs les Evêques de Sées & d'Alais. Le lendemain, le même Archevêque celebra la Grande Messe avec les ceremonies ordinaires. On avoit dressé au milieu du Chœur un superbe *Catafalque*, qui étoit couvert d'un drap noir, parsemé d'hermines & de fleurs de Lys d'or. On voïoit de distance en distance les Armes &

Digitized by Google

les Chifres de la Princeſſe, avec un Luminaire des plus nombreux & des mieux ordonnés. Le pavé du Chœur, toute l'Egliſe & le devant de la porte, étoient tendus de noir, & chargés d'Ecuſſons aux Armes de Berri & d'Orleans. Aux quatre coins du Catafalque étoient aſſis quatre Heraults d'armes avec leurs habits de ceremonie, & leurs bâtons fleurdeliſés, le Roy d'armes étant à la tête, vêtu de même. Au-deſſus du Catafalque étoient placés Mrs les Abbez de Rouget, d'Avejan & du Tremblai, Aumôniers de la Princeſſe, tous en Rochet. Au tour, étoient Madame la Ducheſſe de Saint Simon, Dame d'Honneur, Madame la Marquiſe de Pons, Dame d'Atours, Meſdames les Marquiſes d'Armentiers, de Braſſac, de Laval & d'Arpajon, Dames du Palais. M. le Marquis de Coëtenfao Chevalier d'Honneur, M. le Chevalier de Hautefort premier Ecuyer, M. le Comte d'Uzés Capitaine des Gardes, & M. le Comté de Saumery premier Maître d'Hôtel, y étoient tous en manteau long, ainſi que les autres Officiers. A l'Offrande, le Roy d'Armes, avant que d'approcher de l'Autel, fit une profonde reverence; il en fit une enſuite au Mauſolée du feu Roy, & une autre au Clergé qui étoit compoſé de plus de trente Evêques. En revenant, il en fit une au Catafalque, une à M. le Duc de Chartres, à Made-

Digitized by Google

moiſelle de Valois, à M. le Duc, à Mademoiſelle de Charolois, à M. le Comte de Clermont, à Mlle de Clermont, au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, à la Cour des Monnoyes, à l'Univerſité & à la Ville. Enſuite le Roy d'Armes alla ſe placer au coin de l'Epître. M. des Granges, Maître des Ceremonies, alla prendre M. le Duc de Chartres, qui conduiſit à l'Offrande Mademoiſelle de Valois, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Conflans & par M. le Marquis de Sabran, en faiſant les reverences ordinaires. Un autre Maître des Ceremonies alla prendre M. le Duc qui donna la main à Mademoiſelle de Charolois, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Laigle, & par M. le Chevalier de Fimmarcon. M. le Comte de Clermont donna la main à Mademoiſelle de Clermont, dont la queuë de la Mante étoit portée par M. le Marquis de Jars, & par M. le Comte de Pons. La Meſſe finie, la Muſique du Roy chanta un *De profundis*. M. l'Archevêque de Toulouze, Mrs les Evêques de Sées, d'Alais, de Lavaur & de Xaintes, firent chacun à leur tour les abſoutes & encenſemens au tour du Catafalque. Dés le même jour la Maiſon de feuë Madame la Ducheſſe de Berri, qui étoit compoſée de plus de 800. Officiers, fut caſſée.

Digitized by Google

Le 3. les Bateliers vêtus d'habits uniformes, allerent au nombre de plus de cinquante, au Palais des Tuilleries d'où le Roy les vit défiler. L'aprés midi, ils joûterent & tirerent l'Oye en presence de Sa Majesté, qui prit beaucoup de plaisir à cette petite fête.

Outre le Marquisat de *Senonches* qui revient à Madame la Princesse de Conti seconde Doüairiere, par l'accommodement fait entre sa Maison & celle de Condé, elle a encore eu 100. mil livres comptant, & une augmentation de 20. mille écus de Pension, & non 200. mille livres comme on l'avoit faussement avancé. M. le Duc a rendu visite à cette Princesse, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de la conclusion de cet accommodement.

Le 6. le Roy quitta le deüil de feuë Madame la Duchesse de Berri; sa Maison continuëra cependant à le porter encore six semaines.

Le grand Procés, qui duroit depuis 103. ans entre M. le Duc de Luxembourg, & M. le Marquis de Beon, fut jugé le 6. au Parlement à l'avantage du premier; M. de Beon ayant été débouté de toutes ses demandes, prétentions, &c. & condamné aux frais. Cet Arrest notable assûre à perpetuité à M. le Duc de Luxembourg & à ses Descendans, les belles Terres de Ligny, & de Piney, situées dans le Duché de Bar.

Digitized by Google

M. le Duc de Nevers & M. le Marquis de Mancini son frere, ont vendu au Roy moyennant la somme de 300. mille livres, le Palais *Mancini* qui est à Rome, & qu'on appellera doresnavant le Palais *de France*: Il est destiné pour loger nos Ambassadeurs. On est en marché pour acheter celui de *Chigi*, & si on le conclut, on n'en fera qu'un des deux.

M. Lavv étant allé dîner avec toute sa famille à l'Hôpital general, remit entre les mains de Madame Patadin Superieure de cette Maison, une cedule, par laquelle il donnoit 50. mille livres à cet Hôpital. Il avança la premiere année.

M. de Beauveau, qui a épousé Mademoiselle de Fesnes, a eu la Lieutenance des Gardes de M. le Duc de Chartres.

Depuis que M. Fagon n'est plus chargé de la Direction des Fermes, il occupe pour M. de la Houssaye dans toutes les affaires qui rouloient sur ce dernier.

M. de Ricoüart d'Erouville, Maître d'Hôtel du Roy, & M. son fils, Brigadier des Armées de Sa Majesté, reçû en survivance de Maître d'Hôtel, ont vendu à M. Oursin de Poligny, fils de M. Oursin Receveur General des Finances, cette Charge qui étoit depuis plus de cent ans dans leur Famille.

M. de Massol de Colonges, Gentilhomme Ordinaire du Roy, a vendu sa Charge

Digitized by Google

Charge à M. de la Baune, fils de M. de la Baune Maître des Comptes, & ci-devant Secretaire de l'Ambassade de Portugal prés M. l'Abbé de Mornay.

M. l'Abbé de la Croix, Chapelain du Roy, Abbé de Saint Julien de Tours, Obeancier & Chef du Chapitre de l'Eglise Collegialle de Saint Just de Lyon, & Grand Vicaire de M. l'Archevêque de cette Ville, a vendu sa Charge de Chapelain du Roy, à M. l'Abbé Chatelain fils de feu M. Chatelain, Ecuyer-bouche du Roy, frere du Controlleur de ce nom.

Le Roy d'Espagne a fait present au Cardinal Alberoni d'une Terre de 100. mille écus de rentes.

Les fonds des Terres sont portez si haut, que celles de 15. & 20. mille livres de rentes, sont venduës jusqu'à un million & 1200. cent mille livres.

M. Bogue, Lieutenant des Cent-Suisses, qui a servi long-tems avec distinction dans les Armées du Roy, a obtenu une pension de 1200. liv. il en avoit déja une de 800. livres.

M. le Comte de Vertus, a vendu son Enseigne des Gendarmes du Roy à M. le Marquis de Valbelles; & quoique M. le Comte de Vertus n'eût que 21. ans de service, M. le Regent a bien voulu luy accorder la dispense de 4. ans, pour avoir son rang de Veterand.

Digitized by Google

Le 11. M. le Prince de Conti arriva en son Hôtel de l'Armée de Navarre.

On travaille à la Vie du P. Malbranche, à laquelle on joindra l'Analise de ses Ouvrages in-quarto.

On donne à M. le Grand Prieur de Vendosme, 9000. livres de pension par mois & son logement au Temple, sa vie durant, pour la cession qu'il a faite du Grand Prieuré de France à M. le Chevalier d'Orleans.

M. de Cereste, frere de M. le Marquis de Brancas, a obtenu une pension de 4000. livres de rentes.

Le Roy a créé en faveur de M. le Marquis de Lambert, un Gouvernement à Auxerre, qui lui rapportera 8000. livres d'apointemens; & les 4000. livres de pension qu'il avoit, ne subsisteront plus par cette nouvelle gratification.

M. de Pleneuf, beau-pere de M. le Marquis de Prié, est de retour de Turin. Il est presentement occupé à s'accommoder avec ses Créanciers.

On incorpore le Regiment des Bombardiers dans celui de Royal Artillerie; & pour dédommager M. Destouches qui est Lieutenant Colonel de ce Regiment, la Cour lui a accordé 12000. livres de pension.

La Benediction de Madame d'Orleans, Abbesse de Chelles, ayant été fixée au 14.

Digitized by Google

de ce mois, jour de l'Exaltation de Sainte Croix, S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, donna les ordres necessaires, pour que tout se passât avec une magnificence qui ne laissât rien à desirer.

La décoration de l'Eglise a été des plus belles & des mieux entenduës. Tout ce qu'on peut voir de plus riche & de plus magnifique, en Tapisseries & en Tapis, s'y faisoit voir. Les murs de l'Eglise & les chaises du Chœur, étoient ornées de Tapisseries; le pavé, depuis le bas du Chœur jusqu'au Maître Autel, étoit couvert de Tapis, & la grille, qui sépare du dehors, le Chœur des Dames de l'Eglise, étoit pareillement ornée de Tapisseries. Au bas du Chœur, on voyoit la Place de Madame l'Abbesse. C'étoit un Dais de velours violet, des plus riches, relevé d'une broderie d'or la plus belle, avec un grand Tapis & un fauteüil, dont S. A. R avoit fait present à la Princesse sa fille. Au haut du Chœur, étoit un Prie-Dieu pour Madame l'Abbesse pendant l'Office. Auprés des balustres de marbre qui ferment le Sanctuaire, étoit élevée du côté de l'Epître une grande estrade, couverte d'un grand Tapis de velours rouge, pour les Princes & les Princesses qui devoient se trouver à Chelles; enfin dans le Sanctuaire, du même côté de l'Epître, étoit le Trône de S. E. M. le Cardinal de Noailles qui de-

voit faire la Ceremonie.

Les choſes ainſi diſpoſées, les Gardes du Corps de S. A. R. la Compagnie des Cent-Suiſſes, avec une autre Compagnie des Gardes-Suiſſes, tous commandez par leurs Officiers, étant chacun dans leurs poſtes, pour garder les dedans & les dehors, tant de l'Egliſe que de l'Abbaye, Madame, Monſeigneur le Duc d'Orleans, M. le Duc de Chartres, & Mademoiſelle, arriverent. La Ceremonie commença ſur les dix heures & demie. Le Clergé en Surplis, & les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, qui devoient ſervir à l'Autel, étant revêtus de leurs Aubes, allerent prendre S. E. à ſon Apartement, tandis que les premiers Officiers de Madame & de S. A. R. conduiſoient les Princes & Princeſſes à l'Eſtrade qu'on leur avoit préparé; Madame à ſon Prie-Dieu & à ſon Fauteüil; M. le Regent, M. le Duc de Chartre, Mademoiſelle, & Mademoiſelle de Soiſſons, ſur leurs plians. Les Religieuſes de l'Abbaye, les Abbeſſes & les Religieuſes étrangeres, précederent deux à deux Madame d'Orleans pour ſon entrée au Chœur. La Princeſſe étant placée ſur ſon Prie Dieu, S. E. commença la la Meſſe, pendant laquelle la Muſique du Roy chanta un *Motet* qui dura juſqu'à l'Epître. Alors, Dom Silveſtre de la Brouë, Grand-Maître des Ceremonies de l'Ab-

Digitized by Google

baye de Saint Denis, fut inviter Madame de venir à l'Autel : Elle y vint, suivie de ses deux Chapelines, Madame de Fretteville, & Madame de Marans, ainsi que de sa Porte-Crosse, Madame de Labat. La Princesse avoit à sa droite pour premiere Assistante, Madame d'Auvergne, Abbesse de Saint Remy de Villerscotteret, suivie de ses deux Chapelines, Mesdames de la Fosse & de Lagonné ; & pour seconde Assistante, Madame Perault, Abbesse du Val de Grace, suivie pareillement de ses deux Chapelines, Mesdames de Breauté & d'Artagnani ..... Toutes arrivées à l'Autel, aprés les saluts marqués, chacune placée dans l'ordre qui lui étoit prescrit, Madame d'Orleans fit le Serment accoutumé en pareille Ceremonie, aprés lequel elle se prosterna du côté de l'Evangile pendant que l'on chantoit les Litanies. Cela fait, S. E. ayant recité les Oraisons sur la Princesse, les deux Dames Assistantes la releverent ; après quoi, s'étant remise à genoux au milieu de l'Autel, M. le Cardinal assis dans son Fauteüil, mit entre les mains de Madame d'Orleans *la Regle de Saint Benoît*, & lui donna le *Voile*, puis la *Crosse*, enfin *l'Anneau*. Le tout fut presenté à S. E. par les Chapelains de la Princesse dans des plats-bassins de vermeil. Aussitôt, toutes les Dames précedées par le Maître des Ceremonies,

s'en retournerent au Prie-Dieu de Madame d'Orleans, dans le même ordre qu'elles étoient venuës, faisant chacune, en passant, une profonde inclination à Madame. A l'Offrande, Madame d'Orleans retourna à l'Autel avec les mêmes ceremonies, & offrit à Son Eminence deux cierges, deux pains & deux barils, qui lui furent presentés par six Religieux revêtus en Aubes & Tuniques. La Princesse revenuë à son Prie-Dieu avec toute sa suite, y resta à genoux jusqu'aux *Agnus* de la Messe. Alors, le Maître des Ceremonies vint pour la conduire à la Communion. La Princesse ne fut précedée que de ses deux Chapelines pour tenir la nape. Madame l'Abbesse ayant communié avec une pieté, & un recueillement, qui tirerent les larmes des Assistans, elle revint avec la même modestie qu'elle étoit allée; & arrivée à son Prie-Dieu, elle y demeura prosternée jusqu'à la fin de la Messe, pendant laquelle il y ût une grande & belle Musique.

La Messe finie, Son Eminence précedée de son Clergé, & de douze Officiers Religieux en Tuniques, vint prendre Madame d'Orleans à son Prie-Dieu, la conduisit à son Siege Abbatial, l'y intrôniſa, & entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la Musique. La Princesse s'étant assise dans son Fauteüil, M. le Cardinal retourna à l'Autel, précedé de ses Officiers, comme

Digitized by Google

en venant. Alors, Madame d'Auvergne premiere Assistante, & Madame Perrault qui étoit la seconde, baiserent la main de Madame l'Abbesse qui les embrassa comme toutes les suivantes, qui furent 1e. Madame de Grancey, Abbesse du Parc aux Dames, & Madame de Montpipeau Abbesse de Montmartre; ensuite Madame de Roussi de Roye, Abbesse de Saint Pierre de Rheims, & Madame de Roucille Abbesse de Nôtre-Dame des Prez, Madame de Moucy, Abbesse de Mondenis, & Madame de Menestrel, Abbesse de Saint Corentin. Suivit Madame de Brion, Coadjutrice de Saintes avec la Prieure de l'Abbaye de Chelles: Toutes les Religieuses, tant de la Maison que les étrangeres, vinrent deux à deux faire le même salut à Madame l'Abbesse; elles furent suivies des Pensionnaires & des Sœurs Converses. Le *Te Deum* finit avec la Ceremonie. Les Princes & Princesses se retirerent dans le grand Appartement, & Son Eminence dans le sien. Les Abbesses & les Religieuses conduisirent Madame d'Orleans chez elle. Jamais Ceremonie ne s'est faite avec plus d'ordre, jamais aussi Princesse n'a-t'elle plus édifié, ni plus touché le cœur des Assistans, que Madame l'Abbesse. Elle a fait toutes ses fonctions avec une pieté, une grace, une majesté, & un recueillement qui ont charmé toute l'Assemblée, à la-

Digitized by Google

quelle, outre Son Eminence, se trouverent M. de Matignon, ancien Evêque de Condom, & M. l'Abbé de Castries, nommé à l'Archevêché de Tours, qui étoient dans le Sanctuaire. M. de Tressan, Evêque de Nantes, étoit sur l'Estrade, à côté de S. A. R. en qualité de son premier Aumônier. Tous les Seigneurs & Dames de la Cour de Madame & de Monseigneur le Regent, ont esté presents à cette auguste Ceremonie. Le Repas fut des plus superbes, par l'abondance, la délicatesse, la propreté, & le grand ordre avec lequel tous les mets furent servis sur chaque Table differente. Celles, tant du dehors que du dedans, comprenoient plus de 600. couverts. Madame mangea avec S. A. R. M. le Duc de Chartres, Mademoiselle, & Mademoiselle de Soissons. Madame d'Orleans, par politesse pour les Etrangeres, se mit à la Table des Abbesses & Religieuses du dehors, qui toutes avec quelques Religieuses de la Maison, composoient une Table de 40. couverts. Madame d'Orleans a fait des Presens magnifiques aux Abbesses qui sont venuës à la Ceremonie de sa Benediction. A celles dont les Maisons sont pauvres, la Princesse a donné de l'argent : Aux autres, des Bagues & des Bijoux de prix.

On augmente de 6000. livres le Gouvernement d'Aunis en faveur de M. le Ma-

Digitized by Google

réchal de Matignon, & ces 6000. livres passeront aprés sa mort à M. le Chevalier de Matignon son fils Cadet.

Le 17. M. le Duc de Chartres prêta serment entre les mains du Roy, en presence de Mgr le Duc d'Orl. pour le Gouvern. de Dauphiné.

Madame la Duchesse du Maine a quitté la maison de campagne de l'Ab. de Citeaux, pour aller dans le Château de Chanlay où cette Princesse sera beaucoup plus commodement.

Le Prieuré de Monoyes D. d'Angers O de Grammont, vacque par la mort de M. l'Abbé Chartan. L'Abbé de Grammont, aprés son Election, a droit de nommer aux quatre premiers Prieurés vacans.

M. d'Entredeuxmons, Prêtre, ci-devant Maître des Comptes à Dijon, a été postulé pour être General du Val des Choux, O. de C. D. de Langres.

M. de Berulle, Maître des Requestes, fils du premier President du Parlement de Grenoble, a été reçû en survivance pour exercer la charge de M. de Berulle son pere aprés sa mort.

M. le Duc d'Estrées a vendu 320. mil

Digitized by Google

livres son Gouvernement de l'Isle de France à M. le Comte d'Evreux. Le Marché en fut signé le 21. de ce mois. Le Roy donne sur ce Gouvern. un brevet de retenuë de 200. mil liv. à M. le Comte d'Evreux, qui de son côté sera tenu de faire une pension de 3000. liv. à M. Alexandre, premier Commis dans l'un des Bureaux de la guerre. Le Gouvernement de l'Isle de France raporte 22. mil livres de revenu. M. le Comte d'Evreux, outre la nouvelle acquisition du Gouvernement de l'Isle de France, a encore acheté 700 mil livres le Marquisat d'Effiat.

On se propose de faire disparoître tous les pauvres qui sont en France. Pour cet effet on fera arrêter ceux qui seront propres à travailler aux Manufactures; les estropiés n'en seront pas même exempts; & ceux qui sont hors d'état de rendre aucun service, seront enfermés dans les Hôpitaux.

On a delivré des brevets à plusieurs Officiers, pour lever des Regimens de Dragons; & l'on parle de remettre les Bataillons sur le pied de 800. hommes, au lieu de 500.

Comme le Mississipi n'avoit aucun Port dont l'entrée fût facile, & qu'il étoit cependant trés important d'en avoir un qui fût sûr & bon; M. le Maréchal d'Estrées vint annoncer le 24. à M. le Regent, que l'Armement que la Compagnie des Indes avoit

Digitized by Google

fait pour attaquer celui de Pansa-Cola, dont les Espagnols sont les Maîtres, avoit été si bien conduit, que l'on avoit forcé la Garnison Espagnole qui étoit dans ce fameux Port, à se rendre. Le Port appartient de droit à la France; M. de la Salle qui a decouvert en 1684. l'embouchure des Fleuves de Misisipi, en ayant pris possession au nom du Roy.

Il se forme tous les jours à Paris des Societés, qui obtiennent de M. Law des concessions de terre au Misisipi. Les Grands Seigneurs, comme les riches particuliers, engagent journellement des Ouvriers de differens Mêtiers, pour les faire passer dans ce Pays, où ils defricheront les Terres qui leur ont été accordées. La concession est ordinairement de quatre lieuës en quarré. La Compagnie des Indes, pour encourager cet établissement, transporte *gratis* tous les Colones, Negres & Ustenciles necessaires pour l'execution de ce dessein

Le mardi 26. Septembre M. Cornelio Bentivoglio, Nonce ordinaire du Pape, eut audience de congé du Roi. Il fut conduit au Palais des Tuilleries avec sa suite dans les carosses de S. M. qui étoient allé le prendre à son Hôtel. Il étoit accompagné de M. le Prince de Guise-Harcourt de la Maison de Lorraine, & de M. de Saintot Introducteur des Ambassadeurs. Il

Digitized by Google

trouva en haye à la Place du Carousel, les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, tambours appellans, Enseignes déployées & leurs Officiers à leur tête. En dedans de la grande Cour, les Gardes de la Porte en haye & sous les armes, leur Lieutenant à leur tête. Sur l'escalier les Cent-Suisses, la hallebarde à la main, ainsi que dans leur Salle, leurs Officiers aussi à leur tête, & les Gardes-du-Corps aussi sous leurs armes en haye dans leur Salle. M. de Bentivoglio fit sa harangue au Roi en Italien, & S. M. lui répondit en peu de mots. Aprés les ceremonies ordinaires, il s'en retourna à son Hôtel dans les mêmes caroſſes & dans le même ordre qu'il étoit venu.

La Cour de Madrid a pris le deüil de Madame la Ducheſſe de Berri, par ordre de S. M. Catholique; & l'on a ſçu à l'arrivée de L. M. G. à Madrid, que la Reine étoit groſſe de 3. mois.

Le 28. le Roi s'eſt rendu ſur les trois heures du ſoir en calêche dans la Plaine des Sablons, où il a fait la revûë des Gardes-du-Corps, des deux Compagnies des Mouſquetaires gris & noirs, & des Grenadiers à cheval, dont il a paru trés-content. M. le Regent avoit precedé S. M. deux heures auparavant pour donner ſes ordres. S. A. R. a accompagné à cheval S. M. pendant toute la revûë.

M. le Comte de Salviatico eſt arrivé ici

Digitized by Google

en qualité d'Envoyé de Modene. On ne sçait pas encore quand M. le Marquis de Scotti, qui par ordre de la Cour de Madrid, est venu en celle de France pour quelque negociation, s'en retournera en Espagne.

M. de la Motte a été nommé par la Cour pour Colonel d'un Regiment nouveau d'Infanterie qu'on forme à Toulon: il sera composé de deux Bataillons de deserteurs; il s'en est déja rendu plus de 600. Ce Regiment est destiné pour le Mississipi, on doit aussi y faire passer 50. Compagnies de nouvelle levée.

MORTS.

LE Pere le Tellier, de la Compagnie de Jesus, & Confesseur du feu Roi Louis XIV. est mort à la Fleche le 2. Sept.

Messire N. Martel, Chevalier de S. Jean de Jerusalem, & Commandeur de Saint Jean en l'Isle, lés-Corbeil, est mort le .... On a donné sa Commanderie au Bailli de Sémaison; mais ce dernier étant mort 15. jours aprés, M. le Chevalier de Mareuil, Grand Prieur d'Aquitaine, l'a obtenuë.

Messire N. Froulé de Tessé, Commandeur d'Ivry-le-Temple, du Vicariat de Pontoise, est mort le.... Sa Commanderie a été donnée au Chevalier de Pousse-Motte de Graville.

Digitized by Google

M. de Cromſtrom, Envoyé Extraordinaire de Suede, mourut ici le 10. de ce mois.

Le 13. M. de Marillac, Doyen des Conſeillers d'Etat, mourut en cette Ville, & M. Deſmaretz de Vaubourg, plus ancien Conſeiller d'Etat de ſemeſtre, eſt monté à la place vacante de Conſeiller d'Etat ordinaire. Par la mort de M. de Marillac, M. le Pelletier de Souzy devient Doyen des Conſeillers d'Etat.

Le 17. Dame Françoiſe Beraud, veuve de Meſſire Charle Colbert de Croiſſy, Miniſtre & Secretaire d'Etat, Commandeur & Grand Treſorier des Ordres du Roi, mourut en cette Ville aprés une longue maladie.

Le même jour, Meſſire André de Colbert, Meſtre de Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde, mourut en cette Ville. La Charge de M de Colbert a été donnée au Marquis de Pourpry Cornette de la Compagnie des Chevaux Legers.

M. Robert, Chanoine de N. D. de Paris, & frere de M. Robert Procureur du Roi au Châtelet de la même Ville, mourut le 19.

Meſſire Philippe Egon, Marquis de Courcillon de Dangeau, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, Colonel d'un Regiment

Digitized by Google

de Cavalerie de son nom, & Gouverneur de Touraine, mourut le 21. Septembre. Le Reg. de M. le Marquis de Courcillon a été conferé à M. de Gontaut.

Le Roi a donné à M. le Comte de Charollois le Gouvernement de Touraine, vacant par la mort de M. le Marquis de Courcillon, en survivance de M. le Marquis de Dangeau son pere, qui le conservera durant sa vie.

M. le Nain, Doyen du Parlement, aussi recommandable par sa probité, que par sa capacité, mourut le 20. Septembre à l'âge de 86. ans. Par la mort de M. le Nain, M. le Chevalier devient Doyen de la Grand'Chambre.

Messire Jean-François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Mestre de Camp du Regiment d'Anjou, Capitaine des Cent Suisses de la garde du Roy, mourut le 25. Septembre au Château de Ramboüillet. Il avoit épousé le 11. Mars 1716. Anne-Louïse de Noailles, fille d'Anne-Julie Duc de Noailles, Pair & Marêchal de France, &c. & de Marie-Françoise de Bournonville.

M. le Marquis de Courtanvaux, pere de feu M. le Marquis de Louvois, qui aprés s'être demis en sa faveur de la charge de Capitaine des cent Suisses, en avoit obtenu la survivance, en redevient

Digitized by Google

titulaire par sa mort, & la survivance lui en a été accordée pour M. le Marquis de Montmirel, fils unique du défunt, âgé de 15. mois au plus. La Marquise de Louvois est encore prête d'accoucher. M. Le Marquis de Bethune, Neveu de la feuë Reine de Pologne, a obtenu le Regiment d'Anjou, vacant par la mort de M. le Marquis de Louvois.

M. le Marquis de Surville, Colonel-Lieutenant du Regiment de Condé, Infanterie, & Fils du Marquis de ce nom, est mort le... Septembre à l'âge de 17. ans. Son Regiment a été donné au Chevalier de Surville son frere.

M. le Comte du Trevoux, Colonel reformé à la suite du Regiment d'Orleans, est mort au Camp devant S. Sebastien: Il avoit une pension de 2000. livres qui a été continuée à sa veuve.

M. le Duc de Bisache, Pere de Madame la Comtesse d'Egmont, mourut le.. Septembre.

M. le Comte de Requem, Chanoine de Strasbourg & de Cologne, est mort à Strasbourg le.. Septembre. Il étoit Abbé de Barbeaux, D. de Sens, O. de Citeaux, & de S. Evroult, Diocese de Lisieux, Congregation de S. Maur. Il a fait M. le le Cardinal de Rohan son legataire universel.

Le Prince Louis-Charles-Guillaume, second

Digitized by Google

second fils du Roy de Prusse, est mort le 31. Août, âgé de 2. ans 3. mois moins 3. jours.

DIVERSITEZ.

UN Homme condamné pour vol domestique, à être pendu dans le Village de la Marche, du ressort de Bar-sur-Aube, est remis entre les mains de quatre Archers, pour être conduit à Paris par appel de son jugement. Au Village de *Guinela-Putain*, le condamné trouva le moyen de se derober à la vigilance de ses gardiens, qui, quelques recherches qu'ils fissent, ne purent découvrir le lieu de sa retraite. Les Archers arrivez à Paris sans leur Prisonnier, sont écrouez à la requête de M. le Procureur General qui les en rendoit responsables : Le Criminel ne pouvant se rendre maître des remords de sa conscience, se détermine, aux dépens de sa vie, à se venir constituer dans les Prisons de Paris. Estant à la Porte S. Antoine, il demande le chemin de la Conciergerie ; il se presente enfin au Guichetier pour être écroüé. Le Guichetier lui refuse l'entrée, & le traitte d'insensé, attendu qu'il n'y avoit point de jugement rendu contre lui. Nôtre homme insiste, & lui déclare la nature de son crime, & la maniere dont il

Digitized by Google
S

s'eſt tiré des mains de ſes Archers. Sur cette dépoſition, & ſur la preuve parlante de ſon évaſion, on lui fait la grace de l'incarcerer; & les Archers lui ayant été confrontez, il avouë tout ſon délit, & eſt reconnu pour l'homme qui leur avoit échapé. On l'a interrogé pluſieurs fois ſans qu'il ait paru qu'il y eût aucun dérangement dans ſon eſprit. On ne ſçait pas encore ſi ſa ſentence ſera confirmée.

Le fait que je vais rapporter, a été mandé de Londres; il eſt de fraiche datte.

Un Milord Anglois ordonne à un de ſes Gens que l'on mette les chevaux à ſon caroſſe. Le Laquais avertit le Cocher qu'il trouve ſur ſon lit dans une ſituation trés-ſouffrante, & par conſequent hors d'état de monter ſur ſon ſiege. Le Maître informé de la maladie de ſon Cocher, va lui-même à l'écurie, & l'oblige à le conduire, malgré la colique dont ce malheureux ſe plaignoit. A deux ruës de la maiſon, les douleurs redoublent, le Cocher devient noir & tombe en pamoiſon. Le Milord deſcend, & aidant lui-même à ſoutenir ce pauvre miſerable, on le fait entrer dans le caroſſe. A peine fut-il aſſis que l'on apperçut que ſa culotte étoit toute teinte de ſang. On le défait: qui trouve-t'on? un enfant dont il venoit d'accoucher.

Digitized by Google

Jamais surprise plus grande ; on le rameine chez le Milord. On le couche dans son lit, & par une metamorphose étrange, d'homme il devient femme. Aprés qu'il eut repris ses sens, il conta son avanture ; & declara qu'il avoit jusqu'à lors deguisé son sexe ; parce qu'il faisoit mieux ses petites affaires sous l'Habit de garçon que sous celui de fille. Que cependant il n'avoit jamais eu de foiblesse pour aucun homme que pour le beau Postillon du Milord, lequel êtant jeune & bien-fait, avoit fait faire naufrage à sa vertu. Aussi-tôt que le pretendu Cocher a été sur pied, on les a mariez ; & le Seigneur Anglois a fait les frais de la nôce & les a gardé chez lui.

Voicy un Placet presenté au Regent par M. Dufresny, qui quoique court, en vaut bien un plus long.

Pour vôtre gloire, Monseigneur, *Il faut laisser* Dufresny *dans son extrême pauvreté, afin qu'il reste au moins un seul homme dans une situation qui fasse souvenir, que tout le Royaume étoit aussi pauvre que Dufresny, avant que vous y eussiez mis la main.*

Nous insererons en même tems, sur la même matiere, une Piece en vers presentée à S. A. R.

AU REGENT.

Par M. le Grand.

J'En aurois mis ma main au feu
Que vous êtiez un maître Drille ;
Que d'icy vous feriez dans peu
Sortir Besoins & sa quadrille.
N'osant plus nous chercher castille
Ils sont allez, je ne scai où ;
Chagrin est rentré dans son trou,
Plaisir est hors de sa coquille,
C'est à qui rira comme un fou.
On ne voit chez Gautier, Guarguille,
Que chere lie & volatille ;
Toûjours Bouteille fait glou glou,
Maris & Femmes font joujou ;
Ensemble Amour les entortille,
Violon jouë, & pied sautille:
C'est Foire ici comme à Bezon,
De jeux, de ris, d'humeur gentille ;
Chacun y court, car c'est raison.
Qu'on mette ici tout par écuellé ;
L'argent se remuë à la pelle,
Ny plus ny moins que chez Lindon.
Ja l'on fait la nique au Perou :
Pour ses tresors nôtre Nacelle
Ne fendra plus l'onde cruelle ;
Sur Mer n'ira que pour le clou
Pour chercher l'Ambre & la Canelle,
Ou pour de vous porter nouvelle,
Apprendre jusqu'au Marabou,
Qu'aprés vous, faut tirer l'échelle.

Digitized by Google

La Province de Quimquempoix est un beau champ de bataille, sur lequel je pourrois m'arrêter. Il s'y est livré un assés grand nombre d'actions, pour en faire le détail : mais, comme la matiere est trop ample, je laisse aux Ecrivains qui s'amusent à faire des *in folio*, de se charger de cet employ. Je passe à un autre Theatre ; c'est à celui des *François* qui representerent le 26. de ce mois pour la premiere fois, une piece en un Acte, qui a pour titre, *Momus fabuliste*. Le succés de cette piece est moins incertain que le nom de l'Auteur. On regarde comme un Phenomene aussi rare que singulier, qu'un Ecrivain ait pu resister à la tentation de reveler son nom (sur tout lorsqu'on ne court aucun risque à se deceler) aprés les applaudissemens que le Public lui a prodigué : On n'auroit jamais cru que l'amour propre d'un Poëte eût pu tenir contre. Cependant, on ignore encore son nom, & ce n'est que par conjecture que l'on fait tomber ses soupçons sur tel & tel. Nous voudrions avoir le tems d'en donner un extrait raisonné. Cette piece en merite un assurement ; aussi nous proposons-nous de le faire, le mois prochain. En attendant, nous nous contenterons d'en donner un leger crayon . . . Le sujet est fort simple ; il est cependant plus ingenieusement imaginé qu'il ne le paroît d'abord C'est *Venus* que Jupiter a dessein de ma-

Digitized by Google

rier au plûtôt à quelque Dieu, garçon de l'Olimpe. Mars, Apollon, Neptune, Vulcain, Plutus, Mercure, &c. ſont les aſpirans. Jupiter a rendu la Déeſſe maîtreſſe de ſa main. Venus par un rafinement de coquetterie, prefere Vulcain à tous les autres par la raiſon que ſi elle devenoit femme de Mars l'intrepide, ou d'Apollon le blondin, ce choix pourroit éloigner ſes amans.

Pendant que tous les Dieux conçurrens, s'empreſſent à faire pancher la Déeſſe de la Beauté de leur côté, Momus à qui le grand Jupiter avoit defféndu de medire des habitans du Ciel, ſous peine d'en être chaſſé, s'aviſe de *degorger* 18. fables, ſous l'enveloppe deſquelles, ſe trouve la ſatyre la plus maligne. Junon n'y eſt pas plus épargnée que les autres. Chaque Apologue eſt une critique d'autres Apologues qui meriteroient certainement plus de reſerve de la part de l'Auteur de la piece. Cette Comedie finit par autant de petites fables, reduites en un couplet de chanſon, dans lequel il n'y a pas moins de ſel que dans les precedentes. Quoique elle ſoit pleine de ſaillies & d'étincelles d'eſprit, je ne craindrai point d'avancer que le Sieur Quinault Comedien, anime les fables qu'il recite avec tant de vivacité, de naturel, & de bienveillance, qu'il enchante les ſpectateurs juſqu'au point de croire que cette

Digitized by Google

piece est sans defauts : mais qui peut se dire sans defauts ? témoins 2. Soldats aux Gardes Françoises qui en sont une preuve bien évidente. A propos ne trouvera t'on pas en même tems ma transition vicieuse ? sans doute ; revenons à nos deux soldats. On les avoit posté en sentinelles dans une des Cours du Palais des Tuilleries à la porte des Princes. Comme l'un & l'autre avoient bu, ils prirent querelle. Un deux s'oublia au point de mettre en jouë son compagnon, & de vouloir le tirer ; le coup partit en effet, mais sans blesser son homme. Les balles allerent donner contre le mur de l'Antichambre du Roy : sur le champ on les arrêta & on les mit en prison. Le Conseil de guerre s'étant assemblé ; celui qui avoit tiré, fut condamné à être passé par les Armes le 30. de ce mois. Ce malheureux ayant été conduit à l'Estrapade où se font ces sortes d'executions, alloit avoir la tête cassée, lorque l'on vint crier grace ; le Roy par bonté, ayant plus d'égard au vin, qu'à son action & au lieu inviolable où la chose s'est passée.

APPROBATION.

J'Ay lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le Mercure de Sept. Fait à Paris ce 30. Septembre 1719.

BLANCHARD.

Digitized by Google

TABLE.

Dialogue sur la Volupté. 3
Pourquoi l'on ne voit plus, ou presque plus, de personnes possedées du Demon, *comme on en voyoit dans les premiers siecles de l'Eglise.* 11
Suite & fin des Memoires de M. De..... 25
Lettre à M. Buchet, contenant la Traduction de quelques endroits d'un livre Anglois intitulé : Le Causeur, ou les Veilles du sieur Isaac Bickerstaff. 71
Arrests notables du mois. 85
Procession magnifique, faite à Cambrai. 134
Manifeste du Czar, contenant les raisons qui l'ont porté à déclarer la guerre à la Suede. 138
Nouvelles du Nord, contenant celles de Suede, de Dannemark, & de Hambourg. 156
De Vienne, le 15. Septembre. 158
De Londre, le 26. 165
De Rome. 171
Poësies. 177
Enigmes. 187
Chanson. 188
Journal de Paris. 189
Morts. 205
Divertissez. 209

Digitized by Google

LE NOUVEAU MERCURE.

Octobre 1719.

Le prix eſt de vingt ſols.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Louis.
Et GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M. D CC. XIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

PUBLIC LIBRARY
38515
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

ON prie ceux qui adreſſeront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du Mercure, d'en affranchir le port; ſans quoy, ils reſteront au rebut.

L'Adreſſe de l'Auteur, eſt.

A Monſieur BUCHET, *Cloître S. Germain de l'Auxerrois.*

On donne avis, qu'on trouve chez les Libraires ci-deſſus nommez, tous les Mercures de l'année 1718. de même que l'Abregé de la Vie du CZAR.

De l'Imprimerie de JACQUES CHARDON, au bas de la ruë S Jacques, rue du petit-Pont, prés le petit Chaſtelet, à la Croix d'or.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

LES Amateurs de nôtre Histoire, ont été si contens de la Dissertation qui a paru dans les Mercures de Juillet *&* d'Aoust *de cette année, touchant* la Garde des Rois de France, *que j'ai cru les obliger de nouveau, en leur donnant dans celui-ci un autre Morceau particulier du même Auteur : Ce n'est, à proprement parler, que l'Avant-Propos d'un Ouvrage plus considerable, annoncé dans la Bibliotêque Historique de la France du P. Lelong de l'Oratoire p. 698.... Cet Auteur, à qui le Public est redevable d'un Ouvrage si plein de recherches, d'érudition, & d'une connoissance si exacte de tous nos Ecrivains sur l'Histoire de France, cite sous le numero* 13718. cette Histoire manuscrite, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, avec les Lettres de convocation du Ban & de l'Arriere-Ban, & les Rolles des montres & revûës, contenant les noms des Grands & autres Nobles qui y ont assisté, *par M. de Camps, Abbé de Signy, quatre volumes in folio.*

Il seroit à souhaiter pour l'utilité de chacun, qu'il me tombât de tems en tems de

Digitized by Google

pareilles Pieces, qui en même tems qu'elles parent mon Recueil, ornent l'esprit de mon Lecteur. Comme un heureux hazard m'a procuré celle-ci, j'espere que le même hazard m'en fera recouvrer d'autres.

Je le repete encore : Combien d'excellentes recherches perduës, ou égarées dans la poussiere des Cabinets ! Je ne scaurois donc trop inviter ceux qui ont quelque bienveillance pour mon Livre, de vouloir bien m'en donner la communication ; je me ferai toûjours honneur de les inserer suivant leur date, & d'y ajoûter leur nom, s'ils le jugent à propos.

Digitized by Google

LE NOUVEAU MERCURE

HISTOIRE

De la Guerre & de la levée des Troupes, pour les Armées de terre & de mer, depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à present.

Avant-Propos.

LES François ont toûjours passé pour une des plus braves Nations de l'Europe, & pour une de celles, qui s'accommodoit le moins de la paix. C'est pour cela que *Germanicus* disoit d'eux, qu'il falloit les passer tous au fil de l'épée, si l'on vouloit voir finir la Guerre qu'il leur faisoit; persuadé qu'ils aime-

Digitized by Google

roient mieux périr tous que de se soûmettre. *a*

Les Romains n'eurent pas d'ennemis plus terribles, ni qui les fatiguassent plus, que leurs courses. Les François porterent leurs armes & leurs conquêtes dans la *Grece*, dans l'*Asie*, dans l'*Afrique* & dans la *Sicile b*; mais leurs efforts les plus grands, tomberent sur les Gaules. Ce fut là qu'ils se jetterent le plus souvent; & leurs courses y furent si frequentes, qu'un Ancien les compare aux flots d'une Mer agitée, dont l'un ne s'est pas plûtôt brisé contre un Rocher du voisinage, qu'un autre vient fraper avec plus de violence contre ce même Rocher. *c*

Rome, toute-puissante qu'elle étoit, n'a pû les arrêter que par des Traitez de Paix; & ils n'en faisoient jamais, qu'aprés avoir été bien battus, ou qu'ils n'y trouvassent de grands avantages: car c'étoit pour eux une servitude affreuse, de n'être plus dans la liberté de faire des courses. *d*

a Tacit. Ann. lib. 2. cap. 2.
b Eumen Paneg. ad Const. Cæs. cap. 18.
Zozim. pag 594.
Oroz. lib. 7. cap. 42.
Naz. Paneg ad Const. pag 163.
c Liban. Sophuta Paneg. ad Constantium & Const. Cæs. inscriptus Basilicus.
Chen. T. 1. p. 121.
d Ibidem.

Digitized by Google

Un Empereur *a* avouë que les François étoient une des plus braves Nations du monde; & ils inſpirerent pour eux à *Conſtantin le Grand* tant d'eſtime ou tant de crainte, que ce Prince défendit à ſes Succeſſeurs, de faire aucune alliance avec les Nations Barbares, excepté avec les François *b* : Et on croïoit du tems de ce Prince, qu'il étoit ſi difficile de les battre, *les Francois*, qu'un Sçavant s'écrie en lui parlant : *Ah, que c'eſt une grande affaire de vaincre les Francois! c*

Ce Peuple, que la grandeur de ſon courage emportoit au delà des bornes de l'Océan *d*, ne put être retenu par le Rhin: Il le paſſa vers l'an 418. & commença de s'établir ſolidement dans les Gaules. Ce fut prés d'un demi ſiecle aprés ce paſſage, que *Sidonius Apollinaris*, charmé ou ſurpris de leur bravoure, nous en fait une deſcription ſi naïve.

» Les François (dit-il) ſe font un jeu » d'apprendre à donner de grands coups, » à les porter à propos, à lancer adroitement

a Julian Oratio prima in laudem Conſtant. imper.

b Epiſt. Conſtantin. Porphiro geniti ad filium, cujus fragm. extat apud Chen T. 1. p 219. & 220.

c Francos quantæ molis ſit ſuperare vel capere. Auth. incert. Paneg. ad Conſt. Mag. pag 17.

d Nazar. Paneg. ad Conſt. Mag. n. 17.

» un javelot, & à se jetter courageusement
» au milieu de leurs ennemis. Ils naissent
» avec un amour extrême pour la guerre.
» Ils sont élevez dans cette passion, & ne
» sçavent ce que c'est que de reculer dans
» un combat. S'ils ont du pis, soit qu'ils
» soient accablez par le nombre de leurs
» ennemis, ou que le terrain leur soit dés-
» avantageux, ce n'est point la crainte
» mais la mort qui les accable : ils meu-
» rent, sans être vaincus, sur le champ
» de bataille qu'ils avoient choisi pour com-
» battre, & subsistent par leur courage,
» au delà même de la vie, s'il est permis
» de parler de la sorte. a

Cette Description est d'autant plus sincere & moins flattée, que tout ce que je viens de raporter, part d'un ennemi des François, d'un Seigneur qui avoit rempli les premieres Charges de l'Empire, & qui en prévoyoit la prochaine chute par les armes de cette Nation belliqueuse.

Rien ne fait mieux voir la grandeur du courage de la Nation Françoise, & son intrepidité, que ce qui se passa sous le regne du grand Clovis. Pour le mieux connoître, il faut observer que ce Prince

a Sidon Apollinar.
Si fortè premantur, seu numero, seu fortè loci, nors obruit, illos non timor : Invicti perstant, vimoque superstunt, jam propè post animam.

Digitized by Google

n'avoit, s'il faut ainsi dire, qu'une poignée de François : Car, si nous en croions *Hincmar*, il ne fut bâtisé qu'avec trois mille François *a* : Et Gregoire de Tours nous apprend, qu'il receut le bâtême avec tout son Peuple *b*. Il faut donc conclure que Clovis n'étoit à la tête que de trois mille François naturels ; néanmoins avec cette petite Troupe, il bat * Sagre, Roi des Romains, dans les Gaules ; lui enleve de grandes Villes, & des Provinces entieres ; fait trembler les Visigots *c*, rend les Turingiens 2. tributaires *d* ; force Gondebaud Roi de Bourgogne, de se faire son Vassal *e*, bat les Allemans & les Bavarois à la celebre journée de Tolbiac, 3. & les oblige de le reconnoître pour Roi, & de se soûmettre à la domination françoise *f*. Tous ces exploits ont précedé le bâtême de Clovis. Ensuite on le voit soûmettre les Bretons, 4. & leur

a Baluz. cap.... T. 2. p. 219. & 220.
b Greg Tur. lib. 2. cap. 29.
* en 486.
c Id. lib. 2. cap. 27.
2. en 491.
d Id. lib 2. cap. 28.
e Epit. S Aviti Vienn. Episc. ad Clodov. apud Sirm. Concil. Gall. T. 1. p. 155. & apud Ruin append. ad Greg p. 1322.
3. donnée en 469.
f Greg. Tur. cap. 30. lib. 2.
4. en 502.

Digitized by Google

ôter leurs Rois *a*, battre les Gots, 1. & conquerir presque tout ce qu'ils avoient tenu dans les Gaules *b*, & cela, avec le peu de François qu'il commandoit, & peut-être avec quelques Troupes auxiliaires des autres Rois François, & quelque milice des Gaulois ou Romains; car il ne se rendit 2. seul Roi des François *c*, que peu avant sa mort.

Je ne parle point des conquêtes de ses fils. Je ne dis point que Theodebert son petit-fils, remporta quantité de victoires sur les Romains, leur enleva l'Italie, soûmit la Sicile, & y leva des Impôts *d*. Je ne dis point que sous Charles Martel, Maire du Palais, la bravoure des François remit au devoir plusieurs Peuples revoltez *e*, & empêcha l'Europe entiere de tomber sous le joug des Sarrazins que ce Maire défit en plusieurs grandes batailles: * Que sous Charlemagne, elle

a. Greg. Tur. lib. 4. cap. 4.
1. en 508.
b Greg. Tur. lib. 2. c. 37.
2. en 509.
c Id. ibid. cap. 40. 41. & 42.
d Greg. Tur. lib. 3. cap 32. & ejusdem Hist epist c. 45. & 88.
e Fred. cap. 108. 109.
* Sec. bened. 3. T. 1. p. 422. 525. 526. & 578.
Fred. c. 110. Bedal. 5. c. 24.
Cron Besu. ad an. 731.
Roder. Talet. Hut. Saracen. c. 13.

Digitized by Google

devint l'effroi & l'admiration de l'Europe & de l'Asie entiere *a* : Que de grands Rois * vinrent apprendre sous cet Empereur l'art de regner, & celui de vaincre ; les François étant alors le premier Peuple du monde, en ce qui regardoit la guerre, la politique & la politesse des mœurs *b*. Je ne parle point des victoires de ce grand Roy, qui lui rendirent la meilleure partie de la Germanie, lui soûmirent le reste avec toute la Hongrie, une bonne partie de la Pologne & de l'Espagne, & presque toute l'Italie. Je ne dis rien de ce qui se passa sous ses petits-fils ; mais il est bon de remarquer que la bravoure françoise étoit alors simple, sans ostentation, & de la derniere intrepidité. Bazile, Empereur de Constantinople, témoignoit quelque mépris pour les François, de ce qu'au point de livrer une bataille, ils s'amusoient à se donner des repas les uns aux autres, sans penser aux périls auſquels ils alloient s'exposer.

a Monac. S. Gall.

¶ Egbert Roi d'Angleterre.

b Alber. Cron. ad an. 799.

Egbertus autem Rex Cantuariorum in Franciam venit ad Carolum, ut disciplinam regnandi à Francis acciperet. Est enim Gens illa in exercitatione Virtium & comitate morum, omnium Occidentalium facile princeps.

Eginh. in vita Carol. apud Chen. T. 2. p.

Digitized by Google

L'Empereur Louis II. Prince François, & Roi des François dans l'Italie, l'ayant appris par la Lettre que Bazile lui en écrivit, lui fit cette réponse : » Mon frere, » ne vous raillez point des François, de ce » qu'au moment d'attaquer l'ennemi, ils » se donnent à manger les uns aux autres, » & toutes les autres marques d'une amitié » sincere ; car sçachez que pour cela, ils » ne changent point de dessein; cela ne leur » fait point differer ce qu'ils avoient reso- » lu, & ils n'en sont pas moins braves dans » l'action. Ils sont de ceux de qui S. Paul » dit : qu'ils sçavent se rassasier & souffrir » la faim ; & pour vous dire tout en un » mot, ils peuvent & sont propres à tout » par la grace de celui qui les fortifie *a*.

Nous voyons, au tems des Croisades, la Nation Françoise conquerir l'Empire d'Orient, enlever aux Mahometans la meilleure partie de l'Asie, les battre dans l'Afrique, & les termasser par tout. A la verité l'on peut dire qu'on y voyoit des

a Epist. Lud. II. script. ad Baz. Imp. Græc. an. 871. Gold. Const. Imp. tom. 1. p. 198 cap. 16.

Ergo Frater, noli de cætero Francos ridere, qui etiam inter montis vicina student, & prandia & omnia caritatis indicia proximis exhibere; tamen à proposito non latescunt, quoniam secundùm Apostolum satiurari & esurire, & ut omnia in compendio dicamus, omnia possunt in eo qui eos confortat.

Digitized by Google

braves de quelques autres Païs ; mais le nombre en étoit si petit, par rapport aux François, que Baudouin I. Roi de Jerusalem, prit sujet de se dire *Roi des François a*, & cela, non seulement parce que les François avoient conquis ce Royaume, mais parce que la meilleure partie d'entr'eux y étoit restée pour le deffendre & le peupler, & que presque tous les Sujets de ce Roi étoient François d'origine.

Je passe tout ce que les François ont fait depuis ce tems-là. Il suffit de dire que toute l'Europe a continué, & continue de les reconnoître pour la Nation la plus brave de l'Europe, la plus simple & la moins affectée dans sa bravoure, & la plus moderée dans les avantages que sa valeur lui procure.

Les François ont eu des Loix & des Constitutions pour la guerre, & punissoient ceux qui les violoient.

I. Tous les Libres étoient obligez d'aller à la guerre, à moins qu'ils ne fussent employez à la garde du Pays, aux fortifications des Places, ou bien aux réparations des chemins, Ports & Chaussées *b*.

a Dans la Charte pour la fondation de l'Evêché de Bethléem en 1105.
Guill. Tirienſ. Geſt Dei per Franc. lib. XI. cap. 12.

b Concil. Gall. T. 2. p. 464. & cap. Carol. Calv. tit. 36. c. 27.
Fred. c. 73.

Digitized by Google

Lorſqu'on faiſoit la guerre d'un côté, on obligeoit tous les Libres de s'y rendre.

Dagobert voulant aller au ſecours de Siſenand Roi des Gots 1, ordonna à ſes Sujets du Royaume de Bourgogne, de ſe mettre en campagne *a* : & Sigebert allant 2. faire la guerre à Raoul Duc de Turinge, qui s'étoit revolté contre lui, convoqua l'Arriereban de tous les Grands d'Auſtraſie ; & tous les Peuples Sujets de la France, delà le Rhin, ſe joignirent à lui *b*. Chilperic ayant à faire la guerre aux Bretons, envoya 3. contr'eux les Peuples des Comtez de Tours, de Poitiers, du Mans, d'Anjou, de Bayeux, & quelques autres. *c*

Quelquefois néantmoins ces Monarques levoient leurs armées dans toute l'étenduë de leur Monarchie. Nous voyons 4 des Neuſtriens, des Bourguignons & des Auſtraſiens, dans l'armée de Dagobert contre les Venedes ou Sclaves. *d*

Je croi même que ce fut l'uſage dans les commencemens de la Monarchie, & j'ai

1. en 630.
a Fred. c. 73.
2. en 640.
b Idem c. 87.
3. en 578.
c Greg. Tur. L. 5. cap. 27.
4. en 631.
d Fred. c. 74.

Digitized by Google

lieu de le croire à cause du peu d'étenduë des Etats qui la composoient.

II. Lorsque les Rois faisoient la guerre, ils ordonnoient aux Peuples soumis ou tributaires, de marcher à l'ennemi avec leurs Troupes. Thieri fit venir les Saxons *a* contre les Turingiens *b*. Dagobert fit attaquer les Sclaves par les Allemans *c* & par les Saxons *d*. Nous voyons de même les Bavarois, les Venedes & les Frisons *e* au secours de Pepin. Les Rois des Lombards vinrent au secours de Dagobert *f*: & quantité de Nations paroissent dans les armées de Charlemagne.

III. Tous les Libres étant obligez à l'armée, il ne leur étoit pas permis d'embrasser l'Etat Ecclesiastique, sans permission du Roi *g*. On chagrina *S. Vandrille*, & même on l'obligea de venir devant Dagobert, parce qu'il avoit pris l'habit de Religieux, sans permission de ce Roi, qui ordonna qu'on ne l'inquietât plus là-dessus *h*. De tout tems, les Libres étoient obligez d'aller à la guerre. Les Romains

a Vitiz. Ann. Saxon. p. 5.
b Fred. c. 68.
c Id. c. 74.
d Frec. c. 121.
e Fred. c. 117.
f Id. c 68.
g Vita S. Mauri c. 49.
h Sæc. Bened. 2. p. 529.

Digitized by Google

faiſoient couper les pouces à ceux des Chevaliers qui s'en diſpenſoient. Les Loix des Empereurs Romains ordonnoient qu'un Soldat ne pourroit ſe faire d'Egliſe, qu'après un certain tems ; ce que S. Gregoire avoit condamné dans un Concile : Néantmoins, Charlemagne renouvelle cette défenſe, de s'engager dans les Ordres ſacrez *a*, ſans la permiſſion du Prince ou de ſes Officiers ; mais il le revoque dans la ſuite *b* : cependant il fut retabli par Charles le chauve. M. Bignon fait voir que cet ordre n'étoit que pour l'Etat Monaſtique *c* ; & il paroît par le premier Concile d'Orleans * que les Clercs n'avoient pas beſoin de cette permiſſion *d*. Quoi qu'il en ſoit, lorſque Charlemagne défend de s'engager dans l'Etat Monaſtique, il en allegue la raiſon, qui eſt, que la plûpart ne le font pas tant par dévotion, que pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre, & de s'acquitter des autres devoirs publics *e*. Si dans la ſuite les Libres eurent le droit de s'engager d'eux-mêmes, dans l'Etat que bon leur ſembla, les Serfs & les

a Capit. lib 1. c. 120.
b Ibid c. 143.
Spicil. T. 2. p. 823. & 824.
c Not. ad Form. 19. lib. 1. Manul.
* tenu en 511.
d Canon. 6.
e Capit lib. 1. c. 120.

Payſans

Digitized by Google

ysans n'ont eu cette liberté que plus de trois cent ans aprés.

IV. Nous avons quantité d'Ordonnances dans les Capitulaires au sujet de la guerre.

Si les Ennemis attaquoient une Province, il étoit ordonné à tous ses Sujets de s'assembler. Les Evêques, les Abbez, & les Abbesses, envoyoient leurs Vassaux. Les Comtes, *les Vassi Regii* ou Grands Seigneurs, & les autres Libres, s'assembloient pour arrêter l'Ennemi. S'ils étoient trop foibles, il leur étoit ordonné d'en informer la Province voisine, où tout le monde étoit obligé de se mettre de même sous les armes, & de se joindre à eux pour repousser l'Ennemi. Si les Troupes de ces deux Provinces assemblées, ne suffisoient pas, il étoit ordonné d'en avertir le Roy, le plûtôt qu'il étoit possible, afin d'empêcher la désolation de la Province. *a*

Les Particuliers qui avoient des chevaux, servoient à cheval, du moins autant que je le conjecture d'une Ordonnance de Charles le chauve, par laquelle il ordonne que ceux de la Campagne qui peuvent avoir des chevaux, servent à la guerre à cheval, & y servent leur Comte; & il ajoute, que si quelqu'un ôte à ces Chevaliers leurs chevaux & leurs autres effets, le Comte

a Capit. Carol. Calv. tit. 37. cap. 13.

Digitized by Google

les leur faſſe rendre, afin qu'ils ſoient toûjours en état de ſervir. *a*

V. Afin de ſçavoir le nombre de Troupes que chaque Pays pourroit fournir, les *Miſſi* ou Intendans, avoient ordre d'informer combien il y avoit de perſonnes Libres dans chaque Comté, qui pouvoient aller à la guerre, & ſervir par eux-mêmes; combien il y en avoit qui devoient contribuer à l'entretien d'un autre, & le nombre de ceux qui devoient à deux, en entretenir un troiſiéme. *b*

Il faut remarquer à ce ſujet, que la plûpart des Terres étoient alors du Domaine, & diviſées en Fiefs. Tous ces Fiefs étoient donnez par les Rois, à condition d'entretenir un certain nombre de Troupes. Les uns n'obligeoient qu'à l'entretien d'un homme, les autres n'étant pas aſſez forts, deux en entretenoient un ſeul, c'eſt-à-dire que le poſſeſſeur d'un des Fiefs alloit à la guerre, & que l'autre contribuoit à ſon entretien. Cet uſage ſubſiſte encore en Allemagne, & dans les Provinces du Nord. Le dénombrement étant fait, les Intendans en informoient leurs Majeſtez.

Il ne faut pas ſe perſuader qu'il n'y eût que ceux qui avoient des Fiefs, engagez au

a Capit. Carol. Calv. tit. 36, cap. 26.
b Capit. Carol. Calv. tit. 36. & Concil. tit. 2. p. 464. & 473.

Digitized by Google

service. Les mêmes Ordonnances nous apprennent, que ceux qui vouloient vendre leurs Fiefs, pouvoient se retirer dans leurs biens libres, sans qu'il fût permis à personne de les inquieter, pourvû qu'ils allassent à la guerre pour la défense de leur Patrie, & qu'ils contribuassent aux autres charges de l'Etat. *a*

Ceux qui ne pouvoient aller à la guerre, étoient employez, selon l'ancienne coutume de la Nation Françoise, & même selon celle des autres (disent les Capitulaires) à bâtir de nouvelles Forteresses, à reparer les autres, à faire ou reparer des Ponts, & à pratiquer des passages au travers des marais, ou à faire la garde & le guet pour la conservation de la Patrie. *b*

Non seulement les Seculiers étoient obligez à ce devoir, mais aussi les Evêques, les Abbez & les Abbesses, qui devoient envoyer leurs Troupes au rendez-vous, conduites par leur Gonfanonier ou Enseigne, qui étoit obligé de rendre bon compte de sa Compagnie. Ces mêmes Ecclesiastiques devoient fournir tout l'équipage, même celui de guerre, dont leurs Troupes pouvoient avoir besoin. *c*

VI. Tout le monde étant obligé d'aller

a Capit. Carol. Calv. T. 53. c. 11.
b Ibid. tit. 36 c. 27.
c Ibid. tit. 37. c. 13.

Digitized by Google

à la guerre, on marchoit aux Ennemis, dés le moment même qu'ils paroiſſoient, ſans attendre l'ordre du Roi; ce qui paroît par le Capitulaire de Charles le chauve, qui n'ordonne d'informer Sa Majeſté, que quand les Ennemis ſeront trop puiſſans, pour que les Troupes d'une ſeule Province puiſſent les repouſſer : Cet uſage me paroit dés la premiere Race. Quelques Comtes, Sujets de Thieri, marcherent contre les Allemans dés le moment qu'ils parurent, & les défirent *a*. Il étoit même neceſſaire que les choſes ſe fiſſent de cette maniere dans ce tems-là, puiſque la guerre ſe commençoit ſans la déclarer, & lorſqu'on trouvoit quelque occaſion favorable de la faire avec ſuccés.

VII. Tout le monde devoit être prêt pour attaquer l'Ennemi, lorſqu'il paroiſſoit, afin que la Cour n'en pût douter. L'on faiſoit de tems en tems des Revûës, où tous les Libres étoient obligez de ſe trouver. Il s'en faiſoit de generales, telle qu'étoit celle, où Clovis tua le Soldat qui avoit manqué de reſpect pour lui l'année precedente *b*. Ce Monarque n'avoit ordonné cette Revûë que pour être informé, ſi tous les Soldats avoient des armes propres & nettes, & ſi leur équipage

a Fred. c. 37.
b Greg. Tur. l. 3. c. 27.

Digitized by Google

étoit tel qu'il devoit être *a*. Les Rois Carliens ordonnerent ces Revûës dans les Capitulaires sous le nom de *Placitum exercitale*, Assemblée pour faire l'exercice. *b*

VIII. Les Ducs & les Comtes avoient tout le détail de la guerre dans l'étenduë de leurs Gouvernemens : Ce fut le Patrice *Amatus*, qui fit tête aux Lombards, dés le moment qu'ils parurent *c*. Le Duc Gondebaud défit Theodebert fils de Chilperic *d*. Raoul, Duc des Turingiens, remporta plusieurs victoires sur les Sclaves *e*. C'est aux Comtes & aux Ducs que Chilperic ordonne de fortifier les Villes de leur Gouvernement, d'y faire retirer les personnes de la Campagne avec leurs effets, de pourvoir à la seureté de ces Places, & de resister courageusement à ses Ennemis. *f*. Le Comte de Chateaudun prend trois cent hommes dans son Comté, & les donne à Claude, que le Roi Gontran envoyoit à Tours *g*. C'est aux Comtes que les Capitulaires donnent la disposition des Troupes dans leur Gouvernement, l'ordre

a Idem.
b Capit. I. ad An. 802. c. 40. & Capit. II. ad eumd. An. cap. 20.
c Greg. Tur. l. 4. c. 42.
d Ibid. l 4. c. 48.
e Fred. c.
f Greg. Tur. l. 7. c. 42.
g Greg. Tur. l. 7. c. 29.

Digitized by Google

de le deffendre: C'eſt à eux qu'ils commandent d'obliger les Habitans de faire la garde, & de ſe trouver ſous les armes quand il en ſera beſoin *a*. C'eſt encore eux qui ont la garde des Frontieres & celle des Côtes *b*. Nous voyons ſous Charles le chauve, des Troupes dans les Pays expoſez, commandées par des Generaux, qui ne ſont pas les Comtes de la Province. Nous apprenons de la vingt-huitiéme Lettre de Loup Abbé de Ferrieres, que l'Armée deſtinée pour la défenſe de l'Aquitaine, étoit diviſée en trois Corps; que le premier étoit à Clermont, commandé par Modoin Evêque d'Autun, & Aubert Comte d'Avalon: Que le ſecond étoit à Limoges ſous les ordres du Prince Gerard & de ſes compagnons, propres au commandement des Armées. Le troiſiéme proche d'Angoulême ſous le Comte Reinold.

IX. Lorſque les Rois formoient de grandes Armées, ils aſſembloient les Troupes de pluſieurs Comtez, & leur donnoient tel General que bon leur ſembloit. L'Armée que Dagobert envoya contre les Gaſcons, étoit commandée par Chadoin ſon Referendaire, ſous lequel étoient dix Ducs avec leurs Armées, & pluſieurs Comtes qui n'avoient point de Ducs au

a Capit. Lud Pii ad An. 815 ch. 1,
b Annal. Egin. an. 786. 790. &c.

Digitized by Google

dessus d'eux *a*. Ces Ducs & ces Comtes commandoient chacun les Troupes de leur Duché ou Comté. C'est du moins ce qu'on doit inferer des termes de Fredegaire, quand il met dix Ducs avec leurs Armées. Dans le même Chapitre, il distingue encore les Troupes d'Arembert, l'un des dix Ducs, qui (dit il) fut défait dans la Vallée de Soule par les Gascons, & y perdit les plus Grands Seigneurs de son Armée. Sous Charlemagne, nous trouvons Guy Comte & Gouverneur des Frontieres de Bretagne, qui fait la guerre dans cette Province contre les Comtes ses compagnons & ses égaux *b*. Comme il est nommé seul, & qu'on fait rouler sur lui toute cette action, je ne doute point qu'il ne commendât en chef : Ainsi je croi qu'on peut comparer les Armées des François de ce tems-là, à celles de l'Empire ; chaque Prince ayant ses Troupes particulieres, qu'il commande, ou fait commander par son General, & toutes étant commandées en chef, ou plûtôt conduites par un Generalissime.

X. Souvent les Rois envoyoient des Troupes de plusieurs Duchez, commandées chacune par ces Ducs, indépendemment les unes des autres, & qui d'ordinai-

a Hed. c. 88.
b Annal. Eginh. ad an. 791.

Digitized by Google

te ne faisoient rien qui vaille par jalousie. Les Ducs que Gontran envoya contre les Gots, ne firent que peu ou point de mal à ces Peuples, & ruinerent entierement les Provinces du Royaume, par lesquelles ils passerent. *a*

Le même Gontran avoit envoyé une Armée en Bretagne, commandée par les Ducs Beppolene & Ebracaire. Ces Ducs jaloux l'un de l'autre, refuserent de joindre leurs Troupes ensemble. Beppolene marcha seul contre les Bretons, & fut défait & tué apres un combat de trois heures. Ebracaire demeura immobile jusqu'à ce qu'il fût informé de la mort de ce Duc, puis se retira, rendant la paix aux Bretons *b* : Et sous la seconde Race, Loüis le débonnaire fit marcher une Armée vers les Frontieres d'Espagne, pour empêcher les Sarazins d'entrer dans ses Etats. Il en fit Generalissime, Pépin son fils ; néanmoins cette Armée ne fit rien ; la jalousie des Chefs l'ayant retardée ; de maniere que ces Peuples eurent le loisir de ravager le Pays & de se retirer *c*. Ces mesintelligences des Chefs augmenterent fort dans la suite, & ces mêmes Chefs devinrent bien plus maîtres de leurs Troupes particulieres,

a Greg. Tur. lib. 8. c. 30.
b Greg. Tur. lib. 10. c 9.
c Annal. Bert. ad An. 817.

Digitized by Google

qu'ils

qu'ils n'avoient été jusqu'alors, parce que la succession du pere au fils n'établissant point dans les Comtez, ces Comtes regardoient les Troupes, comme étant à eux, & comme un bien propre qu'ils devoient reserver à la défense particuliere de leurs interêts & de leur Comté.

XI. Les Rois punissoient les désobéïssances, & la méfintelligence des Ducs, lorsqu'elles avoient fait quelque tort au bien public. Gontran maltraite les Ducs qui avoient si mal fait dans le Languedoc *a*. Il bannit le Duc Ebracaire *b*, & Louis le débonnaire priva de leur dignité & de leurs fiefs, les Chefs qui avoient agi sous son fils, & en même tems priva Baudri du Duché de Frioul, parce qu'il avoit laissé ravager les Frontieres de la Hongrie par sa seule lâcheté.

XII. C'étoit peut-être pour empêcher ces désordres, autant que pour encourager les Troupes, que les Rois mettoient leurs fils à la tête des Armées, quoique ces Princes ne fussent pas toûjours en âge de commander. Car nous voyons d'ordinaire les fils de Rois à la tête des Armées de leurs peres, sous la premiere & sous la seconde Race. Thieri commanda les Armées de Clovis son pere contre les Gots *c*.

a Greg. Tur. lib. 9. c. 30.
b Annal. Bert. ad an. 829.
c Greg. Tur. lib. 2. c. 37.

Digitized by Google

Theodebert se trouve avec le même Thierri son pere, à la guerre contre les Turingiens *a*, & commande les Armées du Roi son pere contre les Gots *b*. Clotaire I. envoye le Prince Gonthier son fils contre les mêmes Gots *c*, & fit marcher Gontran & Sigebert aussi ses enfans, contre Chrame leur frere qui s'étoit revolté. *d*

Chilperic mit ses fils Theodebert *e*, & Merouée *f*, à la tête de ses Armées.

Rien n'est plus commun que ces exemples sous les premiers Carliens.

Les fils de Charlemagne commanderent ses Armées *g*. Louis le débonnaire met ses fils à la tête des siennes *h*, & Louis le Germanique suit ces exemples. *i*

XIII. Les Troupes paroissent fort mal disciplinées sous la premiere & la seconde Race. L'Armée du Roy Sigebert, presque toute composée des Peuples de delà le Rhin, ravageoit tout, sans qu'il pût l'en empêcher, comme il le protestoit lui-même *l*. Chilperic ne pouvant empêcher

a Greg. Tur. lib. 3. c. 7.
b Ibid. c. 11.
c Ibid.
d Greg. Tur. lib. 4. c. 16.
e Greg. lib. 5 c. 49 lib. 5. c. 47. & 51.
f Idem lib. 5. c. 2.
g Annal. Bert. ad an 817. & 818.
h Annal. Bert ad an. 875.
i Greg Tur. lib 4. c. 50.
l Idem lib. 6 c. 36.

Digitized by Google

ſon Armée de piller, tua le Comte de Roüen *a*, qui apparament étoit un de ceux qui contribuoient le plus à ce déſordre. Les Troupes pilloient indifferemment amis & ennemis, & faiſoient des ravages ſi furieux ſur leurs Compatriotes, qu'on abandonnoit les maiſons ſituées le long de leur route *b*; & les Peuples les chargeoient comme des ennemis. Ceux de Toulouſe attaquerent l'Armée que Gontran leur Roi avoit envoyée contre les Cots, parce qu'elle ravageoit tout. L'Armée que le même Roi avoit envoyée en Bretagne, n'oſoit repaſſer par où elle étoit venuë, crainte que les Habitans ne ſe vengeaſſent du mal qu'elle leur avoit fait ſouffrir; ce qui arriva *c*.

Les mêmes déſordres parurent ſous la ſeconde Race; ce qui ſe prouve principalement par les Ordonnances que les Rois firent pour les arrêter.

Les Troupes allerent juſqu'à cet excez d'inſolence, que de forcer les Rois à combattre. Clotaire attaqua les Saxons, malgré qu'il en eut, & fut entierement défait par ſes Peuples, qui lui demandoient la paix, & ſe ſoumettoient à tout ce qu'il ſouhaitoit *d*. L'Armée du Roi Sigebert

a Lib. 8. c. 30.
b Idem lib. 10. c. 9.
c Greg. lib. 4. c. 14.
d Lib. 4 c. 50.

Digitized by Google

voulut de même le forcer de la mener au combat ; mais ce Prince, qui étoit intrepide, monte à cheval, arrête la sedition par son éloquence, puis fait lapider les plus mutins *a*. Les François menacerent Thieri de le tuer, s'il ne les menoit à la guerre *b* : Ces Peuples y etoient entraînez par leur penchant naturel pour les armes, & par le desir de piller ; aussi Thieri ne les apaisa-t'il, qu'en leur promettant qu'il les alloit mener dans un Pays, où ils trouveroient de l'or, de l'argent, des meubles & du bétail, autant qu'ils en pourroient souhaiter *c*. L'amour du butin excitoit donc en partie ces Peuples à faire la guerre. Or, ce butin se partageoit entre tous. Le Roi lui-même n'avoit que ce que le sort lui donnoit, & rien de plus : Ce qui paroît par la priere de Clovis à son Armée, de lui donner au delà sa part, le Vase que *S. Remi* lui faisoit demander ; & par la réponse insolente d'un François, qui dit à ce Monarque, *qu'il n'auroit que ce qui lui seroit échû par le sort, & rien de plus. d.* L'usage de partager également les dépouilles de l'ennemi, & cette violence des Soldats contre leurs Rois mêmes, ne sub-

a Ib'd lib. 3. c. 11.
b bid
c Greg. Tur. lib 2, c. 27
d Greg. Hut. Epit c. 16.

Digitized by Google

sista pas sous la seconde Race.

XIV. Les Rois firent ce qui leur fut possible pour arrêter les pillages de l'Armée. Ils donnerent aux Soldats de quoi se nourrir, & ordonnerent qu'on fît des magasins de vivres le long des Routes, & sur les Frontieres des Pays où la guerre se faisoit, afin que le Soldat trouvant ce dont il avoit besoin, n'eût pas lieu de piller *a*. Cette précaution étoit accompagnée de quantité d'Ordonnances severes.

Clovis défendit à ses Soldats de rien prendre sur les terres des Ecclesiastiques *b*, & en particulier, sur celles de l'Eglise de Saint Martin *c*, quoi qu'elles fussent situées en Pays ennemi. Un Soldat ayant contrevenu à cet ordre, prenant une botte de foin, le Roi le tua, & cet exemple suffit, ajoute Gregoire de Tours, pour empêcher l'Armée de piller *d*. Thieri défend à ses Troupes de piller, & pour leur en ôter tout sujet, pourvoit à leur subsistance *e*. Les Loix données par les Rois Thieri, Childebert & Dagobert, défendent ce pillage sous des peines assez

a Epit. Theoder. Reg. apud Chen. T. 1. p. 842. & seqq.
b Apend ad Greg. Tur. col. 1327.
c Greg. Tur. lib. 2. c. 37.
d Ibid.
e Chen. p. 842. & suiv.

Digitized by Google

fortes *a*. Sous la seconde Race, les Rois défendoient qu'on prît dans le Royaume, du foin, des grains, du bétail; qu'on forçât les maisons, ni qu'on y mît le feu sans leur permission expresse *b*. Les Capitaines étoient responsables par eux-mêmes de ces désordres. Ils en étoient punis; mais en même tems on punissoit ceux qui les avoient commis *c*. On forçoit les Troupes à payer le dommage qu'elles avoient fait, même l'année precedente *d*.

XV. J'ai fait voir que tous les Libres étoient obligez d'aller à la guerre. Ceux qui manquoient de s'y trouver, étoient condamnez à une amende qu'on appelloit *le Ban & l'Arriereban*, & que nous trouvons établie sous la premiere Race. Gontran ordonna, que ceux qui n'étoient pas allez à la guerre contre Gondebaud, comme il l'avoit ordonné, payeroient le Ban *e*. On trouve encore de pareils exemples. Afin que personne n'eut lieu de s'excuser, sur ce qu'il n'avoit pas eu les ordres du Roi pour la convocation des Troupes *f*, leurs Majestez envoyoient des Amoniteurs par

a Leg. Bav.
b Capit. lib. 5. c. 189.
c Sirm Concil. Gall. tit. 2. p. 454. & capit. lib. 2. c. 15.
d Capit lib. 2. c. 14.
e Greg lib. 7 c. 42.
f Greg lib. 5. c. 27.

Digitized by Google

toutes les Provinces, pour signifier cette convocation *a*, comme nous l'apprenons de Fredegaire, & comme de Valois l'a prouvé dans sa Preface du second Tome de son Histoire des François.

Le Ban étoit moindre que l'Arriereban, du moins à ce que je croi. On exigeoit l'Arriereban de ceux qui avoient quitté l'Armée lorsqu'elle étoit proche des Ennemis, ou qui n'avoient pas contribué à la défense de la Patrie *b*. Celui, qui pouvant aller à la guerre, ne l'avoit pas fait, étoit obligé de payer le Ban *c*. Le Vassal, qui pouvant suivre son Seigneur à la guerre, ne l'avoit pas fait, étoit obligé de payer l'Arriereban entier. Les Seigneurs étoient de même obligez de payer autant d'Arrierebans, qu'ils avoient laissé de leurs Vassaux sans les conduire à la guerre *d*: Néantmoins les Rois permettoient quelque fois à leurs grands Vassaux, de laisser à la garde de leurs maisons, quelques-uns de ces Vassaux, qu'ils étoient obligez de representer aux Intendans à la fin de la campagne *e*.

Le Ban & l'Arriereban ne se payoient ni en Terres, ni en Esclaves, mais en ar-

a Fred c. 40.
b Capit Carol. Calv. tit. 36. c. 27.
c Capit lib 4. c. 70,
d Apend 2. ad lib 4. Capit. c. 35.
e Ibid. c. 36.

Digitized by Google

gent, draps, armes, bétail, grains & autres denrées d'uſage pour les Armées *a*. Si l'on payoit l'Arriereban pour avoir manqué de ſe trouver à l'Armée, le Comte en faiſoit auſſi payer un ſecond pour le guet & garde qu'on faiſoit dans le Comté; mais, celui-ci ne devoit être pris qu'aprés le premier, dont ce même Comte avoit la troiſiéme partie *b*. Il étoit ordonné de faire payer exactement l'Arriereban, ſans égard pour qui que ce fût *c*; néantmoins ils ne le faiſoient pas ſi exactement, qu'ils ne laiſſaſſent quelquefois paſſer les Vaſſaux de quelques-uns de leurs amis *d*.

Ces moyens, dont les Rois ſe ſervoient pour obliger tous leurs Sujets à concourir également à défendre l'Etat, & à faire de nouvelles conquêtes, fut dans la ſuite deſavantageux à leurs Majeſtez & au Peuple, par la malice des Comtes, qui ruinoient le Peuple par ces Bans & Arrierebans, ſans lui permettre de rendre ſervice en perſonne; ce qui diminua les Armées Royales de plus de la moitié, comme nous l'apprenons de Hincmar.

XVI. Les Rois envoyoient des Intendans dans les Armées. Ce ſont eux que l'Empereur Lambert appelle *Miſſi Exer-*

a Capit, Carol, M, lib, 3, c, 68,
b Ibid,
c Capit, Carol, M, lib, 3, c, 14,
d Eginh, Epiſt, 33, Chen, tom, 2.

Digitized by Google

citûs, les Intendans de l'Armée *a*. Bien que par tous les endroits des Capitulaires que j'ai citez, il paroisse que les Intendans des Provinces avoient inspection sur les Troupes, & que les Rois leur commandoient de tenir la main à ce que les Ordonnances de leurs Majestez fussent executées, je ne doute pas néantmoins qu'il n'y eût des Intendans particuliers pour l'Armée; ce que prouve l'Ordonnance de Lambert que je viens de citer; & une Ordonnance de Louis le débonnaire, qui veut, qu'on remette une copie des Privileges qu'il avoit accordez aux Espagnols, entre les mains des Intendans qu'on mettroit dans les Armées. *Tertium (exemplar) habeant Missi nostri, qui supra Exercitum constituendi sunt b.*

XVII. Les Evêques & les autres Ecclesiastiques, ne pouvoient aller à la guerre, ni pour commander, ni pour combattre. Les Canons le leur défendoient; néantmoins je croi que quelques-uns se dispenserent souvent de cette obligation. On voit sous les premiers jours 1. du regne de Thieri III. un Archevêque de Lion, qui a des Troupes nombreuses *c*; & long-tems

a Capit. Lamb. ad An. 904. cap. 4. ap. Baron. ad An. 904.

b Capit. Lud. Pii. ad An. 819. c. 8.

r. en 673.

c Vita S. Leodeg. Sæc. Bened. 2. p. 681. & seqq.

Digitized by Google

auparavant, des Evêques * s'étoient trouvez dans l'Armée que le Patrice Villebaud opposoit à Flachoate Maire du Palais de Bourgogne, qui cherchoit sa perte *a*. Sous Charles Martel, il étoit ordinaire de voir des Evêques & des Clercs porter les armes. Il est vrai qu'alors la Discipline Ecclesiastique étoit fort negligée *b*. Les fils de Charles Martel & principalement Pepin, commencerent à rétablir la Discipline Ecclesiastique dans les Gaules. Charlemagne fils de Pepin, lui succeda dans ce pieux dessein, ainsi qu'à sa Couronne. Louis le débonnaire continua, & tous ensemble réformerent en quelque façon l'Eglise des Gaules, qui défendoient aux Evêques & aux autres Ecclesiastiques de porter les armes; mais il leur fut ordonné d'envoyer les Troupes qu'ils étoient obligez de fournir, par leur Avoué ou Gonfanonier, comme je l'ai déja remarqué. Sous Charles le chauve, les Prelats reprirent les Armes, pour arrêter les courses des Normands, Peuples Payens, & qui se faisoient une Religion de ruiner les lieux sacrez, de profaner les choses les plus saintes, & d'exterminer tous les

* Il y en avoit un de Gap & un d'Ambrun. l. en 641.

a Fred. c. 90.

b Concil. Gall. T. 1. p. 530. & seqq. Src. Bened. 3. præf. &... p. 565. & alib. pass.

Digitized by Google

Chrétiens, & principalement les Ecclesiastiques. Medoin Evêque d'Autun, commanda une des Armées qu'on lui opposa dans l'Aquitaine. Gauzelin Evêque de Paris, signala 1. sa bravoure pendant le siege de Paris par les Normans *a*. Angesise Evêque de Troyes, défendit courageusement cette Ville contre les mêmes Normands qui furent obligez de lever le siege. Il s'en fit ensuite Souverain, & en fut chassé par le Comte Robert de la Maison de Vermandois *b*.

Je passe les autres exemples qui sont en trés grand nombre.

Aprés le démembrement de la Monarchie, arrivé en 888. plusieurs Evêques s'assûrerent de leurs Villes Episcopales, & y usurperent les Droits Regaliens. Ils s'en emparerent aussi dans les Terres qui apartenoient de droit à leurs Eglises: Et depuis ce tems jusqu'au quatorziéme siecle, il n'est plus rare de voir les Evêques à la tête de leurs Troupes, combattre leurs ennemis ou ceux de l'Etat.

Les autres Ecclesiastiques se laisserent aussi aller à ces désordres, & il n'y eut que ceux qui avoient de la pieté & du zele

1. en 889.

a Abbo. Monac. Carm. de Obsid. Paris. Bouchet prev. de l'orig. de la Maif. de France.

b Chron. S. Petr. Vivi. Senon p. 714. & seqq.

Digitized by Google

pour l'ancienne Discipline qui ne s'y précipiterent point.

XVIII. Si les Canons défendoient aux Evêques d'aller à la guerre pour attaquer l'ennemi, ils leur permettoient d'y suivre le Roi; & même le Concile de Francfort *a* défendant aux Evêques d'aller à la guerre, consent & permet, que le Prince en ait un ou deux avec des Chapelains & des Prêtres, pour faire l'Office Divin, & ordonne que chaque Chef ait un Aumonier, pour confesser les Soldats & administrer les Sacremens.

Sous toute la premiere Race, il falloit de nécessité qu'il y eût un Evêque à l'Armée, lorsque le Roi la commandoit en personne; ce qui arrivoit pour l'ordinaire parce que le Grand Aumonier ou Apocrisaire, étoit toûjours Evêque, & que les Evêques rempliſſoient alors tour à tour cette dignité, qui n'étoit point une Charge attachée à un seul Evêque, mais à tous les Evêques. Il étoit de toute nécessité que cet Apocrisaire suivît la Cour, parce qu'il étoit en même tems le Juge de tous les Ecclesiastiques de la suite du Roi: Qu'il connoissoit des affaires du Roi, & qu'il étoit le Raporteur des grandes auprés de sa Majesté *b*.

a Concil Francof. ad An. c.
Hist. de la Chapelle du Roi p. 555.
b Hincm. Epist. 3. ad Episc. c. 14.

Digitized by Google

Sous la seconde Race, cette grande dignité devint une charge attachée à une seule personne qui n'étoit pas toûjours prise dans l'ordre des Evêques, mais quelquefois dans celui des Abbez, dans celui des Prêtres, & quelquefois même dans celui des Diacres *a*.

a Idem ibid.

J'Ai crû devoir preferer, pour la curiosité du Lecteur, le Memoire suivant, à l'Historiete ordinaire. La matiere qui y entre, est trop interressante, & la maniere dont il est écrit, trop amusante, pour n'être pas approuvé dans mon choix. On m'a promis la réponse à ce Memoire : si l'on m'en donne communication, je ne manquerai pas d'en faire part au Public.

MEMOIRE

POUR Dame.... Accusée d'adultere, & d'avoir fait apparoître des Esprits.

Contre Messire.....

MOn Mari, dans les agitations d'une jalousie aussi cruelle qu'injuste, m'a fait des crimes de tous les phan-

Digitized by Google

tômes qu'elle lui presentoit : je me suis vuë long temps en proye à ce que l'autorité domestique peut permettre de violences à un homme naturelement inquiet, sans que j'aye neanmoins opposé à ses outrages, que des sentimens paisibles.

La patience & la douceur, qui dans notre sexe agissent avec tant de force & de succés, n'ont pû ranimer son affection ni calmer ses fureurs.

Il a pris les voyes honteuses de la procedure ; il a porté au Tribunal même, où il preside, l'humiliante histoire de ses soupçons ; il a attaqué ma conduite par des écrits injurieux dont l'opprobre rejallit sur lui : car supposant veritables les fautes énormes dont il m'accuse, peut-il nier qu'il n'eût autant d'interrêt à les tenir secretes, qu'à y remedier ? n'auroit-il pas dû sentir que les coups qu'il me portoit, pour établir contre moy dans le monde un prejugé d'adultere & de dissolution, tomboient d'abord sur lui même ?

Un procedé si furieux n'avoit point encore jusqu'à present déconcerté ma patience : pour ramener mon mari à des sentimens raisonnables, pour l'attendrir sur ses propres interêts, j'ay employé le ministere de plusieurs personnes, dont les conseils & les demarches devoient lui inspirer de la confiance & du respect ; leur secours n'a pas eû plus de succés que ma soumission.

Digitized by Google

Enfin, aprés avoir inutilement mis en œuvre tout ce que j'ai cru capable de le toucher, je suis contrainte de deffendre ma reputation par les voyes d'éclat qu'il a prises pour l'attaquer.

Avant que d'entrer en matiere, je voudrois regler avec moy même deux choses delicates, qui sont, les égards que je dois conserver encore pour mon mari, & la maniere de traiter des faits, ou ridicules ou scandaleux, dont il faut que je parle. Si je prens le ton serieux, je paroîtrai de mauvaise humeur, on dira que je traite impitoyablement Monsieur de... si j'écris avec quelque sorte de gayeté, on me reprochera que je raille, & que cela n'est point en place : mais enfin, comme l'embarras est égal des deux côtés, je croy que je prendrai ce dernier parti ; à coup sur il ennuyera moins, & j'ai interêt qu'on lise mon Memoire.

FAIT.

Je n'avois que seize ans lorsque j'épousay Monsieur de... âgé de soixante-cinq, & qui étoit aveugle.

Ses richesses, sa dignité de... ébloüirent ma famille, qui, sans entrer dans les autres considerations, détermina mon obéissance.

Je ne trouvai point dans les chaînes ho-

Digitized by Google

norables de ce mariage, ce qu'on m'y avoit fait imaginer de douceurs & de tranquilité.

L'humeur ombrageuse de mon mari éclata dés les premiers jours que nous fûmes ensemble, & j'eus la mortification de ne pas joüir un seul moment des prerogatives de la nouvauté, qui assujetissent les hommes les plus farouches à quelque complaisance.

Monsieur de... me mit d'abord sous l'inspection d'un vieux laquais, auquel il confia les delicates fonctions de Douëgne. Picard (c'est le nom de ma gouvernante) donna à ses devoirs plus d'étenduë que n'en permet la bienseance; il ne se contentoit pas de m'accompagner hors du logis, il me suivoit d'une chambre à l'autre, sans égard même pour les momens de liberté les plus indispensables.

Des défiances si outrées, & auxquelles je n'avois pas eu le tems de preparer ma soumission, me plongerent dans une melancolie affreuse; mon mari m'en fit galament la guerre, & me reprocha le peu de goût que je prenois à des preuves si sensibles de son amour.

Jusques là, je ne me serois point imaginée qu'un aveugle pût être épris d'une femme qu'il n'a jamais vuë.

Une passion si étrangere à la nature, m'inspira de l'indulgence pour le ridicule & la ferocité des sentimens qu'elle operoit;

Digitized by Google

roit ; je prevoyois d'ailleurs que ce frivole ouvrage d'une imagination échauffée, par le portrait flateur qu'on lui avoit fait de ma personne, s'évanoüiroit en même tems que les illusions de la sensualité.

Je ne me trompay pas ; l'amour échapa bientôt des foibles liens qui le retenoient ; mon mari perdit, avec les premieres amorces de la possession, toute l'impatience & la fureur de ses empressemens ; mais la jalousie n'eut pas les aîles si fortes que l'amour ; aprés un effor de quelques jours, elle revint au gîte.

Les inquietudes de Monsieur de... ne cesserent point avec sa passion ; il se figura que les ennuys du Celibat alloient me livrer une furieuse guerre, & il craignit que pressée par des corrupteurs si dangereux, je ne cedasse enfin aux irruptions du temperament qu'il croyoit inseparables de mon âge.

Le peril lui parut évident, il redoubla de vigilance ; je ne pouvois faire un pas dans la maison, dans mon apartement même, dont il ne falut lui rendre compte : il examinoit mes moindres paroles, & jusqu'à mon silence tout lui faisoit ombrage.

Ses heritiers collateraux, qui ne le voyoient plus depuis nôtre mariage, se reconcilierent avec lui dans ces circonstances ; ils se servirent, pour l'irriter contre moi, de tout ce que la haine & l'interêt

Digitized by Google

peuvent suggerer d'impostures & de perfidies : cependant, comme l'aversion entre les Epoux n'opere pas toujours la continence qu'ils auroient fort souhaité pouvoir inspirer à Monsieur de . . . ils craignirent que quelque brusquerie de temperament ne le raprochât de moy. Trop habiles pour commettre ainsi leur fortune au hazard de voir naître un successeur, ils firent entrer dans le lit de mon mari une servante dont il avoit eu trois enfans, & qui étoit d'une trempe à ne rien laisser à faire à l'Hymen de tout ce que pourroit exécuter l'amour.

Quoy que les fatigues du libertinage eussent fait de grands desordres sur la personne de cette fille, la passion de Monsieur de . . . se raluma pour elle avec beaucoup de violence.

Il l'avoit aimée avant qu'il fût aveugle, & le souvenir de ce qu'alors il lui avoit trouvé de charmes, lui rendit sa possession aussi aimable qu'elle avoit pû l'être, semblable à ceux, qui parmi les ruines de l'antiquité, admirent tout ce qu'ils n'y voyent point.

Je voudrois épargner au lecteur le scandale de certains faits, dans la discussion desquels il faut que j'entre à present ; mais, comme je ne pourois les suprimer sans désservir ma cause ; je ne reste comptable au Public que de la maniere de les traiter ; & s'il paroît que j'aye fait mes efforts pour

Digitized by Google

couvrir par le tour & le choix des expressions, ce que la verité a de trop libre, je croiray n'avoir aucuns reproches à me faire ni à essuyer.

Peu de jours aprés que Monsieur de... eût rendu ses criminels embrassemens à Marianne, je m'apperçus qu'il recevoit mysterieusement matin & soir la visite d'un baigneur. Je trouvois fort plaisant qu'il prît un soin si particulier de sa personne, pour plaire à une Créature que les ravages du tems & de la debauche avoient entierement flétrie; mais je ne demeuray gueres dans cette erreur; il parut inquiet, & ses inquietudes allerent bientôt jusqu'à l'impatience la plus outrée; tout son corps étoit dans un mouvement, dans une agitation continuelle. Ce que je soupçonnai de plus honnête, fût que Marianne lui avoit donné la Gale; je ne me trompois pas. Cette faveur avoit été accompagnée d'une autre; il étoit assailli par un nombre prodigieux de ces petits Insectes, qui seuls parmi les plus viles, portent un nom que l'on a honte de prononcer; ils lui faisoient une guerre si cruelle, qu'avoir l'activité de ses mains à fournir par tout du secours, on eût cru qu'il avoit un morceau du linge fatal qui embrasa Hercule.

Monsieur de... desesperé d'une avanture si désagréable, s'en expliqua avec Marianne, & il eut avec elle une longue

Digitized by Google

Scene qui se denoua par la Catastrophe ordinaire : le crime fut chastié ; il passa du reproche à l'invective & des injures aux coups : la pauvre fille, qui ne pouvoit concevoir qu'elle eût fait un si grand mal d'avoir par de telles faveurs deshonnoré Monsieur de . . . ne reçut pas la correction avec le respect & la docilité convenable ; elle se mit sur la defensive ; & l'action s'échauffant toûjours, chacun de son côté crie au meurtre ; tout le domestique accourt, j'arrive, on les separe.

M. de . . . envoya chercher la Garde, resolu de faire empriſonner Marianne ; mais je crus devoir empêcher qu'il ne donnât ce spectacle au Public ; je la fis évader par une fenêtre, à l'aide d'une échelle qu'une bonne voisine nous tendit : Aprés cette charitable expedition, je retournay sur le champ de bataille pour voir si mon mari n'étoit point blessé ; je lui trouvai le visage ensanglanté, mais mes allarmes cesserent bientôt, & je n'eus besoin que de ma boëte à mouches, pour mettre un appareil à ses blessures. Il s'étoit attendu aux criailleries & au fracas, qu'une femme offensée pouvoit faire dans une occasion si propre à mettre la raison du côté de l'emportement ; la douceur de mon procedé le surprit & le toucha ; il voulut me donner des marques distinguées de sa reconnoissance ; & il me dit, mais de l'air & du

Digitized by Google

tion qui conviennent au Seigneur & Maî-
» tre « ma femme embrassés-moi, vous
» pouvés dés aujourd'hui rentrer dans mon
» lit » Les fruits de la reconciliation ne me tenterent point, je ne voulois pas me servir de la femme du baigneur : je temoignay donc à mon mari le plus civilement qu'il me fut possible, que j'attendrois sans impatience qu'il eût renvoyé les Etrangers qui couchoient avec lui, & dont il avoit tant de peine à se défaire ; il s'offensa de mon refus, comme si j'eusse été dans l'obligation d'héberger ses hôtes : nous voilà broüillés sur nouveaux frais.

Ses parens, que la disgrace de Marianne replongeoient dans les inquietudes de l'avenir, se presserent, sans qu'il en fût besoin, d'empêcher que la paix ne se conclût entre lui & moi. Ils aigrirent sa mauvaise humeur ; ils exciterent ses soupçons par la malignité de leurs conjectures sur mes actions les plus indifferentes ; ils lui firent entendre que ma conduite reservée avoit au fonds sa politique & ses interêts ; que mes soins à vouloir paroître sage, étoient plûtôt un voile dont je couvrois des affaires de cœur, qu'une certitude de ma vertu ; que jeune & belle, (ce sont mes ennemis qui parlent) je me trouvois exposée sans cesse aux attaques des soupirans, & qu'il étoit bien difficile que, dans un âge où la raison est encore en enfance, je fortifie

Digitized by Google

innocemment de tant de perils agréables: c'eſt ainſi qu'aprés avoir paré la victime, ils l'égorgeoient ; enfin ils preſenterent à à la jalouſie tous les objets capables de la remuer violemment.

La perſecution devint ſi cruelle, on me rendit ſi malheureuſe, que je crus la fureur de mes ennemis épuiſée ; mais un accident imprevû les mit en état de travailler à me rendre mon Mari irreconciliable ; c'étoit le comble de mes infortunes, & où ſe terminoit toute l'étenduë de leurs deſſeins.

Il eut en huit jours deux attaques d'apoplexie, qui fournirent à ſes heritiers une occaſion fort naturelle de ne point déſemparer la maiſon : La Dame ſa ſœur, arriva de la campagne, & prit un apartement au logis pour être plus à portée de ſecourir le malade : les ſoins, les veilles, les inquietudes, les larmes, toutes ces fauſſes demonſtrations de douleur furent employées avec ſuccés : Monſieur de... convaincu du tendre & ſincere attachement de ſes parens éplorés, oublia qu'ils étoient ſes heritiers ; il reçut, comme des témoignages de leur zele, toutes les calomnies qu'ils lui debiterent ſur mon compte ; ils avoient dreſſé entr'eux le tiſſu d'une intrigue qu'ils ſuppoſoient que j'euſſe avec un jeune homme ; ce jeune homme étoit un de ces petits Maîtres évaporés, ſur leſquels on ne laiſ-

Digitized by Google

ſeroit pas tomber un regard, ſans le ridicule de leurs manieres qui excite quelquefois la curioſité : On ne pouvoit choiſir plus mal le Heros du Roman ; les avantures n'étoient pas mieux imaginées : Nulles preuves ni vrayſemblance même dans une accuſation ſi grave ; & ce qu'on alleguoit de plus deciſif pour me convaincre d'adultere, eſt que le Cavalier avoit envoyé à neuf heures du matin rechercher ſon manteau dans mon antichambre, d'où il reſultoit que nous avions paſſé la nuit enſemble : Si un ſoupçon de cette nature trouvoit grace dans le monde, la reputation des femmes dependroit de la pluye & du beau tems. Ce fait, loin de montrer les apparences du crime, ne preſente rien à quoy la mediſance la plus déchaînée puiſſe donner un mauvais tour ; cependant Monſieur de . . . but à longs traits un poiſon ſi mal preparé. Je voudrois qu'on pût croire pour ſon honneur, que l'apoplexie avoit un peu dérangé les operations du jugement ; ce qui va ſuivre, le perſuadera peut être.

Il s'imagina, ou feignit de croire, qu'il lui étoit ſurvenu une de ces maladies cruelles que le venin de la proſtitution communique : Un Medecin qu'il conſulta, ne lui trouvant, aprés un examen en forme, aucun indice qui pût caracteriſer les apparences mêmes de cette maladie, jugea fort roiſonnablement qu'il falloit traiter Mon-

Digitized by Google

sieur de . . . en malade imaginaire ; il lui fit prendre sous le nom de sudorifique, une tizanne legere, propre à rafraîchir les entrailles de Monsieur, trop abreuvées de liqueurs & de vin ; ce qui pouvoit bien avoir part au delire.

Mon mari persuadé qu'on travailloit serieusement à le guérir du pretendu mal dont il se plaignoit, voulut joindre aux avis du Docteur, ceux d'un Chirurgien. Celui qui fut appellé, traita tout net de visions ou d'impostures les douleurs du malade, & ne sçachant pas dans quelles vuës on lui donnoit des remedes qu'il ne croyoit pas indifferens, il blâma la conduite du Medecin, & alla lui en faire des reproches chez lui-même. Le Medecin le mit au fait, & lui expliqua les raisons qu'il avoit euës ; la tizanne fut approuvée.

Monsieur de . . . revint à la charge, pour convaincre l'incredule Chirurgien aprés un recit infidele de sa maladie ; il osa me l'imputer ; il assura que j'étois moi-même dans les remedes, & il voulut que sur le champ je fusse visitée. La honte d'un soupçon si outrageux m'accabla ; ce que l'on exigeoit de moy, fit gemir ma pudeur ; mais enfin, les interêts de mon innocence prevalurent, & me determinerent.

Le Chirurgien attesta qu'il ne m'avoit trouvé que de legeres marques d'une indisposition trés ordinaire aux femmes, & dont

Digitized by Google

dont on ne pouvoit rien conclure de desavantageux à leur conduite.

Ce que je viens de raporter, prouve combien l'apoplexie avoit mis en desordre le jugement Monsieur de . . . Ce que j'ai encore à dire sur les déreglemens de son imagination, n'est pas moins decisif. On verra bientôt de quelle autorité pour ma cause, sont ces faits qui ne paroissent actuellement d'aucune consequence.

Mon mari a toûjours craint les esprits, & il s'étoit forgé sur cela bien des chimeres; mais depuis l'apoplexie, ses terreurs paniques avoient augmenté. Les vieux Contes que les nourrices employent au lieu de verges, lui faisoient impression, le diray-je enfin? il craignoit, le loup garou, le Juif errant.

Je suis persuadée que le Lecteur s'arrête ici, & me blame d'avoir mis en œuvre ces puerilités, qui loin de paroître utiles à ma cause, semblent marquer une disette affreuse de raisons & de moyens: Pourquoy dira-t'on, s'accrocher au ridicule dans un point de fait où il ne faut que des preuves? mais ce ridicule est par lui-même une preuve évidente de mon innocence & de l'imbecillité de l'accusation; c'est ce que la suite va developer.

Un jour que m'amusant à visiter dans le grenier ma provision de fruits, je jettois par la fenêtre des pommes pourries, une

Digitized by Google

de ces pommes tomba sur une sonette qui servoit pour l'appartement de M. de ... Le fil d'archal ébranlé, fit mouvoir dans la Chambre les anneaux à travers desquels il passoit : mon mari qui étoit alors avec un Pere Augustin & un de nos laquais, leur demande qui sonne ? l'un & l'autre disent n'avoir touché à rien ; le voilà saisi de frayeur, & sur le champ il resoud de quitter une maison où les esprits reviennent

Bientôt aprés cette scene que j'avois preparée sans le sçavoir, j'entre dans sa chambre, il me fait une longue histoire du prodige arrivé, & me declare qu'il veut aller demeurer ailleurs

La maison étoit si incommode & si triste, que je ne pûs me sçavoir mauvais gré d'avoir fourni les incidens qui obligeoient Monsieur de ... de la quitter ; mais, comme les esprits ne remuoient plus, l'empressement de deloger, diminua; ma femme de chambre me fit souvenir dans ces circonstances qu'il y avoit encore au Grenier du fruit pouri ; j'avoüerai de bonne foy que je visay à la sonette, le charme reüssit, nous déloggeâmes.

La Dame sa sœur moins credule par malheur que Monsieur son frere, s'avisa deux mois aprés de vouloir examiner par elle-même, s'il y avoit dans l'avanture quelque chose d'extraordinaire, & courageusement elle s'offrit d'aller passer une nuit dans la maison.

Digitized by Google

De mon côté je tins conseil avec ma femme de chambre ; nous ne doutions point que ma belle-sœur ne regardât comme une supercherie, l'avanture de la sonette ; & que presumant que c'étoit mon ouvrage, elle ne cherchât à s'en éclaircir pour m'en faire un crime prés de Monsieur de.... L'expedient le plus naturel pour détourner ce coup, étoit de l'effrayer elle même par une apparition concertée, & c'est à quoy nous nous déterminâmes. Ma femme de chambre se chargea de trouver des Acteurs ; elle distribua les premiers roles à deux laquais du logis ; nous leur fournîmes les decorations & autres choses necessaires ; des draps, une citroüille vuidée, la chaîne du puits, des flambeaux & du vin pour les entre-Actes.

Tandis que nous dressions secretement l'apareil de ce spectacle comique, la Dame sa sœur que les approches du peril rendoient plus timide, se faisoit du courage par raison, rassembloit toutes ses forces, & preparoit sa constance aux plus rudes épreuves ; enfin elle prit jour pour cette fameuse expedition ; & s'appuyant de l'intrepidité de Monsieur son fils, ils se transporterent ensemble sur les lieux, accompagnés seulement de notre cocher, & d'un gros chien de basse cour.

On leur laissa tout le tems de visiter la maison & de fatiguer leur vigilance par-

Digitized by Google

des rondes inutiles ; mais, quand nous jugeâmes qu'ils pouvoient être assoupis, mes gens entrerent par une fausse porte dont je leur donnai la clef que mon mari m'avoit laissée en garde : La piece fut mal jouée, les spectres firent leurs roles avec si peu de precaution, qu'à peine donnerent-ils un moment le change : Le chien aboye, le cocher se leve, court, crie au voleur. Les deux phantômes déconcertés, cherchent à s'évanoüir, le cocher les suit, le chien les galope ; ils échapent cependant malgré la fourche & le mâtin : Mais à quatre pas du logis, la patroüille les rencontre, s'en saisit & les mene au Corps de Garde.

Dans ce desordre, la clef dont j'étois seule depositaire, resta à la fausse porte, ce qui dénoua toute l'intrigue, & fit voir que la piece étoit de ma façon.

La Dame sa sœur donna à cette avanture la plus mauvaise explication qu'elle pût imaginer ; elle se recria beaucoup sur l'insolence & la hardiesse de l'entrepriſe ; elle fit entendre à mon mari qu'il devoit regarder cette scene nocturne, comme un essay que j'avois pretendu faire de la complaisance de mes domestiques, pour les porter ensuite à des temerités plus grandes contre ses interêts, peut être même à des attentats sur sa vie. Monsieur de . . . saisi tout ensemble de crainte & de fureur, laissa é-

Digitized by Google

chaper des paroles menaçantes qui me furent raportées. Je me retiray chez un de mes parens, pour y attendre en sureté la fin de l'orage.

Mon mari, dés le lendemain, envoya chercher ce parent, & lui dit que j'avois eû tort de prendre si chaudement l'allarme; qu'il ne pensoit plus à ce qui s'étoit passé; que je pouvois revenir, qu'il m'en prioit même de tout son cœur. Cette nouvelle me fit un plaisir inexprimable; mais ma joye s'évanoüit comme un éclair: Je me preparois à sortir pour retourner chés Monsieur de . . . lorsque notre cuisiniere entra dans la chambre, hors d'haleine & toute effrayée, » Où allés vous, Mada-» me, me dit-elle? si vous revenés à la » maison, vous êtes morte, j'entendis hier » au soir une conversation que M. le . . . » & Madame sa sœur eurent ensemble sur » vôtre compte. Elle lui demanda pour-» quoy, aprés les tours que vous lui aviés » faits, il vouloit encore vous recevoir; » que vous le haïssiez à la mort & que vous » seriés capable de l'empoisonner, à quoy » Monsieur le . . . répondit, je ne lui en » donneray pas le tems; j'affecte de la dou-» ceur pour mieux joüer mon rôle: quand » je devrois mourir sur un échafaut, je la » tuerai; je ne me soucie point de ce qui » m'en arrivera, pourvû qu'elle meure, » & que ce soit moi qui aye le plaisir de

„ la faire expirer ; mais comment ferés
„ vous, lui dit sa Sœur ? vous êtes aveu-
„ gle : Je ne ferai semblant de rien ; je la
„ prierai de me mener dans mon Cabinet ;
„ je fermerai la porte comme à l'ordinaire ,
„ je la tiendrai sous le bras, & je ne la man-
„ querai pas. "

On ne me blamera point de n'avoir osé dans ces circonstances retourner chés mon mari ; je demeurai où j'étois , fort embarrassée du parti que je devois prendre. Aprés y avoir donné quelques momens de reflexion , je sentis combien il m'importoit que cette deposition fût faite en presence de quelqu'un dont le temoignage eût de l'autorité : Dans ce dessein j'envoyay prier M. de... Gouverneur de C. de me venir voir pour choses qui pressoient. Il vint & la servante lui repeta dans les termes que j'ai employés, le recit de ce complot execrable. Il me conseilla de ne point rentrer chés mon mary. Je voulus me jetter dans un Couvent jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de nous réünir, ou de nous separer à l'amiable ; mais , comme toutes les routes qui conduisent au succés & au repos , étoient fermées pour moy , les Religieuses de... à qui les regles defendent de prendre des Pensionnaires, ne purent me recevoir ; ce qui porta Monsieur de... à presenter requeste au Conseil , pour faire ordonner que l'on m'y reçût. La resolution qu'il prenoit

Digitized by Google

de proceder juridiquement, fournit à la Dame sa sœur & aux autres heritiers les moyens de consommer leur ouvrage, & de nous rendre irreconciliables mon Mari & moy, par une affaire d'éclat qui mit aux prises entre nous les délicatesses du point d'honneur & de la reputation : Pour parvenir à leurs fins, ils lui firent entendre qu'il n'obtiendroit point que je fusse sequestrée dans un Couvent, si les Juges n'étoient pas instruits dans les formes par une procedure extraordinaire ; ainsi, sans se mettre en peine que l'accusation fût aprés coup reconnuë injuste, ils le pousserent à employer dans sa Requeste, comme des crimes averés, toutes les calomnies qu'eux-mêmes avoient forgées.

Ils me font parler à leur gré dans cette Requeste, mais ce qu'ils voudroient persuader que j'ay dit, prouve évidemment que ce qu'ils avancent, est faux. Monsieur de . . . expose en termes dont il ne me convient pas de me servir, que je lui ai communiqué une de ces maladies que produit le meslange des amours ; il en allegue pour preuve incontestable, que m'ayant dit, que *je n'avois gueres d'obligation à celui qui m'avoit fait ce fatal present, puisque convaincuë d'adultere, j'allois être voilée ; je lui avois répondu, qu'il falloit que ce fût un Capitaine de la garnison.* Je demande s'il est vrai-semblable qu'une femme

Digitized by Google

innocente, ou criminelle, s'avouë coupable d'une indignité si monstrueuse, à moins que d'avoir le poignard sur la gorge.

Il étale d'une maniere aussi chocquante ses autres griefs ; il reclame l'autorité des Loix, la severité des Ordonnances, contre moi & mes domestiques, pour lui avoir fait peur des Esprits. Je voudrois sçavoir si les Loix & les Ordonnances ont prevû un cas si singulier, & quelles peines elles prononcent contre une femme de dix huit ans, atteinte & convaincuë d'un attentat si noir.

Monsieur de ... conclut, 1°. A ce que la Cour lui permette de faire informer du contenu dans la Requeste.

2°. Qu'elle ordonne que je serai vûë & visitée incessamment par trois Chirurgiens qu'il nomme, sçavoir, *Marquis*, *Michel*, *& Vergues.*

3°. *Que par provision*, je sois enfermée dans un Couvent, de crainte, dit il, que je n'abuse de mon corps, & qu'au grand mécontentement du Supliant, *& au préjudice de ses heritiers legitimes*, je ne donne un heritier faux & supposé. On voit bien ici que c'est la Dame sa sœur elle-même & les autres parens de mon mari, qui parlent ; ce dernier trait les caracterise. Mon Mari dans le desordre d'une colere violente, n'étoit pas capable de s'occuper d'autres interêts que des siens propres ; il s'ap-

Digitized by Google

puye ſans beſoin de ceux de ces heritiers ; n'eſt-ce pas une preuve certaine que la requeſte eſt leur ouvrage ? Quel ouvrage ! Il n'y a pas un mot qui ne decéle leurs vûës les plus ſecretes, qui ne dévoile leur impatience à s'aſſurer par anticipation l'heredité.

Il requiert enfin que mes deux laquais, pour avoir prêté leur miniſtere à l'apparition des Eſprits, ſoient arrêtez & conduits à la Conciergerie du Palais.

Sur cette requeſte, preſentée à la Chambre où mon Mari preſide (circonſtance à remarquer) il y fut le même jour rendu un Arrêt qui en adjuge toutes les concluſions. Il faut avoüer que la Juſtice ſilente à prononcer ſes oracles, a eu bientôt mis en cette occaſion le poids dans ſes balances.

Le Conſeil permet d'informer : Cela me paroît regulier : On m'accuſe : Il eſt dans l'ordre de chercher des preuves & des témoins pour éclaircir le fait ; mais on devoit en demeurer là : Cependant tout de ſuite, on fulmine ma condamnation. Je ne voudrois pas ſur une querelle domeſtique la plus legere, & où il ne s'agiroit que de donner le foüet à un enfant, avoir jugé avec tant de precipitation. Voicy le prononcé de l'Arrêt.

Tout conſideré, nôtredit Conſeil, faiſant droit ſur ladite requeſte, a permis & per-

Digitized by Google

met au Supliant de faire informer pardevant les Conseillers Raporteurs des faits contenus en ladite Requeste, circonstances, & dépendances ; Ordonne que ladite Gomé sera vuë & visitée par trois Chirurgiens, sçavoir les nommez Marquis, Michel, & Vergues, & sequestrée dans le Couvent Inderlinden, ad interim *seulement ; à charge par le Supliant de leur payer la pension ; à elles enjoint de la nourrir sans retard ni delay, à peine de saisie de leur temporel, sur lesdits faits : ordonne en outre que les nommez la Noix, Imhoff, seront pris & aprehendez au corps, & conduits és prisons de la Conciergerie du Palais, pour être leur procés fait & parfait, suivant la rigueur des Ordonnances, &c.*

Je suis bienheureuse de ce que Monsieur le Presidents ne s'avisa point d'artieuser dans sa plainte quelque crime capital, je crois qu'il auroit demandé que l'on me coupât le cou par provision. Ce peril, tout imaginaire qu'il est, me fait trembler.

L'information faite en consequence de l'Arrêt, n'est composée que de témoins que mon Mari a tous corrompus par des bienfaits, ou intimidés par des menaces. Je vais mettre le public en état de n'en pas douter.

Les seuls qui dépose[nt] avoir vû des indices d'adultere, sont ces mêmes laquais poursuivis criminelement par M. de...

Digitized by Google

pour avoir contrefait les Esprits. On se souvient qu'ils furent arrêtés par la Patrouille & conduits au Corps de Garde. Comme ils étoient propres à porter les armes, quelqu'un profita de l'occasion pour les engager. On leur dit qu'il n'y avoit que ce moyen d'éviter les suites fâcheuses du procés. Ils s'enrollerent, on les mena à B....

Mon Mari, lorsqu'il eut commencé la procedure, resolut de faire prendre ces deux hommes à quelque prix que ce fût, persuadé que sous promesse de les remettre en liberté, il les engageroit à déposer contre moi. Il étoit question de s'assûrer deux à B..... la chose n'étoit pas facile : Il eut recours à l'autorité du Gouverneur, qui lui accorda cette grace, & lui écrivit à ce sujet la lettre suivante, dont j'ai en main le précieux original.

LETTRE DE MONSIEUR DE... Gouverneur de...

A Monsieur le Président de...

A B. le 2. Fevrier 1711.

Je vous envoye, Monsieur, les deux domestiques qui sont necessaires pour les procedures que vous faites faire contre Madame vôtre épouse ; l'Officier present porteur qui est chargé de les conduire à C.....

Digitized by Google

ordre de les remettre à ceux qui viendront les recevoir de vôtre part à l'endroit que vous m'avez indiqué. J'ay joué le rolle qui a été convenable pour intimider ces jeunes gens, afin qu'ils declarent ce qu'ils sçavent, en leur promettant que pourvû qu'ils ne cachent rien, je tâcherai de les tirer d'affaire; mais que s'ils veulent biaïser dans les interrogatoires qu'on leur fera, je les abandonneray à leur mauvaise destinée. Au reste, Monsieur, si j'en avois cru tous les mauvais discours qui se sont tenus & ce qu'on m'a mandé de C..... je n'aurois jamais entré dans la negociation, où je me suis engagé pour vôtre service. Et les Officiers plus credules, ont été à même de ne point se point fier à vôtre parole ni à la mienne, persuadés qu'on les vouloit tromper. Enfin j'ai levé toutes difficultés, & l'on m'a representé ces domestiques; je fais pour vous en cette occasion ce que je ne ferai plus pour personne. Mais, les gens d'honneur doivent contribuer à la satisfaction de ceux qui se trouvent dans le cas où vous êtes. Je suis Monsieur très-essentiellement, &c.

Monsieur le Gouverneur de B. a raison d'assurer Monsieur de... qu'il est très essentiellement son serviteur. On ne peut porter plus loin qu'il le fait, la complaisance pour un ami : Il paroît même dans sa lettre qu'il repugne à en donner des marques si singulieres.

Digitized by Google

J'admire le sacrifice, & il n'y a personne avec de la delicatesse sur la reputation, qui ne le trouve extraordinaire.

Je ne m'arrête point à discuter les endroits de cette lettre qui me fournissent des reproches invincibles contre les deux témoins, il suffit de la simple lecture pour sentir qu'ils ont été intimidés ; & ce qui acheve d'établir cette verité importante, c'est que peu aprés l'Interrogatoire, mon Mari cessa ses poursuites & les mit en liberté. Ne voit-on pas bien clairement, que tant d'indulgence aprés tant de bruit & de fracas, est le prix qu'il avoit mis à leurs dépositions ?

Mon Mari & sa famille, malgré le succés de leurs temerités, ne goûtoient pas sans inquietude le plaisir de la vengeance ; ils craignoient que je ne trouvasse quelque ressource imprevûë pour me justifier, & qu'ils ne fussent contraints de reparer l'oppression, quand mon innocence se feroit jour.

Pour s'assurer à tout hazard, l'impunité, ils proposerent à mon pere de passer une transaction qui me separât de corps & de biens, au moyen de laquelle la procedure extraordinaire commencée contre moy, demeureroit nulle & sans effet.

Mon pere, qui connoissoit combien est fatiguante & perilleuse une guerre de chicanes & de procedures dans un Tri-

Digitized by Google

bunal où la partie preſide, regarda comme un avantage les propoſitions de paix que l'on me faiſoit.

Lorſque les préliminaires furent reglés, c'eſt-à-dire la ſeparation de corps & de biens, & le déſiſtement du procés criminel, l'on convint des autres articles. Mon Pere conſentit pour moi, attendu que que j'étois mineure, une renonciation à tous les avantages portés par mon Contrat de Mariage juſqu'aux preſens de nôces qui m'avoient été donnés. Il s'obligea de me tenir dans un Couvent, & d'y payer ma penſion pendant la vie de mon Mari; il fut encore ſtipulé qu'au cas que mon pere mourût, ſes heritiers ſeroient chargés de la même clauſe; il s'obligea de me faire agréer & ratifier la Tranſaction dans trois ſemaines, à faute de quoi elle ſeroit nulle.

Mon Pere qui craignoit l'éclat & les embarras du procés, autant que le credit de Monſieur de.... crut ne pouvoir rien faire de plus utile pour moi, que de ſacrifier ma fortune à mon repos; il me força de ratifier la Tranſaction. Je n'avois que dix-huit ans, je n'étois pas en droit de diſcuter mes interêts.

Mais, comme la violence emporte avec ſoi la nullité des conventions qu'elle a exigées, & que l'on n'eſt obligé à la ſervitude, qu'autant que dure la contrainte:

Digitized by Google

jourd'hui que je suis majeure, je me crois bien fondée à me pourvoir contre cette Transaction extorquée.

Les simples lumieres du bon sens me dictent qu'un Acte si monstrueux ne peut trouver grace dans aucun Tribunal.

Separer de corps & de biens une femme mineure, la faire renoncer à toutes ses conventions matrimoniales, la forcer de consentir à être renfermée à ses dépens dans un Couvent : qu'aurois-je pû attendre de plus severe & de plus ignominieux, de la conviction du crime dont je suis faussement accusée ?

Tout prouve la nullité de cette Transaction detestable, ouvrage des Parens de mon Mari ; mais où me pourvoir ? dois-je attendre du Conseil souverain d'A... la Justice qui m'est dûë ? Les Parens de mon Mari interessés à ma perte, y rempliſſent les premieres Charges, lui-même y preside, que n'ay-je point à craindre de leur credit & de son autorité particuliere ; aprés la condamnation que, sur un simple allegué, ils ont obtenuë contre moi, aprés qu'ils ont fait prononcer une separation de corps & de biens par un Notaire, sans que le Conseil ait puni une licence si pernicieuse.

Je ne pourois reparoître dans la Province, qu'on ne me traînât indignement dans le Couvent où toute communication

Digitized by Google

de conseils seroit interdite ; privée d'ailleurs de mes conventions matrimoniales qui seroient toute ma ressource, je suis hors d'état d'y aller vivre.

La faveur de ces circonstances & de mes droits, le caractere de l'Accusée, l'irregularité des procedures, la violence de l'Arrest, me font esperer de la bonté du Roy que SA MAJESTE' me donnera pour Juge le Parlement de Paris, où je suis actuellement chez une parente, unique asile que je puisse trouver.

L. C. DE SAINT JORY.

NOus avons été les premiers à annoncer dans nos Mercures, la découte si inesperée de rendre l'eau de la Mer potable. Les autres Journaux n'ont fait que nous copier fort imparfaitement ; & aucun des Journalistes n'a suivi les progrés de cette heureuse découverte. On peut voir dans les Mercures d'*Aoust*, *Septembre*, *Octobre* 1717. & *Mars* 1718. tous les Procez verbaux, Memoires, experiences, &c. que nous y avons inserez, pour en être convaincu. Toute l'Europe attendoit de nous que nous confirmassions ce que nous avions avancé precedemment. On aura sans doute remarqué dans le Recueil de *Janvier* 1719. une Lettre de M. *Gautier* écrite d'Alexandrie, dans laquelle il donnoit

Digitized by Google

donnoit quelques éclairciſſemens ſur ſa Machine, ſur la qualité & quantité d'eau qui en provenoit; aujourd'huy c'eſt en quelque maniere la conſommation de ſon Ouvrage. Mais, avant que de donner au Public le progrés des experiences que M. Gautier a faites en Mer & à Toulon, pour rendre praticable ſur la Mer la Machine qu'il a inventée, il eſt à propos d'avertir que nous avons remarqué que pluſieurs perſonnes n'étoient pas encore au fait de ſon ſecret; puiſque la potabilité de l'eau de Mer, qui fait le ſujet de leurs reflexions, eſt une des plus petites circonſtances de la découverte. Les Procez verbaux & les épreuves réïterées ne laiſſent aucun lieu d'en douter. Le point le plus difficile conſiſtoit à conſtruire une Machine ſimple, ſolide, qui occupât peu d'eſpace dans un Vaiſſeau; qui produiſît une grande quantité d'eau avec peu de matiere combuſtible; qui fût à l'épreuve des agitations de la Mer, & qui pût être placée dans pluſieurs endroits d'un Vaiſſeau, ſans gêner la manœuvre.

L'Auteur a ſatisfait à toutes ces difficultez, dont quelques-unes lui étoient échapées au *Port-Louis*, auſquelles il a remedié dans ſon voyage qu'il a fait par Mer à Alexandrie, & qu'il a levées dans les experiences qui en ont été faites à ſon retour à Toulon.

Si l'Auteur, aprés avoir établi ſa Ma-

Digitized by Google

chine dans un Vaisseau au Port-Louis, n'avoit pas observé certaines imperfections, c'est qu'elles ne regardoient pas directement les operations qui furent pour lors complettes, quant à la potabilité & à la quantité de l'eau; la difference d'un Vaisseau armé à un Vaisseau désarmé, ne pouvant être connuë que par pratique. C'est ce qui engagea l'Auteur à demander à la Cour de faire un voyage dans la Mediterrannée, afin qu'il pût mieux se mettre au fait de l'application de sa Machine sur un Vaisseau sous voile. Son voyage n'a pas été infructueux, puisqu'il a obvié à tous les inconveniens qui sont survenus pendant le cours de son voyage. Il ne s'agit plus à present que de former des hommes dans chaque Port de Mer, pour executer ce qu'il a si heureusement imaginé, & porté, en quelque sorte, à son point de perfection.

L'apprentissage n'en sera pas long. On ne peut rien de plus simple que sa Machine, & par consequent la manœuvre en devient par-là fort aisée. Il ne faut plus maintenant qu'inventer une autre Machine, pour trouver les longitudes: Alors la Mer deviendroit autant l'élement des hommes, que la Terre. Les voyages de long cours se feroient beaucoup plus commodément, plus utilement, plus agréablement, & sans presque aucuns risques. Ne pourroit-on pas soupçonner M. Gautier d'y travailler?

Digitized by Google

Procés verbal sur l'Eau de Mer rendue potable.

NOUS Gineſte & d'Orgnon Terras, Capitaines de Fregates, Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, Hocquart fils, petit Commiſſaire de la Marine, & Royer, Ecrivain du Roi, ſouſſignez, commis par M. le Bailli de Belle-fontaine Commandant, & par M. Hocquart Intendant en ce Port, pour examiner & faire un rapport de l'épreuve de la Machine à deſſaler l'eau de la Mer du ſieur Gautier Medecin, en conſequence de la lettre du Conſeil de Marine à mond. ſieur Hocquart Intendant du 26. Avril 1719. portant que l'intention de S. A. R. étoit, que ledit ſieur Gautier reſtât à Toulon pour faire un nouveau voyage & une ſeconde épreuve; aprés le rétabliſſement de la Machine, de la maniere dont il eſtime qu'elle doit être faite, nous nous ſerions tranſportez le 31. jour du mois d'Aouſt de la preſente année à 9. h. & demie du matin, à bord du Vaiſſeau du Roi l'*Entreprenant*, où nous aurions trouvé ladite Machine établie dans le fonds de calle, en avant de l'archipompe dudit Vaiſſeau, pour examiner ſi ledit ſieur Gautier avoit remedié aux inconveniens qu'il y avoit remarqué dans la derniere campagne qu'il a faite ſur le *Toulouſe*, & en même tems, juger de la quantité & de la qualité de

Digitized by Google

l'eau douce qui en proviendroit, & de la matiere combuſtile qui s'y conſommeroit ; nous aurions trouvé la caiſſe remplie d'eau de Mer, & le feu allumé dans le tambour de cuivre de ladite Machine, & que l'eau douce diſtilloit du chapiteau : & led. ſieur Gautier nous ayant demandé de faire une épreuve de 24. h. nous aurions fait meſurer deux pieds cubes de charbon de terre, & environ trois pieds cubes de bois, provenant de la démolition des Vaiſſeaux du Roi, que nous aurions deſtinez pour entretenir le feu dans ladite Machine, deſquels cinq pieds cubes, tant dudit bois que dudit charbon, il n'eſt reſté le lendemain premier Septembre à 9. h. & demie du matin, terme deſdites 24. h. qu'un demie pied cube de charbon de terre ; les quatre pieds cubes & demi de matiere qui ont été conſommez, ayant produit dans tout ledit intervale de 24. h. dix-huit pieds cubes d'eau diſtillée, faiſant 648. pintes de Paris, à raiſon de 36. pintes par pied cube, ou deux bariques trois quarts, environ de 120. pots par barique : Nous aurions de plus obſervé que l'eau diſtillée nous avoit paru au goût dépourvûë de ſel, mais qu'elle avoit un goût étranger, que nous avons cru pouvoir venir de ce que les toilles qui compoſent le chapiteau de cette Machine, étoient peintes à l'huile de noix, avec du rouge brun, dont l'eau diſtillée prend l'impreſſion.

Digitized by Google

Et sur ce que nous aurions demandé audit sieur Gautier sur une copie d'un Procés verbal fait au Port-Loüis, au sujet de ses experiences ; pourquoi il ne s'étoit pas servi uniquement de charbon de terre & de bois, il nous auroit répondu qu'il avoit essayé ce mélange qui n'avoit point réussi à Toulon, parce que le charbon de terre n'y est pas d'une aussi bonne qualité qu'au Port-Loüis.

A l'égard des défauts que ledit sieur Gautier avoit remarqué dans la construction de sa Machine, il nous a paru, 1o. Qu'il n'y a point à apprehender que le tambour de cuivre donne un goût de suye à l'eau, parce qu'il est tout environné d'eau dans la caisse où il est renfermé.

2o. Le tambour de ladite Machine a été retaillé & refait au retour de la derniere campagne, & on a mis de la soudure en beaucoup d'endroits : cependant il n'a point fait d'eau pendant le tems que la Machine a travaillé.

3o. Il suffit dans la reforme que ledit sieur Gautier a faite de son tambour, d'une Mousse, pour virer le tourniquet destiné à battre l'eau, pour procurer une plus grande évaporation.

4o. On ferme la bouche du tambour avec une porte de cuivre, & le feu s'étendra facilement & sans danger.

5o. Ledit sieur Gautier a établi son cha-

Digitized by Google

piteau, de maniere qu'il y en a une partie qui s'éleve entre les deux échelles en avant du grand mât, & ainsi la chaleur sera moins sensible au fonds de calle.

Fait à Toulon le 2. Septembre 1719. Signé, le Chevalier Gineste, d'Orgnon-Terras, Hocquart fils, & Royer : *Vû par nous Intendant de la Marine* Hocquart; *& vû par nous Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi*, le Chevalier Dalli.

Et le cinquiéme Septembre suivant, le Commandeur Dalli, commandant par occasion de la maladie de M. de Belle-fontaine, ayant donné ordre à nous Bandeville S. Perier, Capitaine de Fregatte, & M. Hocquart, Intendant, à nous Hocquart fils, petit Commissaire, de faire les épreuves de ladite eau, en faisant cuire des légumes & viandes salées, telles qu'on les embarque sur les Vaisseaux du Roi, les mettant dans l'eau froide sur le feu, nous aurions remarqué que le Ris de Levant s'est trouvé cuit & presque réduit en boüillie dans une heure & demie de tems.

Les Pois gris, en deux heures un quart.

Le Lard salé, en deux heures & demie.

Les Haricots, en deux heures & demie.

Les grosses Féves, en quatre heures & demie.

Et le Bœuf salé, en quatre heures & demie de tems.

Digitized by Google

Fait à Toulon le 6. Septembre 1719. Signé, Bandeville de S. Perier & Hocquart fils : *Vû par nous Intendant de la Marine*, Hocquart ; *& vû par nous Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi*, le Chevalier Dalli.

Extrait des Registres du Contrôle de la Marine, à Toulon le 12. Septembre 1719. Signé, Gadroy. *Vû par nous Intendant de la Marine à Toulon*, Hocquart.

Memoire des Observations particulieres, faites par le sieur Gautier, Medecin, concernant la Machine à rendre l'eau de Mer potable.

Le sieur Gautier a l'honneur de representer, qu'il ne s'est servi de toilles imprimées à l'huile de noix, qui ont donné un goût étranger à l'eau, que pour faire plus facilement & avec moins de dépenses, differentes experiences pendant lesquelles il a observé.

Qu'il sera facile d'établir la Machine en plusieurs endroits du Vaisseau, comme à l'entrepont, sous le gaillard de l'avant, &c.

Que la Machine reformée occupe la moitié moins d'espace que celle qui avoit été faite au Port-Louis, & qu'elle produit une fois plus d'eau dans le même espace de tems.

Digitized by Google

Que le chapiteau peut être construit de bois : Ce qui en faciliteroit la fabrique, seroit de peu de dépense, & ne donneroit aucune qualité à l'eau, qu'on pût soupçonner d'être nuisible par le frequent usage.

A l'égard des Observations qu'on avoit faites pendant le voyage, le Procés verbal fait foi que l'Auteur a obvié à tous les inconveniens, sans tomber dans de nouveaux.

Extrait d'une Lettre écrite par J. le Poil *à M.....*

C'Est assurément quelque chose de fort plaisant : J'ai la plume en main, & je ne sçai que vous écrire. Toutes mes idées se disputent le pas, & chacune veut avoir la preference.

Tel qu'on voit de jeunes Moutons
Impatiens du pâturage,
Vouloir à la fois, trop glotons,
Passer de l'Etable au fourage ;
L'un sur l'autre, comme en festons,
Eux-memes bouchent leur passage :
A la porte par pelotons
Demeure l'ardent assemblage
De ces affamez pietons.

Digitized by Google

C'est

C'eſt, Monſieur, le cas où je me trouve. Si faut-il, ſelon la raiſon & la juſtice, que vous ayez les premices de mon ſtile épiſtolaire. A propos, j'ai un pardon à demander, & qui plus eſt, à obtenir. L'homme fait des fautes; l'honnête homme les reconnoît, les repare, & ſollicite ſa grace le plûtôt qu'il peut. Je vous ſupplie donc, Monſieur, d'excuſer un oubli Bachique qui m'a dérobé la partie de vôtre campagne de V. Je m'en faiſois un plaiſir infini; mais la veille je ſoupai avec cinq ou ſix Yvrognes.

Et cette Scene fut ſi vive,
Que le matin rentrant chez moi,
Mon eſtomac fit la leſſive;
Avanture, qui, ſur ma foi,
Jamais, non, jamais ne m'arrive.
Dans mon lict donc je me tiens coi,
Et la cervelle en déſarroi;
Juſqu'à tems qu'on criât, qui vive?
Lors crachotant blanche ſalive,
Et le teint tout couleur d'olive,
L'Yvrogne ſe dit à part ſoi:
Mais, n'as-tu pas reçû miſſive?
J'en conviens, & je ſcai pourquoi?
Mais l'heure eſt un peu trop tardive;
Le ſommeil eſt ſourd à la Loi.
Ainſi, ne ſois plus en émoi,
Si ma memoire laxative

Digitized by Google

Ne m'a point fait penser à toi ;
Mon idée en ce tems rétive
M'auroit fait oublier le Roi.

Voila le fait ; certes il n'eſt pas à mon honneur & gloire : Néantmons, ſi vous êtes de même caractere que moi, vous accorderez bientôt remiſſion au crime de leze-parole dont je ſuis atteint & convaincu. Je prens la liberté de ſaluer Madame de.... La Providence qui ſe ſert de toutes ſortes de voyes pour ſauver ſes Elus, a peut-être permis un petit mal pour en empêcher un plus grand.

C'eſt pour mon ſalut que les Dieux,
Qui ne m'ont donné cœur de roche,
M'ont fait fuir ces champêtres lieux
Où mon ame eût reçû taloche :
Quand d'un minois ſi gracieux
Trop imprudemment on s'approche.
Maint atome victorieux
En rejaillit, & vous acroche :
Pour reſiſter à ſes beaux yeux,
Faudroit avoir la Grace en poche.

Salut trés-humble & trés-cordial à tous les aimables Convives. Je ſuis, M. &c.

Digitized by Google

L'Ode suivante a été composée pour le Prix de Poësie, proposé par Messieurs de l'Academie Françoise. Dans l'examen qu'elle a faite des Pieces en vers qui lui ont été envoyées, cette Ode avoit été decidée une des meilleures qui y pouvoient prétendre. L'Academie n'a cependant pas jugé à propos de la couronner, ayant remis la distribution de ce Prix à l'année prochaine.

Sujet donné par Messieurs de l'Academie Françoise.

Que jamais simple Particulier n'eut tant de bonté pour ses Domestiques, que LOUIS LE GRAND en avoit pour ceux qui avoient l'honneur de le servir.

ODE.

Par M. l'Abbé Pellegrin.

GRand Roi qu'en tous lieux on renomme,
Pardonne de trop foibles vers :
De toi, je ne chante que l'Homme ;
Le Heros remplit l'Univers.

Digitized by Google

Tel qu'aujourd'hui je t'enviſage,
Tu ne t'offres que ſous l'image
Du plus aimable des Vainqueurs:
Quel nouveau genre de victoire!
Tu ne fais conſiſter ta gloire
Qu'à triompher de tous les cœurs.

Vertu, dont les plus nobles têtes
Daignent rarement ſe parer:
Bonté, qui fais tant de conquêtes,
C'eſt toi que je vais celebrer.
Qu'un ſeul de tes regards nous touche!
Tu radoucis l'orgueil farouche,
Enfant du pouvoir ſouverain.
Eh! ne faut-il pas que l'on t'aime,
Lors qu'au travers d'un diadême
Tu laiſſes voir un front ſerein?

Rois, que la terreur environne,
Diſparoiſſez devant mon Roi:
L'éclat, dont brilloit ſa couronne,
N'alloit qu'au loin porter l'effroi.
Souverain, plus digne de l'être,
Sous le Pere, il cachoit le Maître;
Fondant ſes droits ſur nôtre amour.
Loin de nous grondoit ſon tonnere;
Et l'étonnement de la terre
Fut les délices de ſa Cour.

Digitized by Google

Trop heureux ceux qu'un tendre hommage
Attachoit à lui de plus près !
Dans un si glorieux partage,
Qu'ils trouvoient de nouveaux attraits !
Beaux soins ! récompenses plus belles !
Jamais les services fidelles
N'étoient reconnus à demi :
Les bienfaits prêts à se répandre,
Etoient tels, qu'on auroit pû prendre
Le Bienfaiteur pour un Ami.

Cette image vous importune,
Tyrans du merite abbatu ;
Qui du poids de vôtre fortune
Accablez jusqu'à la vertu !
Des rangs vantez moins la distance ;
N'eussiez-vous sous vôtre puissance
Qu'un vain tas d'esclaves abjets.
A quelque point qu'on les ravale,
Combien plus vaste est l'intervalle
Entre les Roys & les Sujets !

Louis *est le suprême arbitre*
Du sort d'un Peuple florissant.
Le thrône lui donne ce titre ;
Mais quelquefois il en descend.
Il fait plus. Dans un lieu champêtre,
Déposant jusqu'au nom de Maître ;
D'Amis il fait un juste choix :
Au milieu d'une paix profonde,

Digitized by Google

Il se remet du soin du monde
Sur la sagesse de ses Loix.

Il n'est plus. Sort que je déplore !
Mais, ô prestige de l'amour !
Marly, tu crois le voir encore ;
Et je crois le voir à mon tour.
Là, voilant l'éclat dont il brille,
Le Roi n'est qu'un Chef de famille,
De son Domestique entouré :
Son Auguste front se déride,
Et l'Esclave le plus timide
D'un regard seroit rassûré.

Beaux lieux ! la Naïade attentive
A vous arroser de ses flots,
Retient son onde fugitive,
Pour mieux contempler son Heros.
Prête à suivre ses nobles traces,
Qu'elle aime à voir couler les graces
Que Loüis *verse à pleines mains !*
» *C'est, dit-elle, un Dieu salutaire,*
» *Qui prend une forme étrangere,*
» *Et commerce avec les Humains.*

Tel, aux Champs de la Thessalie,
Apollon sous des traits nouveaux,
A de simples Pasteurs s'allie,
Rend heureux Bergers & Troupeaux.

Digitized by Google

Quel rapport de Fable & d'Hiſtoire!
Apollon tout brillant de gloire,
Reprend ſa place entre les Dieux:
Louis, *nôtre Dieu tutelaire,*
Aſtre nouveau qui nous éclaire,
Ne brille plus que dans les Cieux.

Que nos cœurs ſoient autant de Temples;
D'où l'amour exhale l'encens:
Puiſſent former de tels exemples,
Des Louis *toûjours renaiſſans.*
O toi, d'un ſi parfait modele,
Imitateur tendre & fidele,
Cher reſte d'un ſang pretieux,
Pourſui! Que ta vertu rapide
Ne prenne jamais d'autre guide
Que le plus grand de tes Ayeux.

Omnes Domeſtici ejus veſtiti ſunt duplicibus. Prov. 31.

Priere pour le Roi.

Grand Dieu, qui veilles ſur la France;
Conſerve lui ſon jeune Roi:
S'il répond à nôtre eſperance,
Tu l'auras conſervé pour toi.

Digitized by Google

Edits, Arreſts & Déclarations.

STatuts, Reglemens, Lettres patentes, & Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi, du 29. Aouſt 1719. en faveur de la Communauté des Marchands Drapiers, Chauſſetiers, Merciers, Jouailliers & Quincailliers de la Ville de Mantes.

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du Roy, du 9. Septembre 1719. portant Reglement pour le choix, la viſite & la marque des laines qui doivent entrer dans la fabrique des Draps d'Elbeuf.

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du Roy, du 9. Septembre 1719. qui ordonne le payement des Billets des Courtiers-Jaugeurs, faits par Jacque l'Heritier, Fermier General deſdits Droits, pour le quartier échu au premier Janvier 1717.

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du Roy, du 18. Septembre 1719. qui proroge juſqu'au premier Octobre 1720. le pouvoir accordé à Meſſieurs les Intendans par l'Edit du mois d'Aouſt 1715. de faire proceder en leur preſence, ou de ceux qu'ils commettront, à la confection des Rolles des Tailles des Villes, Bourgs & Paroiſſes taillables, dans leſquelles ile le jugeront à

Digitized by Google

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, du 18. Septembre 1719. concernant la nomination des Collecteurs pour l'année prochaine 1720.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 18. Septembre 1719. concernant les Taxes d'Office.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, du 19. Septembre 1719. portant diminution de droits sur les Beures & Fromages, tant des Pays Etrangers que du Royaume.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 22. Septembre 1719. qui proroge jusqu'au premier Janvier 1720. le délai porté par l'Arrest du 28. May 1718. pour l'appurement des Comptes des Receveurs des Fermes, supprimez.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 23. Septembre 1719. pour la prise de possession du Bail de la Ferme des Gabelles des Evêchez, Salines de Moyenvic, Gabelles & Domaines de Franche-Comté & Domaines d'Alsace, par la *Compagnie des Indes*, sous le nom d'*Armand Pillavoine*, pour neuf années, qui commenceront pour les Gabelles des Evêchez, Salines de Moyenvic, Gabelles & Domaines de Franche-Comté, au premier Octobre 1719. & pour les Domaines d'Alsace, au premier Janvier 1720.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 24. Septembre 1719. qui accorde aux Of-

Digitized by Google

ficiers suprimez sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris, terme & délay de trois mois, pour payer leurs Creanciers.

Arrest du Conseil du 24. Septembre qui ordonne que l'Officier, prétendu Procureur General de la Marée, sera tenu de representer les Titres de son Office pardevant les Commissaires du Conseil nommez à cet Office.

Cependant, deffenses d'en faire aucunes fonctions, ni d'en percevoir aucuns droits.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, du 27. Septembre 1719. qui renouvelle les deffenses d'introduire dans le Royaume, ou faire aucun commerce ni usage de Toiles peintes, ou Etoffes des Indes, de la Chine ou du Levant, même de Toiles de coton blanches & Mousselines, autres que les Mousselines & Toiles de coton blanches, provenant des ventes faites par les Directeurs de la Compagnie des Indes.

Autre Arrest du Conseil du 27. Septembre, qui ordonne que les Proprietaires des Rentes perpetuelles, dont le remboursement est ordonné, demeureront dispensez de rapporter aucuns Certificats des Payeurs desdites Rentes.

Autre Arrest du 27. Septembre, qui ordonne que les Quittances, décharges & mentions necessaires, pour parvenir au

Digitized by Google

rembourſement des Rentes ſupprimées, ſeront faites par les Notaires du Chaſtelet, S. M. ſe reſervant de les pourvoir d'un ſalaire raiſonnable.

Autre Arreſt du Conſeil du 27. Septembre, qui ordonne que les pourvûs ou Proprietaires des Offices ſupprimez ſur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris, ſeront payez avec les principaux de leur finance des interêts qui en ſeront dûs à raiſon de trois pour cent par an, à compter du 18. Septembre 1719.

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du Roy, du deux Octobre mil ſept cent dix-neuf, qui permet à la Compagnie des Indes de faire pour cinquante millions de nouvelles actions, aux mêmes charges & conditions, portées par l'Arreſt du 26. Septembre dernier.

Arreſt du Conſeil d'Eſtat du Roy, du cinq Octobre mil ſept cent dix-neuf, qui ordonne que les Recepiſſez du ſieur Hallée, tirez ſur le Caiſſier de la Compagnie des Indes, ſeront coupez par le ſieur Riviere.

Arreſt du Conſeil d'eſtat du Roy, du 10. Octobre 1719. qui ſupprime les droits de gros & de huitiéme, ſur tous les Vins & autres Boiſſons qui ſeront amenez, vendus & conſommez dans l'interieur de la Ville de Paris, même le droit annuel au-

Digitized by Google

quel étoient assujettis tous les Vendans Vins, tant en gros qu'en détail.

Et ordonne que les droits pour l'interieur de Paris, seront réduits à un seul droit d'entrée, à raison de 25. liv. par muid par eau, & 20. liv. par terre.

Autre Arrest du Conseil du 10. Octobre, qui commet les sieurs de Lorangeré & de Montaran, pour conjointement avec le sieur Renaut, Commis du grand comptant du Tresor Royal, signer & délivrer leurs Recipissez sur le Caissier de la Compagnie des Indes, pour les rembourssemens ordonnez par l'Arrest du 31. Aoust dernier.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 12. Octobre 1719. pour faire cesser les fonctions des Receveurs Generaux des Finances.

Et ordonne qu'il sera pourvû au rembourssement de leurs Offices.

Autre Arrest du 12. qui accepte les offres de la Compagnie des Indes, de prêter à S. M. au lieu de la somme de douze cent millions, mentionnée en l'Arrest du 27. Aoust dernier, celle de quinze cent millions.

Et déclare qu'il ne sera fait aucunes autres actions, ni en vieilles especes, ni de quelque autre sorte & maniere que ce puisse être.

Autre Arrest du Conseil du 12. Octo-

Digitized by Google

bre, qui ordonne que les Certificats délivrez en execution des Arrests du Conseil des 13. & 28. Septembre dernier, & 2. du present mois d'Octobre, seront coupez en autant d'autres certificats que les Porteurs voudront.

ARREST

Du Conseil d'Estat du Roy.

Qui regle le payement des Souscriptions de la Compagnie des Indes, pendant les mois de Decembre, Mars & Juin prochains.

SUR ce qui a été representé au Roy, étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes: Que l'augmentation qui a été faite des nouvelles Actions jusqu'à 150. millions, & les differentes occupations dont ils sont chargez, les ont obligé de chercher des arrangemens pour procurer la facilité & l'expedition du payement du fonds desdits cent cinquante millions, sans que les autres affaires de la Compagnie qui leur ont été confiées, souffrent du retardement & du préjudice; Que le payement desdites Actions en neuf termes de mois en mois, les exposant à une repetition de signatures pour le visa des Certificats, & à un concours réïteré de la multitude des Actionnaires pour les

Digitized by Google

payemens, ils ont crû devoir chercher une operation plus simple : Que dans cette veuë ils ont estimé qu'il convenoit de faire signer par les mêmes Commis nommez par l'Arrest du Conseil du 12. du present mois d'Octobre, de seconds Certificats de Souscriptions visez par un des Directeurs pour quatre payemens, qui seront delivrez dans tout le courant du mois de Decembre aux Porteurs des premiers, lesquels seront rendus : Que les mêmes Commis signent de troisiemes Certificats pareillement visez pour sept payemens, qui seront delivrez dans tout le courant du mois de Mars 1720. aux Porteurs des seconds Certificats, lesquels seront aussi rendus & resteront nuls ; Et qu'au mois de Juin suivant où se trouvera l'écheance du dernier payement il soit delivré des Actions aux Porteurs des troisiémes Certificats qui seront pareillement rapportez, & demeureront nuls, ensorte que par ce moyen & les Directeurs & les Actionnaires se trouveront exposez à moins d'embarras & de soins : Mais que cet ordre projetté par les Directeurs de ladite Compagnie ne peut s'executer à moins qu'il n'ayt plû au Roi de l'autoriser; Surquoy étant necessaire de pourvoir ; Ouy le Raport. SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, Que par les sieurs Guyot,

Digitized by Google

Cauvin, Motte & Maricourt, Commis par Arrest du Conseil du 12. du present mois, pour signer pour le sieur Vernezobre de Laurieux, les Certificats coupez, il sera signé des certificats de Souscriptions portant Quittance de 4. Payemens, lesquels seront visez par l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes, scellez du Sceau de ladite Compagnie, & delivrez dans tout le courant du mois de Decembre prochain aux Porteurs des premiers Certificats, en remettant lesd. premiers Certificats, & faisant les trois payemens des mois d'Oct. Novembre & Decembre : Ordonne pareillement Sa Majesté que par les mêmes Commis, il sera signé de troisiémes Certificats portant Quittance de sept payemens, qui seront aussi visez par l'un des Directeurs, scellez du Sceau de la Compagnie, & delivrez dans tout le courant du mois de Mars 1720. aux Porteurs des Certificats expediez au mois de Decembre precedent, en remettant lesdits Certificats, & faisant les trois payemens des mois de Janvier, Fevrier & Mars ; & pour les trois autres payemens, Veut Sa Majesté qu'ils soient faits dans tout le courant du mois de Juin de la même année, par les Porteurs des Certificats expediez au mois de Mars precedent ; moyennant quoy, & en rapportant & rendant lesdits Certificats, il leur sera delivré des Ac-

Digitized by Google

tions de la Compagnie des Indes à proportion du montant de leurs Souscriptions. Déclare Sa Majesté, que faute par les Porteurs des Certificats de Souscriptions de satisfaire aux payemens dans les termes portez par le present Arrest, lesdits Certificats seront & demeureront nuls, & les sommes portées par iceux, acquises au profit de ladite Compagnie. FAIT au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingtiéme jour d'Octobre mil sept cent dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 21. Octobre 1719. qui ordonne que les Recepissez du Sieur Hallée expediez & à expedier pour les arrerages des Pensions dûës par Sa Majesté, seront reçûs dans les payemens des cent cinquante millions de nouvelles Actions, en la même maniere que les autres effets mentionnez en l'Arrêt du 26. Septembre dernier.

LIVRES.

M. de Vallange, toûjours occupé du desir de perfectionner les sciences, a fait succeder à son plan general des Methodes sur les *langues*, sur les *sciences*, sur les

arts

Digitized by Google

arts, & sur les *exercices* du corps, le nouveau système d'une Grammaire françoise. L'Auteur commence cet ouvrage par l'art qui enseigne à lire. Ce petit Traité est suivi d'une Grammaire françoise par le moyen de laquelle on peut apprendre aisément l'*ortographe*, le *latin*, le *grec*, l'*Italien* & les autres langues, sans le secours d'aucun Maître: Voilà au moins ce que promet le titre de ce Livre. On trouvera que c'est peut-être trop avancer; *mais je demande*, dit M. de Vallange, *où est le mal de promettre beaucoup, quand on a dessein de surpasser ses promesses, & que l'on est en état d'y satisfaire.* Cet aveu est sincere; il part d'un homme de bonne foy, & qui se croit incapable de vouloir tromper personne.

Il ne reste plus au Lecteur qu'à examiner ses principes, & à voir s'ils conduisent à la fin qu'il se propose. Cet Auteur divise son nouveau sistême d'alphabet en 3. parties. La premiere est intitulée *Ortolexie*, titre qu'il donne à la science qui enseigne à lire. Il commence son traité par les denominations generales des lettres de l'alphabet. On y trouvera quantité de recherches qui ne sont assurément pas dans les autres Methodes. Il suit toutes les lettres de l'alphabet les unes aprés les autres, & fait des reflexions sur chacune qui paroîtront nouvelles. Je souhaiterois, pour la

Digitized by Google

curiosité du lecteur, pouvoir m'étendre sur chacune ; mais, comme les bornes de mon livre ne me le permettent pas, je me contenterai de rapporter la remarque suivante : On verra jusqu'où va son scrupule. La lettre Q. (c'est l'Auteur qui parle) *dans sa prononciation, présente à l'esprit une idée obscene, qui fait de la peine à toutes les personnes qui ont de la delicatesse, comme aux Religieuses qui font profession d'une pureté parfaite, même dans les moindres paroles. Elles sont scandalisées, quand elles sont obligées de prononcer la lettre Q... Rien n'empêche que nous ne l'appellions* que, *comme dans* quenoüille. *... Il faut joindre à ce Q. la lettre* u, *parce que l'on ne s'en sert que dans les mots* cinq & coq, *que l'on mettra par exception : ainsi on mettra* qua, que, qui, quo, quu, &c. Les observations qu'il fait sur les lettres *i* voyelle, & *j* consonne, les *u* voyels & les *v* consones, ne paroîtront pas moins curieuses. Il est certain que le caractere de ces lettres y est parfaitement differencié ; & si les Etrangers sçavent en profiter, comme la chose est facile, ils ne prononceront plus *maison à lover*, pour *maison à loüer*. M. de Vallange passe ensuite aux dénominations des lettres dans les langues étrangeres. *J'admire*, dit-il, *qu'une Nation aussi spirituelle qu'étoit la* Greque, *soit tombée dans la faute suivante. Pourquoy avir ap-*

Digitized by Google

pellé alpha, *ce qu'ils pouvoient appeller* A, *&* beta *la lettre* B ? *Est-il necessaire de deux fillabes où il ne faut que le moindre de tous les sons ? C'étoit bien pis*, ajoûte-t'il, *quand les fillabes étoient composées de trois ou quatre lettres. Comment assembler les* Aleph, *les* Gimel, *& les* Jod *des Hebreux. Si ces Nations vivoient encore, je prendrois la liberté de leur faire voir les inconveniens de ces prononciations, & je suis bien sûr qu'elles me scauroient gré de l'avis que je leur donnerois.*

Les voyelles *unisonnes* ou *solisonnes*, viennent aprés. M. de Vallange se sert du terme de *unisonne*, parce qu'une seule produit un son. Il a conservé le mot de *consonnes*, parce qu'on n'a pas de peine à faire entendre à l'enfant, que les *consonnes* sont des lettres qui ont un son avec une autre lettre. L'Auteur continuant toûjours à s'en tenir aux principes de sa Methode, donne à l'enfant chaque lettre séparement en forme d'images ; & à mesure qu'elles lui sont presentées, l'enfant en fait les figures lui-même sur le sable ou devant le feu, sur de la cendre. Il suit la même Methode, pour aprendre les principes de *Geometrie*, d'*Aritmetique*, & le *Dessin*. Il est persuadé que si l'on étoit bien attentif à ce qui regarde le progrés des enfans, leurs *petits pains* seroient en forme de lettres, ainsi que les *gateaux*, les *biscuits*,

Digitized by Google

& *massepains*. Nôtre Auteur a imaginé de plus un alphabet hierogliphique, pour faciliter la lecture aux enfans, & aux personnes avancées en âge. Pour donner quelques idées sensibles de ces caracteres, voici ce qui lui est venu dans l'esprit. Il a éprouvé qu'en representant une *Alloüette*, l'enfant seroit ravi de voir ce petit animal . . . Il dit à cet enfant que ce petit oiseau s'appelle *Allouette*. Sur la tête de cet oiseau est un *a*. M. de Vallange, non content de ce nouveau moyen, en découvre un autre qu'il nomme *alphabet enfantin pour les enfans qui sont au berceau*. Quand un enfant, suivant sa Methode, n'auroit que six mois, sa nourrice pourroit communiquer à son nouriçon cet art qui enseigne à parler aux enfans; ce qu'il intitule *Eulalie enfantine*.

Pour cet effet, elle n'auroit qu'à lui donner des joujoux qui representassent des lettres, & à mesure qu'on lui en promettroit un, on appelleroit ce joujoux du nom de la lettre qu'on lui montreroit.

La seconde partie de l'Ortolexie *aprend à lire le latin par principes & par regles, facilement & en peu de tems*. La troisiéme enseigne également *à lire le françois correctement, poliment, & avec grace, par principes, avec les regles de la belle prononciation dans le discours*. A ces promesses succede le nouveau Plan d'une Gram-

Digitized by Google

maire françoiſe. Je laiſſe à Meſſieurs les Journaliſtes le ſoin de donner des extraits détaillés de chacune de ces parties. Il leur ſera facile de faire ſentir l'utilité ou l'inutilité de ces differentes Methodes. En attendant, je ne craindrai point d'avancer que ſi on reconnoît par la ſuite que ces nouveaux Plans abregent le cours des études, on ne ſçauroit trop remercier un Auteur qui a employé ſon tems & ſes veillles pour l'inſtruction de la Jeuneſſe.

Ce Livre ſe vend chés Jombert, ruë S. Jacques, à l'image N. D. & chés Lameſle, ruë de la Huchette, à la Minerve.

Traité des Penſions Royales, où il eſt prouvé que le Roy peut donner des Penſions ſur tous les Benefices de ſa nomination & de ſa collation, même à des Laïques, dedié *à Monſeigneur le Garde des Sceaux.*

Ce Livre eſt important par les matieres qui y ſont agitées. L'Auteur y établit le pouvoir des Rois de France ſur le temporel des Benefices de ſon Royaume; & pour le prouver, il remonte à l'origine du partage des biens que les Fidelles donnoient à l'Egliſe dans la naiſſance du Chriſtianiſme, & de ceux que les Empereurs leur permirent d'acquerir & de poſſeder en fonds.

Il fait l'hiſtoire des Benefices, & de la maniere dont les Eccleſiaſtiques les poſſedoient, & les faiſoient paſſer à d'autres, en ſe reſervant des Penſions; & c'eſt-là

Digitized by Google

qu'il entre en matiere, & qu'il établit des Pensions pour cause de permutation, pour cause de resignation, pour le bien de la paix. Il parle aussi des Pensions que donne le Clergé; & aprés avoir rapporté les regles qu'il faut observer, pour créer & posseder des Pensions, il vient à la Pension Royale, qui est le principal objet de la serieuse étude qu'il faut avoir faite, pour traiter des questions aussi épineuses.

M. l'Abbé Richard appelle Pensions Royales, toutes celles que le Roy crée sur les Benefices de sa nomination & de sa collation.

Il a puisé dans toute l'Antiquité, pour y trouver les preuves solides des systêmes qu'il s'est proposé.

Mais, ce qu'il y a de plus sérieux, c'est qu'il avance, comme une verité incontestable, que cette prérogative, qui est le plus beau fleuron de la Couronne de nos Rois, s'étend jusqu'à pouvoir donner des Pensions sur les Benefices Consistoriaux, même à des Laïques qui ont servi l'Eglise & l'Etat. Il est vrai qu'il veut que ce soit toûjours du consentement & de l'autorité Papale, afin que ces Pensionnaires soient en seureté de conscience, quand ces deux Puissances concourent & sont unies pour les donner. L'Histoire Ecclesiastique de la primitive Eglise, lui fournit des exemples merveilleux de ce qu'il avance. L'usage present, celui des siecles passez, la Ju-

Digitized by Google

risprudence des Arrests, viennent encore au secours pour autoriser ces Pensions à des Laïques.

Au nombre des Pensions Royales, M. l'Abbé Richard met celles dont joüissent les Chevaliers de S. Lazare; il fait un abregé historique de la naissance, du progrés & des prérogatives de cet Ordre; & il tombe insensiblement sur les Pensions des Oblats. Personne ne s'est encore avisé d'en donner une Relation particuliere; on la trouve dans ce Livre, où l'Auteur rappelle le changement qu'a fait Louis 14. en 1670. & 1674. en imposant pour l'Hôtel Royal des Invalides, au lieu d'un Oblat, une Pension de 150 liv. sur tous les Benefices de sa nomination & de sa collation, dont le revenu est au dessus de 1000 liv. & une de 75 liv. sur les Benefices au dessous de 1000 liv.

Mais, comme M. l'Abbé Richard est accoutumé à faire des paralelles, il compare l'Ordre de S. Lazare avec celui de S. Louis, & il trouve mauvais que les Chevaliers de S. Lazare, qui n'ont point rendu service à l'Eglise ou à l'Etat, & qui ne sont honorez de la qualité de Chevalier que par argent ou par faveur, joüissent du privilege de pouvoir posseder & retenir quoique mariez, jusqu'à six mil livres de Pension sur des Benefices. Il prétend que les Chevaliers de l'Ordre Militaire de

Digitized by Google

S. Louis meritent bien mieux cette faveur, puisqu'ils ne sont Chevaliers, qu'aprés avoir servi dix ans, & s'être distinguez dans les armes. Il pousse la chose plus loin: Il souhaite que la grande Maîtrise de S. Lazare soit réunie à la Couronne, & que le Roy demande aux Papes pour les Chevaliers de S. Louis, la même grace qu'ils ont accordée à la priere de nos Rois, aux Chevaliers de S. Lazare: & il assure que cette extention de l'autorité Royale sur les biens Ecclesiastiques, seroit plus agréable au Beneficier, qui payeroit avec moins de peine ces Pensions à ces braves Atheletes qui ont défendu l'Eglise & l'Etat, qu'à ces Chevaliers de S. Lazare, dont la plûpart faits par faveur ou par argent, ne se sont distinguez par aucuns services.

M. l'Abbé Richard ne desespere pas que S. A. R. qui vient d'illustrer l'Ordre de S. Louis par une augmentation de biens & d'honneurs, ne lui procure encore celui-cy.

Enfin, M. l'Abbé Richard conclut son Ouvrage par ces paroles, qui finiront aussi mon Extrait. Je n'y changerai rien: aprés avoir protesté qu'il n'a point hazardé d'opinions nouvelles dont il se declare ennemi & qu'il est convaincu que le droit du Roi sur les biens Ecclesiastiques, est, comme la Regale, aussi ancien que la Couronne, il ajoute: *J'en suis si persuadé, que je serois*

Digitized by Google

strois prêt de faire ici comme Heliodore, qui aima mieux perdre son Evêché que son Livre ; mais avec cette difference pourtant, que mon Traité des Pensions Royales, peut & doit être défendu par un Prêtre dévoué au S. Siege, & par un fidele Sujet, attaché à son Prince ; au lieu que l'Histoire des Amours de Theagene & de Cariclée, devoit être ou supprimée ou desavouée par Heliodore.

Ce Livre se vend à Paris chez Cavelier & le Gras au Palais : ruë S. Jacques chez Estienne, & sur le Quay des Augustins chez Cailleau.

On vend dans la Grand'Salle du Palais chez *Guillaume Cavelier*, un nouveau Livre qui a pour titre, *le Voïage & les Avantures des trois Princes de Sarendip*, traduit du Persan. Le Roman est un de ces Ouvrages, qui, suivant l'approbation qu'en a donné M. *Danchet*, est aussi digne de l'impression, que plusieurs autres qui ont été faits dans le même goût, & que le Public a reçû.

Le Voyage du sieur *Paul Lucas*, fait en 1714. par ordre de Louis XIV. dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, haute & basse Egipte, vient d'être donné au Public. Il contient trois volumes in-12. & se vend à Rouen chez Robert Machuel le jeune 1719.

Digitized by Google

L'on trouvera dans cet Ouvrage des remarques trés-curieuſes, comparées à ce qu'ont dit les Anciens ſur le Labirinthe d'Egipte ; un grand nombre d'autres monumens de l'Antiquité, dont il a fait la découverte ; une deſcription du Gouvernement, des forces, de la Religion, de la Politique & de l'état preſent des Turcs ; une Relation de leurs préparatifs, faits pour la derniere guerre contre l'Empereur &c. Ce Livre eſt dedié à S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Il eſt enrichi de quantité de planches, qui mettent ſous les yeux tout ce que l'Auteur a remarqué de plus ſingulier dans le cours de ſon voyage.

Cette Relation eſt diviſée en ſix livres. Le premier renferme ce qui regarde l'Europe, c'eſt-à-dire le voyage de l'Auteur à Conſtantinople, dans la Macedoine & dans une partie de la Grece. On trouvera dans le 2e. la deſcription de l'Aſie mineure, depuis Apamée juſqu'à Smirne, & de là juſqu'à Alep. La Sirie, la Paleſtine & une partie de l'Arabie, font la matiere du 3e. Il a renfermé dans le 4e. & 5e. tout ce qui regarde l'Egipte depuis Alexandrie & Roſette juſqu'au deſſus d'Hermant. Le ſixiéme contient une deſcription particuliere de ce Royaume, un parallele des anciennes Coûtumes avec celles qui s'y pratiquent aujourd'hui, & un

Digitized by Google

abregé de l'Histoire de son commerce depuis le tems des Pharaons jusqu'à present. L'Auteur a û soin de répandre en plusieurs endroits quelques morceaux d'Histoire qui lui ont paru interessans; tels sont, par exemple, ce qui regarde le sejour du feu Roi de Suede à Bender, l'Histoire des deux Princes Druses, celles des Maronites du Mont-Liban: Deux Relations; dont l'une fait le détail d'une sedition arrivée au Caire; & l'autre parle de quelques Missionnaires qui ont souffert le Martire en Ethiopie: Deux Lettres qui servent à éclaircir les Antiquitez d'Egipte, & à confirmer une partie des choses contenuës dans le dernier livre, & un Catalogue des principales curiositez qu'il a rapportées dans son troisiéme Voyage, comme Medailles, Pierres gravées & autres Pierres, Manuscrits, Inscriptions, &c. Plantes, Graines & autres raretez de toutes especes. M. Lucas, pour satisfaire ses Lecteurs, leur rend compte des Monumens les plus singuliers de l'Asie & d'Egipte, qu'il a fait dessiner avec soin, & parmi lesquels, il y en avoit quelques-uns dont on n'avoit jusqu'à present qu'une connoissance assez confuse; tels sont le Labirinthe, le Lac Mœris, le Temple de Jupiter Armant, celui d'Andera & plusieurs autres. Il a fait dessiner deux Cartes, l'une de la Macedoine, d'une partie de la Grece, de l'A-

Digitized by Google

sie mineure, de la Sirie & de la Paleſtine. L'autre de l'Egipte, depuis Alexandrie & Roſette juſqu'au deſſus d'Hermant. Il a joint l'ancienne Geographie avec la moderne, & il a tâché de déterminer quelles étoient les Villes dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines. Cet Ouvrage nous a paru auſſi judicieux qu'agreablement écrit.

L'art de préluder ſur la Flute traverſiere, ſur la Flute à bec, ſur le Hautbois & autres Inſtrumens de deſſus, avec des Préludes tout faits, ſur tous les tons, dans differens mouvemens & differens caracteres, accompagnez de leurs agrémens & de pluſieurs difficultez propres à exercer & à fortifier. Enſemble des principes de modulation & de tranſpoſition; en outre, une diſſertation inſtructive ſur toutes les differentes eſpeces de meſures, &c. Par M. Hotteterre *le Romain*, Flute de la Chambre du Roi. Oeuvre VII. gravée. On le trouve à Paris chez l'Auteur ruë Dauphine, au coin de la ruë Contreſcarpe, & chez Foucaut ruë S. Honoré à la regle d'or.

Digitized by Google

VOicy une Hiſtoriete de contrebande que j'avois deſſein de renvoyer au mois prochain. J'ai cru cependant que l'on ne ſeroit pas fâché de la voir à la ſuite des Arrêts qui ne ſont pas une matiere fort divertiſſante pour la plûpart des Lecteurs Pariſiens. Mais, comme le Mercure paſſe auſſi dans les Provinces & dans les Pays Etrangers, ce n'eſt pas ordinairement l'article le moins lû, ſur tout dans les conjonctures preſentes.

Avanture nouvelle.

IL y a de la deſtinée dans les Mariages, & il s'en fait tous les jours par des voyes ſi peu communes, qu'il y a lieu de penſer qu'ils ſont arrêtez dans un Conſeil Souverain, dont les Arreſts ſont irrevocables.

Un jeune Cavalier paſſant par une Ville de Province, apprit qu'une jeune Demoiſelle y prenoit l'habit de Religieuſe. La neceſſité où il ſe trouvoit d'y attendre un Parent, lui fit naître le deſir de voir la ceremonie. Il ſe rendit dans l'Egliſe en habit de Voyageur, & ſe mêlant dans la foule, il examina toutes les femmes que

Digitized by Google

cette prise d'habit y avoit attiré en grand nombre. En parcourant des yeux toute l'assemblée, il apperçût une Brune de 15. à 16. ans, qu'une aimable modestie ne distinguoit pas moins que l'éclat de sa beauté. Il la trouva si fort à son gré, qu'il ne la perdit point de vûë, tant que dura la ceremonie, & emporta dans son Auberge une vive image de cette aimable personne.

Nôtre jeune Cavalier que nous nommerons Renardet, devenu amoureux par *impromptu*, ne manqua pas de s'informer adroitement du nom de cette belle personne, de sa condition, & de l'endroit où elle demeuroit : on le satisfit sur le champ, & on lui apprit qu'elle s'appelloit *Poulette*, qu'elle étoit fille unique d'une veuve très-riche qui faisoit son sejour ordinaire dans la Capitale de la même Province : Que cette Veuve qui se piquoit d'une vertu très-rigide, ne recevoit chez elle que des personnes qui se conformoient à sa morale & à ses maximes. Ce recit l'étonna, & peu s'en fallut qu'il ne sacrifiât sur le champ sa passion naissante à la nouvelle impression que ce portrait désagréable venoit de faire sur son esprit. Cependant, aprés quelques momens de reflexions, Renardet se détermina tout à-coup à suivre son penchant ; & un mouvement pressant auquel il ne put resister, le fit resoudre à mettre

Digitized by Google

tout en usage pour avoir accés dans cette maison, & connoître de plus prés l'aimable Poulette. Il se consulta long-tems sur les moyens d'y parvenir; il lui parut enfin que l'habit d'Abbé étoit le passeport le plus sûr pour y être admis. Comme nôtre Cavalier étoit le maître de ses actions, il donna bientôt les ordres necessaires pour cette métamorphose, en faisant partir en poste pour Paris un Valet de Chambre, qui quelques jours aprés, lui apporta tout l'équipage convenable à son déguisement.

Le Parent qu'il attendoit, l'étant venu joindre, fut fort surpris de le trouver en petit colet; il lui en demanda la raison. Renardet qui n'avoit rien de caché pour cet Ami, lui en découvrit tout le mistere. Il entra dans ses vûës, & voulut même l'accompagner jusqu'à la Ville où Renardet devoit jouer ce nouveau rôle d'Abbé.

Entre plusieurs connoissances que ce Parent y avoit, il étoit intime ami du Lieutenant General. Il lui presenta nôtre Abbé. Le Magistrat non seulement fit tout l'accuëil imaginable à l'un & à l'autre, mais il obligea encore M. l'Abbé à prendre un appartement dans sa maison. Ses manieres douces & prévenantes lui acquirent bientôt l'estime de tout ce qu'il y avoit de personnes considerables dans cette Capitale. Comme il ne s'étoit ainsi masqué, que pour avoir une entrée libre chez

Digitized by Google

la Veuve, ſa principale attention fut de gagner principalement la confiance de quatre ou cinq des Amies de cette Dame, qui lui donnerent une extrême envie de le connoître par le portrait avantageux qu'elles lui firent de ſa prud'hommie. Enfin, il fut introduit naturellement chez elle. Cette Veuve découvrit en lui encore plus de politeſſe, de ſageſſe & d'eſprit, que ce qu'on lui en avoit dit. Elle en fut ſi contente, qu'elle le pria qu'à ſes heures perduës, il lui fît l'honneur de la venir voir ſans façon. M. l'Abbé Renardet accepta l'offre par une profonde inclination, qu'il accompagna d'un remerciment ſi flateur pour la Veuve, que ſon empreſſement à le revoir, égaloit preſque le ſien. Pendant cette premiere viſite, il ménagea ſi bien ſes regards, qu'il ne lui en échapa que quelques-uns à la derobée ſur la belle Poulette. A peine fut-il ſorti, que la Mere ne tarit point ſur le merite de l'Abbé. Et ſe tournant du côté de ſa fille; eh bien, Mademoiſelle, que penſez-vous de cette nouvelle connoiſſance? connoiſſez-vous un homme plus accompli? quel air de ſincerité, de candeur & de modeſtie! & tout cela réuni dans un jeune Abbé de 25. ans, beau & bienfait: en verité, ma fille, c'eſt un modele de vertu à propoſer à tous nos jeunes Eccleſiaſtiques. Je vous avouë franchement, ma Bonne, reprit l'aimable

Digitized by Google

Poulette, que l'on ne sçauroit lui refuser une partie des louanges que vous lui donnez ; mais permettez-moi de vous representer que c'est par ces qualitez même qu'il faut le plus s'en défier. Vous êtes une sotte, ma mie, repliqua brusquement la mere ; sçachez qu'à vôtre âge, il ne vous est pas permis de hazarder vôtre jugement aprés le mien. Je vous prie seulement, Mademoiselle, que vous ayez de bonnes manieres pour lui & que vous profitiez de ses conseils. On peut juger que cette Mere prévenuë si favorablement pour nôtre Abbé, seroit charmée de toutes les visites qu'il lui feroit. En effet il s'insinua par la suite, si bien dans ses bonnes graces, que tout se decidoit dans la maison par ses conseils. La politique de Renardet fut telle pendant plus d'un mois, qu'il n'adressoit le discours qu'à la mere, & il s'observoit si exactement, que ses yeux ne le trahirent dans aucune rencontre. Comme il avoit la voix fort belle, & qu'il jouoit parfaitement de la Flute Allemande, il s'offrit d'accompagner Mademoiselle Poulette. La Mere commanda imperieusement à sa fille de ne se point faire prier.

Les tendres accords de la Musique ne firent qu'augmenter le feu de Renardet. Il admiroit les charmes de cet Art, qui permet de soupirer sans indiscretion. Ce doux amusement amenoit quelque fois des

Digitized by Google

converſations ſur l'amour; Renardet en parloit avec la même ſegereté, que ſi ſon cœur n'en eût point été ſuſceptible. Il étoit charmé d'entendre avec quel eſprit & quelle juſteſſe Poulette traitoit une paſſion ſi dangereuſe. Non, *diſoit-elle quelquefois*; Je ne comprens point la plûpart des inclinations du tems; on s'aime ſans ſe connoître: Sur la foi d'une vive ardeur, on ſe livre à ſes deſirs; on ſe déclare ſes ſentimens; l'amour ſe forme; mais le voile vient-il à ſe rompre; on ſe connoît enfin; l'homme reſte & l'amant diſparoît: Voilà la cauſe la plus generale de tant de mariages malheureux. Je vous avouë que je plains fort les victimes de cette ſorte de paſſion; cependant je m'imagine qu'il y a un peu de leur faute. Pour moi, ſi jamais je me marie, je veux m'appliquer à connoître le caractere de ceux qui peuvent ſonger à moi, & je veux trouver des vertus, afin de paſſer de l'eſtime à la tendreſſe.

Des deſſeins ſi raiſonnables ne pouvoient être qu'applaudis par Renardet. Il y joignoit encore de petites reflexions, capables de rendre Poulette difficile ſur le choix. A ne juger que ſur les apparences, on pourroit l'accuſer ou d'imprudence ou de preſomption. Mais, comme les Amans font de l'excés de leur tendreſſe, leur premier merite, on leur permet volontiers de ſe flater, & l'amour propre en cette occa-

Digitized by Google

sion, est du goût de toutes les femmes. Il ne s'agissoit alors que d'écarter les Prétendans. Comme rien ne se faisoit plus chez la mere de Poulette, sans le conseil de Renardet, il avoit eu soin d'établir des maximes severes, par rapport au choix d'un mari, pour en faire l'application qu'il méditoit en tems & lieu.

Effectivement de tous ceux qui se presenterent, aucun n'avoit toutes les qualitez requises, selon Renardet; il faisoit des remarques avec tant de justesse, & si peu de partialité en apparence, qu'il n'étoit pas possible de soupçonner la veritable raison qui le rendoit si difficile. Celle qui se presentoit naturellement, ne pouvoit être que le desir qu'il avoit que Mademoiselle Poulette fît un mariage convenable; aussi la Mere en étoit-elle si persuadée, que ce n'étoient que remercimens à M. l'Abbé Renardet, sur les soins qu'il se donnoit pour la felicité de sa fille. Poulette de son côté n'étoit pas insensible; & par l'approbation qu'elle donoit aux bons avis qui lui venoient de sa part, elle lui faisoit comprendre combien elle estimoit son goût & son discernement.

Renardet voyoit avec satisfaction que Poulette n'avoit aucun attachement. Docile aux impressions qu'il lui donnoit contre ses soupirans, il se formoit peu à peu une espece de misantropie dans son cœur,

Digitized by Google

S. Louis meritent bien mieux cette faveur, puiſqu'ils ne ſont Chevaliers, qu'aprés avoir ſervi dix ans, & s'être diſtinguez dans les armes. Il pouſſe la choſe plus loin: Il ſouhaite que la grande Maîtriſe de S. Lazare ſoit réunie à la Couronne, & que le Roy demande aux Papes pour les Chevaliers de S. Louis, la même grace qu'ils ont accordée à la priere de nos Rois, aux Chevaliers de S. Lazare: & il aſſure que cette extention de l'autorité Royale ſur les biens Eccleſiaſtiques, ſeroit plus agréable au Beneficier, qui payeroit avec moins de peine ces Penſions à ces braves Atheletes qui ont défendu l'Egliſe & l'Etat, qu'à ces Chevaliers de S. Lazare, dont la plûpart faits par faveur ou par argent, ne ſe ſont diſtinguez par aucuns ſervices.

M. l'Abbé Richard ne deſeſpere pas que S. A. R. qui vient d'illuſtrer l'Ordre de S. Louis par une augmentation de biens & d'honneurs, ne lui procure encore celui-cy.

Enfin, M. l'Abbé Richard conclut ſon Ouvrage par ces paroles, qui finiront auſſi mon Extrait. Je n'y changerai rien: aprés avoir proteſté qu'il n'a point hazardé d'opinions nouvelles dont il ſe declare ennemi & qu'il eſt convaincu que le droit du Roi ſur les biens Eccleſiaſtiques, eſt, comme la Regale, auſſi ancien que la Couronne, il ajoute: *J'en ſuis ſi perſuadé, que je ſerois*

Digitized by Google

strois prêt de faire ici comme Heliodore, qui aima mieux perdre son Evêché que son Livre ; mais avec cette difference pourtant, que mon Traité des Pensions Royales, peut & doit être défendu par un Prêtre dévoué au S. Siege, & par un fidele Sujet, attaché à son Prince ; au lieu que l'Histoire des Amours de Theagene & de Cariclée, devoit être ou supprimée ou desavouée par Heliodore.

Ce Livre se vend à Paris chez Cavelier & le Gras au Palais : ruë S. Jacques chez Estienne, & sur le Quay des Augustins chez Cailleau.

On vend dans la Grand'Salle du Palais chez *Guillaume Cavelier*, un nouveau Livre qui a pour titre, *le Voïage & les Avantures des trois Princes de Sarendip*, traduit du Persan. Le Roman est un de ces Ouvrages, qui, suivant l'approbation qu'en a donné M. *Danchet*, est aussi digne de l'impression, que plusieurs autres qui ont été faits dans le même goût, & que le Public a reçû.

Le Voyage du sieur *Paul Lucas*, fait en 1714. par ordre de Louis XIV. dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, haute & basse Egipte, vient d'être donné au Public. Il contient trois volumes in-12. & se vend à Rouen chez Robert Machuel le jeune 1719.

Digitized by Google

L'on trouvera dans cet Ouvrage des remarques trés-curieuses, comparées à ce qu'ont dit les Anciens sur le Labirinthe d'Egipte ; un grand nombre d'autres monumens de l'Antiquité, dont il a fait la découverte ; une description du Gouvernement, des forces, de la Religion, de la Politique & de l'état present des Turcs ; une Relation de leurs préparatifs, faits pour la derniere guerre contre l'Empereur &c. Ce Livre est dedié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Il est enrichi de quantité de planches, qui mettent sous les yeux tout ce que l'Auteur a remarqué de plus singulier dans le cours de son voyage.

Cette Relation est divisée en six livres. Le premier renferme ce qui regarde l'Europe, c'est-à-dire le voyage de l'Auteur à Constantinople, dans la Macedoine & dans une partie de la Grece. On trouvera dans le 2e. la description de l'Asie mineure, depuis Apamée jusqu'à Smirne, & de là jusqu'à Alep. La Sirie, la Palestine & une partie de l'Arabie, font la matiere du 3e. Il a renfermé dans le 4e. & 5e. tout ce qui regarde l'Egipte depuis Alexandrie & Rosette jusqu'au dessus d'Hermant. Le sixiéme contient une description particuliere de ce Royaume, un parallele des anciennes Coûtumes avec celles qui s'y pratiquent aujourd'hui, & un

Digitized by Google

abregé de l'Histoire de son commerce depuis le tems des Pharaons jusqu'à present. L'Auteur a û soin de répandre en plusieurs endroits quelques morceaux d'Histoire qui lui ont paru interessans; tels sont, par exemple, ce qui regarde le sejour du feu Roi de Suede à Bender, l'Histoire des deux Princes Druses, celles des Maronites du Mont-Liban: Deux Relations; dont l'une fait le détail d'une sedition arrivée au Caire; & l'autre parle de quelques Missionnaires qui ont souffert le Martire en Ethiopie: Deux Lettres qui servent à éclaircir les Antiquitez d'Egipte, & à confirmer une partie des choses contenuës dans le dernier livre, & un Catalogue des principales curiositez qu'il a rapportées dans son troisiéme Voyage, comme Medailles, Pierres gravées & autres Pierres, Manuscrits, Inscriptions, &c. Plantes, Graines & autres raretez de toutes especes. M. Lucas, pour satisfaire ses Lecteurs, leur rend compte des Monumens les plus singuliers de l'Asie & d'Egipte, qu'il a fait dessiner avec soin, & parmi lesquels, il y en avoit quelques-uns dont on n'avoit jusqu'à present qu'une connoissance assez confuse; tels sont le Labirinthe, le Lac Mœris, le Temple de Jupiter Armant, celui d'Andera & plusieurs autres. Il a fait dessiner deux Cartes, l'une de la Macedoine, d'une partie de la Grece, de l'A-

Digitized by Google

sie mineure, de la Sirie & de la Paleſtine. L'autre de l'Egipte, depuis Alexandrie & Roſette juſqu'au deſſus d'Hermant. Il a joint l'ancienne Geographie avec la moderne, & il a tâché de déterminer quelles étoient les Villes dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines. Cet Ouvrage nous a paru auſſi judicieux qu'agreablement écrit.

L'art de préluder ſur la Flute traverſiere, ſur la Flute à bec, ſur le Hautbois & autres Inſtrumens de deſſus, avec des Préludes tout faits, ſur tous les tons, dans differens mouvemens & differens caracteres, accompagnez de leurs agrémens & de pluſieurs difficultez propres à exercer & à fortifier. Enſemble des principes de modulation & de tranſpoſition; en outre, une diſſertation inſtructive ſur toutes les differentes eſpeces de meſures, &c. Par M. Hotteterre *le Romain*, Flute de la Chambre du Roi. Oeuvre VII. gravée. On le trouve à Paris chez l'Auteur ruë Dauphine, au coin de la ruë Contreſcarpe, & chez Foucaut ruë S. Honoré à la regle d'or.

Digitized by Google

VOicy une Hiſtoriette de contrebande que j'avois deſſein de renvoyer au mois prochain. J'ai cru cependant que l'on ne ſeroit pas fâché de la voir à la ſuite des Arrêts qui ne ſont pas une matiere fort divertiſſante pour la plûpart des Lecteurs Pariſiens. Mais, comme le Mercure paſſe auſſi dans les Provinces & dans les Pays Etrangers, ce n'eſt pas ordinairement l'article le moins lû, ſur tout dans les conjonctures preſentes.

Avanture nouvelle.

IL y a de la deſtinée dans les Mariages, & il s'en fait tous les jours par des voyes ſi peu communes, qu'il y a lieu de penſer qu'ils ſont arrêtez dans un Conſeil Souverain, dont les Arreſts ſont irrevocables.

Un jeune Cavalier paſſant par une Ville de Province, apprit qu'une jeune Demoiſelle y prenoit l'habit de Religieuſe. La neceſſité où il ſe trouvoit d'y attendre un Parent, lui fit naître le deſir de voir la ceremonie. Il ſe rendit dans l'Egliſe en habit de Voyageur, & ſe mêlant dans la foule, il examina toutes les femmes que

Digitized by Google

cette prise d'habit y avoit attiré en grand nombre. En parcourant des yeux toute l'assemblée, il apperçût une Brune de 15. à 16. ans, qu'une aimable modestie ne distinguoit pas moins que l'éclat de sa beauté. Il la trouva si fort à son gré, qu'il ne la perdit point de vûë, tant que dura la ceremonie, & emporta dans son Auberge une vive image de cette aimable personne.

Nôtre jeune Cavalier que nous nommerons Renardet, devenu amoureux par *impromptu*, ne manqua pas de s'informer adroitement du nom de cette belle personne, de sa condition, & de l'endroit où elle demeuroit : on le satisfit sur le champ, & on lui apprit qu'elle s'appelloit *Poulette*, qu'elle étoit fille unique d'une veuve très-riche qui faisoit son sejour ordinaire dans la Capitale de la même Province : Que cette Veuve qui se piquoit d'une vertu très-rigide, ne recevoit chez elle que des personnes qui se conformoient à sa morale & à ses maximes. Ce recit l'étonna, & peu s'en fallut qu'il ne sacrifiât sur le champ sa passion naissante à la nouvelle impression que ce portrait désagréable venoit de faire sur son esprit. Cependant, aprés quelques momens de reflexions, Renardet se détermina tout à-coup à suivre son penchant ; & un mouvement pressant auquel il ne put resister, le fit resoudre à mettre

Digitized by Google

tout en usage pour avoir accés dans cette maison, & connoître de plus prés l'aimable Poulette. Il se consulta long-tems sur les moyens d'y parvenir; il lui parut enfin que l'habit d'Abbé étoit le passeport le plus sûr pour y être admis. Comme nôtre Cavalier étoit le maître de ses actions, il donna bientôt les ordres necessaires pour cette métamorphose, en faisant partir en poste pour Paris un Valet de Chambre, qui quelques jours aprés, lui apporta tout l'équipage convenable à son déguisement.

Le Parent qu'il attendoit, l'étant venu joindre, fut fort surpris de le trouver en petit colet; il lui en demanda la raison. Renardet qui n'avoit rien de caché pour cet Ami, lui en découvrit tout le mistere. Il entra dans ses vûës, & voulut même l'accompagner jusqu'à la Ville où Renardet devoit jouer ce nouveau rôle d'Abbé.

Entre plusieurs connoissances que ce Parent y avoit, il étoit intime ami du Lieutenant General. Il lui presenta nôtre Abbé. Le Magistrat non seulement fit tout l'accuëil imaginable à l'un & à l'autre, mais il obligea encore M. l'Abbé à prendre un appartement dans sa maison. Ses manieres douces & prévenantes lui acquirent bientôt l'estime de tout ce qu'il y avoit de personnes considerables dans cette Capitale. Comme il ne s'étoit ainsi masqué, que pour avoir une entrée libre chez

Digitized by Google

la Veuve, ſa principale attention fut de gagner principalement la confiance de quatre ou cinq des Amies de cette Dame, qui lui donnerent une extrême envie de le connoître par le portrait avantageux qu'elles lui firent de ſa prud'hommie. Enfin, il fut introduit naturellement chez elle. Cette Veuve découvrit en lui encore plus de politeſſe, de ſageſſe & d'eſprit, que ce qu'on lui en avoit dit. Elle en fut ſi contente, qu'elle le pria qu'à ſes heures perduës, il lui fît l'honneur de la venir voir ſans façon. M. l'Abbé Renardet accepta l'offre par une profonde inclination, qu'il accompagna d'un remerciment ſi flateur pour la Veuve, que ſon empreſſement à le revoir, égaloit preſque le ſien. Pendant cette premiere viſite, il ménagea ſi bien ſes regards, qu'il ne lui en échapa que quelques-uns à la derobée ſur la belle Poulette. A peine fut-il ſorti, que la Mere ne tarit point ſur le merite de l'Abbé. Et ſe tournant du côté de ſa fille; eh bien, Mademoiſelle, que penſez-vous de cette nouvelle connoiſſance? connoiſſez-vous un homme plus accompli? quel air de ſincerité, de candeur & de modeſtie! & tout cela réuni dans un jeune Abbé de 25. ans, beau & bienfait: en verité, ma fille, c'eſt un modele de vertu à propoſer à tous nos jeunes Eccleſiaſtiques. Je vous avouë franchement, ma Bonne, reprit l'aimable

Digitized by Google

Poulette, que l'on ne sçauroit lui refuser une partie des louanges que vous lui donnez ; mais permettez-moi de vous representer que c'est par ces qualitez même qu'il faut le plus s'en défier. Vous êtes une sotte, ma mie, repliqua brusquement la mere ; sçachez qu'à vôtre âge, il ne vous est pas permis de hazarder vôtre jugement aprés le mien. Je vous prie seulement, Mademoiselle, que vous ayez de bonnes manieres pour lui & que vous profitiez de ses conseils. On peut juger que cette Mere prévenuë si favorablement pour nôtre Abbé, seroit charmée de toutes les visites qu'il lui feroit. En effet il s'insinua par la suite, si bien dans ses bonnes graces, que tout se decidoit dans la maison par ses conseils. La politique de Renardet fut telle pendant plus d'un mois, qu'il n'adressoit le discours qu'à la mere, & il s'observoit si exactement, que ses yeux ne le trahirent dans aucune rencontre. Comme il avoit la voix fort belle, & qu'il jouoit parfaitement de la Flute Allemande, il s'offrit d'accompagner Mademoiselle Poulette. La Mere commanda imperieusement à sa fille de ne se point faire prier.

Les tendres accords de la Musique ne firent qu'augmenter le feu de Renardet. Il admiroit les charmes de cet Art, qui permet de soupirer sans indiscretion. Ce doux amusement amenoit quelque fois des

Digitized by Google

converſations ſur l'amour; Renardet en parloit avec la même legereté, que ſi ſon cœur n'en eût point été ſuſceptible. Il étoit charmé d'entendre avec quel eſprit & quelle juſteſſe Poulette traitoit une paſſion ſi dangereuſe. Non, *diſoit-elle quelquefois*; Je ne comprens point la plûpart des inclinations du tems; on s'aime ſans ſe connoître: Sur la foi d'une vive ardeur, on ſe livre à ſes deſirs; on ſe déclare ſes ſentimens; l'amour ſe forme; mais le voile vient-il à ſe rompre; on ſe connoît enfin; l'homme reſte & l'amant diſparoît: Voilà la cauſe la plus generale de tant de mariages malheureux. Je vous avouë que je plains fort les victimes de cette ſorte de paſſion; cependant je m'imagine qu'il y a un peu de leur faute. Pour moi, ſi jamais je me marie, je veux m'appliquer à connoître le caractere de ceux qui peuvent ſonger à moi, & je veux trouver des vertus, afin de paſſer de l'eſtime à la tendreſſe.

Des deſſeins ſi raiſonnables ne pouvoient être qu'applaudis par Renardet. Il y joignoit encore de petites reflexions, capables de rendre Poulette difficile ſur le choix. A ne juger que ſur les apparences, on pourroit l'accuſer ou d'imprudence ou de preſomption. Mais, comme les Amans font de l'excés de leur tendreſſe, leur premier merite, on leur permet volontiers de ſe flater, & l'amour propre en cette occa-

Digitized by Google

sion, est du goût de toutes les femmes. Il ne s'agissoit alors que d'écarter les Prétendans. Comme rien ne se faisoit plus chez la mere de Poulette, sans le conseil de Renardet, il avoit eu soin d'établir des maximes severes, par rapport au choix d'un mari, pour en faire l'application qu'il méditoit en tems & lieu.

Effectivement de tous ceux qui se presenterent, aucun n'avoit toutes les qualitez requises, selon Renardet; il faisoit des remarques avec tant de justesse, & si peu de partialité en apparence, qu'il n'étoit pas possible de soupçonner la veritable raison qui le rendoit si difficile. Celle qui se presentoit naturellement, ne pouvoit être que le desir qu'il avoit que Mademoiselle Poulette fît un mariage convenable; aussi la Mere en étoit-elle si persuadée, que ce n'étoient que remercimens à M. l'Abbé Renardet, sur les soins qu'il se donnoit pour la felicité de sa fille. Poulette de son côté n'étoit pas insensible; & par l'approbation qu'elle donoit aux bons avis qui lui venoient de sa part, elle lui faisoit comprendre combien elle estimoit son goût & son discernement.

Renardet voyoit avec satisfaction que Poulette n'avoit aucun attachement. Docile aux impressions qu'il lui donnoit contre ses soupirans, il se formoit peu à peu une espece de misantropie dans son cœur,

Digitized by Google

qui ne leur étoit point favorable. Ils s'en apperçurent & conspirerent contre lui ; mais tous leurs projets furent inutiles. Quand une heureuse prévention combat pour nous auprés des Dames, nos Rivaux sont bien foibles. Tout le mal qu'ils veulent nous faire, nous devient avantageux. La mere de Poulette n'en eut que plus de confiance en l'Abbé Renardet, & Poulette, que plus d'éloignement pour ceux qui la recherchoient.

Les choses en étoient là, quand Renardet croyant avoir fait assés de chemin dans l'esprit de Poulette, jugea qu'il étoit tems d'en faire un peu dans son cœur. Il y vint par des routes détournées. De l'estime generale qu'on ne peut refuser à la probité, il l'amena à l'estime particuliere qu'on doit à ceux qui s'interressent parfaitement à nous. Il la conduisit ensuite jusqu'à la confiance.

Quelque lecteur critique m'objectera peut être que cela n'étoit pas difficile alors, puisqu'elle s'en étoit déja raportée à lui sur le choix d'un mari : Marque sûre d'une grande confiance. Je lui réponds que la derniere confiance dont j'ai parlé, est d'une espece differente, & bien plus parfaite. La premiere ne venoit pas d'un principe assés pur, pour satisfaire un cœur delicat comme celui de nôtre Abbé. Le respect & l'obéissance que Poulete devoit à

Digitized by Google

sa mere, y avoient alors beaucoup de part; mais la confiance dont je parle, n'a plus d'autre source que le cœur de Poulette. Il n'y a pas loin de-là à l'amitié; aussi Poulette & Renardet y arriverent-ils bien-tôt. Ce n'étoit encore qu'une tendresse metaphisique, degagée de toute expression prophane. Si le mot d'amour, étoit employé dans la conversation, on lui donnoit une certaine étenduë, convenable au rôle d'Abbé que Renardet étoit obligé de joüer encore quelque tems. Quand il crut avoir assés bien disposé les choses pour parvenir à son but, il conta son dessein à un de ses amis; & aprés lui avoir expliqué la situation où il se trouvoit, voici ce qu'il le chargea de faire. Vous connoissés, *lui dit-il*, mon nom, ma famille, & mes facultés. Je vous prie d'en faire un recit à la mere de Poulette, & de lui demander son aimable fille en mariage pour un Cavalier de vôtre connoissance. Quant à ce qu'il faudra dire de ma personne, je m'en raporte à vôtre prudence. Tout s'executa avec exactitude. L'ami de Renardet s'acquita en homme d'esprit de la commission. La mere de Poulette reçut avec politesse les offres qu'on lui fit, & demanda quelques jours pour répondre. On ne manqua point à l'ordinaire de consulter l'Oracle. M. Renardet profita de l'occasion. Il fit l'éloge du Cavalier proposé. Il avoüa

Digitized by Google

pour cette fois que l'aimable Brune ne pouvoit, sans une espece d'injustice, refuser le nouveau Pretendant ; qu'il le connoissoit parfaitement, & qu'il avoit toutes les vertus necessaires pour faire le bonheur d'une femme. L'aimable Poulette fut bientôt instruite de l'approbation de Renardet ; mais il fut bien surpris de voir sa resistance. Comme il n'osoit se flater encore d'en connoître la veritable cause, il opposa aux desseins de Poulette tout ce que peut inspirer l'éloquence la plus seduisante. Songés, *lui disoit-il*, Mademoiselle, que si le Cavalier qu'on vous propose aujourd'hui, ne m'étoit pas aussi connu que je me connois moi-même, je ne hazarderois point mon jugement. Quelque bien que j'en eusse apris indirectement, j'aurois toûjours crains de vous sacrifier, si je n'étois pas instruit par moi-même : Mais ici, Mademoiselle, rien n'est à craindre. Je connois jusqu'aux plus secrets mouvemens de son cœur. Il vous aime avec une ardeur digne de vous ; il vous sera fidele : & quoique sa femme, il cherchera toûjours à vous plaire par les mêmes moyens qu'on cherche à toucher sa Maîtresse... Tout ce que vous me dites, auroit pu me seduire autrefois, *lui répondit Poulette* ; mais vous m'avés accoûtumée à penser si juste sur les hommes, que je tremble quand on m'en parle. Je les vois presque tous par-

Digitized by Google

jurés; & l'amour me cauſe tant d'allarmes, que j'ai reſolu de m'en tenir à la ſimple amitié que vous m'avés inſpirée. Je la ſens à tel point, qu'elle eſt cauſe que j'abhorre toute autre liaiſon, ſurtout de celles qui pourroient en interrompre le cours.... C'en fut aſſés : l'Abbé Renardet comprit bien vîte que ſon bonheur aprochoit ; & voyant qu'il étoit le ſeul obſtacle à ſa felicité... Eh bien, *reprit'il*, aimable Poulette, je me ſoumets à tout ce que vous voudrés ; mais du moins, permettés que ce Cavalier ait l'honneur de vous voir une fois. S'il n'eſt pas de vôtre goût, & s'il ne détruit pas toutes vos preventions, je conſens de ne vous en jamais parler. Poulette voyant qu'elle s'engageoit peu, accorda là-deſſus ce qu'on lui demanda. La mere fut d'intelligence ; mais elle exigea que l'Abbé Renardet s'y trouveroit. Il s'en excuſa ſur la liberté qu'il falloit laiſſer à un amant dans ces ſortes d'occaſions. Une heure aprés, Monſieur l'Abbé Renardet ayant repris ſes habits de Cavalier, ſe fit annoncer à la mere de Poulette ſous le nom de celui qu'on attendoit. On l'introduiſit, on ne le reconnut pas du premier coup d'œil ; mais, à peine eut-il parlé, qu'elles ſe recrierent toutes deux, & parurent fort ſurpriſes. Il les raſſura, en leur aprenant l'hiſtoire de ſes Metamorphoſes. L'habit de Cavalier ne fit qu'augmenter les char-

Digitized by Google

mes de l'Abbé. L'un ne fut plus obstacle au bonheur de l'autre, puisqu'ils étoient le même. On admira combien l'amour étoit ingenieux. On prit jour pour les nôces, & Poulette éprouva combien elle auroit perdu, si elle s'étoit obstinée à s'en tenir à la simple amitié, & si le Cavalier n'avoit pas perfectionné les sentimens de l'Abbé.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

à Varsovie le 10. *Octobre* 1719.

LEs Palatins de la grande Pologne ont resolu de prier le Roy de faire distribuer les Universaux pour la Diette generale du Royaume, limitée dans la tenuë de ses premieres conferences. Les petites Diettes commenceront bien-tôt à s'assembler, afin de proceder à la nomination des Deputez de la Nation. Les Moscovites commettent depuis quelque tems de grands desordres en Curlande, la Noblesse surtout en est fort inquiettée, 1o. parce qu'elle a refusé de donner son consentement aux demandes de la Ducheſſe Douairiere, niece du Czar. 2o. parce qu'elle s'oppose à ce que ce Duché soit divisé en differens Palatinats; & enfin, parce qu'elle

Digitized by Google

a requis le Roy & la Republique de Pologne, que la succession de ce Duché tombât entre les mains du Prince Ferdinand, au défaut de la Race masculine. On pretend que ces resolutions prises par cette Noblesse, ne tendent qu'au maintien du Lutheranisme dans cette Province. Il s'est formé en Lithuanie une confederation contre le Roy. Les Confederés ont commencé par enlever de quelques Starosties plusieurs Officiers de Sa Majesté. Toutes les petites Diettes se sont rompuës, à la reserve de celles de *B.lski* & *Sandomir*. La Noblesse de ce dernier Palatinat a eu si peu d'égard pour le Palatin, que non contente de le menacer, elle l'a renversé de sa chaise au milieu de la Diette. Le Tribunal de la Tresorerie a fait l'ouverture de ses séances à *Grodno*, sous la direction du Palatin de Vilda. Il paroît ici une lettre du Roy de Prusse par laquelle ce Monarque assûre de sa bienveillance cette Republique. Plusieurs Cavaliers arrivés de Saxe, nous font esperer que le Roy devoit se rendre le mois prochain dans ce Royaume, afin d'y convoquer la Diette generale qui doit être la continuation de celle de Grodno. On ne sait pas encore au vrai où elle se tiendra, par raport à la contagion qui emporte quantité de monde dans la Podolie & la Russie: On s'apperçoit cependant, que depuis que le grandes chaleurs sont passées,

Digitized by Google

elle fait moins de ravages ; la Nobleſſe a même choiſi des Deputés, pour aller en Saxe prier le Roy de fixer le jour & le lieu, afin de reprendre la grande Diette. La ſortie des Moſcovites, hors du Royaume & du grand Duché de Lithuanie, a cauſé ici une grande joye ; mais les Palatinats, où les troupes du Czar ont fait un plus long ſejour, pretendent qu'à cette occaſion ils doivent être ſoulagés des contributions ordinaires, & de celles qui ont été propoſées pour payer ce qui étoit dû aux Armées de la Couronne & du grand Duché, lorſqu'elles furent congediées aprés le traité de pacification.

SUEDE.

à Stokholm le 12. Octobre 1719.

LEs Ruſſiens, aprés avoir fait de grands ravages juſqu'aux Portes de cette Capitale, ont pris le parti de ſe retirer à l'approche de la Flote combinée des Anglois & des Suedois. On a publié à Peterſbourg une ample relation des deſordres qu'ont commis les Moſcovites dans ce Royaume. Le Czar fit voile de l'*Ameland* le 31. d'Août avec ſes Vaiſſeaux de guerre, ſes Fregates & quelques Galeres, & il arriva le 3. de Septembre à *Revel* d'où il partit pour Cronſlot, &

Digitized by Google

y debarqua le 8. L'Escadre Angloise, commandée par le Chevalier Jean Norris, qui a été en rade devant cette Ville depuis la retraite de la Flotte Russienne, l'a quittée avec les Vaisseaux Suedois qui l'avoient joint, & il y a toute apparence qu'elle repassera bientôt dans le Sund, pour aller hyverner dans les Ports d'Angleterre. La Reine, par le conseil des Senateurs, a fait publier des ordres, pour faire revenir dans les Bourgs, & dans les Villages qui ont été ravagés par les Moscovites, les habitans qui les avoient abandonnés. On a même pris des mesures pour pourvoir à leur subsistance, en leur faisant distribuer des bleds qui ont été amenés des Provinces & des Pays étrangers. Outre les vivres, on leur fournit toutes les choses necessaires pour rebâtir leurs maisons; afin d'apaiser par ce bienfait le grand nombre de Paysans ruinés par les Russiens. On espere dans peu reparer le dommage que les troupes Russiennes ont fait aux Mines de fer, de cuivre, de sel, & aux forges, qui sont un des principaux revenus de ce Royaume : Pour cet effet, plusieurs Seigneurs & autres riches particuliers, ont contribué par des sommes considerables à les retablir dans leur premier état. M. de Slipenbach, Conseiller du Conseil privé du Roy de Prusse, arriva le 16. de Septembre à Revel, pour

Digitized by Google

informer le Czar du Traité de paix qui s'étoit negotié à Berlin avec M. de Withworth Miniſtre du Roy de la grande Bretagne. On eſt encore incertain ſi ce Miniſtre ſe rendra à Peterſbourg auprés de S. M. Cz. Ce qui fonde ce doute, c'eſt que ce Monarque a envoyé ordre au Gouverneur de Rével de ne pas permettre à M. de Slipenbacx de paſſer plus avant, qu'il n'eût reçû ſa reponſe avec de nouveaux ordres. Une Fregatte Angloiſe a fait voile de Lubecx vers Iſted en Suede, ayant à bord 200. mil écus que le Roy de la grande Bretagne envoye à la Reine de Suede, en vertu des Traitez qu'il a conclus avec S. M. Suedoiſe, comme Electeur de Brunswicx : M. de Campredon, ci-devant Reſident de France en Suede, s'eſt embarqué ſur cette Fregatte, pour y retourner en qualité d'Envoyé Extraordinaire. Le bruit court que le Roy de la grande Bretagne a fait ſcavoir au Czar, qu'il avoit renouvellé ſes anciens Traités avec la Suede, & qu'il lui a fait en même tems offrir ſa mediation, pour moyenner ſa paix avec cette derniere couronne, à des conditions raiſonnables. On aprend de Harrbourg qu'on y a tranſporté 600. mil francs qui doivent être remis à M. le Conſeiller Grave. On dit qu'ils ſont deſtinés pour le Duc de Holſtein, à qui S. M. Brit. avance cette ſomme ſur

Digitized by Google

les Terres de *Trittau* & de *Rynbek*, où quelques troupes de Hannover doivent se rendre pour en prendre possession.

On a rendu public par ordre de la Reine de Suede le Contre-Manifeste qui refute celui du Czar. *Nous l'avons donné le mois passé dans nôtre Recueil.* Celui de la Reine contient en substance.

Que les troupes du Czar qui ont fait une invasion dans le Royaume, y ont dispersé (en mettant tout à feu & à sang,) un Manifeste, par lequel on attribue la guerre & les obstacles qui empêchent la paix, à des causes qui ne sont pas conformes à la verité : que S. M. ne doute pas que ses Sujets n'aperçoivent, que ce manifeste, qui vient de la part de son ennemi declaré, est dressé avec beaucoup de ruse ; pour donner de fausses impressions, & émouvoir la defiance & la discorde ; puisque S. M. a eu dessein de procurer la tranquilité & la sureté du Royaume, par une paix convenable, & que suivant les propositions offertes, qu'on veut faire passer pour avantageuses, le Czar veut conserver tout ce qu'il a pris sur la Suede pendant cette guerre, excepté la *Finlande* ; offrant sur ce pied-là, son amitié à S. M. aprés avoir entrepris une guerre contre la teneur des Traités, & contre sa parolle donnée, laquelle il a continuée depuis le commencement avec les derniers excés ;

Digitized by Google

& aprés avoir fait brûler, saccager, &c. pendant les negotiations de paix, tant avant qu'aprés l'arrivée de Monsieur le Plenipotentiaire Osterman, afin d'abattre par là le courage des sujets de Sa Majesté, de lui prescrire des loix, & de l'obliger à s'y soumettre : Qu'ainsi S. M. declare à la face de toute la Terre, qu'elle est innocente du sang repandu ; esperant que chacun sera convaincu de ses dispositions à la paix : Qu'Elle laisse à juger à ses sujets, ce qu'il y a à attendre de la proximité d'un voisin, qui est en état de penetrer, selon son bon plaisir, jusqu'au cœur du Royaume avec ses armes furieuses ; & s'il ne leur convient pas mieux de suivre comme de braves Patriotes, les traces de leurs vaillans ancêtres, que de se laisser amuser par les vaines promesses des ennemis, & s'attirer un joug, qui dans la suite leur seroit plus insuportable, que la mort-même : Qu'ainsi on ne doit pas se laisser abattre, mais se revêtir de courage, pour agir de concert, & avec vigueur pour le bien de la Patrie, &c.

On ne sçait pas encore si S. M. Suedoise convoquera les Etats du Royaume. Le Chevalier Norris & l'Amiral Suedois, accompagnés des principaux Officiers de Marine, arriverent le 11. de Septembre en cette Ville. Le 12. au matin, on tint un grand Conseil chez le Prince Hereditaire de Hesse-Cassel. L'Amiral Norris, le

Digitized by Google

Colonel Baſſewitz, & M. Campredon, Reſident de France, y aſſiſterent. Le même jour, les Amiraux eurent l'honneur de dîner avec la Reine, & le 14. S. M. alla dîner à bord de l'Amiral Norris, & paſſa enſuite ſur le Vaiſſeau de ſon Amiral. On a appris par le retour du fils de Milord Berkley dans cette Capitale, qui avoit été dépêché à Aland par le Lord Carteret, pour offrir aux Plenipotentiaires du Czar la médiation de la G. B. qu'il n'y avoit preſque plus à eſperer, que l'on pût rien terminer au Congrés d'Aland. La Reine en a même rappellé M. Lilienſted ſon Plenipotentiaire. On ne croit pas non plus que les conferences, qui devoient ſe tenir à Brunſwick pour la paix du Nord, ayent lieu. On continuë les levées dans tout ce Royaume avec beaucoup de ſuccés, pour recruter & augmenter nos Troupes. On ſe flate ici que nous ſerons en état la campagne prochaine, d'aller attaquer à nôtre tour les Moſcovites dans la Livonie, & de reprendre cette Province.

M. Dankert Commandant de Maelſtrand, ayant été convaincu d'avoir livré cette Place aux Danois, a été condamné à avoir la tête tranchée. Cette execution a été faite à Gottembourg, mais il n'a été decapité qu'au troiſiéme coup; le Boureau a été mis aux arrêts pour l'avoir manqué. Les Vaiſſeaux neutres ont la liberté d'entrer

Digitized by Google

dans ce Port & d'en sortir. La Reine a nommé le Comte de Spaar, pour aller, en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, à la Cour du Roi de la G. B. Le Duc de Holstein a fait des remontrances à cette Cour, pour obtenir le titre d'Alteſſe Royale que la Reine n'a pas voulu lui accorder juſqu'à preſent.

DANNEMARCK.

à Copp.nhague le 18. Octobre 1719.

LE Baron de Bothmar, Envoyé extraordinaire de S. M. Britannique en qualité d'Electeur de Brunſwick, reçût le 9. de Stockholm un Courier, qui fut dépêché ſur le champ pour la Cour d'Hanver. On ignore le contenu de ſes dépêches. On a commencé à déſarmer trois Vaiſſeaux de guerre qui étoient de retour de Norwege, & on en va faire autant de l'Eſcadre du Contr'Amiral Fordenſchild, qui eſt rentrée dans ce Port, à la reſerve de trois Galeres qu'il a laiſſées à Maelſtrand. Ceux de l'Amiral Paulſen, qui ſont revenus ici de la Mer de l'Eſt, doivent être pareillement déſarmez. Quoiqu'il ait paru un Corps de Suedois de 3 à 400 hommes du côté de Swinoſund, ces Troupes n'ont commis aucunes hoſtilitez, s'étant retirées deux jours aprés, du côté de Bahus, aprés avoir acheté argent comptant des proviſions

Digitized by Google

sions. Milord Polworth, Envoyé extraordinaire du Roi de la G. Brt. a reçû de nouveaux ordres, pour presser la Cour de Dannemarck à se déclarer, au sujet d'une suspension d'armes avec la Suede, & de la médiation offerte de la part du Roi son Maître. La Charge de Gouverneur General de la Pomeranie & de l'Isle de Rugen, vacante par la mort du General Dewitz, a été conferée au General Scholten. Six Bâtimens Suedois, sortis de Gottembourg, ayant surpris pendant la nuit, à 2. lieuës de Maelstrand, plusieurs de nos Vaisseaux, en ont enlevé quelques-uns, entr'autres, un Bâtiment plat, deux Galeres & quatre Vaisseaux Marchands. Nous avons eu quelques jours aprés, nôtre revanche, en leur reprenant ces Vaisseaux, qui étoient dans le Port de Gottembourg, & en mettant même le feu à deux de leurs Bâtimens; les Danois ayant trouvé le moyen de s'y glisser de nuit, & de surprendre la garde. Le 4. il arriva ici un Exprés d'Hannover, allant en Suede, avec la ratification des Traitez des Rois de la G. Bretagne, & de Prusse avec la Reine de Suede. On ne paroît pas fort content ici des propositions de cette derniere Couronne, qui demande qu'on lui restituë cette partie de la Pomeranie & de l'Isle de Rugen, dont S. M. Danoise est en possession.

Digitized by Google

à Hambourg le 20. Octobre 1719.

ON celebra ici le 14. Septembre un jour solennel de Jeûne & de prieres. Tous les Predicateurs se récrierent avec vehemence dans leurs Sermons, contre les désordres & le tumulte arrivé quatre jours auparavant en cette Ville. * Ils representerent entr'autres choses, que l'insulte faite à l'Hôtel de l'Empereur en le pillant, étoit une infraction contre les droits des gens ; ce qui pourroit avoir des suites trés fâcheuses. Mais, quant à la démolition de la nouvelle Chapelle des Catholiques Romains, ce n'étoit qu'une execution necessaire des Mandemens, ajoûtant que si ces Mandemens eussent été executez auparavant, ce malheur ne seroit pas arrivé. Nôtre Magistrat & les autres Colleges de cette Ville, ont envoyé des Deputez avec un Notaire, pour visiter cette Chapelle démolie. Dans le rapport qu'ils en ont fait, ils ont déclaré que c'étoit un double bâtiment, ayant trouvé des voutes pratiquées dessous. Ces Deputez pretendent que ces soûterains ont été faits à l'insçû du Magistrat, & qu'il paroissoit par-là que les Catholiques Romains y vou-

* *Voyez le Mercure de Septembre 1719. p. 157.*

Digitized by Google

loient établir une espece de Couvent ou de Seminaire. Le procés verbal a été envoyé à Messieurs les Directeurs du Cercle de la Basse-Saxe, qui sont le Roi de la G. Bretagne, comme Electeur d'Hannover, le Duc de Wolfembutel, & le Duc de Blankenberg. Le Magistrat les prie de vouloir bien interceder auprés de l'Empereur; afin que la violence commise par la canaille contre cette Chapelle, & le Palais Imperial, ne soit point imputée au College de cette Ville, ni au Conseil de Commerce. Le Baron de Kurts-Rock, Ministre de l'Empereur en cette Ville, reçût le premier de ce mois le Courier qu'il avoit envoyé à Vienne, pour informer S. M. I. de cet attentat. Il fit venir chez lui les Deputez du Magistrat, pour leur communiquer les ordres de l'Empereur, qui regarde ce delict, comme un crime de *leze-Majesté*. S. M. I. demande 1°. Qu'on fera une entiere restitution de tout ce qui a été pillé & enlevé dans la Chapelle & dans le Palais Imperial: 2°. Que ces deux édifices detruits, seront rebâtis: 3°. Qu'on restituera au Conseiller Lenbke tous ses meubles & effets: 4°. Que le Magistrat repondra de la seureté des Ecclesiastiques Catholiques: 5°. Que si le Baron de Kurts-Rock ne se croyoit pas en seureté dans cette Ville, il se retireroit, & que l'on ne donnoit

Digitized by Google

que deux fois 24. heures pour repondre sur ces griefs ; mais le Magist. ayant demandé un plus long delai à ce Ministre, il y a consenti. Le 5. la Bourgeoisie fut convoquée en consequence de ces propositions à l'Hôtel de Ville ; mais cette assemblée fut infructueuse, ne s'étant pas trouvé un nombre suffisant de personnes, qui doit être au moins de 196. pour pouvoir prendre une resolution. Les Magistrats ont donné des ordres, pour ne plus persecuter les Protestans de cette Ville, qui avoient été citez à comparoître, pour avoir assisté au Service chez M. Van-den-Bosch, Resident des Provinces-Unies. On attribuë cette indulgence aux Lettres du Roi de Prusse & à celles des Etats Generaux, écrites à cette occasion ; on prétend même que les vexations qu'on leur avoit faites, devoient être regardées comme un trait de politique, pour mieux couvrir ce qui s'est passé à l'égard du Resident de l'Empereur. Cependant, comme S. M. I. insiste sur une ample satisfaction, nos Magistrats paroissent être aussi irresolus que consternez sur les moyens d'apaiser cette affaire. Le 12. la Bourgeoisie s'assembla de nouveau ; mais, comme elle ne se trouva pas plus complette que la premiere fois, elle se separa sans avoir rien conclu.

Suivant les derniers avis de Stockholm, il y a grande apparence à une proch. in-

Digitized by Google

paix, entre la Suede & le Dannemarck; le Roi de Pologne n'en paroît pas auſſi fort éloigné; mais, d'un autre côté, malgré les diſpoſitions pacifiques de ces deux dernieres Puiſſances, & les bons offices de S. M. B. on ne voit pas encore que le Czar témoigne aucun penchant pour la paix, quoi qu'abandonné de tous ſes Alliez. On dit qu'il refuſe abſolument de reſtituer *Revel*, de qu'on lui propoſe, comme un point préliminaire de la paix. Le Czar a fait publier un Manifeſte contre la Ville de Dantzik, pour avoir tranſporté des munitions de guerre & de bouche en Suede. Cet écrit contient les raiſons qui ont engagé S. M. Cz. à prendre & à confiſquer les Vaiſſeaux Dantzicois qui y paſſoient, declarant qu'à l'avenir les équipages qui auront été faits priſonniers de guerre, ſeront condamnez à ſervir ſur ſes Galéres pendant toute leur vie.

Pluſieurs Vaiſſeaux Moſcovites ſe ſont venus poſter auprés de la *Munde*, d'où ils enlevent tous les Bâtimens ſans diſtinction.

Le nommé *Dippelius*, que l'on avoit transferé d'ici à *Altena*, fut condamné le 28. du mois paſſé à une priſon perpetuelle, au pain & à l'eau: ſes Ecrits ont été brulez par la main du Bourreau en Place publique; aprés quoi il a été conduit par quatre Dragons, les fers aux mains & aux

Digitized by Google

pieds, à Bremerſholm, lieu deſtiné pour ſa priſon.

On écrit de Vilda en Pologne, que pluſieurs perſonnes avoient été brulées, eſtropiées ou noyées dans le Fleuve de Vilna, à l'occaſion du feu d'artifice que l'on avoit fait dans cette Ville en rejouiſſance du mariage du Prince Electoral. Des Lettres de Pologne du 4. portent que le Prince Sapichea s'étant mis à la tête de 21. Drapeaux Polonois, commettoit de grands déſordres dans tout le Païs. Les avis que nous recevons de Peterſbourg, portent que le Czar donnoit tous ſes ſoins, pour faire de nouveaux preparatifs de guerre, & qu'il avoit deſſein de faire augmenter conſiderablement ſa Flote. M. de Mardefeld, Env. de Pr. ayant été admis à l'Audience de S. M. Cz. n'en avoit pas eu un accueil favorable. Le Czar lui a temoigné ſon mécontentement, de ce que le Roi ſon maître avoit conclu à ſon inſçû, un Traité d'alliance avec le Roi de la G. Bretagne, & un autre avec la Reine de Suede. La Cour de Stokholm a receu de groſſes remiſes d'argent, & on n'épargne rien pour reparer le dommage cauſé par les Ruſſiens.

Le Roi de Dannemarck fait marcher en diligence pluſieurs Regimens vers Pinneberg, & les Baillages que le Duc de Holſtein vouloit hipotêquer au Roi de la

Digitized by Google

G. Bretagne. Les Troupes d'Hannover ne se mettront en marche pour occuper ces Baillages, qu'aprés que S. M. Brit. aura passé ses Regimens en revûë. Les Commissaires Subdeleguez, pour executer le Mandement Imperial contre le Duc de Mekelbourg, n'ont pas encore fort avancé dans l'examen des principaux articles; de sorte qu'il n'y a pas d'apparence que cette affaire puisse être terminée avant la fin de l'année; cependant les Troupes du Cercle de la basse Saxe, qui sont entrées dans le pays, y vivent aux dépens du Public, qui en est fort incommodé.

On écrit de Gohr du 15. Octobre, que le Roi de la G. Bretagne avoit envoyé un Exprés à Londres, avec ordre de faire partir les Yachts & les Vaisseaux de guerre, pour se rendre à Roterdam au commencement du mois prochain. S. M. pourra resten dans le Château de Gohr environ 3. semaines, & 15. jours à Hannover, avant que de se mettre en chemin pour retourner en Angleterre.

SAXE.

à Dresde le 19. Octobre 1719.

DEpuis que l'Archiducheſſe Marie-Joſeph, Epouſe du Prince Electoral, a fait ſon entrée dans cette Ville,

Digitized by Google

chaque jour a vû des Fêtes enchantées & des Spectacles nouveaux, qui ont été donnés par le Roi de Pologne à cette Princesse. Le 6. du passé, on donna dans la carriere des Chasseurs, un combat de bêtes feroces, au nombre desquelles on voyoit une Lionne, un Taureau sauvage, quatre Ours, six Sangliers, &c. Le 7. au matin, il y eut un grand Carousel, dans lequel se trouverent rangez 64. Cavaliers, qui coururent & firent avec une adresse & une grace admirable, leurs exercices. Le 8. il y eut course de bagues, depuis l'Arsenal jusqu'aux Ecuries du Palais. Le 9. fut la cloture du Carousel, dans lequel le Comte de Visthum gagna le premier prix; le Roi de Pologne le second; le Prince de Saxe Weissenfelds le troisiéme, & le Comte de Haubitz le quatriéme. Il y eut ensuite Comedie Françoise. Le 10. le Roi & le Prince Royal, la Reine & la Sereniſſime Archiducheſſe, accompagnez d'une Cour trés-magnifique, allerent au vieux Dresden. On avoit dressé dans un des Jardins, un Theatre, sur lequel on executa un Opera Italien. Aprés le souper, on tira à 9. heures un grand feu d'artifice, preparé sur l'*Elbe*. Le 12. il y eut un nouveau Carousel à cheval & à pied sur le Marché. Les Champions étoient divisez en six Quadrilles, qui finirent leurs exercices avec l'épée, les gre-

Digitized by Google

nades & la mousqueterie ; ce qui parut un veritable combat.

Le 15. il se fit ici un grand Carousel, representant les quatre Elemens. Le Roi qui representoit le *Feu*, avoit un habit de même couleur garni de diamans. Son plumet étoit attaché avec une agrafe aussi de diamans d'un grand prix, ainsi que son harnois. Ceux de la suite de S. M. avoient aussi des habits de couleur de feu, ayant chacun à la main un flambeau ouvragé. Le Prince Royal & Electoral representant l'*Eau*, étoit habillé de bleu, de même que ceux de sa suite, ayant chacun un Trident à la main, & un Poisson sur la tête. Le Prince de Weissenfelds representant la *Terre*, étoit habillé de verd, comme ceux de sa suite, ayant chacun un Trident à la main, & la tête ornée de fleurs. Le Duc de Wirtemberg representant l'*Air*, avoit des aîles sur les épaules, & des oiseaux sur la tête, de même que ceux de sa suite. Chacune de ces Troupes étoit precedée d'un Herault d'armes, suivi de douze Trompettes & d'un Timballier ; ensuite venoit un Ecuyer avec 16. chevaux de main, couverts chacun d'une peau de Tigre, conduits par autant de Valets d'Ecurie, puis seize Chevaliers & autant de Valets, ayant une lance à la main, & 16. autres portant un javelot ; enfin seize Avanturiers, dont le Chef

Digitized by Google

marchoit au milieu, suivi de quatre Valets.

Le premier Octobre, le Comte Sbirby, Ministre Plenipotentiaire de S. M. Imp. eut audience publique du Roi, pendant laquelle le Prince & la Princesse (qui a déja donné des marques de grossesse) firent une renonciation solennelle sur les Païs hereditaires de l'Empereur. S. M. Pol. doit se rendre dans peu à Fraudstat, où le Senat doit s'assembler, afin d'y regler les affaires du Royaume, en attendant la tenuë de la Diette que l'on a renvoyée au Printems prochain.

Tous les Grands de Pologne, qui sont en cette Cour, sont allez remercier en Corps le Roi, de toutes les honnetez qu'ils en ont reçû. Le Chancelier porta la parole.

POLOGNE.

à Berlin le 20. Octobre 1719.

IL paroît ici une Lettre du Roi de Prusse, adressée à l'Electeur Palatin, en date du 16. du mois passé, portant en substance ce qui suit : Que S. M. est sensiblement touchée de l'avis qu'elle a reçû de ce qu'on inquietoit les Sujets Reformez de S. A. E. Palatine à Heidelberg, dans l'exercice de leur Religion, pendant qu'on le permettoit aux Juifs : Que S.

Digitized by Google

M. aprés avoir fait une ample déduction des libertez & prerogatives des Protestans dans tout l'Empire, represente les infractions qu'on y fait, & de quel œil un tel procedé doit être regardé par toutes les Puissances Protestantes : Que supposé que l'on continuë d'inquieter les Reformez du Palatinat dans l'exercice de leur Religion, ou que l'on en exige de l'argent, cette violence obligera S. M. d'en arrêter le cours par des voyes justes & convenables, suivant les Constitutions de l'Empire : Que S. M. demande aussi à l'Electeur qu'il fasse supprimer les Ecrits du Pere Ezarni, comme y étant directement contraires, & S. M. conclut par demander à l'Electeur de lui faire une réponse prompte & positive.

La joye que l'on a conceuë ici du nouveau Traité de paix conclu avec la Suede, est inexprimable, avec d'autant plus de raison, que par ce Traité la Forteresse de Stettin, & toutes les Places sequestrées de la Pomeranie jusqu'à la Pene, sont cedées à perpetuité au Roi de Prusse, moyennant la somme de 100000 Risdales que S. M. s'est engagée de payer à la Reine de Suede.

Digitized by Google

à Vienne le 20. Octobre 1719.

L'Affaire du Comte de Nimpsch, Chambellan de l'Empereur, Conseiller Aulique, frere du Comte d'Altheim, accusé d'avoir entretenu une correspondance avec le Cardinal Alberoni, devient plus sérieuse qu'on ne l'avoit cru d'abord. Le 6. il fut conduit en chaise, au milieu de huit Soldats, devant le Président du Conseil, pour y être examiné de nouveau. Il fut obligé de se tenir debout. On lui a osté la clef d'or, & la Comtesse son Epouse n'a plus la permission de l'aller voir; on lui a insinué qu'elle feroit bien de se retirer à la campagne. On croit que ce Comte se trouve engagé dans les intrigues du Sieur Dodeschi, qui avoit correspondance avec un certain Abbé Cini, prisonnier dans la Citadelle de Milan. Comme l'Abbé Dodeschi n'a voulu jusqu'apresent rien avoüer, on fait venir de Milan l'Abbé Cini qui a été arrêté, pour le lui confronter, & l'on parle de le mettre à la torture, en cas qu'il ne decouvre pas toute cette intrigue. On assure que le Comte de Colloredo, Gouverneur du Milanois, est le premier qui en ait donné avis à la Cour, & que ces avis ont été confirmés par l'Amiral Bing, qui avoit intercepté quelques lettres à ce sujet. On ajoûte que

Digitized by Google

le Valet de Chambre du Comte a achevé de découvrir cette intrigue. Le Marquis de Ruby, ci devant Vice-Roy de Sardaigne, partit le 6. pour aller prendre possession du Gouvernement du Château d'Anvers. Le Comte de Biekle, Ministre de Suede, arrivé depuis peu en cette Cour, a de frequentes conferences avec nos principaux Ministres. Le Comte de Virmond se louë beaucoup des honnêtetés qu'il reçoit tous les jours du grand Vizir, qui étoit allé jusqu'à une lieuë de Constantinople, pour lui donner le divertissement d'un combat à la Turque. Il a été obligé de se retirer à une lieuë de cette Capitale à cause de la peste qui emporte beaucoup de monde dans cette grande Ville. Il a 70. personnes de sa suite malades. Nostre Ambassadeur a vû celebrer la fête du *grand Bayram*, ou la Pâque des Turcs, qui dure 3. jours. Elle commence immediatement aprés celle du *Ramazan*, ou jeûne des Turcs au lever de la Lune. Elle est annoncée par trois coups de canon tirés du Serail. Pendant ces trois jours de fêtes, les femmes ont la liberté de sortir, de se visiter les unes les autres, & de voir leurs parens; ce qui ne leur est jamais permis que dans cette occasion.

Digitized by Google

Voici l'ordre & la marche du Sultan, à la grande Mosquée, le jour de la fête du Bayram, celebrée le 17. Août 1719.

On voyoit d'abord trois Turcs avec trois Turbans, six Pages à cheval avec un Cadi, huit Muffeti depossedés, trois Kaffaskier ou Archevêques Turcs, trois Molla ou Cardinaux Turcs, le Suraclair des Janissaires, 13. Sorbassi, le Muffeti des Janissaires, quatre Must-wechi, un Tscorbachi, cinq Aga des Janissaires, quatre Capigi Bassa à cheval, sept Chioudes, le Colonel des Janissaires, quatorze Bachas, trente-six Must-wechi, six Vizirs à cheval, le Capitaine Bassa, Nuangi Bassa, 20. Sorbachi.

Le G V. à cheval, saluoit à droite & à gauche tous les Janissaires, en leur faisant une inclination de tête, & en portant sa main sur sa poitrine, pour marquer l'estime qu'il faisoit d'eux. Suivent 16. Haïduques, ayant sur leur tête des bonnets d'argent doré, massif, & à la main des hallebardes aussi d'argent massif.

Le fils du Sultan à cheval, & richement vêtu, est suivi d'un Capigi Bassa, Gouverneur des Pages du Sultan.

Kislar-Aga, qui est un More châtré, & Gouverneur des Dames de la Cour du Sultan, étoit suivi de vingt autres Mores pareillement prepossés pour la garde des Dames de la Cour.

Digitized by Google

Le G. S. étoit monté sur un cheval blanc, dont les harnois étoient tous garnis de diamans, avec un plumaçon sur sa tête en forme d'Alcoran. S. H. étoit precedée & suivie de 12. des principaux Janissaires : Ensuite venoit un Aumônier qui jettoit de la monnoye au Peuple. Cet Aumônier étoit suivi de cent Caissiers, ayant des bonnets blancs sur leurs têtes, & d'une troupe nombreuse de Janissaires.

Le G. Muffti, qui est en concurrence avec le G. V. pour le pas, ne se trouva point à cette ceremonie ; mais, sans observer l'ordre de la marche, il se rendit seul à la Mosquée avec sa suite.

Les Janissaires sont rangés en haye depuis le Palais du Sultan jusqu'à la Mosquée, sans armes, ni bâtons, en tems de paix.

Le Sultan étant arrivé à la Mosquée, *Liman*, autrement le G. Muffti, fit la priere qui consiste en une lecture d'un quart d'heure. Le Sultan retourna ensuite dans son Palais, & les Turcs vont par bandes, courant la Ville, annoncer la fête du Bayram, au son des trompettes, le Canon tirant tout le jour.

Repassons à present de Constantinople à Vienne.

L'Ambassadeur de la Porte Ottomane en cette Cour, paroît avoir grande envie de retourner dans son Pays. Le Comte de

Digitized by Google

Virmond de son côté sollicite fortement son rapel en cette Cour. Le Hallebardier, qui tua le 24. du mois dernier le Chef de cuisine de l'Ambassadeur Turc, eut la tête tranchée le 3. de ce mois. Il se trouva à cette execution plusieurs Turcs à cheval & à pied.

Le Baron de Bentenrieder est sur le point de partir pour Paris, en qualité de Ministre Plenipotentiaire. On lui assignera 1000. écus par mois. Il doit être fait Conseiller privé avant son départ, & sera nommé un des Plenipotentiaires, au cas que la paix se negotie avec l'Espagne. L'Empereur a conferé la charge de Commandant de la vieille Ville de Prague, au Comte de Waldstein. Le Comte de Kinigseg, ci-devant Ambassadeur en France, est parfaitement bien auprés de l'Empereur. On a eu nouvelle que le Comte de Vindisgratz, qui va resider à la Haye en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Empereur, avoit eu le malheur de perdre ses deux fils qui sont morts sur la route Ce Ministre est chargé de commissions importantes. Il a toute la capacité requise pour s'en bien acquitter. Le 27. du mois passé le R. P. François Caccia, Frere Mineur, Commissaire general de la Terre Sainte, étant allé trouver Ibrahim Bassa, pour le prier de recommander auprés du Sultan les interêts du S. Sepulchre, &c.

lui

Digitized by Google

lui demander la protection des Peres de son Ordre, cet Ambassadeur le lui promit avec toute la gratieuseté possible. Le Comte de François-Henri Schlick, fils du grand Chancelier de Bohême, a été fait Chambellan de l'Empereur. La Cour Imperiale a pris le deüil pour 6. semaines au sujet de la mort de Madame la Duchesse de Berri. Le Prince Jacques Sobieski se tient *incognitò* à *Augsbourg*. L'on est persuadé que la Cour de Vienne lui permettra de faire ici son sejour pendant l'hiver. Le Prince Eugene ne se mettra en chemin pour les Pays-bas, qu'aprés qu'on aura congedié l'Ambassadeur Turc.

De Cassel le 28. Octobre 1719.

LE Baron de Hillesheim, Président du Conseil privé, a notifié au Conseil general des Reformés de Heidelberg, que comme l'Electeur Palatin avoit dessein de leur faire bâtir une autre Eglise, ce Conseil devoit s'expliquer, s'ils vouloient choisir pour cet effet le *Munikenhof* ou la Place des danses. Mais, comme les Reformés prétendent qu'en leur enlevant l'Eglise du saint Esprit, on n'a pû le faire sans donner atteinte aux Constitutions de l'Empire, leur Conseil general insiste avec soumission sur la restitution de cette Eglise. Cependant les Reformés ont fait dresser une

Digitized by GoogleM

grande tente avec des planches sur le Munikenhof où ils continuent de faire l'exercice de leur Religion, malgré la deffense qui leur avoit été faite de s'y assembler; & cela, parce qu'ils pretendent qu'il est impossible que la petite Eglise de S. Pierre, qui reste aux Reformés de Heidelberg, puisse contenir une si nombreuse assemblée, & que d'ailleurs cette défense est directement contraire à la liberté & aux Prerogatives des Reformés.

M. Spina, Resident des Etats generaux, est parti pour se rendre à la Cour Palatine, avec ordre d'y faire de fortes remontrances en faveur des Protestans; & de declarer à son Alteſſe Electoralle que si elle persiste à les opprimer, L. H. P. se croiront en droit d'user de represailles envers leurs sujets Catholiques Romains, & de faire fermer leurs Eglises dans tous les Etats de leur Domination. L'Electeur Palatin a reçu un exprés du Baron d'Osten, son Envoyé à la Cour Britannique, avec avis que le Roy de la grande Bretagne s'interessoit fortement en faveur des Protestans, & qu'il demandoit qu'on les retablît dans tous leurs droits & privileges, conformément aux Traités de Westphalie & aux Constitutions de l'Empire. Cet Exprés à d'abord été renvoyé par l'Electeur, qui prétend que ses Sujets Protestans n'ont aucun lieu de se plaindre de ce qu'on leur a enle-

Digitized by Google

vé l'Eglise du saint Esprit, puisqu'il leur en a fait construire une autre à ses depens; que d'ailleurs le Traité de Vestphalie ni les Constitutions de l'Empire, n'empêchoient pas qu'un Souverain ne gouvernât ses Etats suivant son bon plaisir, surtout lorsque le Prince n'usoit de ce droit qu'en suivant les regles de l'équité. Outre les Ministres de la Grande Bretagne, de Prusse & des Etats generaux, le Landgrave de Hesse-Cassel, & le Landgrave de Hesse-Darmstatt doivent envoyer chacun un Ministre à S. A. E. pour seconder les sollicitations des premiers en faveur des Protestans du Palatinat. On a même fait des demarches auprés des Cantons Suisses Protestans, pour joindre les leurs aux premiers.

Cependant l'Electeur fait travailler en diligence à la construction de l'Eglise destinée pour les Reformés. Comme les Chefs du Consistoire ont toûjours refusé de poser la premiere pierre des fondemens de cette Eglise, elle a été placée par l'Ingenieur Sardo qui a la direction de cet Edifice. Cela fait croire que S. A. E. est bien resoluë de ne point rendre l'Eglise du S. Esprit aux Evangeliques.

Les Ministres Imperiaux à la Diette, semblent ne plus s'opiniatrer si fort pour l'érection de la charge de grand Ecuyer,

Digitized by Google

les Ministres Protestans ayant declaré qu'ils ne souscriroient jamais à cet établissement.

à Bruxelles le 25. d'Octobre 1719.

LE Procés des cinq Doyens des Corps de Metiers, ayant été terminé par le Conseil de Brabant, on leur prononça leur Sentence dans la Prison. On conduisit le 19. le plus ancien Doyen à la Chancellerie, où sa Sentence lui fut lûë. A chaque article il soûtint qu'il étoit innocent de toutes les accusations portées contre lui, protestant qu'il n'avoit aucune part aux derniers tumultes, qu'il n'avoit pas même pensé à troubler le repos de sa Patrie. Sa Sentence lui ayant été presentée à signer suivant la coutume, il refusa de le faire, disant que comme il n'étoit point coupable, il ne devoit pas non plus demander pardon à la Justice. Il adressa la parole au Peuple, sans qu'il parût aucune alteration sur son visage; mais les cris des Soldats ayant empêché qu'il ne fût entendu, il se mit à genoux, & eut la tête tranchée. Les Bourgeois fondant en larmes, enleverent aussi-tôt son corps que l'Executeur jetta dans un tombereau plein de sable, & l'emporterent dans l'Eglise de Sainte Catherine sa Paroisse. On lui fit un Service solennel avec un grand con-

Digitized by Google

cours de Peuples. On transfera au Village d'*Etterbeck*, à un quart de lieuë de cette Ville, les quatre autres Doyens condamnez à être bannis à perpetuité, des Pays de la domination de l'Empereur. Ils y furent accompagnez par un nombre prodigieux de Peuples. On a sçû qu'ils s'étoient retirez à Liege. On pendit ensuite sept de ceux qui avoient eu le plus de part au pillage de la maison du Chancelier de Brabant, aprés avoir été auparavant fustigez. Le Gouvernement ayant appris que les quatre Doyens bannis, étoient sur les Frontieres du pays de Liege, dans un Couvent de l'Ordre de S. François, prés de Tirlemond, il doit faire prier l'Electeur de Cologne de les faire sortir de cette retraite, & de les éloigner, à cause des consequences du voisinage.

Le 8. le Marquis de Prié declara à son audience publique, le General Major d'Artiaga, pour Gouverneur de *Gand*, & le Brigadier Devenish, Gouverneur de Courtray. Les Deputez du Chapitre & de la Noblesse de Tournay, sollicitent fortement le reglement de leurs limites avec la France, à cause des difficultez qui surviennent tous les jours à cette occasion. Le Gouvernement doit faire de nouvelles plaintes aux E. G. au sujet de deux Vaisseaux Ostendois qui ont été pris par les Hollandois sur les côtes d'Affrique. Le

Digitized by Google

Prince de Naſſau-Siegen eſt encore en cette Ville, pour ſoûtenir ſes pretentions ſur les biens de la ſucceſſion de Naſſau-Orange en ce pays.

HOLLANDE.

à Amſterdam le 23. Octobre 1719.

MOnſieur Wolſters, Agent de S. M. Britannique à Rotterdam, fit arrêter le 20. à la Brille quatre Ecoſſois, ſçavoir les S rs. David Nairne, Jean Hepburn, Jacques Brown & Archibad Johnſon, à bord d'un Bâtiment de Rouen, dans le tems que ce Bâtiment alloit mettre à la voile. On leur a donné une garde de 12. Soldats & d'un Sergent. Tous leurs papiers ont été ſaiſis & portez à Milord Cadogan. On dit qu'il s'agit d'une conſpiration contre la perſonne du Roi de la Grande Bretagne.

Milord Cadogan fait des preparatifs extraordinaires pour recevoir le Roi ſon Maître. On preſume que S. M. Britannique ne fera aucun ſejour dans ce Païs, à moins que l'affaire de la quadruple alliance n'ait été terminée à ſa ſatisfaction.

L'on pretend que M. de Morville doit declarer de ſon côté, que ſi l'Etat perſiſte à refuſer d'y acceder, la Cour de France a reſolu de faire viſiter tous les Vaiſſeaux

Digitized by Google

Hollandois qu'on rencontrera, allant trafiquer en Espagne. Le Comte de Cadogan a fait la même declaration il y a quelque tems.

On parle diversement à la Haye du Voyage du Baron de Capres. Les uns prétendent qu'il est encore à Madrid, & que ce qu'on a publié de son départ, n'est qu'un trait de politique de M. le Marquis Beretti-Landi, pour gagner du tems, & pour amuser l'Etat, dans l'esperance d'un prochain accommodement entre les Puissances en guerre. Il est certain que ces bruits ont engagé divers Membres de la Regence à temporiser, & à entrer dans les vûës de ce Ministre: les autres disent avec aussi peu de fondement qu'il est actuellement en chemin avec l'Intendant Patigno.

L'on asseure qu'il y a une grande mésintelligence entre M. le Marquis Beretti-Landi & M. de Monteleon, & que ce dernier ne veut absolument se mêler d'aucune affaire, quoiqu'il ait receu des ordres de la Cour de Madrid, de travailler de concert avec l'autre.

M. de Meinertihagen a enfin reçû les instructions qu'il attendoit de la Cour de Berlin, au sujet d'un accommodement entre le Roi de Prusse & le jeune Prince de Nassau-Orange, touchant la succession du feu Roi Guillaume. Les Ministres

Digitized by Google

Plenipotentiaires nommez à ce sujet, eurent avant-hier une conference d'environ une heure & demie, avec les Deputez de L. H P. mais on ignore encore ce qui s'y est passé. Cependant, on assure que le Roi de Prusse est dans des dispositions fort favorables pour faciliter la conclusion de cette affaire.

L. H. P. ont envoyé aux diverses Provinces la copie du Memoire du Prince Kurakin, pour détourner l'Etat de prêter à la Reine de Suede un million d'écus, qu'elle a fait demander. Milord Cadogan appuye fortement la demande de S. M. Suedoise, & il y a apparence que ses sollicitations à cet égard, l'emporteront sur celles du Prince Kurakin.

Les differends entre la Ville de Groningue & les Ommelandes, qu'on avoit dit être presque terminez, commencent à se reveiller. L. H. P. doivent écrire une lettre à ce sujet aux Etats de cette Province; cependant on cherche quelques moyens de pouvoir la soulager, en consideration des dommages qu'elle a soufferts par la derniere inondation.

L'Amirauté d'Amsterdam s'est enfin conformée à la resolution de L. H. P. à qui elle a fait sçavoir, qu'elle faisoit équiper un Vaisseau de guerre, commandé par le Capitaine de Wilt, qui sera prêt à mettre à la voile dans dix ou douze jours

Digitized by Google

jours au plus tard, pour transporter en Suede M. de Burmania, nommé à cette Ambassade. L. H. P. lui en ont fait donner avis, afin qu'il se tienne prêt à partir vers ce tems-là. Cependant les Deputez de Hollande dans l'assemblée des Etats Generaux, ont renouvellé leurs protestations au sujet de cette Ambassade, dont cette Province prétend toûjours avoir la nomination; on croit pourtant que cette affaire s'accommodera dans cette seance des Etats de Hollande.

Les conferences, pour le redressement des Finances, continuent de se tenir, mais c'est une affaire d'une longue haleine, qui rencontrera de grandes difficultez, qu'on pourroit néantmoins lever, si l'on s'y prenoit comme il faut, & qu'on prît la chose un peu plus à cœur.

M. le Comte de Vindisgratz est attendu à la Haye avec impatience. Cet Etat paroît être fort content du choix que l'Empereur a fait de ce Ministre dont on parle fort avantageusement. On dit qu'il a tous les talens necessaires pour se concilier les esprits de ce Païs-cy.

M. de Colster, dans sa derniere Lettre à L. H. P. marque que le Cardinal Alberoni n'avoit encore pris aucune resolution touchant la paix, & qu'il ne cherchoit qu'à pouvoir éviter l'acceptation du Projet d'accommodement.

Digitized by Google

On dit que le Roi de Prusse fait avancer 20. mille hommes vers la *Curlande*, & que le Roi de Pologne fera aussi marcher 8000. hommes vers la *Pruße Polonoise*.

Les Lettres d'Hambourg du 20. portent que l'on a appris de Petersbourg que le Czar a refusé la mediation de S. M. B. & qu'il a ordonné de construire 8. Vaisseaux de guerre. Les Russiens publient qu'ils entreprendront cet hiver une nouvelle invasion en Suede. On n'a point encore d'avis que l'Amiral Norris soit parti pour retourner avec son Escadre en Angleterre. Il est arrivé à *Coppenhague* un Exprés de S. M. B. & l'on dit que S. M. Danoise est disposée à conclure une Treve avec la Suede. On aprend que le Duc de Meklenbourg a refusé de voir & même de laisser entrer à *Domits*, les Deputez de la Noblesse de Meklenbourg, qui venoient le prier de convoquer une Diete du Pays, pour terminer leurs differends avec S. A. S.

Les Etats de Hollande se sont separés, sans avoir pris aucune resolution sur l'affaire de la Quadruple Alliance. Le Marquis de Beretti-Landi a eu à ce sujet depuis peu diverses conferences avec les Deputés de l'Etat.

Digitized by Google

à Londre le 23. Octobre 1719.

ON propose un Plan pour ériger une Compagnie, qui doit faire le commerce de bois pour la construction des Vaisseaux. Comme on a dessein de tirer les bois de la nouvelle Angleterre, on nommera cette Compagnie, *la Compagnie du Nord de l'Amerique*. On prétend que le bois se vendra aux Particuliers à beaucoup plus bas prix, que si on le faisoit venir d'Archangel, de Norwege, ou de la Mer Baltique. Ce projet doit être mis en exécution par un nombre considerable de personnes de distinction, & de riches Marchands qui composeront cette Compagnie, & qui ont resolu d'en demander la permission au Roy.

Comme les Interessés de nos Manufactures ne peuvent pas vendre depuis quelque tems les marchandises qui en proviennent, il s'est formé une association pour les maintenir; on a déja souscrit pour plus de 50. mille livres ster.

Le Bill du Parlement d'Irlande, pour empêcher l'accroissement du Papisme, est encore pendant au Conseil. On prétend que les Seigneurs Justiciers en ont informé le Roy, aprés avoir recommu que les clauses portées contre la Catholicité Romaine en Irlande, étant trop dures, produiroient

Digitized by Google

dans la conjoncture presente un mauvais effet auprés des Catholiques Romains ; ce qui pourroit les exciter à molester les Protestans qui sont dans leurs Etats, en leur refusant la satisfaction que les Potentats demandent : aussi croit-on que ce Bill sera entierement rejetté, ou qu'au moins on en moderera les clauses.

On a publié que la Patente, pour établir la grande pêche de la Grande Bretagne, étoit prête à être expediée. Le Duc d'Athol, les Comtes de Clarendon, d'Yarmouth, & de Southerland, qui sont les Chefs de cette entrepriſe, ſe flattent de la faire réüſſir ; mais peu de gens sont d'opinion que cette affaire puisse avoir lieu.

Comme depuis le depart de nôtre Flote de sainte Helene, le vent a toûjours été l'Eſt, on ne doute pas que cette Escadre ne soit presentement sur les côtes d'Espagne. On est persuadé ici que cet armement n'a été fait que dans le dessein d'aller attaquer la Corogne.

On a donné ordre de preparer les Vaisseaux de Guerre & les Yachts, pour aller prendre le Roy que l'on attend dans cette Capitale les premiers jours du mois de Novembre.

On écrit de Hannewer que le Comte de Sunderland avoit reçu un accueil trés favorable du Roy.

On a élevé la Statuë en bronze du Roy

Digitized by Google

Henry VI., dans le College de *Laton*, prés de Windsor, pour conserver à la Posterité la Memoire de ce Prince qui en est le Fondateur.

Le 11. on publia une proclamation de la part des Seigneurs Justiciers, par laquelle le Parlement est encore prorogé jusqu'au 3. Novembre, n. st.

Nos derniers avis de Lisbonne portent, qu'un de nos Vaisseaux qui croise dans ces Mers pour la sûreté du commerce, a fait plusieurs prises sur les ennemis, entr'autres celle d'un Armateur Espagnol, de 60. canons, dont l'équipage étoit presque tout composé de Matelots Anglois. Cet Armateur avoit fait depuis peu deux autres prises considerables.

Les Vaisseaux de l'Escadre de l'Am. Bing qui doivent revenir pour se radouber, sont le *Kent*, l'*Essex*, le *Superbe*, & le *Charles Galley*; le reste de la Flote doit passer l'hiver dans la Mediterannée avec cet Amiral.

Le 14. on lança à Wolwick le Vaisseau la *Britania* de 112. pieces de canon; il doit être conduit incessamment à Catham par le Capitaine Sun qui en doit avoir le commandement. Il y a sur les chantiers à Wolvvick deux Vaisseaux de 70. canons chacun, pour le service de la G. Bret. Les Seigneurs Commissaires de l'Amirauté s'assemblerent deux fois la semaine precedente, pour examiner l'état de la Marine,

Digitized by Google

& pour concerter les moyens de la tenir sur un bon pied On a bâti depuis peu deux Vaisseaux de guerre à Depford pour le compte de la Compagnie des Indes de France, & il y en a encore deux autres pour la même Compagnie sur les chantiers.

Le 16. on a lancé dans ce dernier Port un des quatre Vaisseaux de guerre qui y sont ; sçavoir des Fregates de 50. pieces de canon chacune.

Par les Lettres du Cap Cost-Castu, sur la côte de Guinée, du onze Juillet dernier, on mande que la *Conrade* & la *Princesse*, deux Vaisseaux appartenant à la Compagnie d'Affrique, avoient été pris par un Corsaire, qui ayant mis les Equipages à terre, en avoit emmené les Vaisseaux pour servir à pirater. La *Loyauté*, la *Martasonon*, & la *Biche*, trois autres Bâtimens Anglois, ont été aussi pillez par le même Corsaire. Le Gouvernement en ayant été informé, a donné ordre d'équiper en diligence l'*Anne Royale Galley*, & le *Lym*, Vaisseaux de guerre, pour aller joindre un de nos Vaisseaux qui croise sur la côte de Guinée, & donner la chasse à ces Pirates qui sont en grand nombre dans ces Mers. Le *S. Thomas*, qui est arrivé à Gallöüay en Irlande, rapporte qu'un de ces Forbans lui avoit enlevé tout le Vin & les provisions de son Vaisseau.

Digitized by Google

La saison ne permettant pas que l'Amiral Norris demeure plus long-tems avec son Escadre dans la Mer Baltique, on attend son retour incessamment dans nos Ports.

Le Docteur George Smalridge, Evêque de Bristol, & Doyen de l'Eglise de Christ, mourut le 8. de ce mois à Oxford.

On assure que les Troupes Hollandoises, qui sont en Ecosse, y passeront l'hiver, pendant lequel on levera dans la G. Bret. huit Regimens d'Infanterie & six de Dragons, tant pour remplacer les Hollandois que l'on compte de renvoyer au Printems prochain, que les Troupes que l'on a embarquées pour l'expedition secrette.

Un Armateur Espagnol a enlevé deux Vaisseaux de Londre, l'un venant de la Virginie, & l'autre de Guinée.

Un de nos Vaisseaux a amené à Montbay un autre Vaisseau Hollandois, qui alloit à *Bilbao* en Espagne, porter des Marchandises de contrebande.

On estime 200. mille livres sterlins la charge des deux Vaisseaux arrivez depuis peu de Turquie, sçavoir le *S. George*, & le *Hartcour*. Ils ont apportez des Soyes, des Gauls, toute sorte de Corons filez & non filez, une balle de Cordivan, deux caisses de Rubarbes, & 85. caisses de Savon.

Digitized by Google

Le *Lim*, Pink chargé pour Oporto, a été pris par un petit Armateur Espagnol de 8. pieces de canon, ainsi que les *trois Amis* de Weymouth par un autre Armateur Espagnol de 24. canons, & de 180. hommes d'équipage. Il a été conduit à la Corogne.

On écrit de Londre, que le Duc de Neucastle, Chambelan de la Maison du Roi, avoit fait sçavoir aux Directeurs de l'Academie Royale de Musique, que le 1. de Novembre, il se tiendroit une assemblée generale dans la Maison de l'Opera, afin de prendre les mesures les plus justes, pour commencer à jouer au mois de Janvier prochain. M. Hendell qui a été envoyé dans les Pays Etrangers, pour enrôler des Acteurs, est attendu incessament ici. Le Duc de Warton arrivé depuis peu d'Italie, a amené 3. Acteurs & une Actrice pour chanter. Il s'est engagé de leur payer 4000. livres sterlins pour un an.

Les Ostendois ont équipé un Vaisseau de guerre pour courir sur ceux de la Compagnie des Indes.

Digitized by Google

à Madrid le 16. Octobre 1719.

LA Cour a reçû deux Exprés du Duc de Parme dont on ignore le contenu. Le Cardinal Alberoni êtant retabli d'une indisposition, a de frequentes conferences avec l'Ambassadeur de Portugal & celui des Etats Generaux. Le Gouverneur de Ceuta sollicite fortement la Cour pour avoir un renfort, sa Garnison êtant fort affoiblie par les maladies & la mortalité.

Le 24. du mois passé, l'Infant Dom Fernando êtant entré dans sa septiéme année, la Cour quitta ce jour-là le deuil qu'elle avoit pris pour Madame la Duchesse de Berri. Le Cardinal Ministre a, dit-on, resolu de lever 24. nouveaux Bataillons, & quatre mille Chevaux, pour renforcer nôtre Armée en Catalogne; mais où trouvera-t'on des hommes & de l'argent? Sur la marche des François en Catalogne, le Marquis de Castel Rodrigo a fait passer dans cette Province la plus grande partie de ses Troupes, n'ayant laissé que 2000. hommes en Garnison à Pampelune. Tous nos avis de Catalogne confirment que les Habitans de la campagne sont fort disposez à une revolte, & que les Miquelets y commettent de grands desordres. On apprehende aussi une descente de la Flotte Angloise sur les côtes

Digitized by Google

de Valence pour favoriser le soulevement des Catalans. Un de nos Armateurs ayant conduit à Vigo un Bâtiment Hollandois chargé de fer, qu'il avoit rencontré en Mer sans Equipage & sans Chaloupe, en a fait informer la Cour par M. le Marquis de Risbourg, Gouverneur general de la Galice, surquoi le Cardinal Alberoni a écrit une Lettre à M. de Colster Ambassadeur des Etats Generaux, pour lui faire part d'un évenement si extraordinaire.

Leurs Majestez, le Prince des Asturies, les jeunes Infans & le Cardinal Alberoni, sont partis le 2. pour aller à l'Escurial, où l'on dit que la Cour restera un mois. Aucun des Ministres Etrangers n'a eû la permission de suivre le Roi, mais ils furent le premier, admis à l'audience de S. M. de qui ils prirent congé.

On regarde ici comme un miracle que la *Visso* de la Vera-Crux & celui de Cartagene, ne soient pas tombez entre les mains des Anglois, qui avoient pour lors à la vûë de Cadix neuf Navires de leur Nation. La Visso de Cartagene qui entra à S. Lucar le 3. passa heureusement au milieu de cette Escadre.

Digitized by Google

Chargement de la Visse de la Vera-Crux, arrivé à Cadix le 5. Septembre 1719.

42372. Piastres pour le particulier.
559. Surons de Cochenille.
149. Surons d'Indigo.
380. Cuirs tannez.
69. Caisses de Vanille.
1. Dille avec 21. Arobes Vanille.
1. Caisse Rocou & 2. Surons dits.
1. Caisse argenterie travaillée.
1. Caisse contra hierba.
25. $\frac{1}{2}$. Bales de Jalap.
1. Botiche d'huile Marie.
3. Caisses de Chocolat.
700. Quintaux de Cuivre.

Chargement de la Visse de Cartagene, arrivé à S. Lucar le 3. Septembre 1719.

400. mil Piastres en or registré.
3. Caisses de Vanille.
428. Quintaux, Bois de Bresil.
11. Caisses, Beaume de Peroux, Huile Marie.
131. Surons Cacao.
138. Surons Quinquina.
20. Marcs, Emeraudes brutes.

Digitized by Google

à Rome le 10. Octobre 1719.

MOnsieur le Cardinal de la Tremoille, informé que le Pape devoit tenir Consistoire, alla le 4. du mois passé faire sommation verbale à l'Auditeur ; afin que S. S. eût à donner des Bulles à M. l'Abbé de Lorraine & à M. l'Abbé de Castries. Le Pape fit pour lors tenir une Congregation, & remit le Consistoire au 11.

Le 9. Monsieur le Cardinal de la Tremoille retourna faire une pareille sommation, & le 10. le Pape, aprés la Messe, envoya les Curseurs avertir les Cardinaux de ne s'y pas rendre. Enfin le 18. le Pape tint Consistoire, dans lequel les Eglises de France furent proposées, & accorda des Bulles aux Archevêques de Rouën, de Tours, aux Evêques de Bayeux & de Nevers. Tout Rome a témoigné une joye extraordinaire en aprenant cette nouvelle.

Dans ce même Consistoire S.S. y fit un discours fort long sur l'expedition à la Chine de M. Mezabarba, qui fut proposé Patriarche d'Alex. & Nonce de la Chine : Le 21. il fut consacré dans l'Eglise de S. Charles. Le S. Pere lui donna ensuite un magnifique dîner, ainsi qu'à un grand nombre de Relig. qui vont avec lui dans cette Mission, aprés quoi SS. fit une exhorta-

Digitized by Google

tion trés pathetique, pour les animer aux travaux Apostoliques. Comme il est jeune & d'un bon temperament, il poura facilement resister aux fatigues de ce long voyage. Elle a chargé ce Nonce d'une caisse fournie de lunettes de toute sorte de grandeurs, & d'une autre caisse remplie de cristaux de Venise, pour en faire present à l'Empereur de la Chine. M. de Mezabarba, informé que cet Empereur aimoit fort la symphonie, emmene avec lui sept des plus excellens Violons d'Italie. Il passera d'abord à Lisbonne où un Vaisseau l'attend, pour le transportet à la Chine avec sa suite.

On s'attendoit qu'il y auroit une promotion de Cardinaux au commencement du mois; mais l'on croit apresent qu'elle sera au moins differée jusqu'à la fin de ce mois. Ce delay peut venir de ce que le nombre des Chapeaux, qui vaquent presentement, ne suffit pas pour satisfaire les aspirans; peut-être que Sa Sainteté veut attendre que la pluralité augmente. Les Cardinaux Cornaro, & Zondedari, pouroient bien faire place à d'autres, l'un étant dans un continuel assoupissement, & l'autre donnant des simptômes évidens d'éthisie.

L'affaire de la Nonciature de Naples pouroit encore être un obstacle pour cette Promotion. En effet, le credit du Collateral de Naples est si puissant à la Cour de Vienne, qu'elle ne donne pas toûjours des

Digitized by Google

réponses favorables aux instances que celle de Rome lui fait faire. Pendant toutes ces Negotiations, le Nonce est comme relegué dans l'Isle de *Procida*; & il y a apparence que si les difficultés qu'on rencontre dans sa réintegration, durent encore quelque tems, on croit que SS. ne pourra se dispenser de le rappeller.

Dona Maria Pallavicina, Epouse de M. Giovani Giacomo Imperiale, fils du Doge de Genes, a intenté ici un procés à son Mari pour cause d'impuissance. Il en étoit d'abord convenu, mais il a changé depuis de sentiment, en niant le fait. La Congregation du Concile, composée de 17. Cardinaux dont trois opinerent seulement en faveur du Mari, ordonna qu'ils habiteroient trois mois ensemble; aprés quoi, si l'Epouse se plaignoit encore, on en viendroit à la visite. Comme elle n'a pas été contente de ce Jugement, la même Congregation s'assembla encore le 30. pour continuer les premieres deliberations sur la dissolution de son mariage. La Dame s'étant offerte de nouveau à être visitée, pour prouver que le mariage n'avoit pas été consommé, ses Juges n'ont pû refuser sa demande, & son offre a été acceptée. Le Decret porte que la Congregation avoit admis la preuve qui seroit faite par l'inspection du corps de Dona. M. P. qui se feroit suivant une instruction particuliere

Digitized by Google

que donneroit le Collateral Prefet.

L'Agent de l'Empereur en cette Cour, alla ces jours passés faire instance au Cardinal Dataire, pour qu'on eût à suspendre à l'avenir les expeditions des Benefices, concernant la Sicile, & cela jusqu'à ce que l'Empereur en fût paisible Possesseur. Le Collateral refusa absolument d'admettre une pareille suspension.

L'Abé Gaëtan Volpini a été condamné à mort, pour avoir écrit des calomnies atroces contre une Princesse aussi distinguée par son rang que par sa vertu. On croit cependant que le Pape fera grace à cet Abbé, en le punissant seulement d'une prison perpetuelle.

Le Pretendant & la Princesse son Epouse, n'ont pas encore quitté *Montefiascone*. Le Pape leur avoit destiné *Vrsin* pour y faire leur sejour ; mais ils ont remercié SS. de cette offre. Ils aiment mieux venir passer l'hiver à Rome, où ils se rendront à la fin du mois. La Princesse a déja donné des marques de grossesse ; elle a fait present à son Epoux d'un poignard enrichi de diamans, que le Roy Sobieski son grand Pere avoit trouvé dans la cassete du grand Vizir, aprés qu'il eût battu en 683. les Turcs, devant Vienne qu'ils assiegeoient. SS. a honoré du titre de Gentilshommes les 4. Officiers qui ont accompagné cette Princesse.

Digitized by Google

La Comteſſe Carminat mourut le 17. du mois paſſé dans le tems qu'elle ſe diſpoſoit à aller faire un voïage en France.

Il eſt mort depuis quelque tems à Piſe une Religieuſe, qui paſſoit dans l'eſprit du Public pour une perſonne doüée du don des miracles. Cette opinion étoit fondée ſur l'abſtinence du boire & du manger, ayant perſuadé aux plus credules qu'il y avoit ſept ans qu'elle ne prenoit aucun aliment, quoique fort replette. Les Chirurgiens par ordre du grand Duc, ont fait l'ouverture de ſon cadavre auſſi-tôt aprés ſon decés: ils ont trouvé dans ſon eſtomac de la viande qui n'étoit pas encore digerée; & comme ſon viſage n'étoit nullement changé, ils ont decouvert une couche de ceruſe, appliquée avec tant d'art, qu'il n'étoit preſque pas poſſible de s'en appercevoir. Son Confeſſeur accuſé de lui avoir fait joüer ce rôle, a été arrêté & mis en priſon.

La prétenduë Propheteſſe qui avoit prédit que Rome devoit perir un certain jour, a été auſſi enfermée dans les priſons de l'inquiſition.

L'Evêque de Mazzara qui a eté pris ſur un des Bâtimens du Pape en allant en Sicile, eſt toûjours retenu à Naple, ſans qu'on ait pu obtenir ſa liberté.

Digitized by Google

à Naples le 3. Octobre 1719.

LE Marquis de Lede est toûjours campé avec son Armée à Rometta & à Barcelonnette, situez à 12. mille de Messine. L'on disoit que ce General avoit dessein de tenter le secours de cette Forteresse & de livrer combat; mais, l'on sçavoit que son Armée étoit fort affoiblie par les maladies, & le Camp Allemand etoit trop bien retranché pour craindre que les Espagnols voulussent tenter ce projet. La Citadelle de Messine continuë à se deffendre avec opiniatreté. Ce qui en retarde la prise, c'est qu'elle reçoit de tems en tems des raftaichissemens par Mer. On espere cependant ici, malgré ces inconmoditez, que la Citadelle sera obligée de se rendre incessamment, les Espagnols ayant eu une de leur principale Citerne gâtée par une bombe. Le 19. du mois passé les Imperiaux s'étant rendu maîtres de la contrescarpe de la Citadelle, les Assiegez firent jouer une mine qui fit son effet, ayant enlevé un logement où il y avoit 30. hommes. Le Gouverneur fit en même tems sortir un détachement de sa Garnison, qui attaqua les Assiegeans dans leurs tranchées; mais cette sortie ne fut pas longtems soutenuë; il y eut peu de perte de part & d'autre. Cependant les Generaux

Digitized by Google

Wallis, *Sechendorf*, *Wachtendonck*, & *Schemettau*, ont été bleſſez ; & ce dernier l'eſt dangereuſement. On ne nomme d'Officier remarquable du côté des Eſpagnols, que Dom Joſeph Andrada, Brigadier, qui ait été grievement bleſſé.

L'ordre de la Cour de Vienne, pour l'échange des Priſonniers Eſpagnols, a eu ſon execution ; ils ont été embarquez aprés que le Cartel a été reglé.

Le Cardinal de Scrottenbac nôtre Vice-Roi, travaille avec une application extraordinaire à ſeconder les efforts du Comte de Merci, pour l'entiere reduction de la Sicile. Il y fait paſſer tous les jours une grande quantité de proviſions, dont l'Armée Imperiale & la Ville de Meſſine ont un extrême beſoin. Et comme preſque tout le Pays, qui eſt ſous la domination de l'Empereur, ſouffre auſſi une grande diſette, S. Emin. a fait partir pluſieurs Bâtimens François, Anglois & Hollandois, pour aller chercher des grains ſur les côtes de Barbarie, & les tranſporter en Sicile.

Malgré tous ces ſoins, le Comte de Merci inſiſte fortement ſur l'envoi de nouveaux ſecours pour renforcer ſon Armée, qui ne laiſſe pas de ſouffrir par les maladies & par le manque de proviſions.

La balle dont ce General fut bleſſé dans les reins à l'action de Francaville, n'a été tirée que le 4. du paſſé.

Digitized by Google

Le Capitaine Scot ayant rencontré une *Sattée*, autrement une Felouque Espagnole, l'avoit fait attaquer par sa Chaloupe, sur laquelle il avoit fait passer une partie de son Equipage. Aprés une vigoureuse défense des Espagnols, ses gens s'en rendirent les maîtres. Le Maître du Bâtiment pris, a été tué dans cette action. Il y avoit dessus un Colonel Aide-de-Camp du Marquis de Lede, chargé de plusieurs Lettres de la Cour de Madrid, qu'il ût le tems de jetter en Mer.

Le Regiment de Cavalerie de Lobkowvitz, 300. Hussars d'Estheraſi & 1200. hommes d'Infanterie, venant du Milanez, sont attendus de jour à autre dans cette Ville.

P. S. On apprend dans le moment que le chemin couvert & la contrescarpe, avoient été emportez par les Allemans.

à Genes le 20. Octobre.

LEs Troupes Imperiales ayant été toutes embarquées le 28. de Septembre, la Flote mit à la voile de Vado la nuit même pour la Sicile. Elle est composée de 80. Vaisseaux de transport & de 50. Barques. Tous ces Bâtimens sont chargez de 6500. hommes, de 600. chevaux, 200. mulets, 40. pieces de canon, 20. mortiers, 300. barils de poudre, 10000.

boulets, & de beaucoup d'autres provisions de guerre & de bouche. Ce convoi étoit escorté par 8. Vaisseaux de guerre conduits par l'Amiral Bing. On n'a pas voulu permettre que les Femmes Allemandes qui étoient au nombre de plus de 900. s'y embarquassent, pour éviter la dépense & l'embarras. Le lendemain matin, cette Flotte fut à la vûë de l'Isle de Corse; mais sur le midi, le vent êtant devenu contraire, elle fut obligée de virer de bord, & l'aprés midi, on l'apperçût à la hauteur de ce Port. On a été depuis informé qu'une partie de ce Convoy ayant été dispersée, 5. Bâtimens s'étoient retirez dans le Port de Livourne, & d'autres à la Specié & à Civitta-Vechia. L'Amiral Bing a laissé ici un Vaisseau de guerre, pour servir de convoi aux Bâtimens qu'on attend de Marseille & de Toulon, qui sont aussi chargez de toute sorte de Provisions de guerre & de bouche pour la Sicile. On vient d'apprendre que celui de Marseille avoit été attaqué par un Vaiss. de guerre Espagnol, qui s'étoit emparé d'une Tartane Françoise chargée de 600. barils de poudre. Le Vaisseau Napolitain qui escortoit ce Convoi, n'a pas jugé à propos de s'y opposer.

M. de Chavigny Envoyé de France, est arrivé ici depuis quelque tems avec des remises considerables.

Digitized by Google

Prise du Fort de Pensacola. par les François.

LE 20. May dernier M. de Serigny ayant fait embarquer 50. soldats dans chacun des trois Navires ; sçavoir, *le Maréchal de Villars*, le *Comte de Toulouse* (qui étoit parti de France deux mois avant nous) & *le Philippe*, nous partîmes de l'Isle Dauphine, pour aller attaquer le Fort de Pensacola, pendant que M. de Châteauguay, le plus jeune des freres de M. de Serigny, s'avançoit par terre avec 500. Sauvages qui arriverent deux jours trop tard. Nos trois Navires, en passant devant le Fort, qui n'est qu'à 30. pas du bord de la Mer, le saluërent de 150. coups de canon à boulet, qui ne tuerent aux Espagnols que deux hommes & une femme. Les ennemis ne nous canonerent pas longtems, parce qu'ils n'avoient pas beaucoup de munitions de guerre, & que d'ailleurs ils ne s'attendoient pas à une attaque si vigoureuse. Nous commençâmes à les assieger le Dimanche des Rogations. Ce fut pour lors qu'ils aperçûrent que la chose devenoit serieuse. Ils s'en doutoient avec d'autant plus de raison, que quelques jours auparavant, nous avions fait prisonniers plusieurs de leurs gens, entr'autres un Sergent & 4. Soldats, qui étoient venus à

Digitized by Google

l'Isle Dauphine, chercher un Chirurgien pour la femme d'un Capitaine Espagnol qui étoit malade : Au reste leur canon, ne nous fit, pour ainsi dire, aucun tort. D'abord que nous eûmes cessé de tirer, & que nous eumes moüillé l'ancre, hors de la portée du canon du Fort, un Officier Espagnol vint à bord du Navire de M. de Serigny, qui envoya dans le Fort M. de Richebourg, Lieutenant de Roy de l'Isle Dauphine. Les ennemis demanderent aussitôt une suspension d'armes de 3. fois 24. heures : Leur dessein étoit de faire venir des Navires Espagnols de la Baye de S. Joseph, qui n'est éloignée que de 35. à 40. lieuës ; mais M. de Serigny leur fit réponse qu'il ne leur en donnoit que 24. & que si ce tems expiré, ils ne se rendoient, il les mettroit à la discretion des Soldats, surtout des Indiens qui arriverent deux heures aprés nous, & qui ont une haine mortelle pour les Espagnols, ne se croyant jamais mieux vangés, que quand ils peuvent leur faire du mal. Cette réponse épouvanta si fort les ennemis, qu'ils aimerent mieux se rendre aux François, que de se laisser massacrer par les Sauvages. C'est pourquoy le lendemain, lundy des Rogations, ils sortirent du Fort à 4. heures aprés midy, avec leurs armes, leurs drapeaux deployez, & leurs tambours qui ne batirent qu'une fois sous la porte du Fort.

Digitized by Google

A 300. pas du Fort, ils rapporterent tous leurs armes, à l'exception des Officiers qui garderent leurs épées; aprés quoy nous entrâmes dedans, & en prîmes poſſeſſion. Ce Fort eſt quarré, & a quatre baſtions qui ne ſont faits que de gros pieux de 9. à 10. pieds de haut, fichez en terre comme des paliſſades. Il n'y avoit que 30. pieces de canon, mais apreſent il y en a davantage. Il y peut loger commodement 300. hommes; & en attendant du monde de France, il n'y en a que la moitié de logez dans les maiſons des Eſpagnols, qui, comme toutes celles de ce Pays, ne ſont faites que de bois, attendu que l'on n'y trouve aucune pierre. Il y a entr'autres une aſſez belle Egliſe, qui a pour plus de cent mil écus d'argenterie. Le ſervice s'y fait auſſi exactement qu'en France. Il y a quelques maiſons à 40. pas du Fort où aprés avoir pris Penſacola, nous mîmes les priſonniers de guerre, en attendant qu'on les mene en leur Pays. Ils ſont partis le 19. Juin dans les Vaiſſeaux, le *Maréchal de Vilars* & le *Comte de Toulouſe*, qui retournoient en France, avec ordre de les mettre à terre à la Havanne. Pendant le tems qu'ils demeurerent prés du Fort, nous les allions voir tous les jours. Il y avoit beaucoup de nos gens qui ſcavoient un peu d'Eſpagnol, & quelques Eſpagnols qui écorchoient le François. Les Eſpagnols nous vendoient

Digitized by Google

pour du pain, du chocolat & du sucre qu'ils avoient en abondance : ce n'est pas qu'ils manquassent de pain ; mais c'est que le nôtre est beaucoup meilleur, parce que leur farine est melangée avec celle de bled de Turquie, appellé *Maie*, que l'on pille dans des especes de mortiers de bois ; ce qui fait que le son y demeure. Le Port de Pensacola est le plus grand & le plus beau que l'on puisse voir dans tout le Golfe du Mexique. Les Vaisseaux y sont à l'abri de toutes sortes de tempêtes. L'entrée de ce Port est defenduë par un autre petit Fort situé vis-à-vis de Pensacola, dont le canon bat à fleur d'eau. Ce petit Fort fut pris par M. de Bienville, frere puîné de M. de Serigny la nuit avant le jour de nôtre arrivée. Deux jours aprés la la reddition de Pensacola, nos sauvages arriverent, commandez par M. de Château-Guay, le troisiéme frere de M. de Serigny. On eut toutes les peines du monde à leur persuader que le Fort étoit pris. Ils vouloient tuer tous les Espagnols qu'ils rencontroient, & même plusieurs en saisirent par les cheveux, & avec leurs haches ils vouloient leur enlever le crasne, ce qu'ils appellent lever la chevelure. C'est-là le traitement qu'ils font à leurs ennemis vaincus. Ils portent cette chevelure à leur grand Chef, qui leur donne pour recompense une plume qu'ils attachent à leur cheveux.

Digitized by Google

cheveux. On fut contraint de leur faire entendre que les Espagnols étoient devenus nos amis, & qu'on avoit fait la paix avec eux. Ils ne demeurerent ici que deux jours, au bout desquels ils se disperserent, & chaque Nation se retira dans son Pays, regretant fort de n'être pas arrivée avant la paix, & de n'avoir pas tué & exterminé entierement les Espagnols, qui de leur côté furent fort rejoüis ; car, tant que les Sauvages resterent ici, ils n'oserent sortir de leurs Tentes, crainte de se voir enlever la chevelure.

EPITAPHE

De Madame de Bellegarde

QVe le Trés-haut benoîtement regarde
En Paradis, Esprit docte & cœur beau
De Verthamont, Dame de Bellegarde,
Dont Corps repose au lit de ce Tombeau.

La Tourterelle & son pair tant fideles,
Onc n'eurent cœur si tendrement égal :
Q'elle & son pair, veritables modeles
Du fort lien de l'amour conjugal.

Digitized by Google

Femmes, venez de sa loyale cendre
Extraire feux d'amour feal & tendre,
Dont Ame doit ardre pour sa Moitié.

Maris, n'allez qu'à son vingtième lustre,
Plorer son pair, & de sa cendre illustre
Extraire feux d'éternelle amitié.

Le mot de la premiere Enigme du mois passé, étoit la *Bousſole*, & celui de la seconde, le *Moulin à vent.*

ENIGME.

Par M. Dumont, de Montbrisſon en Foreſt.

J'Ay, ſans avoir de Frere, un grand nombre de Sœurs,
De diverſe figure & diverſes couleurs:
De même qu'un Couvent, nous poſſedons des grilles,
Sans pourtant enfermer jamais aucunes filles.
J'imite le Moulin, ſans meule & ſans reſſort,

Digitized by Google

Sans faire tant de bruit, & sans beaucoup d'effort,
Plus aisément que lui je sçai réduire en poudre
Un Estre composé, qu'il ne pourroit pas moudre.
Si ce dernier manquoit, je serois au néant;
Et cependant je suis toujours son monument:
Par mille endroits divers qu'envain sa force irrite,
Il se détruit lui-même & il se precipite;
Il me fait quelquefois plier sous ses grands coups;
Mais plus il est violent, & mieux j'en viens à bout:
Du milieu de mon corps l'on retire sa cendre.
Une urne la reçoit; mais loin de la defendre,
Liberale d'un bien qu'elle tient dans son sein,
Pour la laisser ravir, elle l'ouvre à dessein:
Ayant ainsi détruit celui qui m'a fait naître,
Très souvent en lambeaux, on me fait disparoître.

Digitized by Google

AUTRE.

Par le même.

DE l'humide Element je reçoi ma naissance ;
Le Dieu de la lumiere y a beaucoup de part.
La Terre me produit quelquefois par hazard ;
L'Epigramme sans moi paroît sans élegance.
J'excitte l'appetit & je forme le goût ;
Et ce dernier sans moi seroit très insipide.
Personne ne me hait, je suis receu partout ;
Certain Peuple pourtant d'une loi trop rigide
Me chasse de chez lui, & se passe de moi.
J'ai des Gardes armez, même plus que le Roi,
Des Commis, des Bureaux, des Juges, des Justices.
L'on m'employe souvent contre les malefices,
En me faisant rentrer dans celle d'où je sors.
Son nom n'est point le mien, ni celui de mon pere,
Qui comme elle jamais ne me donne la mort.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

BRANLE.

Momus.

UN vieux Bichon voulant devenir Pere,
Trouva parti, ma'gré ſon poil craſſeux;
Dix jours aprés, ſa Bichonne fut mere,
Et lui donna trois Braques vigoureux.
Mari barbon, ma Fable eſt-elle obſcure?
Lure, lure, lure.
Quelque Cadet l'expliquera.
La, la, la, la, la, la.

II. Venus.

Rien n'eſt ſi beau qu'un cœur tendre & fidele;
L'Oiſeau Phœnix fut copié d'aprés;
Il n'en eſt qu'un, c'eſt un rare modelle.
Il n'en eſt qu'un, qu'on ne verra jamais.
Cœurs Papillons, ma Fable eſt-elle obſcure?
Lure, lure, lure.
Vôtre belle l'expliquera.
La, la, &c.

III. Vulcain.

Un gros Baudet, moyennant groſſe uſure,

Digitized by Google

Prêta du foin à de jeunes Chevaux.
A l'échéance il fit sa procedure,
Et ne tira rentes ni capitaux.
Agioteurs, ma Fable est-elle obscure?
Lure, lure, lure.
Un Gascon vous l'expliquera.
La, la, &c.

IV. Eglé.

Une souris très-jeune & sans finesse,
Fut au Conseil sur certain petit Chat,
Instruite alors à fuir avec adresse,
Pour la Souris le Minet prit un Rat.
Momus, j'ai vû Zephire, & je vous jure.
Lure, lure, lure.
La dragée opere déja.
La, la, &c.

V. Mars.

Un Epervier, jeune Pensionnaire,
Chez un Corbeau prenoit un si bon pié,
Que le Corbeau, mari sexagenaire,
De sa Moitié n'avoit que la moitié.
Noirs Procureurs, ma Fable est-elle obscure?
Lure, lure, lure.
Vôtre Clerc vous l'expliquera.
La, la, &c.

VI. Une Nymphe.

Un sot Oison, entêté de Musique,

Digitized by Google

D'une Fauvette étoit le Pourvoyeur ;
Il se croyoit chés elle Acteur unique,
Et cependant il n'y chantoit qu'en cœur.
Quoiqu'en Chanson, ma Fable est-elle obscure ?
Lure, lure, lure.
Le chant n'obscurcit point cela.
La, la, &c.

VII. seconde Nymphe.

Un Chat fripon, quoiqu'en bonne cuisine,
Va derober dans les plats du Voisin.
Morceau de lard qu'il croque à la sourdine,
Le pique plus que le rôt le plus fin.
Mari coquet, ma Fable est-elle obscure ?
Lure, lure, lure.
Vôtre Femme l'expliquera.
La, la, &c.

VIII. Momus au Parterre.

Un Moineau franc chantoit dans un bocage ;
Pour Auditeurs il avoit des Serains,
Oiseaux choisis, connoisseurs en ramage.
Leur a-t'il plû ? Moineau pour toi je crains.
Adieu, Messieurs, ma Fable est-elle obscure ?
Lure, lure, lure.
Le Parterre l'expliquera.
La, la, la, la, la, la.

Digitized by Google

BERGERIES.

Par Jean le Poil.

Deux gentilles Bergerettes,
Dessus l'herbe dansant,
En gardant leurs Brebiettes,
L'une à l'autre alloit disant,
Que le joli jeu d'amourette
Est un doux amusement!

Mais une allarme secrette
S'empare de leurs sens;
Quand Tyrcis sur sa Musette
Exprime en sons languissans,
Que le joli jeu &c.

La jalousie inquiette,
L'amour même en naissant;
Déjà Marotte & Colette
Redisent séparement,
Que le joli jeu &c.

L'une de sa gorgerette
Montre le tour charmant;
L'autre d'une humeur folette,
Repete plus vivement,
Que le joli jeu &c.

Digitized by Google

De sa victoire complette
Le Berger vit l'instant ;
Mais la peur d'une Indiscrette
Leur fait chanter seulement :
Que le joli jeu d'amourette
Est un doux amusement !

JOURNAL DE PARIS.

Nouvelle Manufacture d'Aciers en Nivernois, aussi fins que celui de Hongrie.

MOnsieur le Major de Vallaire, Allemand de Nation, a établi depuis peu en Nivernois, * une Fabrique d'Aciers aussi fins, & de la même qualité que les plus excellens de Hongrie. Ils l'emportent même sur ces derniers, en ce qu'ils souffrent beaucoup moins de dechet ; puisque sur trois livres d'Acier de Hongrie que l'on employe, il y a au moins une demie livre de diminution ; au lieu que celui du Nivernois rend pres-

* *Dans la Terre du* Marais, *appartenant au Marquis de Bonneval, Lieutenant General des Armées de l'Empereur.*

Digitized by Google

que le même poids. M. de Vallaire a fait les épreuves de son secret à Paris au mois de Mars dernier, sous les yeux de M. Grassin Directeur General des Monnoyes de France, qui lui avoit fait fournir des fers de *Suede*, de *Champagne* & de *Berri*, qu'il convertit par une operation trés-facile en Acier qui ne le cede nullement au meilleur d'*Allemagne*. Nos Ouvriers de Paris, Taillandiers, Serruriers & Couteliers, qui s'en servent pour les instrumens de leur métier, conviennent de ce fait. Cet établissement séra d'autant plus avantageux au Royaume, que les Sujets du Roi seront dispensez d'en faire sortir des sommes considerables, & que les Etrangers mêmes apporteront leur argent, pour enlever ceux de cette Fabrique.

Relation de la prise de possession du Grand Prieuré de France à Malthe, par Monsieur le Chevalier d'Orleans, envoyée à M. de.... par M. de Laval, homme du Roy à Malthe.

LE 21. Septembre 1719. à sept heures du matin, Monsieur le Chevalier de Laval reçût un paquet de Monsieur le Cardinal de la Tremoille, par lequel, selon les intentions de Son Alteſſe Royale,

Digitized by Google

il lui adreſſoit la demiſſion que Monſieur de Vendoſme a faite du Grand Prieuré de France en faveur de Monſieur le Chevalier d'Orleans ; le Bref expedié en Cour de Rome pour confirmer cette demiſſion, & habiliter M. le Chev. d'Orleans à recevoir le Grand Prieuré ; les Lettres que Sa Majeſté & S. A. R. écrivoient à ce ſujet au Grand-Maître & à la Langue de France, & celle par laquelle S. A. R. lui ordonnoit de donner ſes ſoins à l'execution de cette affaire, qui fut promptement terminée, comme on va le voir. A 9. heures Monſieur de la Figuire Caſtellan d'Empoſte, Monſieur le Vice Chancelier, toûjours animé du même zele pour le ſervice de M. le Chevalier d'Orleans, & le Chevalier de Laval, allerent au Palais; le premier, pour renoncer comme il en fut prié, au Grand Prieuré, en vertu de la demiſſion de M. de Vendoſme dont il eſt Procureur; le ſecond, comme Miniſtre de l'Ordre, qui doit être preſent à de pareils Actes, pour pouvoir les enregiſtrer, faire paſſer les Brefs, & en delivrer les Expeditions ; & le troiſiéme, pour preſenter le tout au Grand-Maiſtre, ſuivant l'ordre qu'il en avoit de S. A. R. M.... le Chevalier d'Orleans ſeroit allé lui-même au Palais, ſi l'état où ſe trouvoit le G. M. lui avoit permis de le recevoir, & il ne s'en diſpenſa que ſur les repreſentations que lui firent

Digitized by Google

les Officiers de Son Excellence. Le Grand Maître accepta aussitôt la démission, & passa le Bref avec l'empressement qu'il a toûjours û pour ce qui a pû être agréable à S. A. R... Ainsi dans ce moment, M. le Chevalier d'Orleans fut revêtu du Grand Prieuré de France, à la satisfaction generale de toute la Religion, qui alla lui en faire compliment.

L'intention de Monsieur le Grand-Prieur êtant de repasser en France, dés qu'il auroit terminé ses affaires, il demanda un des Vaisseaux de la Religion : l'Escadre étoit en rade prête à partir pour la Course, & M. le Lieutenant du G. M. & le Conseil, la lui offrirent ; mais il ne voulut pas l'accepter pour ne point déranger le service de la Religion, & demanda seulement que le Vaisseau qu'on lui destineroit, l'attendît : Il resolut de faire ses vœux avant que de partir ; mais on ne pouvoit pas esperer que ce fût entre les mains du G. M. attendu l'état languissant où il se trouvoit. Cela auroit cependant fait grand plaisir à M. le Chevalier d'Orleans ; & le Grand-Maître y ayant été également sensible, puisque, quand pour ne manquer à rien, on le fit prévenir sur cette fonction, il s'exprima en termes qui marquoient sa vraye douleur de ne pouvoir la faire, & qui firent connoître l'estime & l'amitié qu'il avoit pour M. le Chevalier

Digitized by Google

d'Orleans, & combien il reſſentoit l'honneur que recevoit ſon Ordre, & les bontez de S. A. R. Monſieur le Grand Prieur pria le 22. M. le Lieutenant de ſupléer au Grand-Maître; ce qu'il accepta avec une joye infinie, & marqua avoir une parfaite reconnoiſſance de l'honneur qu'il lui faiſoit: Le jour fut pris au Mardy 26. Le 25. M. le Lieutenant en donna part au Conſeil, du conſentement de M. le Chevalier d'Orleans, qui eut lieu d'en être content, tous ceux qui le compoſoient ayant également donné des marques de leur joye. Le 26. à ſept heures du matin, M. le Chevalier d'Orleans, fut conduit par plus de 100. Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, à l'Egliſe de S. Jean, où s'étoit déja rendu M. le Lieutenant avec le reſte de la Religion, independemment des perſonnes de l'Ordre. L'Egliſe, quoi-qu'aſſez grande, étoit entierement remplie de Peuple qui vint prendre part à la ſatisfaction commune: La cérémonie commença à ſept heures & demie, le Sous Prieur de l'Egliſe celebrant la Meſſe au grand Autel, deux cœurs de muſique rempliſſant les vuides de la fonction que M. le Chevalier d'Orleans fit avec une modeſtie, une décence & une humilité qui pouroient & devroient ſervir d'exemple aux plus auſteres Religieux: Il entendit la Meſſe ſur le

Digitized by Google

premier gradin de l'Autel du côté de l'Epître, où on lui avoit mis un Coussin, vêtu de sa Robbe, & tenant un flambeau: il communia pendant la Messe, & quand elle fut finie, il alla se mettre à genoux devant M. le Lieut. qui étoit assis auprés de l'Autel du côté de l'Evangile; & là, tenant toûjours son flambeau, il fit sa profession avec beaucoup d'édification & une resignation parfaite: Le Chevalier de Laval eut l'honneur de lui mettre l'Eperon doré. Le son des cloches qui annoncent les plus grandes Fêtes, & le bruit de 50. coups de canon que la Religion fit tirer, furent les signes de la rejouissance publique, & redoublerent la curiosité du Peuple qui accourut en foule dans l'Eglise pour être temoin de cette grande action: La fonction étant finie, Messieurs les Grands-Croix monterent de leurs places au Sanctuaire, pour, selon l'usage, embrasser le nouveau Profés, qui receut aussi les complimens de tous les autres Assistans; il alla ensuite au Palais avec M. le Lieutenant: & suivi d'un trés-grand nombre de personnes de l'Ordre, le Grand-Maître le receut de la maniere du monde la plus gracieuse, l'embrassant avec tendresse & amitié, se felicitant sur l'avantage que lui & sa Religion recevoient dans cette conjoncture, & marquant le regret qu'il avoit de n'avoir pû faire cette fonction

Digitized by Google

lui-même. En sortant du Palais, il alla à l'Auberge de France faire ce qu'on appelle *obédience*, c'est-à-dire manger du pain avec du sel & boire de l'eau, qui est tout ce que promet la Religion à ceux qui professent: Ce repas frugal lui fut presenté par les Préeminents des Grands-Croix qui l'accompagnoient, il fut ensuite reconduit chez lui par le même cortege. A l'heure competente, il se rendit chez M. le Lieutenant, qui l'avoit prié à diner, & en même tems de mener avec lui ceux qu'il trouveroit bon qui eussent l'honneur de l'accompagner. 14. Grands-Croix, les premiers Officiers de la Religion & du Grand-Maître, & 8. Chevaliers de la Langue de France, furent de la Fête. Une table à 30. couverts fut servie avec toute la delicatesse & la magnificence que peut fournir le Pays; on y but aux santez de S. A. R. & du G. M. pour chacune desquelles on tira 15. coups de canon, & tout le monde y donna des marques de sa joye & d'une entiere satisfaction. A quatre heures chacun se retira; M. le Lieutenant ayant reconduit M. le Chevalier d'Orleans jusqu'à la ruë, comme il a fait toutes les fois qu'il est allé chez lui. Le 27. matin, la Langue de France s'assembla pour lire les Lettres que S. M. & S. A. R. avoient û la bonté de lui écrire au sujet de la demission susdite, & pour lui

Digitized by Google

demander son consentement ; M. le Chev. d'Orl. s'y trouva, & joignit ſes priéres aux demandes de S. M. & de S. A. R. Toute la Langue y adhera unanimement, & marqua la joye qu'elle avoit de trouver cette occaſion de faire connoître ſa ſoumiſſion aux volontez de S. M. & de S. A. R. & de donner à M. le Chevalier d'Orleans des preuves de l'eſtime & de la conſideration qu'elle a pour lui. Le 28. M. le Chevalier d'Orleans fit demander au Conſeil aſſemblé, qu'en vertu de la demiſſion de M. de Vendoſme, du Bref expedié en ſa faveur en Cour de Rome, & paſſé icy par le G. M. & de la deliberation de la Langue de France, les Bulles du Grand Prieuré de France lui fuſſent expediées de la Chancellerie, ce qui fut ordonné tout d'une voix. Quelqu'un repreſenta au nom du Treſor, que pour le dédommager des frequens vacants & mortuaires dont il jouiroit, ſi ce Prieuré s'émutiſſoit en Langue en faveur des anciens, conſequemment fort vieux, M. de Vendoſme, aprés qu'il l'eut, s'étoit obligé à lui payer 6000 livres tous les ans, outre les charges ordinaires, & qu'il ſeroit juſte que M. le Chevalier d'Orleans en uſât de même ; mais d'autres dirent que le Bref n'obligeant le Prieur moderne à rien, & lui donnant le Prieuré en plein comme l'avoit û M. de Vendoſme, on ne pouvoit

exiger

Digitized by Google

exiget de lui qu'il payât cette somme, qu'autant qu'il voudroit en user, comme fit M. de Vendosme, c'est-à-dire, s'y obliger volontairement, & par une convention posterieure à l'expedition des Bulles: Ce dernier sentiment prevalut, & il fut ordonné que Messieurs de la Chambre du Tresor prendroient les mesures qu'ils jugeroient à propos, pour procurer cet avantage à la Religion, & qu'ils chargeroient les Ministres de l'Ordre à Paris de cette negociation.

M. le Chevalier d'Orleans prêta serment de Grand Croix dans ce même Conseil entre les mains de M. le Lieutenant, devant lequel il se mit à genoux sur un coussin, & il fut installé à la place de Grand Prieur de France; il alla ensuite chés le Grand-Maître qui d'une main déja tremblante par sa caducité, & que l'émotion causée par sa joye rendit encore moins sure, lui attacha la grande Croix, en lui disant tout ce que la tendresse, l'estime, & l'amitié peuvent inspirer. M. le Lieutenant voulut absolument assister à cette ceremonie, aprés laquelle M. le Chevalier d'Orleans le reconduisit chez lui. Pendant le peu de tems que M. le Grand Prieur a demeuré ici, depuis, il a assisté à tous les Conseils qui se sont tenus & aux fonctions de l'Eglise, joüissant des attributs de sa dignité, & remplissant la place qu'elle lui donne. Il

Digitized by Google

employa le 29. & le 30. à rendre des visites à toute la Religion. Le premier d'Octobre, il donna un somptueux repas à toute la Langue de France ; les mêmes G. Croix & autres qui avoient dîné avec lui chés M. le Lieutenant, y furent priés, & il avoit au moins soixante personnes. On y but à la santé de S. A. R. du G. Maître & de son Lieutenant, au bruit de 15. coups de canon pour chacune. La fête fut fort guaye ; tout le monde parut content, & fut charmé des gracieusetés & des attentions de M. le G. Prieur qu'on peut dire s'être attiré ici l'estime & la consideration de toutes les Nations, sans en excepter celles qui simpatisent le moins avec la françoise, ni même les habitans du Païs. Le 4. il demanda son congé au Conseil : ce que lui dirent tous Messieurs les Conseillers, aprés le lui avoir accordé d'un commun consentement, ne le laissa pas douter qu'ils n'ussent sacrifié leur inclination à sa satisfaction, & qu'ils n'eussent souhaité avec passion le voir ici plus long tems. Ce même Conseil determina que quand M. le G. Prieur partiroit, on lui rendroit, comme General des Galeres de France, les mêmes honneurs qui lui furent rendus en arrivant, c'est-à dire, qu'un G. Croix iroit le complimenter, & lui souhaiter un heureux voyage au nom du G. M. & du Conseil ; qu'il seroit conduit à la Ma-

Digitized by Google

fine par le premier Ecuyer du G. M. dans un de ses Carosses, & que la Ville le saluëroit de 21. coups de canons en s'embarquant : Le tout fut executé dans son tems. Les trois langues de Provence, Auvergne & France, deputerent aussi Messieurs leurs Procureurs, afin qu'en leurs noms ils s'acquittassent de la même commission dont avoit été chargée le G. Croix par le Conseil. M. le G. Prieur recut l'un, & les autres, en leur donnant des marques de sa vraie reconnoissance, & il alla remercier les trois langues. Il auroit pu s'embarquer le 5. au matin, si le Vaisseau qu'on lui avoit destiné, & qu'on avoit fait sortir pour aller reconnoître quelques bâtimens qui avoient été vus sur la Sicile, & dont la manœuvre avoit fait croire à ceux qui en apporterent la nouvelle qu'ils pouvoient être barbares, n'avoit pas eu à son retour besoin de changer un de ses mats. Le 6. M. G. P. alla prendre congé du G. Maître qui lui dit tout ce qu'on peut attendre de l'amitié d'un pere, & le pria de se souvenir de sa Religion & de profiter des occasions qu'il trouveroit de lui rendre service ; M. le G. Prieur fut penetré des termes du G. Maître, & ceux dont il se servit pour y répondre ; dûrent persuader son Eminence de l'attention qu'il auroit toûjours pour ce qui pouroit lui être agréable, & de son zele pour la Religion. Il

sortit aprés en avoir été embrassé tendrement, & alla prendre aussi congé de M. le Lieutenant, des bonnes manieres duquel il a lieu d'être parfaitement content, puisque pendant son séjour ici, il est toûjours allé avec empressement au devant de ce qui a pu contribuer à son plaisir & à sa satisfaction. Le G. Maître l'envoya complimenter par son premier Maître d'Hôtel, & M. le Lieutenant par . . . . . enfin il s'embarqua le sept, ayant été conduit à la Marine par la plus grande partie de la Religion, & par un peuple infini.

On écrit de Marseille que le S. Georges, Vaisseau de la Religion, sur lequel s'étoit embarqué Monsieur le Grand Prieur, y fut découvert le 18. à trois heures aprés midi par la Sentinelle qu'on avoit postée au Fort N. D. de la Garde. Elle arbora aussitôt un Pavillon au Clocher, pour annoncer l'arrivée de ce Vaisseau. La *Reale* tira pour lors trois coups de canon, & l'on fit battre la generale. Dans l'instant tous les Officiers Generaux de Galeres s'embarquerent dans des Chaloupes, pour aller au devant de M. le G. P. qui ayant fait jetter l'ancre auprés des Isles du Château d'If, debarqua pour passer dans la *Stampavia*, autrement Felouque dorée. Il fut d'abord salué de 13. coups de canons tirés du Château d'If. Le fort de N. D. de la Garde, les Citadelles

Digitized by Google

& toutes les Galeres firent leur décharge à son entrée dans le Port.

Siege & Prise du Château d'Urgel.

LE 5. Octobre une batterie de quatre pieces de 16. s'étant trouvée en état de tirer sur la Tour blanche qui deffend les approches du Château d'Urgel, du côté qu'on s'étoit proposé de l'attaquer, on fit feu dés la pointe du jour ; & à dix heures du matin, la Garnison compo ée de vingt-cinq soldats & de trois Officiers se rendit prisonniere de Guerre.

On travailla aussi-tôt à établir sur la hauteur où cette Tour est scituée, une batterie de quatre pieces de 24. & de quatre de 16., & une autre batterie de deux mortiers de neuf pouces, & de deux de 6.

Toutes ces batteries commencerent à tirer le neuf, & on poussa une tranchée audessous jusqu'au pied de la montagne du Château.

Le 11. on capitula, & la Garnison composée de deux Brigadiers, trois Colonels, un Lieutenant Colonel, 13. Capitaines, 18. Officiers subalternes, 2. Ingenieurs, trois Officiers d'Artillerie, un Commissaire des Guerres, & 180. soldats ou Dragons, se rendit prisonniere de guerre.

Digitized by Google

M. le Marêchal de Berwik qui avoit laissé la conduite du Siege à M. le Comte de Coigny, étoit resté au Mont-Louis pour se soûtenir, & pour disposer la marche de l'Armée qui devoit s'assembler au Boulou pour entrer en Catalogne.

Pendant cette expedition, M. le Marêchal avoit fait avancer M. le Marquis de Bonas, Marêchal de Camp dans la Conque de Tremps, où il étoit campé à la Pobla sur la Noguerre Pallarese, avec les Regimens de Piemont, de Flandre, d'Orleans, de Bretagne, d'Alsace, & de Lenck.

Le P. Pio ayant rassemblé l'Armée d'Espagne à Ager, s'étoit saisy dans les premiers jours d'Octobre du Pont de Montagnana. M. de Bonas, aprés avoir jetté dans les montagnes ses fusiliers, pour couper la retraite aux ennemis, marcha au detachement qui occupoit ce Pont: il le defit & le poussa jusqu'au de là du Mont-Sec où il établit un Poste de 100. hommes, pour mettre l'ennemi hors d'état de penetrer dans la Conque de Tremps. Les ennemis ont eu dans cette action 25. soldats & un Capitaine de tuez, & un Capitaine, deux Lieutenans & 52. Sergens ou Soldats, faits prisonniers.

S. A. R. a donné le Gouvernement des Ville & Château d'Urgel à M. le Guerchois, Lieutenant general; la Lieutenan-

Digitized by Google

ce de Roy à M. Menard Lieutenant Colonel de Limosin, la Majorité à M. de Clerembeaux, Capitaine au Regiment de Navarre, & l'Ayde-Majorité au Sieur Dessarres, Lieutenant des Grenadiers au Regiment de Tourraine.

Etat des Officiers de la Maison du Roy & de la Gendarmerie, qui ont été ajoutez à la promotion des Officiers generaux, du 1. Fevrier 1719.

M. de Lianne Busca, M. de Vareilles, Enseignes de la Compagnie d'Harcourt.

M. du Crusel, Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

M. de Montesson, premier Cornette des Chevaux-Legers d'Anjou.

M. de Merey, Enseigne des Gendarmes de la Reyne.

M. le Marquis de Cernay, Sous-Lieutenant des Chevaux Legers d'Orleans.

M. le Comte de Chatelu, Capitaine-Lieutenant des Chevaux Legers de Berry.

M. de Nerestang, Enseigne des Gendarmes Dauphins.

Le Marq. d'Oyse, Capitaine Lieutenant des Gendarmes d'Orleans.

M. de Filtz, Ayde-Major de la Compagnie des Gendarmes de la Garde.

M. de Fortisson, Ayde-Major de la Compagnie des Chevaux Legers de la Garde.

Le 3. Oct. le Roi alla voir la Duch. de

Digitized by Google

Ventadour, lui fit compliment sur sa convalescence, & soupa chés elle.

Le Roy a donné 6000. livres de pension à Madame de Maupertuis, Epouse de l'ancien Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

Le même jour, la Cour a quitté le deüil de Madame la Duchesse de Berri.

On a donné des Commissions pour la levée de 4. Regimens de Cavalerie, & 7. de Dragons.

Au *prima mensis* de Sorbonne, M. Jollin, Curé de S. Hilaire, fut élû Syndic de la Faculté de Théologie, à la place de M. Hydeux, Curé des Innocens.

Le 6. on fit partir dans plusieurs charettes 300. jeunes filles ou femmes, pour le Mississipi.

M. de Creil, Intendant de la Rochelle, & M. le Comte de Châteautiers, ont reçû ordre de la Cour de continuer dans cette Generalité, l'établissement de la Taille tarifée qu'ils y avoient commencé avec feu M. Renau.

Le 7. le Roy accompagné du Duc de Chartre, & du Maréchal Duc de Villeroy, fit la revüe de la Gendarmerie dans la Plaine de Sablons, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans. Aprés la revûë, S. M. alla se promener au Château de la Muette, & y prit le divertissement de la Chasse.

Digitized by Google

Le

Le 10. par la mort de M. de la Hubergais, Syndic des Etats de Bretagne, le Roy a accordé une pension de trois mille livres à sa veuve, & M. de la Hubergais son fils, qui avoit la survivance de cette charge, en fait à present les fonctions.

Le 12. on mande de Bretagne que l'on y avoit arrêté quatre Gentilshommes Bretons, & il y en a quelques autres en fuite.

Les deux Anglois, dont le Sieur de Bladen en est un, est arrivé ici, afin de regler avec nos Commissaires les limites du Mississipi, & les differends qui se sont élevés entre les Habitans de l'*Annapolis* Royale, & les François du Cap-Breton.

M. de la Faye, premier Secretaire des commandemens de M. le Duc, a acheté de M. de Charmont 230. mil livres une des Charges de Secretaire du Cabinet.

Commissaires nommés par la Cour, pour aller tenir les grands jours en Bretagne.

M. de Chateauneuf, Chef de la Commission.

Maîtres des Requestes.

Messieurs Maboul, Barillon, d'Evry, Hebert, Beaussan, S. Aubin, Angrand, Poncher, Bertin, Parisot, Midorges, Pajot.

Procureur general de la Commission.

M. de Vatand, Maître des Requestes.

Messieurs Descarieres & Barangues,

Digitized by Google

Conseillers au Châtelet, seront pour la procedure. Leur commission a le titre de Chambre souveraine.

Ces Messieurs qui sont partis le 15. de Paris, doivent être rendus le 24. à Nantes.

La Cour a accordé à chaque Fermier general reformé, dix mille écus de gratification.

Le 15. le Conseil de Regence se rassembla, & continuera ses seance.

M. le Prince de Talmont, est proposé pour exercer la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre, en attendant que M. le Prince de Tarente, son neveu, & fils de feu M. le Duc de la Tremoille, soit en âge d'en faire la fonction.

M. le Comte d'Evreux a acheté 200. mil livres de M. le Duc de Trême, la Capitainerie de Monceaux.

Le Roy a donné 8000. livres de pension, à repartir aux Officiers de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

Madame la Comtesse de Parabere a acheté 300. mil livres, la Duché de Danville qui apartenoit à M. le Comte de Toulouze.

M. Fargés a acheté 320. mil livres l'Hôtel de Croissy.

Un nommé Philippe de *Caravaglia*, Gentil-homme Milanois, a fait l'épreuve

Digitized by Google

dans le Jardin de M. le Grand Prieur de Vendôme au Temple, d'une Charuë aussi ingenieusement, qu'utilement imaginée. Il ne faut qu'un homme pour la conduire: elle laboure, au raport de l'inventeur, en une heure de tems 300. pieds de terrein, sans secours de chevaux, ni de voiles. Elle doit être presentée à Messieurs de l'Academie des sciences, dont il faut attendre le jugement.

Le 16. M. de Bentivoglio, Nonce du Pape, partit de Paris pour Rome.

On continuë dans nos Ports à construire des Vaisseaux, sçavoir 5. à Toulon, 5. à Brest, & 3. à Rochefort, & on radoube les vieux qui sont en état de l'être. On remplit tous nos Magasins de ce qui peut être necessaire au rétablissement de nôtre Marine, la Compagnie des Indes fournissant autant d'argent qu'il en faut, pour la mettre en état de pousser son commerce sans y être troublée.

M. de Puisegur Lieutenant General, ayant representé à M. le Regent l'avantage qu'il y auroit d'établir des Cazernes dans tout le Royaume pour le passage des Troupes, S. A. R. y a donné son consentement. On pretend même qu'il y a des arrangemens, pour y employer jusqu'à 14. millions. On en doit édifier 486. dont chacune sera capable de contenir grande quantité d'hommes & de chevaux.

Digitized by Google

On voit ici le plan d'un magnifique Edifice, pour en faire une Bourse plus grande encore, & plus commode que celle d'Amsterdam. On dit qu'on la placera proche la Banque, pour la commodité du Public.

Le 20. M. le Marquis de Maumin a été crée par le Roi Inspecteur de la Gendarmerie.

M. Arnoult Intendant de la Marine à Marseille étant mort, M. de Vaucresson son frere a été nommé par la Cour pour le remplacer.

Les Lettres de Madrid du 15. de ce mois, portent que le Cardinal Alberoni a été fait Grand d'Espagne par Sa Majesté Catholique.

Le 25. le Roi a accordé à tous les Officiers de sa Maison, à commencer par ceux de sa Chambre, des Actions de la Compagnie des Indes. Il y en a pour plus de vingt millions distribuées. Le Regent & Madame en ont gratifié pareillement toute leur Maison.

Le 29. M. l'Archeyêque de Tours, cy-devant M. l'Abbé de Castres, fut sacré par M. le Cardinal de Noailles, dans la Chapelle de l'Archevêché.

M. de Pleneuf, qui est depuis quelque tems de retour à Paris, a été nommé Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres par commission.

Digitized by Google

M. le Comte de Marigny, outre une penſion de 2000. écus qu'il a obtenuë, a été fait Brigadier des Armées du Roi.

M. Paris l'aîné a été choiſi par M. le Regent, pour l'employer, & pour lui rendre compte des affaires des Finances.

Les 4000. Chevaux que le ſieur Perrin a achetté pour remonter la Cavalerie du Roi, ſont actuellement arrivez dans les trois Evêchez : La revûë s'en fera à Metz.

Le Bal de l'Opera commencera cette année la veille de S. Martin.

M. le Marquis de Dangeau ayant donné ſon conſentement pour la ſurvivance du Gouvernement de Tourainé, en faveur de M. le Comte de Charolois, qui eſt toûjours à la Cour de Munick, M. le Duc lui a payé 250. mille livres de brevet de retenuë, & lui a fait de plus une gratification de 50. mille écus. Ce Gouvernement a été mis ſur le pied de celui de Dauphiné, qui rapporte 85. mille livres par an.

M. de Berulle a obtenu de la Cour un Brevet de 100. mille livres ſur ſa Charge de premier Preſident au Parlement de Grenoble.

M. le Baron de Rendel eſt arrivé à Paris, pour executer quelque commiſſion de la part du Roi Staniſlas.

M. le Marquis de Caniſi a été gratifié

par la Cour de la Lieutenance de Roi de Basse-Normandie. Le 29. il prêta serment de fidelité.

Le 30. le fils de M. le Marquis de Brancas Lieutenant General des Armées du Roi, prêta aussi serment de fidelité de la Grande Lieutenance de Roi de Provence en survivance de M. son Pere.

Les dernieres Actions ont varié de jour à autre pendant le cours du mois: elles sont montées jusqu'à 300. au delà du pair de l'argent; elles sont aujourd'huy à 295.

La Riviere de *Loin* dans laquelle se jettent les Canaux de Briare & d'Orleans, n'étant presque plus praticable depuis quelques années, on se propose d'y faire un Canal depuis Montargis jusqu'à la Seine. On commencera à y travailler l'Eté prochain.

Le 31. On arrêta par ordre de M. le Lieutenant de Police, six ou sept Clercs de Notaires, parmi un plus grand nombre, qui s'étoient proposez de faire des assemblées entr'eux, en faisant par eux-mêmes les profits qu'ils procuroient aux Notaires, en actionnant dans la ruë Quinquempoix. Ils ont été conduits au Fort-l'Evêque.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 24. Octobre 1719. qui ordonne que les anciennes especes d'or & d'argent, saisies

Digitized by Google

sur le nommé *Boucher*, Laboureur demeurant au Village de Lumigny, demeureront confisquées.

Et que conformement à l'Arrest du 25. Juillet dernier, les profits & benefices sur la fabrication des Monnoyes, appartiendront à la Compagnie des Indes; & en consequence, que lesdites anciennes especes demeureront acquises à son profit.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy du 26. Octobre 1719. qui ordonne qu'à commencer du premier Janvier 1720. toutes les Rentes assignées sur la Ferme des Greffes, autres fonds & revenus de l'Etat; les augmentations de Gages, Gages hereditaires, Taxations fixes & hereditaires, & generalement toutes autres parties employées dans les Etats de S. M. qui ne sont point attachées au corps des Offices créés, & établis depuis le premier Janvier 1689. demeureront éteintes & supprimées.

Autre Arrest du Conseil d'Estat du Roi du 26. Octobre 1719. pour le remboursement des Rentes du Clergé.

Madame la Princesse est partie pour aller trouver en Bourgogne Madame la Duchesse du Maine sa fille qui est incommodée.

M. de la Faye a remis à M. le Duc le Secretariat de la Bourgogne, qui rapporte neuf mille livres par an. S. A. S. en a gratifié M. Millein son Secretaire pour

Digitized by Google

les affaires du Conseil de Regence.

M. le Vicomte de Tavanne, premier Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc, a acheté la Lieutenance Generale du Mâconnois ; le Roi lui a accordé un Brevet de retenuë de 50. mille écus.

Madame de Châteaumorand ayant donné la demission de l'Abbaye de Maubuisson dont elle étoit Abbesse, le Roy y a nommé Dame Marie-Anne-Gabrielle-Eleonore de Bourbon-Condé, Religieuse de Fontevraux, & sœur de M. le Duc. Madame de Chateaumorand a û une pension de deux mille écus.

M. de Chasot, premier President du Parlement de Metz, a û le Prieuré de Sainte Catherine de la Couture, qui étoit vacant depuis la mort de M. l'Abbé Servien ; il vaut 9. à 10. mille livres de rentes.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint Astier, Diocese de Perigueux, l'Abbé de Plancher, Chanoine de l'Eglise Collegiale de Perigueux.

Differens avis portent que la Flotte Angloise, partie depuis peu d'Ang. avoit debarqué à Vigo au nombre de 4500. hommes.

L'Armistice entre la Suede & le Roi de Dannemarck, a été reglée le 10. Octobre à Coppenhague par le Ministre Anglois au nom de la Reine de Suede.

L'on ne peut donner l'extrait de Mo-

Digitized by Google

mus Fabuliſte, qu'aprés l'impreſſion de cette Comedie.

FAITS FUGITIFS.

IL ſemble que les Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, &c. concernant la Compagnie des Indes, devroient ſuffire pour la ſatisfaction des Lecteurs, & plus encore pour celle d'un ſi grand nombre de perſonnes qui s'y trouvent intereſſées. Cependant on voudroit encore exiger de moi, que j'y ajoutaſſe un détail de toutes les fortunes que les Actions de cette Compagnie occaſionnent. Qui ne voit que la choſe eſt impoſſible ? Il faudroit pour cela nommer preſque tout Paris, ſans compter les Regnicols & les Etrangers qui abandonnent leur Païs, pour venir profiter des gros benefices qui en proviennent. Tel qui au commencement de cet établiſſement y étoit le plus oppoſé, en eſt aujourd'hui le plus ardent défenſeur ; la foi a ſuccedé à l'incredulité, & tout bien leur en eſt arrivé. Les Gens de Condition, la Robe, le Bourgeois, le Peuple, tous les Etats en un mot, ſont paſſés rapidement de l'indigence à l'opulence. Le cours d'une année a ſuffi pour operer ces merveilles. Ce ne ſont cependant encore, pour ainſi dire, que

Digitized by Google

des semences : Quelle recolte n'en doit-on pas attendre par la suite ? La ruë Quinquempoix est un champ trop sûr & trop fertile, pour frustrer les espérances de ceux qui y mettent. A propos de la ruë Quinquempoix, je ne la quitterai point sans en tirer quelques exemples, qui, quoique peu vraisemblables, n'en sont pas moins veritables.

Certain Particulier d'une naissance obscure, ayant pour toute ressource une somme de dix mille livres en Billet d'Etat, les employa en Actions de la premiere main. Il les fait travailler avec tant de succès, qu'en moins de 3 mois, il se voit en état d'avoir caroſſe. Notre riche Actionnaire, voulant satisfaire son envie & sa vanité, va chez un fameux Caroſſier, pour en commander un. Le Maître à qui il s'adreſſa, lui demande quelle sorte d'Equipage il souhaite avoir... une *Berlingue* des plus belles, *lui repliqua l'Actionnaire*... mais encore, dans quel goût voulez-vous que votre Berline soit ? La doublera-t-on de velours cramoiſi ? Y mettera-t-on des Creſpines d'or ou d'argent ?... Oüi, de l'or, de l'argent, du velours cramoiſi; n'importe... vous ne sçauriez la faire trop belle, *reprit mon homme nouveau*, & tirant en même tems quatre mille liv. en Billets de Banque... Tenez, mon Maître, voila des harres, je m'appelle un tel; je demeure dans la ruë de, &c.

Digitized by Google

& je vous recommande de me la faire livrer le plus promptement que vous pourrez. Adieu ; la ruë Quinquempoix m'appelle : Il part en même tems. Le Carossier courant aprés lui, lui cria, Monsieur, Monsieur, quelles Armes voulez-vous ? Toutes des plus belles, toutes des plus belles, mon ami, & poursuit son chemin.

Un autre Champignon de la Fortune, devenu Millionaire par les mêmes voyes, invite quinze ou vingt personnes à dîner chez lui. Etant rentré sur les 10. heures du matin dans son nouvel Hostel, il dit à sa femme, qu'on prépare vingt couverts. Comment vingt couverts, *reprit cette femme* ; où voulés-vous que je les prene ? Vous voilà bien embarassée, ma mie ; donnés toûjours vos ordres pour notre dîner, & j'aurai soin du reste. Il est à propos d'avertir qu'il avoit arrêté un excellent Cuisinier, & un Officier fort entendu. Tandis que l'on travaille au repas, il monte dans son carosse de nouvelle emplette, & va chez un Orfevre pour acheter de la vaisselle d'argent. L'Orfevre lui ouvre ses armoires, & le prie de voir ce qui l'accommodera. Comme il falloit quelque tems pour lui étaler sa Marchandise, notre homme s'impatientant, & croyant n'avoir pas le tems d'examiner piece à piece, lui dit brusquement ; combien voulez-vous me

Digitized by Google

vendre toute votre Boutique ? Mais Monsieur, reprit le Marchand, vous n'y penssez pas avec votre permission ; eh morbleu que de raisonnemens ! En un mot qu'est-ce que tout cela vaut ? L'Orfevre, aprés avoir vû son Livre, lui dit en conscience qu'il ne pouvoit pas la lui donner à moins de quarante mille écus, & que c'étoit le dernier mot... Eh que de façon, Monsieur, pour si peu de chose ! & tirant en même tems les cent vingt mille livres en Billets ; tenez Monsieur, êtes-vous content ? Allons, dépêchons, emballez moi au plûtost cette argenterie, & qu'on m'aille chercher quatre ou cinq Fiacres. Ses ordres furent executez si promptement, qu'à midi la vaisselle arriva. On la déballe, l'on met le service, & tous les Convives arrivez, on se place à Table. Le Maître ayant apperceu que les Sucriers & les Poivrieres n'étoient que de fayance, s'emporta fort contre l'Ordonnateur de son Repas. Qu'est-ce que cela signifie ? Il me semble que mon Buffet doit être assez bien garni, pour que l'on me serve tout en vaisselle d'argent... Eh vraiment, Monsieur, repliqua l'Officier, ce n'est pas ma faute ; mais plûtost la vôtre. Comment la mienne ? ... Eh oüi : Monsieur, & que diable voulez-vous faire des Navettes & Encensoirs que vous avez acheté, à moins que vous n'ayez pris ces derniers pour des Sucriers

Digitized by Google

& des Poivrieres ? Qui fut le sot ? Le Maître. Qui rit beaucoup ? la Compagnie.

Un Laquais, car tout s'en mêle, actionne si heureusement, qu'il est en état d'acheter le Carosse du Maître qu'il venoit de quitter.

Les 2. ou 3. premiers jours furent employés à courir les ruës pour le plaisir de la nouveauté. Il se fait conduire enfin dans la ruë Quinquempoix, & ordonne à ses gens & à son Cocher de l'attendre dans la ruë de Bour-l'Abbé. Les laquais entrent dans un cabaret : Pour lui, aprés avoir acheté ou vendu quelques actions, il se met en chemin pour regagner son équipage. La pluye survenant, il court comme un basque ; & oubliant dans l'instant qu'il étoit le Maître du Car., il monte par habitude derriere. Son Cocher s'en étant apperçû, lui cria : eh, M. à quoi pensés vous ? Ne vois tu pas, Maraut, *reprit*, le Maître, en descendant, que je ne l'ai fait que pour voir par moi-même, combien il y peut tenir à peu prés de laquais, car il m'en faut encore au moins deux ?

Un cocher avoit épousé une femme de chambre fort jolie, qui par vertu s'étoit fait blanchisseuse : elle avoit sçû si bien mettre à profit ses talens, qu'à force de travailler, elle avoit engagé, à l'insçu de son mari, un Agent de change à lui faire avoir des premieres soumissions, moyen-

Digitized by Google

nant quelque argent qui fut converti pour lors en billets d'Etat. Ce fond ayant produit 100. mille écus, cette femme ne put taire sa fortune à son mari. Cet homme transporté de joye, court chés son Maître pour lui demander son congé. Comme il entroit, un ami du Maître lui dit, mon pauvre la *Tulipe*, fais-moi le plaisir de me chercher un bon cocher... ah Monsieur, répondit la Tulipe; je suis dans le même embarras que vous, car je pense actuellement à en chercher un pour moi, tel que vous me le demandés; & charité bien ordonnée commence par soy-même. Apprenés que je suis presentement aussi gros Monsieur, que vous; Charlotte ma femme a gagné plus de 100. mille écus au Misisipi; je n'en puis douter; je les ai vu, & je venois tout hors d'haleine prier mon Maître de se pourvoir ailleurs. Je vais lui annoncer cette nouvelle; adieu Monsieur.

La Province n'ajoûte pas foy aisement à tout ce qui s'y écrit, & s'y debite, des fortunes qui se font journellement à Paris. Un Parisien écrivit à un de ses amis retiré en Gascogne, que M. son frere avoit gagné des sommes immenses... à d'autres, recrivit le Provincial; quand je le verrai, je le croirai: &c. Cet ami étant allé voir le frere de cet incredule, lui montra la lettre qu'il en avoit reçu: Oh

Digitized by Google

parbleu, dit le frere actionnaire, j'ai un moyen sûr pour le detromper; je lui enverrai par le premier ordinaire 2. ou 3. millions en billets de Banque, dont je ne scai que faire: & nous verrons qui des deux a tort ou raison? Il le fit, comme il l'avoit promis, encore a-t'il eu bien de la peine à faire revenir son frere de son prejugé? & on scait que celui-ci n'a cru la chose réelle, quaprés avoir acheté de ce papier, deux ou trois grandes Seigneuries qui environnoient une petite Terre dans laquelle il vivoit.

PROPHETIE DE NOSTRADAMUS.

Centurie 14. quatrain 60.

1 2 4 5 5

Par cinquante a cinq cinq lauge sera prospere

6

Depuis Paroisse cinq jusqu'au Pays

7

lointain.

Commençant Peuple & Roy sans craindre la misere,

Se payeront l'un & l'autre, & ne deyront plus rien.

1 L

2 A

3 V

4 V

Digitized by Google

5. Gaule
6. Quinquempoix du mot latin, *quinque Parrochiæ.*
7 La Louisiane.

La ruë Quinquempoix est de cinq Paroisses.

S. Nicolas des Champs.
S. Leu S. Gilles.
S. Mery.
S. Jacques de la Boucherie.
S. Josse.

Par Law la France sera prospere depuis Quinquempoix jusqu'à la Lousianne, ou Misisipi, commençant Peuple & Roy; sans craindre la misere, se payeront l'un & l'autre, & ne devront plus rien.

Enfant cru mort, qui a vecu jusqu'à 100. *ans.*

André de Bayon, Chanoine Religulier, natif de Toul, & ci-devant Prieur Curé de Boulaincour dans le Comté de Vaudémont, y est mort âgé de prés de 100. ans. Cette longue vie n'est dûë qu'à la tendresse d'une sœur qui la lui sauva de cette maniere... Comme on le portoit en terre, envelopé seulement d'un linge, parce qu'on l'avoit cru mort à l'âge de 6. mois, cette sœur voulut donner le dernier baiser à cet enfant, avant qu'on le mît dans la fosse. A l'application du baiser, l'enfant soûrit à sa sœur. On cria miracle;

ou

Digitized by Google

on le raporta chez la mere, où il a continué depuis à se bien porter, ayant atteint un âge si avancé, sans avoir été jamais malade ni incommodé.

MORTS.

MEssire Pierre Antoine de Benoist de S. Port, Avocat General du Grand Conseil, mourut le 7. Septembre.

Dame Claude de Monceaux, veuve de Messire Jean-François Marquis de Bonneval, mourut le 4. Septembre.

Messire Louis-Alexandre Croiset, Marquis d'Estiau, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requestes du Palais, mourut le 9 Septembre Il étoit fils de M. Croiset, Conseiller d'honneur au Parlement, & cy-devant President és Enquestes.

Messire Jean-Baptiste Proust, Seigneur de Hoüilles, du Martrait, &c. Lieutenant particulier du Châtelet, & Garde des Sceaux de la Chancellerie de Metz, mourut le 11. Septembre.

Messire François-Leon de Fonlebon, Comte de Vitrac, mourut le 11. Septembre.

Le 12. Septembre 1719. mourut à Pa-

ris, Dame Marie-Thereſe de Berry d'Eſſerteaux, épouſe de Meſſire Auguſtin-Jean-Baptiſte Choppin, Chevalier, Seigneur de Chaſſoy & de Beauvais, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Chevalier & Capitaine du Guet, tant à cheval qu'à pied, de la Ville & Fauxbourgs de Paris. M. René Choppin, fameux Juriſconſulte, dont la memoire ſera immortelle parmi les Sçavans, étoit ſon Biſayeul. La Famille de Berry d'Eſſerteaux eſt originaire du Pays d'Artois, des plus anciennes & des plus illuſtres.

Meſſire Briand Marion, Prêtre Docteur en Theologie de la Maiſon & Societé Royale de Navarre, & Profeſſeur émerite de Theologie en ladite Maiſon, mourut le 21. Septembre.

Meſſire Pierre Grüin de la Celle, Conſeiller au Grand Conſeil, mourut le...

Dame Genevieve le Fevre d'Eaubonne, épouſe de Meſſire Maximilian-Louis Titon de Villegenou, Seigneur de Chaſteauneuf, S. Gervais, la Touretté, &c. Inſpecteur General des Fabriques & du Magaſin Royal des Armes, mourut le ... Sept.

Madame la Comteſſe de Murcé, mourut le 26. Septembre.

Meſſire Armand François de Querhoent de Goëtanſao, Evêque d'Avranche, mourut le 2. Octobre âgé de 56. ans.

Dame Claude-Françoiſe Boucot, épouſe

Digitized by Google

de Messire Nicolas-Jerome de Paris, Seigneur de Brancourt, Conseiller au Parlement, mourut le 3. Octobre, âgé de 19. ans.

Messire Guillaume Robert, Seigneur de Spteville, &c. Conseiller honoraire du Parlement, & cy devant President de la Chambre des Comptes, mourut le 5. Octobre.

Germain Guyer, Sieur des Miniers, Chevalier des Ordres de S. Louis & de S. Lazare, & Aydé de Camp des Armées du Roi, mourut le 7. Octobre.

Messire Charles-Louis Bretagne, Duc de la Tremoille, Pair de France, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, mourut le 9. Octobre âgé de 37. ans.

Dame Elizabeth-Louise Ballard, veuve de Messire Louis de Lapara, Lieutenant General des Armées du Roi, & Gouverneur de Mont-Dauphin, mourut le 11. Octobre.

Messire Philippe de Madaillan, Marquis d'Esparre, mourut le 11. Octobre âgé de 89. ans.

Dame N. de Verthamon, fille unique de Messire François de Verthamont, Marquis de Breau, premier President du Grand Conseil, qui avoit épousé le 8. Janvier 1716. Messire François Baltasar de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Bellegarde, &c. mourut le 13. Octobre à Bellegarde.

Messire Bernard Renau, Lieutenant General des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Conseiller au Conseil de Marine, mourut le . . . de ce mois à Pougues.

M. le Marquis de Crussol, Colonel du Regiment de Bearn, mourut ces jours passez.

M. le Marqnis de Plemarés de Courcy, Sous-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou, mourut en cette Ville le 20. de ce mois. S. M. a accordé à M. le Marquis de Valsemé, le Guidon des Gendarmes Flamans du Roi, vacant par sa mort.

M. l'Abbé d'Estrades, fils du Comte de ce nom, qui a été tué dans la derniere campagne d'Hongrie, est mort depuis peu.

M. de Montmor, celebre Mathematicien & de l'Academie des Sciences, est mort le Octobre.

Messire Jacques de Bethune, Seigneur Ecossois, étant tombé malade à Reims d'une maladie de langueur, M. l'Archevêque de Reims lui fit plusieurs visites, pour tâcher de le convertir. Il l'instruisit durant plus d'un mois des principes de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & reçût lui-même son abjuration, suivant l'Acte qui en fut dressé le . . . Octobre dernier. La maladie augmentant, M. de Bethune fit une Confession generale au Penitencier de l'Eglise

Digitized by Google

de Reims. On n'eut pas le tems de lui porter le Saint Viatique ; mais on lui administra l'Extrême-Onction, & il mourut le 18. dudit mois d'Octobre avec des sentimens d'une veritable conversion.

Le Pere le Fevre de Caumartin, Chanoine Regulier de la Congregation de France, & Prieur de Lonjumeau, est mort.

Messire N. de Montmorin, Evêque de Grenoble, est mort à Fontainebleau le . . . . Octobre.

Dame Elisabeth de Monchy, Religieuse de l'Abbaye de Berthaucourt, Ordre de Saint Benoist, Diocese d'Amiens, a été nommée au mois de Septembre 1719. Abbesse de ladite Abbaye, vacante par le décés de Dame de Monchy sa Tante. Ladite Dame Elisabeth de Monchy est fille de feu Messire George de Monchy, Seigneur de Talmas, & de Dame Louise de Chistelles. La Maison de Monchy est une des plus anciennes de Picardie ; & celle de Chistelles est une des plus anciennes & des mieux alliées d'Artois & de Flandre. Messire George de Monchy étoit frere cadet de Messire François de Monchy Baron de Visines, qui a laissé plusieurs enfans : Sçavoir, le Marquis de Monchy Sénéchal d'Abbeville & du Ponthieu, le Marquis de Senorpont, la Dame Abbesse d'Avêsnes prés d'Arras, & autres. Ledit sieur George de

Digitized by Google

Monchy a auſſi laiſſé pluſieurs autres enfans freres de la nouvelle Abbeſſe de Bertaucourt. Cette Famille porte pour Armes trois maillets comme celle de Mailly ; & la Maiſon d'Hocquincourt eſt auſſi une branche de celle de Monchy. Voyez Motery au cinquiéme Tome, page 261. où il dit, que le Sieur George de Monchy pere de l'Abbeſſe, a épouſé en ſecondes nôces, Dame Marguerite de Saint Lo qui eſt encore vivante. Le ſieur Abbé de Monchy, Prevoſt de la Collegiale de Saint Pierre d'Aire, eſt auſſi frere de la nouvelle Abbeſſe de Bertaucourt.

Nous avons parlé dans un de nos Mercures d'un Chariot à aiſles, qui va par le vent, contre le vent-même ; c'eſt à-dire, dont la route eſt directement oppoſée au cours du vent, inventé par M. du Guet en 1713. qui a fait en même tems une application ingenieuſe du même principe pour des Charuës, dont il a fait un modele, pour leſq. Machines il lui a été accordé un Priv. excluſif: Nous nous croyons obligez d'en avertir le Public, afin qu'on puiſſe juger quel eſt le premier Auteur de cette penſée.

On vend chez le ſieur N. de Fer, Geographe de S. M. C. une nouvelle Car-

Digitized by Google

te du cours du Miſſiſſipi, aux environs duquel ſe trouve le Païs appellé la Loüiſiane, &c. On trouve cette Carte chez l'Auteur, Iſle du Palais, à la Sphere Royale.

La Carte du Royaume d'Arragon, dreſſée ſur pluſieurs Cartes manuſcrites & imprimées, le tout aſſujetti à des obſervations aſtronomiques, vient de paroître. Le Public en a l'obligation au ſieur Bourguignon d'Anville Geographe du Roy. Elle eſt dédiée au Regent de France. On n'a encore rien donné ſur ce Royaume de ſi parfait, ni de ſi exact. Cette Carte eſt parfaitement bien gravée. Nous pourons en rendre compte plus au long dans quelque tems.

APPROBATION.

J'Ay lu par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le Mercure d'Octobre Fait à Paris ce 3. Novembre 1719.

BLANCHARD

TABLE.

HIſtoire de la Guerre & de la levée des Troupes, pour les Armées de Terre & de Mer, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à preſent. 5

Digitized by Google

Memoire pour Madame de.... accusée d'adultere, & d'avoir fait apparoître des Esprits, contre M. de.... 37
Eau de Mer rendue potable. 67
Extrait d'une Lettre écrite par J. le Poil, & Poësies. 72
Edits, &c. 80
Livres. 88
Avanture nouvelle. 101
Nouvelles Etrangeres. 112
Prise du Fort de Pensacola sur les Espagnols par les Francois. 163
Epitaphe de Madame de Bellegarde. 167
Enigmes. 168
Branle & Bergeries. 171 & 174
Journal de Paris. 175
Prise de possession du Grand Prieuré de France, par M. le Chevalier d'Orleans. 176
Siege & prise du Château d'Urgel. 187
Faits fugitifs. 199
Morts. 207

Faute notable glissée dans le mois de Septembre.

Page 1. 4. lig. 6. Tout cet article est faux, à l'exception du logement, & de la demission pure & simple du Grand Prieuré de France, faite par M. de Vendosme en faveur de Monsieur le Chevalier d'Orleans.

Digitized by Google

LE
NOUVEAU
MERCURE.

Novembre 1719.

Le prix eſt de vingt ſols.

A PARIS.

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Louis.
Et GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M DCC. XIX.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW PUBLIC LIBRARY
333116
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1965

AVIS.

ON prie ceux qui adreſſeront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du Mercure, d'en affranchir le port, ſans quoy ils reſteront au rebut.

L'Adreſſe de l'Auteur, eſt.

A Monſieur BUCHET, *Cloître S. Germain l'Auxerrois.*

On donne avis, qu'on trouve chez les Libraires ci-deſſus nommez, tous les Mercures de l'année 1718, de même que l'Abregé de la Vie du CZAR.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST, Place de Cambray.

Digitized by Google

LE NOUVEAU MERCURE

HISTOIRE

Des Filles de la Maiſon de France & autres Princeſſes, qui ont été données en mariage à des Princes Heretiques ou Payens.

TOUS les Hiſtoriens conviennent que les anciens Bourguignons, qui occuperent ſur les Romains la partie des Gaules, appellée *Bourgogne* de leur nom, étoient infectez de l'hereſie Arienne : néantmoins, Gondiochus leur Roy, que Gregoire *a* de Tours nomme *Gundivichus* ; &

a Tom. 1. hiſt. Franc. p. 285. 698. & 728.

Digitized by Google

quelques autres *Gundeveus*, épousa une Princesse Catholique & Ortodoxe, nommée Caretene, comme on l'aprend de son Epitaphe que l'on voit dans l'histoire de la Ville de Lyon, où elle fonda une magnifique Eglise à l'honneur de saint Michel. Elle eut de son Epoux quatre Princes, Gondebaud, Godegisele, Chilperic, & Godemar, qui, aprés la mort de leur pere, partagerent entr'eux le Royaume de Bourgogne. Mais Gondebaud, qui étoit l'aîné, fit mourir Chilperic son frere avec deux fils qu'il avoit, précipita la Princesse leur mere dans le Rhone avec une pierre au col, & condamna ses deux filles à un exil perpetuel.

L'Aînée, appellée par quelques-uns *Chrone* ou *Mucirone*, par d'autres *Sedeleube*, prit le voile de Religieuse, & se retira en la Ville de Geneve : la seconde, *Chrotilde* ou *Clotilde*, suivit sa sœur en habit de seculiere ; Mais quelques Auteurs disent qu'elle fut retenuë à la Cour du Roi Gondebaud son oncle.

a La Reine Caretene leur ayeule, participa au gouvernement des affaires & de l'Etat de Bourgogne, pendant que le Roi Gondiochus son mari vécut. Elle prit un

a Instruction de la Reine Caretene à ses enfans & neveux pour les convertir de la secte Arienne à la Religion Catholique.

Digitized by Google

soin très particulier d'instruire ses enfans ; elle les sollicitoit continuellement d'embrasser la vraie creance de l'Eglise : Elle y profita tellement, que si quelques-uns d'eux persisterent encore quelque temps dans l'Arianisme, il y en eut néantmoins qui se convertirent à la foy Catholique, & entr'autres Chrotilde fils de son fils Chilperic.

La méme Caretene survêcut longtemps à son Epoux. Il semble même par les termes de son Epitaphe, qu'elle se fit Religieuse sur les dernieres années de sa vie. Elle mourut âgée de plus de cinquante ans, le dix-huitiéme jour de Septembre, l'année que Messala fut Consul, ce qui revient à l'an 506. de Jesus-Christ, & fut inhumée en l'Eglise de saint Michel de Lyon, qu'elle avoit fait construire.

a La Princesse Chrotilde, fille de Chilperic, niece de Gondebaud, & petite-fille de Gondiochus, Rois de Bourgogne, Arriens, fut instruite à la foy Catholique par la Reine Caretene son ayeule, ainsi qu'il a été remarqué cy-dessus. Clovis, Roi des François, étant encore payen & idolatre, ne laissa pas de la demander, & de l'obtenir pour Epouse. Aurelien son Conseiller & son Ambassadeur, en fit la demande, 1°. à

a Tom. 1. Hist. Franc. p. 285. 699. 718.

Digitized by Google

Clotilde même ; & si d'abord elle jugea cette proposition difficile, disant qu'il n'étoit pas licite à une Chrétienne d'épouser un Payen, neantmoins elle s'y resolut, & elle en remit tout le succez à la volonté du Dieu qu'elle adoroit.

Clovis informé par Aurelien des sentimens de Clotilde, le renvoya l'année d'aprés vers le Roi Gondebaud, oncle de cette Princesse, pour la lui demander en mariage. Gondebaud n'osa pas la lui refuser: ainsi, elle fut conduite au Roy *a* Clovis qui l'épousa dans la Ville de Soissons; & Dieu benit tellement leur union, qu'elle causa la conversion à la foy chrétienne & catholique, non seulement de Clovis & de ses successeurs, Rois de France ; mais même de toute la nation françoise : Et par là, ce que saint Paul a ecrit en termes generaux, *salvabitur vir infidelis per mulierem fidelem*, s'est trouvé particulierement accompli dans la personne de cette grande Reine.

Le Roi Clovis avoit deux sœurs, dont l'aînée, dite Albosiede, vulgairement Blanchefleur, fut bâtisée avec lui ; elle mourut incontinent aprés: L'autre appellée Lantilde ou Landechilde, étoit tombée dans l'heresie des Ariens, si on en croit Gregoire

a Clovis converti à la Foi Chrétienne par le moyen de Clotilde son épouse.

Digitized by Google

de Tours *a*; mais elle se convertit alors à la foi Catholique : & confessant le Fils & le Saint-Esprit égaux au Pere, elle reçût aussi le saint Chresme, dont les Ariens rejettoient l'usage. D'autres écrivent seulement, qu'elle fut bâtisée avec sa sœur Alboflede : Quoi qu'il en soit, elle professa, comme elle, la religion chrétienne & ortodoxe.

Néantmoins, Theodoric, Roi des Gots en Italie, qui étoit Arrien, ayant demandé la Princesse Lantilde *b* au Roi Clovis son frere, ne fit aucune difficulté de la lui donner en mariage : Ainsi, elle fut la seconde femme de ce Prince, & elle eut de lui une fille dont l'histoire ne declare point le nom. Mais, Gregoire de Tours *c* enseigne que l'ayant instruite de l'Arianisme auquel elle étoit retombée depuis son mariage, la mere & la fille perirent malheureusement : Car, la fille indignée de ce que la Reine Lantilde sa mere avoit fait tuer Trannilanes qu'elle avoit épousé contre son consentement, elle l'empoisonna elle-même dans la Communion du Calice ; & Theodat, appellé ensuite à la Couronne d'Italie pour venger ce

a Tom. 1. hist. Franç. p. 287. 702. 807. 808.

b Mariage de Lantilde sœur de Clovis avec Theodoric Roi d'Italie, Arrien.

c Pag. 304.

Digitized by Google

parricide, fit mettre la fille dans un bain d'eau chaude, où elle fut forcée de rendre miserablement l'esprit.

a Clotilde, vulgairement appellée Clote, fille du même Roi Clovis, fut aussi mariée avec un Prince Arrien. Amauri, Roi des Visigots d'Espagne, fils du Roi Alaric, recherchant l'alliance des Rois de France, demanda la Princesse leur sœur en mariage. Ils la lui donnerent fort volontiers, quoiqu'il suivît l'opinion des Arriens. Mais, à peine fut-elle arrivée en Espagne, qu'Amauri commença à la maltraiter à cause de la religion Catholique qu'elle professoit. Il ordonna qu'on jettât des saletez & des puanteurs sur elle, lorsqu'elle passeroit pour aller à l'Eglise. Cette Princesse souffrit ces outrages avec beaucoup de constance & de vertu, jusqu'à ce qu'Amauri enfin, l'ayant battuë cruellement, elle envoya un linge plein de sang au Roi Childebert son frere, pour l'avertir des mauvais traitemens qu'elle recevoit.

Ce Prince en conçût une telle indignation, qu'il passa exprés avec une puissante armée en Espagne, pour prendre vengeance de tant d'outrages : Et aprés avoir mis

a Tom. 1. hist. Franc. p. 233. 294. 297. Clotilde Fille de Clovis, mariée avec Amauri Roi d'Espagne, Arrien.

Digitized by Google

à mort le Roi Amauri, Childebert ramena la Reine Clotilde sa sœur; mais elle decéda en chemin. Son corps fut apporté dans l'Eglise de sainte Genevieve de Paris, où elle est reverée comme Sainte.

a Theodebert, Roi d'Austrasie, qui étoit fils de Thieri, fils aîné de Clovis, eut entr'autres enfans, une fille qu'Aventin nomme Ragentrude : Elle épousa Teudon, Duc de Baviere, qui pour lors étoit idolâtre. Mais elle s'employa avec tant de zele à lui faire embrasser la religion chrétienne, que non seulement il fut le premier des Ducs de ce Pays qui embrassa le christianisme, & même que toute la Baviere se convertit à son exemple.

b Du Roi Charibert, fils de Clotaire I. & de la Reine Ingoberge son épouse, naquit une autre fille, comme a remarqué Gregoire de Tours *c* qui n'en dit pas le nom : Mais, le Venerable Bede la nomme Berthe au Livre I. de son histoire d'Angleterre, chap. 25. Quelques autres l'appellent Agilberge. Cette Princesse fut mariée avec Edelbert Roi de Kent en Angleterre,

a Ragentrude, Princesse Françoise, Catholique, mariée à Teudon, Duc de Baviere, Payen. Avent. Annal. Bojor.

b Mariage de Berthe, Princesse de France, avec Edelbert Roi d'Angleterre, Payen.

c Tom. 1. hist. Franc. p. 316. 424.

Digitized by Google

qui faisoit profession du Paganisme, à condition qu'il la laisseroit vivre libre en l'exercice de la religion chrétienne ; & on lui donna un Evêque appellé Luitard, pour lui administrer les Sacremens, & pour rester auprés d'elle.

Edilbertus (dit Bede) *uxorem habebat christianam de gente Francorum Regiâ, nomine Bertham, quam eâ conditione à parentibus acceperat, ut ritum fidei ac religionis suæ cum Episcopo, quem ei adjutorem fidei dederant, nomine Luidhardo inviolatam servare, licentiam haberet.*

Cette alliance produisit bientôt les mêmes avantages à la religion chrétienne en Angleterre, que celle de Clotilde avec Clovis, en avoit produit au Royaume de France. Los bons exemples de Berthe, & les sçavantes prédications d'un saint Prêtre que le Pape Gregoire le Grand y avoit envoyé, engagerent le Roi Edelbert à embrasser le christianisme, & ses sujets suivirent son exemple.

Le mariage d'Ingonde & de Clodosinde, filles de Sigibert I. Roi d'Austrasie, & de la Reine Brunehaut, ne furent pas moins avantageux à la religion.

[a] Ingonde épousa Hermenigilde, fils

[a] Ingonde, fille du Roi Sigibert, mariée avec Hermenigilde, Prince d'Espagne, Arrien.

Digitized by Google

aîné de Leunigilde Roi des Gots d'Espagne, qui étoient encore Arriens. La *a* Reine Gausuinte, belle-mere d'Ingonde, la voulant contraindre d'embrasser l'Arrianisme, lui fit plusieurs sortes d'indignitez & d'outrages; mais la Princesse les supporta avec beaucoup de constance; & enfin par ses remontrances, & par sa vie exemplaire, elle convertit même à la religion Catholique le Prince Hermenigilde son époux, qui en recevant le saint Chresme, changea son nom en celui de Jean. Le Roi Leunigilde en fut tellement irrité contre lui, qu'aprés l'avoir persecuté quelque temps, il le prit un jour au sortir d'une Eglise où il s'étoit refugié, & lui fit inhumainement couper la tête.

Quant à Ingonde, sa veuve, quelques-uns disent que cherchant à se retirer en France avec son fils, elle tomba entre les mains d'une Compagnie de Grecs, qui l'emmenerent en Sicile, où elle acheva ses jours. D'autres écrivent qu'aprés la mort de son mari, elle fut donnée aux Grecs en ôtage, & qu'elle deceda en Afrique, comme on la conduisoit à Constantinople. Quoi qu'il en soit, Gontran, Roi d'Orleans, son oncle, & Childebert, Roi d'Austrasie, frere d'Ingonde, conçûrent de cette mort une si

a Tom. 1. hist. Franc. p. 345. 423. 424.

Digitized by Google

grande haine contre Recarede, frere d'Hermenigilde, qu'ils ne voulurent jamais recevoir ſes excuſes, ni lui accorder en mariage Clodoſinde, ſœur d'Ingonde, qu'il recherchoit, qu'il n'eût renoncé lui-même à l'hereſie Arrienne, & qu'il ne ſe fût auſſi converti à la religion Catholique. Ce fut le ſecond fruit de l'alliance de cette Princeſſe, & dont l'odeur ſe conſerva long-temps aprés dans la maiſon Royale d'Eſpagne.

Tous ces exemples ſe trouvent dans l'hiſtoire de la premiere Branche de nos Rois. Il y en a auſſi quelques-uns dans la ſeconde.

Giſele, fille de Lothaire, Roi de Lorraine, qui étoit petit-fils de Louis le Debonnaire, Empereur & Roi de France, fut mariée avec Godefroi, Roi des Danois, qui étoit idolâtre. On lui donna pour dot la Province de Friſe; mais la premiere condition du Traité de ce mariage, fut qu'il ſe feroit chrétien: En effet, il fut bâtiſé avant la celebration des Nôces, ainſi que l'a remarqué Reginon en ſa chronique, ſous l'année 883.

Une autre Giſele, fille du Roy Charles le Simple, & de la Reine Erderune ſa premiere femme, fut donnée pour épouſe à Rollon, Duc des Normans, qui étoit idolâtre; mais avant que le mariage s'accomplît, non ſeulement Rollon, mais ceux de ſa ſuite, ſe firent auſſi bâtiſer, & obtinrent

Digitized by Google

pour demeure, une partie de la Neuſtrie, qui de leur nom a été depuis appellée Normandie.

Enfin, il y eut une troiſiéme Giſele de Baviere, qui fut encore mariée avec Eſtienne, Roi de Hongrie, payen & infidele. Elle étoit fille de Henri II. Duc de Baviere, & de Giſele de Bourgogne, fille de Mahaut de France, ſœur du Roi Lothaire. Dieu favoriſa cette alliance de tant de benedictions, que non ſeulement le Roi Eſtienne ſe convertit à la foy chrétienne avec tout ſon peuple; mais il vécut depuis ſi ſaintement, qu'aprés ſa mort il a merité d'eſtre mis au nombre des Saints.

Giſila, dit Othon Evêque de Friſinghen, *Stephano Ungarorum Regi in uxorem data, tam ipſum quam totum ejus regnum ad fidem vocavit. Hinc Stephanum Ungari hactenus fidem chriſtianam ſervantes, velut principium fidei ſuæ inter ſanctos colendum dignum ducunt.*

Eſtienne eſt conſideré par les Hongrois, comme l'Apôtre de leur nation, & encore aujourd'hui ils donnent à leurs Rois le tître de Majeſté Apoſtolique, les conſiderant comme ſucceſſeurs d'Eſtienne.

Quant à la troiſiéme Branche de nos Rois, qui commença à Hugues Capet, l'on y remarque pareillement des mariages de diverſes Princeſſes du Sang, contractés avec des

Digitized by Google

Princes & Seigneurs payens & infideles. J'en raporterai seulement un ici, pour servir d'exemple, & terminer cette petite Dissertation.

Baudouin de Courtenai, Empereur de Constantinople, cherchant le moyen d'affoiblir Wastachius Roi des Bulgares son ennemi, il n'en trouva point de plus sûr, que de s'allier avec le Souldan d'Icon, le plus puissant Prince de tous les Infideles, & qui étoit aussi ennemi de Wastachius. A cet effet, il depêcha un Ambassadeur à Icon, qui le reçût fort honorablement; & aprés avoir apris de lui la cause de sa venûë, il renvoya à l'Empereur Baudouin un des plus grands & des plus riches Admiraux de son pays, pour l'assûrer de son amitié, & pour contracter avec lui une ferme alliance.

Les conditions du Traité se trouvent dans une lettre que Baudouin écrivit à la Reine Blanche, mere de saint Louis, l'an 1243.

La principale fut, que pour serrer davantage le lien de leur amitié, l'Empereur donneroit au Souldan une de ses nieces en mariage, à la charge, qu'elle, ses Chapelains, ses Clercs, & toute sa famille, vivroient dans la religion chrétienne & catholique, & qu'ils recevroient tous les devoirs & honneurs qui doivent être rendus à des Chrétiens, tant Ecclesiastiques que seculiers.

Le

Digitized by Google

Le Souldan accorda d'autant plus volontiers cette condition, que lui-même étoit fils d'une Dame Grecque chrétienne, à qui son pere avoit aussi permis de vivre toute sa vie dans sa religion, & que plusieurs autres Seigneurs payens de sa contrée avoient pour femmes des chrétiennes de Grece, d'Armenie & d'ailleurs. Il promit de plus, qu'en consideration de sa future épouse, niece de Baudouin son allié, non seulement il feroit bâtir des Eglises pour les chrétiens dans toutes ses Villes, qui étoient en très grand nombre, & qu'il assigneroit des revenus suffisans pour l'entretien des Clercs, & des Ecclesiastiques qui voudroient servir dans ces Eglises; mais aussi, qu'il feroit que tous les Evêchez & Archevêchez de ses Terres demeureroient sujets & obéissans au Patriarche de Constantinople. Sur cela, l'Empereur écrivit à la Reine Blanche, qu'attendu les grandes utilités qui en reviendroient à tout le Christianisme, il lui plût d'exhorter & de porter Elisabeth de Courtenai, Dame de Montaigu sa sœur, & le Seigneur du lieu son mari, à lui envoyer une de ses filles, pour la marier avec le Souldan d'Icon. L'Original de cette lettre, qui est fort belle, se garde dans le Tréſor des Chartes du Roi; & j'en ai inseré une copie dans le Cartulaire historique de saint Louis.

Digitized by Google

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. le Comte de Soüillac, à Monsieur l'Abbé de.... contenant quelques remarques & des éclairciſſemens, que l'on croit qu'il ſeroit neceſſaire de faire pour l'hiſtoire de France.

QUOIQUE ce qui a parû juſques icy ſur l'hiſtoire de France, & les éditions que l'on a données de pluſieurs Autheurs qui traitent de choſes qui y ont rapport, donnent de grandes lumieres, ils laiſſent à deſirer pluſieurs éclairciſſemens qui ſont néceſſaires, pour en avoir une connoiſſance exacte, & pour ſe former une idée juſte de ce qui s'eſt paſſé, qui ne ſe peut acquerir que par un nombre de remarques, & par des diſſertations faites avec preciſion & avec une critique judicieuſe, qui établiſſant des principes ſur des faits certains, donnera les moyens de démeſler encore beaucoup mieux le vrai d'avec le faux : Pour cela, il faut purger les Autheurs de ce qui s'y trouve de fabuleux ; les comparer les uns avec les autres, pour connoiſtre les contradictions les plus évidentes, & en concilier ce qui tend à en démontrer la verité. Il faut examiner leur caractere, les motifs qui paroiſſent

Digitized by Google

roiſſent les avoir obligés d'écrire; la force de leurs expreſſions, & voir ce que les Auteurs de nations differentes ont dit ſur le même ſujet: Si les hiſtoires particulieres y ſont conformes, & ſi les Titres, qui ont les marques d'être authentiques, & qui ſe ſont conſervez, s'y accordent; faire, autant qu'il ſe peut, connoiſtre le caractere des principales perſonnes dont il eſt parlé, afin de voir les motifs qui peuvent les avoir portés à faire ce que l'on trouve qui s'eſt fait, & chercher ce qui peut avoir fait des liaiſons que l'on trouve qui ſe ſont formées. Ce qui peut donner une idée des mœurs, paroiſt neceſſaire, & l'on doit mettre dans un jour favorable, tout ce qui peut porter aux bonnes mœurs & à l'amour de la patrie, & inſpirer des ſentimens convenables à la conſtitution de l'Etat & du Gouvernement, & faire connoiſtre quel en a été l'eſprit ſelon les temps differens; enfin rendre, le plus évident qu'il ſe pourra, tout ce qui peut contribuer à repreſenter le temps dans lequel les choſes ſe ſont paſſées, où il faut tranſporter le Lecteur, c'eſt-à-dire, luy donner une idée claire & diſtincte des choſes, & éviter que l'on ne s'y méprenne.

La connoiſſance de ce qui regarde la troiſiéme Race, eſt ce qui intereſſe le plus, & dont on a le plus de beſoin: mais, pour-

Digitized by Google

se conduire plus sûrement, & pouvoit bien juger de ce qui en regarde les premiers Rois, il faut rappeller des choses qui regardent des tems qui ont precedé.

Je croy que comme il s'agit de faire l'histoire des Rois de France, il sera à propos de faire voir que leur état, c'est-à-dire celuy des François, a toûjours été Monarchique, & que depuis qu'on trouve qu'il y a eû des Rois des François, la Royauté s'est toûjours continuée; pour cela, il faut examiner comment il faut entendre ce que Gregoire de Tours rapporte, qui donne lieu de dire que ceux qui ont gouverné les François, n'ont pas eû tous la qualité de Roy, & qu'il y en a qui n'ont eu que la qualité de Duc. Cela paroît meriter une dissertation, les Nations connuës sous le nom de François, ayant eû une fois des Roys, & leur coûtume étant de continuer la Royauté dans la même Maison. Ceux que l'on trouve seulement comme Ducs, n'étant connus qu'à l'occasion des guerres, il se peut qu'ils n'étoient que les Generaux & les Commandans des Armées, en l'absence des Rois, qui par l'incapacité de l'âge ou des infirmités, ou pour d'autres raisons, ne se sont point trouvés à la tête de la Nation armée dans les occasions qui ont donné sujet d'en parler. On voit que dans la revolution qui arriva, par les avantages que

Digitized by Google

remporta Stilicon sur les François, ils eurent des Rois ; & qu'après que ceux-cy furent morts, ils en eurent de la même Maison que ceux qu'ils avoient eûs avant. Ce qui fait voir que s'il y eut quelque chose d'alteré dans la succession, il n'y en eut point dans la forme du Gouvernement, & cela peût s'accorder avec Gregoire de Tours. Sur ce qu'il rapporte on verra ce qui regarde l'interregne du temps de Charles Martel, & comme il faut l'entendre.

Il est à propos de donner une idée de la maniere dont les Rois ont gouverné jusques à l'époque de la grande autorité des Maires du Palais ; de voir ce qui pouvoit donner ce grand credit à des Seigneurs parmi la Nation, dans un temps où personne n'avoit jurisdiction que comme Officier du Prince ; & que ce qui faisoit les rangs differens dans l'ordre de la Noblesse, ne venoit que des charges qu'ils avoient par le bienfait du Roy, & que la consideration ne venoit que de la grandeur de l'origine, & de la distinction où les ancestres avoient été parmi la Nation, & par les biens qu'ils avoient en allœux ; ce qui ne leur donnoit point de jurisdiction. Mais comme le plus souvent, ceux qu'on envoyoit pour gouverner les Provinces avec la qualité de Comte & celle de Duc, étoient fils de Mestre ; c'est-à-dire, que leurs peres l'a-

Digitized by Google

voient eûë dans d'autres Provinces, cela leur pouvoit établir une consideration qui servoit à entraîner dans le party qu'ils embrassoient. L'on voit que l'on a reproché, & même remarqué les Comtes qui n'étoient pas nés d'une condition à être honorés de cette qualité.

L'avenement de Pepin à la Couronne, est une époque : mais il faut éclaircir aussi ce qui regarde les Partis puissans qui subsisterent jusques vers la fin de son regne, sur tout ce qui se passa en Aquitaine du temps de Waïfer.

La magnificence du regne de Charlemagne engage que l'on s'y arrête, & à ce qui regarde les Papes & l'Italie.

Depuis le partage des enfans de Loüis le Debonnaire, il faut avoir plus d'attention à ce qui s'est passé dans la partie de la Monarchie Françoise que Charles le Chauve eut en partage ; le commencement de la succession dans les Comtés, par un usage qui fit de si grands progrès, qu'il n'étoit plus facile aux derniers Rois de disposer des Gouvernemens des Provinces. Il faut representer ce qui a donné occasion à cela, afin de venir à l'état où étoient à cet égard les choses, à l'avenement de Hugues Capet ; distinguer la difference des anciens Parlemens sous la premiere & deuxiéme race ; des assemblées des Barons, & des Etats generaux sous les

Digitized by Google

Rois de la troiſiéme, & marquer les differences qu'il y a; diſtinguer dequoy les premiers Rois, deſcendus de Hugues Capet, ſe mêloient, comme Rois, du détail dans lequel ils entroient dans le diſtrict de ce qui étoit du Domaine de leur Maiſon avant qu'ils fuſſent Rois. Les droits que les Seigneurs ſe ſont apropriés, doivent ſe diſtinguer de ceux qui ne tirent leur origine que de la proprieté qu'ils avoient des allœux.

Le changement arrivé dans l'autorité & la puiſſance de la Maiſon regnante, depuis Philippe Auguſte; les relations qu'ont les affaires avec celles d'Angleterre, obligent de repreſenter l'état où étoit l'Angleterre, les Albigeois: & les derniers Comtes de Toulouſe engagent à voir ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne de leur temps.

Enfin, étant parvenu à Philippe le Bel, on apperçoit aiſément le rapport qu'il a aujourd'huy à ce qui s'eſt paſſé dans les Regnes derniers. On voit les finances, les affaires avec la Cour de Rome, & des guerres dans des pays où l'on en a preſque toûjours eû. C'eſt depuis ce temps-là qu'il faut bien s'attacher à ſuivre le fil de ce qui s'eſt paſſé; les Regences après la mort des fils de Philippe le Bel: ce qui ſe paſſa pour Philippe de Valois; combien cela fortifia la conſideration pour ceux de la Maiſon Royale; comme des particuliers commencerent

Digitized by Google

à pouvoir s'élever ; suivre les progrès de la fortune de quelques Maisons qui ont parû, & qui ont eû part aux affaires. Depuis ce temps-là, on doit faire remarquer combien il étoit difficile avant, de pouvoir s'élever, à moins d'avoir des successions.

Remarquer ce qui s'est passé depuis le regne de Philippe Auguste, sur le sujet des pariages des Terres, des Eglises, où les Rois ont été associez : Remarquer à quoy cela a servi. Les guerres des Anglois doivent être bien examinées, & ce qui arriva sous Charles VI : la succession des Ducs de Bourgogne dans la Maison d'Autriche, fait un système de politique & d'interests de la Maison de France & de celle d'Autriche.

Il est necessaire de representer l'état où étoit l'Italie dans le temps de Charles VIII & de Loüis XII, qui ont commencé d'y faire la guerre. Le Regne de François premier a produit bien des choses dans le Royaume, & a donné origine à la grandeur des particuliers, qui ont fait ce que l'on a vû dans les Regnes suivans. Il faut pour cela voir les histoires des Manuscrits, même des Titres. Il y a beaucoup de noms estropiez ; ainsi il faut corriger beaucoup de fautes d'ortographe, & consulter pour cela des gens des Provinces, & faire des remarques sur ce qui peut y avoir rapport, en détaillant plusieurs de ces articles ; le changement dans

Digitized by Google

le Ceremonial, la multiplication des Titres, eſt une choſe qui merite quelque attention : les uſages que l'on a pris des Etrangers, & ce qui fait voir la maniere de vivre, n'eſt pas à negliger : Un journal de chaque Roy pour les lieux où ils ont demeuré, autant qu'on peut le trouver, peut ſervir beaucoup pour remarquer plus facilement les faux Titres, par le vice qui peut ſe trouver dans la datte à l'égard du lieu où l'on dit qu'ils ſont donnés.

Il ſeroit à propos de remarquer de quelle maniere on paſſoit à la condition de Noble, avant que les annobliſſemens par lettres fuſſent en uſage, & de faire voir combien il eſt plus glorieux pour les Maiſons qui ont poſſedé des Provinces, de deſcendre de ceux qui s'en rendirent les maîtres ſous les derniers Rois iſſus de Charlemagne, que de venir de ceux qui ne ſont devenus Comtes que par ſucceſſion, depuis que l'heredité fut établie. En effet, l'on trouve que ceux-cy ont été ſoumis aux premiers, qui ne tenoient leur fortune que des Rois ; au lieu que les autres la tenoient de ceux qui l'avoient des Rois, par conſequent nés dans un état ſubalterne dès leur origine. Par la ſuite les puiſnés des deſcendans des anciens Comtes, après que l'heredité a été établie dans les Comtés, ont été reduits à la qualité de Vaſſaux des deſcendans de leurs

Digitized by Google

aînés, de leurs representans, & même arriere-vassaux, par les partages qui se font faits. On voit par là qu'il y a des Maisons qui ne paroissent avoir jamais été que dans un état inferieur dès leur origine; & d'autres qui le sont devenuës; ce qui fait une difference dont on peut se former une idée pour ce qui regarde leur origine, par la difference que l'on fait aujourd'huy en Allemagne, des Maisons immediates de l'Empire, de celles qui sont sujettes des Vassaux & Sujets de l'Empire.

Voilà des sujets sur lesquels je croy que l'on doit faire des observations & des remarques sur ce qui peut y avoir rapport. Les secours que des Gens de Lettres pourroient se donner reciproquement, & les idées qui viendroient encore par la communication de plusieurs pieces relatives au sujet que l'on traiteroit, rectifieroient ce qui se trouve d'imparfait dans plusieurs endroits de ce qui a paru, & feroit voir la verité dans une évidence dont on pourroit plus facilement profiter. Les ouvrages qui vont paroître, & que le public attend avec impatience, par la reputation & le merite de ceux qui en sont les auteurs, éclairciront des faits par les details qu'ils rapportent, qui sont tres interessans, & qui non seulement satisferont la curiosité; mais qui seront très instructifs & très utiles; puis-

Digitized by Google
qu'on

qu'on y verra les changemens arrivés dans la poſſeſſion des Provinces de France avec la maniere dont les François ont fait la guerre dans tous les temps, & dont leurs armées étoient formées : connoiſſances avantageuſes pour le gouvernement & pour l'armée, & utiles à l'Etat. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on entreprît à cet exemple des traités ſur d'autres ſujets ; & que les bons ouvriers qui ont commencé continuaſſent, & que ceux que l'on a propoſé de faire travailler, executaſſent un deſſein dont l'idée marque l'amour pour la verité & pour la patrie, & auquel tous les honneſtes gens doivent ſe faire un plaiſir & un honneur de concourir. On le doit à la verité à la gloire de la Nation, & à l'utilité qui en peut revenir au Public.

Les ſçavans Religieux, qui ont donné un ſi grand nombre de pieces, & dont on a tiré tant de lumieres pour l'hiſtoire, & pour la connoiſſance des mœurs & des uſages, continuant, comme ils font, donnent ſujet de croire que par les anciens titres qui ſont dans les Abbayes de leur Ordre, on verra dans leurs ouvrages des particularités qui regardent les Maiſons du Royaume, qui enrichiront l'hiſtoire des Provinces. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un Autheur qui eſt auſſi diſtingué par ſon merite, qu'il l'eſt par ſa naiſſance, dont l'érudition eſt connuë par

Digitized by Google

plusieurs ouvrages, & qui possede parfaitement l'antiquité, voulut donner quelques remarques; personne n'est plus capable d'en faire le choix, & ne peut les traiter plus noblement. On peut en juger par tout ce que l'on a vû de luy. L'ouvrage qui indique les sources où l'on pourra trouver ce qui regarde la connoissance de l'histoire de France, sera d'un si grand secours, que le Public doit en être infiniment obligé à l'Autheur; Il le sera beaucoup à celuy qui continuë le dessein du Pere Anselme Augustin Déchaussé, de donner l'histoire des anciens Ducs, Comtes, Barons de France, ses additions aux grands Officiers de la Couronne; & toutes ses remarques apprendront un grand nombre de particularités qui feront connoître ceux qui ont possedé les Charges, & dont il est parlé dans l'histoire; il en reviendra une grande utilité & une grande satisfaction: il a un voisin qui possede une infinité de particularités qui regardent l'histoire de France; le goût qu'il a toûjours eu pour cette litterature, & sa Charge, luy ont donné occasion d'acquerir de grandes connoissances de ce qui peut y avoir rapport, qu'il joint à un merite qui le rend très estimable. L'Autheur de quelques dissertations qui ont paru, parmi lesquelles il y en a une sur l'origine des Rois de la troisiéme Race, a de si grandes lumieres sur

Digitized by Google

l'hiſtoire de France, que ce ſeroit un grand bonheur pour le Public d'avoir de ſes ouvrages. Ce que Monſieur de Gagnieres & M^r. d'Hozier ont aſſemblé & donné au Roy, peut fournir des connoiſſances très utiles, de même que ce que M^r Rouſſeau a remarqué de la Chambre des Comptes. *Ceux qui ſont deſignés dans cette Lettre par des traits qui les caracteriſent, ſont M. l'Abbé de Longuerue, M. l'Abbé de Camps, le P. Daniel Jeſuite, les PP. Benedictins de la Congregation de ſaint Maur, le P. Tournemine Jeſuite, le P. le Long de l'Oratoire, le P. Ange Auguſtin Déchauſſé, M. de Clerambaud, M. l'Abbé des Thuilleries.*

LA déconverte des cauſes generales d'un effet excite plus la curioſité d'un Philoſophe, qu'elle ne la ſatisfait. La connoiſſance qu'il croit avoir acquiſe l'engage à obſerver plus exactement cet effet, & il y remarque ſouvent des varietez qui l'obligent à de nouvelles recherches; elles font même douter de la verité de ce qu'il croyoit avoir trouvé. C'eſt ce qui arriva à ceux qui connurent les premiers, que la peſanteur de l'eau étoit la cauſe des effets qu'on attribuoit à l'horreur du vuide. Ayant obſervé avec exactitude les changemens du Barométre, ils furent ſurpris de voir que le vif-argent y étoit moins haut dans les temps pluvieux, que lors que l'air étoit ſerein.

Digitized by Google

Cette observation les embarrassa ; car accoutumez à juger de la pesanteur de l'air par leurs sens, ils ne pouvoient croire qu'il fût plus pesant lorsqu'il étoit moins sensible. Cependant comme leur découverte étoit prouvée par une infinité d'experiences, ils ne purent se resoudre à l'abandonner. On s'appliqua avec soin à chercher ce qui pouvoit diminuer la pesanteur de l'air, lorsqu'il paroissoit le plus chargé de nuages, & toutes les recherches se terminerent à des conjectures fort incertaines. Il y a quelques années que M. Leibnitz proposa une explication nouvelle de ce Phenomene : Elle parut fort ingenieuse aux plus habiles Physiciens ; mais M. Desaguilliers de la societé Royale de Londres, l'ayant examinée avec soin, crut en avoir découvert le foible. Ces objections ayant été vûës par un Philosophe, il m'a communiqué ses reflexions. J'espere que le Public me sçaura gré de luy en faire part.

Des causes qui peuvent diminuer la pesanteur de l'air, lorsqu'il paroît le plus chargé de nuages.

QUe l'air soit pesant, que par sa pesanteur il soutienne le vif-argent dans le Barometre, & que la hauteur du vif-argent suive les changemens qui arrivent à la pesanteur de l'air ; qu'elle soit plus grande, lorsque l'air est plus pesant ; qu'elle soit

Digitized by Google

moindre, lorsque son poids est diminué, ce sont des faits dont aucun Philosophe ne doute : Mais, pourquoi l'air est-il moins pesant lorsqu'il est chargé de vapeurs, qui sont prêtes de produire une pluie abondante, que lorsqu'il est serein ? c'est un effet dont la cause ne paroît pas encore bien connuë.

Le celebre M. Leibnitz entreprit, il y a quelques années, d'en donner la raison : voici quelles furent ses conjectures.

Lorsqu'un poids soutenu par un liquide, cesse de l'être, & tombe par la force de sa pesanteur, il presse moins l'apui du liquide, que lorsqu'il y étoit soutenu.

Pour le prouver il proposa cette experience.

Que l'on attache avec un fil deux corps, dont la pesanteur specifique de l'un soit moindre, & celle de l'autre plus grande que la pesanteur specifique de l'eau: Que le poids de ces deux corps unis ensemble, soit à peu près égal à celui d'un pareil volume d'eau ; si on les met dans l'eau, ils s'y enfonceront presque entierement. Que l'on attache le tuyau qui contient l'eau dans laquelle ils sont à l'un des bras d'une balance, & que l'on charge l'autre bras de la balance d'un poids qui fasse équilibre avec le tuyau, & ce qu'il contient; si lorsque l'équilibre sera parfait, on coupe le fil qui unit ces deux corps,

Digitized by Google

le liege, par exemple, & l'antimoine, le liege montera, & sera moins enfoncé dans l'eau qu'auparavant, & l'antimoine tombera au fonds du vaisseau. Pendant sa chute l'équilibre cessera, & le bras de la balance auquel le tuyau est attaché, s'élevera.

a Cette experience a été confirmée par Messieurs Ramassini Professeur à Padouë, & de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences.

Il en fait ainsi l'application à la question qu'il avoit entrepris de resoudre.

Lorsque l'air est serein, les vapeurs y sont soutenuës; lorsqu'il est nebuleux & que la pluïe se forme, elles descendent; elles doivent donc moins presser la surface de la terre & le poids de l'air affoibli par leur chute, soûtenir le vif-argent à une moindre hauteur.

b M. Desaguilliers avouë que l'experience de M. Leibnitz est veritable; mais il prétend que ce n'est point, parce qu'un corps plongé dans un liquide, agit moins sur le fonds d'un vaisseau pendant sa chute, que lorsqu'il y est soutenu: car, *ajoute-t-il*, si on tient une boule d'antimoine suspenduë avec un fil au milieu de l'eau contenuë dans un vaisseau, que l'on mette ce vaisseau en équi-

a Histoire de l'Academie, de 1711. page 4.
b Experiences Physico-Mathematiques, pag. 79.

Digitized by Google

libre, comme dans l'experience de M. Leibnitz, soit que l'on éleve la boule d'antimoine, soit qu'on la laisse descendre plus bas, l'équilibre subsistera, jusqu'à-ce qu'elle touche le fonds du vaisseau; si l'on coupe le fil, l'antimoine tombera, & pendant sa chute, le bras de la balance auquel le tuyau est attaché, s'abbaissera plutôt qu'il ne s'élevera.

Quant à l'experience de M. Leibnitz, voici la raison qu'il en donne.

Lorsque le liege & l'antimoine étoient attachés ensemble, ils formoient un tout qui étoit de même pesanteur spécifique que l'eau; & ils y étoient tellement enfoncés, que leur surface superieure étoit de niveau avec celle de l'eau. Lorsqu'on a coupé le fil qui les unissoit, le liege monte, & n'est plus enfoncé * qu'en partie: l'eau devient donc moins haute qu'auparavant. Or, les liqueurs pesent suivant leur hauteur, lorsque la base est la même; le fonds du vaisseau sera donc moins pressé pendant la chute de l'antimoine.

Quoique les sentimens de ces Autheurs paroissent opposés, il me semble qu'il y a du vrai dans l'un & dans l'autre, & que l'on peut dire, qu'un corps plongé dans un liquide, presse moins, & ne presse pas moins le fonds du vaisseau pendant sa chute, que lors qu'il y est soûtenu.

* Il n'y en a que le quart.

Digitized by Google

Car, lorsqu'un corps plongé dans un liquide, est soûtenu par une force qui n'agit point sur le vaisseau, & qui n'est point soûtenuë par le liquide, il ne pese pas moins sur le fond du vaisseau pendant sa chute, que lorsqu'il y est soûtenu. Ainsi, quand je tiens une boule d'antimoine suspenduë avec un fil au milieu de l'eau, son action sur le fond du vaisseau est la même, & lorsque je l'empêche de tomber, & lorsqu'elle tombe, le fil étant coupé.

Mais, lorsqu'un corps est soûtenu dans un liquide par une force qui agit sur le liquide, & qui en est elle-même soûtenuë, il agit plus fortement sur le fond du vaisseau, que lorsqu'il tombe.

Ainsi, dans l'experience de M. Leibnitz, l'antimoine ne demeurant au milieu de l'eau, que parce que le liege auquel il est attaché, l'empêche de tomber, & le liege étant soûtenu par l'eau, l'antimoine doit moins presser le fonds du vaisseau pendant sa chute, que lorsqu'il ne pouvoit descendre.

La preuve de ces deux propositions dépend de ce principe: lorsqu'un corps est plongé dans un liquide, dans l'eau par exemple, il perd autant de son poids, que pese un volume d'eau qui lui est égal; il le perd entierement, s'il est de même pesanteur; en partie seulement, s'il est plus pesant que ce volume d'eau. Lorsqu'on dit

Digitized by Google

qu'un corps entierement plongé dans l'eau, perd autant de son poids, que pese ce volume d'eau qui lui est égal, on ne prétend pas qu'il soit réellement moins pesant; mais que celui qui le soûtient, sans agir sur le vaisseau dans lequel est l'eau, sent seulement autant de pesanteur, que le poids de ce corps surpasse celui de ce volume d'eau.

On ne s'arrêtera point à prouver la vérité de ce principe: elle a été demontrée par tous ceux qui ont traité des solides plongés dans les liquides.

De ce principe il suit.

1o. Que lorsque je tiens une boule d'antimoine suspenduë avec un fil au milieu de l'eau, je ne dois sentir que l'excès du poids de l'antimoine pardessus celui d'un volume d'eau qui lui est égal. L'antimoine est quatre fois plus pesant que l'eau: Je ne sentirai donc que la pesanteur de trois onces, s'il en pese quatre.

2o. Que la pression de l'antimoine sur le fonds du vaisseau ne sera que d'une once; car, le fonds du vase soûtenant l'eau, laquelle soutient l'antimoine, il ne doit agir sur le fond du vaisseau, qu'autant qu'il est soûtenu par l'eau; sa pression ne pouvant être communiquée au fonds du vaisseau que par l'entremise de l'eau. Or l'eau ne soûtient qu'une once de son poids.

3o. Si l'on coupe le fil avec lequel je le

Digitized by Google

soutenois (l'antimoine) il tombera ; & pendant sa chute, il agira sur le fonds du vaisseau avec la même force qu'auparavant ; car il n'agira sur le fonds du vaisseau, qu'autant que l'eau le soutient, & qu'elle resiste à sa chute. Or, elle ne le soutient qu'avec la force d'une once, puisqu'elle ne lui fait perdre que cette partie de son poids, * comme l'experience le prouve.

4°. Lorsque l'antimoine & le liege attachés l'un à l'autre, formeront une masse de même pesanteur specifique que l'eau, ils s'y enfonceront entierement, & le fonds du vaisseau portera tout le poids de l'un & de l'autre ; car alors ils sont soutenus par l'eau seule, & le fonds du vaisseau soûtient l'eau.

Mais, si-tôt qu'on aura coupé le fil qui les unissoit, l'antimoine tombera ; l'eau ne soutiendra donc plus tout son poids, mais le quart seulement : il n'agira donc plus sur le fond du vaisseau avec toute sa pesanteur, mais seulement avec le quart qui est la partie que l'eau soutient : il pesera donc moins sur le fonds du vase, que lorsqu'il étoit joint avec le liege.

Ces principes posés, il est aisé d'appliquer l'experience de M. Leibnitz à l'effet dont il s'est proposé de faire connoître la cause.

* M. Desaguilliers. 161

Digitized by Google

Dans un temps serein les vapeurs sont soutenuës dans l'air. Supposons qu'elles n'y soient en équilibre que parce qu'elles sont unies avec un corps plus leger qu'elles, de la méme maniere que l'antimoine ne restoit dans l'eau sans aller au fonds, que parce qu'il étoit joint au liege. Comme l'antimoine attaché au liege agissoit avec tout son poids sur le fonds du vaisseau, les vapeurs jointes avec ce corps plus leger qui les met en état d'étre en équilibre dans l'air, presseront la surface de la terre avec toute leur pesanteur. L'antimoine détaché du liege tombe; & pendant sa chute il n'agit plus avec tout son poids sur le fonds du vase: les vapeurs degagées du corps plus leger, auquel elles étoient unies, doivent descendre, & n'agir plus avec tout leur poids sur la surface de la terre. Comme donc l'eau presse moins le fonds du vaisseau pendant la chute de l'antimoine, que lorsqu'elle le soûtenoit, l'air par la même raison, agira avec moins de force contre la surface de la terre pendant la chute des vapeurs, que lorsqu'elles y étoient en équilibre, & par consequent il soutiendra le vif-argent à une moindre hauteur.

On me dira peut-être que je suppose, sans le prouver, que les vapeurs sont unies avec un corps plus leger, & que je n'explique point comment il s'en separe.

Digitized by Google

La premiere queſtion paroît aiſée à reſoudre. Les vapeurs, qui ſont dans l'air, lorſqu'il eſt ſerein, ne ſont que des petites parties d'eau glacées ; car, elles ſont alors autant éloignées de la ſurface de la terre, que le ſommet des montagnes ſur qui la neige ſe conſerve même dans les plus grandes chaleurs de l'été. D'ailleurs l'experience nous apprend tous les jours que les vapeurs qui tombent en pluïe au pied des montagnes, ne donnent ſur leurs cimes que de la neige ou des frimats. Ces petites parties ſont donc roides & inflexibles ; elles ne peuvent donc s'unir ſi étroitement les unes avec les autres, qu'elles ne laiſſent entr'elles pluſieurs eſpaces qui ſeront neceſſairement remplis d'une matiere plus ſubtile. S'il reſtoit encore quelque doute, l'inſpection ſeule de la neige pourroit le reſoudre ; car les parties qui en compoſent les floccons, ſont toûjours fort écartées les unes des autres.

Il n'eſt pas plus difficile d'expliquer comment ce corps plus leger que les vapeurs, les quitte.

Lorſque la chaleur agit ſur un corps compoſé de parties de differentes groſſeurs, & plus aiſées à mettre en mouvement les unes que les autres, les plus ſubtiles reçoivent plus d'agitation que les autres, & s'en dégagent.

Digitized by Google

Lorsqu'on fait la distillation du vin, les parties spiritueuses qui forment l'eau de vie, s'élevent & montent au haut du chapiteau, pendant que l'eau, les sels, & les huiles grossieres, demeurent au fonds du vaisseau. Dans la partie Septentrionale de la terre, la pluïe est ordinairement precedée, & accompagnée d'un vent du Sud ou Sud-Ouest. Ces vents sont ici plus chauds, que ceux du Nord qui glacent les vapeurs dans l'air: ils doivent donc rarefier l'air contenu entre les parties des vapeurs, & lui donner une agitation considerable, pendant que les parties des vapeurs commenceront à peine d'être ébranlées. Cet air rarefié & agité quittera donc les vapeurs, de la même maniere que l'eau de vie se dégage des autres parties du vin. Ces vents chauds continuant, redonneront enfin la liquidité aux parties des vapeurs, les raprocheront les unes des autres, & aideront encore par ce mouvement communiqué aux vapeurs, les corps plus legers qui étoient entr'elles, à s'en dégager; car leur effet sera semblable à celui du feu sur la neige, lequel en la fondant, unit ses parties plus étroitement, & chasse l'air qui étoit entr'elles.

Digitized by Google

La magnificence des Fêtes qui se sont données à Dresden, à l'occasion du Mariage du Prince Electoral avec l'Archiduchesse Josephine, demande au moins un Chapitre particulier du Mercure. C'est ce qui nous engage à en donner une description plus exacte & mieux détaillée, que ce que l'on a vû si imparfaitement dans les Gazettes ordinaires. Nous en avons même parlé si legerement dans notre Recueil d'Octobre, que le lecteur me sçaura peut-être gré de le faire jouir du spectacle de ces Fêtes, depuis leur commencement, jusqu'à la fin.

JOURNAL

Des Fêtes données à Dresden, depuis le 2 Septembre 1719.

ETant arrivés à Dresden le 2 Septembre, environ à huit heures du matin, nous trouvâmes l'Infanterie rangée en haïe par toutes les ruës & les grandes Places par où l'Archiduchesse devoit passer. Une heure aprés, le Roy à cheval, entouré de 4 Turcs à pied, trés-magnifiquement habillé, & suivi d'un grand nombre de Seigneurs & de Courtisans, alla au-devant de l'Archiduchesse qui arriva à un quart de lieuë de la Ville, sur un *Bucentaure* tout

Digitized by Google

brillant de dorure : La Princesse y mit pied à terre sous des tentes Turques richement brodées. S. M. aprés l'avoir reçûe, revint au Chateau ; mais l'Archiducheſſe déjeuna sous les tentes, aprés quoi l'entrée se fit dans l'ordre, tel que nous le marquerons par dattes.

Avant que d'entrer dans le détail de ces circonstances, l'on ne craindra point d'avancer que tout se passa, non seulement avec la derniere magnificence, mais encore avec un ordre surprenant, & si peu attendu dans ces sortes de rencontres. Toutes les portes de la Ville furent fermées dés les 4 heures, & personne n'osa paroître dans les ruës par où l'on devoit faire l'entrée, de maniere que les Peuples eurent le plaisir d'en voir à leur aise tout l'éclat. On ne dira rien non plus de la magnificence des Equipages & Livrées ; on se contentera seulement, pour en donner une legere idée, de dire que le Carosse, dans lequel étoit l'Archiducheſſe, a coûté à Paris, avec les harnois des chevaux, cent mille écus : Que l'habit pourpre que portoit le Roi, a été estimé un million & demi d'écus, à cause des boutons de diamans, & que tout le reste répondoit parfaitement a la grandeur de la Fête.

L'Archiducheſſe, en arrivant au Chateau, fut reçûë par le Roi, qui étoit entouré de Princes Etrangers, du Conseil, & des principaux Seigneurs. S. M. mena la Princesse dans l'appartement de la Reine à qui elle baisa la main, aprés quoi chacun se retira chés soi ; ainsi se passa la premiere journée.

Le 3 Septembre fut un jour de ceremonie, le Roi ayant dîné en public à une table magnifiquement servie, avec la Reine seule. Le Prince Electoral & l'Archiducheſſe, étoient placés aux deux bouts de la table ; le Roi &

Digitized by Google

la Reine au milieu. Les Princes Etrangers retournerent au Palais, où le Roi leur fit servir à chacun une table par ſes Officiers. Nous allâmes à la Cour environ à 11 heures, avec le Prince de Heſſe & le Comte de Flodroff, qui nous preſenterent à tous les premiers Miniſtres & Seigneurs de la Cour: Nous en fumes reçûs avec beaucoup de politeſſe. Une heure aprés, le Roi étant ſorti de ſa chambre, Monſieur le Comte de Vitzduhm, Grand Chambellan, nous preſenta à Sa Majeſté qui nous fit un accueil trés gracieux, & qui nous parla prés d'un quart d'heure. Quelque temps aprés, la Reine & l'Archiducheſſe étant venues, on ſe mit à table, de la maniere dont on l'a déja dit, & il y eut pendant le dîner une trés belle Muſique. Outre la table du Roi, il y en avoit encore 7 ou 8 autres, à la premiere deſquelles étoient les Dames de la Cour, avec le Comte de Dietrichſtein, & deux Seigneurs Autrichiens. A la ſeconde, qui étoit celle du Maréchal de la Couronne, étoient tous les Evêques & Seigneurs Polonois, avec le Feld-Maréchal Flemming. A la troiſiéme, qui étoit celle du grand Maréchal Leſvendohl, ſe trouverent Milord Wincheſter & moi, avec pluſieurs Miniſtres Etrangers & autres: Enfin, il y eut un grand nombre de gens de Cour & d'Etrangers à la table du Comte de Vitzduhm, Grand-Chambellan, comme à celle du Maréchal Bar de Cooſe. Aprés le dîner, chacun ſe retira juſqu'à 7 heures du ſoir, qu'il y eut une paſtorale, dans laquelle la *Lotti Berecelli*, mais ſurtout *Ceneſino*, ſe firent admirer par la beauté de leurs voix. Nous ſoupâmes le ſoir à la grande Treſorerie de la Couronne, Madame Brebendowſki, avec le Feld-Maréchal Comte de Flemming, Madame la grande Generale Poccy, le Prince Lubomirski, &c.

Le

Digitized by Google

Le 4 Septembre nous montâmes à cheval à 6 heures du matin avec le Comte de Flemming, le General Bauditz, &c. pour voir 5 à 6000 hommes d'Infanterie, & environ 1500 chevaux, qu'on avoit fait venir ici pour la ceremonie, & qui retournerent à leurs quartiers. Nous dinâmes chez le Feld-Marêchal, & l'on se rendit ensuite à la Cour, pour voir le grand Bal qui commença environ à 9 heures, & qui dura jusqu'à deux heures aprés minuit. Le Bal se donna dans une grande sale trés-bien illuminée. Le Roi, la Reine, le Prince & la Princesse étoient assis sur le Trône sous un Dais. A la droite, à côté du Trône, étoient rangés plusieurs Princes : A la gauche, la Princesse de Weissenfels & de Gumbach, avec les Seigneurs Polonnois. Environ 130 Dames en Robes, étoient assises des deux côtés le long de la sale où l'on dansoit. On voyoit derriere elles, sur des bancs en forme d'amphitheatre, un grand nombre d'Etrangers, & de Dames de la Ville.

Le Roi commença le Bal avec la Reine, précedé de 20 Chambellans, & d'un pareil nombre de Seigneurs de la Cour, qui dansoient deux à deux avec beaucoup de gravité. Tous ces Messieurs étoient suivis d'autant de Dames. Le Roi dansa ensuite avec le Prince & l'Archiducheſſe : la Reine en fit autant, aprés quoi le Prince & la Princesse danserent le menuet. Quelques Princes Allemands & les deux Princesses firent de même ; aprés cela on dansa les Polonnoises, & à la fin du Bal un grand nombre de Dames & Seigneurs, les contredanses Angloises.

La Reine se retira de bonne heure, mais le Roi resta presque jusqu'à la fin du Bal.

Le 5 Septembre nous rendîmes & reçûmes quelques visites ; & aprés avoir resté un moment à la Cour, nous allâmes dîner chez le

Digitized by Google

Comte Virzduhm, avec quelques Seigneurs Autrichiens & quelques Princes Polonnois. Ce Seigneur nous fit faire grande chere, & nous fit boire de l'excellent vin d'Hongrie, mais moderément, le Roi n'ayant permis de s'enyvrer qu'au 29. Ce soir, il n'y aura point d'autres plaisir à la Cour, qu'une Tragedie nommée *Arrira*, avec un Ballet.

Le 6 Septembre on se rendit à l'endroit, où devoit se faire le combat des bêtes Sauvages. Le Roi, le Prince, & la Princesse, s'y trouverent dans une grande salle, où il y avoit plusieurs Tables remplies de confitures & de rafraichissemens. Nous eumes peine à trouver place dans cette salle, tant il y avoit de monde. Les Dames de la Ville, & grand nombre d'Etrangers, étoient rangés sur des balcons à 3 étages, qui entouroient toute la Place. Nous y trouvâmes 3 Taureaux, & un autre appellé *Auru Ochb*, d'une prodigieuse grandeur & figure. Ces Taureaux s'entre regardoient assez paisiblement, mais ils ne laisserent pas de renverser deux figures d'hommes, faites de carton. Quelques temps aprés, on fit entrer un beau Cheval entier, qui alla droit au grand Taureau pour l'attaquer; mais d'un seul coup de corne, il fut mis hors de combat pour le reste du jour. Il parut ensuite une Lionne, un Tigre & un Lion; mais tout cela ne fit pas grand mal. Les deux premiers couroient de ça & de là, paroissant avoir peur, & le Lion, pendant ce manege, se couchoit tranquillement. On auroit dit qu'il n'étoit que spectateur & Juge du combat.

On lâcha, aprés cela, jusqu'à 6 Ours, qui pour se disputer un petit bassin d'eau qui étoit au milieu de la Place, se firent entr'eux le plus grand mal. Ils ne laisserent pas de combattre encore plusieurs fois contre un des Taureaux

Digitized by Google

ordinaires, qui étoit furieux, & qui les renversa l'un aprés l'autre. Il parut ensuite un Singe des plus gros & des plus laids que j'aye jamais vû, qui essaya plusieurs fois, mais en vain, de monter le balcon. Il attaqua un des Ours, & le renversa, chassa le Tigre tout à l'entour de la Place, & combattit avec avantage un des Sangliers, de 7 ou 8 que l'on fit entrer pour la conclusion de la Fête. Le Roi les tua tous à coup de balles, à l'exception d'un que le Lion étrangla en passant, & d'un autre qui fut blessé à mort, puis entraîné dans le bassin d'eau par un des Ours. Ainsi finit cette Fête, d'où l'on alla à la Comedie Italienne. Un fort bon Arlequin & un excellent Pantalon, s'y firent admirer.

Le 7 Septembre on joüa la même Pastorale qui avoit esté representée le 3.

Le 8 on fit une course de Bague au Chateau, dans une Cour trés-spacieuse, & trés-propre à cette execution. Il y avoit un grand nombre de Dames, rangées dans la gallerie, & les maisons qui donnent sur cette Place. A une heure, le Roi habillé de drap d'or brodé d'or, & monté sur un trés beau Cheval, precedé d'un Herault d'Armes, & entouré d'une grande quantité de Mores & de Janissaires, entra dans la lice, & fit le tour de toute la Place, suivi du Prince Electoral, du Prince de Veissenfels, d'un Prince de Barby, & de leurs Chevaux de main trés-richement caparaçonnés. Ces 4 Princes étoient les 4 soûtenеurs. Une demi-heure aprés, arriverent les 48 Chevaliers avanturiers, conduits par les Princes de Hesse-Cassel & Wirtemberg. Les principaux des Chevaliers, étoient les Comtes de Vitzduhm, Watzdorff, Bauditz, Rakenitz, Friesse, avec quelques jeunes Seigneurs Polonnois, & plusieurs jeunes gens de la Cour.

Digitized by Google

Tous ces Chevaliers firent pareillement le tour de la Place avec leurs Chevaux de main, menés par les Palfreniers ; le tout, de la derniere magnificence.

Chacun des Chevaliers ayant été rangé en son ordre, le Roi & le Prince commencerent à courir la Bague. Ces 2. Princes furent suivis de ceux de Weissenfels & de Barby, & par les Princes de Hesse & de Wirtemberg, ensuite de tous les autres Seigneurs, deux à deux, jusqu'à ce que le tour fut fait. Aprés quoi les Chevaliers avanturiers coururent l'un aprés l'autre contre les 4 souteneurs. La course ne finit qu'à prés de 7 heures du soir ; mais, comme les Chevaliers n'ont pas encore tous couru, on l'a remise à demain 9 heures du matin. En attendant, on dira que le Roi, le Prince, le Comte de Vitzduhm & le jeune Comte de Watzdorff, sont ceux qui ont couru avec le plus de succès. A huit heures, on alla à la Comedie Italienne. Aprés cela, nous soupâmes chez le Comte Lagnasque avec le Prince Guillaume, & autres Seigneurs. Le Roy y vint, comme par hazard, & l'on y but copieusement jusqu'à deux heures aprés minuit.

Le 9. Septembre nous fûmes éveillés à neuf heures du matin par le Prince de Hesse & le Comte Maurice de Saxe, que le Roy avoit fait lever à cinq pour une repetition du Carousel. La course de Bague, que l'on n'avoit pû finir le jour precedent, recommença de la même maniere, & continua jusqu'à deux heures après midy. Le Feld Marêchal Flemming, le Grand Marêchal Lowendahl, le Comte Manteufel, & un autre Conseiller privé, étoient les Juges. Le Comte de Vitzduhm remporta le prémier prix ; le Roy, le second ; le Prince de Veissenfels, le troisiéme ; & le Marêchal Raczenitz, le qua-

Digitized by Google

triéme ; ainsi finit cette fête. On representa ensuite l'*Inconnu*, Comedie de M. des Touches, avec plusieurs Ballets.

Le 10, Septembre, qui étoit le grand jour de *Gula*, & le commencement des grandes fêtes, les precedentes n'ayant été que des préliminaires, il y eut à la Cour un concours prodigieux de Seigneurs & d'Etrangers qui parurent avec des habits brodés de pied en cap, & tous dorés. On alla diner à la salle, & entre 2 & 3 chacun se rendit à la maison des Indes, située dans le vieux Dresden. Cette maison étoit très magnifiquement meublée à la Chinoise, & l'on y voyoit tout ce qu'il y a de plus beau en porcelaines. Le Palais, le jardin qui donne sur le bord de l'Elbe, & les maisons voisines, étoient remplis de monde jusqu'aux toits. Cinq heures après L. M. & L. A. R. s'étant placées sur des fauteuils sous un dais, & les personnes de la premiere qualité des deux sexes, sur des banes, à côté dans le jardin, l'on vit descendre Jupiter avec Diane, Mars & Mercure à sa droite, Venus, Saturne, & Apollon à sa gauche, qui furent representés par les meilleurs chanteurs & cantatrices, pour annoncer la fête que chacun devoit donner pour les divertissements de la Princesse ; comme le Soleil ou Apollon, *le feu d'artifice* ; Diane, *une chasse de cerfs* qui seront forcés & tués à coups de fusil dans l'Elbe ; Mars, *le grand Tournois* ; Mercure, *une Foire*, où l'on sera marqué, & où l'on achetera sans argent ; Jupiter, *un Carousel*, ou *combat des quatre Elemens* : Venus, *une fête de Dames qui courront la bague en chariot, accompagnées de deux Chevaliers* ; & Saturne, *la fête des Mineurs, qui au nombre de douze cens, reduiront dans un moment en jardin la place où sera fait le Carousel*. Après le concert, le Roy suivi de toute la

Digitized by Google

Cour, alla joüer à une eſpece de Mail ou à Trou, & ſur la fin du jour on entra dans le Palais. Le Roy, la Reine, le Prince, & l'Archiducheſſe, ſouperent ſeuls en ceremonie à une grande table magnifiquement ſervie. Outre celle là, il y en eut encore 7 ou 8 autres de 20 couverts chacune, pour les Seigneurs & Dames de la Cour.

Le ſouper fini, le Comte de Wackerbarth, Grand Maître de l'Artillerie, ayant donné le ſignal, le feu d'artifice s'executa avec le plus grand ſuccès, & la plus grande magnificence du monde. (Ce feu a coûté 15000 écus.) Le Château étoit illuminé de tous les côtez, & les deux flotilles faiſoient un très bel effet. Quoique ce feu ait duré près de deux heures, il n'y a preſque eu aucun vuide. A minuit, chacun ſe retira.

Le 11 Septembre on repreſenta une Comedie intitulée *Hypermneſtre*. Les Heraults d'armes publierent ce jour là l'appel & le reglement du Tournois par les ruës, pour la fête qui doit commencer demain à midi dans la grande Place, ſur laquelle il y a pluſieurs loges bâties pour les ſpectateurs.

Le 12 Septembre étant le jour du grand Carouſel, fête que le Dieu Mars donnoit pour le divertiſſement de la Princeſſe: tout le monde déjeuna de bonne heure, pour pouvoir ſe rendre à midy ſur la grande Place, où devoit ſe faire le Carouſel. C'étoit un grand marché, quarré, environné de bâtimens. Quatre grandes portes de triomphe avec des ſtatuës dorées, avoient été érigées aux quatre coins, & entre deux portes ſe trouvoit une loge magnifique, dans l'une deſquelles le Roy & toute ſa Cour avoit pris place: Dans la ſeconde, le Nonce, les Princes & les Seigneurs Polonois: Dans la troiſiéme, les Dames de qualité; & dans la quatriéme, les Miniſtres & Seigneurs Etrangers.

Digitized by Google

L'on avoit depavé la Place, pour en couvrir de planches le milieu qui étoit séparé par une petite barriere, pour le combat ou tournois à pied. Le long de ces planches se trouvoient deux carrieres séparées par une muraille assez haute, afin d'ôter à un Chevalier la facilité de voir la tête d'un autre. Le Roy, la Reine, le Prince & la Princesse, s'étant rendus entre deux & trois heures sur la Place dans des chaises à porteurs; l'entrée se fit de la maniere suivante.

Après un signal de trois coups de canon, on vit entrer par une des portes de Triomphe, à peu près vis-à-vis du Roy, un Herault d'armes à cheval, tout armé, avec un grand nombre de trompettes & timballes; suivi de la premiere quadrille qui étoit *rouge* & *argent*, dont le chef étoit le Prince de Weissenfels, armé de pied en cap, avec son cheval richement harnaché, & un plumet sur la tête de dix pieds de hauteur pour le moins. Il étoit suivi de quatre Pages à cheval, habillés à peu près dans le même goût, de deux hommes à pied qui portoient la lance, & de sept autres Chevaliers, dont chacun étoit habillé & monté de même, au grand plumet près, & ayant la même suite.

La seconde Quadrille, qui étoit *jaune* & *argent*, & dont le Chef étoit le Comte de Vitzduhm, suivoit la premiere, precedée pareillement de trompettes & de tymbales. Il y avoit dans celle-ci un égal nombre de Chevaliers habillés comme le Chef qui étoit suivi d'autant de gens à cheval & à pied, tous armés, avec des lances à la main. Chacun des seize Chevaliers qui étoient tous d'une Compagnie de Cadets, ainsi que les autres Chevaliers, avoient été obligés de faire preuve de noblesse. Ils étoient suivis de plusieurs Compagnies de Piquiers, Grenadiers & Soldats tous armés. Cette Troupe

Digitized by Google

à pied avoit au milieu d'elle un grand char de triomphe, tiré par quatre chevaux caparaçonnés de fer, & attelés de front, dans lequel étoit le Dieu Mars, armé de pied en cap.

La troisiéme Quadrille *bleuë* & *argent*, & dont le General Baudy étoit le Chef, avec ses 7 Chevaliers de même que les precedents, suivoit cette Infanterie : ensuite la quatriéme qui étoit *verte* & *argent*, & dont le Maréchal Racknitz étoit le Chef, finit la marche. La *Quadrille rouge* se rangea à la gauche du Roy, le long de la moitié de la Barriere : *la Bleuë*, à sa droite, le long de l'autre moitié. La *Jaune*, vis-à-vis de la *Rouge*, & la *Verte*, vis à-vis de la *Bleuë*, le long de l'autre Barriere. Au milieu de ces deux Quadrilles, par conſequent, vis-à-vis de la Loge du Roi, étoit le Dieu Mars dans son Char. Les 6 Quadrilles des Chevaliers à pied s'étoient avancées jusques sur les planches trois contre trois, & le long des deux autres côtés du quarré, depuis la Quadrille rouge, jusqu'à la jaune, & depuis la bleuë, jusqu'à la verte, les Grenadiers au milieu, & les Soldats sur les deux aîles, étoient rangés vis-à-vis l'une de l'autre. La marche, ainsi que l'arrangement, se fit avec beaucoup d'ordre, & fit un trés-bel effet. Aprés que Mars eut lû l'appel, les trois Meſtres de Camp menerent un des Chevaliers aprés l'autre à la Barriere. D'un côté les deux Chefs de la Quadrille rouge & bleuë couroient l'un contre l'autre ; & ceux de la jaune & de la verte, de l'autre ; ensuite, tous les Chevaliers, deux à deux, jusqu'à 4 courses. Il n'y eut gueres de lances rompuës ; cependant le Prince de Weiſſenfels remporta le premier prix. Pendant qu'on se battoit ainsi à Cheval, les Cadets à pied, trois contre trois combattoient à coup de lances & de sabres. Le tour fait (ce qui

Digitized by Google

qui dura jusqu'à six heures du soir) les Cadets avancerent tous en même temps ; & aprés avoir rompu une lance, ils combatirent à coup de sabres. Pendant que les Chevaliers faisoient la même manœuvre, les Grenadiers jetterent des grenades, & l'Infanterie chargea par pelotons, ce qui dura prés d'une demi-heure, au grand divertissement de tous les spectateurs. Ainsi finit cette grande Féte, sans autre accident fâcheux, que la chute d'un des Chevaliers nommé *Breitembach*, de dessus son Cheval, & qui se blessa un peu. Le soir, on joüa *Cinna* avec assez de succès.

Le 13 Septembre on representa un grand Opera, nommé *Theophane*, magnifique par les decorations, les voix, & le sujet de la piece. Le Roy y soupa avec le Prince & la Princesse.

Le 14 Septembre étoit destiné pour le Carousel ; mais il fut differé à cause du mauvais tems. Le soir on joüa *Tartuffe*.

Le 15 Septembre à une heure après midi, nous nous rendîmes au petit jardin, proche du Château, & nous nous plaçâmes dans un des Pavillons, proche du Balcon du Roy, où se trouverent toutes les femmes de la premiere qualité. Le peuple étoit placé en forme d'amphitheatre, sur des bancs, depuis ces Pavillons jusqu'à terre ; ce qui produisit un très bel effet. On avoit comblé tout ce Jardin ; & au lieu d'arbres, l'on y voyoit des barrieres avec des fontaines & seize piramides, rangées par quatre, comme un jeu de quilles par trois. D'abord il y parut une espece de globe, qui representa le char dans lequel plusieurs Musiciens & Chanteurs firent un concert. Cette machine ayant été détruite, les quatre Elemens parurent en forme de quatre Quadrilles. La premier étoit *le feu*, dont le Roy même fut le Chef

Digitized by Google

S. M. portoit un habit couleur de feu & or, & avoit pour plus de deux millions de pierreries sur son corps. Son cheval étoit harnaché de la même couleur, & richement caparaçonné à proportion. Devant le Roy marchoient les Heraults d'armes, plusieurs Trompettes & Timbaliers, grand nombre de gens à cheval & à pied, tous habillés couleur de feu & or, avec des torches à la main, & des especes de bonnets en forme de feu, plusieurs chevaux de main, & huit Chevaliers deux à deux, à peu près habillés comme le Roy. Huit autres Chevaliers suivoient avec une suite pareille à celle qui précedoit. Cet Element fit plusieurs fois le tour de la Place, après quoi il se rangea à la droite de la Loge, où se trouvoient la Reine & la Princesse avec la Cour; le Roy d'un côté de la barriere... Le second Element étoit *l'Eau*, qui avoit pour Chef le Prince Electoral, habillé de bleu & argent, avec des poissons brodés sur son habit, & un grand poisson en forme de bonnet. Huit Chevaliers le précedoient, huit autres le suivoient avec les Heraults, les Trompettes, chevaux de main, &c. ainsi qu'à la Quadrille du Roy. Ils portoient de grands filets bleus & argent à la main; les housses & couvertures des chevaux étoient faites en forme de filets. Cet Element se rangea sous le Balcon du Roy, le long de la Barriere.

Le troisiéme Element étoit la *Terre*, habillé de brun & de verd. Plusieurs Animaux portoient des habits & des housses brodées, & toute la suite portoit de petits paniers remplis de fruits, en forme de bonnets sur la tête. Le Prince de Weissenfels en étoit le Chef, avec un pareil nombre de Chevaliers & de gens à pied & à cheval. Cet Element, après quelques tours, se rangea le long de la barriere à la gauche du Balcon du

Digitized by Google

Roy, par conſequent vis-à vis du *Feu*.

Le quatriéme Element étoit l'*Air* : Il avoit un nombre de figures d'oiſeaux à la main, ſur les habits & ſur les houſſes, & avoit pour Chef le Prince de Wirtemberg. Entre ſeize Chevaliers & une ſuite pareille aux precedentes, cet Element ſe rangea, après quelques tours, vis-à-vis de l'Eau, ainſi prés du Balcon où étoit la Cour. Tout étant rangé & le ſignal donné, les quatre Chefs commencerent à courir dans la lice, où les ſeize Piramides étoient rangées. On courut 1°. la Bague ; enſuite on jetta deux carelots, & à la fin on leva une boule de la terre avec l'épée. Après les quatre Chefs, coururent quatre autres Chevaliers, un de chaque Quadrille. Le tout fait on en recommença une autre, & ainſi juſqu'à trois fois ; après quoi le Roy, ſans contredit le plus adroit de ſa Cour, alla recevoir trois prix de Madame la Princeſſe ; le Conſeiller Bunaw, un ; & M. Lowen, Gentilhomme de la Cour, un autre. Enſuite le Feu courut contre la Terre, & l'Eau contre l'Air, à coups de boules de terre qu'on ſe caſſa l'un l'autre ſur le dos. A la fin du Carouſel, les 64 Chevaliers avec leurs quatre Chefs à la tête, formoient des marches & contre-marches, en faiſant des figures qui ne reſſembloient pas mal à une eſpece de Ballet à cheval. Les quatre Chefs mirent après cela pied à terre avec leurs Chevaliers, & vinrent ſaluer la Princeſſe & les Dames dans les Pavillons. Toute la ſuite ſe retira en ordre. On joüa le ſoir la Comedie Italienne, où les Chevaliers parurent avec leurs habits d'Elemens, & où Arlequin ne les tourna pas mal en ridicule.

Le 16 Septembre le Roy alla à la chaſſe à tirer, avec le Prince & la Princeſſe. Il n'y eut point d'autre divertiſſement public ce jour-là.

Le 17 Septembre chacun ſe rendit à une heure

Digitized by Google

dans un Jardin qui est à un mille de la Ville, & dont la maison étoit très magnifiquement meublée à la Turque. Plusieurs Compagnies de Janissaires étoient rangées en haïe, & tous les Domestiques en grand nombre, habillés à la Turque.

Après l'arrivée de la Reine & de la Princesse, on alla voir sur un Theatre dans le Jardin, les forces d'*Hercules*, imitées par des gens que l'on avoit fait venir de Venise pour cet effet, moyennant dix mille écus. Après souper, on tira au blanc ; & une fusée s'élevoit toutes les fois qu'on avoit touché le *noir*. Il y eut un Bal en attendant, mais sans aucune ceremonie.

Le 18 Septembre après dîner, S. M. donna une grande chasse sur l'Elbe. La fête commença par un fort beau concert de musique, au chant de Diane & de quatre Nymphes, qui assises sur une Barque representant leur char, traîné par des chevaux marins, & non pas par des biches, comme quelques imprimés l'ont dit, s'étoient approchées de la grande Tente, sous laquelle le Roy, le Prince, la Princesse, & leur Cour se trouvoient, au bord de la Riviere, du côté de la vieille Ville ; la Reine regardant ce divertissement de chasse vis-à vis du Bastion nommé la *Vierge*. On avoit tendu sur l'eau & sur les prairies, à côté de la Tente du Roy, des panneaux tout autour de l'espace assigné pour la Chasse. Alors les Déesses ayant cessé leurs chants, on vit descendre dans l'Elbe, à la nage, quantité de cerfs, de biches & de sangliers, qu'on prit plaisir de tuer, peu à peu à coups de fusil, tant de la Tente que des Barques, sur lesquelles le Roy, le Prince, & les Principaux de leur Cour se promenoient. S. M. tua plusieurs de ces animaux à coups de pistolet : Ceux qui voulurent gagner la terre, y furent reçûs, poursuivis &

Digitized by Google

percés de lances par des Cavaliers & des Chasseurs à cheval ; de sorte qu'en moins de trois heures il ne resta aucune de ces bêtes en vie. Ce divertissement finit assez heureusement, si l'on excepte l'imprudence d'un des gens du Roy, qui avoit ordre de décharger les fusils, & qui en le faisant sur la brune, blessa mortellement un des Rameurs. Le soir on representa la *Princesse d'Elide*, Comedie Françoise.

Le 19 chacun se reposa generalement, & il n'y eut point de divertissement public ce jour-là.

Le 20 la plûpart des Seigneurs de la Cour, & quelques Etrangers de distinction qui y étoient invités, se rendirent au Château sur les trois heures après midi, tous masquez differemment, même le Roy, la Reine, le Prince & la Princesse ; faisant en tout douze bandes de vingt personnes, & chaque Cavalier étant associé à la Dame que le sort lui avoit donnée. Le Roy ayant disposé cette masquarade, leurs M. voulurent bien en être l'hôte & l'hôtesse, & divertir la Compagnie par toutes sortes de plaisirs compatibles avec la Foire ou Mercerie, Fête principale que Mercure avoit fixée à ce jour-ci. L'Elbe se jettoit dans un petit Jardin gardé par des Janissaires, & dans les salons & galleries qui l'entouroient, où les Cadets & les Suisses faisoient sentinelle. La Compagnie masquée s'y étant rendue à quatre heures, on vit au milieu du Jardin cinquante-six boutiques érigées en quarré, qui furent fermées jusqu'au soir : Aux côtés plusieurs Theatres de Charlatans, Danseurs de corde, des Sauteurs, avec des combats de Cocqs. Le Roy, après avoir fait voir tout cela à ses hôtes, les mena tous autour des quatre Pavillons du bâtiment ; & les spectateurs, outre l'orangerie rangée le long des galeries, eurent encore des Pavillons, le divertissement

Digitized by Google

d'une Comedie *Italienne*, joüée par des hommes, & d'une autre par les Marionnettes. Outré cela, on voyoit le Sultan representé dans son serail; enfin il y avoit une Loterie de toutes sortes de galanteries fort précieuses. S. M. invita les Dames à tirer au sort, & comme il n'y avoit point de billets blancs, elles eurent en cette occasion une preuve sensible de la generosité du Roy. Pendant ce temps là, on allumoit les lampes, dont tous les bâtimens du jardin, ainsi que les boutiques, avec seize Piramides au milieu de la Place, étoient abondamment garnis. On assure qu'il y avoit plus de trente mille lampes; quelque description qu'on pût donner ici de l'effet que produisoit cette illumination, & le jeu continuel des fontaines & des cascades, on ne la feroit qu'imparfaitement; il faudroit pour cela marquer distinctement le bel ordre & le juste arrangement de toutes ces lampes. Le tour de promenade fini, le Roy invita la compagnie au magnifique souper que S. M. avoit fait preparer dans les salons, grottes, & autres appartemens des corps de bâtimens. On comptoit à ce souper plus de 500 personnes, y compris les masques, Seigneurs de la Cour, & plusieurs Etrangers qui furent traitez splendidement & en mets trés exquis. Le reste des confitures & du vin fut presenté aux spectateurs. Après le souper le Roy & les hôtes descendirent au Jardin, pour y voir les boutiques ouvertes, sur l'invitation solemnelle de Mercure, qui leur fit une harangue en François, fort plaisante. La Compagnie ayant acheté en partie des marchandises qui lui plurent, on se retira chacun chés soy à deux heures après minuit.

Le 21 on representa pour la seconde fois le nouvel Opera de Theophane.

Les Dames & les Cavaliers nommés pour la

Digitized by Google

course, s'étant assemblés avant-hier au Château sur les dix heures du matin, elles se rendirent de là hors de la Ville, au grand Jardin Royal, dans l'ordre suivant.

Un Fourier de la Cour, suivi d'un Timballier & de douze Trompettes, douze Mestres de Camp, étant Generaux, Colonels, & Lieutenans Colonels. Les quatre bandes de Dames & de Cavaliers, en habits fort riches & façonnés pour la course, se distinguoient par les differentes couleurs de leurs habillemens & équipages. La premiere, dont le Roy, le Prince, & la Princesse conduite par son grand Maître, étoient les Chefs, portoit des habits *couleur de rose avec de l'argent*. La seconde, à la tête de laquelle étoient les Princes de Barby & de Wirtemberg, avec la Princesse de Weissenfels, menée par le Feld Marêchal, avoit du *bleu mourant & or*. La troisiéme, dont le Prince Guillaume de Cassel, & le Prince de Holstein, avec la grande Generale de la Couronne, étoient les Chefs, portoit *verd & or*. La quatriéme enfin, ayant à sa tête le Prince Jean Adolphe de Weissenfels, & le jeune Prince de Barby avec la Princesse de Culmbach, portoit des habits couleur de *Jonquille & argent*. A chaque bande il y avoit huit Dames assises sur des chars de Triomphe à deux chevaux, portant des harnois à sonettes : elles étoient menées par des Cavaliers les plus distingués de la Cour, & precedées de deux autres Cavaliers à cheval. Chaque Dame avoit deux Coureurs, le Cocher trois, & chaque Cavalier deux pour lui-même, un pour sa Nymphe, & un autre pour mener son cheval de main : il y avoit par consequent seize de ces chevaux de main aux trousses de chaque bande. Derriere les quatre Bandes suivoient quatre Chars, tirés par six chevaux,

Digitized by Google

ſur leſquels on voyoit les Nymphes des quatre bandes, ſçavoir ſeize Nymphes ſur chacun. Tous les Chars, Chariots, habits & ornemens de chevaux, étoient conformes à la couleur de la Bande dont ils étoient. Les gens de qualité pour l'Opera François, finiſſoient ce beau train, lequel arrivé au Jardin, la courſe de Bague ſe fit dans les Carrieres; de ſorte que de chaque Bande, il couroit en même tems une Dame ſur ſon Char, avec ſes deux Cavaliers, dont les coups d'adreſſe furent comptés au profit de la Dame; ce qui donnoit beaucoup d'émulation à tous ces Chevaliers.

La Reine regarda cette courſe d'une fenêtre de la Maiſon Royale du jardin; & les 12 courſes étant finies, on decida pour les prix. Aprés la diſtribution, on ſe rendit à l'Opera repréſenté par des gens de Qualité, ſur un trés beau Theatre dreſſé exprés dans le jardin. L'Opera fini, on ſe mit à table, mais la Reine ſe retira. Pendant le ſouper on alluma des Lampions & des Flambeaux tout le long du jardin, quoi qu'il ſoit d'une fort grande étenduë. Le ſouper fini, on deſcendit dans le beau ſalon, bâti tout recemment exprés, derriere un grand canal, ſur lequel il y eut Bal juſqu'à prés de minuit.

Le 23 Septembre qui étoit le grand jour de Fête favorite du Roi, appellée la *Feſte des Dames*, l'on ne vit depuis cinq heures du matin juſqu'à prés de midi, que des courſiers de chevaux harnachez, des gens qui portoient des caſques, des plumets, des habits dorés, & des lances, trotter dans les ruës de Dreſden. La Place où la courſe de Bague devoit ſe faire, & qui étoit devant le Palais du jardin, étoit ornée d'un grand nombre de Pyramides avec des Orangers entre deux; ce qui formoit aſſez d'eſpa-

Digitized by Google

ce, pour que 4 Dames dans leur Char, chacune avec 2 Chevaliers, puſſent courir la Bague de front en même temps. Outre le Palais & plusieurs Pavillons, l'on avoit dreſſé des échaffauts autour de toute la Place pour une infinité de ſpectateurs.

L'on vit paroître à perte de vûë, vis à-vis du balcon où étoit la Reine, au bout d'une grande allée, les 4 Quadrilles avec toute la ſuite.

1. Un Herault d'Armes magnifiquement habillé, ſuivi de 12 Trompettes, & un Timballier.

2. Un autre Herault, ſuivi de 24 chevaux de main, menés par des Polonois à pied.

3. 8 Meſtres de Camp, qui étoient de vieux Generaux, chacun avec 2 Coureurs.

4. La Quadrille, couleur de Roſe & argent, dans laquelle il y avoit neuf Chars de la même couleur, avec deux chevaux à grandes couvertes couleur de Roſe, & galonnés d'argent avec les clochettes. Il y avoit dans chacun de ces Chars une Dame magnifiquement habillée en Amazone, avec un Paraſol à la main. Un Cocher de Qualité qui la menoit, & deux Chevaliers ſur de beaux chevaux, habillés & caparaçonnés, couleur de Roſe & argent, avec des Caſques & des Plumets, la précedoient avec 8 Coureurs de la même livrée, à côté du Char & des Chevaliers qui portoient les lances. Le Chef de cette Quadrille étoit la Princeſſe Electorale: les 2 Chevaliers, le Roi & le Prince, dont les Caſques étoient garnis de diamans qu'on avoit peine à regarder en face, & le Cocher, le Comte de Diedrichſtein, qui mirent tous pied à terre, & monterent chez la Reine, pour y voir l'entrée.

5. 18 chevaux de main richement harna-

Digitized by Google

chés, qui appartenoient aux Chevaliers.

6. La Quadrille Verte & or, avec autant de Chars de Dames, de Chevaliers, de Cochers & de Coureurs, comme la precedente : les Chefs en étoient la Grande Generale Potſcheg ; le Cocher, le Prince de Spremberg, & les Chevaliers, le Prince Guillaume de Caſſel, & un jeune Prince d'Holſtein-Beck, fils du Gouverneur de Konigsberg.

7. Les chevaux de main de cette Quadrille, caparaçonnés de Verd & d'or.

8. La Quadrille Bleuë mourante & or, de la même maniere que les deux autres. Les Chefs étoient la Princeſſe de Weiſſenfels ; le Cocher, le Feld Maréchal, Comte de Flemming ; & les Chevaliers, le Duc de Barby, & le Prince de Wittemberg.

9. 18 chevaux de main de cette Quadrille Bleuë mourante & or.

10. La Quadrille Jaune & argent, comme les autres, dont les Chefs étoient la Princeſſe de Culmbach ; le Cocher, le Baron de Stein, Grand Maître de la Reine ; & les Chevaliers, le Prince de Weiſſenfels & le Prince de Barby le fils.

11. Les 18 chevaux de main de cette Quadrille, Jaune & argent.

12. Un grand Char attelé de 6 chevaux, avec des harnois, couleur de Roſe & argent, ſur lequel étoient 12 Nymphes habillées de la même couleur, pour les 12 Chevaliers de la premiere Quadrille.

13. Un autre Char à 6 chevaux, couleur Verte & or, avec les 18 Nymphes pour la ſeconde Quadrille.

14. Un troiſiéme Char, couleur Bleuë mourante & or, avec les 18 Nymphes de cette Quadrille.

Digitized by Google

15. Un quatriéme Char, couleur Jaune & argent, avec les 18 Nymphes de cette quatriéme Quadrille.

16. Un cinquiéme Char à 6 chevaux, avec les Chanteurs & Cantatrices du petit Opera François, qui étoient tous gens de Qualité.

17. Un sixiéme Char de même, avec les Danseurs & Danseuses de cet Opera.

18. Un septiéme Char rempli de Danseurs & de Danseuses de Qualité.

19. Un huitiéme Char à 6 chevaux, avec les Filles & Danseuses de la Comedie Françoise, pour former le *Chorus* de l'Opera.

Aprés qu'on eut fait le tour des 4 barrieres en serpentant, & aprés avoir passé devant le Palais, & dans le jardin, les Nymphes & les Actrices mirent pied à terre, pour se ranger sur des bancs le long de la barriere, pendant que les 4 Quadrilles se placerent à l'autre bout des barrieres sous les fenêtres de la Reine. Les Juges s'étoient rangés sous 4 petites Tentes, chacune pour une Quadrille. Aprés que les Mestres de Camp eurent donné un certain signal, on commença à courir la Bague; les Dames dans leurs Chars, avec leurs Chevaliers à côté. Les 4 Chefs commencerent, ensuite 4 autres Dames, une de chaque Quadrille. Le tour fait, on recommença, de maniere que chaque Dame avec ses Chevaliers, fit 12 courses: la Princesse Electorale & de Veissenfels, la Generale Postschey, les Comtes de Bosc & Schafftemberg, remporterent les cinq premiers prix qui étoient des Poinçons de Diamans, de Rubis ou d'Emeraudes. Plusieurs autres Dames eurent des Montres à repetition, des Tabatieres d'or, ou quelqu'autre nippe de prix.

Aprés la course, on se rendit sur un Theatre fait exprés, & fort artistement dressé dans

Digitized by Google

le jardin, à peu prés dans le goût de celui de Herrenhausen. L'Amphitheatre fut trés bien garni. Toutes les Dames, Chevaliers & Nymphes, étoient rangés selon leurs Quadrilles dans le Parterre ; les autres personnes de Qualité qui n'étoient pas masquées, sur des bancs qui entouroient ce Parterre. L'on executa l'Operette, avec plus de succès qu'on n'en devoit attendre des personnes qui n'en faisoient pas profession. Monsieur de Lovendahl, qui representoit *Venus*, & le Prince Lubomirsky, beau fils du Comte Virzdum, y brillerent par leur chant, & la jeune Comtesse de Flemming, niece du Feld-Maréchal, par sa Danse. A 7 heures du soir, toutes les Dames, Chevaliers, & Nymphes, se rendirent par une haye des 4 saisons qui representoient chacune leurs fruits, dans la grande Sale, au milieu de laquelle on avoit trés magnifiquement, & mieux que jamais, servi une grande table quarrée de 50 couverts. Les Princes, les Primats de Pologne, & la premiere Quadrille, couleur de Rose & argent, se trouverent à cette table. Il y avoit dans les Pavillons 3 autres tables pour les trois autres Quadrilles ; une autre pour les Nymphes, & quelques unes pour les Dames & les Seigneurs. On avoit en attendant illuminé tout le jardin, la grande piece d'eau, toutes les Piramides & barrieres. Aprés souper, on se rendit dans un grand Salon en forme de Pantheon, magnifiquement illuminé, & tout entouré d'une espece d'Amphitheatre pour les spectateurs, où toutes les personnes du Carousel & de l'Operette danserent des danses Polonnoises & des menuets, aprés quoi on se retira, sans observer ni ordre ni rang. La Fête dura jusqu'à 2 heures aprés minuit, les convives étant rassasiés de plaisirs, de musique, de danses, & de spectacles.

Digitized by Google

Le 26 étoit destiné pour la Fête des Mineurs : on avoit choisi pour cela à une bonne lieuë de France, de la Ville, un endroit extraordinaire par sa situation, dans une petite plaine fort étroite, & traversée par une Riviere au milieu de rochers fort escarpés. Depuis le defilé de ces rochers, l'on avoit tendu des toiles de distance en distance, pour faire une espece de *Ploys Jenst.* Le Roi, le Prince, & la Princesse y étant arrivés en caroſſe à une heure, les Païsans commencerent à faire grand bruit ; un moment aprés, on vit paroître un assez grand nombre de Cerfs & de Biches au sommet de la montagne. On en tira plusieurs, mais la plus grande partie se sauva à travers les Païsans, ou se cacha dans les buissons. Aprés avoir pratiqué la même chose en cinq ou six enclos, & avoir tué à coups de fusils 175 Lievres & 65, tant Cerfs que Biches, on se rendit dans la Tente où étoit la Reine, au pied du plus haut & du plus escarpé rocher, au sommet duquel on avoit fait une espece d'attrape, d'où l'on força 4 Cerfs ou Biches à se jetter du haut en bas dans la Riviere ; mais avant que d'y parvenir, ils furent écrasés en tombant dans les rochers. Sur la fin on fit faire la même chose à un Ours qu'on y avoit mené ; mais, quoiqu'il vînt heurter, comme le Cerf & les Biches, contre un rocher de la même hauteur, il ne laissa pas de tomber vivant dans la Riviere, & de venir nâger droit à nous. Le Roi le tua dans l'eau, & les chiens qu'on avoit fait mettre sur le bord de la Riviere, au lieu d'attaquer l'Ours, se jetterent l'un sur l'autre. De là on fut à la Comedie Italienne qu'on representa sur un Theatre fait de sapins & de jets d'eau, au pied du rocher & de la Riviere ; ce qui dura jusqu'au soir. Pendant ce tems-là, on avoit illuminé

Digitized by Google

une grande Grotte, dans laquelle il y avoit 5 especes de chambres, une grande ronde au milieu, & une longue à chaque côté. Vis à vis, il y avoit 3 tables servies dans cette Grotte, qui contenoient, non compris les Princes, 100 personnes, tant Seigneurs que Dames qui avoient tiré des billets. Grand nombre de gens de Qualité, & de Dames, souperent sous des Tentes, derriere cette Grotte. Aprés le souper, commença la marche des 2000 Mineurs qui descendirent de la montagne en procession, tenant chacun une lampe à la main. Ils firent leur marche & contremarche devant la Grotte. Cette procession fit un assez bel effet de loin; mais de prés, elle ressembloit tout-à-fait à un enterrement, sur tout par le chant lugubre des Mineurs. Aprés cette ceremonie, le Bal commença, & dura jusqu'à 6 heures du matin. La plus grande partie du monde, se retira cependant à minuit, mais avec peine, tant à cause de l'embarras des caroſſes, que du defilé: bien des gens furent même obligés de revenir à pied.

*Lettre de M. de M** contenant une avanture.*

J'Ay reçû votre lettre, mon cher amy. L'avanture dont vous m'y faites le recit, est particuliere, & vous avez, dites-vous, de l'admiration pour une femme qui meurt de douleur. Aprés avoir apris l'irreparable infidelité de son amant, un si prodigieux

Digitized by Google

excés d'amour vous penetra de respect pour elle, & je n'en suis point surpris; car vous aimez. Cette tragique histoire fait un exemple du caractere d'amour, que vous souhaitteriez pour vous à votre Maitresse; mais, cruel, songez-vous aux consequences. Je la garantis morte, si vous êtes exaucé, & morte peut-être dans huit jours: peut-être le hazard va-t-il vous presenter un visage aimable, dont la proprietaire armera toute la coquetterie contre vous. Vous aurez des yeux, un cœur & de l'amour propre; vous vous amuserez à regarder avec plaisir; vous aimerez à plaire; voilà votre Maîtresse à son dernier soupir; vous acheverez de vous gâter la nuit par de flatteuses & de reconnoissantes réflexions; la voila morte. Où est-il le cœur de tout sexe, dont la loyauté ne perisse dans les dangers dont je parle? Et que deviendroient les amans, si l'inconstance de l'un étoit un arrêt de mort contre l'autre? les hommes & les femmes tomberoient autour de nous par pelottons; on ne pouroit compter sur la vie de personne, & je conçois qu'il ne resteroit plus sur terre que quelques gens, qui par cas fortuit, se feroient mutuellement portés un coup fourré d'inconstance. Juste Ciel! que de trepas indiscrets & scandaleux ne verroit-on pas? que de devots reconnus pour

Digitized by Google

hypocrites aprés leur mort ! eux, dont la bonne odeur ne ſubſiſte que par le myſtére de leurs foibleſſes. Que de meres détrompées de l'innocence de leurs filles ! que de maris credules, & qui ne pourroient plus l'être ! que de vieilles femmes ridiculiſées, en ceſſant de vivre ! mais graces à Dieu, nous n'avons rien à craindre de tout cela. La nature plus ſage que vous, mon ami, ne donne pas à l'amour un ſi grand crédit ſur les cœurs : le pouvoir qu'elle lui laiſſe, va tout à l'avantage du genre humain ; & loin d'être homicide, il n'eſt dangereux que par le contraire. On pleure l'inconſtance de ſon amant ou de ſa maîtreſſe ; on la ſoupire ; voilà le plus grand inconvenient d'un amour trahi ; encore ne voit-on paſſer par ces peines que ceux dont la nature a manqué de cœur, je veux dire, que c'eſt un vice dans ſon ouvrage, que cet excés de ſenſibilité qu'elle y laiſſe. Sa regle generale eſt plus douce, & les amans abandonnés en ſont quittes pour quelques chagrins que le moindre amuſement écarte ; & qui ne s'apperçoit que dans ceux qui ne veulent pas ſe gêner, je ne ſçai même ſi le plus grand nombre n'en eſt pas quitte à moins. Quoy qu'il en ſoit, pour payer votre petite hiſtoire par une autre, je vais vous raporter un exemple, ſur qui vous pouvez, preſqu'à

coup

Digitized by Google

coup sûr, tirer l'horoscope de votre Maîtresse, en cas que vous deveniez infidele.

J'étois, il y a quelques jours, à la Campagne, chez un de mes amis : nombre de Dames & de Cavaliers s'y étoient rassemblés. Il me prit fantaisie, un matin, d'aller me promener seul dans le bois de la maison : Je m'enfonçois déja dans les routes les plus obscures, quand la pluye me surprit. Pour l'éviter, je courus vers un cabinet que je vis assez prés de moy. J'allois y entrer, quand j'entendis parler ; je prêtai l'oreille ; c'étoit deux Dames de notre compagnie, qui s'y étoient apparemment refugiées avant moi. L'une d'elles, un moment aprés, poussa quelques soupirs qui me donnerent la curiosité d'en apprendre la cause. Je suis jeune : ces soupirs me presageoient de l'amour ; je crus qu'il seroit bon de voir comme ces deux femmes en traitteroient à cœur ouvert. J'en pouvois tirer des consequences generalles, & m'instruire moi-même, en cas d'accident, du plus ou moins de sûreté qui se trouvoit dans les petites façons exterieures du sexe. Helas ! ma chere, *dit la Dame*, qui me sembloit avoir soupiré, ne me reprochez point ma melancolie : ne sçais-tu pas que Pyrame est absent, & que je ne le verray de six mois ; Ah ! *répondit l'autre*, en éclattant de ri-

Digitized by Google

re ; gageons que ton cœur a pillé ce ton là dans Cleopatre. Que tu es folle à contre-temps, dit l'affligée ! ſi tu étois à ma place, tu n'aurois pas le mot pour rire. Ne te fâche pas, ma bonne, repliqua l'autre ; je t'avouë que j'ay rî d'étonnement : tu ne dois voir ton amant de ſix mois ; tu te prépares, ce me ſemble, à gémir autant de temps. Il n'eſt pas juſqu'au ſon de ta voix que tu n'ayes mis en deüil. Cela m'a paru ſingulier. Je connois bien cette eſpece d'amour languiſſant & tous ſes devoirs : mais franchement je n'ay pas crû que ce fût celuy dont le cœur ſe ſervît dans l'occaſion. Je l'ay pris pour cet amour qu'on imprime, & dont on remplit de gros volumes de Roman : Et tu jouës à mourir de fatigue, ſi tu veux imiter ces amantes que ce foux de la Calprenede a faites avec une plume & de l'ancre. Il faut s'imaginer, ma chere, qu'un cœur romaneſque fournit plus d'amour lui tout ſeul, que n'en fourniroit tout Paris enſemble. Ne prens pas ce que je te dis pour un manque d'experience ; nous ſommes ſeules, au moment où je te parle. J'aime ; mon amant eſt abſent, non pas abſent comme le tien, qui n'eſt allé que chez ſon pere. Il eſt à l'Armée : le voilà bien en riſque. Il pleuroit en me quittant. Je pleurai de même, & les lar-

Digitized by Google

mes m'en viennent encore aux yeux. Tout cela eſt à ſa place ; mais, ajoûta-t elle, en riant, je veux dire en mariant une folie plaiſante avec ſes pleurs, je verſe des larmes, & n'en ſuis pas plus triſte ; bien au contraire, ma chere, je ne pleure que parce que je m'attendris : mon attendriſſement me fait plaiſir, & les larmes qu'il amene, ſont en verité des larmes que je répands avec goût. Je ne ſçai pas ſi tu comprends comment cela s'ajuſte : je ſuis tendre autant qu'on peut l'être. Je tremble pour mon amant ſans inquietude ; je le deſire ardemment ſans impatience ; je gémis même ſans être affligée, & tous ces mouvemens ne me ſont point à charge ; ſouvent je les reveille, de peur d'être oiſive ; ils me ſuivent où je vais ; ils ſe mêlent à mes plaiſirs ; ils ne les rendent que plus touchans ; c'eſt comme une proviſion toute faite de réflexions douces, qui ne m'en tiennent que plus diſpoſée à la joye. Quand j'en trouve, je me dis à moi-même : je fais la paſſion d'un homme aimable ; cette idée me flatte, c'eſt une preuve de merite ; je m'en eſtime avec plus de ſûreté de conſcience, & je ne ſuis pas fâchée de trouver alors ſur mon chemin un hommage de petits ſoins. Je m'en amuſe ſans ſcrupule ; ils me repetent ce que je veux : je les encourage quelquefois

par un coup d'œil, un geſte, un ſouris; & je te jure enfin, que mon amant ne m'eſt jamais plus cher, que quand je me ſuis prouvé, qu'il ne tient qu'à moy de lui donner des rivaux. A leur égard, je ne les aime point, ce me ſemble; cependant ils me plaiſent; mon amour propre a de l'inclination pour eux; mais je ſens bien confuſément qu'eux & mon cœur n'ont rien à demêler enſemble: voilà tout ce que j'en puis dire, & voilà comme on aime, ma chere. Crois-moy; regle-toy la-deſſus. Eh, que deviendrois-tu donc, ſi ton amant venoit à changer? Ah, de quoy parles-tu là, s'écria l'autre? Ah, mon Dieu, tout me fremit! lui, changer: toy qui aimes ſi fort à ton aiſe; comment te ſauverois-tu de la douleur la plus vive, & peut être du deſeſpoir, s'il t'arrivoit ce que tu me fais craindre? Eh, que me dis-tu, répondit l'autre, avec la douleur la plus vive? Et ton deſeſpoir, du dépit encore paſſe: du dépit, juſte Ciel, du dépit pour une perfidie, dit l'autre Dame? Oh, je n'en ſçai pas davantage, reprit ſon amie! Et je n'ai jamais connu d'autre accident en pareil cas. Je te parle bien naturellement comme tu vois; mais je t'aime, & tu as beſoin d'inſtruction.

Et je vais, pour te la donner plus ample, te faire un abregé ſuccint de mes petites avantures.

Digitized by Google

A neuf ans on me mit dans un Couvent, avec intention de m'engager à des vœux. J'avois une sœur aînée à qui mes parens destinoient leur heritage : ils crurent devoir commencer de bonne heure à me soustraire du monde, afin que l'ignorance de ses plaisirs, m'empêchât de les regretter, & que la victime, dans un âge plus avancé, ne connût pas du moins les difficultés de la suite de son sacrifice ; j'y restay trois ans avec tranquilité, & j'y reçûs une education devote, qui porta plus sur mes manieres, que sur mon cœur ; je veux dire, qui ne m'inspira point de vocation, mais qui m'en donna l'air. Je promis tout autant qu'on voulût que je serois Religieuse ; mais je le promis sans envie de le devenir, & sans dessein de ne pas l'être. Je vivois sans reflexion ; je m'occupois de mon propre feu ; j'étois étourdie & badine ; je joüissois de ma premiere jeunesse, & je m'amusois de tout cela, sans en desirer davantage.

Il est vrai que ce cœur vuide de goût pour la clôture, & qu'on n'avoit pû tourner à l'amour de la Regle, quoiqu'il ne souhaitât rien encore, sembloit deviner par son agitation folâtre, qu'il étoit d'agreables mouvemens qui lui convenoient, & qu'il attendoit qu'une vocation inconnuë se declareroit en moy ; & l'ac-

Digitized by Google

cident que je te vais dire, me la debroüilla.

Une de nos petites Penſionnaires tomba malade : ſa mere qui l'aimoit beaucoup, ne voulut point la confier aux ſoins du Monaſtere ; elle vint la chercher, & demanda à me voir, parce que mes parens l'en avoient priée. Je fus donc au parloir ; j'y perdis ſur le champ mon ignorance, & mon cœur eut ſon compte. J'y vis un Cavalier ; c'étoit le fils de la Dame en queſtion : nos yeux ſe rencontrerent ; je ſentis ce qu'ils ſe dirent, ſans être étonnée de la nouveauté du goût que j'avois à le voir, & la converſation que mes yeux eurent avec les ſiens, n'eut de ma part aucun air d'apprentiſſage. Si je pechai, ce fut par un excés d'éloquence, dont à preſent je retranche un peu dans l'occaſion ; je n'ai point appris à mieux dire que j'aime, j'ai ſeulement appris à le dire un peu moins.

La Dame, qui emmenoit ſa fille, me parla conformément aux inſtructions que mes parens lui avoient données ; me vanta les charmes du Cloiſtre, & mit ſa main dans ſa poche, pour chercher des Lettres qu'elle devoit me rendre de la part de ma mere. Heureuſement elle les avoit oubliées ; ſon fils s'offrit ſur le champ de me les apporter ; & avant qu'il eût parlé, j'avois déja com-

Digitized by Google

pris & souhaitté ce qu'il devoit dire. Je l'en remerciai par un regard, dont je vis bien qu'à son tour il avoit senti la necessité, puisque je lui trouvai déja les yeux sur moy.

Enfin, ma chere, après quelques discours fatiguans, sa mere sortit, avec promesse de renvoyer son fils me porter mes Lettres; & de mon côté, je m'en allai dans ma chambre donner du progrès à mes sentimens, les goûter à l'aise, & contempler l'image de mon vainqueur. Au retour de ma meditation, on ne me vit plus, ni si badine, ni si vive; mais en revanche, j'étois negligente & distraite; non que j'eusse perdu ma gayeté, mais elle se répandoit moins au dehors. Je joüissois d'un plaisir secret qui m'occupoit tant qu'il arrêtoit ma dissipation; & pour vacquer à mes petites reflexions, j'oubliois tout le reste.

Cependant, le jeune homme revint; il me demande; une Religieuse me suit au parloir. Que je la haïssois là! mais le hazard m'a toûjours servi assez fidelement: une Sœur converse vint pour parler à ma Religieuse; cela nous fit un moment de liberté, dont le Cavalier & moy profitâmes, parce que nous en étions tous deux également avides; il me glissa adroitement avec mes Lettres, un billet qu'un serrement de main m'avertit être mysterieux; ma main lui redit aussi-tôt que j'entendois la sienne.

Digitized by Google

Je rougis pourtant de ce geſte mis en replique ; il le vit, & pour m'enhardir, le petit fripon me baiſa la main. Ce qui eſt de plaiſant, c'eſt qu'effectivement j'en devins moins honteuſe ; mais mon importune compagne la Religieuſe retourna la tête à l'inſtant le plus intereſſant de notre action ; elle en ſurprit toute l'ardeur ſur le viſage du jeune homme, & tout le conſentement ſur le mien ; & la Nonne commença à rougir, où j'achevois de le faire.

Monſieur, *dit-elle au jeune homme*, en me retirant de la grille, Madame votre mere ne vous a point donné cette commiſſion. Il eſt vray, Madame, *répondit-il* ; mais une ſi belle main, & mon âge me l'ont donnée ; & je n'ay pas crû que ce fût un mal que de les en croire. Pour moy, ma Mere, *répondis-je*, je n'ay pas eu le tems d'arrêter Monſieur. Allés vous-en, Mademoiſelle, me repartit-elle, Vêpres ſonnent, vous ferés mieux de vous y rendre.

Je fis alors une réverence, où, à travers beaucoup de modeſtie, j'enveloppay je ne ſçai quel air content de mon amant, qu'il dût comprendre, & je me retiray plus curieuſe qu'inquiette des ſuites de l'avanture ; & dans une impatience extrême de lire mon billet, il me parut charmant ; peut-être l'étoit-il : je le garday comme un treſor ; où je puiſois dans mille momens du jour

une

Digitized by Google

une agreable vanité : je me regardois comme une personne importante ; je n'avois besoin que de le toucher pour m'estimer, & pour tressaillir de joye. On veilla deslors mes actions de plus près ; mais au bout de quelque tems je me vis libre par la mort de ma sœur. On me vint reprendre au Couvent : mon amant eut la liberté de me voir ; ma nouvelle situation me ravit au point que j'en étois comme étourdie : les moindres visites étoient pour moy des plaisirs serieux ; un rien m'étoit beaucoup, ou quelque chose ; mon amour même augmenta à proportion ; la journée ne suffisoit pas à sentir ma satisfaction.

Voilà quelle j'étois, quand les empressemens de mon amant baisserent, & quand enfin j'appris qu'il les portoit ailleurs. Je te l'avoüe, ma chere ; le jour où l'on m'en confirma la nouvelle, je fus bien une bonne heure où il me sembla que tout étoit desert dans le monde, & que tout m'avoit abandonné. Dans cette detresse, il me vint compagnie ; le monde à mes yeux se repeupla ; mon chagrin s'affoiblit ; je me crûs moins delaissée ; deux jeunes gens me firent des mines que je trouvay sinceres ; je me sentis reconfortée, & je pris tant de courage dans cette soirée, que lorsque la compagnie sortit, je me felicitay de mes nouvelles conquêtes, sans me ressouvenir que trois heu-

Digitized by Google

res avant je regrettois la perte d'une . . . . Cette Dame en étoit là de son discours, quand je fis par mégarde un petit bruit qui la fit taire. Remettons le reste, dit-elle, à une autre fois, il te divertira. Je me sauvay là dessus, avec dessein de guetter l'occasion de sçavoir la suite de l'histoire, je l'ay sçûë; & comme cette lettre est déja très longue; ce que j'ay appris sera le sujet d'une autre. Bon jour.

Lettre de l'Auteur de la Carte d'Aragon annoncée dans le dernier Mercure.

MONSIEUR,

VOus vous êtes interessé pour l'Auteur de la *Carte du Royaume d'Aragon.* Cette raison, & plus encore votre experience en Geographie, exigent ce que vous lui demandez. N'attendés pas cependant une Dissertation circonstanciée dans les termes d'une Lettre que vous recevrés demain. Je m'en tiens ici aux faits capitaux: vous êtes assez connoisseur, pour suppléer le détail des operations qui sont des consequences.

Il y a un peu plus de deux ans que l'interêt de la Geographie me lia avec Monsieur *l'Abbé de Vairac.* Il a traversé *l'Espagne* plusieurs fois, il en écrivoit

alors, & j'avois reconnu, combien sont peu exactes les *Cartes* qu'on nous a données de ce Pays, en France, en Hollande, & en Italie. Je n'en sçai que cinq ou six de la façon des Espagnols : elles ne figurent pas la quatriéme partie de l'Espagne, & leur détail est beaucoup moins riche que celui de nos Cartes Topographiques. Mais on a dû, pendant la derniere Guerre, dessigner un Pays, couru & habité par des Armées victorieuses ou fugitives. J'apris, en effet, que le Roi d'Espagne avoit quantité de Cartes manuscrites, principalement d'un nommé *Pallota*, Ingenieur Italien, que vous avez pû connoître dans le Milanez. Monsieur *l'Abbé de Vairac* m'assûra même, que sa Majesté Catholique ne les refuseroit pas pour un bon usage. Sur cela, je fis un *Projet de Cartes* : entre les Cartes générales, je n'oubliai point celles qui pouroient éclairer l'*Histoire de l'Espagne*. Ce Projet plut au *Prince de Chelamar*, & fut envoyé au Roi d'Espagne : on lui annonça même un echantillon qui feroit encore mieux juger de ce dessein. Que vous dirai-je ? il me tardoit que je ne fusse à Madrid, pour recueillir les *Memoires* necessaires à son execution.

J'avois remarqué dans le *Daviti de Blaeu*, des Cartes de chacun des *Dioceses*, qui entrent dans l'étenduë du *Royaume*

Digitized by Google

d'Aragon. Monsieur *Guion* premier Secrétaire de Monsieur *Amelot* Ambassadeur en Espagne, me communiqua obligeament l'orignal de ces Cartes acheté à Saragoce. C'est une Carte en six feüilles, d'un nomé *Jean Baptiste Labana*, dediée aux Députés des Etats d'Aragon, & qui est trés estimée dans le Pays. Je l'examinai : le détail me parut travaillé avec soin, mais je trouvai des deffauts dans le général. Le terrain ocupé par les Vallées, qui sont sur le penchant des Pirénées, y est rétressi de l'Occident à l'Orient ; ce que m'indiquerent la *Longitude* de *Baïonne*, & deux Positions, dont j'étois assûré en conséquence, celle de *sainte Christine* en Aragon, & celle de *Viella* dans la Vallée d'Aran. La *Latitude* de *Baïonne*, & les distances éxactes de *Pampelune* & de *Tudela* furent une preuve, que la frontiére de la Navarre y étoit trop méridionale. Ces Observations & quelques autres, que me fournirent la situation & l'étenduë des Pays voisins, ont influé nécessairement sur ce qui étoit contigu aux Parties vicieuses, & la Carte n'a plus été éxactement orientée. Je n'eus donc aucun égard aux *Dégrés* & *Minutes* de *Latitude* & *Longitude*, qui divisoient la bordure de cette Carte, & je traçai des Lignes horisontales & perpendiculaires, conséquament à ce que j'avois observé.

Digitized by Google

Les circonſtances des Operations, qui m'ont ſucceſſivement conduit à mon opinion, ſont exprimées par des Figures, que vous verrés quand il vous plaira, & que je ne développerois pas comodément ici.

Monſieur *Del'Iſle* me fit don alors d'une nouvelle Carte d'Aragon, gravée à Paris en 1713, ſans cependant y devenir publique. L'Auteur eſt un nomé *Jean Seyra & Ferrer* Docteur &c. à Saragoce, & elle ſe vend maintenant chez Monſieur *de Fer*. Cete Carte eſt une copie de celle de *Labana*, ſur une Echelle moins étendüe, & à peu de choſes prés. Les Rivieres n'y ſont pas, ce me ſemble, auſſi exactement deſſignées que dans la prémiére, & elle ne contient ni les noms des Vallées, ni les limites des Dioceſes : mais, j'y trouvai de plus les noms des Plaines voiſines de Saragoce, de pluſieurs *Sierres* ou Cantons de pays couverts de Montagnes, & quelques poſitions, ce que je n'ai pas ômis dans mon Ouvrage.

Il n'étoit pas encore tems de mettre la main au crayon. Monſieur *l'Abbé de Vairac* voulut bien contribuer au travail de toutes les Remarques qu'il a faites dans le Pays. J'y joignis bien-tôt des Mémoires & Plans particuliers, pour ce qui confine avec la Catalogne. Mais, il falloit encore jouir de tout le profit, que je pouvois tirer de la

Digitized by Google

lecture des Auteurs Espagnols & autres, qui ont parlé de l'Aragon. Voici ceux, dont il m'est resté des extraits. *Rodrigo Mendez-Silva, Poblacion de Espana; Gonçalez de Avila, Grandezas de Madrid; Martin Carillo, Obispos y Abades de Aragon; Francisco de Radês y Andrada, Ordenes sant Iago Calatrava y Alcantara; Martinez del Villar, Patronado de Calataiud; N. de Gracia, Valle de Aran; Juan de Arruego, Historia de Zaragoza; Diego de Ainsa, Grandezas de Huesca; Ambrosius de Salazar, Almoneda generalis &c; Martinus Zeillerus, Itinerarium Hispaniæ.*

Vous vous souvenés peut-être, Monsieur, que j'ai rendu compte à un grand-Seigneur de l'utilité de cete étude. Par ce moien, j'ai justifié & j'ai acquis des Faits. J'ai conu la considération des *Villes*, par raport au nombre de leurs Habitans, & par-raport à leurs prérogatives: j'ai conu des circonstances de leur situation, & celles qui ont des *Châteaux*, ou, pour mieux dire, à quelques-uns prés, des Forteresses antiques & en mauvais état. C'est aussi à l'usage d'une Carte particuliere, que ces Livres m'ont fait conoitre les *Terres* titrées; *Grandesses, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronies*; les principales *Comanderies* des Ordres de *saint Jaque* de *Calatrava* & de *Malte*; car celui d'*Alcantara* n'en

Digitized by Google

poſſede point en Aragon; & pour l'Etat Eccleſiaſtique, les *Abbayes* de divers *Ordres*, les *Prieurés*, les *Egliſes Collegiales*, & ces *Chapelles* ou *Hermitages* dédiées à *Nôtre-Dame*, que les Aragonois apellent *Santuarios de Imagena parecida*, & qui ſont un grand objet de leur dévotion. J'en ai marqué prés de quatre-vingts, c'eſt-à-dire les plus fréquentés. *Gonçalez de Avila* compte 1267 Hermitages dans les Dioceſes de Hueſca de Balbaſtro de Jaca de Tervel & d'Albarracin, qui n'occupent gueres que la quatriéme partie de l'Aragon; & aux portes de la ſeule petite Ville de *Tamarité*, il y en a huit, dont je n'ai pû nommer les Patrons faute de place.

Un *Itinéraire* déſigne ordinairement la qualité des Lieux, qui ſe rencontrent ſur les Routes, ainſi que la diſtance qui eſt entr'eux. J'en ai de plus recouvré pluſieurs, échapés aux Cartes gravées, ſur tout de ces *Hotelleries* ſolitaires, qui en Eſpagne ſont ſouvent auſſi comodes que les *Caravanſerais* du Levant, je veux dire ſans hôte & ſans meubles, & où le voiageur ſous un toît n'eſt pas toûjours à l'abri: c'eſt ce qui s'apelle *Venta*. Mais, ce qu'alors il me fallut d'intelligence de la Langue Eſpagnole, n'a pas peu contribué à l'integrité de l'ouvrage. Car on comet ordinairement des fautes d'Orthographe en écrivant une Lan-

Digitized by Google

gue tout-à-fait ignorée, & qui emploie plusieurs Lettres à des usages différens de ceux que nous leur attribuons. J'ai même été à portée de faire plusieurs corrections ; & dans les Noms précédez d'un Article, je l'ai souvent dés-uni, lorsqu'il étoit allié mal-à-propos au mot principal.

Il manqueroit quelque chose à l'exactitude du compte que je rends, si j'oubliois de vous dire, que je consultai Monsieur l'*Abbé de Longuerue*. Sa bien-veillance me fait trop d'honneur, pour que je ne doive pas en rapeller ici la prémiere époque. J'aurois souhaité joindre à la division des Dioceses, celle des Jurisdictions nomées *Baylias* : mais, leur grand nombre, dont je fus informé, me fit juger, qu'à peine il me seroit possible de m'instruire sur ce sujet dans le Pays même.

Ce travail fut suivi du *Dessein* de la Carte. Mais, la partie Septentrionale demeura imparfaite : car je crus devoir figurer les *Pirénées* avec plus de circonstances, que je ne pouvois le faire alors. Ce defaut cependant ne deroba pas entierement cet Ouvrage à quelques-uns de mes amis, & vous l'auriés sans doute conu dés-lors, si l'amitié que vous voulés bien me porter étoit aussi ancienne. Je me souviens qu'un Homme de réputation en Geographie, avec lequel j'étois en liaison, la vit avec éloge, &

Digitized by Google

que ceux, qui ne pouvoient en juger que par goût, trouverent de la vérité dans la repreſentation d'un Pays, ce qui ne dépend pas toûjours de l'élégance de l'éxécution.

Plus d'une année d'obſcurité me l'avoit preſque fait oublier, lorſqu'au mois de Mars dernier, Monſieur l'*Abbé de Vairac* ſe chargea de la faire voir à *Monſeigneur le Regent*. Vous ſçavés, Monſieur, que je n'ai pas gard[redacted]e ſur un ſuffrage auſſi glorieux pour moi, que celui de ce Prince éclairé, & qui a fait des Conquêtes dans le Pays que j'ai décrit. Si-tôt qu'il eut ordoné la gravure de la Carte du Royaume d'Aragon, je ne ſongeai qu'au vuide qui me reſtoit à remplir. Je l'ai fait d'aprés les Deſſeins Topographiques de Monſieur *Rouſſel* Ingenieur du Roi, qui a levé avec autant d'éxactitude que de détail cete partie des Frontieres de France. La Carte a même acru d'ailleurs, par tout ce que m'ont apris pluſieurs Officiers, qui ont ſervi en Aragon & en Catalogne; & c'eſt avec beaucoup de ſatisfaction pour moi, que leurs lumiéres ont plus-tôt été des richeſſes à aquerir, que des fautes à corriger.

Elle n'étoit pas encore gravée entierement, que pluſieurs Exemplaires furent envoiés à des Officiers, qui comandent en Eſpagne & ſur la Frontiere. Cet uſage, auquel elle eſt deſtinée, n'empêche pas que

Digitized by Google

je ne souscrive à la critique du tître, impropre jusqu'ici, de *Theatre de la Guerre d'Espagne*. On ne sçauroit cependant m'accuser d'avoir voulu imposer sur le sujet; puisqu'il ne m'en revient aucun profit, la Carte ne devant point être débitée. Il n'est pas même de ma façon: mais, il est employé dans le Marché, contracté avec le Sieur *Pierre Stark-man* Graveur par ordre exprés de *Monsieur* [redacted], & qui est signé de lui; ce qu'il a fallu adopter.

Vous aurés bien-tôt, Monsieur, la preuve de la pluspart de ces faits, c'est-à-dire la Carte elle-même. Ce ne sera cependant qu'aprés la correction des épreuves. Car c'est avec chagrin, que j'en ai vu plusieurs exemplaires deja distribués.

Quant au second article de vôtre demande, je n'y satisferai présentement que par un Vers d'Horace:

Nullius addictus jurare in verba Magistri:

Vous sçavez mes sentimens, Monsieur, & combien j'ai l'honneur d'être,

Vôtre &c.
BOURGUIGNON D'ANVILLE
Geographe du Roi.

De 20 Septembre 1719.

Digitized by Google

Edits, Arrests, & Declarations.

TARIF

Des Droits d'Entrées par Terre, à commencer du 12 Octobre 1719.

UN MUID DE VIN FRANCOIS.

Entrée par Muid	20 l.	s.	d.
Quatre sols pour livre	4 l.		
	24 l.		
Pauvres	2 l.	5 s.	
a Octrois		20 s.	
Doublement		10 s.	
Deux sols pour livre du Doublement		1 s.	
Controlleurs - Jaugeurs par Muids ou Demy - Queuës		10 s.	
Deux sols pour livre		1 s.	
Nota. *Lors que le Vin sera pour un Tavernier, il doit encore être payé pour l'Ancien Octroy de la Ville 2 s. 9 d. par Muid de Vin.*			
b Jaugeurs		2 s.	
Papier		1 s.	9 d.
	28 l.		9 d.

a Droits de la Ville.

b Nota. Faire payer la Jauge & Courtage, lors que le Vin viendra d'un lieu où le Gros n'a point cours 15 s. 4 s. pour liv. 3 s.

Digitized by Google

Une Pinte de Vin commun.

[a] Entrée	1 f. 4 d.	2/3
Quatre sols pour livre	3 d.	1/3
Pauvres à 2 liv. 5 f.	1 d.	7/8
Octrois & Control. Jaug. à 1 l. 12 f.	1 d.	1/3
Par Pinte	1 f. 11 d.	1/4

VIN DE LIQUEUR.

[b] Entrée	42 l.	
Quatre sols pour livre	8 l.	8 f.
	50 l.	8 f.
Pauvres	2 l.	5 f.
[c] Octrois		10 f.
Doublement		10 f.
Deux sols pour livre du Doublement		1 f.
Control. Jaug. par Muids ou Demy-Queuës		10 f.
Deux sols pour livre		1 f.
Petits Octrois, par Muids ou Demy-Queuës		2 f. 6 d.
Deux sols pour livre		3 d.
[d] Jaugeurs		2 f.
Papier		1 f. 9 d.
	54 l.	11 f. 6 d.

[a] *La Pinte de Vin commun.*

[b] *Nota.* Que le Vin de Liqueur qui entrera par terre, doit être conduit au Bureau General pour y payer les Droits.

[c] *Droits de la Ville.*

[d] *Nota.* Faire payer la Jauge & Courtage de 15 f. 4 f. pour liv.

Digitized by Google

Une Pinte de Vin de Liqueur.

a Entrée	2 l.	11 f.	
Quatre sols pour livre		7 f.	
Pauvres		1 f.	7/8
Octrois, Control. Jaug. à 1 liv. 12 f.		1 f.	2/1
	3 l.	9 f.	5/24

EAU-DE-VIE SIMPLE

Qui doit être envoyée au Bureau General, pour y Payer les Droits.

Entrée par Muid	50 l.	8 f.	d.
Quatre sols pour livre	10 l.	1 f.	8 d.
	60 l.	9 f.	8 d.
b Octrois	1 l.	10 f.	
Doublement	1 l.	10 f.	
Deux sols pour livre du Doublement		3 f.	
Controlleurs - Jaugeurs par Muids ou Demy-Queues		10 f.	
Deux sols pour livre		1 f.	
c Jaugeurs		4 f.	
Papier		1 f.	9 d.
	64 l.	9 f.	5 d.

a *Pinte de Vin de Liqueur.*

Nota A l'égard des Petits Octrois, evaluer les Pintes à proportion de 2. f. 9. d. par muid.

b *Drois de la Ville.*

c *Nota.* Faire payer la Jauge & Courtage lorsque l'on ne justifiera point de Quittance.

Digitized by Google

La Pinte d'Eau-de-Vie.

a Entrée	3 s.	6 d.
Quatre sols pour livre		8 d.
Octrois, Controlleurs-Jaugeurs		3 d.
	4 s.	6 d.

CIDRE.

Entrée par Muid	4 l.	
Quatre sols pour livre		16 s.
	4 l.	16 s.
b Octroy		5 s.
Doublement		5 s.
Deux sols pour livre du Doublement		6 d.
Controlleurs-Jaugeurs par Muids ou demy-Queuës		5 s.
Deux sols pour livre		6 d.
c Jaugeurs		2 s.
Papier		1 s. 9 d.
	5 l.	15 s. 9 d.

La Pinte de Cidre.

d Entrée	3 d.
Quatre sols pour livre	
Octrois, *&c.*	
	4 d.

a La Pinte d'Eau-de-Vie.

b Droits de la Ville.

c Nota. Faire payer la Jauge & Courtage de 9 s. 4. s. pour l. 1. 10 d.

d La pinte de Cidre.

Digitized by Google

POIRE'.

ENtrée par Muid	2 l.	
Quatre sols pour livre	8 s.	
	2 l. 8 s.	
a Octroy	2 s.	6 d.
Doublement	2 s.	6 d.
Deux sols pour livre du Doublement		3 d.
Controlleurs - Jaugeurs - par Muid ou Demy - Queuë	5 s.	
Deux sols pour livre		6 d.
b Jaugeurs	2 s.	
Papier	1 s.	9 d.
	3 l. 2 s.	6 d.

a Droits de la Ville.

b Note. Faire payer la Jauge & Courtage de 9 sols, 4 s. pour l. 1 s. 10 d.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 10 Janvier 1718, qui dispense les Vaisseaux armés par la Compagnie d'Occident pour la Louisianne, d'y porter les engagés & fusils, à quoi sont assujettis les Vaisseaux destinés pour les Colonies, par le Reglement du 16 Novembre 1716.

Arrest de la Cour du Parlement du 29 Avril 1719, qui a jugé 3 Questions.

La premiere, qu'un Pere qui se remarie, peut, sans offenser l'Edit des secondes Nôces, instituer heritier par son second Con-

Digitized by Google

trat de Mariage, un enfant à naître de son second lit.

La deuxiéme, que dans la Coutume *de la Marche*, la succession mobiliaire de la mere comprend indistinctement tous les meubles de l'enfant prédécedé, sans distinction de ceux qui lui ont été acquis par succession ou autrement.

La troisiéme, que les deniers stipulés propres à un mari par un premier Contrat de mariage, ont repris aprés la mort de sa femme, la même qualité de deniers, & qu'il en a pû disposer comme meubles.

Arrest du Conseil d'Etat privé du Roy, du 28 Aoust 1719, qui maintient tous les Marchands & Artisans des Communautés de la Ville & Fauxbourgs de Paris, dans le Privilege de pouvoir s'établir dans toutes les Villes & Bourgs du Royaume, en faisant enregistrer leurs Lettres de Maitrise au Greffe de la Jurisdiction ordinaire du lieu où ils s'établiront.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 24 Octobre 1719, qui nomme des Commissaires pour la liquidation des Offices de Commissaires-Verificateurs Particuliers des Rolles pour la distribution du sel : & le sieur Gromesnil, pour Greffier de la Commission, demeurant ruë neuve des Petits-Champs.

Arrest du Conseil du 26, qui ordonne que

Digitized by Google

que les effets provenans des 30 millions d'Actions des Fermes, remises aux Receveurs-Generaux des Finances, & qui composent leur Caisse particuliere, leur seront délivrés : Au moyen de quoi S. M. leve les surséances à eux accordées, & veut qu'ils payent comptant leurs Billets, Lettres de change & Rescriptions.

Autre du 26, qui ordonne que tous Commis, Capitaines, Gardes, & autres Employés *par la Compagnie des Indes*, pour les Gabelles, cinq grosses Fermes, Tabac, Aydes, papier & parchemin timbré, Controlle des Actes, Greffes, Domaines, amortissemens & francfiefs, veilleront à la conservation des differens droits de toutes lesdites Fermes, indistinctement, & dresseront leurs Procés-verbaux des contraventions & fraudes qui seront faites à tous lesdits droits, &c.

Ordonnance de Police du 27 Octobre 1719, qui réduit la livre de chandelle, loyale & marchande, à 8 s. 6 d.

Arrest du Conseil du 28 Octobre, qui ordonne que les droits reservés par les Edits des mois de Juin & Aoust 1716, demeureront totalement éteints & supprimés, à commencer du 1 Decembre 1719.

Arrest du Conseil du 28, portant moderation de droits sur le charbon de terre venant d'Angleterre.

Digitized by Google

Arrest du Conseil du 29, portant Reglement sur la vente de la volaille & gibier.

Arrest du Conseil du 7 Novembre 1719, qui ordonne que les droits qui étoient cy-devant attribués aux Offices de Substituts-Adjoints, & qui ont été reservés par l'Edit du mois de Novembre 1717, demeureront totalement éteints & suprimés, à commencer du 1 Decembre 1719.

Arrest du Conseil du 9, qui ordonne que les Proprietaires des Rentes suprimées par les Arrests des 31 Aoust & 26 Octobre dernier, seront remboursés sur leurs anciens Contrats, quoique non convertis en Rentes au denier 25, conformément aux Edits de Decembre 1713 & 1715.

Autre Arrest du 9, qui ordonne que toutes les parties de Rentes ordonnées être remboursées par les Arrêts des 31 Aoust & 26 Octobre derniers, qui ne se trouveront pas libres & sujettes à remploy, seront & demeureront exceptées de la suppression portée par lesdits Arrests.

Arrest du Conseil du 10, qui permet aux Directeurs de la Compagnie des Indes, d'employer telle partie des fonds qu'ils jugeront convenable pour l'accroissement du Commerce de la Pêche, & l'établissement des Manufactures, sans qu'il puisse être fait de nouvelles Actions sur ladite Compagnie des Indes.

Digitized by Google

Arrest du Conseil du 11, pour le remboursement des creanciers des Etats de Bretagne.

Arrest du Conseil du 14, qui nomme des Commissaires, pour juger les differens mûs & à mouvoir sur les oppositions formées & à former, aux differens remboursemens ordonnés par S. M. pour le prompt payement des dettes de l'Etat.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi du 12 Novembre 1719, portant Réünion au Domaine de sa Majesté, de tous les Bois qui en ont été jusqu'à present distraits par differens Engagemens. Sa Majesté étant informée qu'encore que le feu Roy ait eu en vûë de réunir à son Domaine tous les droits qui en avoient été distraits, S. M. étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Réüni à son Domaine tous les Bois alienés ou engagés en execution des Edits des années 1601, 1645, 1652, & autres: en consequence, ordonne que les Engagistes desdits Bois, representeront incessamment pardevant les Sieurs Fagon Conseiller d'Etat & au Conseil Royal de Regence pour les Finances, d'Ormesson d'Amboile, de Gaumont & Tachereau de Baudry Maîtres des Requestes & Conseillers au Conseil de Finance, que sa Majesté a commis à cet effet, leurs Quittances de Fi-

Digitized by Google

nances, Contrats & autres Titres d'engagemens desdits Bois, pour sur la liquidation qui en sera faite par lesdits Sieurs Commissaires, être lesdits Engagistes remboursés du montant desdites Finances sur les Quinze cens Millions prestez à sa Majesté par la Compagnie des Indes. Fait sa Majesté, trés-expresses inhibitions & défenses ausdits Engagistes de faire ou continuer, à compter du jour de la publication du present Arrest, aucunes Coupes dans lesdits Bois, & à tous Marchands & autres particuliers de s'immiscer ausdites Coupes, sous les peines portées par l'Ordonnance des Eaux & Forests du mois d'Aoust 1669. Enjoint sa Majesté aux Grands-Maîtres des Eaux & Forests de se transporter incessamment dans lesdits Bois situés dans l'étenduë de leurs départemens, à l'effet d'en faire une visite exacte & dresser Procés-verbaux de leur état, consistance, âge, nature & qualité, & de proceder au Reglement des Coupes suivant leur possibilité; pour sur lesdits Procés-verbaux & leurs avis, être par sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra. Et sera le present Arrest enregistré, lû, publié & affiché par tout où il appartiendra, & executé nonobstant oppositions, recusations, prises à partie ou autres empêchemens quelconques, pour lesquels ne sera differé, & dont si aucuns in-

Digitized by Google

terviennent, sa Majesté se reserve la connoissance & à son Conseil, & icelle interdit à toutes ses Cours & Juges; & pour l'execution du present Arrest seront toutes Lettres necessaires expediées. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, sa Majesté y étant, tenu à Paris le douziéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 16 Novembre 1719, qui ordonne la maniere dont les Saisies doivent être faites entre les mains des Receveurs & Syndics Diocesains du Clergé. SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, que dans quinzaine pour tout delay, à compter du jour de la publication du present Arrest, toutes les Saisies, Arrests, oppositions & autres empêchemens generalement quelconques, qui ont été cy-devant faits entre les mains des Receveurs particuliers des Dioceses, soit en exercice ou hors d'exercice, pour quelque cause que ce soit, soient denoncez aux Syndics desdits Dioceses par lesdits Receveurs Diocesains, les Originaux desquels Exploits de denonciation, ensemble les copies desdites Saisies, Arrests, Oppositions ou autres empêchemens faits entre les mains desdits Receveurs Diocesains, seront visés par lesdits Syndics. Veut & entend sa Majesté, que

Digitized by Google

faute par lesdits Receveurs Dioceſains, tant anciens, qu'alternatifs & triennaux, d'avoir denoncé auſdits Syndics dans ledit délay de quinzaine leſdits Arreſts, Saiſies, Oppoſitions ou autres empêchemens, leſdits Receveurs Dioceſains en ſoient & demeurent garands & reſponſables en leurs propres & privez noms; & ſeront leſdits Syndics des Dioceſes tenus d'envoyer aux ſieurs Agens du Clergé, en execution dudit Arreſt du 26 Octobre dernier, des états par eux certifiez veritables, deſdites Saiſies, Arreſts & autres empêchemens. ENJOINT Sa Majeſté aux Sieurs Agens Generaux du Clergé, de tenir la main à l'execution du preſent Arreſt qui ſera lû, publié & affiché par tout où beſoin ſera, & executé nonobſtant oppoſitions & empêchemens quelconques, pour leſquels ne ſera differé, & dont ſi aucuns interviennent, Sa Majeſté s'eſt reſervé la connoiſſance, & l'interdit à toutes ſes Cours & Juges. FAIT au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le ſeiziéme jour de Novembre mil ſept cent dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Arreſt du Conſeil d'Etat du Roy du 16 Novembre 1719, qui commet le Sieur Charles Geoffroy pour payer les Rembourſemens aux differens Rentiers du Clergé. SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL,

Digitized by Google

de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet le Sieur Charles Geoffroy pour payer toutes les sommes qui se trouveront dûës aux Rentiers & Proprietaires desdits Offices & autres creanciers, dont le rembourſement a été ordonné par ledit Arrest du Conseil d'Etat du 26 Octobre 1719, soit en deniers qui lui seront fournis par ledit Dubreüil, soit en Recepissez dudit Sieur Geoffroy payables au Porteur au premier Janvier 1720, par le sieur Deshayes Caissier de la Compagnie des Indes, au choix & option desdits Rentiers & Proprietaires desdits Offices; lesquels recepissez dudit Sieur Geoffroy seront reçûs dans les Payemens des cent cinquante Millions de nouvelles Actions de la Compagnie des Indes, en la même sorte & maniere que les autres Effets mentionnez dans lesdits Arrests des 26 Septembre & 21 Octobre 1719, & joüiront les Porteurs desdits Recepissez, des mêmes avantages que les Porteurs de ceux delivrés par les sieurs Hallée & Renaut. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, sa Majesté y étant, tenu à Paris le seiziéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, du 21 Novembre 1719, qui ordonne la réünion generale des Domaines. Le Roy ayant fait examiner en son Conseil les differens Edits

Digitized by Google

en vertu desquels il a été aliené un si grand nombre de Domaines, que le produit de ce qui reste ne suffit pas pour acquitter les Charges dont sa Majesté est tenuë. Et sa Majesté ayant d'ailleurs depuis son avenement à la Couronne supprimé quantité de droits onereux à ses Sujets, ce qui diminuë considerablement ses revenus, Elle a jugé à propos de rentrer dans ses Domaines, & d'employer pour le rembourſement des Engagistes une partie des quinze cens Millions que la Compagnie des Indes s'est engagée de lui prester pour payer les dettes de l'Etat, & dont sa Majesté a estimé ne pouvoir faire un emploi plus juste & plus favorable que de retirer le patrimoine de la Couronne: A quoy étant neceſſaire de pourvoir, Oüy le Rapport. SA MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui suit.

ART. I. Que tous les Domaines, Justices, Seigneuries & autres droits domaniaux, de quelque qualité qu'ils soient ou puissent être alienez, soit par engagement à faculté de rachapt perpetuel, ou à titre de proprieté incommutable, infeodation, don, concession ou autrement, à quelques personnes, pour quelques causes, & depuis quelque temps que ce soit, seront & demeureront pour toujours réünis à la Couronne,

Digitized by Google

tonne, nonobstant toute prétention de prescription & espace de temps, pendant lequel les Domaines & droits en pourroient avoir été separez, sans qu'ils en puissent être cy-aprés distraits ni alienez en tout ou partie, pour quelque cause que ce puisse être, à l'exception néantmoins des dons faits aux Eglises, Doüaires, Appanages, & Echanges faits sans fraude ni fiction, en vertu d'Edits bien & dûement verifiés, de même que les parts & portions de petits Domaines qui ont été alienés à vie, en execution de la Declaration du 5. Mars 1718, & qui doivent revenir à sa Majesté aprés le decés des Usufruitiers.

II. Veut & ordonne sa Majesté que tous les detempteurs des Domaines, Justices & droits, à quelque titre que ce puisse être, soient tenus de rapporter avant le premier Mars prochain, pardevant les Commissaires qui seront deputez pour l'execution du present Arrest, les Contrats & autres Titres, en vertu desquels ils joüissent, & les Quittances de la Finance qui aura été par eux payée, même celles des deux sols pour livre, pour aprés que le tout aura été communiqué aux Inspecteurs Generaux des Domaines, être pourvû à leur remboursement, ainsi qu'il appartiendra: & que lesdits Sieurs Commissaires en procedant à la Liquidation de la Finance des Engagistes,

Digitized by Google

n'ayent aucun égard aux dons & conceſſions deſdits Domaines, pour quelque cauſe & pretexte qu'ils ayent été faits, ni aux Arreſts qui pourroient en avoir accordé la jouïſſance, leſquels ſa Majeſté a caſſez, revoqués & annulés, conformément aux anciennes Ordonnances.

III. Ordonne ſa Majeſté, que ceux qui auront continué la jouïſſance des Domaines au-delà du temps porté par leurs dons & conceſſions, ſoient condamnés à la reſtitution des fruits & intereſts d'iceux, à compter du jour que la conceſſion aura expiré, ſuivant l'eſtimation qui en ſera faite.

IV. Et que les Detempteurs deſdits Domaines, qui ne rapporteront aucuns Titres de leurs engagemens, ou n'en rapporteront point de valables, ſoient tenus de reſtituer les fruits qu'ils en auront perçûs pendant leur jouïſſance, & celle de leurs predeceſſeurs, ſans que la poſſeſſion, quelque longue qu'elle ſoit, puiſſe ſuppléer au Titre, ou couvrir le vice d'icelui, ni empêcher la reſtitution entiere des fruits.

V. Comme auſſi qu'il n'entrera en liquidation de Finance que les ſommes qui ſe trouveront être réellement entrées dans les coffres de ſa Majeſté, ainſi que les deux ſols pour livre d'icelles, même les frais & loyaux coûts, les impenſes & ameliorations utiles & neceſſaires, lorſqu'elles au-

Digitized by Google

ront été faites par autorité de Justice.

VI. Et seront les Engagistes rembourſés sur les Ordonnances de liquidation desdits Sieurs Commissaires, & sur les Arrêts particuliers de réünion qui seront expediés en consequence, en remettant les Titres & Pieces justificatives de leur engagement au Garde du Tresor Royal, lequel leur delivrera pour la valeur ses Recepissés sur le Caissier de la Compagnie des Indes, à compte des quinze cens Millions qu'elle s'est engagée de prêter.

VII. Ordonne au surplus sa Majesté que l'Edit du mois d'Avril 1667, portant reünion des Domaines, soit executé selon sa forme & teneur en ce qui ne se trouvera point contraire au present Arrest, sur lequel toutes Lettres necessaires seront expediées. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt uniéme jour de Novembre mil sept cens dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant suppression des Offices de Gardes en Titre des Bois, Eaux & Forests de Sa Majesté. LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a supprimé & supprime tous les Offices de Gardes de ses Bois, Eaux & Forests, créez par ledit Edit du mois de Novembre 1689. En consequence, ordonne que les

Digitized by Google

Proprietaires desdits Offices seront tenus de representer dans six mois, à compter du jour de la publication du present Arrest, leurs Quittances de Finance & Titres de propriété desdits Offices, avec les Procès-verbaux de l'état des Bois commis à leur garde, dressez par les Grands Maîtres, ou par les Officiers qu'ils subdelegueront à cet effet, pardevant les Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalités du Royaume, dans l'étenduë desquelles lesdits Offices sont établis, pour en estre par chacun desdits Sieurs Commissaires, que Sa Majesté a commis à cet effet, dressé un état de Liquidation, & lesdits états remis entre les mains du Sieur Fagon Conseiller d'Etat, être pourvû au remboursement de la finance desdits Offices sur les quinze cens Millions prêtés au Roy par la Compagnie des Indes. Enjoint Sa Majesté aux Grands Maîtres des Eaux & Forests, de commettre chacun dans son département à la garde desdits Bois, conformément à l'Ordonnance des Eaux & Forests du mois d'Aoust 1669, & aux Reglemens du Conseil intervenus en execution d'icelle, & seront lesdites Commissions de Gardes exercées par ceux qui seront commis par lesdits Grands Maîtres, aprés qu'ils auront prêté le serment en tel cas requis, jusqu'à ce qu'il soit pourvû par Sa Majesté par des

Digitized by Google

Lettres du grand Sceau ausdites Commissions ; & pour l'execution du present Arrest, qui sera registré, lû, publié & affiché par tout où besoin sera, & executé nonobstant oppositions ou autres empêchemens quelconques, toutes Lettres necessaires seront expediées. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, Monsieur le Duc d'Orleans Regent present, tenu à Paris le douziéme jour de Novembre mil sept cens dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui nomme des Commissaires pour proceder à la Liquidation de la Finance des Offices de Payeurs & de Controlleurs des augmentations de Gages. SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne que les Proprietaires des Offices de Payeurs & de Controlleurs des Payeurs des augmentations de gages creées & établies depuis le premier Janvier 1689, representeront pardevant les Sieurs le Pelletier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire, d'Ormesson, d'Evry; de Croüy, de Gaumont, Hebert, Amelot, de la Grandville, Orry, Bertin, Parizot, de Voyer d'Argenson, Pajot, Midorge, Regnault, le Pelletier de Signy & d'Argenson Maîtres des Requêtes, que Sa Majesté a commis & commet, leurs Quittances de fi-

Digitized by Google

nance, Proviſions & autres Titres de proprieté, pour être procedé à la Liquidation de la Finance de leurs Offices; & qu'à cet effet ils les remettront entre les mains du ſieur de Gromeſnil Greffier des Commiſſions extraordinaires du Conſeil. FAIT au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le dix-huitiéme jour de Novembre mil ſept cens dix neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

Lettre écrite à l'Auteur du Mercure, au ſujet de l'extrait qui a été donné dans le mois d'Octobre, ſur le Traité des Penſions Royales.

CE n'eſt pas ſans étonnement, Monſieur, que j'ay lû dans l'extrait que vous avez fait du Traité des Penſions Royales, ce que l'Auteur avance contre l'Ordre de S. Lazare. A l'entendre, on croiroit que cet Ordre n'eſt rempli que de gens ſans naiſſance & ſans merite, qui n'y ont été reçûs que par faveur ou par argent. Il ignore apparemment, ou il fait ſemblant d'ignorer que parmi ceux dont il eſt compoſé, il y a pluſieurs perſonnes des plus illuſtres Maiſons du Royaume, comme des Montmorency, des Laval, des la Rochefoucault, des Bethune, des la Marck, des Roche-

Digitized by Google

chouart, des Simianes, des Brancas, des Conflans, &c. Que de trois cens Chevaliers ou environ, qu'on y compte à presens, le plus grand nombre est celui des Chevaliers de Justice, qui ont fait trés regulierement les preuves de Noblesse : Qu'il s'y trouve quantité d'anciens Officiers, Marêchaux de Camp, Brigadiers, Colonels, Lieutenans-Colonels, & Chevaliers de S. Louis: Que de ceux qui ont été faits Chevaliers de Grace (c'est-à-dire qu'on a dispensés des preuves de Noblesse, en partie ou en tout) il y en a plusieurs qui ont fondé des Commanderies: Que d'autres ont obtenu la Croix, à cause de leurs services à la Guerre; & que d'autres enfin ont été reçûs pour quelque merite particulier; mais qu'il n'y en a aucun qui ne soit de bonne famille.

Quand le Roy Henry IV. institua l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, auquel il unit celui de S. Lazare de Jerusalem, le plus ancien de la Chrétienté, ce fut pour le remplir seulement de Gentils-hommes, comme on le voit dans la Bulle que le Pape Paul V. donna pour cette Institution au mois de Mars 1607, & ailleurs. Cette Bulle permet aux Chevaliers, quoique mariés, de posseder des Pensions sur les Benefices. L'Ordre de S. Lazare jouïssoit auparavant de ce droit qui lui avoit été confirmé

Digitized by Google

par quantité de Bulles de differens Papes. Ainſi, ſans examiner la grande queſtion de l'Auteur du Traité, on peut dire que le droit des Chevaliers de S. Lazare eſt bien, & inconteſtablement établi ; qu'il n'y a aucune difficulté à les en faire joüir, & que ſi l'Ordre de S. Louis a été inſtitué pour être le prix des ſervices militaires, ſans avoir égard à la naiſſance, celui de S. Lazare eſt une voye aiſée, pour recompenſer le merite & la valeur des Gentils-hommes. A la verité, ſon inſtitution eſt de combattre les Infidelles ; mais, ſi elle n'eſt point ſuivie, ce n'eſt pas la faute des Chevaliers. Cependant, ſoit qu'on leur en donne les occaſions, ou qu'on les employe ailleurs, ce ſera toujours un moyen ſûr de procurer quelqu'avantage à la Nobleſſe, qui ayant ſi ſouvent prodigué ſon ſang pour ſes Rois & pour ſa Patrie, [illegible]ire bien une diſtinction particuliere. Aucune autre que M. l'Abbé Richard ne ſe ſeroit jamais aviſé de former, & encore moins de propoſer le projet d'union qu'il a imaginé.

Je ſuis Monſieur, &c.

Digitized by Google

Les mauvais Presages.

OCTAVE, ce bon Gentil-homme,
Qui dit que des Romains il tire extraction;
(Quoiqu'il n'ayt de la vieille Rome,
Qu'un peu de superstition:)
Sortit un jour de son village,
Et voulut bien faire un excés,
Pour solliciter un procès
Qu'il avoit dans son Bailliage.
Au milieu de son parc, sur un gros arbre sec,
Il vit un vieux corbeau perché sur son passage;
Qui de croasser faisoit rage.
Voici qui ne vaut rien, dit-il, c'est un échec,
Oiseau malencontreux, que ton chant me présage:
Dubois son valet l'encourage,
Il s'efforce, il poursuit, & le noble Romain
Plein du souci qui l'inquiete,
A mille pas plus loin rencontre une Belette
Qui luy traverse le chemin.
Cédons, s'écria-t-il, c'est trop faire le brave;
Je sens mon cœur glacé d'effroi:
Si ce jour, sans malheur, se termine pour moi,
Je ne suis plus Octave.
A ces mots, il donne des deux,
Regagne son logis; & le trouble dans l'ame,
Il court dire à sa chere femme,
Sur tous ces présages hideux,
Sa prévoyance sans seconde:
Il tire les rideaux; & trouve. Hé bien donc! Quoy?
Ce que jadis trouva Joconde,
Et ce qu'on n'aime pas à rencontrer chez soy.
Aprés une telle avanture,
A-t-il tort, s'il croit à l'augure?

Digitized by Google

L'heure de boire.

Dante nous a rimé l'hiſtoire
De l'Enfer & du Purgatoire,
Où le profond Ultramontain
S'embroüille de tant de myſtéres,
Qu'à la barbe des Commentaires,
Un grand Clerc y perd ſon latin.
Là, ſa cauſtique médiſance
Verſant des flots d'ancre malin,
Il daube ſur les Rois de France
En déterminé Gibellin.

Dans ſes jours moins viſionnaires,
Derogeant à ſa gravité;
Ce Sphynx des bons mots populaires
Adoptoit la naïveté:
Sur l'apophtegme & la Sentence
Il n'étoit pas toujours guindé,
Et prenoit joyeuſe licence
De montrer ſon front deridé.

Un ſoir que dans ſon héritage,
En rêvant, il ſe promenoit,
A ſon Fermier, qui revenoit
Tout éclopé du labourage,
Il demanda: Quelle heure eſt-il?
Gros-Jean, pour faire le ſubtil,
Et répondre en termes honnêtes,
Fichant gros yeux de bœuf en haut,
Où Laboureurs font leurs enquêtes,
Dit, Monſieur, c'eſt l'heure qu'il faut
Aller mener boire les bêtes.
Dante ſoûrit; & grand merci,
Mon bon-homme: Veux-tu m'en croire?
Hâte-toi; puiſqu'il eſt ainſi,
De chercher qui te mene boire.

Digitized by Google

Sur une vielle Coquette.

ANgelique avec ses fontanges,
Ses mouches & ses assiquets,
A receu jusqu'ici cinquante cinq bouquets,
En cinquante cinq fois Notre-Dame des Anges.
Si l'insulte des ans signale leurs efforts
Sur sa santé, sur son visage:
Son esprit reste jeune, en dépit de son âge,
Et paroît l'enfant de son corps.

Sur un Magistrat Présomptueux.

PRémont, que sa Charge a gâté,
Aujourd'huy se trouve entêté,
Qu'il est un homme d'importance,
De merite & de Qualité.
Il n'en est rien: mais il le pense.
O quelle heureuse extravagance!

A Nanon.

VOus vous colez incessamment
Des mouches sur vôtre visage,
Croyant que cet ajustement
Est, pour plaire, un grand avantage.
Point du tout, Nanon, il faudroit
Que vous eussiez le corps plus droit;
Le nez plus long, les yeux moins louches,
Plus de grace & plus d'embonpoint:
Sans quoy, c'est en vain tant de mouches:
Ces mouches là ne piquent point.

Pensée de Montagne.

LOrsque l'orgueilleux Dorante,
Des vers que je lui présente,

Digitized by Google

Eſt ardent à s'empreſſer ;
Il ne ſent point l'ironie ,
Et croit que tout beau genie ,
N'eſt né que pour l'encenſer.
Mais que ſçait-on , dit Montagne ,
Quand avec ſon chat d'Eſpagne
Un homme prend ſes ébats ;
Si le chat n'a pas en tête ,
Que l'homme n'eſt qu'une bête
Propre à divertir les chats ?

Sur la mort de Monſieur Ferrand Conſeiller à la Cour des Aydes.

Quel mortel aujourd'huy repoſe en ce tombeau !
Le Parnaſſe eſt en deüil ; l'amour verſe des larmes ;
Et veut éteindre ſon flambeau.
Themire ſous un voile enſevelit ſes charmes ;
Themis ſous ſon bandeau laiſſe couler des pleurs :
La France , en ſoupirant , demande ſon Catulle :
Apollon regrette un Emule.
Par un ſeul de tes traits , ô Mort , que de malheurs !

Mœrens poſuit
de Bonneval Amicus , Autor.

Alla Virtuoſiſſima Signora d'Argenon , Homaggio debito.

Incomparable d'Argenon !
Qui peut vous voir , & vous entendre ,
Eut-il le cœur cent fois moins tendre ,
A vos attraits touchans eſt forcé de ſe rendre.
Quel mortel , ou plutôt , quel Dieu vous diroit non ?
La douceur , les graces naïves
A vous ſuivre ſont attentives ,

Digitized by Google

Et les Amours à vos côtez
Sont sûrs des coups que vous portez.
Nous sentons leurs vives atteintes ;
Cependant quand vos yeux vainqueurs
De desirs rempliſſent nos cœurs,
Nous étouffons nos ſoupirs & nos plaintes,
De peur d'exciter vos rigueurs.
Mais ne deviez vous pas, contente de ces charmes
Dont la nature vous combla,
D'Argenon ! en demeurer là,
Sans chercher encor d'autres armes.
Non contente de plaire aux yeux,
Vous voulez charmer les oreilles,
Et donner dans vos chants un eſſay de merveilles
Qu'on nous fait eſperer d'entendre dans les Cieux.
En vain nous parle-t-on du Chantre de la Thrace
S'il étoit encor parmi nous,
Il vous demanderoit pour grace,
De voir ſa Lyre à vos genoux.
Que diroient Amphion, Terpandre,
Linus, Thamiras, Arion,
S'ils pouvoient venir vous entendre ?
Vous les verriez ſurpris, & leur confuſion
Nous feroit aiſément comprendre
Que leur merite, qu'a vanté
Toute la ſage antiquité,
Tiroit ſon plus grand avantage
De ce que d'Argenon n'étoit pas de leur âge.
Vous voir, & vous entendre, enfin, ſont des plaiſirs
Dont nous voudrions jouir ſans ceſſe ;
Mais, que votre delicateſſe
Nous paſſe encor quelques deſirs
Nous vous les cacherons pour eſtre moins coupables,
Convenez ſeulement qu'ils ſont inévitables,
Vous ſçaurez nous les pardonner.
A cela près, vous pouvez ordonner.
Chacun de nous à vos ordres fidelle,
Vous aſſure d'un tendre zele,

Digitized by Google

Et nous jurons par le sacré vallon,
Par les Muses, par Apollon,
Par Pegaze, par Hippocréne,
Par vous enfin, divine d'Argenon!
Que nous vous choisissons pour notre souveraine,
Et que pour vous servir, fallut-il perdre haleine,
Nous ne vous dirons jamais, non.

ODE.

TOy, qu'une mort prompte & barbare
Arrache à tes vastes projets!
Mortel; quel doux charme t'egare?
Que fais-tu! quels sont tes progrès!
Heureux objet de sa puissance,
L'Eternel comble ta naissance
Des plus favorables presens:
Mais ce magnifique assemblage,
Esclave d'un cœur trop volage,
Cede à tes malheureux penchans.

Ainsi dans ces tems, où le monde,
Chef-d'œuvre de son Createur,
Naissoit dans une paix profonde,
N'ayant qu'un seul admirateur:
On a vû rougir la nature
Dans la plus noble creature,
L'Image du Maître des Cieux:
De là sa race malheureuse
Pleure la pente ruineuse
Du premier de tous ses Ayeux.

Quelque éclat qui vous environne,
Craignez, mortels, d'y trop compter:
Il n'est ni Sceptre, ni Couronne,
Qui vous exempte de trembler.
Triste & dangereux appanage,

Digitized by Google

C'eſt peu pour conjurer l'orage,
Que l'impuiſſante Humanité :
Jadis, comptant trop ſur ſes forces,
Le premier Ange à ces amorces
A dû ſon orgueil terraſſé.

Helas ! parmi tant de tempêtes,
Dont les flots battent la raiſon ;
Combien de ſourcilleuſes têtes
Victimes de l'ambition,
N'ont pas pour une vaine gloire
Cedé lâchement la victoire
Aux efforts de la vanité?
Combien n'ont pas ſur l'apparence
Par une indigne preference
Hazardé la réalité?

En vain l'un & l'autre Neptune
Gémit, aſſervi ſous vos loix :
Vous les tenez de la fortune
Ces grands threſors, que je vous vois,
La cruelle à vos vœux propice,
Semble éloigner le précipice,
Qu'elle ne fait que dérober :
Tel eſt le bonheur qui vous joüe,
Qu'au haut de ſa fatale roüe
Vous ne montiez, que pour tomber.

Pleins de chimeriques idées,
Mortels, pour un ſort plus heureux
Vous allez chercher les contrées,
Qu'arroſent ces fleuves fameux :
Mais tout l'or, que roule leur ſable,
Nez pour un objet plus durable,
N'a pas dequoy vous arrêter.
Ouy : parcourant la terre & l'onde,
Vous nous apprenez que le monde
N'eſt pas fait pour nous contenter.

Digitized by Google

Mais vous, que la pourpre & l'hermine
Etale à l'univers jaloux ;
Vous nous vantez votre origine,
Et vous finissez comme nous :
Maîtres sur l'onde, & sur la terre,
Vous tremblez au bruit du tonnerre,
Le moindre revers vous abbat :
Vos flateurs & nombreux corteges
Ne vous sont-ils des privileges
Que pour tomber avec éclat.

En vain pour vous en faire accroire
On vante vos titres pompeux :
Tout au plus l'éclat de la gloire
Vous rend d'illustres malheureux
Egalez dans la même boüe,
Votre sang qui nous desavoüe
N'a pas dequoy vous élever ;
Et d'ailleurs votre independance
Met entre nous la difference
De vous rendre aisez à tromper.

Jamais l'Auteur de la nature
N'a dans l'ordre de ses dessein,
Pour enrichir sa créature,
Frustré l'ouvrage de ses mains :
Ouy. Du Sceptre & de la Couronne
Le chagrin, qui vous suit au thrône,
Dégouteroit bien des mortels :
Plus heureux, si dans leur misere
Leur malheur sert à les soustraire
A des abimes éternels.

Requête presentée par M. de Bonneval à M. de...

ADmirateur constant de Virgile & d'Horace,
Seduit par les honneurs que Rome leur rendoit,
J'ay

Digitized by Google

J'ai voulu sur leurs pas m'élever au Parnasse.
Le zele qui me possedoit,
Parut à mon esprit l'influence secrette
Que le Ciel répandoit pour me former Poëte :
Je n'attendis donc point un autre aveu des Dieux,
Pour la premiere fois je parlai leur langage,
Sujets badins & serieux ;
Ma Muse mit tout en usage.
Toucher le cœur d'Iris, fut mon apprentissage :
Sur les plus tendres tons, je chantai ses beaux yeux ;
Mais bientost son humeur volage
Me vendit cherement quelque instant précieux.
Sur les traces de Melpomene
J'ai souvent celebré les favoris de Mars ;
J'ai vû des Scipions, j'ai connu des Cesars,
Et je cherche encore un Mecene.
Apollon, est-ce là tout le prix de mes vers ?
A peine, ai-je cueilli quelque Laurier sterile ;
Vain travail, projet inutile,
Je laisse à qui voudra vos caprices divers.
De dépit je voulois abandonner sa lire,
Lorsque le divin Apollon
M'a flatté par un doux sourire ;
Et m'ayant ramené sur le sacré vallon,
M'a dit en quatre vers ce que vous allez lire.

Par mes divins conseils je viens t'encourager ;
Ecris, compose sans murmure :
L'Auteur, comme l'Amant, se paye avec usure ;
Il est pour tous les deux une heure du Berger.

Digitized by Google

Le mot de la premiere Enigme du mois passé, étoit la *Râpe*, & celui de la seconde, le *Sel*. Voici l'explication en Vers de l'une & de l'autre.

I.

Il faut par bleu que je m'en donne ;
Je veux, & ab hoc & ab hac,
Aujourd'hui prendre du Tabac.
Je ne suis ici pour personne.
Ma Râpe, ma foi, la voilà ;
La grille s'affoiblit & plie ;
Mais que m'importe de cela,
Pour dix sols on y remedie.

II.

A Vous le fils du Dieu qui porte la lumiere,
Si l'humide Element est aussi votre mere,
Jamais il n'en fut un pareil,
Fils de la Mer & du Soleil.
Vous entendant ainsi vanter votre nature,
Je croiois voir au moins d'un Geant la figure,
Et je voulois déja vous dresser un Autel ;
Mais les gens de grande naissance,
Ne sont pas toujours ce qu'on pense,
Et vous n'êtes qu'un grain de Sel.

ENIGME.

Je ne suis, ni corps, ni matiere ;
Je ne suis esprit, ni lumiere.
Que suis-je donc ? je ne sçai pas.
Si quelqu'un pouvoit me l'apprendre,

Digitized by Google

J'aurois des graces à lui rendre ;
Il me tireroit d'embaras.
Eh ! comment me pouvoir connoître ?
Puisque celui qui me fait naître
Sans aucun sentiment d'amour,
Dans l'instant me ravit le jour.
Je suis rien, comme on dit, ou du moins peu de chose,
Et je ne puis le contester :
Cependant, souvent, & pour cause,
Les plus habiles gens viennent me consulter.

AUTRE.

VOus, qui mepriſés ma figure,
Et qui de me plonger dans un fleuve de feu,
Par la tête & les pieds ne vous faites qu'un jeu ;
Apprenés quelle eſt ma nature.
Mon origine eſt noble & belle :
Dans ſa demeure naturelle,
Mon pere menaçoit jadis le Firmament :
De la terre & des airs il faiſoit l'ornement,
Et d'une verdure immortelle,
Il portoit dans l'hyver le brillant vêtement.
Tel fut mon premier ſort : quand une main cruelle
Vint l'arracher impitoïablement
Du ſein d'une mere fidele,
Pour le faire ſervir ſur un autre élement.
Aprés avoir brillé ſur la terre & ſur l'onde,
On déchira ſon corps pour me donner le jour :
Vil objet du mepris du monde,
Souvent le plus ſçavant vient me faire la Cour.
Le ſoir & le matin je ſuis aux gens d'affaire,
D'un ſecours nompareil ;
Par l'un & l'autre bout je chaſſe les tenebres,
Comme un ſecond Soleil.
Ainſi Lecteur, finit mon ſort ;
Tous les quatre Elemens entrent dans mon hiſtoire ;

Digitized by Google

Mais malgré mon éclat, ma grandeur & ma gloire,
Je ne suis que cendre à ma mort.

VAUDEVILLE.

UN Gascon, rusé matois,
Mais mince actionnaire,
Par ses seuls galans exploits
Connu dans cette Terre,
D'un tendron friand y fit choix,
Avant le terme des dix mois
La fille sera mere.
Vive, vive, vive le Quinquempoix.
C'est une autre Cithere.

D'une attentive maman
La fille trop gênée:
Esperoit innocemment
Se joindre à la mêlée.
Elle y rencontra maints grivois:
Gare: le produit des dix mois.
La Belle y fut visée.
Vive, vive, vive le Quinquempoix.
Oh! l'aimable contrée.

Un minois de soixante ans
Lassé d'un long veuvage,
Fit choix pour son passe temps
D'un Musicien sage.
Il se fit avancer les mois,
Agiota; puis au minois,
Chanta pour tout ramage:
Vive, vive, vive le Quinquempoix;
J'y gagne un Equipage.

La fille d'un Procureur,
D'humeur un peu coquette,
Par un jeune agioteur

Digitized by Google

Se fit conter fleurette.
Il raconta pour ſes exploits
Combien il gagnoit chaque mois.
Elle en fut ſatisfaite.
Vive, vive, vive le Quinquempoix,
Pour faire une amourette.

Un Abbé de ces cantons
Cherchant quelques novices,
Trocqua pour avoir des fonds
Un de ſes Benefices.
Il en fit d'utiles emplois;
Avant le terme des dix mois
Il en vit les premices.
Vive, vive, vive le Quinquempoix,
Les fonds y ſont propices.

Un Laquais d'Agioteur,
En moins d'une journée,
Sçût par un coup de bonheur
Changer ſa deſtinée.
Aujourd'huy fier de ſes exploits,
Il éclabouſſe le Bourgeois
Qu'il ſervoit l'autre année.
Vive, vive, vive le Quinquempoix
Pour les gens de livrée.

Nous nous croyons trop heureux,
Quand nous pouvons vous plaire;
Lorſque vous ſortez joyeux,
Rien ne nous eſt contraire.
La troupe chante à haute voix;
J'ay part au produit des dix mois
Sans être actionnaire.
Vive, vive, vive le Quinquempoix,
Et vive le Parterre.

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

A Varsovie le 10 Novembre 1719.

LE Roy de Pologne qui devoit revenir dans cette capitale, n'a pas voulu risquer ce voyage à cause des maladies contagieuses qui augmentent aux environs de Leopold. S. M. s'est renduë le 28 du mois passé à *Frauſtad*, afin de contenter les aspirans aux charges vacantes, dont Elle ne peut disposer qu'en personne dans ce Royaume. Le Roy declarera dans peu les raisons qui l'empêchent de *reaſſumer* les séances de la Diete generale dans le cours de cette année, comme on en étoit convenu à *Grodno* sur la fin de la precedente.

On écrit de *Poſnanie*, que l'Evêque de cette Ville a laissé des ordres avant que de se rendre à Cujavie, pour faire démolir soixante Eglises Reformées. Il est à craindre qu'il ne survienne, à cette occasion, de grands desordres de la part des Religionnaires qui commencent même à estre renforcés par ceux de leur Communion: ils sont déja au nombre de plus de huit mille hommes, la plûpart Silesiens.

Digitized by Google

Sur le bruit qui s'étoit répandu en Ukraine, que le Czar avoit été enlevé sur mer par les Suedois, le Peuple s'y étoit soulevé contre les troupes Moscovites qui se trouvoient dans ce Païs ; mais cette émeute n'a pas eu de suites fâcheuses, les Russiens s'étant contentés de s'assembler en Corps pour tenir ce Peuple en respect.

On mande de *Cracovie*, que le Czar voulant prévenir les ravages que la contagion cause sur les frontieres de ses Etats, y avoit fait dresser des potences, afin de détourner par la peine de la corde, ceux qui, pour s'en délivrer, auroient dessein de penetrer dans son Païs.

Le 15 de Septembre on vit à *Rabaczovv*, peu éloigné de Vilna, un phenomene en l'air, qui surprit tous les spectateurs : il parut une figure de maison embrasée, de laquelle partoient comme d'un feu d'artifice, des especes de fusées à peu près semblables à celles que l'on tire ordinairement ; ce qui dura un quart d'heure, après lequel il s'évanoüit, en finissant par un fracas si terrible, qu'il sembloit à une décharge de cent pieces de canon tirées en même tems ; & l'air en fut si agité, que l'on crut ressentir un tremblement de terre.

Digitized by Google

INGERMANIE.

A Peterbourg le premier Novembre 1719.

TOut l'armement du Czar se trouve en partie dans ce Port & à Revel, avec le gros de ses Galeres qui sont entrées sans aucune perte à Abo. Les dommages que les Suedois ont soufferts de notre expedition dans leur Païs, se montent à huit grandes Villes saccagées & brûlées, cent quarante-une maisons de campagne, 1363 Bourgs ou Villages, 21 Forges de cuivre & de fer, 43 Moulins, & 26 Magazins. Les seules Eglises ont été épargnées, & l'on n'a fait aucun mal aux Habitans qui ne se sont pas mis en deffense. On a enlevé ou tué tout le betail. Tous les meubles & autres effets ont été la proye de nos Troupes, qui en ont brisé, brûlé, ou jetté la plus grande partie dans la mer.

La detention des Negocians Anglois par ordre de S. M. Cz. dans cette Ville, n'a subsisté que 24 heures; le Conseil des Finances s'étant contenté que chacun d'eux donnât caution pour lui-même. On les avoit arrêtés, sous pretexte qu'ils refusoient de donner des assûrances les uns pour les autres, & qu'ils cherchoient à se retirer de ce pays, sans avoir préalablement acquitté toutes

Digitized by Google

toutes leurs dettes, tant par rapport au Public, qu'à l'égard des habitans.

Depuis que les Conferences d'Ahland sont rompuës, & que Messieurs Brusse & Osterman sont de retour dans cette Ville; on paroît fort irrité contre la Nation Angloise; & disposé à poursuivre sans relâche la guerre contre la Suede. Cependant la plûpart des Vaisseaux Marchands Anglois ont eu la permission de sortir de ce Port.

S. M. Cz. a absolument rejetté la mediation du Roy de la Grande Bretagne pour sa Paix avec la Suede; Elle a fait dire à l'Envoyé de Prusse, de se retirer de ses Etats, & a donné ordre à celui qu'elle tenoit auprès de S. M. Pr. de revenir sans prendre audience de congé. Le Ministre que notre Souverain avoit envoyé à la Porte, n'a pû réussir dans sa negociation, quelques propositions avantageuses qu'il ait offertes pour arriver à ses fins.

Le Czar a ordonné au College de l'Amirauté de faire construire dix Vaisseaux de guerre, qui doivent être prêts à mettre en mer, aussi-tôt que la saison le permettra. Comme S. M. paroît être dans la resolution de ne point rendre *Revel*, Elle a envoyé des ordres en Ukraine, pour en faire venir cinquante mille hommes en Livonie & en Finlande. Elle fait travailler d'ailleurs dans la vaste étenduë de ses Etats à

Digitized by Google

des preparatifs extraordinaires de guerre, tant par mer que par terre. Ce Monarque compte par ces dispositions de se mettre en état de faire téte à la Suede, ainsi qu'aux Alliez qui l'ont abandonné.

S. M. Cz. a interdit, sous de rigoureuses peines, tout commerce avec les pays Etrangers. Le Major Gener. Gunter, Gouverneur de Revel, n'est occupé presentement qu'à faire perfectionner les nouvelles fortifications de cette Place, auxquelles deux mille ouvriers travailloient depuis deux ans. Un des deux nouveaux Forts ordonnés pour couvrir le Port, est entierement construit, & l'autre, fort avancé; on les doit garnir de deux cens pieces de canon, pour en défendre l'entrée aux Vaisseaux Ennemis qui tenteront de s'en approcher.

Le Czar a refusé de donner audience au Ministre du Roy de Prusse. Cet Envoyé devoit informer S. M. Cz. des raisons qui avoient obligé le Roy son maître à conclure le Traité dont on a cy-devant parlé, avec le Roy de la Grande Bretagne.

Le Czar a de nouveau deffendu à ses Sujets & aux Negocians Etrangers établis dans ses Etats, de se donner bien de garde d'écrire à leurs Correspondans aucune nouvelle sur la situation des affaires du Pays. S. M. est si severe sur cet article, que plusieurs personnes de distinction ont été re-

Digitized by Google

leguées en Siberie, & d'autres renfermées pour avoir entretenu une simple correspondance de lettres avec quelques-uns de leurs amis qui se trouvoient dans d'autres Cours.

SUEDE.

A Stokolm le 8 Novembre 1719.

IL se tient à la Cour de frequens Conseils sur la situation presente des affaires, & particulierement sur les moyens de parer la nouvelle irruption dont le Royaume est menacé par les Moscovites, à la faveur de la premiere gelée. Ainsi, on fait toutes les dispositions necessaires, pour être en état de faire une Campagne d'hyver, en cas qu'il prenne envie aux Russiens de vouloir insulter nos Côtes, ou d'y faire une descente. On travaille avec empressement à des nouvelles levées, pour augmenter nos Troupes de 10000 hommes, sans compter celles du Landgrave de Hesse Cassel, & d'autres Princes de l'Empire, qui doivent passer dans ce Pays au Printemps prochain.

Les Russiens publient qu'ils vont faire construire des baraques en Finlande pour leurs Troupes, afin de tenir en alarmes celles de Suede pendant cet hyver.

Les points préliminaires de paix proposés par M. le General Poniatowski, pour

Digitized by Google

établir une solide Paix entre S. M. le Roy de Pologne Auguste II. Electeur de Saxe, & S. M. la Reine de Suede, ont été rendus Publics, avec la réponse donnée de la part de S. M. la Reine de Suede, aux Propositions de ce General. Suivant toutes les apparences, ces deux Couronnes seront bientôt d'accord.

On a découvert une conspiration formée par les Païsans d'Oster-Gothland, qui ont voulu reconnoître le Czar pour Souverain, quelque temps avant l'évacuation de ses Troupes de la Suede. Pour cet effet, ils s'étoient retirez au nombre de 4 à 500 dans la petite Ville de Suder-Coping, avec offre de fournir à ce Prince 4000 chevaux, à condition qu'il les prendroit sous sa protection. Les Chefs de cette conjuration ont été arrêtés par ordre du Gouvernement.

M. Eckeblad, Conseiller du Royaume, & M. Stiernkorn, Chancelier de la Cour, ont été nommés Commissaires, pour instruire & faire le Procés de ces Païsans. On prétend que quelques Gentils-hommes ont eu part à cette conspiration.

Les fourages sont d'un prix si excessif dans le Royaume, que ce qui coûtoit autrefois cinq écus, en vaut à present 60.

On a appris ici avec toute la joye imaginable, que l'*Armistice* pour 6 mois, entre la Reine de Suede & le Roy de Danemarc,

Digitized by Google

avoit été signée le 30 Octobre à Copenhague par Milord Polworth Ministre Anglois, au nom de la Reine de Suede. Cette Treve aura lieu dés le 8 de ce mois dans la Mer Baltique, & 10 jours aprés dans la Mer du Nord. Il reviendra à la Suede par ce Traité, Stralsund, Maleftrand, l'Isle de Rugen avec son Distric, jusqu'à la Riviere de Pene, &c. La Reine de son côté, cede à S. M. D. Wismar, à condition que cette Place ne pourra être venduë, hypotequée, ni fortifiée.

Le feu a consumé le 10 d'Octobre dans le Fauxbourg Septentrional de cette Ville, 2 à 300 Maisons. Le Prince, Epoux de la Reine, quoiqu'indisposé, y courut à cheval dés la pointe du jour, afin d'y donner les ordres convenables. Messieurs Rumpf & de Bie, Ministres des Etats Generaux, ayant presenté un Memoire à la Reine, pour obtenir la restitution des Vaisseaux Hollandois, S. M. leur a fait une réponse favorable, avec promesse de faire relâcher tous les Vaisseaux qui leur ont été enlevés pendant le cours de cette Guerre, autant qu'ils pourront être découverts, & suivant ce qui sera déterminé par des Commissaires nommés de part & d'autre.

Le Congrès de l'Isle d'Ahland étant entierement rompu, le Baron de Lilienstedt & le Chevalier Berkeley, revinrent le deux

Digitized by Google

d'Octobre de cette Isle dans cette Capitale; sans avoir pû executer la Commission dont ils étoient chargés.

Monsieur de Campredon, Ministre de France, presenta ces jours passés un Memoire, pour offrir la mediation du Roy son Maître, afin de contribuer au rétablissement de la Paix dans le Nord. La Reine a accepté cette offre.

M. le Comte de Sparre, qui a été fait Velt-Marêchal, & qui étoit parti pour aller à la Cour de France, en qualité de Plenipotentiaire, a eû ordre par un Exprès que la Cour lui depêcha le 9 du passé, de suspendre ce voyage, & de revenir ici. Le bruit s'est répandu depuis, qu'il sera chargé de quelqu'autre Commission, & que M. Charles Bielke, General-Major, se rendra à la Cour de France.

On continue de travailler avec succès au rétablissement des Mines qui ont été détruites, ou fort endommagées par les Moscovites.

La Reine a fait un present de dix mille écus à l'Amiral Noris, qui retourna le 20 du passé à bord de son Escadre, pour repasser en Angleterre.

Digitized by Google

DANEMARCK.

A Copenhague le 15 Novembre 1719.

CEtte Cour a appris avec plaisir le succès de l'expedition de l'Amiral Tordenschild, contre les Suedois, dans le Port d'Elsbourg. La Lettre de cet Amiral écrite à S. M. est datée du 9 Octobre, du Vaisseau *de Laaland*, prés de Marstrad : en voici la substance.

Les Suedois s'étant rendus Maîtres d'une partie de mon Armement, que le General Severin & l'Amiral Ehrenfeld avoient crû mettre en sûreté dans le Port d'Elsbourg, je formai le dessein de les surprendre. Dans cette vûë, je m'avançai le 8 sur les 9 heures du soir, avec 3 Chaloupes doubles, & 5 simples, à l'entrée de ce Port. Je me glissai avec tant de silence, entre deux nouvelles batteries de 24 Canons, qui étoient placées prés de la Forteresse de Neusbourg, que je surpris la sentinelle, composée de deux Enseignes, 12 Soldats, & de quelques hommes qui devoient servir l'Artillerie. Mon premier soin fut de faire enclouer les Canons des Ennemis ; aprés quoi il fut facile de m'emparer des Vaisseaux & Galeres qui étoient dans le Port. J'ai donc eu le bonheur de ramener le Prince Charles, *Galere montée de 36 Canons, la-*

Digitized by Google

quelle m'avoit été enlevée par les Suedois ; j'ai pris auſſi le Comte Morner, *Fregate de pareil nombre de Canons* ; le Langeſunt, *Vaiſſeau Marchand, & la Galiotte* S. Jean, *les 2 Machines flottantes, ſçavoir* la Lange-Maren *&* le Spytſtauge, *que les Ennemis m'avoient enlevées précedemment auprés de Gottembourg*, ont été brûlées, parce quelles étoient ſans voiles.

L'Eſcadre commandée par l'Amiral Norris, venant des côtes de Suede, a paru devant Copenhague, & a mis enſuite à la voile pour s'en retourner dans les Ports d'Angleterre. Cet Amiral a laiſſé ſeulement à Carelſcroon quelques Fregattes qui doivent hiverner en Suede.

M. d'Ahlefeld a été nommé par S. M. pour aſſiſter de ſa part au Congrès de Brunſwicx, où l'on doit traiter d'abord, de l'affaire de Stralſund & de Rugen. L'Amirauté a envoyé ordre aux Armateurs de rentrer dans nos Ports.

Le Roy, à la requiſition de l'Empereur & du Roy de la Grande Bretagne, a donné ſes ordres pour faire retirer la Fregate qui bloquoit depuis ſi long-temps le Port de Travemunde, à condition cependant que les Negocians de Lubec n'envoïeroient plus dorénavant aucune marchandiſe de contrebande en Suede.

Le 6 on publia dans cette Ville la De-

Digitized by Google

claration, pour une suspension d'armes, entre cette Couronne & celle de Suede.

L'Amiral Judiker a remis par ses soins à flot 4 Fregates Suedoises qui avoient été enfoncées cy-devant par les Suedois, prés de Mastrand, dans la crainte qu'elles ne tombassent en notre pouvoir. On les attend incessamment, pour les radouber dans notre Port. On a aussi repêché les Canons que les Suedois avoient jettés à la mer près de Stromstadt.

A Hambourg le 18 Novembre 1719.

MOnsieur Schmid, Agent de Hanovre, a reçû de cette derniere Cour 33 barils en especes d'or & d'argent; il y avoit dans un de ces Barils, cent mille Risdales qui doivent être incessament remises à la Reine de Suede. Le tout se monte à cent mille marcs d'argent.

Le 26 du mois passé, M. le Syndic Anderson, & Monsieur le Conseiller Peli, furent envoyés en qualité de Deputez à Hanovre, pour prier le Roy d'Angleterre de vouloir employer ses bons offices auprés de l'Empereur, afin de faire leur Paix avec S. M. I. qui a lieu d'être mécontente des desordres que la populace de cette Ville commit dernierement à l'Hôtel de son Ministre, & à la Chapelle des Catholiques.

Digitized by Google

Des Lettres de Roſtock portent que la Commiſſion Imperiale a enfin preſcrit un certain terme au Duc de Mekelbourg, pour répondre aux demandes & prétentions de ſa Nobleſſe ; faute de quoy elle ſera obligée de condamner S. A. S. par contumace.

On apprend que pluſieurs Marchands Anglois ont paſſé de Riga à Dantzig avec leurs meilleurs effets, dans la crainte d'une rupture prochaine entre S. M. B. & S. M. C.

Le Czar demande de nouveau 2 millions à la Régence de cette derniere Ville. Elle a lieu de craindre que faute de protection, elle ne ſoit encore expoſée à quelques nouveaux malheurs. D'un autre côté, la Nobleſſe de Curlande eſt fort tourmentée par les exactions continuelles que les Ruſſiens font dans leur Pays, parce qu'elle refuſe conſtament d'entrer dans aucune negociation, au ſujet de la Succeſſion proviſionelle de ce Duché.

M. Franz, Capitaine de Vaiſſeau Moſcovite, ſe tient toujours avec ſes trois Fregates dans le Port de Dantzik, pour éviter de tomber entre les mains de deux Vaiſſaux Suedois qui croiſent depuis plus d'un mois devant la Rade de cette Ville. Le Czar a mandé à ce Capitaine de ſe défendre juſqu'à l'extremité ; & il a fait de plus entendre aux Magiſtrats, que s'ils ne le protegeoient,

Digitized by Google

au cas d'insulte de la part des Suedois, il sçauroit bien se faire justice. Ces menaces ne les intriguent pas peu, apprehendant de s'attirer à dos, quelques précautions qu'ils prennent, l'une de ces deux Puissances. Ce qu'il y a de fâcheux, est qu'aucun Bâtiment n'a la liberté d'entrer, ni de sortir de ce Port.

On écrit de Frauſtad du 7 Novembre, qu'il y avoit été resolu le 5 dans le Conseil, que le Roy expedieroit des Universaux pour convoquer la Diette generale à Varsovie au 30 de Decembre, & non au Printemps prochain, comme on l'avoit crû; les affaires du Royaume ne pouvant s'accommoder d'un si long délai.

Le Duc de Holstein Gottorp a jugé à propos de prendre le nom du Comte *Reynbecq*, pendant le sejour qu'il fera dans les Cours de Hanovre, de Berlin, & de Vienne, où il va pour engager les Puissances à son rétablissement dans la possession de ses Duchez de Gottorp & de Sleyseuis.

Le Roy de Prusse arriva le 11 à Hanovre, pour y voir le Roy de la Grande Bretagne. L. M. s'embrasserent fort tendrement. On ne sçait pas encore si S. M. P. restera à cette Cour jusqu'au départ du Roy.

On vient de recevoir avis que le Czar étoit disposé à accepter la mediation de S. M. B.

Digitized by Google

En consideration des Ambassadeurs des Rois de France & de Sardaigne, les Chapelles Catholiques-Romaines n'ont pas encore été fermées à Hanovre, on n'attend que leur départ pour les interdire. Elles sont actuellement fermées dans le Pays de Cell.

M. de Tolstoy, Ministre du Czar à la Cour de Prusse, aprés avoir eu le 27 Octobre Audiance de Congé de S. M. P. partit le jour suivant de Berlin, pour retourner à Petersbourg.

P. S. Il arriva ici le 10 un Exprés des Deputez de cette Ville à Hanovre, avec avis que les Troupes du Cercle de la Basse-Saxe avoient ordre d'entrer dans le Territoire de cette Ville, si les Magistrats ne donnoient pas une prompte satisfaction à l'Empereur, au sujet du dernier tumulte. Sur cet avis le Senat convint avec le College de 180, & celui de 60, que la Ville feroit rebâtir l'Hôtel du Resident de l'Empereur; qu'elle feroit tirer à ses frais des copies des papiers perdus, dont les Originaux se trouveront dans les Archives de la Cour Imperialle; & qu'elle dédommageroit le Resident de toutes les pertes qu'il avoit souffertes à cette occasion. Il n'y a point d'exemple d'une pareille resolution, sans une conclusion formelle de la Bourgeoisie; mais comme l'affaire pressoit, on a jugé à propos de ne pas s'arrêter à cette formalité.

Digitized by Google

A Vienne le 15 Novembre 1719.

LE 4 M. le Comte de Ligneville, Lieutenant Colonel du Regiment du Prince Charles de Loraine, arriva ici de Sicile, precedé par quatre Postillons sonnant du cors, avec la nouvelle de la reduction de la Citadelle de Messine par l'armée Imperiale. Cette importante forteresse demanda à capituler le 18 Octobre, & le 19 la capitulation fut arrêtée. La Garnison après avoir obtenu tous les honneurs de la guerre, en sortit le 20 ; Dom Lucas Spinola ayant laissé dans la place 140 pieces de canon, & les Vaisseaux qui étoient dans le port de Messine. Le lendemain 5 leurs Majestez Imperiales se rendirent dans l'Eglise Cathedrale de saint Etienne, où elles assisterent au *Te Deum* qui fut chanté en action de graces, pour cette nouvelle conquête, que l'on espere devoir être bientôt suivie de celle de la Sicile entiere.

On continuë à interroger les personnes qui ont été arrêtées ici ; jusqu'à present on n'en a pû rien apprendre de positif. On assûre cependant que l'on rendra bientôt public un *Factum* ou Memoire touchant cette affaire, dans lequel on sera apparemment instruit des raisons qui ont engagé cette Cour à proceder contre les accusés.

Digitized by Google

On ne dit plus aujourd'huy que M. le Comte de Nimpsch soit aussi coupable qu'on l'avoit soupçonné lors de sa detention; il est même faux qu'on lui ait ôté la clef de Chambellan de S. M. I. & qu'il soit resté debout lorsqu'il a été interrogé par le Président du Conseil Aulique. On l'accuse seulement d'avoir eu un peu trop de liaison avec l'Abbé Tedeschy, qui faisoit partir & recevoit ses lettres sous l'enveloppe de ce Seigneur, que l'on dit devoir être relegué au Château de Roshenberg, où le Comte Sereni a été détenu prisonnier pendant fort long-tems. On prétend que l'Abbé Tedeschy a été convaincu d'avoir servi le Roy d'Espagne en qualité d'espion dans cette Cour.

Ibrahim Bacha, Ambassadeur de la Porte en cette Cour, celebra le 24 du mois passé dans son Palais la fête du grand *Bairam*, ou fête du sacrifice; une grande musique dans le goût des Orientaux, se fit entendre d'abord à huit heures du matin. Cette Excellence ayant tenu le Divan sous une tente, égorgea de sa propre main un mouton: Après cette ceremonie, les principaux Officiers de sa Maison lui firent compliment, & l'accompagnerent jusques dans son appartement qui étoit magnifiquement paré. Cet Ambassadeur tint table ensuite sous une autre tente avec tous ses Officiers

Digitized by Google

& Domeſtiques. Le reſte des viandes fut diſtribué par ſon ordre aux Pauvres. Après le dîner, il y eut un nouveau concert, ainſi qu'à 4 heures du ſoir; ce qui a été pratiqué de la même maniere juſqu'au 26 inclusivement.

Le Comte de *Diederichſtein* a été fait Preſident de la Chambre Aulique.

On celebra le 20 d'Octobre dans la Chapelle du Palais, un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de Madame la Ducheſſe de Berry: toute la Maiſon Imperiale y aſſiſta. L'Evêque de Vienne y officia au ſon de toutes les cloches de cette Ville & des Fauxbourgs.

M. Bruynings, Envoyé extraordinaire des Etats Generaux, a eu pluſieurs conferences avec le Comte de Zinzendorf, au ſujet de la derniere convention de la Barriere dans les Païs-bas, dont l'execution a été retardée par quelques nouvelles difficultés. Ce même Envoyé a auſſi fait de fortes repréſentations ſur l'établiſſement d'une Compagnie des Indes à Oſtende, & ſur le Vaiſſeau Hollandois pris & arrêté à Oſtende.

L'Electeur Palatin a écrit à l'Empereur, pour lui repreſenter les raiſons qu'il a eu d'ôter la Nef du ſaint Eſprit aux Proteſtans d'Heidelberg, & pour l'engager à ſoûtenir les interêts de la Religion Catholique;

Digitized by Google

mais il paroît que S. M. pour arrêter les nouveaux troubles que cette affaire peut exciter dans l'Empire, ne permettra aucune innovation, avec d'autant plus d'apparence, que les Proteſtans ſont fondés ſur les conſtitutions de l'Empire, ſur la Paix de la Religion faite en 1555, & ſur les Traités de Weſtphalie.

Le bruit ſe répand que les Venitiens ayant brûlé à la portée du canon de Trieſte un Vaiſſeau Imperial, l'Empereur avoit donné ordre d'arrêter tous les Bâtimens Venitiens qui ſe trouveroient dans les Ports de ſa domination.

La Cour Imperiale a fait des nouvelles plaintes à M. *Bruynin*, Envoyé de Hollande en cette Cour, au ſujet du retardement que les Etats Generaux apportoient à l'entiere execution de la nouvelle convention touchant la Barriere, ſur tout par rapport aux difficultés que les Etats Generaux faiſoient de permettre que S. M. I. prît poſſeſſion des Places qui lui ont été cedées par ce Traité. Les Etats Generaux ont écrit ſur cela à leur Miniſtre à Vienne, avec ordre de faire de nouvelles remontrances à cette Cour, & d'y repreſenter que la cauſe de ces retardemens dont on ſe plaignoit, ne dévoit nullement être attribuée aux Etats Generaux, puiſque l'execution de ce Traité ne dépendoit que de S. M. I.

Que

Digitized by Google

Que bien plus, on ne devoit nullement prendre en mauvaise part qu'ils employassent les mesures convenables pour se maintenir dans la possession des Païs qui leur avoient été accordés par la susdite convention, avant que de mettre S. M. I. en possession de ce qui lui a été cedé par le même Traité.

Affaires du Palatinat.

Les Gazettes de differens Pays, depuis cinq mois, ne sont remplies que des plaintes ameres que continuënt de faire les Sujets Reformés du Palatinat, tant à l'égard de ce qui a été fait contre leur Catechisme, qu'à celui de l'enlevement de la Nef du saint Esprit à Heydelberg, dont ils étoient en possession. C'est ce que l'on a pû voir fort au long dans ces mêmes Gazettes.

J'ay crû que le Public n'ayant encore entendu jusqu'à present qu'une partie, ne seroit pas fâché d'entendre l'autre.

Je satisferay donc avec d'autant plus de plaisir à la curiosité de ceux qui prennent quelque part dans ces demeslés, qu'il m'est tombé sur cette matiere deux Ecrits entre les mains, traduits de l'Allemand en François, qui sont des plus instructifs.

Le premier de ces Ecrits est une réponse de S. A. E. Monseigneur l'Electeur Palatin

Digitized by Google M

du 7 Octobre, adreſſée à S. M. R. de Pruſſe, & à S. A. S. M. le Prince de Heſſe Caſſel, touchant le Catechiſme de Heydelberg. Le ſecond, eſt une réponſe qui refute tous les bruits & les ſoupçons, qui s'étoient répandus d'une innovation en matiere de Religion, lorſque S. A. E. a jugé à propos de reprendre à ſes Sujets reformés la Nef de la ſuſdite Egliſe du ſaint Eſprit.

De Francfort le 1. Novembre 1719.

IL paroît une réponſe imprimée en date du 7 d'Oct. de la part de ſon Alteſſe Electorale Palatine, addreſſée à ſa Majeſté Royale de Pruſſe, & à ſon Alteſſe le Prince de Heſſe-Caſſel, touchant un Livre intitulé: *Catéchiſme de Heidelberg.* Cette réponſe contient en ſubſtance, qu'on n'avoit point eû deſſein de faire aucun changement dans ce Catéchiſme, en tout ce qui regarde les Symboles, & les Dogmes de la Religion reformée, ni d'empêcher les Sujets qui font profeſſion de cette Religion d'en faire librement tous les exercices; ou donner aucune atteinte à la liberté de conſcience, & encore moins d'agir contre les Traités de Paix & les Conſtitutions de l'Empire, auxquelles on eſt réſolu de ſe conformer en tout: mais qu'on avoit ſeulement été obligé, pour des raiſons importantes, d'ôter l'abus qu'on avoit

Digitized by Google

fait des Armes de son Alteſſe Electorale, en les mettant à la tête dudit Catéchiſme, & de changer la réponſe odieuſe à la 80e Demande, & d'autres expreſſions outrageantes, qui ne ſont point d'ailleurs eſſentielles à la Doctrine que profeſſent les Reformés. A cette réponſe, on a joint un écrit dans lequel on expoſe les raiſons ſolides, pour leſquelles les Catholiques ont pris poſſeſſion de l'autre moitié de l'Egliſe du Saint Eſprit; & on y démontre la fauſſeté de la plûpart des nouvelles qu'on avoit debitées en differents endroits, à l'occaſion de cette priſe de poſſeſſion, tant dans les Gazettes que dans d'autres imprimez & même à la très-louable Diette de l'Empire; on en démontre, dis-je, la fauſſeté, puiſque la Gazette de Leide du 6 & du 10 de ce mois, a deſavoüé ce qu'elle avoit fauſſement avancé, entre autres, touchant la Maiſon de l'*Univerſité*; les Reformez même de Heidelberg ont refuté par écrit cette nouvelle & pluſieurs ſemblables.

Le Bâtiment de la nouvelle Egliſe qu'on a offert aux Reformez, en échange, pour la moitié de l'Egliſe du Saint Eſprit, avance beaucoup; on y travaille avec tant de diligence (autant que la ſaiſon preſente le permet) qu'elle pourra être en état de ſervir au commencement de l'été prochain. De tout ce-cy pourront être témoins oculaires

Digitized by Google

MM. les Envoyez de leurs Majestez Royales, Britannique, & Prussienne, qui sont arrivez à Heidelberg; & ils trouveront par eux-mêmes qu'on n'a rien fait de contraire à l'équité, & que les Reformez du Palatinat n'ont reçû aucun tort, comme on l'avoit mal à propos debité.

Du Palatinat le 7 Novembre 1719.

ON a envoyé de Heidelberg à differentes Villes Imperialles & autres, les réponses suivantes, touchant les affaires de Religion; sçavoir, pourquoi on ne pouvoit approuver sous la domination d'un Prince Catholique, la réponse à la 80e Demande, & autres expressions outrageantes qui se trouvent dans un Livre intitulé Catechisme des Reformés de Heidelberg; *c'est ce qui a donné occasion à son Alteſſe Electorale palatine de faire là dessus une Ordonnance generale.*

COPIE.

P. P.

NOSTRE, &c: Nous avons lû l'écrit qu'il a plû à Vôtre Majesté Royale de nous adresser, en datte du 27 May dernier, à l'occasion de l'Ordonnance generale que nous avons faite dans nos Pro-

Digitized by Google

vinces Electorales touchant le Catechisme reformé. Je répondray sur cela à Vôtre Majesté Royale, amiablement, & comme il convient de le faire à un bon Oncle, que notre dessein n'est pas de mettre en question, si ledit Catechisme a été reçû depuis plusieurs années dans l'Eglise reformée, comme un Livre symbolique, ni s'il a été reconnu pour tel à Dortrechs: mais V. M. R. nous rendra aussi la justice de croire, que notre dessein ne fut jamais, & n'est point de donner, ni de laisser donner aucune atteinte aux articles de paix favorables à nos sujets de la Religion Reformée, ni de restraindre ou laisser restraindre la liberté de conscience qui leur est accordée par les Constitutions de l'Empire; comme le demontrent assés les préeminences & privileges sans nombre, dont joüissent si authentiquement les Reformés, qui demeurent dans nos Provinces Electorales: préeminences & privileges, tels qu'il est inoüi que les Catholiques en aient de semblables dans aucun Etat de l'Empire, dont le Souverain fait profession de la Religion Reformée ou Lutherienne.

V. M. R. étant aussi éclairée qu'elle l'est, jugera aisément que les injures & les maledictions, qui sont contenuës dans la 80e Demande, & en plusieurs autres endroits dudit Catechisme, n'apportent au-

Digitized by Google

cun avantage à la Religion reformée, & que la liberté de conscience accordée par les traités de Paix, ne peut aucunnement, de quelque façon qu'on l'interprete, favoriser une maniere d'enseigner la jeunesse si irreguliere, & si contraire même aux principes de la Religion reformée, & qui dans un Pais où il y a diversité de Religions, n'engendre que des haines inveterées qu'on suce avec le lait, des inimitiés & des troubles; & cause aux Princes chargés du gouvernement des Peuples, mille chagrins & fâcheuses affaires, comme nous ne l'avons, helas! que trop experimenté; funestes effets! qu'un Prince est obligé en conscience d'empêcher de tout son pouvoir, tant en vertu desdites pacifications, que par l'obligation que lui imposent sa Charge & sa Dignité. Mais ce qui nous a été le plus sensible dans cette affaire, c'est de voir que, suivant l'instruction dudit Catechisme, on accuse publiquement tant dans les Chaires que dans les Ecoles la Religion Catholique, d'une idolatrie detestable, & qui n'est jamais venuë en pensée à aucun Chrétien; & qu'ainsi Nous, qui par la grace de Dieu faisons profession de cette Religion, nous avons été indirectement & par une consequence infaillible, accusé du même crime par nos Sujets, à qui cependant la personne de leur Souve-

Digitized by Google

rain doit être en tout sacrée & respectable; & que de cette sorte ils nous ont deshonnoré, sans se souvenir de leur devoir, & du respect qui nous est dû; & que nonobstant tout cela on prétend que nous souffrions qu'un tel Livre soit imprimé, sous le faux prétexte d'un privilege par nous accordé, & d'une expresse Ordonnance de notre part. De tout cela V. M. R. suivant sa droiture naturelle, peut aisément conclure que la suppression que nous faisons desdits Catechismes, qui ont été imprimés sous notre sceau, & avec un privilege supposé, ne doit en aucune façon être regardée comme une atteinte donnée à la liberté de conscience de nos Sujets de la Religion Reformée. Nous n'avons garde de vouloir rien ôter ou ajoûter au dit Catechisme dans tous les articles, où il ne s'échape point au delà des principes de sa Religion; car nous ne songeons pas à ôter à nos sujets la liberté de conscience que les loix de l'Empire accordent à chacun. Mais que nous souffrions, sans témoigner notre juste ressentiment, les fausſetés insuportables que nous avons remarqué cy devant dans ce Livre, & qu'on y impute à notre Religion; que nous souffrions que nos sujets nous accusent tous les jours publiquement, & dans leur Catechisme, & dans le Service Divin, de commettre une

Digitized by Google

idolatrie ; c'eſt à quoi, ni la prétenduë acceptation ſymbolique de ce Catechiſme, ni le monde équitable, ne peuvent nous obliger.

Pour ce qui eſt des expreſſions & clauſes dont ſe ſert le Concile de Trente, & qui paroiſſent dures à ceux de la Religion reformée, nous ne ſommes pas en pouvoir de les changer : mais il conſte auſſi, que le Concile de Trente n'accuſe point d'idolatrie les Religions qui le contredifent, & qu'on n'enſeigne point cela aux enfans dans le Catechiſme, comme un article de Foi, tiré de ce Concile. Et puiſque nous ſommes obligez d'emploier tous les moyens poſſibles pour ôter par nôtre pouvoir ſouverain, conformément aux Conſtitutions de l'Empire, le ſcandale & le trouble qu'ont cauſé dans nos Provinces la 80e demande & autres expreſſions qui ſe trouvent dans ledit Catechiſme, en laiſſant cependant à chacun la liberté de conſcience, pour notre repos & celui de nos Sujets, & que d'ailleurs on s'eſt donné la licence de faire imprimer de pareils livres dans le lieu même de notre reſidence, ſous pretexte d'un privilege par nous accordé, & d'un ordre émané de nous à ce ſujet ; entrepriſe qui certainement ne s'eſt faite qu'au ſçû & du conſentement du Conſeil Eccleſiaſtique Reformé, puiſqu'il eſt, dis-je, notoire que ledit

Digitized by Google

ledit Conseil a obligé l'Imprimeur Catholique de ce temps-là, de faire cette impression, en le menaçant, en cas de refus, de mettre un autre en sa place, auquel il feroit imprimer ce Catechisme : tout cela nous donne un juste sujet de supprimer ce Livre.

C'est pourquoi, mon Oncle, j'espere que V. M. R. dans ces conjonctures si pressantes, écoutera la justice qui parle d'elle-même, & que non seulement elle approuvera la suppression desdits Catechismes ; mais encore, qu'elle interposera ses bons offices, pour que nos Sujets de la Religion Reformée ne se servent doresnavant de leur Catechisme, qu'avec la suppression de la 80e demande, & des autres expressions outrageantes : Au reste nous sommes &c.

A Heydelberg le 14 Aoust 1719.

A Sa Majesté Royale de Prusse,

& M. M.

HESSE CASSEL.

En réponse à leur Ecrit du 15 Juin.

Digitized by Google

Réponse à un Ecrit, au sujet du bruit qui s'étoit répandu qu'on vouloit innover, en matiere de Religion, & en particulier, touchant la partie que les Reformés ont euë depuis quelques années dans l'Eglise du saint Esprit; dans lequel Ecrit on se plaint qu'en leur assignant un équivalent, on enfreint le Traité de Paix de Vestphalie.

Mon très-honoré Monsieur,

COmme vous êtes fort versé dans la connoissance des affaires publiques, il ne se peut que vous ne sçachiez les dispositions que le Traité de Paix de Westphalie a faites touchant la Religion dans le Palatinat, & quels droits ont possedés & exercés les Electeurs Palatins avant les mouvemens de Boheme, & comme leurs successeurs ont été remis par ledit Traité de Paix, & par l'investiture Imperiale dans les mêmes droits dont ils joüissoient avant. Ainsi il n'est pas necessaire que je m'étende sur cette matiere, d'autant plus que sous la presente très glorieuse domination de son Alteſſe Electorale Palatine, on ne donne pas le moindre sujet aux Reformés de faire aucune juste plainte à cet égard. Mon dessein n'est que de vous marquer en peu de mots, que non seulement l'an 1705, en l'absence de la Cour,

Digitized by Google

on a accordé aux Reformés pour l'exercice de leur Religion, par une Declaration *ad interim*, une partie de l'Eglise du saint Esprit, qui a été fondée par Rupert, Roy des Romains, & destinée à l'usage de la Cour, & pour servir de sepulture aux Princes de sa Maison, & dotée à cette fin par ses successeurs. En effet, depuis ce temps, les Princes & Comtes Palatins ses successeurs, y ont été enterrés : mais outre cela, on leur a cedé privativement & en entier, l'Eglise de saint Pierre, qui n'est pas d'une moindre étenduë que la premiere. Or, le Sereniſſime Electeur Jean Wilhelm, de très heureuse memoire, frere du Prince aujourd'hui regnant, n'ayant jamais residé à Heydelberg, n'a pas eu besoin dans cette Ville d'une Eglise à l'usage de la Cour, pour y assister au Service Divin, & aux autres solemnitez, où le Prince se trouve avec toute sa Cour: mais ledit Electeur étant mort à Dusseldorff, comme il fallut faire ses obseques solemnelles, selon la coutume generalement reçûë de tous les païs Catholiques, & comme il se pratique à la mort des personnes du premier rang, on trouva que la partie que les Catholiques avoient dans ladite Eglise, étoit trop petite pour y faire lesdites ceremonies. C'est pourquoy, le Prince aujourd'huy regnant, à son entrée dans le lieu de sa residence, trouvant qu'il avoit besoin de

Digitized by Google

ladite Egliſe, tant pour les raiſons alleguées, qu'à cauſe que ſa Cour eſt fort nombreuſe, & qu'il y a tous les jours un grand concours d'Etrangers, a fait ſçavoir très gracieuſement, directement & indirectement aux Conſeils Eccleſiaſtiques Reformés, qu'il vouloit leur faire bâtir une nouvelle Egliſe, en équivalent, pour la partie qu'ils avoient dans l'Egliſe du ſaint Eſprit, à quoi ils n'ont jamais donné aucune réponſe; quoiqu'on ne puiſſe conteſter à un Souverain le pouvoir de transferer les édifices publics d'un lieu à un autre, quand il le juge à propos.

Madame la Sereniſſime Princeſſe, & Comteſſe Palatine de Sultzbach, fille de nôtre Electeur, accoucha au printemps d'un jeune Prince, qui mourut après avoir reçû le ſaint Baptême; on fut obligé de laiſſer le corps de ce jeune Prince ſans ſepulture, à cauſe de la ſeparation qui étoit dans l'Egliſe du ſaint Eſprit, où les Princes & les Comtes Palatins ont leur ſepulture: c'eſt ce qui donna à S. A. E. une nouvelle occaſion de faire aux Reformés les mêmes offres de leur faire bâtir une nouvelle Egliſe, en équivalent, pour la partie qu'ils avoient dans ladite Egliſe du ſaint Eſprit, à quoy les Reformés ont fait entendre qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient accepter ces offres. Surquoy S. A. E. a demandé le 7.

Digitized by Google

Septembre passé, les clefs de cette Eglise, & en a fait prendre possession aux Catholiques, & renverser le mur de separation qui y étoit, ce qui s'est passé sans aucun trouble : elle a aussi commencé à faire travailler à une nouvelle Eglise. Or, quoique les Reformés ayent eu jusques ici assez de place dans la vaste Eglise de saint Pierre, pour y faire leurs presches & leur service à differentes heures ; cependant ils se sont fait ériger une Eglise de planches, en attendant que la nouvelle fut achevée ; & cela, à dessein seulement de faire sans sujet ni necessité, du bruit dans les Cours mal informées, & de leur causer des frais inutiles à l'occasion des Ambassades qu'on y envoyera.

Cependant, en tout cas, les Cours Etrangeres trouveront qu'aucun Gentilhomme, ni Particulier non Catholique, ne garde si exactement les Traités de Paix à l'égard de ses Vassaux Catholiques, que S. A. E. les observe à l'égard de ses Sujets Reformés, les prévenant de son amour paternel & de ses faveurs, leur laissant l'exercice libre de leur Religion & la liberté de conscience ; quoiqu'elle ait souvent juste sujet de prendre en mauvaise part leur maniere d'agir insupportable, & les paroles scandaleuses avec lesquelles ils attaquent la Religion Catholique & dans leurs Prêches

Digitized by Google

publics, & dans les converſations privées ? Puiſque donc que la clemence de notre Electeur Sereniſſime, à l'égard de tous ſes Sujets vous eſt aſſés connuë, Monſieur, & que tout le monde en peut rendre témoignage ; qu'il fait ſentir les effets de cette clemence à tous, ſans avoir égard de quelle Religion ils ſont, donnant les Charges tant civiles que militaires, les recompenſes & les graces indiſtinctement, à tous : & même, quelques Reformés aiant obtenu de lui juſques à deux, trois, & pluſieurs Charges differentes, vous pouvez aiſément juger, Monſieur, que les Reformés n'ont nul ſujet de ſe plaindre, & que le bruit qu'ils ont fait, au ſujet du prétendu tort qu'on leur faiſoit, ſe détruit par lui-même, & qu'au contraire on peut ici dire tout court

Hoc non eſt verum quòd non ex ordine rerum
Templum ſit captum, vel contra fœdera raptum :
Nam redit ad Dominum quod fuit ante ſuum.

Je ſuis avec reſpect,

Mon trés-honoré Monſieur,

Votre Serviteur
& ami connu.

Digitized by Google

A Bruxelles le 28 Novembre 1719.

MOnsieur Pesters, Resident de L. H. P. dans cette Ville, depêcha le 26. du mois passé un Exprés à la Haye, pour donner avis qu'un Armateur d'Ostende s'étoit saisi dans la Manche à la hauteur de Douvre, d'un Vaisseau * Hollandois; & avoit repris en même temps dans la Manche un des deux Vaisseaux Ostendois, enlevé par les *Croiseurs* de la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande sur les Côtes de Guinée. L. H. P. renvoyerent sur le champ le même Exprés à M. Pesters, avec ordre de reclamer ce Vaisseau, & de faire sur cela les remontrances convenables au Marquis de Prié. Ce Ministre ne fit point d'autre réponse à M. Pesters, sinon qu'il en avoit donné avis à la Cour Imperiale, & qu'il en attendoit des ordres pour s'y conformer. L'Equipage a cependant été mis en liberté.

Le 5, le Capitaine Winter, qui a pris le Vaisseau Hollandois, eût une longue Audience du Marquis de Prié, à qui il fit rapport de son expedition, & qui le reçut trés-gracieusement. On paroît trés-satis-

* *Ce Vaisseau a été conduit le 24 Octobre à Ostende.*

Digitized by Google

fait de la conduite de ce Capitaine. Il paroît une Declaration de la Regence, contenant en substance: que la prise du Vaisseau Hollandois ne doit pas être regardée comme une represaille, puisque c'est le même Vaisseau que l'Ostendois avoit pris & conduit à *Del-Mina*; & que suivant les Commissions de l'Empereur, il est permis à nos Vaisseaux de tirer raison de ceux qui ont commis quelques hostilités à leur égard. On apprend que l'autre Vaisseau Ostendois, qui a été enlevé par ceux de la Compagnie des Indes occidentales de Hollande, appartient principalement à un fameux Banquier de Hollande. M. *Leathés*, Resident de S. M. Br. ici, a fait de nouvelles instances, conjointement avec M. Pesters au Marquis de Prié, pour le relâchement de ce Vaisseau; mais S. Exc. s'en est excusée sur ce qu'elle n'avoit pas encore reçû des ordres de l'Empereur à ce sujet: qu'en les attendant, elle pouvoit bien desavoüer que les Vaisseaux Ostendois eussent jamais eu commission du Gouvernement, ni de la Cour de Vienne, pour user de represailles contre les Vaisseaux Hollandois, mais qu'il étoit bien vrai qu'on leur avoit donné la permission de se défendre en cas qu'ils fussent attaqués.

D'un autre côté, on écrit de Hollande, que la Compagnie des Indes occidentales

Digitized by Google

en avoit porté ſes plaintes aux E. G. qui ont nommé des Commiſſaires à cet effet. La Province de Zéelande eſt celle qui paroît la plus irritée ſur cela ; elle a propoſé méme des moyens un peu trop violens pour en avoir ſatisfaction. De plus, les Deputés de l'Etat ont eu une conference à la Haye ſur cette affaire avec Milord Cadogan.

M. Peſters fit ces jours paſſés avec le Marquis de Prié l'échange des Actes pour mettre l'Empereur en poſſeſſion des Villes & Chatellenies de la Bariere, afin de décharger les Magiſtrats du Serment de fidelité qu'ils avoient prêté aux E. G. Le Marquis de Prié donna réciproquement les ordres neceſſaires, pour mettre L. H. P. en poſſeſſion de l'extenſion des limites de Flandres. Le Prince Claude *de Ligne* a été nommé pour aller, au nom de l'Empereur, prendre poſſeſſion des Pays qui viennent de lui être cedés, & y recevoir le Serment de fidelité. Les Etats de Flandre ne paroiſſent pas fort diſpoſés à accorder le ſubſide qui leur a été demandé.

Les Oſtendois, avec quelques Negocians d'Anvers & d'autres Villes, ont deſſein d'équiper encore 6 Vaiſſeaux pour les envoyer le Printemps prochain, aux Indes orientales & occidentales, ſous Pavillon Imperial. On a reſolu de former dans ce Pays une Compagnie des Indes, à l'imitation de

Digitized by Google

celle de Flandres, quelques obstacles qu'on puisse y rencontrer.

On va travailler en même temps à la reparation du Port d'Ostende, quoiqu'il ne soit pas facile de le rendre praticable pour de gros Vaisseaux.

Le Conseil de Brabant avoit bien voulu permettre à la veuve & aux enfans du Doyen decapité, de prendre le deüil; mais le 10 de ce mois, un Huissier du Conseil, à la requisition du Procureur General, fit arrest sur tous les biens de ce défunt Doyen, quoique sa Sentence n'ait pas encore été insinuée à ses heritiers. Les Sentences des Doyens condamnés devoient être effectivement publiées; mais tout à coup, il est survenu un contr'ordre, & l'on a enlevé 200 des exemplaires, jusqu'aux maculatures. On a même tiré serment de l'Imprimeur & des ouvriers, pour sçavoir s'ils n'en avoient retenu aucuns, avec defense d'en faire paroître un seul, sous peine de la vie & de confiscation des biens. Il se retire tous les jours un grand nombre de Bourgeois de cette Ville, qui vont se refugier à S. Tron.

Le 4, Fête de S. Charles Borromée, dont l'Empereur porte le nom, on fit les Ceremonies accoutumées en pareil cas.

Digitized by Google

HOLLANDE.

A Amsterdam le 25 Novembre 1719.

LA Ville d'Amsterdam a fait declarer qu'elle consentoit à l'accession de la quadruple Alliance. Le Marquis de Beretti a donné un nouveau Memoire à leurs Hautes Puissances, pour leur representer les raisons qui doivent les porter à rejetter cette alliance.

M. *Robethon*, Secretaire du cabinet de S. M. B. est entré plusieurs fois en conference avec les Députés de l'Etat, sur les affaires de la Religion dans le Palatinat. Il a assuré l'Etat que le Roy son maître n'abandonneroit point cette cause, que l'Electeur Palatin n'eût rendu justice à ses Sujets Protestans; il ajoûta qu'au cas que S. A. E. ne s'y déterminât pas incessamment, S. M. se flattoit que L. H. P. suivroient son exemple, & useroient de represailles envers les Catholiques Romains de ce Pays-cy.

L'affaire de la succession du feu Roy Guillaume, est toujours dans le même état. M. de Meinerthagen a envoyé à Berlin un état au vrai des dettes dont cette succession est chargée. Milord Cadogan fait esperer à cet Etat que le Roy son maître tâchera

Digitized by Google

de disposer le Roy de Prusse à entrer dans des voïes d'un accommodement juste & raisonnable. C'est ce que les Provinces Unies souhaitent ardemment.

On ne doute pas que M. de Burmania ne soit presentement arrivé en Suede. Ses instructions portent entre autres, de renouveller le Traité de Commerce conclu à Nimegue entre la Suede & cette Republique, étant expiré depuis long-temps. Cependant les Etats de Hollande sont toûjours dans les mêmes dispositions touchant cet Ambassadeur; ils ont même donné à entendre à M. Preis, Resident de Suede à la Haye, que la Province de Hollande n'aura aucun égard à tout ce qui pourra être conclu à Stokolm par le ministere de cet Ambassadeur; & que comme cette Province est la plus interessée dans le commerce de la mer Baltique, elle étoit resoluë d'envoyer à Stokolm une personne de credit de leur Corps, pour traiter de cette affaire. On prétend que M. Preis a promis d'en donner avis à la Cour de Suede.

M. le Comte de Windisgratz Ministre de l'Empereur, avoit fait naître quelques difficultés au sujet de la presentation de ses Lettres de creance à l'Etat, qu'il vouloit faire remettre par son Secretaire contre l'usage ordinaire en pareil cas; mais il s'est enfin determiné par l'entremise des Comtes de

Digitized by Google

Morville & Cadogan, à les presenter lui-même au Président de semaine des Etats Generaux.

Dans la premiere Conference qu'il eut avec les Deputés de l'Etat, il donna des assûrances de la part de l'Empereur touchant les dispositions de S. M. I. à entretenir une bonne intelligence avec cet Etat; il leur recommanda ensuite l'affaire de la quadruple Alliance, se flattant qu'il auroit l'honneur de signer incessamment cette accession de l'Etat. Les Deputés lui témoignerent qu'il y avoit lieu de croire que tout se termineroit à la satisfaction de S. M. I. & de ses Alliés. Ils se servirent de cette occasion, pour lui recommander l'affaire de la Barriere, le priant d'en écrire à la Cour Imperiale pour en procurer une prompte & entiere execution. Ils passerent ensuite à l'affaire du Vaisseau Hollandois, pris par les Ostendois, à quoi le Comte de Windisgratz répondit qu'il n'avoit aucune instruction sur ce sujet; mais on sçait que ce Comte a ordre de la Cour Imperiale d'être ferme sur cela, & de ne point consentir au relâchement de ce Vaisseau, que préalablement l'Etat n'ait fait donner une entiere satisfaction aux Interessés dans les deux Vaisseaux Ostendois pris par ceux de la Compagnie Occidentale dans ce Païs.

On continuë à faire les dispositions pour

Digitized by Google

recevoir S. M. B. à *Helvoetsluys*, & les preparatifs pour son embarquement.

M. de Marsey Resident de S. M. B. à Geneve, a reçû ordre du Roy son maître de demander aux Magistrats de cette derniere Ville, que le Lord Marr fut resserré plus étroitement, à cause de quelques nouvelles intrigues qu'on avoit découvertes.

Il paroit à la Haye une Relation contenant les motifs du retour de la flotte Russienne dans les Ports de Revel & de Cronslot, pour détruire les bruits qu'on avoit répandus, qu'elle s'étoit retirée sur les avis de la jonction de la Flotte Angloise avec celle de Suede. On y a joint une Lettre de S. M. Cz. écrite à l'Amiral Norris, à bord de l'Ingermanie le 18 Juin nouveau style, avec deux autres Lettres de l'Amiral Norris au Czar, l'une du 11 Juillet, l'autre du 12 Septembre, & une de Monsieur Brusse General de l'Artillerie, au Lord Carteret, du 22 Septembre nouveau style.

P. S. le Comte Cadogan ayant eu avis par un Exprès, que le Roy de la Grande Bretagne devoit arriver le 22 au soir à Schoonhouen, partit pour aller à la rencontre de S. M. Le Comte de Sunderland a dû s'y rendre le lendemain.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres le 23 Novembre 1719.

LE premier de ce mois, le Major *Devisscher*, Aide de Camp du Lord Vicomte *Cobham*, arriva de *Vigo*, avec la Relation suivante.

Son Excellence le Lord Vicomte *Cobham*, avec les Vaisseaux de guerre, commandés par le Vice-Amiral *Mighels*, & les Troupes à bord des Vaisseaux de transport, étant arrivé sur les Côtes de *Galice*, il resta à croiser pendant 3 jours à la hauteur, où l'on avoit ordonné au Capitaine *Johnson* de venir joindre la Flotte; mais n'en ayant aucunes nouvelles, & le danger qu'il y avoit de rester dans cette saison sur la Côte avec les Bâtimens de transport, demandant qu'on prît des mesures pour agir sans lui, & le Vent étant favorable pour *Vigo*, S. Excel. prit la résolution de faire voile vers cet endroit.

Le 10 Octobre, nous entrâmes dans le Port de *Vigo*, & les Grenadiers ayant été d'abord mis à terre, environ à 3 milles de la ville, ils avancerent le long de la Côte. Quelques Païsans tirerent sur eux du haut des Montagnes, mais à une trop grande distance, & sans aucun effet. Le Lord *Cobham*

Digitized by Google

se fit mettre à terre avec les Grenadiers, & le reste des troupes le joignirent aussi promtement que les chaloupes purent les y transporter. Cette nuit & le jour suivant, jusqu'au lendemain, les troupes resterent sous les armes. Cependant, on envoya à terre des provisions pour 4 jours, & l'on posta des Gardes sur diverses avenuës, jusqu'à un mille environ dans le Païs.

Le 12 le Lord *Cobham* s'approcha plus prés de la Ville avec ses troupes, & se campa dans un poste avantageux, la gauche s'étendant vers la Mer prés du Village de *Boat*, & la droite vers les montagnes. Ce mouvement de nos troupes, & quelques détachemens qui avoient été envoyés pour reconnoître la Ville & la Citadelle, firent juger aux Ennemis qu'on se préparoit à les aller attaquer. Sur quoi ils mirent le feu aux affuts des canons de la Ville, encloüerent ces canons, & firent connoître par tous leurs mouvemens, qu'ils avoient dessein d'abandonner la Ville aux soins des Magistrats & des Habitans, & de se retirer dans la Citadelle avec les troupes reglées. Sur cela le Lord *Cobham* fit sommer la Ville de se rendre, ce que les Magistrats firent sans aucune difficulté. Sur le soir, le General envoya le Brigadier *Honywood* avec 800 hommes, pour prendre poste dans la Ville, & dans le Fort *S. Sebastien* que les Ennemis avoient

Digitized by Google

avoient aussi abandonné.

Le 14, une Galiote à bombes commença à bombarder la Citadelle, mais avec peu d'effet, à cause de la trop grande distance. Le soir, les gros Mortiers & ceux à la *Cohorne* ayant été transportés dans la Ville, au nombre de 40 à 50 grands & petits, & placés sur une Batterie à couvert du Fort *S. Sebastien*, ils commencerent dans la nuit à joüer sur la Citadelle, & continuerent pendant 4 jours avec beaucoup de succés. Le quatriéme jour, le General fit debarquer du gros canon, & le fit placer avec quelques autres pieces qu'on avoit trouvées dans la Ville, sur une Batterie du Fort *S. Sebastien*. Dans le même temps, il fit sommer le Gouverneur de se rendre, lui declarant que s'il attendoit jusqu'à ce que notre Batterie fût prête, il n'auroit aucun quartier. Le Colonel *Ligonier* fut chargé de cette commission, mais il trouva que le Gouverneur Don *Joseph de los Cereros*, ayant été blessé, avoit été transporté hors du Château. Le Lieutenant Colonel qui commandoit en son absence, demanda du temps pour envoyer sur cela des avis au Marquis de *Risbourg*, & recevoir ses ordres; mais comme on lui dit, que les hostilitez continueroient, s'il n'envoyoit pas sur le champ ses articles de Capitulation, il y consentit bientôt.

Conditions sous lesquelles le Colonel

Digitized by Google

Don *Gonzales* de *Sotto*, Commandant en Chef de *Castro*, offre de rendre le Château de *Castro* à son Exc. le Lord *Cobham*, Generalissime des Troupes du Roy de la *Grande-Bretagne*.

I. *Que la Garnison de Troupes reglées, qui est presentement dans le Château, sortira avec armes & bagages, tambour battant, drapeaux déployez, leurs cartouches & fourrimens remplis de poudre, & des balles à proportion...* Accordé.

II. *Qu'on accordera des voitures pour les tentes & les bagages des Officiers...* La Garnison n'a qu'à les trouver.

III. *Que la Garnison sortira, pour se rendre par terre, par le plus court chemin, au Pont de* S. Payo, *en toute sûreté & avec des provisions pour 4 jours...* Accordé.

IV. *Qu'on accordera 6 pieces de Canon de fonte, & 2 Mortiers, avec 12 charges de poudre & de boulets, & leurs affuts; & s'ils ne peuvent pas être transportez par terre, ils pourront l'être par eau jusques à* Ullo; *& que de là ils pourront être charriez pendant 6 jours, & la Garnison marcher, pour aller où elle le jugera à propos...* Refusé.

V. *Qu'on accordera des voitures pour les Blessés, tant Soldats que Païsans; & ceux qui ne seront pas en état d'être transportez, resteront dans* Vigo *jusqu'à ce qu'ils soient gueris, aux dépens du Roy* Catholique... Ac-

Digitized by Google

cordé, pourvû que la Garnison trouve les moyens de les transporter.

VI. *Que les Milices, qui sont presentement dans le Château, en pourront sortir, avec armes & bagages, sans être molestées, & retourner dans leurs diverses demeures, ou là où ils le trouveront à propos...* Accordé sans armes.

VII. *Que s'il se trouve quelque Etranger dans l'Artillerie, ou dans quelqu'autre employ, il ne sera point molesté...* Accordé, excepté les Deserteurs.

VIII. *Que les Officiers & les Soldats de la Garnison auront la liberté de prendre avec eux les habits & le linge qu'ils ont laissé dans* Vigo... On les leur portera dans le Château, & il sera permis à un Officier de la Garnison d'aller dans la Ville, pour montrer où ils sont.

IX. *Cette Capitulation étant accordée, tous les magasins de munitions & de provisions seront fidelement remis à la personne, que S. Exc. le Lord* Cobham *nommera pour cet effet, & la porte de S.* Philippe *sera aussi remise.*

X. *Que la Capitulation étant accordée, on donnera 4 jours pour l'évacuation de la Place, & le Lord* Cobham *en signera une copie, & j'en ferai de même...* Accordé 2 jours.

COBHAM.

DON GONZALÈS DE SOTTO.

Le 21 au matin la Garnison sortit, com-

Digitized by Google

sistant en 7 Compagnies du Regiment d'*Espagne*, & 4 du Regiment de *Valence*, faisant en tout 469 hommes, aprés en avoir eu 300 de tués ou blessés par nos bombes. Cette Place ne nous coûte que 2 Officiers & 3 ou 4 Soldats de tués; Elle étoit certainement assez forte, pour nous donner beaucoup plus de peine.

On n'avoit pas encore fait un état exact de toutes les munitions de guerre qu'on a trouvées dans la Ville & dans la Citadelle; mais lorsqu'il aura été achevé, il se trouvera fort considerable. Il y avoit dans la Ville 60 pieces de gros Canons de fer qu'ils avoient encloüées & endommagées, autant que le tems le leur avoit permis, en les abandonnant. Et dans la Citadelle il y avoit 43 pieces de Canon, dont 15 étoient de fonte, & 2 grands Mortiers; outre 2 mille barils de poudre, & diverses caisses remplies d'environ 8 mille fusils. Toutes ces munitions & ces Canons de fonte y avoient été debarqués des Vaisseaux, qui au Printemps dernier devoient venir faire une descente dans la *Grande-Bretagne*; & les Troupes qui ont rendu cette Place, étoient de cette expedition. Le Lord *Cobham* a fait sommer tout le Pays des environs de fournir des vivres, & de payer des contributions, sous peine d'execution militaire.

Cette partie de la Province étoit dans

Digitized by Google

une si grande consternation, qu'on croyoit que la moitié des habitans s'étoient enfuis en *Portugal*. Il y avoit fort peu de Troupes reglées, que le Marquis de *Risbourg* avoit rassemblées, autant qu'il avoit pû, prés de *Tuy*, qui est à 3 ou 4 lieuës de *Vigo*. Il avoit beaucoup plu pendant 3 jours. Quelques-uns de nos Officiers, qui s'entretinrent avec des *Espagnols*, avant qu'ils fortifiassent de *Vigo*, leur ont oüi dire, que le Colonel *Owen* avoit été dans cette Place, & que le ci-devant Duc d'*Ormond* levoit un Regiment d'*Anglois* à *Valladolid*. Le Lord *Cobham* prenoit toutes les mesures necessaires, pour avoir une parfaite connoissance des autres endroits de cette Côte. On a pris 7 Vaisseaux dans le Port de *Vigo*: On en équipoit 3 pour aller en course, dont un étoit de 24 pieces de Canon; les autres étoient des Vaisseaux Marchands.

Quelques lettres particulieres de la Flotte, disent, que les habitans de *Vigo* avoient eu le temps de se retirer avec leurs meilleurs effets; de sorte qu'on avoit trouvé la plûpart des maisons vuides, & les caves inondées de vin, dont on avoit rempli une quantité de tonneaux à bord de la Flotte. On ignore si elle sera restée dans ce Port, ou si elle aura fait voile pour quelque autre entreprise. Les 2 Officiers de nos Troupes qui ont été tués dans cette attaque, sont M. *Mack*.

Digitized by Google

norton, Lieutenant aux Gardes *Ecossoises*, & M. *Samprey*, Capitaine des Grenadiers du Regiment de *Barvels*. Les Lords Regens ont fait compter 300 guinées au Major *Devisſecher*.

On fit partir, ces jours passés, deux Vaisseaux chargés de provisions, pour nos Troupes qui sont sous le commandement du Lord Cobham à Vigo. Le Major Devisſecher a rapporté que l'on n'avoit trouvé aucunes provisions dans la Ville, & qu'il y en avoit trés-peu dans la Citadelle; parce que les Habitans qui avoient été avertis de notre dessein, les avoient transportées dans les Montagnes. Les ordres ont été réiterés à ce General de les faire rembarquer, pour les ramener dans nos Ports. On a cependant appris par un Vaisseau arrivé depuis peu de *Port à Port*, que ce Lord s'étoit mis en marche avec un gros détachement, pour aller attaquer *Puente-Vedra* & *Tuy*, sur les frontieres de Portugal. On ne sçait point encore quel sera l'evenement de cette expedition. Ce qui est de certain, c'est qu'il arriva le 20 au matin un Exprès du Lord Cobham, pour donner avis qu'il se preparât à faire embarquer ces Troupes.

Le 9 la Cour reçût un Exprés de France, avec avis que le Duc d'Ormond, s'étoit embarqué au Port de Saint André en Bis-

Digitized by Google

caye avec sept ou huit Vaisseaux de guerre ou Fregattes, sur lesquels il y avoit deux mille hommes la plûpart Irlandois, à dessein de faire une invasion dans un des trois Royaumes de la G. Br. Sur cette nouvelle, les Seigneurs Justiciers dépêcherent un Exprès à *Plymouth*, à *Bristol*, & autres lieux dans l'Oüest. Le soir même le General Carpenter reçût ordre de partir pour l'Ecosse; & le 12. le General Macarteney se mit en chemin pour se rendre en Irlande. Le General Evans est allé à l'Oüest d'Angleterre, afin de mettre les Troupes en état de s'opposer aux ennemis. On ordonna en même tems à tous les Officiers qui sont dans cette Capitale, de se rendre chacun à son poste.

Le 11 cette nouvelle fut confirmée par un autre Exprés dépêché par le Comte de Staits, qui donnoit avis que la Cour de France avoit été informée qu'une Fregatte Espagnole avoit débarqué quelques Officiers à *Oualé*, petit Port situé entre *Kannes* & *Port-Loüis* en Bretagne: que ces Officiers avoient proposé à un Gentilhomme dequoy armer quatorze ou quinze mille hommes, au cas que cette Province fût disposée à prendre le parti de l'Espagne; qu'ils joignirent à cela de grandes promesses, & des avantages considérables à cette condition; mais que ce Gentilhomme avoit

répondu qu'il ne reconnoissoit que Loüis XV. & le Regent. Que peu de tems aprés, ces Messieurs avoient jugé à propos de se retirer sur leur Fregatte qui alla regagner quelques autres Vaisseaux. Sur ces nouveaux avis, on reitera les ordres donnés le soir précedent, afin d'être en état de bien recevoir les ennemis, supposé qu'ils vouluſſent tenter une descente. Le Duc de Roxborough, Secretaire d'Etat pour l'Ecosse, & un des Seigneurs Justiciers, allerent trouver le Baron de Bothmart avec qui ils eurent une conference de deux heures, pour concerter les mesures necessaires pour faire échoüer l'entrepriſe des Espagnols. On a ordonné à deux Fregattes d'aller joindre à Plymouth le Commandant Jonhson, qui doit aller croiser sur les côtes d'Irlande avec les deux autres Fregattes qu'il a ramenées d'Espagne. On n'a pû apprendre jusques à ce jour ce qu'estoit devenuë l'Escadre Espagnole. Comme on est generalement persuadé que cette expedition regarde l'Ecosse, on ne pourra pas encore en avoir de nouvelles de quelques jours.

M. Pultney, un des Commissaires nommés pour regler les differens survenus entre les Anglois de l'*Annapolis* Royale, & les François du Cap Breton, doit partir incessamment pour la Cour de France, afin d'y relever le Colonel Bladen, & l'autre

Digitized by Google

tre Commissaire, qui a commencé à travailler à cette affaire avec les Commissaires de France.

Le 17 le jeune Mattheüs, Imprimeur, fut pendu à *Tiburn* pour avoir imprimé un Libelle, sous le titre, *Vox Populi, Vox Dei.* Il y affirmoit & concluoit aprés plusieurs raisonnemens, que le Prétendant avoit le droit hereditaire à la Couronne de ces Royaumes, & que tout concouroit en sa faveur ; aprés quoy, il tâchoit par toutes sortes de raisons d'émouvoir le Peuple à la sedition, &c. * Sa Sentence portoit, outre le suplice de mort, que son corps seroit dechiré en quartiers, & que ses entrailles seroient jettées au feu. En effet, on le conduisit sur un Traîneau au Gibet avec la Hache, les Couteaux & le bois, pour mettre en execution l'Arrest dans son entier prononcé contre lui. Mais, comme il approchoit du

* *On sçait qu'il y a un Acte passé la quatriéme année du Regne de la Reine Anne, pour confirmer l'Acte de la succession de la Trés Illustre Maison d'Hanovre, qui déclare coupable de haute trahison, celui qui affirmera par écrit, ou imprimera que le Prétendant, ou aucun autre que ce puisse être, ait aucun droit ou titre à la Couronne de ces Royaumes. C'est en consequence de cet Acte, que le jeune Mattheus a subi ce suplice. Il est à remarquer qu'il est le premier qui ait jamais été condamné à mort pour crime de haute trahison, au sujet de la publication d'un Libelle seditieux.*

Digitized by Google

lieu du suplice, il reçût grace pour la derniere partie. Aprés qu'il eut été étranglé, on livra son corps à son frere par ordre des Seigneurs Justiciers pour être enterré. Le 18 au matin on distribua par toute la Ville une elegie sur la mort de ce malheureux. Deux jours avant cette execution, on publia un Libelle intitulé l'*Etablissement*. M. Lewis Ministre, qui en est l'Auteur, en promettoit un semblable toutes les semaines; mais le lendemain 16 ce Ministre fut arresté & mis à la garde d'un Messager.

La Cour de l'Amirauté s'étant assemblée à Old-Baily pour juger six personnes accusées de piraterie, prononça Sentence de mort contre le nommé Guillaume *Terry*, qui fut trouvé seul coupable. Les cinq autres furent déchargés, suivant la Proclamation de S. M.

Les Marchands & Trafiquans de la Religion Romaine, presenterent le 29 une Requête à la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, contre le Bil intitulé: *Acte pour assurer l'interêt Protestant dans ce Royaume, & pour faire quelques changemens aux Actes contre les Papistes, & pour prévenir l'accroissement du Papisme*. Lecture en ayant été faite, on en renvoya la consideration au grand Comité de toute la Chambre, auquel le Bil est commis; & on ordonna que les Requerans seroient oüis par leur

Digitized by Google

Conseil devant ledit Comité, s'il étoit trouvé à propos.

On veut ici que la reconciliation du Prince de Galles avec le Roy son Pere, soit faite par l'entremise de la Reine de Prusse, & que ce qui n'en doit pas faire douter, c'est que S. A. R. se propse d'aller à la rencontre de S. M. à son retour d'Allemagne.

On a reçû avis que le Vaisseau, *le Roy George* est arrivé à Port-Mahon, venant de Livourne. Il y a sur son bord 400 bales de soyes que l'on estime avec le reste de la charge; 92400 livres sterlin. Un Vaisseau d'Ostende, nommé *le Marquis del Campo*, a été pris par les Pirates qui sont en grand nombre sur la côte de Guinée. Depuis quelque tems, ces Forbans ont enlevé 30 Vaisseaux de toutes Nations, trés richement chargés. On prétend qu'outre les deux Vaisseaux que l'on envoye d'icy pour détruire ces Corsaires, la France y en joindra encore deux autres pour agir de concert contre ces brigands.

Le Vaisseau de guerre *le Sherness*, arrivé du Détroit, a brûlé dans une petite Baye prés de Malaga un Armateur Espagnol de 12 canons, nommé *la Britannia*. Le Headswost a été pris par un Armateur Espagnol & mené à Villa Nova. Un Pirate de l'Isle de la Providence s'est emparé d'un Vais-

Digitized by Google

ſeau Eſpagnol dans le Golfe de Mexique, chargé de Coco & autres Marchandiſes. Les Corſaires nous ont pris pendant cette année 1719 dans la Riviere *de Gamboa* 9 Vaiſſeaux. On a avis que les Vaiſſeaux, le *Weymouth*, le *wincheſter* & le *Durſley*, étoient arrivés à Plymouth, venant de croiſer ſur la côte de Corogne : Ils ont détruit le 17 Septembre dans le Havre de *Ribadeus*, à 16 lieuës du Cap *Ortegal*, deux Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols, dont l'un nommé *la Levrette*, qu'ils avoient enlevé ſur nous, & l'autre de 26 canons : ils ſe ſont auſſi rendu maîtres d'un Vaiſſeau Marchand Eſpagnol de 300 tonneaux, & on raſé un petit Fort qui défendoit ce Havre, dans lequel il y avoit 8 canons.

Les livres pour recevoir les ſouſcriptions, afin d'encourager la péche de la Gr. Br. ont été fermés, dès qu'il y a eu un million de ſouſcrit. On n'apprend pas cependant que la Patente, pour établir cette Compagnie, ait été encore accordée.

Les fortunes immenſes, que pluſieurs particuliers de ce païs ont faites dans le commerce des Actions de la Compagnie Françoiſe des Indes, ont déterminé un grand nombre de perſonnes de cette Ville à ſe rendre à Paris, tant pour y acheter des Actions, que pour prêter de l'argent ſur ces effets, en quoi ils ſe propoſent

Digitized by Google

de faire un profit considerable.

On écrit de *Glocester* du 6 de ce mois, que dans un verger appartenant au Clero de l'Eglise de Saint Sauveur, plusieurs cérisiers y portoient de nouvelles cerises d'Automne, aussi belles & aussi bonnes que celles qu'ils avoient produites au Printems dernier.

P. S. Le Major Robertz arriva ici le 20, aïant été dépêché le 29 du passé par le Vicomte de Cobham, pour donner avis que le 12 du même mois le General Wad avoit été détaché avec un corps de 1000 hommes, pour aller attaquer *Pont-Vedra*. Les Espagnols qui étoient dans cette Place en garnison, l'abandonnerent à son approche. Le General Wad y étant entré, fit brûler l'arsenal avec 5000 armes, & autres provisions de guerre; ils encloüerent 80 canons de fer. Il se contenta de mettre à part plusieurs canons de bronze qu'il fit transporter à Vigo. Le 24 & le 25 furent employés à faire embarquer les mortiers, munitions, & canons de bronze, pris tant à Vigo qu'à Pont-vedra. Nôtre Flote pour lors sous le commandement du Vice Amiral Michel, mit à la voile le 27 pour revenir dans nos Ports. On s'attend à tout moment d'apprendre que cette Flote sera arrivée à Spithead où est le rendez-vous.

M. le Comte de Stairs, Ambassadeur

Digitized by Google

à la Cour de France, a été nommé Commissaire pour travailler avec le Colonel Bladen & M. Pulteney, à regler certains differens survenus entre les Anglois & les François dans le Nord de l'Amerique.

ESPAGNE.

A Madrid le 13 Novembre 1719.

LE Roy n'a pas encore disposé des Charges du Duc de Popoli qui a été relegué sur ses terres, sans qu'on sçache encore ce qui lui a attiré cette disgrace. Le Marquis *Scotti*, qui, par ordre de cette Cour, s'étoit rendu à celle de France pour passer en Hollande, est depuis quelques jours de retour en cette Ville. On assure qu'il pourroit bien recevoir de nouveaux ordres pour aller à la Haye, afin d'y executer quelques negociations importantes. Les especes d'or & d'argent deviennent de jour en jour plus rares: il n'en faut point être surpris, puisqu'elles sortent presque toutes hors du Royaume, tant à cause que l'on est obligé d'envoyer de tems en tems de grosses sommes sur nos frontieres, qu'en Sicile & en d'autres Cours. Nous recevons beaucoup de deserteurs de Portugal, qui prenent parti dans nos Troupes. La Cour n'a pû apprendre qu'avec

Digitized by Google

déplaisir, que les François s'étoient rendus maîtres de la *Cea d'Urgel*, & de plusieurs autres postes importans en Catalogne; & qu'ils se disposoient à pousser la guerre plus vigoureusement au Printems prochain. On a été aussi informé par un autre exprès du débarquement des Anglois à *Vigo*, qui s'étoient emparés de ce Port & de la Ville par la lacheté du Gouverneur. Toutes ces nouvelles, jointes à ce que l'on a appris de la situation fâcheuse de nos affaires en Sicile, causent de grands mouvemens parmis nos Ministres, dont plusieurs paroissent fort portés pour l'acceptation du projet d'accommodement. Le Cardinal Alberoni ne se trouve pas peu embaraſſé dans des conjonctures si épineuses. Ses Partisans esperent cependant beaucoup du succés d'une Escadre Espagnole qui est partie de nos Ports, pour tenter quelque entreprise sur les côtes de Bretagne, où ils publient qu'il y a beaucoup de mécontens qui n'attendent que ce secours pour se déclarer contre le Gouvernement present, mais les plus sensés regardent toutes ces tentatives, comme chimeriques. Malgré ces contretems, la Cour a cependant donné des ordres pour la levée de 12 Regimens de Dragons de trois escadrons chacun, & de 12 Bataillons, outre les autres levées ordonnées quelque tems auparavant. On prévoit

Digitized by Google

que la remonte de nôtre Cavalerie qui est en trés-mauvais état, se fera difficilement à cause de la rareté des chevaux. Sur les pressantes instances du Prince Pio qui commande nos Troupes en Catalogne, on a expedié des ordres pour faire marcher de ce côté-là quelques Regimens, afin de le mettre en état de s'opposer au progrés des ennemis, & de tenir en respect les Catalans, dont on a tout lieu de se défier, par rapport aux privileges de cette Province qu'on leur a ôtés. Le Cardinal Alberoni continuë d'avoir de frequentes conferences avec M. de Colster Ambassadeur des Etats Generaux. Comme on souhaite fort la paix, on dit que la Cour paroît disposée à accepter les conditions du traité de la *Quadruple Alliance*, non comme des conditions absoluës, mais comme des préliminaires. Le Roy, la Reine, & toute la Famille Royale ont toûjours joüi d'une parfaite santé à l'Escurial, où elle a fait un sejour de plusieurs semaines.

ITALIE.

A Naples le 7 Novembre 1719.

LE 21 du mois passé, il arriva ici un Exprés du Camp Imperial devant Messine, avec avis que la Citadelle avoit

Digitized by Google

enfin battu la Chamade le 18. & que le Comte de Merci avoit accordé au Gouverneur Don *Luca Spinola*, en consideration de sa bravoure & de sa belle défense, une Capitulation honorable, suivant laquelle la Garnison sortit le 20 avec tous les honneurs de la Guerre, excepté le Canon, pour être transportée à la place la plus voisine, occupée par les Espagnols.

Articles de la Capitulation de la Citadelle de Messine.

I. LA Garnison sortira de la Citadelle, avec toutes les marques d'honneur, ses Armes, Drapeaux déployés, Tambour battant, 2 Canons de fonte, & 16 boulets, avec tous ses Equipages & Chevaux, pour aller, sans aucun empêchement, au Camp des Espagnols : que les Assiegeans fourniront aux Assiegés les Bâtimens & Voitures, & qu'il sera permis à chaque Soldat d'emporter du biscuit & autres vivres pour 4 jours.

Accordé de sortir avec toutes les marques d'honneur, mais sans canon ; on fournira pareillement les Bâtimens & Voitures à ses dépens seulement, pour le transport des effets appartenants à la Garnison.

II. Que les Malades & blessés, tant Officiers que Soldats, resteront dans le Lazaret,

Digitized by Google

jusqu'à leur convalescence, qu'ils seront ensuite conduits à l'Armée Espagnole, en leur fournissant les Voitures.

Accordé, mais à leurs dépens.

III. Qu'il sera permis d'envoyer des Courriers au Marquis de Lede.

Accordé, mais seulement, aprés que les Imperiaux auront pris possession de tous les Postes de la Citadelle.

IV. Les Assiegeans ne retiendront personne pour dettes.

Bien entendu qu'on laissera des Otages, ou des bonnes cautions pour les acquiter.

V. Qu'on ne subornera aucun Soldat de la Garnison, & qu'on ne retiendra, ni malades, ni blessés.

Accordé, à l'exception de ceux qui voudront prendre parti volontairement; mais qu'on rendra nos Deserteurs & Prisonniers.

VI. Qu'il sera permis aux Hauts Officiers, Soldats & Valets Siciliens de se rendre à l'Armée.

Accordé, seulement pour les Valets qui voudront suivre leurs Maîtres.

VII. Aussi long-temps que les Espagnols seront dans la Citadelle, il ne sera permis à personne d'y entrer, à l'exception des Generaux.

Accordé.

VIII. Il ne sera non plus permis à aucun de la Garnison, d'entrer dans la Ville, sans

Digitized by Google

être muni d'un Passeport du Commandant General. Mais on accordera la permission à ceux qui voudront y aller pour leurs affaires, même aux Valets.

Accordé, à l'exception des derniers.

IX. La Garnison emportera tous les vivres qui se trouvent dans la Citadelle, pour les vendre & en faire de l'argent pour assister les Troupes.

Refusé, tous les vivres devant être fidelement livrés à nos Commissaires.

X. Qu'il sera permis à chaque Regiment d'envoyer des Officiers dans la Ville, pour y regler les affaires, & qu'ils y pourront rester 8 jours

Accordé, pour les petites affaires des Hants-Officiers, lesquelles étant reglées, lesdits Officiers seront embarqués à leurs dépens, pour aller à leur Armée.

XI. On livrera aux Assiegeans les Portes de l'Esplanade de la Citadelle, avec tous les Ouvrages desdites Portes.

Les Assiegés livreront immediatement aprés la signature de la Capitulation, les Portes & tous les Ouvrages qui sont devant Don Blascho, de même que les deux Coupures de la Mer, à main gauche, avec toutes les Portes du dedans de la Citadele: permis de plus aux Assiegés de separer nos Sentinelles qui entreront dans la Citadelle d'avec les leurs.

Digitized by Google

XII. Aprés la signature de la Capitulation, on indiquera tous les Magasins, & les Assiegés donneront un état à nos Commissaires de tous les Canons & Mortiers qui s'y trouveront.

Accordé, mais on indiquera les mines & tout ce qu'on a jetté dans les fossés, ou dans la Mer.

XIII. On livrera, outre cela, le Château de *S. Sauveur*, avec toute son Artillerie & ses munitions, tant de guerre que de bouche; mais les Portes n'en seront livrées qu'aprés l'évacuation de la Citadelle, & cela pour éviter tout desordre, aprés quoi on remettra aux Imperiaux tous les Bâtimens, Palandres, Petaches & Galeres qui ont été coulés à fond.

Accordé, à condition que les Assiegés donneront un état de tout ce qui se trouvoit sur ces Bâtimens, & sur ceux qui seront retenus, & que le 19 à 3 heures aprés midi, on livrera les Portes stipulées dans ces Articles, que la sortie de la Garnison se fera le 20, pour être d'abord embarquée & transportée à l'Armée Espagnole.

Accordé.

Fait à *Messine* le 18 Octobre 1719.

Le Comte de MERCY.

DON LUCAS SPINOLA.

Cette Garnison, au sortir de la Place, s'est trouvée réduite à 1200 hommes, & 500 blessés ou malades; elle a été conduite

Digitized by Google

sous une Escorte de Troupes Imperiales, jusqu'au Camp du Marquis de Lede. Les Imperiaux se sont emparés de 5 Vaisseaux de guerre ou Fregattes qui étoient dans le Port, & en ont coulé 5 autres à fond qui auroient pû s'échaper.

M. le Marquis de Lede s'est retiré dans l'interieur de la Sicile, aprés avoir laissé des Garnisons à *Rometta*, *Barcelonnette*, *Auguste*, &c. il a fait filer du côté de Palerme une partie de sa Cavalerie. On fait état qu'il reste encore à ce General 12000 hommes d'Infanterie, & environ 4000 chevaux. Les Imperiaux ont perdu à ce Siege 4 à 5000 hommes, tant tués que blessés, & plusieurs Hauts-Officiers : mais cette perte a été remplacée par l'arrivée de M. le Comte de Bonneval, qui debarqua le 9. & le 10 d'Octobre, avec un Corps de 6 ou 7000 Allemans *au Paradiso*, à peu de distance *de Melazzo*. La disette a été fort grande dans cette derniere Place ; mais elle est diminuée considerablement depuis l'arrivée du grand Convoi parti de Vado, qui a apporté quantité de provisions & de rafraichissemens.

On écrit de Milan que l'on interrogeoit presque tous les jours M. Cinni, arrêté dans cette Ville pour affaires d'Etat, & l'on envoye ses dépositions à Vienne. Les Ministres de la Cour de Vienne pressent fort

Digitized by Google

le Duc de Modene, afin de payer les 150 mille livres du reste de son contingent pour les quartiers d'hyver. On croit que les Princes feudataires d'Italie fourniront aussi leur quotte part en argent.

A Rome le 14 Novembre 1719.

LE *Pretendant* arriva de Montefiascone, le 29 Octobre en cette Ville, avec la Princesse son épouse, qui a déja donné des indices de grossesse. Il alla loger au Palais qu'on lui a meublé dans la Place des Apôtres. On voit depuis peu des medailles que le Pretendant fait frapper ici; un des côtez, represente sa figure avec cette inscription, *Jacobus III. Rex Angliæ*; & le revers celle de la Princesse avec cette autre inscription, *Clementina Regina Angl.* Tous les Cardinaux neutres leur ont rendu visite, & S. S. a fait present au Chevalier de saint Georges de tous les meubles & tapisseries qui se trouvent dans le Palais, qui lui étoit destiné: elle a ajoûté à cette liberalité un attelage de six beaux chevaux pomelés. Le Pape a été un peu incommodé; ses deux neveux qui étoient pour lors à la campagne, ayant appris cette nouvelle, revinrent en poste, mais actuellement le Saint Pere est sans fievre.

Il y a plus d'un mois que la Ducheſſe de

Digitized by Google

Marr est partie d'ici, pour se rendre auprès du Duc de Marr son époux, qui y est toûjours en arrest, & même plus étroitement gardé qu'auparavant. On arrête journellement par ordre de S. S. tous les soldats que l'on découvre s'estre enrôlés pour le service d'Espagne, dont le *rendez-vous* étoit *à Porto-Longone*, où ils devoient s'embarquer pour passer en Sicile. La foudre étant tombée le mois passé sur le Palais de Castel-Gandolfe, y a tué sept personnes. Le Pape paroît fort irrité des contributions que le Roy de Sardaigne a exigées dans quelques endroits de Piémont, qui appartiennent au saint Siege. Quelques differens survenus entre cette Cour & celle de Madrid, ont engagé S. S. à faire imprimer secretement quelques Decrets, portant suppression des Decimes qui ont été exigées en Espagne, malgré les Brefs expediés à ce sujet.

Le procès entre la Maison de *Colone* & la Maison *Conti*, ont été terminés par l'entremise des Cardinaux de la Tremoille & Albani. Par la transaction qui a été faite, les *Colones*, dont les prétentions montoient à neuf cens mille écus, se sont contentés de cent cinquante mille qui leur seront donnés *en lieux de Monts*, ou en d'autres biens en fonds. On a tenu plusieurs Congregations pour regler les Etapes de la Cavalerie Alle-

Digitized by Google

mande, qui passe dans le Royaume de Naples par l'Etat Ecclesiastique. Elle marche sur deux colonnes. M. Mezzabarba qui est parti pour la Chine, & à qui le Pape a donné une Abbaye de trois mille écus par an dans le Milanez, a reçû des instructions fort amples de S. S. pour ramener à leur devoir les Missionnaires qui refuseroient de lui obéïr. M. *Ruffo* a été nommé Inquisiteur de Malte; mais comme il n'est pas fort agreable à l'Ordre de *Saint Jean*; on croit qu'il aura besoin de l'agrément du Grand Maître, avant que de pouvoir se rendre à Malte. M. Maffei partit le 11 d'Octobre pour se rendre à Paris, où il va relever M. Bentivoglio, il aura la qualité d'Agent Apostolique, jusqu'à ce qu'il plaise à S. S. de le revêtir d'un caractere plus considerable. M. *Cornaro* Ambassadeur de Venise, est arrivé en cette Ville avec un équipage magnifique. On apprend de Vienne que la Cour Imperiale avoit approuvé l'avis du Conseil Collateral de Naples, touchant la reception de M. Aldobrandini, nommé à la Nonciature de ce Royaume. On assûre que l'avis de ce Conseil est, que ce Nonce ne pouvoit pas y être reçû, avant qu'on eût limité les prétentions de cette Cour-ci, par rapport à la Jurisdiction de cette Nonciature, lesquelles paroissent préjudiciables aux droits de la Couronne & aux usages de

ce

Digitized by Google

ce Royaume. Aussi-tôt que la nouvelle de la reduction de la Citadelle de Messine eût été annoncée, on vit les gens du Cardinal *del Giudice* courir par toute la Ville, pour la rendre publique.

Le Cardinal *Aquaviva* a reçû par la voye d'*Avignon*, une dépêche de la Cour de Madrid, avec une remise de quarante mille pistoles pour l'armée d'Espagne en Sicile. Il y a apparence que la promotion des Cardinaux ne se fera pas encore si-tôt.

Depuis la prise de la Citadelle de Messine, le Marquis de Lede a fait partir trois Officiers, pour aller à Madrid rendre compte à S. M. C. de la situation des affaires de Sicile.

SUISSE.

A Schafouse le 15 Novembre 1719.

IL est survenu de grands differens à *Bienne* entre le Maire qui represente le Prince de *Porentru*, Evêque titulaire de Basle, & le Bourguemestre appuyé de la plus grande partie de la Bourgeoisie. Elle s'est adressée au Canton de *Berne*, pour le prier, en qualité d'Allié, de la maintenir dans la joüissance de ses anciens privileges, & particulierement par rapport à la Religion contre les attaques du Prince de Porentru. Com-

Digitized by Google

me on leur a declaré que ce different ne paroiſſoit pas aſſez important pour demander une mediation, une partie de Bourgeois de Bienne n'étant pas contente de cette réponſe, a jugé à propos de prendre les armes contre la faction du Prince leur Souverain, & de piller la maiſon du Maire. Le Prince de Porentru qui ſe trouve très grievement offenſé, par rapport à l'inſulte que l'on a faite au Maire qui le repreſente, en a demandé ſur le champ une promte & ample ſatisfaction au Conſeil de Berne. Cependant, comme il a l'eſprit pacifique on apprend qu'il eſt diſpoſé à terminer ce differend à l'amiable, en dédommageant ſon Officier des pertes qu'il a ſouffertes à cette occaſion. C'eſt ce qui a fait prendre la reſolution à Meſſieurs de Berne d'engager les Habitans de *Glaris* à envoyer des Deputés à *Rapperſvveyl*, pour y traiter d'un accommodement avec leurs Sujets de *VVardenberg*, à quoi ceux-ci ont auſſi donné leur conſentement. Les Cantons Proteſtans ont écrit au Roy de la Grande Bretagne, pour prier S. M. de vouloir bien accorder ſa protection à ceux de leur Communion; contre les attaques de ceux qui cherchent à les opprimer.

Digitized by Google

MORTS.

MEssire Pierre Arnoul, Seigneur de Rochegude, Ecly, &c. Intendant de Justice, Police & Finances des Galeres de France, Fortifications du département de Marseille, & du Commerce du Levant, & Conseiller d'honneur au Parlement de Provence, mourut le 18 Octobre 1719.

Messire André Hanicle, Curé de sainte Marine en la Cité, mourut le 22 Octobre.

Messire Jean Loüis Braille, President de la Cour des Monnoyes, mourut le ... Octobre.

Messire Enmemond Allemand de Montmartin, Evêque & Prince de Grenoble, mourut le 28 Octobre à Fontainebleau, en venant à Paris. Il étoit de la Maison des Allemand, l'une des plus anciennes du Dauphiné, alliée à la Maison de Savoye, dont étoit le Cardinal Louis Allemand, Archevêque d'Arles, mort en 1450, qui soutint le Concile de Basle contre le Pape Eugene IV. Le Prelat qui vient de mourir, étoit le quatriéme Evêque de Grenoble de sa Maison, dont les armes qui sont de gueulle, semées de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout, marquent la noblesse.

Digitized by Google

Messire Charles le Bourg de Montmorel, Aumônier de feuë Madame la Dauphine, & Abbé de Nôtre-Dame de Lannoy, mourut le 30 Octobre.

Dame Claude de l'Isle, veuve de Messire Nicolas de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs, mourut le 30 Octobre.

Messire Jean-Louis de Massuau, Marquis d'Arcelot; Gournay, &c. Conseiller au Grand Conseil, mourut le 1 Novembre.

Messire Michel Tambonneau, ancien President de la Chambre des Comptes, & cy-devant Ambassadeur en Suisse, mourut le 3 Novembre.

Frere Alexandre le Barbier, Prêtre, Docteur de la Maison de Sorbonne, Chapelain Conventuel de l'Ordre de Malthe, Commandeur du Sauffoy & de Biche, Prieur de S. Jean en l'Isle de Corbeil, Vicaire general de M. le Prieur de l'Eglise de Malthe, & Agent general dudit Ordre en France, mourut le... Nov.

Dame Michelle Aubry, veuve de Messire Charles de Rochechouart, Marquis de Monpipeau, Baron du Cheret, mourut le... Novembre.

Dame Marie-Anne Françoise Commeau, veuve de Messire Charles Nicolas Foullé de Prunevaux, Conseiller au grand Conseil, mourut le 6 Novembre.

Messire Antoine Ferrand, Conseiller de la Cour des Aydes, mourut le 6 Novembre.

Digitized by Google

Messire Charles Felix Hyacinthe des Yssars, Marquis de Castelet, Brigadier des armées du Roy, mourut le 10 Novembre.

Messire François Gilbert Colbert, Marquis de Chabanois, Saint Pouange, &c. mourut le 11 Novembre, laissant posterité de Dame Angelique d'Escoubleau, fille unique de Messire François, Comte de Sourdis, Chevalier des Ordres du Roy.

Messire Jean le Picart, Chevalier Seigneur de la Boissiere, mourut le 12 Novembre.

Messire Guillaume Eustache de Montboissier-Beaufort-Canillac, Seigneur de Saunade &c. ancien Exempt des Gardes du Corps du Roy, mourut le 16 Novembre.

Dame Anne Chevalier, veuve de Messire Antoine Geofroy de Coiffy, Seigneur de Nozey, Saint Estienne &c. mourut le 17 Novembre.

Messire Charles Claude Genest, Abbé de saint Willemer de Boulogne, l'un des Quarante de l'Academie Françoise, & premier Aumônier de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, mourut le 19 Novembre, âgé de 82 ans.

Messire Jean Orry, Seigneur de Vignory, de Fulvy, la Chapelle, &c. President à Mortier au Parlement de Metz, mourut le . . . Novembre.

Dom Joseph Caron, Abbé de Pontigny, seconde fille de l'Ordre de C. est mort le

Digitized by Google

...Novembre dans son Abbaye.

M. Bignon, Intendant de Paris, doit se rendre le 15 du mois prochain à Pontigny, pour assister à l'élection d'un nouvel Abbé.

Messire François Sabot de Luzan, Seigneur de Plainville, Président au Grand Conseil, mourut ces jours passés dans son Château de Plainville.

MORTS ETRANGERES.

MAdelaine Sibille, fille de Frederic Duc de Holstein Gottorp & de Sleswic, qui avoit épousé le 28 Novembre 1654. Gustave Adolphe Duc de Mekelbourg Gustraw, mourut le 20 Septembre, âgée de 88 ans, aprés 24 ans de viduité, ne laissant que des filles.

Josephe de Capous, epouse de Roch Comte de Stella & de Sainte Croix, Lieutenant Maréchal General de Camp de l'Empereur, Conseiller d'Etat, & Conseiller Aulique d'Espagne, mourut à Vienne le 21 Septembre âgée de 35 ans.

Jean-Baptiste Marquis Strozzi, mourut à Rome le 24 Septembre âgé de 74 ans.

Jean-Joseph Comte de Huyen, Conseiller Imperial de guerre, Feldt Maréchal & Commandant de la Forteresse de Sigeth, y mourut le 25 Septembre âgé de 80 ans.

Digitized by Google

Georges Leopol Comte d'Averſperg, Maréchal hereditaire du Carniole, Chambellan, Conſeiller du Conſeil de guerre, & General de Bataille des Armées de l'Empereur, mourut le 30 Septembre en ſa 53 année.

Georges-Adam-François Comte de Gaſefin, Conſeiller d'Etat & Chambellan de l'Empereur, & Capitaine Provincial d'Oypeln & de Ratibor, mourut à Breſlau le 7 Octobre.

Jean-Adam Grundeman, Comte de Falckenberg, Baron de Waldenſels, mourut à Vienne le 27 Octobre âgé de 25 ans.

Le Baron de Vaſſenaer, Gouverneur de Bergopſom, mourut le 4 Novembre. Ce Gouvernement fut donné au Comte de Groveſtein, & celui de Furnes & de Dixmude fut donné au ſieur de Cronſtrom, Brigadier, frere de celui qui eſt mort en France, Envoyé Extraordinaire de Suede.

MARIAGES.

LE Jeune Prince Guillaume Landgrave de Heſſe-Rhinfels épouſa le 19 Septembre Erneſtine-Elizabeth de Pfals Sulzbach.

Quelques jours auparavant Simon Henry-Adolphe Comte de Lippe épouſa Jeanne Villelmine de Naſſau-Idſtein.

Digitized by Google

François Comte de Gondola, Chambellan de l'Empereur, & Conseiller d'Etat de la Haute Autriche, épousa le 28 Septembre Marie-Anne Comtesse de Permerberg, Dame de l'Imperatrice Mere.

CHARGES

Le Comte François Henry Schlick, fils du Grand Chancelier de Boheme, fut nommé le . . . Septembre, Chambellan de l'Empereur.

Le . . . Octobre le Marquis de Rubi, General de l'Artillerie, cy-devant Viceroy de Majorque, puis de Sardaigne, fut nommé par l'Empereur Gouverneur & Chatelain de la Citadelle d'Anvers.

Le ... Octobre, l'Empereur accorda à N. de Lannoy, Comte de Clervaux, la Patente de Gouverneur Capitaine General du Pays & Comté, Ville & Citadelle de Namur, & celle de Lieutenant Maréchal General de Camp.

Charles-Ambroise Mezzabarba, Referendaire des deux signatures, aïant été nommé par le Pape Patriarche d'Alexandrie & Visiteur Apostolique, avec la faculté de Legat *à latere* dans la Chine & autres Royaumes des Indes Orientales, fut sacré à Rome le 21 Septembre Patriarche d'Alexandrie, en l'Eglise de Saint Charles Boromée, par le Cardinal Paulucci.

Digitized by Google

JOURNAL DE PARIS.

Sacres d'Evêques.

MEssire Armand-Pierre de la Croix de Castries, Premier Aumônier de feuë Madame la Duchesse de Berry, fut sacré Archevêque de Tours le 29 Octobre dans la Chapelle de l'Archevêché, par M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, qui avoit pour Assistant l'Evêque d'Alais, & l'Evêque de Vannes, nommé à l'Evêché de Blois.

Le Prince François-Armand de Lorraine Armagnac, fut sacré Evêque de Bayeux le 5 Novembre dans l'Eglise de Paris, par le Cardinal de Noailles, assisté de l'Evêque & Comte de Chaalons, & de l'Evêque de Blois.

Messire Charles Fontaine, Conseiller au Parlement, & Doyen de l'Eglise d'Orleans, qui avoit été proposé par le Pape dans le Consistoire du 18 Septembre dernier, pour l'Evêché de Nevers; en fut sacré Evêque le 12 Novembre en l'Eglise des Carmes Dechaussés, par l'ancien Evêque de Troyes, assisté des Evêques de Nantes & de Clermont.

Digitized by Google

Promotion d'Archevêques & Evêques.

En Novembre. Le Roy nomma à l'Archevêché de Narbonne, vacant par la mort de M. le Goux de la Berchere, M. de Beauvau, Archevêque de Toloſe.

A l'Archevêché de Toloſe, M. de Neſmond, Archevêque d'Alby.

A l'Archevêché d'Alby, M. de la Croix de Caſtries, Archevêque de Tours.

A l'Archevêché de Tours, M. l'Abbé de la Tour d'Auvergne.

A l'Archevêché d'Ambrun, vacant par la promotion de M. de Voyer de Paulmy-d'Argenſon à l'Archevêché de Bordeaux, M. de Henin Lietard, Evêque d'Alais.

A l'Evêché d'Avranches, vacant par la mort de M. de Querhoent de Coëtanfao, M. le Blanc, frere de M. le Blanc, Secretaire d'Etat.

A l'Evêché de Siſteron, vacant par la mort de M. de Thomaſſin, le Pere Laſſiteau, de la Compagnie de Jeſus.

Et à l'Evêché de Vannes, M. Fagon, Evêque de Lombez.

Abbayes & Benefices.

L'Abbaye reguliere de Clairmarets, O. de C. D. de S. Omer, a été donnée à

Digitized by Google

Dom Brianville, Prieur de l'Abbaye de Cercamp en Artois.

L'Abbaye de Maurigny, Dioceſe de Sens, prés d'Etampes, a été donnée à M. l'Abbé Malet, Aumonier du Regent.

Le Roy a nommé à l'Abbaye de Nid-Oiſeau, vacante par la mort de Madame de Raſilli, Madame du Cambout, Religieuſe du même Ordre.

L'Abbaye de Claire-Fontaine a été donnée au fils de M. Camus de Filain, Preſident à Mortier au Parlement de B.

L'Abbaye de S. Maur D. d'Angers, & celle du petit Citeaux, vaquent par la mort de M. Martinot de Princé, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Angers.

L'Abbaye de S. Wlemer dans la Ville de Boulogne, eſt auſſi vacante par la mort de M. l'Abbé Geneſt, l'un des 40 de l'Academie Françoiſe.

Le Roy a gratifié M. l'Abbé Bridou du Prieuré de Sales, ou les *Sales*, D. de Limoges, vacant par la mort de M. le Gras, Curé de Chatoux.

Promotions.

M. le Chevalier de Montmain, Maréchal de Camp, & Capitaine des Chevaux-Legers d'Orleans, a été nommé Inſpecteur de la Gendarmerie, avec 8000 livres d'appointemens. M. le Marquis de Coëtanfao,

Digitized by Google

qui étoit Aide-Major, a été fait Major, & l'Aide-Majorité a été donnée à M. le Chevalier de *S.* Jal qui étoit Guidon des Gendarmes Dauphins, dont le Guidon a passé à M. le Ch. de la Vieuville.

Mestres de Camp qui furent faits à la Promotion de la Revûë du Roy, le 7 Octobre dernier.

M. le Marquis de Benouville, M. le Comte de Marcouville, M. le Marquis de Saulx, M. le Marquis de Courtebonne, M. de Chamboy, M. le Marquis d'Atis, M. de Marivaux, M. de Magnane, M. de Tournebu, M. le Comte de Brion, M. de Bregis, M. le Comte de Claire, M. le Chevalier de Martel, M. le Chevalier de Caux.

Marêchal des Logis Ecossois.

M. de Payſas.

Le 17 de Novembre Monſieur de Cliſſon fut reçû Capitaine de Grenadiers des Gardes Françoiſes. M. Lambreval, Major de Bourbonois, & M. Chaulieu, furent faits Lieutenans de la même Compagnie ; Meſſieurs Lanta & Montegu, Sous-Lieutenans, M. Fenelon & d'Antilly, Enſeignes.

M. du Ret a eu la Compagnie de Cliſ-

Digitized by Google

son ; & M. Boisson, l'Aide-Majorité de du Ret, Messieurs la Comble & Gravelles sont montés à la Lieutenance, & M. la Vilozern, Vitermon & Presle à la Sous-Lieutenance.

Messieurs Peletier, Davesoles sont passés à la Sous-Lieutenance de Grenadiers dans la Compagnie de Brilhac ; & M. Daldar, Capitaine de Grenadiers dans la Reine, a eu une des sous-Lieutenances. M. Brusse est monté à celle de Grenadiers dans la Compagnie de Montgon, & M. Mouchi, à l'Enseigne des Grenadiers dans la même Compagnie. On a donné des Enseignes hors du Corps à M. Durtubi, à M. le Comte de Vance de Villeneuvre, à Monsieur Vizé, & à Messieurs les Chevaliers de Broussin & Boisdavid.

M. de Diesbach de Belleroche, Lieutenant Suisse de la Compagnie des cent Suisses du Roy, a obtenu la survivance de cette Charge pour M. son fils.

Discours prononcé par M. Vattand, Procureur-General de la Chambre Royale de Bretagne établie à Nantes.

MESSIEURS,

J'apporte les Lettres Patentes d'établissement d'une Chambre Royale en cette Ville,

Digitized by Google

par lesquelles il a plû à Sa Majesté vous commettre pour la tenir. L'objet en est également important, & au maintien de l'autorité du Roy, & au salut d'une des principales Provinces du Royaume. Vous n'y pourrez lire sans étonnement les motifs considerables qui arment aujourd'hui le bras de la Justice; des complots contre le Gouvernement; des attroupemens des Gentilshommes; des associations entr'eux; des projets de Traités avec une Puissance Etrangere; des apositions à mains armées à la perception des deniers Royaux: toutes pratiques injurieuses au Prince; pernicieuses aux Auteurs même de tels attentats, & absolument contraires aux veritables interêts de leurs Concitoyens. Envain, l'auguste & sage depositaire de l'absolu pouvoir, vouloit signaler sa Regence par la mansuetude & la bonté; étouffer les premieres semences des troubles & de la division, par l'indulgence & la misericorde; & gagner par une effusion abondante de graces & de faveurs, des sujets indociles qu'il étoit en droit de soûmettre par l'autorité & par la force. Il s'est trouvé, Messieurs, dans cette Province & dans quelques lieux circonvoisins, des esprits inquiets, amateurs de nouveautés, & peu jaloux de partager avec le reste des Membres de ce grand Etat, le paisible bonheur que les soins éclairés, & les

Digitized by Google

travaux infatigables du Prince Regent, nous assurent de plus en plus : Exemple connu de tous les temps & de toutes les Nations, & que nous voyons avec une douleur amere se renouveller de nos jours, que les bienfaits n'ont de pouvoir que sur les cœurs droits, sur les ames vraiment vertueuses, & qu'ils ne font, au contraire, qu'ajoûter à la temerité des gens mal-intentionnés les caracteres odieux d'ingratitude & de noirceur.

En se reposant neanmoins sur vous, Messieurs, du soin de vanger son autorité blessée, le Prince fait assez voir qu'il a plus en vûë l'interêt public que son propre ressentiment ; & les Lettres de Commission que j'apporte, feront un monument éternel de la sagesse & de la moderation de M. le Regent, qui toujours lent à punir, & lors même que tout semble crier vengeance ; ne veut point de ces châtimens d'éclat, instrumens d'un pouvoir arbitraire, & dont les suites ne peuvent être que funestes à l'innocence même ; il veut que la conviction du crime precede la punition qu'il en doit faire ; en livrant quelques coupables aux rigueurs d'un sort qu'ils n'ont que trop merité : il cherche à couper racine à des maux dont la contagion pouvoit gâter un peuple entier : en un mot, Messieurs, s'il faut des Exemples, il n'en demande que de juf-

Digitized by Google

tes & d'utiles ; mais qui pourra jamais douter de la droiture & de la pureté de ſes intentions ? Quand on ſçaura qu'il a fait choix de Magiſtrats ſi dignes de lui être comme aſſociez pour l'execution d'une grande entrepriſe, & d'en partager avec lui la gloire ; Que dis-je, il meritera encore l'approbation & les applaudiſſemens des Nations Etrangeres les plus êloignées, qui ne connoiſſent pas moins que nous, les éminentes qualités du Chef qui vous preſide, & qui ont payé tant de fois à ſes vertus le juſte tribut de leur admiration & de leurs loüanges.

Animés tous du même eſprit, & ſingulierement engagés par votre état à travailler pour la gloire du Roy, & pour le bien du Royaume qui en eſt inſeparable, Vous allez, Meſſieurs, faire regner la Juſtice dans cette Province, & par elle le Prince y regnera. Vous allez y faire connoître, & apprendre à reſpecter ſon autorité ; & en même temps que vous repandrez le trouble & la terreur parmi quelques Gentils-hommes ſeditieux & rebelles, vous aſſurerez le repos & la tranquilité des Peuples, dont, graces au Ciel, la fidelité eſt ſans atteinte, & à couvert de toute ſuſpicion.

M. de Creil, Intendant de la Rochelle, & M. le Comte de Châteautiers, ont reçû ordre de la Cour de continuer dans cette Generalité l'établiſſement de la Taille tari-

Digitized by Google

fée qu'ils y avoient commencée avec feu M. Renau.

Le 13 l'Academie des Sciences ouvrit ses seances. M. de Fontenelle y fit l'éloge de feu M. l'Abbé de Louvois. M. Helvetius le fils y lut une Dissertation sur la structure des fibres de l'estomac, dans laquelle il prétendit prouver que la Trituration ne pouvoit se faire, comme l'ont avancé quelques Medecins modernes. M. de Jussieux en lut une autre sur les mines d'Espagne, d'où on tire le vif-argent; enfin M. de Reaumur finit la seance par une Dissertation sur le travail des mouches-guêpes, dans laquelle il fit voir le même art & la même industrie qu'employent les abeilles dans la fabrique de leurs ruches.

Le 14 l'Academie des Inscriptions & belles Lettres, fit l'ouverture de ses Assemblées. M. de Boze, Secretaire de cette Academie, y fit l'éloge du Pere le Tellier. M. l'Abbé Anselme lut ensuite une Dissertation sur *les Livres des Sibylles*, qui fut suivie d'une autre sur *les Poëmes en Prose*, par M. l'Abbé Fraguier. Le P. Montfaucon celebre Benedictin, finit enfin cette seance par une très savante & très curieuse Dissertation *sur le papier*.

Le 17 M. le Baron de Penterrider, Conseiller du Conseil Aulique, Assesseur du

Digitized by Google

Conseil des Païs-Bas, & Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur, eut Audience particuliere du Roy.

On assûre que M. Froulet de Martangis quitte l'Intendance de Berry, & que M. Amelot de Chaillou, Maître des Requêtes, a été nommé pour le remplacer.

Le 19 M. le Vicomte de Tavannes prêta serment de fidelité entre les mains du Roy, pour la Charge de Lieutenant General du Mâconnois, qu'il a achetée de M. le Marquis d'Entragues.

M. le Comte du Perou, (*Aymé Marie Gontier*) prêta aussi serment de fidelité pour la premiere Lieutenance de Roy de Bourgogne, que les heritiers de M. le Comte de la Riviere lui ont vendue.

Madame de Parabere a acheté onze cens mille livres la Terre du Blanc en Berry, qui rapporte 27 à 28 mille livres de rente.

M. Law a acheté un million de M. le Marquis de la Carte, la Terre de Roissy.

Le Prince Emanuel de Lorraine, qui depuis quelques années étoit passé au service de l'Empereur, s'est rendu ici pour prendre des Lettres d'abolition.

Madame la Princesse, qui étoit allée à Chanlai, proche Auxerre, pour y voir Madame la Duchesse du Maine sa fille, est de retour du 8 à Paris.

Le Contrat de vente de la Terre de Ligny,

Digitized by Google

faite par M. le Duc de Luxembourg, fut signé le 6 de ce mois, moyennant deux millions six cens mille livres especes de France.

M. le Prince de Conty retire le Duché de Mercœur de M. le Marquis de Lassey qui l'avoit acheté. M. de la Chapelle Secretaire de ce Prince, & de l'Academie Françoise, est de retour; il a été fort bien reçû de S. A. S.

M. Hubinot de Montbrun de Reigné, Ecuyer du Roy, du Quartier de Janvier, a vendu sa Charge à M. du Chatelet, neveu de M. le Marquis du Chatelet, Gouverneur du Château de Vincennes.

M. Reymond de la Renoüilliere, Maître d'Hôtel du Roy, a vendu cette Charge 180000 livres à M. Pautras.

M. de la Fare-Lopis, a obtenu du Roy une pension de 8000 livres. M. Mistouflet, Secretaire general de la Cavalerie, a été gratifié d'un Brevet de quatre mille livres de pension.

M. Messier, cy-devant Gentilhomme ordinaire, & aujourd'huy Maître d'Hôtel du Roy, a eu une pension de deux mille livres.

Le 26 M. le Grand Prieur d'Orleans fut declaré du Conseil de Marine, comme General des Galeres.

Le 27 au matin il y fut admis.

L'exprès que le Regent avoit depêché à

Digitized by Google

Modene, avec les articles du Contrat de Mademoiſelle de Valois & du Prince de Modene, en arriva le 26 avec la ſignature de ces Articles. Madame la Ducheſſe d'Orleans alla l'après midy à ſaint Clou, annoncer cette nouvelle à Madame.

Le 28 le Regent vint donner part au Roy de la concluſion de ce mariage.

Le 29 deux jeunes Princes de Saxe-Gotha ayant été preſentés par M. le Maréchal de Villeroy à S. M. le Roy les gracieuſa.

M. de Chaſeron, ancien Lieutenant des Gardes du Corps, & Gouverneur de Breſt, a eu la permiſſion de donner ſa Brigade à ſon fils aîné, Enſeigne des Mouſquetaires.

Le Duc d'Ormont après avoir fait le tour de l'Ecoſſe avec ſon Eſcadre, eſt retourné au Port de ſaint Ander en Biſcaye.

Le Roy de la Grande Bretagne arriva le 25 ſur les trois heures après midi, à Margatte en Angleterre.

Le Roy a accordé à M. l'Evêque de Clermont une penſion de dix mille livres.

M. Panier a acheté la Charge d'Avocat General du Grand Conſeil, vacante par la mort de M. Benoiſt de ſaint Pore. M. Panier eſt le même qui a remporté cette année le prix en proſe propoſé par l'Academie Françoiſe, dont nous avons donné l'extrait dans le Mercure d'Aouſt dernier. A juger par le merite de ce diſcours, on doit s'at-

Digitized by Google

tendre que ce nouveau Magiſtrat remplira dignement la place de ſon predeceſſeur.

La Chambre Royale de Bretagne, établie à Nantes, continuë ſes procedures contre les accuſés. Elle a déja rendu pluſieurs Arreſts, en execution deſquels on a arrêté un grand nombre de perſonnes mal-intentionnées au ſervice de Sa Majeſté.

ROSES.

LE 22 Octobre l'armée du Roy étant partie du Camp du Boulou, vint camper à la Jonquiere en Lampourda.

Le 23 M. le Maréchal de Berwick s'avança ſur le ruiſſeau de la Mougue, & campa ſa gauche à Caſtiglion, où il établit le Quartier General, & la droite à Peralade.

Le 26 il détacha les Brigades de Poitou, de la Couronne, & de Caſtelas, ſous les ordres de M. de Guerchy Lieutenant General, & de M. de Lambert Maréchal de Camp, pour venir camper devant Roſes. Le même jour ces Brigades furent jointes par celle d'Alſace, qui étoit venuë la veille, ſous les ordres de M. de Ceberet, de Collioure à Cariguelle.

Le 27 Monſieur le Maréchal vint prendre ſon Quartier à la *Caſa Carbonnella*, avec l'Etat Major. Meſſieurs de Cay-

Digitized by Google

lus, de Maulevrier, & de Belleisle, eurent ordre de le suivre avec les Brigades de Picardie, Navarre, & Royal des Vaisseaux : la Brigade d'Auvergne doit être aussi de ce Camp.

Les quinze Bataillons qui forment le reste de l'armée, sont restez avec la Cavalerie dans la ligne sur la Mougue.

Les vents ont été si violents & si contraires, que les Tartanes & les Barques chargées de vivres, de munitions de Guerre & d'Artillerie, qui étoient depuis long-tems à la plage de Roussillon, n'ont pû arriver à portée de Roses que dans les premiers jours de Novembre. On commença le 4 à faire le débarquement ; mais le 5 la mer fut si grosse que le débarquement ne put pas se continuer, & le 6 le vent augmenta à un tel point, que toutes les Tartanes au nombre de 28 échoüerent, une partie a été brisée, & le reste submergé. On a sauvé une partie des effets, & tous les équipages, à la reserve de 24 Matelots, & une Pinque armée que commandoit le Chevalier de Bernage, a aussi échoüé, mais il s'est sauvé.

La Mougue s'étoit si fort enflée par les pluyes continuelles, que les Quartiers de l'Armée étoient sans communication.

Les ponts de Perpignan & du Boulou, avoient été emportez par la rapidité & le débordement du Tech.

Digitized by Google

Dans ces circonſtances M. le Maréchal de Berwick n'a pas jugé à propos d'entreprendre le ſiege de Roſes, & il a repaſſé avec l'Armée en Rouſſillon les 17 & 18 de ce mois, après avoir fait rembarquer tout ce qui avoit été déchargé à la côte.

FAITS FUGITIFS.

LES Actions que nous avions anoncées au 31 Octobre dernier, dans le précedent Mercure à trois cens, ſont montées à mille depuis le premier Novembre juſqu'au 30 incluſivement. Cette rapidité imprévûë ne peut avoir manqué de produire une infinité de fortunes prodigieuſes; puiſque chaque Action de 500 livres, en la laiſſant tranquillement dans ſon Portefeuille, a donné de profit 5000 livres à l'Acquereur de la premiere main. Suppoſant donc qu'un Particulier en ait pris pour cent mille livres, voilà un million de profit. Combien de gens ſe trouvent dans le cas, & combien d'autres vont-ils au delà? On connoît pluſieurs de ces Meſſieurs, qui ne comptant pas ſur des gains ſi peu attendus, ne peuvent point ſe familiariſer avec leurs millions. Quelques-uns en ſont morts de ſurpriſe, d'autres de joye, & pluſieurs autres à force de chifrer & de calculer, en ont perdu la tête: les femmes

Digitized by Google

sur-tout d'un certain étage, l'ont tout à fait dérangée. Comme elles sont persuadées que le bien seul fait presque la difference des conditions, elles ont crû qu'avec un équipage à la Ducheſſe & un certain air de confiance, on devenoit tout à coup femme de qualité. Je n'en rapporteray qu'un exemple, entre mille autres... Une de ces Dames de nouvelle création, qui n'avoit jamais été qu'à l'amphitheatre, ſous le ſauf-conduit de quelques billets de Comediens, voulut ſe dépaïſer : elle s'imagina qu'il étoit du bel air d'aller aux premieres Loges ; en effet, elle contenta ſon envie. S'y étant nichée, avec d'autres petites figures que l'on ſoupçonna être ſes filles, elle attira bien-tôt les regards de tout le Parterre ; elles en furent fort examinées, parce que ſous des houſſes fort riches, on y remarqua que des phiſionomies baſſes & des façons contraintes. Cependant, on étoit fort en peine de les connoître, & de ſçavoir depuis quand elles étoient au monde. On eut beau s'en informer ; on ne put découvrir ni leur nom ni leur origine. Pendant qu'elles ſe donnoient ainſi en ſpectacle, & qu'elles faiſoient porter differens jugemens ſur leurs manieres d'être, la Comedie finit, elles attendirent patiemment que la foule fût écoulée ; aprés quoy elles quitterent la Loge,

pour

Digitized by Google

pour aller regagner leur équipage. Quelques reſtes de petits Maîtres ſe tenoient à la deſcente de l'eſcallier, pour les conſiderer de plus prés ; & les ayant ſuivies juſqu'à la porte, la plus apparente de la compagnie prenant un ton aigu, ſe mit à appeller ſes Gens qui ſe trouverent dans l'inſtant ſous ſa main. Elle ne fut pas plus-tôt montée dans une berline, auſſi ſuperbe que celle d'un Ambaſſadeur qui fait ſon entrée, qu'un des Laquais de ſa ſuite lui demanda, *où Madame ſouhaite-elle qu'on la conduiſe . . . ? cheus nous*, répondit-elle, *cheus nous . . .* A ce mot toute la Livrée étrangere repeta comme par écho, *cheus nous, cheus nous . . .* Quelqu'un de vous autres, dit un des petits Maîtres, connoit-il cette Madame ? . . . Comment ſi nous la connoiſſons ! C'eſt, M. reprit un de la troupe, *une Blanchiſſeuſe en linge fin* qui s'eſt laiſſée tomber du quatriéme étage dans un caroſſe, ſans ſe bleſſer. Mais cela n'eſt pas poſſible, me dira un Lecteur incredule ; pourquoi non ! Faut-il un exemple pour le confirmer ? En voicy un qui n'eſt pas moins ſingulier.

Lettre contenant un fait fort extraordinaire, écrite de Meſſine par l'Officier même à qui la choſe eſt arrivée.

VOus ſçaurés, M. que pendant le ſiege de la Citadelle de Meſſine, j'ob-

ſervois avec trois de nos Generaux, des bombes que les ennemis nous jettoient d'un des ouvrages de cette Forteresse. Nous en remarquâmes une qui venoit droit à nous; chacun tâcha de l'éviter en prenant un côté oppoſé. Pour moi, croyant de mieux faire, je reſtay à ma place; mais apparemment, je n'avois pas ſi bien jugé que ces Meſſieurs, de la direction & de la chûte de cette bombe: car dans un inſtant, cette machine infernale venant droit à moi, tomba ſur mon épée qu'elle fracaſſa à mon côté, & me jetta par terre. M'étant relevé trop tôt, dans le moment, les Generaux qui me conſideroient attentivement, me virent enveloppé tout à la fois de flamme, de fumée & de pouſſiere, & par conſequent me perdirent de vûë. Cet accident ne m'arriva que parce que cette bombe s'étant crevée entre mes cuiſſes, dans le tems que j'étois ſur mes jambes, me renverſa une ſeconde fois, & me couvrit entierement de terre. Ce fut alors que les Officiers dont j'ai parlé, & pluſieurs autres, regardoient de quel côté les pieces de mon corps ſeroient emportées. A la verité, ils ne furent pas peu ſurpris de me voir relever & ſecouer la terre dans laquelle j'avois été comme enſeveli. Ils vinrent tous à moi, avec un étonnement qui ne ſe peut exprimer, pour me deman-

Digitized by Google

der ſi effectivement je n'étois pas mort. Je leur répondis en riant, que je n'étois pas même bleſſé; à peine s'en raportoient-ils à leurs yeux; tous me manioient, & vouloient s'aſſûrer de ma reſurrection. Alors me trouvant bien vivant, ils ſe recrierent qu'il y avoit de l'enchantement dans mon fait; que de vingt mille hommes auxquels pareille aventure ſeroit arrivée, il n'en ſeroit pas réchapé un ſeul. Si vous me demandés comment cela s'eſt pû faire, c'eſt ce qui me paſſe; il n'y a que Dieu ſeul qui en ait connoiſſance; mais abandonnerai-je la ruë Quincampoix, ſans en raporter quelque trait qui caracteriſe un de ſes heureux habitans? Il s'en preſente un dans le moment ſous ma plume... Un Monſieur de *la Verdure*, qui avoit troqué ſa livrée pour un habit en broderie, jugea à propos d'emballer ſa Seigneurie dans un caroſſe qu'il avoit acheté depuis peu. Il étoit devenu riche Actionnaire: cette circonſtance ſuffit, pour ne point chicaner ſur ſon équipage. Il avoit pris à ſon ſervice un Cocher de bonne mine, & deux grands Laquais fort bien faits; car il s'y connoiſſoit: ce Cocher, auſſi inſolent que celui de quelque Grand Seigneur, voulut couper la file d'une ſuite de caroſſes; mais n'ayant pû gagner la tête des autres chevaux par l'adreſſe du Cocher à qui il

Digitized by Google

vouloit faire cet affront, ils prirent bientôt querelle ensemble, ce qui fut accompagné de part & d'autre de coups de fouëts redoublés.

Le Maître Actioniste, ou Actionaire (n'importe) mettant la tête hors de la portiere : Coquin, cria-t'il au Cocher adversaire ; veux-tu me donner la peine de descendre, pour t'appliquer vingt coups de canne ? A peine eut-il prononcé le mot de canne, qu'un Officier qui avoit été jusqu'alors tranquille spectateur du different, saute de son carosse, & oblige le menaçant de mettre pied à terre. Celui-cy fit d'abord bonne contenance ; mais, quand il vit son homme mettre l'épée à la main, il fut si épouvanté, qu'il gagna au pied ; & croyant avoir l'épée dans les reins, il se mit à crier de toute sa force : *à moy la Livrée, à moy la Livrée* ! Que ne fait pas l'habitude !

Croiroit-on bien qu'un bossu a trouvé le secret de gagner une somme considerable avec sa bosse qui alloit en pente douce, à peu prés comme un pupitre. On sçait que dans la ruë, car on n'adjoûte plus de Quincampoix, & cela à l'imitation des Latins qui disoient *Urbs* par excellence, pour désigner la Ville de Rome ; on sçait dis-je, qu'il s'y fait des petites fortunes, & même des grosses, par quantité de stra-

Digitized by Google

tagemes que l'avidité du gain ſuggere. Nôtre boſſu, aprés avoir long tems medité à quoi ſa boſſe pouvoit lui être bonne, s'aviſa de la faire ſervir en guiſe de bureau portatif : en effet, il l'offroit de ſi bonne grace à ceux qui cherchoient quelque lieu propre pour écrire ou pour ſigner, que l'on n'en fit point de façon. On aſſûre que ſa boſſe lui a déja raporté plus de 20000 livres. Ne pourroit-on pas lui appliquer ce paſſage ? *Supra dorſum meum fabricaverunt peccatores.*

On écrit de Sileſie du premier Novembre, que dans le Jardin de la Comteſſe Zierottin, on y voyoit avec admiration un arbre qui ne croît ordinairement qu'en Armenie, * appellé *Alloe aculeata.* Cet arbre a pouſſé en 24 heures à la hauteur de ſept aulnes. On y a compté juſqu'à 25 branches toutes garnies de fleurs, d'où découloit un baume blanc fort doux, & fort agreable au gout ; & du tronc de l'arbre, il en ſortoit une gomme blanchâtre. La premiere fleur a éclos le 28 Septembre dernier. On a remarqué que lorſque cet arbre fut prêt à percer la ſuperficie de la terre, on entendit un bruit ſemblable à celui d'un coup de canon. On ne ſe ſouvient point par qui il a été planté, ni comment il eſt venu dans

* *Ces arbres ſont cependant fort communs en Languedoc.*

Digitized by Google

une terre tout à fait étrangere à ces sortes d'arbres qui ne croissent que dans les païs chauds. Les Naturalistes disent qu'il faut un siecle entier, avant que cet arbre sorte hors du sein de la terre.

P. S. Le 4 Decembre on publia un Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne, qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Louis d'or seront réduits à 32 livres piece, & les écus à 5 livres 12 sols. Au premier Janvier prochain les Louis d'or à 31 livres, les écus à 5 livres 8 sols. Et au premier Fevrier suivant, les Louis d'or à 30 livres, & les écus à 5 livres 4 sols, les demis & quarts à proportion. Fait au Conseil le 3 Decembre 1719. *Signé* PHELYPEAUX.

Le même jour, on publia un Edit du Roy, qui ordonne la fabrication de nouvelles especes d'or & d'argent fin. Registré en la Cour des Monnoyes le 2 Decembre 1719. *Signé* GUEUDRE'.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Mercure de Novembre. A Paris le 3 Decembre 1719.

BLANCHARD.

Digitized by Google

TABLE.

Histoire des Filles de la Maison de France & autres Princesses, qui ont été données en mariage à des Princes Heretiques ou Payens, Par M. l'Abbé de Camps. 3

Des causes qui peuvent diminuer la pesanteur de l'air, lorsqu'il paroît le plus chargé de nuages. 28

Journal des Fêtes données à Dresden par le Roy de Pologne. 38

Lettre de M. de Marivaux, contenant une avanture. 62

Lettre de l'Auteur de la Carte d'Aragon, annoncée dans le dernier Mercure. 74

Edits, Arrests & Declarations. 83

Lettre écrite à l'Auteur du Mercure, au sujet de l'extrait qui a été donné dans le mois d'Octobre, sur le Traité des Pensions Royales. 102

Poësies. 105

Alla virtuosissima Signora d'Argenon, Hommagio debito, par M. Boucon. 108

Enigmes. 114 & 115

Vaudeville. 116

Nouvelles étrangeres. 118

Affaires du Palatinat. 137

Morts & Mariages. 187 & 192

Journal de Paris. 193

Faits fugitifs. 207

Errata d'Octobre.

PAge 190 lig. 9. On a donné, &c. Retranchez ces trois lignes; ce fait est faux.

Digitized by Google

Pag. 191 lig. 1. M. de la Hubergais, *lisez* de la Guibourgere.

Pag. 191 lig. 31 Meſſieurs D. & B. &c... ils ſont reſtés à Paris.

Pag. 194 lig. 27 M. de Pleneuf, &c. il n'y a rien de changé ſur le compte de Meſſieurs de Sauroy & de la Jonchere, & ils continuëront à faire leurs Charges.

Pag. 211 lig. 10 N. .... de Monmorin, *lisez* Montmartin.

AVIS.

LE Sieur Fouſſadier, Chirurgien, demeurant à Viabon en Beauce, proche Toury, route de Paris à Orleans, guerit pluſieurs maladies, tant internes, qu'externes, comme les Venerienes, Apoplexie, mal Caduc, Vertige, Paraliſie, Rhumatiſme, Migrainne, l'Aſme, Hydropiſie, Diſſenterie, les Retentions, Vapeurs, Jauniſſe, Fievre intermittente. Le Sieur Fouſſadier donne encore pluſieurs autres Remedes ſpecifiques.

Il continue depuis 14 à 15 ans, ſes cures des Cancers occultes & ouverts, Loupes, Nodus, Exortoſe, Ganglions, Ulceres de Matrice, de la veſſie, & ceux qui reſtent aux yeux aprés la petite verole, de même que les taches.

Il guerit les marques que l'on apporte du ventre de la mere, les Skirres du foye, de la ratte, de la matrice, & des mamelles, les Ulceres de l'Anus, les Fiſtules ſans le fer, les Hemoroides, & les Ulceres des autres parties du corps.

Digitized by Google

LE NOUVEAU MERCURE.

Decembre 1719.

Le prix eſt de vingt ſols.

A PARIS.

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Louis.
Et GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M DCC. XIX.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
335117
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1900

AVIS.

ON prie ceux qui adreſſeront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du Mercure, d'en affranchir le port, ſans quoy ils reſteront au rebut.

L'Adreſſe de l'Auteur, eſt.

A Monſieur BUCHET, *Cloître S. Germain l'Auxerrois.*

On donne avis, qu'on trouve chez les Libraires ci-deſſus nommez, tous les Mercures de l'année 1718, de même que l'Abregé de la Vie du CZAR.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST, Place de Cambray.

Digitized by Google

LE

NOUVEAU

MERCURE

Lettre de M. N. à M. de N. sur *l'Histoire de France, sous le Regne de Louis XIV.* Par Larrey.

MONSIEUR,

Ce que j'avois vû des autres Ouvrages de Larrey, m'avoit si fort degoûté, que je n'eusse jamais rien lû de ceux qu'il auroit pû donner au Public, si vous ne m'aviez engagé à lire son Histoire de Louis XIV. comme vous l'avez fait, c'est à dire, avec ces manieres ausquelles on ne sçauroit resister. Je m'armai donc d'une patience

Digitized by Google

à toute épreuve, pour aller jusqu'au bout de ce gros volume in quarto à deux colonnes, & d'un caractere trés menu; je vous en fis mon rapport; vous me pressâtes, Monsieur, de publier par l'impression ce que j'avois eu l'honneur de vous lire en particulier; je m'en défendis sur la répugnance que j'avois à causer du chagrin au pauvre Larrey qui étoit sur la fin de sa carriere; en effet, il est mort peu de mois aprés; & comme tout ce qu'on sçauroit dire de ses Ouvrages, ne peut plus lui faire de peine, je veux bien, pour vous faire plaisir, vous donner ce que je lus alors, afin que vous le rendiez public, si vous le jugez à propos.

J'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, je ne croi pas qu'il se soit jamais fait aucun Ouvrage aussi miserable dans son genre, que l'est l'Histoire de Louis XIV. par Larrey. On y trouve des fautes enormes contre la verité de l'Histoire; des fautes de jugement monstrueuses; des contradictions pitoyables; des transitions chétives; des mots forgés, des expressions basses, romanesques, & même grotesques; des pauvretés, & du galimatias: c'est ce que je vais faire toucher au doigt & à l'œil, par des exemples: Et, pour mettre tout cela en ordre, autant que cela se peut, je vous dirai, Monsieur, que deux choses sont absolument necessaires pour faire une bonne Histoire. La premiere, est de sçavoir bien les faits historiques; & la seconde, de sçavoir l'art de les écrire: Or, Larrey ne sçait point les faits historiques de la vie de Louis XIV; & quand il les sçauroit bien, il ne sçait point écrire; ainsi, il n'a aucune des qualités qui sont necessaires pour bien faire l'Histoire de Louis XIV. J'espere donc vous faire voir avec évidence, que de tous les écrivains connus, nul Historien n'a été si mal informé de ce qu'il a en-

Digitized by Google

trepris d'écrire, que Larrey l'a été de la vie de Louis XIV. & que nul Ecrivain n'a jamais été plus ignorant dans l'art d'écrire, que lui.

Je n'entreprendrai pas de discuter ici generalement tous les faits historiques contenus dans l'ouvrage de Larrey ; il faudroit pour cela faire un volume aussi gros que son Livre : Je me contenterai de rapporter quelques uns des plus considerables de ces faits ; ce qui suffira pour former le jugement qu'on doit faire des autres.

Le Prince de Condé, dit-il, page 19, *fi connu par sa naissance qui lui fut disputée, parce qu'il étoit né 13 mois aprés la mort de son pere, mais qui lui fut confirmée par Arrest du Parlement*, &c.

Combien de fausſetés en quatre lignes ! Quelle audace de publier de pareilles calomnies contre un Prince d'une si haute naissance ? Qui ne sait pas que Henri de Bourbon I. du nom, mourut le 5 Mars 1588 ; & que la Princesse sa femme, qu'il laissa grosse, accoucha le premier Septembre de laditte année 1588, d'un fils nommé Henri de Bourbon II. du nom, qui est celui dont parle Larrey ? Il naquit donc 5 mois & 25 jours aprés la mort de son pere ! Nul fait historique n'est plus constant & plus notoire que celui-là ; Est-il donc permis à un Historien de l'ignorer ? Et s'il ne le sçait pas, son ignorance lui donne-t-elle droit de deshonorer ainsi un Prince du Sang de France ? Car, dire qu'il est né 13 mois aprés la mort de son pere, c'est dire nettement qu'il est bâtard ; c'est lui faire l'outrage le plus ignominieux dont la naissance d'un homme puisse être flétrie. Quoi ! parce que Larrey est assez ignorant pour ne pas sçavoir que le Prince de Condé est né 5 mois aprés la mort du Prince son pere, il pourra avancer impuné-

Digitized by Google

ment qu'il n'eſt né que 13 mois après ! il inſultera ainſi toute une branche de la Maiſon de France ! un ſimple particulier ne demanderoit-il pas juſtice d'une injure auſſi atroce ſi on la lui faiſoit ? Qui eſt-ce qui a jamais *diſputé à ce Prince ſa naiſſance*, comme le dit Larrey, au même endroit ? Qui eſt-ce qui a jamais entendu parler de l'*Arreſt par lequel* il ajoûte qu'*elle lui fut confirmée* ? Qu'il rapporte donc cet Arreſt ! Qu'il en cite donc ſeulement la date ! Qu'il diſe ſeulement le nom de celui qu'il prétend lui avoir diſputé ſa naiſſance ! Un Arreſt en conſequence d'un fait qui ne fut jamais ! C'eſt de cette maniere, Monſieur, que dans un cerveau creux, comme l'eſt celui de Larrey, & où les viſions ſont au même rang que les verités, une illuſion engendre une chimere ! Pour prouver une premiere fauſſeté, on en avance une ſeconde d'un caractere à écarter toutes ſortes de défiances ; car, qui eſt-ce qui pourroit revoquer en doute un fait, pour la preuve duquel on cite un Arreſt du Parlement ? Et qui eſt-ce qui pourroit croire qu'un Arreſt qu'on cite, n'eût jamais été rendu ? Ce qu'un premier fauſſaire a une fois publié dans un Livre, tous les Auteurs ſuivans le tranſcrivent ſans ſcrupule ; ils debitent ſans examen ce qu'ils ont receu ſans ſoupçon : De là naiſſent ces erreurs populaires qu'on ſe donne de main en main, qui paſſent d'âge en âge, & ſe perpétuent quelque fois de cette ſorte dans la ſuite de pluſieurs ſiécles : & c'eſt ainſi que s'eſt répanduë une impoſture ſi injurieuſe à la Maiſon de Condé, qui, ſûre de la verité, a dedaigné de combattre cette calomnie, peut-être parce qu'il étoit trop aiſé de la détruire ; mais qui ne laiſſeroit pas de continuer à ſe tranſmettre à la poſterité, ſi l'on ne prenoit ſoin d'en relancer, comme il faut,

Digitized by Google

les Auteurs & les complices, & de les flétrir comme ils meritent de l'être.

Je ne vous dirai rien, Monsieur, de quantité de bevûës particulieres où Larrey donne de fausses dates aux faits; de faux noms & de fausses qualités aux lieux & aux personnes : tout en est plein, & il n'y a pas de page où il n'y en ait plusieurs; je ne vous parlerai que des Evenemens les plus considerables & les plus connus, & que par consequent il auroit dû sçavoir le mieux.

C'est une Histoire generale de France qu'il écrit; la Bataille de Mariendal fait certainement partie des évenemens de l'année 1645, qui doivent entrer dans l'Histoire de France. Cependant Larrey ne raconte point cette Bataille, il n'en rapporte pas une seule circonstance; il tranche l'affaire en deux mots, comme un homme qui n'en sçait rien (page 41). Est-ce-là écrire l'*Histoire de France, sous le Regne de Louis XIV*?

Il ne parle pas d'une autre maniere de la fameuse Bataille de Norlingue qui se donna la même année; il n'en dit rien qu'en termes vagues & generaux; il n'en sçait pas une seule circonstance : il fait tuer le General Merci à l'aile droite de son Armée, & à la fin de la Bataille; & ce fut dés le commencement, qu'il fut tué au centre. Il dit que toute l'Armée de France étoit commandée par le Duc d'Enguien & par M. de Turenne seuls; (page 43) cependant le Maréchal de Grammont constament y commandoit l'aile droite de notre Armée; il n'y a si petit Ecolier en matiere d'Histoire qui ne le sache! comment un homme d'une ignorance si crasse, ose-t-il entreprendre d'écrire une Histoire? Tout le monde sçait encore que Jean de Vert commandoit l'aile gauche de l'Ar-

Digitized by Google

mée des Ennemis à cette Bataille ; qu'il défit entierement notre aile droite, & qu'il y prit le Maréchal de Grammont prisonnier : cependant Larrey ne dit pas un mot de Jean de Vert. *Toute l'Armée ennemie*, dit-il, p. 42, *étoit commandée par les Generaux Merci & Gleen* ; & , selon lui, Jean de Vert n'étoit pas à cette Bataille ; Jean de Vert qui pourtant commanda seul toute l'Armée ennemie aprés que Merci eut été tué, & que Gleen eut été fait prisonnier.

Je passe, Monsieur, une infinité de faits particuliers tous pleins de fausserés, où il prend pour *Suedois* un Corps de Troupes tout composé d'*Allemands* ; (p. 99) & les *Anglois*, pour des *François* ; (p. 612) il donne 78 ans au Duc de Baviere, qui n'en avoit que 75 ; (p. 143) il met *dix* lieuës au dessus de Roüen le Pont de l'Arche, qui n'en est qu'à *trois* lieuës ; (p. 189.) Il fait trouver à la Bataille de Réthel l'Archiduc Leopold, qui étoit alors en Flandre ; (p. 227.) Il marie en 1651 Mademoiselle de la Force à M. de Turenne, qui ne l'épousa qu'en 1653 ; (p. 244) il ne donne que 40 lieuës à une marche de 80. (p. 265.)

Ce ne sont là, pour lui, que de legeres fautes ; & je ne veux appuïer ici, que sur les Evenemens considerables de l'histoire de France sous le Regne de Loüis XIV. Tel est, par exemple, le fameux combat du Pont de Jargeau, donné en 1652, & du succès duquel dépendoit le salut du Roy, & celui de tout le Royaume : Larrey ne fait pas seulement mention de ce combat ; il n'en dit pas un mot ; il n'en a jamais rien sçû il n'en a jamais oüi parler ; & cependant il se croit si savant dans l'histoire de France, qu'il entreprend hardiment d'en instruire toutes les Nations, & tous les siecles !

Tel est encore le combat du Fauxbourg d'E-

Digitized by Google

rampes, où la même année l'armée des Princes perdit 4700 hommes, sçavoir 2000 qui furent tués, & 2700 qui furent faits prisonniers par l'armée du Roy. Larrey n'a jamais rien sçû de de cette affaire ! il veut pourtant apprendre aux autres l'histoire de cette année-là !

En 1658 nous attaquâmes le Prince de Ligne qui menoit 3000 hommes à Tournay, desquels nous fîmes 2500 prisonniers. Larrey n'en dit pas un mot ; il n'en a jamais entendu parler : Quelle audace d'oser avec une telle ignorance s'ériger en Historien !

Il ne dit pas non-plus un seul mot de l'affaire de Ladembourg, où, en 1674, avec 10000 hommes nous forçâmes 14000 Allemans retranchés dans leur Camp au delà du Necker, nous fîmes prisonniers leurs principaux Officiers ; nous prîmes leur canon & leur bagage ; action vigoureuse & digne de l'immortalité, au jugement de la France, qui a fait frapper une medaille pour en éterniser le souvenir ! Quant à Larrey, il sçait peut être parfaitement ce qui se passoit il y a 4000 ans dans la Terre Australe ; mais ce qui se faisoit en France il y a 45 ans, il n'en sçait quoi que ce soit ; cependant c'est de cela même qu'il a la fureur d'écrire l'histoire !

Tout le monde, Monsieur, a oüi parler de la celebre journée d'Ensheim, arrivée le 4 Octobre 1674. Ce fut une des plus longues & des plus sanglantes Batailles qui eût été donnée depuis long-temps : voici comment Larrey la raconte. *Le Vicomte de Turenne tomba sur les Ennemis à l'improviste le 4 d'Octobre près d'Ensisheim dans la haute Alsace ; & quoique leur armée fût plus forte de la moitié que la sienne, il en remporta une pleine victoire.* (p. 621.) il n'en dit pas autre chose. Cette Bataille dura dix heures ; elle est d'un détail infini ; à peine en pou-

Digitized by Google

roit-il rapporter toutes les circonſtances en vingt pages ; cependant il n'y employe que deux lignes & demie ; & il appelle cela l'hiſtoire de France !

Puiſque cet endroit de ſon ouvrage en preſente une occaſion naturelle, je vous avertirai, Monſieur, que Larrey donne encore ici un faux nom à l'endroit où ſe donna cette fameuſe Bataille : il l'appelle *Enſisheim*, & le nom de cet endroit eſt *Ensheim*. *Enſisheim* eſt une ville, & *Ensheim* n'eſt qu'un village ! *Enſisheim* eſt tout à la tête de la haute Alſace, par de à Briſach ; & *Ensheim* eſt preſque tout au bas, près de Strasbourg !

Le combat de Turckeim, qui ſe donna le cinquiéme Janvier 1675, n'eſt pas moins fameux que la Bataille d'Ensheim ; ce fut un coup deciſif pour la France : M. de Turenne avec 20000 hommes chaſſa de l'Alſace 60000 Allemans, & les obligea à repaſſer le Rhin. Larrey entreprend de raconter cette grande Bataille à toutes les Nations & à tous les ſiecles ; & voici comme il les en inſtruit (p. 621) *Le 5 Janvier 1675 le Vicomte de Turenne remporta une troiſiéme victoire à Turckeim, qui contraignit les Allemans de quitter l'Alſace, & de repaſſer le Rhin.* Si vous en voulés ſçavoir davantage, vous pouvez, Monſieur, l'aller chercher ailleurs ; car, pour l'ouvrage de Larrey vous n'y trouverez que ces deux lignes : voilà tout ce qu'il en ſçait ! ou il ne dit rien du tout des Evenemens les plus conſiderables du Regne de Loüis XIV. ou il les eſtropie, ou ce qu'il en dit eſt abſolument faux. N'eſt-ce pas ſe joüer du Public, que de lui faire acheter une pareille rapſodie ſous le titre d'*Hiſtoire de France* ?

En voilà aſſez, Monſieur, pour faire voir que Larrey ne ſçait point les faits de l'hiſtoire

Digitized by Google

qu'il a entrepris d'écrire ; mais quand il sçauroit ces faits, il ne seroit pas pour cela capable d'écrire l'histoire. Avec de la memoire on peut sçavoir des faits ; mais la qualité la plus essentielle à un Historien, c'est le jugement ; & je vais vous montrer que Larrey est aussi peu judicieux que peu instruit des choses qu'il a voulu écrire.

Il veut raconter la Bataille Navale, donnée en 1646 devant Orbitelle, entre la flote de France & la flote d'Espagne : *Un malheureux coup*, dit-il, (p 86) *parti de l'Artillerie des Espagnols, leur donna la victoire.* Peut-on appeller *malheureux*, un coup qui leur donne la victoire ? Est-il besoin d'un jugement exquis pour ne pas faire de pareilles fautes ? Le simple sens commun ne suffit il pas pour cela ?

Le Rhône se déborda cette année, dit-il (p. 245) *& endommagea les Ponts de Lyon, du Pont S. Esprit, & d'Avignon. Estoit-ce un presage des maux que causa la guerre civile ?* Quelle chimere ! Quel rapport entre une Riviere qui se déborde par l'excès des pluïes, & des guerres civiles que produisent les seules causes politiques ?

Comme le Prince de Condé se retiroit de Paris, la nuit, dans le temps des guerres civiles, il entendit un grand bruit d'hommes & de chevaux ; il est vrai que c'étoient des *Coquetiers* ; mais le Prince de Condé croyant que c'étoient les Gardes du Roy, quitta la route qu'il tenoit, & en prit une autre : sur cela Larrey se récrie (p. 249) *Quel spectacle de voir le Heros de Rocroy & de Fribourg, fuir devant les Coquetiers qui venoient à Paris !* Cette raillerie, Monsieur, n'est-elle pas bien judicieuse ? Quand un General auroit gagné cent Batailles à la tête des Armées, devroit-il attendre, lorsqu'il est seul, une troupe de gens qu'il croit venir pour le prendre & le

Digitized by Google

mener en prison ? N'y a-t-il pas bien du jugement dans une si fade plaisanterie ?

En 1654 le Roy d'Espagne fit arrêter le Duc de Lorraine à Bruxelles. *Personne ne le plaignit*, dit Larrey, (p. 334) *&*, ce qui est fort rare, *la France & l'Espagne s'applaudit de sa prison, où chacune vit avec plaisir la punition des fourberies qu'il luy avoit faites.* Il donne, comme une chose merveilleuse & *rare*, que la France & l'Espagne ayent eu une égale joïe de voir le Duc de Lorraine en prison, dans le temps même qu'il dit qu'elles en devoient avoir une égale satisfaction, puisque c'étoit comme une *punition des fourberies qu'il leur avoit également faites à l'une & à l'autre.* Comment un homme qui a assez peu de jugement pour se contredire lui-même, ose-t-il entreprendre d'écrire l'histoire, qui est l'ouvrage du jugement le plus exquis, & pour ainsi dire, le chef d'œuvre de l'esprit humain ?

A la marge de la page 377, Larrey met : *Mort & Eloge du Duc de Modene.* Il n'y a personne qui, sur cela, ne crût qu'il va faire l'éloge du Duc de Modene ; on lit donc ; & on trouve qu'il dit que c'étoit un *Prince trop ambitieux, & que ses chagrins le devoroient, &c.* On ne sçauroit dire plus de mal qu'il en dit de ce Prince dont cependant il annonce l'éloge !

Parlant des Conferences qui se tenoient en Vestphalie pour la paix en 1659 : *Tant d'habiles Ministres*, dit-il, p. 392, *y avoient travaillé inutilement, sans avoir pû faire autre chose que d'accommoder l'Empereur & l'Empire avec la France & la Suede.* Est-ce donc avoir travaillé inutilement, que d'avoir accommodé l'Empereur & l'Empire avec la France & avec la Suede ? Si Larrey en pensant de cette maniere a du jugement, il faut que tous les autres hommes soient fous !

Digitized by Google

Mais voici, Monsieur, quelque chose qui vous va bien plus étonner ; c'est au sujet du siege de Candie, fait par les Turcs. *Le commandant de l'Escadre de Malte*, dit-il p. 461, *refusa de debarquer les Troupes de la Religion pour faire la conquête de Negrepont. Tant il est vrai qu'il faut peu compter sur les Troupes auxiliaires ! Aussi la Republique de Venise comptant plus sur ses propres forces que sur celles de ses Alliez, fit revenir les Troupes qu'elle avoit dans Mantoüe pour les envoyer en Candie ; elles étoient réduites à 150 hommes.* S'il y avoit des hommes assez foux pour écrire exprès, afin de se rendre ridicules, je dirois que Larrey le fait en cet endroit ; car que penser autre chose d'un homme qui, parlant sérieusement à des esprits aussi éclairez que ceux de notre siecle, vient leur dire froidement que la Republique de Venise se voyant abandonnée de ses Alliez, & comptant beaucoup plus sur ses propres forces que sur les leurs, pour soutenir Candie contre une Armée de cent mille Turcs, y envoye 150 hommes ?

C'est par un semblable defaut de jugement que voulant faire l'histoire des Evenemens de l'année 1664, il dit que cette année là on dansa à la Cour un Ballet de douze Entrées ; & il raconte tout au long les sujets de toutes ces 12 Entrées. Le choix de pareilles matieres n'est-il pas bien judicieux, & de telles fadaises ne conviennent elles pas bien à la gravité d'un ouvrage auquel on donne le titre d'Histoire de France ?

Il veut raconter de quelle maniere M. de Turenne fut tué : *Ce grand Capitaine*, dit-il, p. 634, *reçut un coup de canon, dont le boulet emporta le bras de Saint Hilaire, & après deux ou trois bonds, vint froisser l'estomac du Vicomte de Turenne.* Comment ce Boulet peut-il faire deux ou trois bonds pour arriver du bras de Saint Hilaire, à l'estomac du Vicomte de Tu-

Digitized by Google

renne, qui étoit à côté de lui ? Un homme qui auroit, je ne dis pas le jugement necessaire pour écrire l'histoire, mais le simple sens commun tomberoit-il dans de pareilles absurdités ?

Les Consequences qui se tirent des faits historiques pour la Morale & la conduite de la vie, sont encore l'ouvrage du jugement de l'Historien, aussi bien que les Sentences dont l'histoire est quelquefois ornée : ainsi, on doit s'attendre à en trouver de belles dans le Livre de Larrey ! En voici un Echantillon.

Tant il est vrai, dit-il, p. 167, *qu'on ne peut éviter sa destinée !* cela n'est pas d'un grand sens ?

Les Princes furent arrêtez & conduits au Château de Vincennes : Evenement fatal, & qu'on ne peut assés admirer ! (p. 218.) Cela n'est-il pas bien admirable en effet, qu'un Ministre qui a en sa disposition la Maison du Roy, fasse arrêter trois hommes !

Tant il est difficile de plaire à même temps au peuple & à ceux qui gouvernent ! (p. 234.)

Tant il est vrai ce que dit le Poëte, que le deüil & la joie se touchent ! (p. 243.)

Tant il est vrai qu'il n'y a point d'unions que la Cour ne fasse, & qu'elle ne rompe ! (p. 280.)

Tant il est vrai que la fortune n'a gueres moins de part à faire les Heros, que la valeur ! (p. 331)

Tant il est rare de trouver des Heros qui ne se démentent point ! (même page.)

Tant il est rare de trouver deux Generaux n'estre qu'un cœur & qu'une ame ! (p. 362)

Tant il y a de jalousie parmi les Courtisans ! (p. 636.)

Tant il est vrai que les plus grands évenemens n'ont souvent que des causes fort mediocres ! (p 657.)

C'est ainsi, Monsieur, que Larrey termine la narration des faits les plus importans qu'il rap-

Digitized by Google

porte ; toutes ces belles choſes ſont la production des plus grands efforts de ſon jugement ; & il les regarde comme des ſentences qui couronnent admirablement bien chaque recit qu'il fait !

Un Hiſtorien n'en eſt pas quitte pour raconter les faits de l'hiſtoire qu'il entreprend, il faut encore qu'il en ſçache trouver les veritables cauſes pour les apprendre aux autres, & c'eſt en cela principalement que conſiſte la ſolidité de ſon jugement. Larrey, en qui cette ſolidité de jugement domine, a trouvé un beau ſecret pour s'épargner la recherche de toutes ces cauſes : Tous les évenemens, ſelon lui, n'ont qu'une ſeule & même cauſe, ſçavoir l'*étoile*, & la *fatalité* ; il n'en connoît point d'autre ; il y rapporte tout.

L'étoile du Cardinal Mazarin, dit-il, *tourna tout à ſon avantage.* (p. 17.)

L'étoile du Duc de Beaufort ne put tenir devant celle du Cardinal. (p. 25.)

L'Eſpagne accordoit tout à la Hollande, & conſervoit ſa haine contre la France. *C'eſt que le periode fatal de la premiere révolution étoit arrivé, & que celui de l'autre ne l'étoit pas encore.* (p. 145.)

Il ne réuſſit point alors, parce que le temps n'en étoit point encore venu. (p. 201.)

Qui l'eût crû ? que les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville euſſent pû être ainſi menez en priſon ? *C'eſt qu'il y a un periode au delà duquel on ne peut aller, un* non plus ultra *pour Hercule & pour les plus grands Heros, une révolution à laquelle ils ſont aſſujettis ainſi que les moindres hommes.* (p. 218.)

Tant il y eut de bizarrerie dans les troubles de ce Royaume, que l'étoile de ſon Roy diſſipa ! (p. 220.)

Le temps fatal qui devoit troubler toutes les

Digitized by Google

joies du Prince, n'étoit pas encore arrivé; mais il étoit à la porte. (343.)

Voilà comme nôtre destinée est inévitable. (p. 254.)

Il suffit de dire que l'étoile du Prince de Condé s'opposa à tout. (p. 255.)

Comme si l'étoile du Cardinal Mazarin eût eu sur celle du Prince de Condé un ascendant fatal. (p. 257.)

Tant il est vrai qu'il y a un temps fatal pour toutes choses, & que tous les soins qu'on se donne avant qu'il soit arrivé, sont inutiles! (p. 392.)

On eût eu bien de la peine à rompre avec Cromvel, si l'étoile de Loüis XIV. n'avoit pas levé cet obstacle. (p. 411.)

La fatalité des temps força la France à remettre Dunkerque à Cromvel. (p. 458.)

Tant il est vrai que toutes choses ont leur temps, & qu'il y a un periode fatal qu'on s'efforce en vain ou d'avancer ou de reculer. (p. 538.)

Il falut ceder à la fatale necessité de la perte de Candie, dont le Periode étoit arrivé. (p. 549.)

Mais il en faut toûjours revenir à la cause secrette de la fatalité des évenemens, dont toute la prudence humaine ne peut arrêter le cours. (p. 488.)

Cependant, il n'y a aucun de ces Evénemens qu'il rapporte, qui n'ait une cause naturelle; une cause physique ou morale: & Larrey ne les attribue à une étoile chimerique, ou à une fatalité aveugle, que parce qu'il en ignore la veritable cause. Cette ignorance va à un tel excès, que quelque mauvaise opinion qu'on ait de lui, on n'auroit jamais soupçonné qu'elle fût aussi grossiere qu'elle l'est, si lui-même ne nous le disoit. En effet, Monsieur, l'auroit-on jamais cru, si on ne le lisoit à la tête de son livre, que

Digitized by Google

que lui-même il ne sçait point quelle est la cause qui l'a porté à le faire ? Il ne sçait point quel est le motif qui l'a engagé à entreprendre cette prétenduë histoire de Louis XIV. Il ne sait point pourquoi il l'a faite ; c'est lui-même qui le déclare. *Une fatalité*, dit-il, p. 2. *qui préside aux Evénemens, est ce qui a décidé, & ce qui m'a porté à écrire cette histoire.* Qui est-ce qui croira jamais qu'un homme qui est assés stupide, pour ne pas sçavoir pourquoi il écrit, & assés fou pour le dire, puisse être capable d'écrire l'histoire, qui de tous les ouvrages auxquels un homme de Lettres peut s'appliquer, est celui qui demande le plus de lumieres, de sagesse, & de jugement ?

C'est au même défaut de jugement qu'il faut imputer toutes les extravagances dont le Livre de Larrey est rempli : en voici quelques exemples.

La riviere de Bidassoa a l'honneur *de faire la separation des Royaumes de France & d'Espagne.* (p. 390.) Quelle pauvreté !

La Minerve de Phidias n'eut osé se comparer au Buste de marbre du Roi. (p. 414.)

Le Vaisseau qui portoit le corps de Deruiter, ne fut point endommagé ; *comme si ce corps eut été un Talisman qui charmoit les Brulots !* (p. 647.) Quelle vision !

Le Regne de Louis XIV. remplit le Trône plus de 70 ans (p. 1.)

Un Regne remplir un Trône ! Se forme-t'on de pareilles idées, quand on a le jugement sain ? Il seroit inutile de relever par des reflexions ces sortes de travers ; ils se font assés sentir d'eux-mêmes ; ainsi je me contenterai de les indiquer.

Je n'ai fait connoître que les bords d'un Regne si renommé par son ambition (p. 2.) ; *Les*

Digitized by Google

bords d'un Regne ! *L'ambition* d'un Regne ?

Amsterdam voioit sa Ville deserte, si le port d'Anvers étoit rétabli (p. 46.) Amsterdam a-t-il une Ville distincte d'Amsterdam ?

La Princesse d'Angleterre fut amenée, de Calais à Saint Germain, par terre (p. 60.) Pouvoit-on l'amener autrement ? Y peut-on aller par mer ?

Les Offices de Surintendant & de Controleur Général, devoient prendre soin des Finances. (p. 69.) Des Offices *prendre soin* de quelque chose !

Trois femmes aussi distinguées par leurs mauvaises qualités que par leur naissance. (p. 74.) *Distingué*, se dit-il autrement qu'en bonne part ?

Ceux de Bordeaux prirent, pour leur devise, des rubans blancs. p. (308.) Comment ose t'on entreprendre de faire une histoire, quand on ne sçait pas ce que c'est qu'une devise ?

Le Cardinal Mazarin fut investi de l'Evêché de Metz par la resignation du Titulaire (p. 318.) *Resigne-t'on* des Evêchés en France ? En donne-t'on *l'investiture* ?

Il est l'ame de tous les mouvemens qu'on voit se remuer. (p. 340.) Qui est-ce qui a jamais vû *des mouvemens se remuer* ?

Les Ecrits de M. Pelisson sont tout brillants de bon sens. (p. 443.) *Brillant de bon sens* !

Le Roi Don Alphonse avoit repudié la Couronne de Portugal. (p. 539.) *Répudier une Couronne* !

On voioit les palissades replantées un moment après que le Canon les avoit faites. (p. 590.) Ne faut-il pas avoir tout à fait perdu le sens, pour dire que *le Canon fait des palissades* ?

Pour louer les Soldats Hollandois qui se

Digitized by Google

gnalerent dans la Bataille navale de l'année 1673 : *Et jusqu'aux Soldats*, dit il, *tout y témoigna de la fureur.* (p. 599.) Ne s'entend-il pas bien a louer les gens ?

Voions la mer ravagée par le fer & par le feu. (p. 643.) *Ravager la mer !*

Par tous ces endroits de l'histoire de Larrey, on voit bien, Monsieur, qu'il n'a ni jugement, ni sens commun. Cependant, on entend bien ce qu'il veut dire ; mais il y en a d'autres totalement inintelligibles, & où il est impossible de deviner ce qu'il dit : Trois ou quatre de ces endroits suffiront pour justifier ce que j'avance.

Le Duc d'Enguien, dit-il, *& le Vicomte de Turenne, ne se ressemblosent qu'en une chose, c'est qu'ils étoient tous deux braves, & froids dans le commandement, reservant leur feu pour l'exécution. Ce point étoit l'essentiel; & la prudence du Vicomte de Turenne eut de la complaisance ou du suport pour le Prince dans le reste.* (p. 37.) *La prudence du Vicomte de Turenne eut de la complaisance ou du suport pour le Prince !* Peut-on trouver un exemple d'un pareil galimatias ?

Rien n'est plus connu que l'histoire de Tancrede de Rohan, ce fils veritable ou prétendu, qui demeura caché plusieurs années, avant & aprés la mort du pere, & qui ne parut qu'aprés le mariage de sa sœur, s'il étoit veritablement fils du Duc de Rohan qui épousa Chabot contre le gré de la Duchesse sa mere. (p. 53.) Ce galimatias là ne rencherit-il pas encore sur l'autre ?

Le Peuple laissa remonter à cheval le Cavalier qui avoit manqué son coup contre Emeri, & qui protesta d'y revenir une seconde fois accompagné d'un second, deux conjurez à qui, disoit-il, en jurant il n'échapperoit pas. (p. 126.) Quand on a reçû, du Ciel, le talent d'écrire avec une pareille netteté, n'est-on pas obligé

Digitized by Google

en conscience de le consacrer à l'instruction du Public ?

La Reine & le Cardinal Mazarin, poussés à bout par Broussel, resolurent de le faire arrêter. Le coup étoit hardi, tel qu'il pouvoit être salutaire s'il reussissoit. (p. 157.) Autre preuve que Larrey étoit destiné du Ciel à écrire l'histoire, puisqu'elle demande un Ecrivain qui ait pour principal talent la clarté du stile !

Comme cet Evenement n'arriva qu'en 1649, nous acheverons, avant que d'en donner la relation, de voir ce qui se passa, celle-cy que je n'ay pas voulu confondre avec le recit des troubles qui l'ont occupée, & que j'ai trouvé à propos de raporter de suite. (p. 165) C'est bien tout ce que peut faire Larrey, que d'entendre lui-même ce qu'il veut dire en cet endroit !

Le dernier Acte de la Royauté de la Reine de Suede, merita l'admiration de tout le monde, s'il n'en remporta pas une generale aprobation. (p. 338.) Je ne suis point surpris, Monsieur, qu'un homme qui a assés peu de jugement pour donner dans un pareil galimatias, en ait de même assés peu pour se croire capable d'écrire l'histoire, & pour l'entreprendre.

Les Exagerations sont encore une marque de peu de jugement dans un Historien, & y en eut-il jamais de pareilles à celles qui se trouvent dans l'histoire de Larrey ? Je me contente d'en raporter une seule : en parlant du fameux Siege de Candie, il dit que *des grêles de bombes ne cessoient point ni jour ni nuit.* (p. 551.) Jamais exageration fut-elle plus outrée & plus violente ?

Il y a même des choses veritablement grotesques dans l'histoire de Larrey, comme quand il dit : *le Visir étoit beaucoup superieur en* Cavalerie *& en* Infanterie. (p. 472.) Il l'étoit donc en tout ! Pourquoi donc faire la distinction

Digitized by Google

de la *Cavalerie* & de l'*Infanterie* ?

L'Ambaſſadeur Eſpagnol (466.) pour dire *l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.*

Le Roy Anglois (p. 492.) pour dire, *le Roy d'Angleterre.*

Le Roy Portugais (p. 394.) pour dire *le Roy de Portugal.*

Mais de toutes les fautes de jugement, la contradiction eſt ſans doute la plus grande; car c'eſt être abſolument denué de jugement, que de ſe contredire ſoi-même, comme le fait trés-ſouvent Larrey.

Toutes les liberalités de la France envers les Barberins, dit-il, (p. 54.) *ne purent les aliener du Pape, avec lequel ils ſe reconcilierent ſur la fin de l'année par l'entremiſe de la France.* Comment la France peut-elle vouloir les aliener du Pape, & s'entremettre pour les réconcilier avec lui ?

Tout fier qu'étoit le Duc d'Enguien, il fut obligé de recourir à l'Abbé de la Riviere. Il eſt vrai que ce Duc careſſa moins l'Abbé qu'il ne le menaça. (p. 77.) S'il le menaça, il ne quitta donc pas ſon caractere de fierté !

Quand ce manque de jugement ne tombe que ſur des matieres de Phyſique, de Politique ou de Grammaire, on ſe contente d'avoir pitié de Larrey ; mais, quand la Religion s'y trouve intereſſée, & qu'on voit renverſer les maximes les plus pures du Chriſtianiſme, on ne peut s'empêcher de ſe ſoulever. Je ſuis même perſuadé qu'il eſt trés dangereux de publier une ſeconde fois ces ſortes d'impietés, & qu'on ne peut les repeter, ſans ſe rendre complice de Larrey. Je n'en rapporteray donc point d'exemples ; ceux que j'ay cités, ſuffiſent pour faire voir, independemment de la Religion, juſqu'à quel excès le manque de jugement porte un homme qui veut écrire l'hiſtoire.

Digitized by Google

Vous voyez presentement, Monsieur, que Larrey n'a ni les connoissances, ni le jugement necessaires pour bien écrire l'histoire de Loüis XIV : Mais, quand il sçauroit parfaitement bien les faits qui doivent faire la matiere de cette histoire, & qu'il auroit du jugement, je soutiens qu'avec cela il seroit incapable de l'écrire, parce qu'il est si éloigné de sçavoir l'art d'écrire l'histoire, que quand on aura vû les preuves que je vais en rapporter, on ne pourra jamais comprendre comment le dessein de faire un pareil ouvrage a pû lui venir à l'esprit.

Les Transitions qui servent à lier les faits historiques, sont une des choses les plus essentielles de l'histoire ; elles doivent être si naturelles, qu'on ne les apperçoive point, & que les faits semblent naître l'un de l'autre ; c'est la partie la plus delicate de tout l'ouvrage. Dans celui de Larrey, c'est ce qu'il y a de plus grossier & de plus miserable ; j'en vais rapporter quelques unes ; vous aurés, Monsieur, de la peine à vous empêcher de rire en les lisant.

Aprés avoir raconté les conquêtes des François sous le Regne de Louis XIII, & le ministere du Cardinal de Richelieu, il ne sçait comment faire pour passer à la mort de l'un & de l'autre ; & voici la transition fine qu'il y employe. *Tant de prosperités ne purent empêcher la mort du Cardinal de Richelieu, ni celle de Louis XIII.* (p. 9.) Cette transition n'est pas bien ingenieusement trouvée ?

Pour passer de ce qui se fit dans l'Italie en 1645, à ce qui se fit en Espagne : *de plus grands coups*, dit-il, *se frapperent en Catalogne.* (p. 47.)

Pour en venir à ce que le Comte de Harcourt fit cette même année là : *Le Comte de Harcourt*, dit-il, *ne se tint pas en repos* (p. 47.)

Digitized by Google

Il faut dire quelle étoit cette conſpiration, & qui en étoient les principaux Chefs. (p. 48.)

Je n'ay point encore nommé les conjurés; il eſt tems de les faire connoître. (p. 49.)

Je n'ay point encore dit de quelle maniere cette conjuration avoit été concertée avec le Duc de Toralto. Il faut le dire à preſent. (p. 50.)

La Cour de France ſe remua un peu davantage pour la guerre qui ſe faiſoit en Angleterre, que pour celle de Candie. (p. 58.) Voilà comment il paſſe, du Siege de Candie, à la guerre d'Angleterre!

Pour paſſer des expeditions militaires, aux negotiations de paix: *On fit*, dit-il, *l'année 1645, de plus grands pas que l'année précedente, pour parvenir à la paix.* (p. 62.)

Finiſſons cette année par ce qui ſe paſſa au Congrés de Munſter. (p. 116.)

Je croi que je puis paſſer, de la guerre de la Grande Bretagne, à celle de Candie. (p. 116.)

Il y a long-tems que nous n'avons parlé du Duc de Guiſe; parlons-en à preſent. (p. 244.)

Je paſſe, des guerres de Catalogne & d'Italie, à celle de Flandre. (p. 292.)

Achevons de voir les campagnes de cette année, par la relation de celles de Catalogne & d'Italie. (p. 313.)

Je paſſe au ſiege de Candie (p. 337.) Il n'y fait pas plus de façon que cela!

Voyons ce qui ſe paſſa, cette année, dans le Gouvernement civil du Royaume. (p. 343.)

Je commencerai l'année 1657 par le rétabliſſement des Jeſuites à Veniſe. (p. 355.)

Je ne ſçai ſi je ne me ſuis point un peu trop écarté de l'hiſtoire de France, dont je vais reprendre la ſuite. (p. 386.)

Je commence l'année 1663 par le mariage du Duc de Savoye avec Melle de Valois. (p. 461.)

Digitized by Google

Ainſi finit l'année 1663. La ſuivante commença par le Traité de Piſe. (p. 468.)

Il faut revenir de l'Afrique en Europe, & des bords de la Mediterranée ſur ceux de la Riviere de Raab. (p. 471.)

Finiſſons cette année par deux actions de ce Monarque. (p. 473.)

Trouvera-t'on, Monſieur, dans aucun autre ouvrage, des tranſitions auſſi plates, & auſſi groteſques? Larrey dira peut-être qu'on va le rechercher exprés ſur les tranſitions, parce que c'eſt ce qu'il y a de plus difficile dans le ſtile hiſtorique: hé bien, examinons ſon ouvrage par quelque choſe de moins difficile.

Il y a une grande difference entre la maniere dont on doit écrire une hiſtoire, & celle dont on peut ſe ſervir en écrivant un Roman; le diſcernement de ces deux ſortes de ſtiles eſt l'A. B. C. de l'Hiſtorien: Larrey, qui pretend l'être, devroit donc du moins connoître la nature du ſtile hiſtorique. Cependant, vous allés voir, Monſieur, qu'il n'employe que des expreſſions, & des façons de parler purement Romaneſques, pour écrire ſa prétenduë hiſtoire de Louis XIV.

Ce Général avoit deſſein de couronner les triomphes de cette Campagne par la priſe de Dunkerque. (p. 91.) *Couronner les triomphes!* Quel rapport de cette façon de parler enflée & empoulée, avec la ſimplicité que demande le ſtile hiſtorique?

Ce Prince ravi de porter la branche d'Olive d'une main, & celle de Laurier de l'autre. (p. 162.) Ne croiroit on pas entendre une peinture poëtique du *Paſtor fido*, ou de quelque autre Roman ſemblable? Il ne ſe contente pas de corrompre l'hiſtoire par ſes expreſſions Romaneſques, il la defigure encore par le fard de la Poëſie!

Cet

Digitized by Google

Cet exemple fait voir que le Trône veut un amour de respect, mais qu'un amour de tendresse l'offense (p. 207.) Ne s'imagine t'on pas entendre ici quelque extrait d'Opera, c'est à dire de la Poësie la plus fardée, & la plus efféminée.

Ce Prince en parut peu allarmé; & son courage soutint le Heros. (p. 248.) *Et son courage soutint le Heros!*

Le Monarque Anglois. (p. 294.) Il faut avoir l'imagination furieusement portée au stile Romanesque, pour ne pouvoir pas dire, même dans une histoire, d'une maniere simple & naturelle, *le Roy d'Angleterre?*

Le Roy qui, jusque là avoit suspendu la foudre, la lança sur la tête du rebelle Prince de Condé. (p. 312.)

Il ne faut point de reflexion, pour faire remarquer l'enflure de ces façons de parler Romanesques.

Le Vicomte de Turenne n'en partit, qu'aprés avoir fait connoître à la belle Maîtresse de la Maison, qu'elle ne lui étoit pas indifferente. (p. 331.)

La Marquise de Montespan avoit enlevé à la Duchesse de la Valiere le trop tendre cœur du Roy. (p. 639.) A-t'on jamais rien trouvé de plus fade que cela, dans le langage le plus doucereux des faiseurs de Romans? *La belle Maîtresse de la Maison*, pour dire, *la Marquise d'Humieres.*

Les prosperités nous vont presenter des spectacles, qui réjouiront nos yeux las d'être attachés sur des objets de sang & de carnage, inseparables de la pompe & de la gloire des triomphes. (p. 386.) Y a-t'il, Monsieur, dans aucun Roman, rien de plus bouffi que ces paroles creuses & vuides? Et ne croiroit-on pas en-

Digitized by Google

tendre le commencement de que qu'un de ces Poëmes ridicules dont on cite l'Exorde, pour faire voir jusqu'où le faux esprit de certains Auteurs a porté l'enflure & l'extravagance ?

La clemence de Charles II. n'eut pu s'étendre sur les parricides de Charles I. sans boucher les oreilles à la clemence du sang Royal (p. 426.) *Sans boucher les oreilles à la clemence du sang Royal* !

La mort vint le coucher dans le Tombeau. (p. 427.) Cela est bien plus beau que de dire simplement : *il mourut* !

Le dedans du Royaume se rejoüissoit de la naissance du Dauphin. Le dehors qui avoit voulu faire le fier, s'étoit vu contraint à s'humilier. (p. 430.) *Le dehors qui avoit voulu faire le fier* !

L'Academie de Paris a reçû une plus grande illustration que celle d'Athenes ; & la fille est plus belle, & plus éclatante, & plus magnifique que la mere. (p. 510.)

Don Alfonse resigna le lit nuptial à Don Pedre son frere. (p. 512.).

Cette année ouvrit un theatre de guerre de tous côtés à la France. (p. 621.)

Voyons le Temple de Janus ne se fermer qu'au commencement de l'année 1679. (p. 643.)

La mort de Ruiter donne un funeste relief aux expeditions navales. (p. 644.)

Le Roy étant un Heros de toutes les saisons. (p. 660.)

Mais le Démon de la France prévalut sur celui du Prince d'Orange. (675.)

Auroit-on jamais cru qu'une histoire de France fût écrite de ce style là, & qu'on eût trouvé dans les expressions, & les façons de parler d'un ouvrage aussi grave, tout ce qu'il y a de plus fade, de plus doucereux, & de plus extrava-

Digitized by Google

gnt dans les Romans, dans les Opera, & dans les Livres de Chevalerie ? Le ſtyle Romaneſque eſt-il donc tellement devenu le ſtyle naturel de Larrey, qu'il ne puiſſe s'en défaire même en écrivant l'hiſtoire ? Si c'eſt quelque choſe de ſi difficile pour lui, conſiderons ſon Livre par quelque endroit qui doive lui eſtre plus aiſé. Voyons ſa maniere d'écrire par rapport à la conſtruction grammaticale ; il ne peut pas s'excuſer ſur ce qu'il ne ſçait point conſtruire une phraſe, dès qu'il entreprend d'écrire une hiſtoire ! Cependant, vous allés voir, Monſieur, que ſon Livre n'eſt pas moins pitoyable & moins groteſque par cet endroit que par les autres.

L'animoſité des deux partis étoit ſi grande, dit-il, (p. 56) *que ſur l'avis donné à Veniſe par ſon Ambaſſadeur à Paris, d'un Conſeil ſecret tenu entre le Cardinal, le Duc d'Enguien & l'Amiral, où il avoit été reſolu de faire une expedition Navale du côté d'Italie, le Senat employa tous ſes bons offices auprès du Cardinal & auprès du Pape pour les reconcilier, ſans y pouvoir réuſſir.* Pour ſçavoir en quoi cette animoſité étoit ſi grande, il faut l'aller chercher au bout de neuf lignes.

Le peu d'agréemens que Mademoiſelle avoit à la Cour, où la Reine & le Cardinal n'avoient guere de complaiſance pour elle, & dans la maiſon paternelle, où elle voyoit diſſiper ſes revenus par le Duc d'Orleans ſon pere, ſans qu'elle eût dequoi vivre avec un éclat proportionné à ſa naiſſance & à ſes grands biens, lui faiſoient ſouhaitter de ſortir de leur dépendance. (p. 58.) *le peu d'agrémens* eſt le nominatif de cette phraſe, & ſi l'on veut trouver ſon verbe, il faut aller le chercher huit lignes après, à ces mots : *lui faiſoient ſouhaiter, &c.*

Digitized by Google

Le Cardinal Mazarin s'en expliqua à la Regente & à tout le Conseil avec un tour d'esprit qui les persuada, ou qui ne pouvant lui répondre, se laisserent entrainer par la force de son discours, (p. 65) Quand on ne peut pas construire regulierement une periode de quatre lignes, comment ose t'on entreprendre d'écrire une histoire?

Il y avoit plus de six mois que la tranchée étoit ouverte, sans qu'on en fût neanmoins encore fort avancé; pour la raison que je viens de dire, que le Comte de Harcourt croyoit reduire la place par la faim à se rendre à discretion lorsque le secours parut. (p. 94) Pour sçavoir à quoi se rapporte ce *lorsque le secours parut*, il faut l'aller chercher six lignes au dessus, & alors on sçaura que c'est à ces mots: *il y avoit plus de six mois que la tranchée étoit ouverte.*

Après une resistance de quatre jours où le Général de la Valette fut dangereusement blessé, étant mort peu de jours après. (p. 223.) Cela n'est-il pas joliment construit?

Le Portugal, dont l'Espagne vouloit que la France renonçât à l'assister. (p. 393.) Il n'y a que huit mots à cette phrase, & il ne sçait pas arranger seulement ces huit mots.

Le Roy voyoit l'Empereur, l'Espagne, & la Hollande faire le 26 Janvier une ligue, pour s'opposer à ses desseins. (p. 556.) Cette construction n'est elle pas veritablement grotesque?

Mais peut-être que la construction de six mots est quelque chose de trop difficile encore pour lui: voyons donc, Monsieur, s'il mettra bien ensemble seulement deux mots.

Les Batailles qui se firent pendant la Regence. (p. x.) Quel autre que Larrey a-t-il jamais uni ces deux mots? Un François a-t-il jamais dit, *une Bataille s'est faite*, pour, *une Bataille s'est donnée?*

Digitized by Google

Deux grands Princes arment toutes leurs forces de mer & de terre. (p. xiv.) *Armer des forces!* Il suffit d'indiquer de pareilles bévûës pour les faire sentir.

Les Parlemens exerçoient leurs Charges avec dignité. (p. 15.) Un Parlement a-t-il une Charge?

L'envoi d'Avaux aux Conferences de Munster. (p. 20.) *L'envoi aux Conferences!*

Les affaires avoient alors pris une pente qu'il fut impossible d'arrêter. (p. 59.) Arrête t on une pente? La pente est immobile; c'est ce qui glisse sur la pente qu'on peut arrêter!

Ceux du party du Duc d'Orleans sembloient morguer la fierté du Duc d'Enguien. (p 74.) A t-on jamais dit, morguer une chose?

L'Envoyé de Brandebourg fut reçû avec des ceremonies & des égards que la France n'avoit jusques-là point eu, &c. (p. 80.) dit-on *avoir des ceremonies?*

La Monarchie commença d'être méprisée par les disgraces. (p. 107.) Les disgraces sont-elles des êtres intelligens qui soient capables d'estime & de mépris?

La continuation des Impôts avoit fermenté ce levain. (p. 120.) Pour sentir le ridicule de ces deux mots mis ensemble, il faut sçavoir seulement que c'est le levain qui fait fermenter toutes les autres choses. Quelle extravagance donc de dire qu'une autre chose fait fermenter le levain même? C'est comme si l'on disoit que quelque chose remuë le mouvement! Il faut, Monsieur, que le bon homme Larrey radote, ou qu'il n'ait jamais eu les premieres notions des choses les plus communes du monde!

Nous en sommes demeurez à la saisie des deux Conseillers que la Cour fit arrêter. (p. 156.) Quel autre que Larrey a jamais dit, *la saisie de deux Conseillers?*

Digitized by Google

Il y avoit eu plus de malice que de malheur dans les fautes qu'il avoit commises en la perte de Lerida. (p. 171.) *en la perte de Lerida !*

La posterité a de la peine à croire un tel prodige. (p. 178.) Il ne sçait pas distinguer ce qui doit être mis au *futur* d'avec ce qui doit être mis au *present !*

C'est ce que nous verrons après que j'auray parcouru les autres particularitez de cette année, soit par rapport à l'Angleterre, & à la guerre de Candie : La France s'interessant dans les troubles de la premiere, & dans le fameux siege de l'autre. (p. 200.) Il falloit donc dire, la France *s'étant interessée*, il ne sçait pas mieux distinguer le *passé* du *present* !

La Republique Angloise depêcha une Ambassade à l'Espagne. (p. 210.) Il croit qu'on *dépêche* une ambassade comme on dépêche un Courier !

Chavigny prit la fievre, & on mourut. (p. 233.) *prit la fievre !*

Lui prétendoit n'en être obligé à personne. (p. 244.) *lui* prétendoit, pour *il* prétendoit.

Le Vicomte de Turenne prit l'amour pour la Duchesse de Longueville. (p. 331.) *prit l'amour !*

Il est ingrat au bienfait qu'il a reçû. (p. 244.) *Ingrat au bienfait !*

Le Prince de Condé subit la rigueur de son Souverain, que sa desobéissance avoit meritée. (p. 284.) Quel jargon !

Le Prince de Condé sortit du Royaume plein d'une vengeance qui luy fut funeste. (p. 285.)

La Royauté du Roy ne pouvoit être jalouse de ce témoignage d'affection. (p. 302.)

Le Roy encensa à ces Divinitez. (p. 303.) Quel autre que Loyrey a jamais dit *encenser à quelqu'un* ?

Digitized by Google

Le terrain étoit mal propre à fuir. (p. 622.) Un terrain *mal-propre à fuir!*

Par tous ces exemples on voit que Larrey ne sçait pas mettre ensemble seulement deux mots selon la regularité de la langue Françoise ; mais il y a bien plus, & je vais vous faire voir, Monsieur, qu'il ne sçait pas employer seulement un mot tout seul, une simple expression selon son sens propre & naturel.

La proscription des Protestans est le chef-d'œuvre de la Royauté de Loüis XIV. (p. xvi.) Larrey veut écrire l'histoire d'un Roy de France, & il ne sçait pas seulement ce que signifie le mot de *Royauté!*

A la mort de Loüis XIII. chacun tâcha de profiter de la nouveauté (p. 9.) La *nouveauté* au lieu de dire *le changement de regne*, ou *la minorité du Roy!*

Le Comte de Fontaine vint avec son armée complette à la rencontre du boüillant Duc d'Enguien. (p. 29.) Il veut dire avec *toute* son armée, avec son armée *entiere*; il ne sçait pas que *complette* signifie toute autre chose!

Ralliant les Bataillons, & les ramenant au combat. (p. 30.) il veut dire, & les *remenant* au combat : Il ne sçait pas que *ramener* & *remener* signifient des choses toutes differentes!

La Duchesse de Rohan soutint la naissance & la legitimation de Tancrede; la jeune Duchesse de Rohan contesta la filiation. (p. 53.) Larrey ne sçauroit mettre un seul mot selon sa vraie signification, *legitimation* & *filiation* ne signifient point ce qu'il veut dire en cet endroit; il falloit mettre *legitimité*, mais il ne sçavoit pas ce mot là.

Il dit par tout *Ceremoniel* pour *Ceremonial.* (p. 59. 83. &c.)

Je ne parleray que de la civilité respective des

Digitized by Google

deux chefs. (p. 102.) Il ne sçait pas que le mot de *respective* ne signifie point ce qu'il veut dire là, mais bien celuy de *reciproque.*

Le Duc se retira amenant ses Troupes avec luy. (p. 105.) Il falloit mettre *emmenant* ses Troupes; mais il ne sçait pas la difference de ces deux mots

Tous deux s'accusant respectivement. (p. 105.) *Respectivement* pour *mutuellement*; Ces differences le passent, il n'en sait pas tant!

La revolte de la Sicile ne préceda que de peu de jours. (p. 106.) Larrey ne sçait pas seulement que *préceder* est un verbe actif! Il le met là sans regime, comme si c'étoit un verbe neutre!

La Landgrave de H sse entretint quatre mille hommes de cheval. (p. 147.) A t'on jamais dit *des hommes de cheval*? Il ne sçait pas qu'il faut dire quatre mille hommes de Cavalerie.

L'Espagne receuvra la Royauté qui lui échapoit. (p. 151.)

La *Royauté* de Naples, pour dire, *le Royaume* de Naples. Ce Garçon là ne sçait il pas bien le François?

Il fut chercher la veuve dans la Religion, où elle s'étoit retirée. (p. 274.) *La Religion*, pour dire le *Couvent*!

Ils poussérent les ennemis jusques à une espece de Ravine. (p. 429.) Le pauve Larrey ne sçait pas qu'il faut dire un *Ravin*, & non pas une *Ravine*! Ou les mots dont il se sert ne signifient point ce qu'il veut dire; ou s'ils le signifient, ils sont si bas qu'un historien ne sçauroit s'en servir sans se degrader lui même, & deshonorer celui dont il écrit l'histoire: en effet, je defie que dans aucun autre ouvrage on trouve des expressions & des façons de parler plus grossieres, plus surannées, & plus

Digitized by Google

basses que celles que Larrey a employées pour écrire sa prétendue histoire de Louis XIV; en voici, Monsieur, quelques exemples; je n'y joindray point de reflexions; je me contenteray de les indiquer en les transcrivant en caracteres Italiques.

La fortune ne se lassa point *de porter sur son dos* le Cardinal de Richelieu. (p. 8.)

Le Cardinal Mazarin mettoit toute la Regence dans son parti ; par *la part qu'il lui donnoit au gateau.* (p. 67.)

Le Controlleur General *rabroua* les Marchands. (p. 67.)

Les criminels se joignirent à cette *racaille* qui leur ouvre les prisons. (p. 107.)

Le Pape & l'Empereur *se renvoyant la pelotte l'un à l'autre.* (p. 120.)

La Cour envoye au Duc d'Orleans *fois sur fois* des deputez ; il les *rabroue*, *& leur tourne le dos.* (p. 174.) Ne voilà pas un joli stile pour une histoire ? Larrey n'écrit il pas d'une maniere bien noble ? Louis XIV. n'est-il pas bien heureux, Monsieur, d'avoir trouvé un pareil historien ?

Il emporta Charenton *à la barbe* de dix mille hommes. (p. 180.)

Il ne crut pas avoir *assez suffisamment* pourvu à sa sûreté. (p. 199.)

L'Envoyé de la Republique Angloise n'avoit consenti à voir la Reine d'Angleterre *qu'au moyen* qu'elle reconnut son caractere. (p. 211.)

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault *ne s'étoient pas endormis.* (p. 223.)

Les Romains ne vouloient de paix avec les Carthaginois, que *moiennant qu'*ils abandonnassent Annibal. (p. 321.)

On battoit la Ville depuis dix mois, *elle n'en pouvoit plus.* (p. 353.)

Dunkerque étoit entre les mains des An-

Digitized by Google

glois. Le Roi ne pouvoit souffrir qu'un si dangereux voisin *portât la clef du Royaume en sa ceinture.* (p. 457.)

Cependant la Republique *ne s'endormoit pas.* (p. 484.).

L'yvoire & le marbre brillent dans les *pavois* de Versailles. (p. 484.) Bel éloge de la magnificence de Versailles !

Les Officiers de judicature aiment à *pêcher en eau trouble.* (p. 533.)

Coprogli poussa ce siege avec plus de vigueur que n'avoient fait les Generaux *d'avant lui.* (p. 546.)

Les Turcs y perdirent plus de *septante* mille hommes. (p. 555.)

Tant que le siege dura *il fut debout* toute la nuit. (p. 591.)

Septante ans après cette reunion. (p. 604.)

Je ne finirois point, Monsieur, si je voulois transcrire tous les mots bas & suranés dont se sert Larrey. Chacun voit donc clairement qu'il ne sçait ni le sens, ni la proprieté des termes nobles qu'il employe ; il n'y a que les expressions basses qu'il applique dans leur veritable signification ; mais jusques à lui les avoit-on veuës dans un ouvrage d'un caractere aussi relevé qu'est l'histoire ? Et celle de Louis XIV. sera-t'elle écrite comme les plus miserables barbouilleurs de papier écrivent les plus viles avantures des halles ?

Un homme qui ne fait aucun scrupule de se servir de mots aussi bas que le fait Larrey devroit, ce semble, n'en point manquer ; cependant il n'y en a pas encore assez de faits pour lui, & il en forge en toute occasion, comme si nous n'en avions point dans notre Langue, pour exprimer ce qu'il veut dire ; voici, Monsieur, un échantillon de ses mots forgez ; je

Digitized by Google

me contenteray encore de les indiquer en les écrivant en caracteres Italiques.

Le Duc d'Orleans aſpiroit à *la Corregence.* (p. 12.)

La Reine fit le Cardinal Mazarin ſon *Corregent.* (p. 11.)

La *relegation* du Duc de Vendoſme. (p. 74.)

La *Toutepuiſſance* de l'Abbé de la Riviere ſur l'eſprit du Duc d'Orleans. (p 77.)

On n'entendoit que des diſcours qui *magnifioient* ſon grand cœur. (p. 113.)

Le *Violateur* du Traité. (p. 143.)

Les autres abandonnerent le Parlement pour *ſe ratacher* à la Cour. (p. 177.)

Cette *ſubhaſtation* des meubles du Cardinal Mazarin ſe fit pendant les conferences. (p. 183.)

On étoit irrité contre les *Libelliſtes*, pour dire les faiſeurs de libelles. (p. 188.)

Le procés de la Ducheſſe d'Aiguillon fut terminé par la caſſation des pourſuites d'une ſi ardente *contrediſante.* (p 206.)

On rappella le Surintendant de ſa *relegation.* (p. 209.)

La bibliotheque du Cardinal Mazarin eſt *ſubhaſtée.* (p. 262.)

Le Cardinal Mazarin n'avoit pas moins à craindre par la *retorſion* qu'on pouroit faire contre lui (p. 398.)

La *Beneficence* du Roy. (p. 451.)

Il mourut *malveulu* du peuple. (p. 534.)

Il avoit paſſé du *Jeſuitiſme* au Cardinalat. (p. 556.)

Une procedure ſi *illegalle.* (p. 605)

Ils ſe l'*entrediſputoient.* (p. 615.)

L'Electeur de Brandebourg *ratachè* aux Imperiaux. (p. 630.)

Si c'étoit un Etranger qui forgeât tous ces

Digitized by Google

mots, on l'excuseroit sur ce qu'il ne sçait pas assez bien la Langue Françoise : mais quand un François même sçait si mal sa Langue, comment se peut-il flatter jusques au point de présumer qu'il est capable d'écrire pour le Public, & de donner à la France l'histoire de ses Rois ? Après tout on ne doit point être surpris à cet égard au sujet de Larrey ; la vanité est la compagne naturelle de l'ignorance ; le plus ignorant des hommes est ordinairement le plus vain ; & le plus fou se croit toûjours le plus sage. Larrey se croit non seulement aussi sage que Salomon, mais il s'imagine qu'il est lui seul aussi sage que les sept Sages de la Grece ensemble, puisqu'il a entrepris de les faire parler tous sept sur toute l'étenduë de leurs lumieres & toute la profondeur de leur jugement dans un livre qu'il a fait imprimer exprès pour cela ! Que l'on nous promît seulement un des sept Sages de la Grece dans une conversation, on s'attendroit certainement à un regal charmant : Mais nous promettre que tous les sept Sages s'y trouveront, c'est nous faire esperer le plus grand plaisir que les gens d'esprit puissent jamais gouter ! C'est là l'attente que fait naître le livre intitulé *le Banquet des sept Sages de la Grece*. Mais qui est-ce qui pourra jamais remplir cette attente ? Y a-t'il un homme au monde qui puisse croire qu'il vaut lui seul les sept Sages de la Grece, qu'il peut les remplacer, & dire tout ce qu'ils pouroient dire eux mêmes entre eux s'ils étoient tous ensemble ? Se peut-il trouver quelqu'un qui soit capable d'une pareille presomption ? Oüi, Monsieur, il s'en est trouvé un de nos jours ; & c'est Larrey, dont l'aveuglement va jusques à cet excès : Larrey le plus maigre Ecrivain de notre siecle ;

Digitized by Google

ce genie le plus pauvre de notre tems ; ce Compilateur tenebrieux ; ce rapetaſſeur de faits hiſtoriques ; c'eſt lui qui a oſé entreprendre de faire parler dans un livre les ſept Sages de la Grece ! Auſſi quand on vient à lire ce livre, au lieu des ſept Sages qu'on croyoit aller entendre, on ne trouve que le froid & le plat Larrey avec ſes glaces & ſa baſſeſſe : on s'étoit attendu à des penſées ſublimes, à un jugement exquis, & à une érudition pleine de ſolidité & de bon ſens ; & l'on n'y trouve ni genie, ni goût, ni diſcernement ! mais ſi ſon *Banquet des ſept Sages* montre l'excès de ſa vanité, on peut dire, Monſieur, que ſa pretenduë hiſtoire de Louis XIV. fait voir un orgueil ſans bornes, ſans exemple, & qui doit ſoulever tout le monde contre lui, puiſqu'il traite avec la derniere indignité, non ſeulement les Particuliers, mais les premieres Perſonnes de l'Etat, les Princes du Sang, les Souverains ; les Communautés Religieuſes, & même les Nations entieres.

Le Marquis *de Louvois étoit*, dit-il, *le plus pernicieux des Miniſtres de Louis XIV.* (p. xv.)

Le Chancelier Seguier étoit un voluptueux. (p. 587.)

Le Maréchal de la Feuillade étoit flatteur juſqu'à l'extravagance. (p. 641.)

Le Maréchal de la Ferté étoit envieux, jaloux, & violent (p. 312.)

Le Duc de la Rochefoucault étoit plus Payen que Chrétien. (p.

Henry de Bourbon II. du nom, Prince de Condé, étoit non ſeulement indifferent pour le bien public, & tout apliqué à ſon intereſt particulier, mais encore trés avare ; c'étoit une éponge & une ſangſue d'une avidité inſatiable. (p. 19. 66. 95.)

Digitized by Google

Louis de Bourbon Prince de Condé (c'est le Grand Condé) *était trop brusque, trop fier & trop violent. Il était colere, opiniatre, & defiant, avide de sang, & d'une avidité insatiable : dans sa colere à peine était-il un homme. Ses services l'avaient trop enflé ; la gloire l'avoit enorgueilli ; la valeur qui le rendoit si fier était bien fragile : il entreprit de faire perir l'Etat ; il se précipita par des avantures si ridicules, qu'on ne peut assez s'étonner de son aveuglement. L'attaque qu'il fit de la Ville de Saint Denis est un exploit plus digne d'un Chevalier errant que d'un General d'Armée.* (pages 37. 165. 215. 218. 219. 233. 247. 255. 614.)

Il traite le Duc de Lorraine *de fourbe* (p. 334.) Et le Roy d'Espagne d'*imbecile.* (p 95.)

Ceux de la societé des Jesuites, dit-il, *savent bien se servir du couteau.* (p. 235.)

Les Génois la plus avare de toutes les Nations & qui pratique l'usure avéc le plus de dureté. (p. 109.)

Les François & les Anglois, selon lui, sont des Furieux. (Pages 370. & 609.)

On ne peut pas traiter avec plus d'infamie ce qu'il y a de plus grand & de plus sacré ! Pour concevoir jusques à quel excés va, en cela, l'audace de Larrey, qui enorgueilli de la prétenduë beauté de son histoire Romanesque, croit avoir droit de traiter tout le genre humain comme il fait, il n'y a qu'à se representer tout ce qui vient d'être dit de l'ouvrage & de l'Auteur dans la suite de cette Lettre. Vous y avez vu, Monsieur, par des passages, extraits de son Livre, & rapportés mot à mot, que de tous les Ecrivains nul historien n'a été si mal informé de ce qu'il a entrepris d'écrire, que Larrey l'a été de la vie de Louis XIV. Dans sa prétenduë histoire, ou il ne dit rien

Digitized by Google

des principaux faits ; ou ce qu'il en dit, est absolument faux : il y donne de faux noms & de fausses qualités aux choses & aux personnes ; on y trouve par-tout de fausses distances & de fausses dattes. Il ne connoît ni les Officiers de la Cour, ni la difference des divers Corps des troupes Françoises, ni nos mœurs, ni nos usages. Il parle d'un *Lieutenant de notre introducteur des Ambassadeurs* ; d'un *Aumonier de l'Ordre du Saint Esprit*, d'un *Bataillon de nos Gardes du Corps*, tout son Livre est plein de pareilles bevûës.

Non seulement il n'a pas ce jugement exquis que doit avoir tout homme qui entreprend d'écrire l'histoire, mais il n'a pas même le simple sens commun ; ses exagerations sont outrées, ses maximes sont monstrueuses, & il se contredit lui même d'une maniere qui fait pitié.

D'ailleurs il n'y eut jamais un plus pauvre Ecrivain ; ainsi quand il auroit été parfaitement bien informé de ce qui s'est passé sous le Regne de Louis XIV, il auroit toûjours été absolument incapable d'écrire son histoire : Par tout enflé & bouffi, il n'employe que des paroles creuses & vuides ; on trouve dans son ouvrage ce qu'il y a de plus fade dans les Romans, de plus doucereux dans les Opera, & de plus extravagant dans les Livres de Chevalerie.

Il defigure l'histoire par le fard de la Poësie, & par le genre même de Poëfie le plus efféminé. Il ne sait pas construire regulierement une periode de quatre lignes ; il ne sait pas même mettre bien ensemble seulement deux mots. On ne peut s'empêcher de rire en lisant ses Transitions. Tout son Livre est plein de façons de parler romanesques & empoulées, de

Digitized by Google

galimatias, & de pauvretés; il ne se sert que d'expressions basses ou grotesques, de mots surannés ou forgés. Si l'on vouloit transcrire toutes les Equivoques, les sens louches, & toutes les autres fautes contre la Langue Françoise, dont sa prétenduë histoire est farcie, cela n'auroit point de fin; je n'ai rapporté que quelques exemples de chaque sorte de fautes; &, sans celles qui me sont échapées, j'y en ai trouvé plus de quatre mille de compte fait, qui sont toutes soûlignées dans l'Exemplaire que j'ai: en sorte qu'on peut assûrer qu'il ne s'est jamais fait aucun ouvrage aussi miserable dans son genre que l'est celui-ci, & qu'il semble qu'il n'ait été composé que pour faire voir jusqu'où l'ignorance & le faux esprit peuvent porter l'extravagance: Cependant c'est l'Autheur d'un pareil ouvrage, qui fier de son prétendu merite, se croit lui seul aussi sage, que les sept Sages de la Grece, ose insulter à ce qu'il y a de plus respectable dans les trois Ordres du Royaume; & traite avec la derniere infamie ce qu'il y a de plus grand & de plus sacré dans le monde!

Voilà, Monsieur, ce que vous avez desiré que je vous donnasse par écrit; vous le pouvez donner au Public, si vous le souhaitez, puisque cela ne peut plus faire de peine à Larrey, & que cela peut être de quelque utilité à ceux qui voudront bien se donner la peine de le lire.

Suite

Digitized by Google

Suite de la Lettre de M. de Marivaux.

NOn, mon cher, je ne vous manquerai point de parole; je vous ai promis la suite de l'histoire en question; vous souhaitez que j'entre d'abord en matiere, & je commence.

Je vous ai dit qu'un petit bruit que je fis, avoit interrompu la Dame qui parloit, & qu'elle étoit sortie du cabinet avec sa tendre compagne, dans le dessein de continuer une autre fois son discours. Le lendemain je les épiai si bien toutes deux, que je les vis sur le soir se prendre sous le bras, & se retirer dans le cabinet, d'où j'avois tout entendu la veille; je me glissai donc à ma place, & je croi être obligé de vous conter la nouvelle conversation qu'elles eurent ensemble, avant que la Dame qui avoit commencé son histoire, la poursuivît.

Hé bien, ma chere, dit la Dame folâtre à son amie! comment as-tu passé la nuit? Mon Dieu, répondit l'autre! j'ai honte de te le dire. Ah! j'entends, reprit l'amie; je sçai ta nuit par cœur; je la lûs hier en me couchant. Tu l'as lûë? tu rêves, dit l'autre: non, je te dis vrai, repartit-elle.

Digitized by Google

Je lisois hier *Cassandre*; l'Auteur suppose son amant absent, & j'en étois aux agitations qui tourmentoient son cœur pendant la nuit; ainsi tu vois bien que je dois savoir l'histoire du tien; car apparemment il n'a pas dérogé, & l'exercice de toutes ces nuits-là est uniforme. Tiens, je te dirois de la tienne le commencement, le milieu, & la fin, par ordre alphabetique: gageons que c'est d'abord une reflexion cruelle qui produit un soupir douloureux, ou bien, si tu le veux, c'est le soupir qui précede la reflexion; car les cœurs de ton espece soupirent souvent d'avance, en attendant de savoir pourquoi.

Il en est d'eux là-dessus, comme de ces Poëtes qui font la rime avant que d'avoir trouvé la raison; mais d'ordinaire, c'est la reflexion qui produit le soupir; le soupir à son tour est le pere d'une apostrophe à l'amant absent: cher Pyrame, quand le ciel permettra-t'il que je te renvoye? En voilà l'exorde: après on se parle à soy-même; ô fille, ou femme infortunée, *&c.* ensuite, il y a des poses; je veux dire, on se tait, on parle, on s'agite; une famille de nouveaux soupirs naît encore de tout cela; ils ont aussi pour enfans de nouvelles apostrophes à la nuit, au lit où l'on repose, à la chambre où l'on est; car dans cet état le cœur fait inventaire de tout ce

Digitized by Google

dis moi la verité ; voilà la genealogie des actions de ta nuit ; voilà du moins comment l'original en eſt dans Caſſandre. A la pointe du jour tu t'es endormie d'abbatement, & je gage encore que ton ſomeil étoit orageux, nuiſible à l'eſtomac par la quantité des ſoupirs qui l'ont gonflé.

Après tant de railleries, répondit l'autre Dame en ſouriant, (car, ſans la voir, je devinois qu'elle ſoûrioit par ſon ton,) tu ne merites pas que je te confie ce que j'ai ſenti cette nuit. Ah ! ma-toute bonne, repartit l'autre, rends-moi compte, je t'en prie, ſi tu n'as pas été ſi tourmentée qu'à l'ordinaire ; c'eſt une fortune que tu me dois : je t'ay donné des remedes qui t'ont ſoulagée ; parle.

As-tu obſervé, dit l'autre Dame, l'empreſſement que *Liſidor* marquoit hier au ſoir pour moi ; oüi ſans doute, dit ſa compagne, & ma vanité commençoit à ſouffrir un peu de voir tes appas preferés aux miens ; (car tu ſçais que voilà la regle entre nous autres femmes.) Quand deux Cavaliers ont paru ſe diſputer l'honneur de me plaire, leur hommage m'a raccommodée avec toi : je t'ay pardonné, Liſidor, en leur faveur ; je t'avouë qu'alors je t'ay perduë de vûë, & que mon acquiſition m'a fait oublier la tienne. Hé bien ! continuë, qu'eſt-il arrivé de cet empreſſement ? mais, dit l'autre,

Digitized by Google

il eſt arrivé.... j'ai de la peine à te l'avoüer. Que ſignifie cela, répondit ſon amie ? Pyrame eſt-il ſorti de ton eſprit ? N'aimes-tu plus qu'*Alidor* ? je te loüerois de ce double impromptu, ſi tu n'avois que quatorze ans ; je t'ay déja dit qu'à cet âge mon cœur avoit joüé le même tour à ſa premiere inclination ; mais à vingt-cinq ans, ma chere, ce n'eſt plus là pour nous qu'un tour d'enfant : change, ſois volage, quand le cœur t'en dira ; à la bonne heure : mais tu n'as pas tant beſoin de ſavoir changer de penchant, que tu as beſoin de ſavoir changer ta façon d'en prendre. Tu aimois *Pyrame* ; il étoit abſent ; tu t'étois enſevelie dans la douleur : voilà ce qu'on appelle l'amour pris de travers. Alidor le chaſſe ſubitement de ton cœur, c'eſt quelque choſe ; & cela marque qu'on peut te conduire à mieux ; mais ſi tu recommences avec ce dernier un cours de tendreſſe pareil à celui que tu quittes : ſi tu vas avec lui doubler encore Caſſandre ou Cleopâtre ; plus de commerce entre nous, je me retire ; auſſi bien je m'imagine que tu as des devoirs ſolitaires à remplir, des reflexions à faire ſur la honte de ton amour naiſſant : tu n'as qu'à dire, & je te laiſſe ſur le champ la liberté d'être honteuſe à ton aiſe : mais ſi tu veux être raiſonnable, faire le profit de ton amour propre & de ton cœur, aimer Liſi-

Digitized by Google

dor, parce qu'il te plaît, en te conservant Pyrame, parce qu'il t'aime : oh, tu seras de ce monde ! je suis toute à toy, & je te continuë mes conseils pour ta conversion.

En verité, tu n'es qu'une étourdie, repondit alors l'autre Dame ; tu ne m'as pas donné le tems de m'expliquer, & depuis que tu tauses, tu n'as combattu que tes chimeres, & point du tout mes idées : & qu'importe, reprit l'autre ? J'y ay toûjours gagné, puisque je suis femme, & que j'ai parlé long temps ; mais quelle est, donc ta pensée ? La voilà, repartit son amie ; c'est que, Dieu me pardonne, il me sembloit cette nuit, que j'aimois Pyrame sans douleur, tout absent qu'il est, & qu'Alidor me plaisoit encore, sans que je l'aimasse. D'abord, cela m'a fait peur à cause de ce pauvre garçon qui est éloigné de moi : je craignois de lui faire tort ; mais, autant qu'il m'en souvient, cela faisoit dans mon cœur un mélange d'amour & de vanité, qui ressembloit assés à ce que tu m'en enseignes. J'ai perdu quelque tems à m'examiner, par scrupule pour l'absent ; mais j'ai vû qu'il n'entroit rien là dedans contre ses interêts : en effet, le chagrin que j'avois en l'aimant, ne lui rapportoit rien. Oh ! si fait, si fait ; il lui rapportoit, reprit son amie, en souriant ; & qui développeroit ce chagrin, y trou-

Digitized by Google.

verois un furieux aliage d'amour ; & voilà justement la zizanie qui étouffoit la joye : laisse la hardiment mourir ; il n'y a que les duppes qui se chicannent là-dessus ; je suis très-contente de toi ; à tes scrupules prés, tu marches à pas de geant dans la bonne voye ; avance, & ferme les yeux.

Tu as beau dire, reprit l'autre, je me reproche encore quelque chose ; mais, si Alidor continuë à m'en vouloir, j'espere que cela se passera. Bon ! dit son amie ; puisque tu vas jusqu'à l'esperer, cela vaut fait ; jamais ces esperances là ne trompent. As-tu vû ce matin Alidor ? Je le quitte il n'y a qu'un moment, dit-elle ; il est venu savoir tantôt si j'étois levée. Tu l'étois sans doute, reprit sa compagne. Point du tout, repartit-elle ; comme je n'ai point fermé l'œil de toute la nuit, j'ai tâché de m'assoupir ce matin ; car tu sçais qu'on est à faire peur, quand on n'a point dormy. Comment ! s'écria l'autre ; tu crains déja de faire peur. Oh ! mon enfant, ton cœur a fait un coup de maître ; le mien ne sait rien de plus fin. N'importe, reprit la convertie ; tu feras bien de m'achever ta vie, cela me fortifiera. J'y consens, dit son amie ; aussi bien l'habitude d'aimer languissamment, t'a laissé je ne sai quelle bigoterie de langage dont je veux te défaire. Cela me fortifiera, dis-tu. A t'en

Digitized by Google

tendre, on diroit d'une devote qui fait une action libertine. Tu ris, mais je veux mourir si cela ne ressemble. A propos de ma vie, où en étois-je ? Aux conquêtes que tu fis un soir, lui dit l'autre Dame, & qui te firent oublier subitement l'inconstance de ton premier amant : nous y voila, reprit l'autre.

Je fus le reste de la soirée dans une situation de cœur, qui par intervalle, me fournissoit des secousses de joye. Les deux jeunes gens, qui s'étoient déclarez pour moi, me revenoient dans l'esprit avec leurs petites façons : à cela, se joignoit une apparition subite des plaisirs de coqueterie que me vaudroit leur amour. Quelle vûë, ma chere, pour une fille, & pour une fille de mon âge ! Aussi je n'y pouvois tenir, & je tressaillois entre cuir & chair, tout autant de fois que cela me passoit dans l'esprit. Cela ne m'y passoit cependant que d'une façon trés-confuse, parce que la presence de mon pere & de ma mere me gênoit ; j'en reservay donc l'examen, & j'en fis ma tâche pour la nuit.

Quand il fut l'heure de se coucher, je volai dans ma chambre pour me deshabiller, & pour me voir : oui, pour me voir, car j'étois pressée d'une nouvelle estime pour mon visage, & je brûlois d'envie de me prouver que j'avois raison. Tu penses

Digitized by Google

bien que mon miroir ne me mit pas dans mon tort ; je n'y fis point de mine, qui ne me parut meurtriere ; & la contenance la moins façonnée de mes charmes, pouvoit, à mon goût, achever mes deux amans.

Te ferai-je le détail de mes petites grimaces ? Nous sommes toutes deux du même sexe, & je ne t'apprendrai rien de nouveau : tantôt c'est un mixte de langueur & d'indolence, dont on attendrit négligemment une physionomie ; c'est un air de vivacité dont on l'anime ; d'usage & d'éducation dont on la distingue ; enfin, ce sont des yeux qui jouent toutes sortes de mouvemens ; qui se fâchent, qui se radouciſſent, qui feignent de ne pas entendre ce qu'on voit bien qu'ils comprennent ; des yeux hipocrites, qui ajustent habilement une réponse tendre ; à qui cette réponse échappe, & qui la confirment par la confusion qu'ils ont de l'avoir faite.

Voilà en gros les aspects sous lesquels je m'admirai pendant un quart d'heure : je me retouchay cependant sous quelques-uns, non que je ne fusse bien, mais pour être mieux ; après quoi, je me couchay remplie de securité sur l'avenir ; mais je me couchay sans envie de dormir : j'avois trop bonne compagnie d'idées ; les deux jeunes gens, leurs tendres dispositions, ma gloire présente & avenir, la bonne opinion de moi-

Digitized by Google

moy-même, tout cela me suivit au lit.

Je me mis donc à rêver, & à faire mille projets de conduite : j'arrangeois les phrases futures de mes amans & les miennes ; j'imaginois des incidens, je troublois leur repos, je les calmois, j'inventois des caprices dont je me divertissois de les voir dépendre ; & toute jeune que j'étois, je commençois à comprendre la valeur de nos inégalités d'humeur avec les hommes : je jugeois qu'elles nous varioient à leurs yeux, & nous exposoient sous differentes formes, dont l'inconstance les obstinoit à nous fixer dans la bonne ; mais qu'il ne falloit pas qu'ils pussent s'en assûrer, & qu'ainsi leur temps se passoit à nous chercher, & à ne nous trouver, comme ils souhaittoient, qu'à la traverse.

Voilà, ma chere, jusqu'où portoient alors mes lumieres naturelles : enfin, mon enfant, le someil me prit au milieu de toutes ces idées, & je m'endormis sans m'en appercevoir.

Le jour vint ; je ne m'étois pas trompée ; nos deux jeunes gens étoient blessés. A mon égard, j'étois saine & sauve, & je n'avois encore que ma vanité d'intriguée.

Mais l'amour est comme un mauvais air que nous portent les amans qui nous approchent. Un des miens fut deux jours sans venir au logis ; mon cœur s'avisa naïve-

Digitized by Google

ment de s'en appercevoir ; je ne m'amusay point à me le vouloir cacher ; ç'eût été trop de peine, & je hais l'embarras qui ne mene à rien. Je pris la chose tout comme mon cœur me la donnoit ; je vis qu'il avoit de l'amour, j'y acquiesçay.

Tu ne le croiras peut-être pas ; mais rien ne nuit tant à l'amour que de s'y rendre sans façon. Bien souvent il vit de la resistance qu'on lui fait, & ne devient plus qu'une bagatelle quand on le laisse en repos. Telle que tu me vois, je suis un peu Philosophe moi. Tiens, j'ay trouvé que la raison nous rend nos plaisirs plus chers en les condamnant. Si l'on s'en abstient, on en souffre, & j'aimerois autant rien ; le plus court pour en perdre le goût, c'est de se les permettre, je dis, quand ils ne choquent pas absolument les mœurs que doit avoir une honnête femme du monde ; car je ne suis pas une libertine au moins ; mais se pardonner quelqu'amour dans le cœur, n'est pas un si grand crime ; & je t'avoüe d'ailleurs que je n'espererois rien de bon de la conduite à venir d'une femme qui combattroit un grand penchant dont elle seroit prévenuë. Si le penchant l'entraîne, garre qu'il n'en fasse ce qu'il veut ; car elle est bien fatiguée, & ne peut gueres ménager de conditions avec son vainqueur. Il n'est point de gens plus extrêmes dans leurs

Digitized by Google

excès, que ceux qui l'étoient dans leurs scrupules. Ils vont toûjours plus loin que la tentation ne leur proposoit; elle n'a du moins qu'à se presenter pour être obéïe.

Voilà un échantillon de ma philosophie, & je te le donne pour excuser ma façon d'agir avec cet amour naissant dont je m'apperçûs.

Celui de qui je le tenois, vint le lendemain; il entra dans le moment que je m'occupois à le souhaiter. Comme il me surprit, je n'eus pas le temps de m'empêcher d'être ingenuë, je desirois de le voir; je le reçûs en conformité; en un mot il connut qu'il me faisoit plaisir; il en devint plus aimable; car en amour, pareille découverte donnera toûjours de nouvelles graces à l'homme d'esprit qui la fait: & generalement parlant, nos talens augmentent toûjours à proportion qu'on nous estime.

Le nouvel agrément qu'il prit, ne m'échappa pas; mon cœur n'en perdit rien; il lui en tint compte, & je ne vis qu'avec plus de complaisance une passion qui s'augmentoit des faveurs qu'on lui faisoit.

Quelques visites qui vinrent alors, abregerent le bon accueil qu'il recevoit de moi; non que je lui eusse dit que je l'aimois: j'avois été plus modeste, sans être pourtant moins claire, & j'en avois glissé l'aveu

Digitized by Google

sous des plaintes assés empressées de son absence.

On nous interrompit donc ; j'allay recevoir la compagnie qui venoit, & avec laquelle il sortit trois heures après.

J'oubliois à te dire que son rival en étoit de cette compagnie ; sa presence écarta sans les renvoyer, les sentimens de preference que j'avois pour le premier de deux adorateurs. Risquer d'en perdre un, pas trop de naïveté pour l'autre, c'étoit joüer trop gros jeu ; & je n'étois pas d'humeur à ruiner les plaisirs de ma vanité, en faveur de ceux de mon amour.

D'ailleurs, j'étois un peu fâchée que le jeune homme preferé m'eût fait un larcin de mon secret, quand il m'avoit surprise ; & comme il n'entroit pas dans mes petites maximes, que sa certitude lui durât long-temps, je me determinay tout d'un coup à le dérouter, en fêtant son rival.

Trois ou quatre minauderies, tant en gestes, qu'en paroles, corrigerent le premier de sa securité, & firent germer l'espoir dans le cœur du second : de là, je vis naitre des nuages sur le visage de l'un, & la serenité sur le visage de l'autre.

La paix en souffrit ; le favorisé railloit le malheureux ; il abusoit insolemment de sa fortune, & le malheureux repandoit un esprit d'envie sur tout ce qu'il répon-

Digitized by Google

doit, mais d'une envie douloureuse, plus plus humiliée que brusque.

Cela me toucha, l'amour dans mon cœur plaida sa cause, & la gagna, mais si adroitement, que j'avois déja soulagé la douleur de ce pauvre garçon, quand je croiois en être encore à décider du parti que je devois prendre.

Voilà les surprises de l'amour, mais t'avouerai-je toutes mes folies? Ce soir là, je fis & defis plusieurs fois la même chose, tombant tour à tour d'un acte de pur amour, dans un acte de vanité; je ne croi pas qu'il y ait rien de si divertissant.

Cependant, l'heure de se retirer vint, & mes deux amans sortirent plus piqués, & plus incertains que jamais de leur destinée. Quand je les vis partir, j'étois bien tentée de finir la scene à la satisfaction de mon amour; il n'étoit question que d'un petit tour de gibeciere, du moindre petit clin d'œil, fait en cachette & reçû de même. Je ne sçais pas comment je m'en abstins, en voiant l'air mortifié de celui que j'aimois; mais je regardai ailleurs par un esprit de menage sur mes plaisirs. Je me dis qu'il falloit en reserver pour le lendemain, & que si mon amant partoit consolé, je m'ôtois la douceur de jouir plus au long de son inquietude, & de l'effet de mes bontez.

Digitized by Google

Je passai la nuit à merveille ; il y avoit long tems que je ne m'occupois plus à rêver éveillée ; j'avois pris de cet amusement là, jusqu'à satieté, & je n'y trouvois plus rien de piquant ; en effet, il n'est bon qu'à des filles novices. Devine qui me rendit visite le lendemain ? L'amant de Couvent, mon infidele ! Devine encore ce qu'il m'arriva quand on me l'annonça : t'y attendrois tu ? le cœur me battit.

Mais, mon enfant, je songe qu'il se fait tard, dit elle, en s'interrompant ; on peut nous attendre pour dîner ; remettons le reste à tantôt.

Et vous, mon cher, vous voulez bien que je m'interrompe aussi, avec promesse de vous dire la suite, à condition que je l'apprendrai.

Edits, Arrêts & Déclarations.

ARREST du Conseil du 21 Novembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & Ordonne que nonobstant la suppression des Offices de Payeurs & de Controlleurs des Payeurs des Augmentations de Gages créés depuis le premier Janvier

Digitized by Google

1719. le payement des arrerages desdites Augmentations de Gages, jusques & compris la presente année 1719. sera fait par lesdits Payeurs ; A l'effet de quoi les fonds necessaires leur seront remis sur les Etats de Distribution qui seront arrêtez au Conseil. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-uniéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 21 Novembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Evoqué à soi & à son Conseil les differens mûs & à mouvoir au sujet des Negociations des Actions de la Compagnie des Indes ; les a renvoyez & renvoye pardevant les S.rs de la Houssaye Conseiller d'Etat ordinaire, d'Ormesson, de Gaumond, de Baudry, de Pomereu, de la Grandville, Orry, Regnault, le Pelletier de Signy & d'Argenson Maîtres des Requêtes, que Sa Majesté a commis & commet pour être par Eux jugez sommairement & en dernier Ressort, au nombre de sept au moins, leur en attribuant à cet effet toute Jurisdiction & connoissance, & icelle interdisant à ses Cours & Juges ; Fait défenses aux Parties de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité, cassation de procedures, dommages & interêts,

Digitized by Google

& de trois mille liv. d'amende. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-uniéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 21 Novembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & Ordonne, Que tant à Paris que dans les autres Villes du Royaume où il a été & sera Etabli des Bureaux de Banque, les Receveurs des Consignations, Commissaires aux Saisies réelles & autres Depositaires publics, sous quelque Titre & denomination que ce puisse être, ne pourront faire supporter aux Parties intereſſées aucunes diminutions sur les Especes qui leur ont été ou seront consignées. Veut Sa Majesté qu'à Paris & dans les autres Villes du Royaume où il y a des Bureaux de Banque établis, le present Arrêt ayt lieu du jour de sa Publication, Et dans les Villes où les Bureaux n'ont pas encore été établis, du jour de l'ouverture & Etablissement desdits Bureaux seulement, Et qu'il soit executé nonobstant oppositions & autres empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en est reservé & à son Conseil la connoissance, & l'a interdite à toutes ses Cours & Juges; Et sur le present Arrêt toutes Lettres necessaires seront expediées. Fait au Conseil,

Digitized by Google

d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu Paris le vingt-uniéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX. Collationné à l'Original.

ARREST du Conseil du 23 Novembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, à commis & commet les S.rs le Peletier Doyen du Conseil & Conseiller au Conseil de Regence, de Caumartin Conseiller d'Etat, d'Armenonville Conseiller-Secretaire d'Etat, le Peletier Desforts, de la Houssaye, & Fagon Conseillers d'Etat & au Conseil de Regence pour les Finances, de Saint Conteſt, & Ferrand Conseillers d'Etat, d'Ormesson d'Amboile, de Gaumond, Tachereau de Baudry Maîtres des Requêtes & Conseillers au Conseil des Finances, de la Grandville, Orry le Pelletier de Signy, Bignon de Blanzy, & d'Argenson Maîtres des Requêtes, pour proceder à la Liquidation des Finances payées par les Engagiſtes des Domaines ſur les Contrats, Quittances de Finance, & autres Titres de proprieté qui en ſeront rapportez, Et en même temps juger en dernier Reſſort toutes les Conteſtations qui pourront ſurvenir à l'occaſion de ladite réünion, pourveû que leſdits S.rs Commiſſaires ſoient au nombre de ſept au moins, le tout conformément audit Arreſt du 21 du pre-

Digitized by Google

ſent mois. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le vingt-troiſiéme jour de Novembre mil ſept cent dix neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conſeil du 24 Novembre 1719, par lequel Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ſupprimé & ſupprime tous leſdits Offices de Grands Maîtres Alternatifs & Mitriennaux, créez par leſdits Edits des mois de Septembre & Novembre 1706 qui ſont poſſedez ſeparément deſdits Offices de Grands Maîtres anciens. Veut Sa Majeſté que leſdits Offices Alternatifs & Mitriennaux poſſedez par un ſeul Grand Maître, ou réünis aux anciens, ne faſſent à l'avenir qu'un même Corps d'Office, ſans qu'ils puiſſent être diviſez : Que les ſommes financées par les Titulaires pour l'acquiſition deſdits Offices, tiennent lieu aux pourvûs d'augmentation de Finance deſdits Offices anciens. Et attendu que l'Office de Grand Maître ancien des Eaux & Foreſts du Departement de Caën eſt vacant par la mort du Sieur Ferrand Grand Maître ; Ordonne Sa Majeſté que ledit Office reſtera ſupprimé, & que celui de Grand Maître Alternatif dudit Departement de Caën ſera reputé ancien & ſubſiſtera en cette qualité. Veut Sa Majeſté que les Pourvûs & Proprietaires deſdits Offices ſupprimez ſoient

Digitized by Google

tenus de repreſenter pardevant les Sieurs Fagon Conſeiller d'Etat, d'Ormeſſon, de Gaumond & de Baudry, Maîtres des Requêtes, tous Conſeillers au Conſeil de Finance & Commiſſaires de ſon Conſeil, qu'Elle a Commis à cet effet, leurs Quittances de Finance & autres Titres de Proprieté, pour être procedé à la Liquidation des ſommes qui leur ſeront deües pour les Finances deſdits Offices, & enſuite pourvû au Rembourſement deſdites Finances, ſur les Quinze cens millions que la Compagnie des Indes doit prêter à Sa Majeſté. N'entend Sa Majeſté comprendre dans ladite ſuppreſſion l'Office de Grand Maître Alternatif des Eaux & Foreſts du Département d'Orleans; & pour l'execution du preſent Arreſt toutes Lettres neceſſaires ſeront expediées. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le vingt-quatriéme jour de Novembre mil ſept cent dix neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conſeil du 24 Novembre 1719, par lequel Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, Que les Engagiſtes des Bois alienez en execution des Edits des années 1601, 1645, 1652, & autres réünis au Domaine de Sa Majeſté par ledit Arrêt du 12 Novembre du preſent mois, ſeront tenus conformément

Digitized by Google

à icelui, de remettre incessamment entre les mains du Sieur Passelaigue Greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, que Sa Majesté a commis à cet effet, leurs Quittances de Finance, Contrats, & autres Titres d'engagemens desdits Bois réünis, pour être par lesdits Srs Commissaires nommez par ledit Arrêt, procedé à la Liquidation des Finances payées par lesdits Engagistes à cause desdits engagemens, suivant & en la maniere portée audit Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, Monsieur le Duc d'Orleans Regent present, tenu à Paris le vingt-quatriéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 25 Novembre 1719, par lequel le Roy étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & ordonne, Que le Rembourſement des Principaux des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris & de Toulouse, dont les arrerages sont assignez sur le Clergé, sera fait sur le pied du denier douze, quoique par les Partages & autres Titres aucuns desdits Rentiers en soient Proprietaires sur le pied d'un denier plus foible; & pour ce qui concerne le payement des arrerages, Veut & entend Sa Majesté qu'en payant ausdits Rentiers, Payeurs & Controlleurs l'année qu'ils com-

Digitized by Google

ptent 1679, & qui au moyen du retranchement anciennement fait d'un quartier & demi, est réellement & de fait l'année 1719, les Payeurs desdites Rentes, le Clergé & tous autres en demeurent quittes & valablement déchargez. Enjoint Sa Majesté aux Agents Generaux du Clergé, de tenir la main à l'execution du present Arrest, qui sera executé nonobstant toutes oppositions & tous autres empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en reserve à soi & à son Conseil la connoissance, & l'interdit à toutes ses Cours & autres Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-cinquiéme jour de Novembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX. Collationné à l'Original.

ARREST du Conseil du 26 Novembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a permis & permet aux Proprietaires des Augmentations de gages, gages hereditaires, taxations fixes & hereditaires, sommes annuelles employées dans les états de Sa Majesté sous le titre de rentes, d'interests ou de joüissances en attendant le rembourssement, ou pour tenir lieu d'indemnité, & generalement de toutes autres parties employées dans les états de Sa Majesté, sous quelque dénomination & à

Digitized by Google

...te que ce soit, qui ne sont point ... Corps des Offices, & qui sont ... les fonds & revenus de Sa ... recevoir le rembourſement; ... les augmentations de gages & ... parties ayent été créées & établies avant le premier Janvier 1689; à l'effet de quoi leſdits Proprietaires rapporteront au Garde du Treſor Royal leurs quittances de finance, titres de proprieté, & autres pieces neceſſaires, ſur leſquelles il leur ſera delivré des recepiſſez du montant de leurs quittances de finance, payables au porteur ſur le Caiſſier de la Compagnie des Indes, à valoir ſur les quinze cens millions que ladite Compagnie s'eſt engagée de preſter à Sa Majeſté. Et pour l'execution du preſent Arreſt ſeront toutes Lettres neceſſaires expediées. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le vingt-ſixiéme jour de Novembre mil ſept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARRÊST du Conſeil d'Etat du Roy, du premier Decembre 1719, qui ordonne:

Article I. Qu'à commencer du jour de la publication du preſent Arreſt, il ne ſera reçû au Bureau general de la Banque à Paris aucunes eſpeces d'or ou d'argent pour eſtre converties en Billets de Banque.

II. Veut cependant Sa Majeſté, conformément à l'Article V. de l'Arreſt de ſon

Digitized by Google

Conseil du 25 Juillet dernier, que tant à Paris que dans les Villes où il y a des Bureaux de Banque établis, il soit permis aux Creanciers d'exiger de leurs Debiteurs leurs payemens en Billets de Banque, même dans le cas où lesdits Billets gagneroient sur les especes, & sans qu'ils puissent estre obligez d'en recevoir aucunes parties en especes d'or ou d'argent, si ce n'est pour les appoints.

III. Declare Sa Majesté nulles & de nul effet les offres judiciaires de payement pour cause de Retrait, & autres judiciaires & extrajudiciaires, de quelque nature qu'elles puissent estre, qui ne seront pas faites en Billets de Banque, sans neanmoins déroger aux formalitez prescrites par les Coûtumes du Royaume en ce qui n'est pas contraire à la disposition du present Article, & ce à commencer du jour de la publication du present Arrest, tant à Paris que dans les Provinces.

IV. Entend Sa Majesté que les Porteurs des Recepissez tirez sur le Caissier de la Compagnie des Indes, en consequence des differens Arrests de son Conseil, joüissent de la même faculté portée en l'Article II. & qu'ils puissent exiger leurs payemens en Billets de Banque. Veut aussi que les sommes qui resteront dûës à Sa Majesté par ladite Compagnie sur les quinze cens millions

Digitized by Google

qu'Elle s'eſt engagée de lui preſter, même celles provenantes des differens recouvremens dont Elle eſt chargée, ſoient pareillement acquittées en ſemblables Billets; à l'effet de quoi & à commencer à Paris & dans les Villes où il y a des Bureaux de Banque établis, huit jours aprés la publication du preſent Arreſt, & dans les autres Villes & lieux du Royaume, au premier Avril prochain, la Compagnie pourra exiger des contribuables & debiteurs des droits & impoſitions le payement dans les mêmes Billets de Banque.

V. Ordonne cependant Sa Majeſté qu'à l'échéance des delais portez en l'Article precedent, il ſera fait par les Sieurs Intendans & Commiſſaires départis à Paris & dans les Provinces, des procès verbaux des ſommes qui ſe trouveront en eſpeces d'or & d'argent dans les Caiſſes de tous les Receveurs de la Compagnie des Indes, leſquelles ſeront reçûës par Sa Majeſté en payement, & ſans qu'après leſdits procès verbaux, ladite Compagnie puiſſe faire ſes payemens d'autre maniere qu'en Billets de Banque.

VI. Et pour la commodité du Public, les Billets endoſſez & ceux que l'on voudra convertir en d'autres Billets de moindres ſommes, ſeront reçûs & convertis en Billets au choix & à la volonté des Porteurs.

VII.

Digitized by Google

VII. Ordonne Sa Majesté que le present Arrest sera executé nonobstant oppositions ou autres empêchemens quelconques, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en reserve & à son Conseil la connoissance, & icelle interdit à toutes ses Cours & Juges: Et pour l'execution du present Arrest, toutes Lettres necessaires seront expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le premier jour de Decembre 1719. *Signé*, PHELYPEAUX.

EDIT du Roy donné à Paris au mois de Decembre 1719, qui ordonne:

Article I. Qu'il sera incessamment fabriqué dans l'Hostel de ladite Monnoye de Paris des Quinzains d'Or, du titre de vingt-quatre Karats, au remede d'un quart de Karat, à la taille de 65 $\frac{5}{11}$ au remede de $\frac{6}{11}$ de pieces par Marc, qui auront cours dans tous les Païs, Terres & Seigneuries de notre obéissance pour quinze liv. piece.

II. Et des livres d'argent du titre de douze deniers de fin, à la même taille de soixante-cinq $\frac{5}{11}$ par Marc, au remede de six grains pour le fin, & de dix-sept onziémes de piece pour le poids, lesquelles livres d'argent auront cours pour vingt sols chacune, des demies à proportion.

III. Lesquelles especes d'or & d'argent porteront les empreintes figurées dans le

Digitized by Google

cahier attaché sous le contre-scel du present Edit.

IV. Le travail de laquelle fabrication sera jugé en nos Cours des Monnoyes en la maniere accoûtumée ; mais comme Nous sommes informez que sur le pied qu'il Nous est compté de la regie des Monnoyes, les foiblages & écharcetez tournent naturellement à notre profit, & que s'il ne paroît quelquefois pas y tourner entierement, la difference provient plutôt des incertitudes des essais, ou du fray des especes, que d'une fraude faite de concert entre tous les Officiers de chaque Monnoye, laquelle n'est pas à presumer ; Nous voulons bien, pour mettre les Directeurs des Monnoyes à couvert des pertes que leur causeroient les condamnations si elles s'executoient à la lettre, ordonner ainsi que Nous ordonnons par le present Edit, qu'en justifiant par les Certificats du Directeur general des Monnoyes que Nous avons profité des foiblages & écharcetez énoncez par les Jugemens à un quart des remedes près, lesdits Directeurs en soient déchargez. Voulons qu'au cas que par lesdits Certificats la difference d'entre les comptes & les Jugemens se trouve Nous causer un préjudice de plus d'un quart des remedes, lesdits Directeurs soient tenus de payer l'excedent entre les mains du Receveur des Boëtes de la Cour des

Digitized by Google

Monnoyes, lequel en comptera : & pour empêcher que lesdits Directeurs ne puissent même profiter dudit quart des remedes, Nous enjoignons aux Officiers desdites Monnoyes d'exercer leurs Offices avec tant d'exactitude chacun à leur égard, que toutes les matieres mises en fontes soient regulierement registrées, & les especes délivrées, employées sur le papier des delivrances précisément comme elles se trouveront par le compte & les pesées qui en seront faites en leur presence.

Défendons à toutes personnes, telles qu'elles puissent estre, de contrefaire ou alterer lesdites especes, d'en apporter aucunes du païs étranger, ou d'en exposer de contrefaites, à peine d'être punis comme faux Monnoyeurs, & de confiscation de la valeur desdites especes au profit des saisissans ou dénonciateurs, ensemble des chevaux, charrettes, ou autres voitures sur lesquelles seront lesdites especes, même des marchandises avec lesquelles elles se trouveront emballées.

SI DONNONS EN MANDEMENT, &c. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNÉ à Paris au mois de Decembre, l'an de grace mil sept cent dix-neuf, & de notre Regne le cinquiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus*

Digitized by Google

bas, Par le Roy, le Duc D'ORLEANS Regent present. PHELYPEAUX. *Visa* DE VOYER D'ARGENSON. Et scellé du grand Sceau de cire verte.

Lû, publié & registré, oüy & ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre executé selon sa forme & teneur, suivant l'Arrest de ce jour. Fait en la Cour des Monnoyes, les Semestres assemblez le deuxiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. Signé, GUEUDRE'.

ARREST du Conseil du 2 Decembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet les Sieurs Bidé de la Grandville, Orry de Vignory, Doublet de Persan, Ollier de Touquin, & d'Argenson Maistres des Requêtes, pour conjointement avec lesdits Sieurs le Peletier, de Caumartin, le Peletier Desforts, de la Houssaye & Fagon Conseillers d'Etat, & ledit sieur de Pomereu Maistre des Requestes, proceder à la liquidation des rembourssemens restans à faire des Offices supprimez par lesdits Edits des mois de May, Juin, Juillet & Aoust 1715, & des finances payées par les affranchissemens personnels de Tailles, revoquez par ledit Edit du mois d'Octobre 1715. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le deuxiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

Digitized by Google

ARREST du Conseil du 3 Decembre 1719, par lequel LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne que les Particuliers domiciliez en Bretagne, qui ont des Contracts de constitution sur lesdits états, auront l'option d'accepter leur rembourſement aux conditions portées par l'Arrest du 11 Novembre 1719, ou de reduire volontairement leurs rentes à trois pour cent par an, à compter du premier Janvier 1720, & faute par eux dans ledit temps d'avoir consenti volontairement la reduction de leurs Contracts à trois pour cent, à compter dudit jour premier Janvier 1720 ils en seront déchûs, & tenus de recevoir leur rembourſement, conformément audit Arrest du 11 Novembre dernier. Ordonne Sa Majesté qu'en reduisant volontairement par les Particuliers de ladite Province, creanciers des Etats, les rentes qu'ils ont sur lesdits Etats de Bretagne, à raison de trois pour cent par an, les arrerages seront payez à commencer du premier Janvier 1720, des fonds que lesdits Etats feront entre les mains de leur Tresorier. Ordonne en outre Sa Majesté que les fonds qui seront faits entre les mains dudit Tresorier des Etats pour payer lesdits arrerages, ne seront point sujets aux taxations attribuées audit Tresorier pour sa recette

Digitized by Google

actuelle. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le troisiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 3 Decembre 1719, qui ordonne,

Article I. Que les Creanciers des Etats de Bretagne, porteurs de quittances d'avance delivrées par le feu sieur d'Harrouys leur Tresorier, sur le prix de la Ferme des devoirs de 1687 & 1688, au payement desquelles lesdits Etats ont esté condamnez par Arrest du Conseil du 29 Mars 1689, representeront incessamment dans la Ville de Paris, pardevant les sieurs Evêques de Nantes, Duc de Lorges, Dondel, & de la Guibourgère, députez par lesdits Etats à la Cour, les originaux desdites quittances d'avance, & les pieces servant à justifier leurs qualitez, pour estre procedé à la liquidation desdites quittances d'avance, tant en principal qu'interests, jusqu'au premier Janvier 1720, sur lesquelles liquidations & autres pieces qui seront par eux remises au sieur de Montaran Tresoriers desdits Etats, ils recevront leurs remboursemens en Recepissez dudit sieur de Montaran, visez desdits sieurs députez, ou de deux d'entre eux, payables au porteur le premier Janvier 1720, sur le Caissier de la Compagnie des Indes, qui les acquittera à

Digitized by Google

compte des quinze cens millions que ladite Compagnie s'eſt obligée de preſter à Sa Majeſté, & joüiront les Porteurs deſdits Recepiſſez des mêmes avantages que les Porteurs de ceux délivrez par les ſieurs Hallée & Renault.

II. Veut Sa Majeſté qu'après ledit jour premier Janvier 1720 les intereſts deſdites quittances d'avance ceſſent, & qu'ils commencent à courir du même jour au profit de Sa Majeſté, à raiſon de trois pour cent des ſommes à quoy monteront leſdits rembourſemens; à l'effet dequoy Sa Majeſté demeurera ſubrogée à tous les droits des Creanciers rembourſez; & en conſequence en ſera paſſé Contract à ſon profit par leſdits Etats.

III. Permet neanmoins Sa Majeſté aux Particuliers domiciliez dans ladite Province, Creanciers & Porteurs deſdites quittances d'avance, de reduire les intereſts deſdites quittances d'avance à trois pour cent, à compter du premier Janvier 1720, ce qu'ils ſeront tenus de faire avant le premier Fevrier de ladite année 1720, paſſé lequel temps ils en demeureront déchûs, & ſeront tenus de recevoir leurs rembourſemens, ainſi & de la maniere qu'il eſt ordonné par le preſent Arreſt.

IV. Ordonne Sa Majeſté que ceux deſ-

Digitized by Google

dits Creanciers domiciliez dans ladite Province, qui reduiront volontairement les interests de leursdites quittances d'avance à trois pour cent devant le premier Fevrier 1720, seront payez des interests desdites Quittances d'avance à la susdite raison de trois pour cent par an en la maniere accoutumée, des fonds qui seront faits par lesdits Etats entre les mains de leur Tresorier, lesquels fonds ne seront point sujets aux taxations attribuées au Tresorier desdits Etats pour sa recette actuelle. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le troisiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 3 Decembre 1719, par lequel le Roy étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, Que l'Edit de 1669, la Déclaration de 1711, & les Arrêts du Conseil rendus posterieurement, seront executez selon leur forme & teneur en ce qui regarde l'extinction & la suppression de tous les Billets & Effets y mentionnez. Fait Sa Majesté trés expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'exposer dans le Commerce, ni de negocier ou donner en payement lesdits Billets & Effets éteints & supprimez, à peine contre les contrevenans de

Digitized by Google

de trois mille livres d'amende, dont un tiers applicable au profit de Sa Majesté, & les deux autres tiers aux denonciateurs, sans que ladite peine puisse être reputée comminatoire. Défend Sa Majesté à tous Juges d'avoir égard aux negociations qui pourroient avoir été faites ou stipulées pour raison desdits papiers & effets, leur enjoignant de les declarer nuls. Et sera le present Arrest executé, nonobstant oppositions & autres empêchemens quelconques, pour lesquels ne sera differé, & dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'est reservé & à son Conseil la connoissance. Ordonne Sa Majesté que le present Arrest sera publié & affiché à ce que personne n'en ignore. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le troisiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 7 Decembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet les Sieurs Baron, Postel, Ravoisié, & Lauriau, pour viser pour les Directeurs de la Compagnie des Indes, les Certificats qui seront delivrez à l'avenir aux Porteurs des Souscriptions de ladite Compagnie. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le septiéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

Digitized by Google

ARREST du Conseil du 9 Decembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a commis & commet les Sieurs Vedier, Saubion, Dupuis, Olivet, Fremyet, & Renaud, pour signer concurremment avec ceux qui ont été nommez par les précedens Arrests, les Billets de Banque de mille livres, cent livres, & dix livres, pour les Sieurs Bourgeois, Fenelon, & du Revest, Officiers de la Banque. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le neufviéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 9 Decembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a déclaré & déclare, qu'Elle n'entend pas que l'Edit du present mois change rien à la disposition de l'Arrest du 25 Juillet dernier, conformément auquel la Compagnie des Indes continuera de joüir de tout le Benefice de la Fabrication qui se fera dans les Monoyes, jusqu'au premier Aoust 1728, à quelques sommes qu'ils puissent monter, ensemble des droits & émolumens attribuez pour les affinages & départs d'or & d'argent aux Maîtres Affineurs par la Déclaration du 25 Octobre 1689, de la maniere qu'en ont joüi jusqu'à present les Pourvûs des Offices d'Affineurs créez par Edits des

Digitized by Google

mois de Decembre 1692 & Novembre 1693. Et ce à commencer du premier Janvier 1720. Lesquels Offices Sa Majesté a éteints & supprimez par le present Arrest, ainsi que celui d'Inspecteur des affinages à Paris, & les droits d'Inspecteur Essayeur & Syndics des affinages de Lyon, réünis ausdits Offices d'Affineurs par Edits des mois de Septembre 1705, & May 1706. Veut Sa Majesté que les Proprietaires desdits Offices & droits soient incessamment rembourſez de toutes leurs Finances par l'un des Gardes du Tresor Royal, en assignations sur la Compagnie des Indes, à compte des quinze cens millions qu'Elle s'est engagée de prêter à Sa Majesté, suivant les Quittances de Finance que lesdits Proprietaires rapporteront dans un mois pardevant le Sieur le Peletier Desforts Conseiller d'Etat & au Conseil de Regence pour les Finances. Veut encore Sa Majesté que ladite Compagnie joüisse de tous les Affinoirs, Fourneaux & autres lieux destinez pour les affinages, ainsi que de toutes les Matieres d'Or & d'Argent, Outils, Machines, Ustenciles & provisions de Plomb, Bois, Charbon, & autres qui se trouveront dans les Hôtels des Monnoyes de Paris & de Lyon, appartenans ausdits Affineurs, conformément aux inventaires qui en seront faits par les Commissaires desdites Monnoyes, à la

Digitized by Google

charge par ladite Compagnie d'en rembourſer comptant le prix auxdits Affineurs, ſuivant l'eſtimation : Permet Sa Majeſté à ladite Compagnie des Indes d'établir des Laboratoires d'affinages dans les lieux qu'Elle jugera les plus convenables, même hors les Hôtels des Monnoyes, & d'y faire fondre toutes ſortes de matieres & eſpeces d'or & d'argent, nonobſtant les Ordonnances contraires auſquelles Sa Majeſté a dérogé & déroge par le preſent Arreſt, à condition toutesfois que les Lingots qu'Elle livrera aux Marchands Negocians & Ouvriers, ſoient au moins au Titre de vingt-trois Karats $\frac{26}{32}$ pour l'or, & de onze deniers dix-huit Grains pour l'argent. Défend Sa Majeſté à toutes autres perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, d'affiner & départir aucunes matieres d'or & d'argent, ou d'avoir aucuns outils & uſtenciles ſervant à cet uſage, ſous quelque pretexte & occaſion que ce puiſſe être, à peine de trois mille livres d'amende, & d'être procedé extraordinairement envers les contrevenans, même à peine contre les Maîtres Orfevres, Tireurs d'or & autres, d'être déchus de leur Maîtriſe, & contre les Compagnons d'incapacité d'y parvenir. Enjoint Sa Majeſté aux Officiers des Cours des Monnoyes de Paris & de Lyon, de tenir la main à l'execution du preſent Arreſt, ſur lequel toutes Lettres

Digitized by Google

neceſſaires ſeront expediées. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le neufviéme jour de Decembre mil ſept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

Regiſtré en la Cour des Monnoyes. Signé, GUEUDRE'.

ARREST du Conſeil du 10 Decembre 1719, par lequel Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne; Qu'à commencer au premier Janvier prochain, les Pieces de vingt ſols de la fabrication de 1718 n'auront cours dans le Commerce que pour dix-huit ſols, & les pieces de dix ſols pour neuf; Et qu'au premier Fevrier ſuivant, leſdites pieces demeureront reduites, ſçavoir, celles de vingt ſols à dix-ſept ſols, & les Pieces de dix ſols à huit ſols ſix deniers, ſur lequel pied elles auront cours dans le Commerce & par tout ailleurs, juſqu'à ce qu'autrement il en ait été ordonné. Enjoint Sa Majeſté aux Officiers des Cours des Monnoyes, & aux Sieurs Intendans & Commiſſaires departis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main à l'execution du preſent Arreſt, qui ſera lû, publié & affiché par tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le dixiéme jour de Decembre mil ſept cent

Digitized by Google

dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du douze Decembre 1719, qui ordonne,

Article I. Les Receveurs generaux des Finances des vingt Generalitez des païs d'élection, & ceux des Provinces d'Alsace, Metz, Franche-Comté, Flandres, Haynaut & Roussillon, & les Receveurs des Tailles & Particuliers des mêmes Païs & Provinces, dresseront incessamment, chacun en ce qui les concerne, des états des Restes de toutes les impositions & réimpositions dûës par les contribuables au 15 Octobre dernier sur les années 1719 & precedentes: lesquels états seront distinguez par année d'exercice & nature d'impositions, & certifiez par lesdits Receveurs, à peine du quadruple.

II. Seront compris dans les états que fourniront les Receveurs des Tailles, les restes des impositions dont le recouvrement se fait par des Prepositez à la nomination des sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez; à l'effet dequoy lesdits Prepositez leur en fourniront des états certifiez veritables, à peine du quadruple; & seront lesdits états annexez à ceux des Receveurs des Tailles, pour leur servir de décharge en cette partie seulement.

III. Les états des Restes seront visez par les sieurs Intendans, & il en sera fait trois expeditions, l'une pour la Compagnie des

Digitized by Google

Indes, l'autre pour les Receveurs Generaux, & la troisiéme pour les Receveurs des Tailles.

IV. Le recouvrement des Restes sera fait par les Receveurs des Tailles, & par ceux qui seront Prepoſez aux Recettes generales ſur la nomination & preſentation de la Compagnie des Indes, chacun en ce qui les concerne, pour en compter à ladite Compagnie en deniers, décharges, moderations, non-valeurs & cottes inexigibles.

V. Et attendu que les Receveurs generaux des Finances, les Receveurs des Tailles & autres Receveurs particuliers, compteront en la forme ordinaire de toutes les impoſitions dont leſdits Reſtes ſont partie, & des charges aſſignées ſur icelles, la Compagnie des Indes comptera ſeulement au Conſeil du montant des Reſtes : la recette de ſon compte ſera établie ſur les états des Reſtes ; la dépenſe ſera compoſée des ſommes payées au Treſor Royal ſur le recouvrement deſdits Reſtes, & il ſera paſſé en repriſe les décharges, moderations, non-valeurs ſur la Capitation & Dixiéme, même les cottes inexigibles ſur la Taille, & ce ſuivant les états qui en ſeront arrêtez par les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis. Ne pourra neanmoins ladite Compagnie employer en dépenſes les remiſes & taxations qui lui ſeront dûës pour le recouvrement des Reſtes, dont il luy ſera

Digitized by Google

fait raiſon par les Receveurs generaux & particuliers, leſquels en feront dépenſes dans leurs comptes.

VI. Les fonds neceſſaires aux Receveurs generaux & particuliers pour acquitter les charges aſſignées ſur les Recettes generales & particulieres, même pour les parties revenantes au Treſor Royal pour la preſente année & les precedentes, ſeront pris ſur les deniers que leſdits Receveurs generaux & particuliers ſe trouveront avoir entre leurs mains, provenans de leurs recouvremens, enſuite ſur ceux des Reſtes que la Compagnie des Indes aura perçûs, & en cas d'inſuffiſance ſur les quinze cens millions que ladite Compagnie s'eſt engagée de prêter à Sa Majeſté.

VII. Il ſera arrêté inceſſamment au Conſeil des Eſtats de finance pour toutes les années où il n'en aura point été fait, juſques & compris la preſente ; en conſequence deſquels les charges aſſignées ſur les recettes generales & particulieres ſeront acquittées, & neanmoins les parties prenantes qui auront des raiſons pour eſtre payées avant la confection deſdits états, ſe pourvoiront pardevant les ſieurs le Pelletier de la Houſſaye Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal de Regence, d'Ormeſſon, de Gaumont & de Baudry Maîtres des Requêtes, & Dodun Preſident aux Enqueſtes, tous Conſeillers au Conſeil de Finances, que Sa

Digitized by Google

Majesté a commis, pour estre compriſes en des états de diſtribution proviſionnels, ſur leſquels leſdites parties prenantes recevront leur rembourſement par les mains des Receveurs generaux & particuliers, des deniers qu'ils auront entre leurs mains provenans des recouvremens par eux faits juſqu'au 15 Octobre dernier; & après que les deniers provenans deſdits recouvremens auront eſté conſommez, leſdits Receveurs generaux & particuliers fourniront leurs recepiſſez ſur le Caiſſier de la Compagnie des Indes, leſquels ſeront viſez à Paris par l'un deſdits ſieurs Commiſſaires, & dans les Provinces par les ſieurs Intendans ou leurs Subdeleguez, & payez comptant par les Commis à ce prepoſez par ladite Compagnie dans les Chefs-lieux des Generalitez & Provinces.

VIII. Ordonne Sa Majeſté que dans un mois pour tout delay, du jour de la publication du preſent Arreſt, ceux qui auront obtenu des décharges ou moderations de Capitation, ou du Dixiéme, ſeront tenus d'en rapporter les Ordonnances aux Receveurs des Tailles & autres Prepoſez aux recouvremens deſdites impoſitions : faute de quoy, & ſans que la preſente diſpoſition puiſſe eſtre reputée comminatoire, leſdites Ordonnances ſeront de nul effet, & les redevables contraints en vertu du preſent Arreſt, au payement de la ſomme totale à laquelle

Digitized by Google

ils auront esté imposez dans les rôles & états de repartition contre lesquels ils s'étoient pourvûs.

IX. Pour mettre les Receveurs generaux en état d'acquitter la partie du Tresor Royal, & de fournir aux Receveurs particuliers leurs quittances comptables pour la partie revenante à la recette generale, lesdits Receveurs generaux remettront à la Compagnie des Indes leurs Recepissez visez de l'un desdits sieurs Commissaires nommez par le present Arrest, jusqu'à concurrence du montant des Restes dûs au 15 Octobre dernier, déduction faite des sommes qui auront esté tirées, tant par eux que par les Reveveurs des Tailles pour le payement des Charges assignées sur les recettes generales & particulieres, sur lesquels Recepissez la Compagnie des Indes leur en fournira du Tresor Royal à leur décharge, pour le parfait payement de la partie qui y doit estre remise, & en consequence les Receveurs generaux délivreront aux Receveurs particuliers les quittances comptables qui leur seront necessaires pour la partie de la recette generale, sur les reconnoissances que les Receveurs particuliers leur en donneront au pied des copies des quittances comptables.

X. Pour ce qui concerne les impositions dont les recouvremens auront été faits directement par les Receveurs generaux, il leur

Digitized by Google

sera delivré des Recepissez du Tresor Royal à leur décharge, jusqu'à concurrence des Restes qui en seront dûs, desquels Recepissez ils fourniront à la Compagnie des Indes leurs reconnoissances visées par les sieurs Intendans; & à l'égard des impositions dont les receveurs des Tailles ne remettront point les fonds aux recettes generales, les Fermiers, Traitans, ou autres ayant droit de les recevoir, seront tenus de rapporter aux sieurs Commissaires nommez par le Present Arrest, leurs pieces & titres, pour estre employés dans un état de distribution, en execution duquel ils seront payez par les Receveurs des Tailles, ainsi qu'il a été expliqué dans l'Article VII. du present Arrest pour les parties prenantes.

XI. Les avances faites par la Compagnie des Indes aux Receveurs generaux & particuliers, outre & pardessus les restes dont ladite Compagnie aura fait le recouvrement, lui seront rembourſées en Ordonnances de comptant, pour valeur des Recepissez donnez par lesdits Receveurs generaux & particuliers; & seront lesdites Ordonnances reçûës au Tresor Royal, à valoir sur les quinze cens millions que ladite Compagnie s'est engagée de prester à Sa Majesté: & pour l'execution du present Arrest seront toutes Lettres necessaires expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y

Digitized by Google

étant, tenu à Paris le douziéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf.

Signé, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 14 Decembre 1719, par lequel Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, que les Rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris seront tenus de recevoir avant le premier Janvier 1720 les fonds qui ont été remis aux Payeurs depuis le premier Janvier dernier, pour payer les rentes pendant la presente année 1719, faute de quoy & ledit temps passé, sans esperance d'autre delay, tous les deniers qui resteront entre les mains desdits Payeurs, seront par eux portez au Tresor Royal, pour estre ensuite delivrez aux Rentiers, ainsi qu'il sera ordonné par Sa Majesté: Et sera le present Arrest lû, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le quatorziéme jour de Decembre mil sept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, qui porte:

Article I. Que l'argent de Banque sera & demeurera fixé à cinq pour cent au dessus de la valeur de l'argent courant, auquel prix il sera delivré des Billets de Banque, tant au Bureau general de Paris, que dans les Bureaux particuliers établis dans les Provinces, sauf aux Porteurs desdits

Digitized by Google

Billets, après que ceux de la Banque auront esté distribuez, à les negocier à tel plus haut prix qu'ils jugeront à propos.

II. Veut Sa Majesté qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest dans la Ville de Paris, au premier Mars prochain dans celles où il y a Hôtel des Monnoyes, & au premier Avril suivant dans les autres Villes & lieux de son Royaume, les especes d'Or & d'Argent, tant de la fabrication ordonnée par Edit du mois de May 1718, que de celles du present mois de Decembre, ne puissent estre offertes ni reçûës dans les payemens; sçavoir, les especes d'Argent, que pour ceux au-dessous de dix livres, & celles d'or que pour les payemens au-dessous de 300 liv. & que les payemens au-dessus desdites sommes soient faits en Billets de Banque, à peine de confiscation du montant des payemens, & de trois cens livres d'amende contre les contrevenans.

III. Entend Sa Majesté que la Compagnie des Indes paye en Billets de Banque le montant des impositions & droits dont elle aura fait le recouvrement, & que pour les payemens qu'elle fera en argent, & qui proviendront des parties au-dessous de dix livres en Argent, & de trois cens liv. en Or, que les Commis & Preposez auront reçûës, elle paye les cinq pour cent d'augmentation; Sa Majesté l'autorisant à recevoir les mêmes cinq pour cent des debiteurs & contribuables,

Digitized by Google

ſur les payemens au-deſſous de dix livres en Argent, & de trois cens livres en Or.

IV. Veut auſſi Sa Majeſté qu'à compter du jour de la publication du preſent Arreſt, les payemens des Lettres étrangeres ſoient faits en Billets de Banque, & ce nonobſtant l'Arreſt du 27 May dernier, auquel Sa Majeſté a dérogé: Et pour l'execution du preſent Arreſt ſeront toutes Lettres neceſſaires expediées. Fait au Conſeil d'Etat du Roy, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le vingt-uniéme jour de Decembre mil ſept cent dix-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

AUTRE ARREST, par lequel Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a remis & remet à ſes Sujets des vingt Generalitez des Pays d'Election, & des Provinces d'Alſace, Metz, Franche-Comté, Flandres, Haynaut, & Rouſſillon, les reſtes des impoſitions de quelque nature qu'elles puiſſent eſtre, même de la Capitation & du Dixiéme, anterieures à la preſente année 1719, & pour leur procurer les moyens d'acquitter leurs dettes, & de s'attacher de de plus en plus à la culture des terres, Sa Majeſté declare qu'à commencer au premier Juillet prochain, Elle leur prêtera ſur les biens-fonds qu'ils poſſedent, à raiſon de deux pour cent par an, les ſommes dont ils auront beſoin, par proportion à la valeur

Digitized by Google

d'iceux ; à l'effet de quoy, & pour connoître les hypoteques & affectations desdits biens-fonds, il sera établi des Registres des hypoteques dans les lieux & en la forme qui seront expliquez par un Reglement particulier. Et pour l'execution du present Arrest seront toutes Lettres necessaires expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-uniéme jour de Decembre 1719. *Signé*, PHELYPEAUX.

L'ACTIONNAIRE BIGAME.

AVANTURE.

UNe jeune Dame, veuve depuis deux ans d'un homme d'épée, qui lui avoit laissé pour toute dot un nom fort connu, & beaucoup d'affaires, fut obligée d'abandonner la Province & de venir à Paris, pour prevenir les poursuites d'un procès dont elle étoit menacée. Ce n'étoit pas une de ces femmes qu'on pût dire regulierement belle ; mais il y avoit & dans son visage & dans ses manieres, quelque chose de si vif & de si piquant, que ces agrémens soûtenus de beaucoup d'esprit, avoient de quoi engager les plus insensibles. Son merite fit bien-tôt l'effet qu'elle en avoit attendu. On lui fit la cour avec empressement ; & ceux dont elle voulut bien recevoir les soins, cherchoient avec plaisir les occasions de

Digitized by Google

l'obliger. Un jeune Marquis d'une Maison illustre, se distingua entre tous les autres, par l'ardeur qu'il fit paroître à lui prouver qu'il étoit véritablement dans ses interests. Comme il avoit de fort grandes Alliances qui augmentoient encore son credit, la jeune veuve fut bien aise de le menager. Le Marquis étoit d'une figure à plaire par-tout, & se distinguoit par une conduite si sage, & si pleine de respect, qu'on ne pouvoit lui refuser son estime. Notre veuve avoit trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir que ses sentimens alloient à l'amour, & qu'il seroit aisé de s'en faire aimer avec excès, pour peu qu'elle voulût y répondre; mais le Marquis dépendoit d'un pere fort riche, encore assez jeune, & en même-temps si avare, qu'à peine pouvoit-il en tirer dequoi paroître dans le monde suivant sa condition. D'ailleurs, ce pere étoit si absolu & si entier dans ses sentimens, que s'il l'avoit soupçonné de penser à disposer de lui-même, il n'y a point d'extremité à laquelle il ne se fût porté contre son fils. La connoissance que la veuve eut de toutes ces circonstances, l'obligea de resister au penchant qui l'entraînoit insensiblement vers le Marquis.

Ainsi, dés que ce jeune Cavalier commençoit à l'entretenir de ce qui se passoit dans son cœur, elle le prioit d'ouvrir les yeux sur

Digitized by Google

sur l'inutilité de l'engagement qu'il vouloit prendre, sans lequel il ne la trouveroit jamais disposée à l'écouter favorablement : qu'il fit reflexion que dans la dépendance où il vivoit, il ne pouvoit lui être permis de s'abandonner à des sentimens qui convinssent à une personne de son caractere ; & que de toutes les considerations qui pouvoient occasionner des liaisons, aucune ne pouvoit la faire manquer à tout ce qu'elle se devoit. Quelque plaisir même qu'elle eût à le voir, elle poussa si loin ses scrupules, qu'elle s'obstina à lui défendre des visites assiduës, qui pouvoient porter atteinte à sa reputation. Ce n'étoit pas sans se faire violence qu'elle lui faisoit cet aveu ; mais tout ce que lui dictoit son cœur, en s'y opposant, lui étoit suspect, & le Marquis fut enfin contraint de se soûmettre à un conseil qui lui parut un commandement ; cependant cet obstacle ne fit qu'irriter sa passion. Comme elle lui avoit en quelque maniere promis de la voir de tems en tems, il ne ressentit de joye, que dans les heures qu'il passoit chez elle ; & comme il ne voyoit aucun jour à obtenir de son pere ce qu'il en souhaittoit si ardemment, il se contentoit de l'assurer d'une amitié constante & éternelle, puisqu'il étoit assez malhûreux de n'être point maître de sa destinée. Cette Veuve, qui se felicitoit d'avoir amené le

Digitized by Google

Marquis à son but, sans l'avoir aliené d'elle, ne fit point difficulté d'employer le credit du Marquis, pour avoir un accés plus libre auprés de son Raporteur dont il étoit proche parent : l'affaire dont il s'agissoit étant fort délicate, avoit besoin d'un homme vif, judicieux & entendu, & qui fournît même un peu aux frais du Palais. Or, ce point étoit le plus essentiel. Notre Veuve ne sçavoit à qui s'adresser pour cela, lorsque le hazard lui procura chez une de ses amies la connoissance d'un Actionnaire, qui avoit fait une trés grosse fortune dans l'Occident. La conversation roula à l'ordinaire sur les Actions, & la Veuve parla ensuite de son Procès. Nôtre Mississipien parut s'y interesser & lui fit offre de service. La Dame de la maison y joignit encore sa recommandation qui étoit de trop; car la Veuve avoit celle de sa beauté & de son merite ; ce qui suffisoit pour l'Actionnaire. Ayant obtenu permission de lui rendre visite, il en profita, & sous pretexte de lui demander certains éclaircissemens, il se passoit peu de jours, qu'il ne la vît ; & à force de la voir, il en devint éperdument amoureux. Le Solliciteur étoit un de ces hommes polis, & aimables dont la conversation étoit enjouée & amusante ; & elle le devint encore dans la suite bien davantage pour la belle Plaideuse, par les douceurs dont il assaisonnoit auprès d'elle ses

Digitized by Google

discours. Le besoin cause souvent de grandes revolutions dans le cœur d'une jeune Veuve. Les secours obligeans qu'elle en recevoit continûment, l'engagerent peu à peu à correspondre à un procedé si noble & si galant, par tous les retours de complaisance, & par tous les égards qui ne commettoient point sa vertu. Avec des manieres si seduisantes, elle ne fit qu'augmenter la passion de cet homme pour elle, & celle de la servir sans reserve auprés de ses Juges: en effet, il soûtint si bien le droit de la Veuve, malgré son penchant pour la Ruë Quincampoix, qu'il eut le plaisir de venir lui annoncer, au moment qu'elle s'y attendoit le moins, le gain de son Procès. A peine fut-elle hors d'embaras, que le jeune Marquis qui avoit joint ses sollicitations à celles de son Rival, sans cependant le croire tel, pria la Veuve de lui permettre de faire un voyage auprés de son pere, qui le pressoit depuis long-tems de se rendre auprés de lui. A cette déclaration, elle parut d'abord émuë; mais aprés un effort qu'elle fit sur son esprit, elle lui dit froidement, *qu'elle souhaitoit pour son repos & sa tranquilité, que l'éloignement qu'il recherchoit, produisît l'effet qu'il en devoit esperer.* Ce reproche donna lieu au Marquis de faire à la Veuve les plus tendres & les plus fortes protestations, en l'assûrant

Digitized by Google

d'une constance à toute épreuve. Enfin le Marquis partit, & son départ apprit à la Veuve qu'elle aimoit beaucoup plus qu'elle ne se l'étoit imaginée. Quoi qu'un doux penchant l'entraînât vers le Marquis, & que son cœur en souffrît de l'alteration, elle crut comprendre que ne pouvant en faire son mari, cette separation lui rendroit dans peu sa premiere tranquilité. Pour plus grande précaution, elle avoit défendu au Marquis de lui écrire, aprehendant le poison caché que ces sortes de billets insinuent ordinairement dans un cœur que l'amour a commencé de blesser. Nôtre riche Missisipien, qui continuoit d'avoir un libre accés chez la Veuve, & qui en étoit toûjours bien reçû, découvroit de jour en jour de nouveaux charmes en elle : ils furent si puissans, que ne pouvant plus y resister, il resolut de lui faire une déclaration de mariage. Avant que d'en venir à cette démarche, il auroit bien voulu tenter la Dame par quelque autre endroit ; mais la sagesse de cette aimable Veuve lui étoit trop connuë, pour oser rien risquer. Aprés bien des détours en pareille occasion, nôtre Millionaire lui proposa de l'épouser. Cette proposition la jetta d'abord dans quelque embaras. D'un côté, elle consideroit que cet homme, outre ses grands biens, étoit d'un caractere qui convenoit assez au

Digitized by Google

sien, ce qui ne se trouvoit que trés rarement reüni dans les mariages : d'une autre côté, être la femme d'un Roturier aprés avoir été celle d'un Officier distingué, qui lui avoit laissé un rang dans le monde, cette seconde reflexion étoit accablante.

Combattuë par ces divers interests, elle demanda un peu de tems pour reflechir, & pour se determiner sur une affaire qui devoit influer si fort sur le bonheur ou le malheur de sa vie. L'incertitude où elle mit nôtre Actionnaire, ne servit qu'à l'enflamer davantage, & à la presser de plus en plus de lui dire sans feinte quelle pouvoit être la cause de son irresolution. Après bien des instances, elle lui avoua ingenûment, que portant un nom rendu illustre par un grand nombre d'actions éclatantes, elle avoit peine à y renoncer pour prendre le sien. Le Mississipien qui ne s'attendoit pas à cette sorte de delicatesse, en fut allarmé. Il ne voulut pas cependant donner le tems à cette chimere de se fortifier ; il chercha à l'eluder en homme d'esprit, en convenant qu'elle pouvoit avoir raison à cet égard, mais que ce motif pouvoit aussi être balancé par tant d'autres considerations, qu'il la croyoit trop raisonnable, pour ne pas autoriser sa recherche sur les avantages réels qu'elle trouveroit en lui donnant la main. Que d'ailleurs, comme il ne vouloit la desobliger en rien, elle

Digitized by Google

étoit la maîtresse de garder un nom qui lui étoit si cher ; que pour cet effet il n'y avoit qu'à tenir dans le secret leur mariage : qu'il ne feroit pas même difficulté de lui avouer qu'il avoit des raisons d'interests, pour souhaiter qu'il ne fût pas revelé sitôt, à cause d'une grosse succession dont il seroit frustré si on le sçavoit engagé. Il adjouta à ces raisons qu'ils n'en vivroient que plus heureux & plus contens ; puisque leur amour ayant toûjours un air de mistere, n'en auroit que plus d'agrément dans la suite. Aprés quelques autres raisonnemens de la sorte, la Veuve s'accommoda du parti. L'absence du Marquis dont elle n'avoit plus rien à esperer, ne contribua pas peu à la determiner, & son cœur lui parut assez libre, pour ne plus differer à partager la fortune du Mississipien en lui donnant la main. Il fut enfin conclu ce mariage, mais si secretement, qu'exceptez les témoins necessaires, personne n'en eut le moindre soupçon. Nos nouveaux mariez étoient même convenus de retrancher les visites frequentes qu'ils se rendoient avant leur union. Ils étoient contens. L'amour étoit genereusement payé. Ils se mettoient à couvert de tous les contes ausquels ils seroient exposez sans cette précaution, & ils évitoient les dégoûts que ne manque jamais de causer aux gens mariez la necessité de se voir sans cesse. Deux mois se passerent de

Digitized by Google

la sorte avec une égale satisfaction de part & d'autre. A peine ce terme fut-il expiré, que nôtre Merle commença à devenir rêveur & chagrin. Un changement si prompt engagea la Dame à lui en faire quelques reproches : elle lui fit entendre qu'elle apprehendoit que ce ne fût un effet du mariage, qui occasionne souvent à ne pas estimer, autant qu'on le devroit, ce qu'on est assûré de ne point perdre. L'Actionnaire feignant d'avoir des sentimens plus nobles & plus relevés, rejettoit sa revêtie sur les variations du papier, qui l'inquiettoient plus par rapport à elle, que par rapport à lui-même. Il eut beau s'étudier pour se contenir, son visage, sa démarche, & sa distraction, furent des preuves plus que suffisantes de la melancolie qui lui rongeoit le cœur. Dans une situation si peu attenduë, la Dame commença à se chagriner de son côté, & à regretter son état de Veuve, quelque avantage qui lui en revînt par le mariage qu'elle venoit de contracter. De plus, un reste de tendresse pour le jeune Marquis, achevoit de la deconcerter : mais, si jamais elle eut sujet d'en concevoir un veritable repentir, ce fut un jour, qu'abandonnée seule dans sa chambre aux suites fâcheuses d'un pareil hymenée elle vit tout à coup, sans en avoir été avertie, entrer le jeune Marquis avec une joye inexprimable de la

Digitized by Google

revoir. Son habillement la frapa d'abord ; il portoit le deüil de ſon pere qui étoit mort en quatre jours ; & il n'étoit revenu que pour lui offrir ſa fortune qui étoit trés-conſiderable. Quel étrange contre-temps pour une perſonne mécontente ! Heureuſe qu'elle auroit été toute ſa vie, en épouſant le Marquis, elle ſe voyoit au contraire condamnée à couler ſes jours avec un homme qui ſe croyoit malheureux. Comme elle n'avoit aucune bonne raiſon qui pût juſtifier le refus qu'elle venoit de faire en quelque maniere du Marquis, elle ſe contenta de lui repreſenter que le mariage étoit une affaire trop delicate, pour s'y engager ſi legerement : qu'il agiſſoit en jeune homme rempli d'une paſſion aveugle : qu'il étoit bon qu'il examinât mûrement cet engagement, avant que de s'y embaquer : qu'il falloit prévenir tous les ſujets de repentir que cauſe ſouvent un mariage prematuré : qu'enfin, pour lui prouver combien elle l'eſtimoit & l'aimoit, elle ne pouvoit lui en donner des marques plus certaines, qu'en lui conſeillant de s'éprouver encore quelques mois ſur l'amour qu'il diſoit reſſentir pour elle : que s'il ſubſiſtoit pour lors, elle ſeroit plus hardie à ſe déterminer. Le Marquis aprés l'avoir écoutée avec émotion, entreprit de lui perſuader qu'il étoit incapable de changement ; que ſon amour ne finiroit qu'avec

Digitized by Google

qu'avec sa vie ; que tout autre que lui regarderoit ce delai comme une injure, & qu'il ne pouvoit s'imaginer qu'elle lui parlât sincerement. En vain la tenta-t-il par toutes sortes d'endroits, pour avancer son bonheur, il ne lui fut pas possible de la faire changer de sentiment : il se separa d'elle, & après bien des larmes répanduës, il courut en amant desesperé chez l'Actionnaire qu'il sçavoit être toûjours des amis de la Dame depuis le jugement du procès. Il lui fit part de l'arrest cruel qu'elle venoit de prononcer contre lui ; qu'il avoit recours à ses bontés pour le conjurer de fléchir la veuve en sa faveur, & d'avoir pitié de l'état violent dans lequel elle l'avoit réduit. Notre homme parut entrer dans ses peines, & l'assûra dans des termes les plus polis & les plus gracieux, que rien au monde ne le touchoit plus sensiblement, que de le voir dans de pareils sentimens, & qu'il appuyeroit volontiers sa recherche auprès de la belle veuve. Au milieu de ces agitations, la Dame ressentoit une double affliction, soit par le refroidissement qu'elle éprouvoit de plus en plus de la part de son mary, soit par l'impossibilité où elle se trouvoit de pouvoir remplir les vœux ardens du Marquis & les siens : Il n'en étoit pas cependant moins assidu chez elle ; & comme les vûës de ce jeune Cavalier ne

Digitized by Google

tendoient qu'au mariage, il n'en faiſoit aucun ſecret à ſes amis, ſans taire toutes les difficultez que prétextoit la veuve pour en éloigner la concluſion. Tous ceux de la Dame qui connoiſſoient le merite & le bien du jeune Cavalier, condamnoient hautement ſa reſiſtance à refuſer un parti ſi avantageux : ils la blâmoient mal à propos, puiſqu'ils ignoroient les reſſorts ſecrets qui la faiſoient agir ſi fort, en apparence, contre ſes veritables intereſts. Il étoit de la prudence de la Dame de les écouter, ſans oſer ſe deffendre ; mais, ce n'étoit pas là ſon moindre embarras. Ce qui excitoit davantage ſa ſurpriſe, c'eſt lorſqu'elle ſe plaignoit par bienſeance à ſon mari des aſſiduités trop frequentes du Marquis, & qu'elle lui témoignoit que ce ſeroit lui faire plaiſir de les interrompre ; il la prioit avec inſtance de ne s'en point allarmer, que ſa vertu la garantiſſoit de tout ſoupçon injurieux, & que ſi c'étoit par conſideration pour lui qu'elle prît ces précautions, il pouvoit l'aſſurer qu'elle n'avoit point à apprehender qu'il en conçût jamais aucune jalouſie, & qu'il lui conſeilloit même de recevoir le Marquis chez elle à ſon ordinaire. Les choſes étoient en cet état, lorſqu'un mary ſi complaiſant fut attaqué d'une petite verole. Les accès en furent très violens, & le reduiſirent bientôt à l'extremité ; les Medecins même en.

Digitized by Google

desespererent. Dès qu'il se sentit malade, il écrivit un billet à la Dame, par lequel il lui enjoignoit expressément de s'abstenir de le venir voir, à cause du risque qu'il y avoit pour sa santé. Elle fut docile les 4 ou 5 premiers jours; mais sitost qu'elle sçut qu'il y avoit du danger, elle ne balança pas à se rendre chez son époux pour s'enfermer avec lui. On l'annonça au malade, qui défendit absolument qu'on la laissât entrer: elle insista fortement, & voulant user des droits qu'elle prétendoit avoir; elle menaça ceux qui avoient la garde du malade d'appeller un Commissaire pour les forcer à ouvrir. Peu s'en fallut que dans ce premier moment de vivacité, elle ne gardât plus de mesure, & ne fit plus de mistere de son mariage. Ce secret si important alloit même lui échaper, lorsqu'au vacarme qu'elle causoit, un ami du Missisipien qui s'étoit enfermé avec lui, sortit heureusement pour tâcher de la calmer. Cette Dame le reconnut aussi-tôt, pour avoir été un des témoins de leur union: & se récriant sur l'injustice qu'on lui faisoit, elle s'emporta en femme irritée contre lui, de ce qu'on vouloit l'empêcher de voir son mary, & de l'assister de ses soins. Le pauvre homme eut beau lui representer que l'on ne s'étoit opposé à ses volontés que par le vif interest que l'on prenoit à sa santé, & pour la preserver d'un

Digitized by Google

mauvais air qui pouvoit lui être contagieux, & que d'ailleurs on avoit eu toute l'attention possible à lui procurer toutes sortes de secours. Malgré ces raisons, elle persista dans son premier sentiment. Cette opiniâtreté de la part de la Dame jetta notre homme dans un extrême embarras. D'un côté il avoit des ordres précis & absolus de ne la point introduire. De l'autre, il craignoit l'éclat qui s'ensuivroit s'il ne la satisfaisoit promtement. Lui seul étoit instruit à fonds des motifs pressans qui obligeoient l'Actionnaire à éviter ces deux extremités ; comment cependant se tirer d'un pas si glissant? l'expedient qui lui sembla le plus sûr, fut de supplier la Dame de lui permettre de rentrer pour un moment, & qu'il esperoit qu'elle auroit bientost satisfaction entiere. Notre confident après avoir consulté quelque temps avec le malade, revint trouver la Dame avec un porte-feüille à la main. Il lui dit que son mary perseveroit constamment dans la resolution de ne la point exposer à une vûë si desagreable que la sienne, ni au péril de lui communiquer son mal . . . Et une preuve, Madame, *ajoûta cet ami*, de toute la consideration & de la sincere amitié qu'il a pour vous ; voilà cent mille écus en Billets de Banque, qu'il m'a remis pour vous confirmer l'une & l'autre. A cette vûë la Dame se radoucit, car il est à pré-

Digitized by Google

ſumer qu'elle apprehendoit du moins autant pour la perte du porte-feüille, que pour celle du mary. Elle joüa encore quelque inſtant le rôle de femme fâchée & affligée: quelques ſoupirs accompagnés de larmes, finirent enfin cette ſcene. Elle fit promettre au confident de lui envoyer ſouvent des nouvelles de l'état de la ſanté de ſon époux; après quoy elle retourna chez elle fort conſolée.

La poſſeſſion de ces Billets ne laiſſa que de la reconnoiſſance dans ſon cœur; toute ſa tendreſſe fut pour eux & non pour le mary. De plus, on ſçait qu'elle n'avoit pas lieu d'être contente de ſes manieres; mais ce qui acheva de lui eſſuyer ſes pleurs, c'eſt que ne doutant nullement que mort ne s'enſuivit dans peu, ſur le rapport d'un tres-habile Medecin qui le traitoit, elle ſe voyoit en état par là de tenir ſa parole au jeune Marquis: Elle ſçut même ſi bien ſe déguiſer à ſes yeux, qu'il ne s'apperçut d'aucune alteration dans ſon viſage; il crut même y remarquer une certaine ſerenité qu'il regardoit comme un heureux préſage pour lui. En effet, depuis ce jour les égards de la veuve pour ce Cavalier augmenterent à proportion qu'elle apprenoit que ſon malade baiſſoit: & elle douta ſi peu qu'il n'en mourût, que ſans attendre le decès elle preſcrivit au Marquis le terme

Digitized by Google

d'un mois pour s'épouser. Après ces assurances, nos deux futurs ne penserent plus qu'aux préparatifs pour ce jour bienheureux ; toilettes, habits, carosses, enfin tout l'équipage des nôces furent commandés.

Mais, ô projets conçûs aussi-tôt qu'évanouis!

L'Actionnaire en rapella contre la décision des Medecins. Quel contre-temps fâcheux ! Et dans quelles nouvelles agitations son ame ne fut-elle pas replongée ? par ce contre-coup, elle se voioit reduite non seulement dans l'impossibilité de pouvoir tenir la parole qu'elle avoit donnée au Marquis, qu'elle aimoit ; mais obligée de traîner une vie languissante & pleine d'amertume avec un homme qu'elle ne pouvoit plus estimer. Elle se livra pour lors à la plus vive douleur... Dans une situation si triste, & dechirée par les remords les plus cuisans, son desespoir la conseilla tout à coup de déceler au Marquis l'état déploplorable dans lequel elle s'étoit jettée en épousant l'Actionaire ; & après cet aveu, de se retirer dans une retraite éternelle. Si son amant fût survenu dans ces circonstances, tout étoit dévoilé, & ils se rendoient malheureux pour toûjours. Heureusement pour l'un & pour l'autre, la fortune repara en un moment tout le désordre que le rétablissement de la santé du Missisipien avoit

Digitized by Google

causé ; & ce rétablissement que cette Dame envisageoit, comme le plus affreux des malheurs, contribua au contraire à mettre le comble à ses desirs & à ceux du Marquis. L'heure approchoit que ce dernier venoit regulierement voir sa charmante veuve, qui étoit, comme nous l'avons dit, dans la resolution de ne lui rien cacher de son mariage avec l'Actionnaire ; lorsque le même homme qui lui avoit donné le portefeüille, se fit anoncer, & entra avec un air sombre, embarassé & chagrin.... Quelle nouvelle m'apportez-vous, Monsieur, *dit la Dame* ? à juger par l'abbatement de vôtre visage, il sembleroit que mon mari est retombé. Qu'en est-il ? tirés-moi, je vous prie, au plûtôt d'inquietude.... Non, Madame, *reprit le Confident* ; il est parfaitement gueri : mais, quoique sa santé me touche autant qu'à vous, je vous avoüerai neanmoins que la mort lui auroit peut-être fait plus de plaisir que la vie..... Oui, Madame, aprés ce qu'il m'a revelé, il doit s'estimer l'homme du monde le plus à plaindre..... Par ce debut la Dame se persuadant qu'il avoit apparemment decouvert toute son intrigue avec le Marquis, l'interrompit brusquement.... Eh bien, Monsieur, puisque vous me forcez à parler sur une matiere si delicatte & si triste pour moi, ne dois-je pas me considerer

Digitized by Google

comme la plus infortunée des femmes ? Aprés ce qui s'eſt paſſé, je croiois rencontrer, en épouſant vôtre ami, un homme qui devoit au moins reparer par ſes bonnes manieres en mon endroit, le defaut de ſa naiſſance : je trouve au contraire un mari froid, réveur, & ſur la phiſionomie duquel étoit peint le repentir de m'avoir choiſi pour ſa femme. Apprennez, Monſieur, que c'eſt la gratitude ſeule, & non aucune tendreſſe pour lui, qui m'a engagé à lui donner la main. Il m'a fait à la verité quelque avantage par ſon Contrat de mariage, en ai-je joui ? Vous le ſçavez, quelle vie obſcure & contrainte n'ai-je pas menée depuis ſix mois que nous ſommes enſemble, ou plûtôt que nous n'y ſommes pas ? Aprés une telle conduite de ſa part, qu'a-t-il à me reprocher ? Eh bien ! quand ſur la foy des Medecins & des ſujets ſans nombre de mécontentemens, qu'il eſt inutile de retracer, j'aurois.... *Elle alloit trancher le mot*, été tentée d'épouſer le Marquis, lorſque notre confident lui coupa la parole, & ne lui donna pas le tems d'achever. Je conviens, Madame, qu'il eſt plus encore dans ſon tort que vous ne vous l'imaginez : J'entre infiniment plus que vous ne penſez dans toutes vos peines, & je voudrois pouvoir vous les rendre plus ſuportables ; il ne tiendroit cependant qu'à vous de faire changer votre ſort... Eh

Digitized by Google

comment ce miracle eſt-il faiſable, *repliqua la Dame*? En reprenant votre titre de veuve, *ajoûta le confident*; je ſuis le maître de vous le rendre ce titre avec ſes droits: en un mot, vous pouvez aujourd'huy devenir votre maîtreſſe, & n'être plus la femme de mon amy... Volontiers, *reprit la Dame*, parlez ſans crainte, M. développez moy, ſans me faire languir, cet énigme, & comptez ſur une docilité parfaite de ma part... Après cette aſſurance, Madame, je ne dois plus apprehender d'éclaircir ce ſurprenant myſtere. Sçachez que celui que vous avez regardé juſqu'à preſent ſur le pied d'époux, ne l'eſt pas, & n'a pû le devenir, puiſqu'un autre mariage a precedé le vôtre, & que la femme eſt vivante.... Que m'apprenez-vous Monſieur? *s'écria-t-elle*, quelle affreuſe & quelle inſigne perfidie! j'en mourrai! puis-je ſurvivre après ce cruel affront! Grand Dieu! c'eſt trop me punir à la fois. Eſt-il poſſible M. que vous ayez eu la barbarie de me tirer de mon erreur? Mais, que dis-je, vous êtes encore cent fois plus ſcelerat que lui. Quoi! vous le ſçaviés marié, & vous avés eu la noirceur de prêter votre lâche miniſtere pour lui ſervir de témoin à me tromper & a me deshonorer.... Vous ne vous en tenez pas, Madame, à ce que vous m'aviez promis, *reprit froidement le confi-*

Digitized by Google

dent, j'excuse neanmoins vos justes transports ; & vos reproches ne sont que trop bien fondez à l'égard de votre prétendu mary ; mais ne m'imputez pas un crime que j'aurois été incapable de partager. Il ne m'a fait confidence de son indigne procedé, que depuis le jour qu'il s'est crû en danger. J'ignorois entierement son premier engagement : Ceci doit me justifier dans votre esprit, & m'épargner des epithetes qui ne me conviennent pas. Je ne remplis ici que le devoir de mediateur. Je veux empêcher un éclat qui, en perdant cet homme, retomberoit cruellement sur vous. . . & comment, *ajoûta-t-il*, pouvois-je être instruit qu'il eût épousé precedemment une autre femme que vous ? il est né dans une des extremitez du Royaume ; je ne le connois que depuis qu'il est à Paris. Ce n'est qu'à la vûë du péril éminent qui le menaçoit, que sa conscience l'a forcé de me faire le dépositaire de la trahison qu'il a commise envers une Dame qui ne meritoit pas d'être la victime de sa criminelle passion. Vous serez peut être curieuse de sçavoir les motifs qui l'ont obligé d'abandonner sa Province & sa femme : voilà en peu de mots ce qu'il m'en a appris... Mon premier malheur, *me dit-il*, vient de mon ambition : comme j'étois sans naissance, quoi qu'avec une fortune assez passable pour la Province, je me mis en tête de m'illustrer en épousant une jeune Demoi-

Digitized by Google

felle, fille d'un Gentilhomme de *Bearn*: elle avoit de la beauté, de l'agrément, & ce fut là toute sa dot; elle m'avoit séduit enfin, & j'osai l'épouser avec de si mauvais garants. Je ne fus pas long-temps sans me repentir de mon imprudence : coquette, joüeuse, dissipatrice, emportée, capricieuse; & pire que tout cela, me reprochant sans cesse l'obscurité du lieu d'où je sortois, & ne me citant que ses ayeux: telle étoit ma femme. Avec un caractere si opposé au mien, je prévis qu'il ne me seroit pas possible de continuer à vivre avec une pareille furie. Je ne pensay plus alors qu'à m'en separer, & à m'éloigner d'une demeure si empoisonnée pour moy. J'avois eu soin de ramasser un nombre de Billets d'Etat que j'avois acheté au tiers de la somme qu'ils portoient. Avec ces papiers & quelque argent comptant, je partis à l'insçu de mon épouse: je n'avois fait part de mon dessein qu'à deux intimes amis, sur la discretion desquels je pouvois compter. Je les avois même prié de répandre dans la Ville que j'étois passé en Espagne; & pour mieux confirmer ce bruit, je leur avois laissé plusieurs lettres dattées de Madrid, qu'ils montrerent un mois après mon départ, & quand ils le jugerent à propos. Cette précaution m'étoit necessaire pour donner le change à mon demon domestique, qui n'auroit pas

Digitized by Google

manqué de me venir trouver en quelque lieu de France que je me fusse retiré, si elle n'avoit été persuadée que j'étois dans un Païs étranger. J'arrivay à bon port à Paris, & sous un autre nom que le mien, précisément dans le temps que la Compagnie du Mississipi, aujourd'hui la Compagnie des Indes, recevoit des souscriptions en Billets d'Etat. J'y plaçay tous ceux que j'avois apportés, qui m'ont produit par la suite quelques millions. Voilà au juste, Madame, ce qu'il m'a confié. Vous sçavez le reste; il vous vit; il vous adora, & perdant alors toute esperance de vous posseder autrement que par le Sacrement, il en a fait le mauvais usage qui est la source aujourd'hui des malheurs de l'un & de l'autre. Convenés cependant, Madame, que son sort est encore plus déplorable que le vôtre. Il n'est pas le maître de se défaire de sa femme, comme il vous est libre de n'être plus la sienne. Cependant il vous craint encore plus que la premiere. Si, pour vous pacifier il ne faut que de l'argent, il sacrifiera tout pour y parvenir. Vous avez entre les mains cent mille écus, il vous en offre encore autant, à condition que vous garderez un profond silence sur cet évenement. Parlez, Madame, de votre decision dépend votre bonheur ou votre malheur commun; car demain matin il ne sera peut-être plus tems, puisqu'il

Digitized by Google

est dans la resolution de sortir de France avec tous ses effets.

La Dame, qui pendant tout ce recit avoit feint une veritable douleur, accompagnée de larmes & de sanglots, sembla reprendre ses esprits : une joie secrete qu'elle éprouvoit dans l'ame, ne lui permit pas de s'évaporer en nouvelles injures. Les deux cens mille écus qu'elle gagnoit par là, avec son cher Marquis, & plus que tout cela, le plaisir de se voir délivrée des chaînes insupportables qui la lioient à l'Actionnaire, lui firent prendre un ton plus humain. Elle auroit pû à la verité exiger encore une somme plus considerable que celle qu'on lui presentoit, & ç'avoit été d'abord son intention ; mais ce que venoit de lui dire le confident des mesures concertées par le Bigâme, pour se mettre à couvert des poursuites de la Justice, la détourna de ce dessein. Elle accepta en femme adroite le parti avantageux qu'on lui offroit. L'ami aussi charmé que la veuve du succès de sa negociation, lui compta les trois cens mille livres dont on etoit convenu ; après quoi on se separa avec un égal contentement.

A peine une affaire si épineuse étoit-elle terminée, que le jeune Marquis entra ; il fut reçu encore mieux qu'il ne l'avoit été auparavant. La Dame qui s'étoit défenduë

Digitized by Google

jusqu'à lors d'en recevoir aucun salut, ne fut pas fâchée qu'il usât de cette liberté. Comme tous les empêchemens cessoient par l'accord qui venoit d'être cimenté; elle fut la premiere à presser son futur de faire dresser leur Contract; elle avoit plus d'une raison pour ne plus differer. Les articles furent signez le soir même, & trois jours après, le mariage qui avoit toûjours été le terme de leurs desirs, fut accompli.

P. S. On apprend dans le moment que la femme de Bearn ayant deterré son mary, est venuë se camper chez lui pour l'enterrer tout à fait.

Souhait d'un Poëte pour avoir des Actions.

Nouveau papier de l'Occident,
Enfant d'un sage ministere,
Venés au jour; on vous attend
Comme nôtre Ange tutelaire.
Heureux, ainsi que vôtre frere,
Vous faites fortune en naissant;
Vous gagnerez mille pour cent,
Au gré de vôtre illustre pere:
Auprés de vous plein de talens,
Merite n'est plus que chimere,
Et ne gagneroit pas en mille ans,
Ainsi que vous l'allez faire.
Esprit, sçavoir, bon jugement,
Comme on sçait, ne rapporte gueres;
Il n'est qu'être Actionaire;

Digitized by Google

On y fait fortune en dormant,
Sans être propre qu'à rien faire,
On s'agrandit, & l'on prospere.
Les ris, les jeux à tout moment
Bercent votre Proprietaire.
Pour lui Venus, & son Enfant
N'ont point de trait qui soit severe.
Que vous seriés bien mon affaire,
Nouveau papier de l'Occident!
Pour vous acquerir, comment faire?
N'est-ce point en me soumettant.
A ce prix venez à l'instant,
De Soumissions je fais litiere;
Mais, s'il faut de l'argent comptant,
Adieu papier de l'Occident:
Qu'un autre que moy vous acquiere;
Car je n'ai pas denier vaillant.
Sur mon pupitre rimaillant,
Je n'ai gagné rente, ni terre;
A rimer le profit n'est grand,
Témoin mon corps, comme le verre
Devenu freste & transparent.
Devant moi fortune legere
Fuit aussi vîte que le vent.
Ce seroit un beau coup à faire
Que vuider nôtre different;
Mais helas! je le desespere,
Si Lavv un jour ne l'entreprend.

Stances Bachiques.

DEs plus riantes fleurs venez ceindre ma tête,
Hola! qu'on m'apporte du Vin!
De l'aimable Cloris je célebre la Fête,
Buvons, amis, buvons sans fin.

Faisons, le verre en main, un éloge sincére
De ses charmes, de ses attraits!
La verité toujours se trouve au fond du verre;

Digitized by Google

Les Buveurs ne mentent jamais.

Que le seul Dieu du Vin échauffe nôtre veine !
Les Vers que dictent ses fureurs,
N'en cedent rien à ceux qu'aux bords de l'Hippocréne
Apollon inspire aux neuf Sœurs.

Quelle Bachique ardeur en ce moment me presse!
Un délire heureux me séduit ;
Cloris vient, je la vois ; qu'une agréable yvresse
Célébre le jour qui nous luit !

Considerés, amis, à travers ce Bourgogne
Cet air, ce regard gratieux !
Qu'on y boive, versez; qu'il est doux d'être yvrogne
Quand on boit à de si beaux yeux !

Leur éclat à l'égal de la liqueur divine
Sçait trouver le chemin du cœur :
Si le Vin peut chasser l'ennuy qui le domine,
Ses yeux en chassent la froideur.

Qu'on orne son bouquet de pampre & de lierre,
Arbres consacrés à Bacchus !
Qu'on y mêle le mirthe & l'utile fougere
Aux bons Buveurs comme à Venus !

Buvons à ses appas ; que le Dieu de la treille
Fasse couler ses jours heureux !
Dans cent ans, chers amis, qu'en vuidant la bouteille
Elle air encore part à nos vœux.

EPITRE

Digitized by Google

EPITRE

à Mademoiselle Chasteau, Peintre de Portraits en Mignature.

Par M. le Camus.

Estimable Chasteau, rare & parfaite amie,
Vous seule réveillés une Muse endormie;
De ma Lyre aujourd'hui vous ranimés les sons.
Mais je ne fis jamais que de foibles chansons;
Et d'Auteur déclaré redoutant le vain titre,
Mon orgueil n'alla pas jusqu'à faire une Epitre:
J'oserai cependant, quelque soit ma frayeur,
Rendre hommage au talent dont vous faites l'honneur.
Chasteau, qui, mieux que vous, en connoît l'excellence?
On sçait que vous joignés l'exacte ressemblance
A l'art ingenieux du plus docte pinceau,
Et que cet Art en vous formé dés le berceau,
Fut le don précieux d'une mere sçavante,
Qui l'emporta toujours sur tout ce qu'on nous vante.
Verriés-vous ses travaux avec des yeux jaloux?
Vous, dont la main cent fois les a surpassés tous:
De tant d'amans heureux les vivantes images
Ont en vôtre faveur emporté les suffrages.
Je vous voit de l'amour partager les autels;
Vous faites avec lui le bonheur des mortels;
Vôtre aimable secours, vôtre sçavoir suprême,
Fait que l'on est sans cesse avec l'objet qu'on aime.
Parlés! combien de fois de l'empire amoureux
Avés-vous adouci les tourmens rigoureux?
Et corrigeant l'horreur d'une trop longue absence
Soutenu dans un cœur l'amour & la constance?
Combien de fois aussi par un crime innocent,

Digitized by Google

Avés-vous d'un Iphis ſçû faire un inconſtant ?
Damon qui croit qu'Iris n'aura point de pareille,
Dans un Portrait fini trouve une autre merveille ;
Et ſes regards ſéduits par des traits imités,
Lui font, pour l'aimer trop, mille infidelités.
Il y voit cet air doux, ce tendre caractere,
Ce front poli, ce nés, & ces yeux faits pour plaire ;
Cette bouche où l'amour ſe trouve reſſerré,
Ces cheveux d'un beau noir ajuſtés à ſon gré,
Ce coloris charmant, cette blancheur parfaite ;
Enfin, tel eſt l'excés où ſon erreur le jette,
Que pour trop s'occuper d'un ſpectacle ſi doux,
Il ne ſe ſouvient plus d'un tendre rendés-vous :
Ce bien trompeur nourrit & ſatisfait ſa flamme ;
Il y voit de l'eſprit, il y trouve de l'ame :
Cette Iris à ſes yeux n'a rien de different.
Tel eſt le rare effet de vôtre heureux talent,
Chaſteau ; *mais en loüant vôtre Pinceau fidelle,*
Puis-je, ſans trop oſer, porter plus loin mon zele,
Et célébrant ici vos rares qualités,
Vous dire, malgré vous, d'aimables veritès ?
Depuis l'inſtant heureux que l'amitié nous lie,
Cette ſage union ne s'eſt point affoiblie ;
Et mes eſprits pour vous juſtement prévenus,
M'ont fait depuis long temps admirer vos vertus :
Il n'en eſt point, Chaſteau, *dont le Ciel ne vous pare,*
Ce n'eſt point de l'encens qu'ici je vous prépare ;
On ſçait aſſez, ſans moy, quelle eſt vôtre douceur ;
Quels nobles ſentimens regnent dans vôtre cœur.
Vous obſervés en tout l'exacte politeſſe,
Vous ne penſés jamais qu'avec délicateſſe,
Et vôtre eſprit egal, gracieux, complaiſant,
Pour les ſenſibles cœurs n'eſt que trop ſéduiſant :
Mais en vain de l'amour vous allumés la flamme,
Les vœux les plus ſoumis bleſſent toujours vôtre ame ;
Cependant, quel mortel peut vous voir ſans danger ?
Le plus indifferent eſt preſt à s'engager,
Quand, pour bien imiter les traits qu'il vous préſente,

Digitized by Google

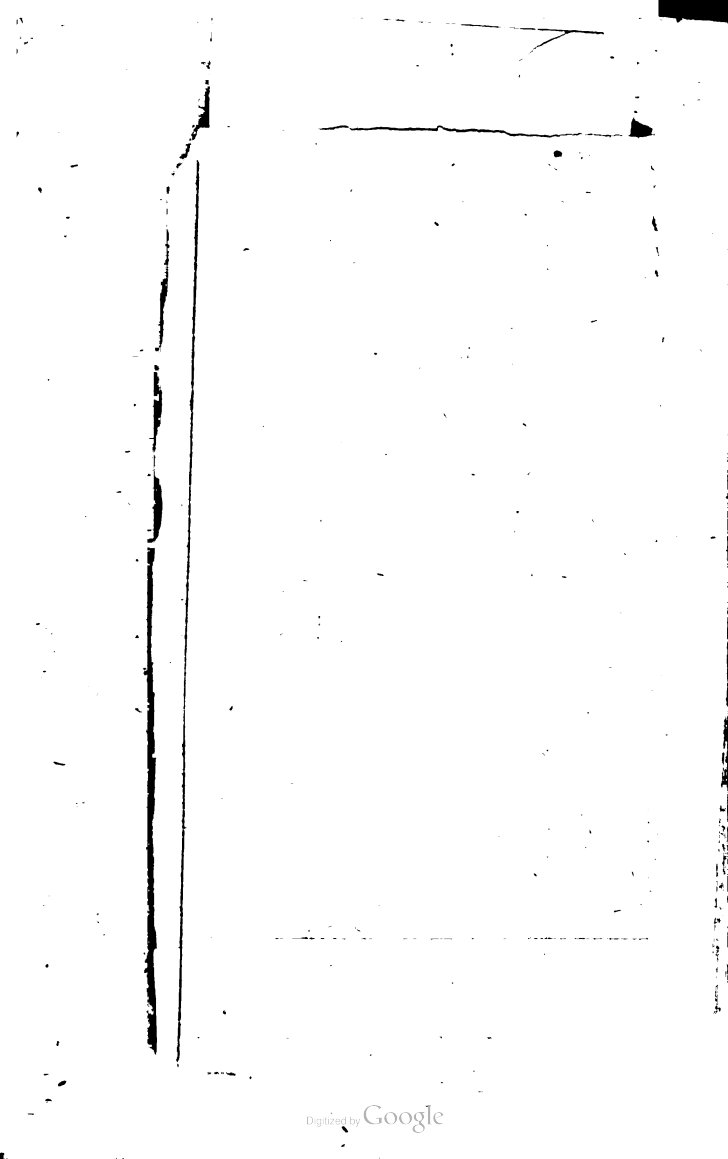
Digitized by Google

Digitized by Google

Prouvez, amans, par des effets,
Le doux pouvoir de nos attraits,
Et non par des paroles;
Vos complimens les plus parfaits
Ne sont que fariboles:
Faites-nous de plus doux billets,
Non des écrits frivoles.

Supprimez votre passion,
Je veux de la soumission,
Et non de la constance,
Pour peindre votre affection
Avec plus d'éloquence;
Amans, parlez-nous d'Actions;
Ou gardez le silence.

J'aime à present mieux mille fois
Le doux sejour de Quinquempoix,
Que l'Isle de Cythere:
On y fait d'aimables emplois
Sans Contrat, ni Notaire;
L'amour a vendu son carquois,
Pour être Actionnaire.

Il tient là son petit comptoir,
Et sait fort bien faire valoir,
Ses effets sur la Place:
A chaque instant croist son pouvoir;
Des tresors il entasse:
Auprés de lui qu'il fait beau voir
Agioter les Graces!

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

PERSE.

D'ISPAHAN *le 30 Juin* 1719.

ON a reçu ici un Exprès de l'*Inde*, avec avis d'une conſpiration qui avoit été executée contre le Grand Mogol, à l'occaſion de ſon mariage avec une Princeſſe *Payenne*, fille d'un Prince voiſin de ſes Etats. Ce mariage déplaiſant infiniment à ſes Sujets, à cauſe de la difference extréme entre la Religion *Mahometane* & celle des *Payens*, ſes Miniſtres lui avoient fait ſouvent de tres fortes remontrances, pour le porter à repudier cette Princeſſe. Bien loin d'écouter leurs conſeils, il avoit laiſſé prendre à cette Princeſſe un ſi grand empire ſur ſon eſprit, qu'elle étoit devenuë la maîtreſſe abſoluë non ſeulement de ſa perſonne, mais auſſi du Gouvernement; juſques-là qu'ayant attiré un grand nombre de Payens dans la Capitale, ils y étoient devenus ſi puiſſans, qu'on craignoit qu'il ne ſe laiſſât perſuader à embraſſer & à introduire la Religion *Payenne* dans ſes Etats. Cette crainte détermina tous les principaux Seigneurs de ſa Cour, non ſeulement à la détrôner, mais

Digitized by Google

même à le faire mourir par le poison, après lui avoir crevé les yeux ; & l'on mit d'abord sur le trône un autre Prince, fils de son predecesseur, âgé de douze ans. Cette revolution s'est faite en cinq heures de temps, sans avoir causé aucune émotion ni à la Cour, ni parmi le Peuple ; & la tranquilité a été affermie par la fuite des *Payens*, qui s'étoient trop ingerés dans les affaires d'Etat. La guerre continuë toûjours dans ce Royaume-ci, sans que le Sophi ni le rebelle *Mervehis* ayent encore entrepris rien de considerable l'un contre l'autre ; & leurs armées sont fort tranquilles de part & d'autre.

POLOGNE.

A Varsovie le 8 Decembre 1719.

M. Munch, Commandant de cette Ville, arriva ici de Frauſtadt le 15 du mois dernier avec les Universaux du Roy, pour la convocation de la Diete generale du Royaume, dont l'ouverture se fera le premier Janvier prochain. Le Roy qui est retourné le 10. de Frauſtadt à Dresde, doit se rendre dans cette Capitale sur la fin de Decembre. Le Fourier de la Cour est actuellement occupé à retenir les logemens pour les Ministres & Officiers de la Maison du Roy. Il a été ordonné qu'on feroit une vi-

Digitized by Google

ſite exacte dans toutes les maiſons de cette Ville, afin de reconnoître s'il n'y avoit aucun reſte de mal contagieux. Il a été reſolu de placer en même temps des gardes à toutes les portes & ſur les avenuës, afin d'empêcher qu'il ne s'y gliſſât des Vagabonds des païs infectez. Le Palatin de Maſovie, nommé par le Roy Ambaſſadeur vers le Czar, eſt ſur ſon départ pour ſe rendre à Petersbourg. Comme le grand Treſorier n'a pû lui délivrer les cinquante mille *Timfes* pour les frais de ſon voyage, le Prelat nommé à l'Evêché de Cracovie, a fait compter à ce Palatin cette ſomme. Ce dernier a été obligé d'hypotequer à cet Evêque pour ſûreté de cet argent une de ſes Terres. Le Roy ne fut pas plûtôt de retour à Dreſde, qu'il y donna ordre d'augmenter tous ſes Regimens, & de remettre ſur pied la Milice qui avoit été congediée; ce qui fait préſumer que cette armée pourroit bien être deſtinée pour la défenſe de la Pologne. Nos avis de Moſcou & de Petersbourg conviennent tous unanimement des grands preparatifs de guerre qui ſe font dans toute l'étenduë des Etats du Czar, tant par terre que par mer.

On mande de Lithuanie que les Troupes Moſcovites qui avoient campé ſous le canon de Riga, s'étoient miſes en marche pour ſe rendre en Finlande, afin d'y former une armée de cinquante mille hommes.

Sa

Digitized by Google

Sa Majesté Czarienne prétend faire agir ses Troupes cet hiver contre la Suede, dans le dessein d'obliger par la force des armes cette Couronne à faire la paix, avant qu'elle puisse être secourue au printems prochain par quelques Puissances. Ce même Monarque a aussi resolu de faire avancer vers la Curlande un autre gros Corps de Troupes, & il a en même temps donné d'autres ordres pour assembler un Camp volant de trente mille hommes, tout composé de *Cosaques* & de *Kalmouques* qui camperont auprès de Kiovie, afin d'être prêts à tout évenement.

Le Roy à son arrivée à Dresde, regala la Princesse sa belle fille, d'un collier de perles, estimé cinq cens mille florins, & d'une peau de *Sobole* du prix de cinq cens ducats. M. Bentkowsky ayant enlevé dernierement la femme de M. Gorreky, celuicy monta d'abord à cheval, & trouva le Ravisseur dans une Hôtellerie avec son Epouse. Ces deux Gentils-hommes en vinrent bien-tôt aux mains : ils commencerent d'abord leur combat par le sabre, & le finirent à coups de pistolet ; mais le pauvre Gorreky eut le malheur d'être tué. M. Bentkowsky fut arrêté sur le champ avec la femme du mort, & les deux Coupables ont esté conduits dans les prisons de Lublin, où l'on instruit leur procès. On continuë toûjours à dire que la Porte refuse de renou-

Digitized by Google

veller la tréve avec le Czar ; ce qui pourroit bien être suivi d'une rupture entre ces deux Puissances.

INGERMANIE.

A Peterbourg le premier Decembre 1719.

LE Czar a envoyé plusieurs Officiers à Dantzic & autres Ports, avec ordre d'y enrôller tous les Matelots qui voudront entrer à son service ; d'augmenter les gages ordinaires, & de ne rien épargner pour engager ceux qui sont experimentés dans la navigation. On a publié ici, de même qu'à *Riga*, *Rével*, & autres Ports, une Ordonnance de Sa Majesté Czarienne, par laquelle il est expressément enjoint à ses Fregates & Armateurs, de traverser, autant qu'il sera possible, la navigation des autres Nations avec la Suede, sous promesse de donner à chaque Matelot une récompense au delà du butin qu'il pourra faire. Le Czar, qui partit de cette Ville au commencement de l'autre mois, pour aller à *Ivanogrod*, n'est pas encore de retour ; il est allé visiter le canal de communication que l'on a fait entre les lacs de *Lonega* & de *Ladoga*. On a retiré depuis deux ans par ce dernier lac, des materiaux suffisans pour construire cinquante Vaisseaux de Guerre,

Digitized by Google

outre les Galeres & autres petits bâtimens. Sa Majesté se flatte que ces travaux seront achevez dans deux ans. Comme il y aura une communication de ces Canaux dans le *Volga*, Elle espere attirer par là le commerce de la Perse dans ses Etats, & c'est dans cette vûë que ce Monarque fit partir le printems dernier un Ministre chargé de riches presens pour le Roy de Perse. On travaille ici sans relâche à la construction des Vaisseaux; & Sa Majesté Czarienne a si fort à cœur cet ouvrage, que pour animer davantage les ouvriers, elle leur fait donner double paye. A juger par les autres preparatifs de guerre extraordinaires que l'on fait ici, il paroît que Sa Majesté veut agir avec de grandes forces. Ce Prince a confié au General Amiral Apraxin le commandement en chef de toutes ses forces, tant navales que militaires sur la frontiere de Finlande. Plusieurs Ingenieurs sont passez dans cette Province, pour y fortifier les Villes d'*Abo* & celle d'*Helsingnos*. Le Colonel du Regiment de Mekelbourg a eu la tête tranchée par ordre de ce Monarque, & le Lieutenant Colonel a été empalé. M. Jeffreys, qui a été Ministre du Roi de la Grande Bretagne auprès de Sa Majesté Czarienne, a quitté cette Cour, & s'en est retourné en Angleterre.

Digitized by Google

SUEDE.

A Stokolm le 6 Decembre 1719.

LE Traité entre le Roy de la Grande Bretagne & cette Cour, fut signé le 20 du mois passé par les Ministres Plenipotentiaires des deux Couronnes : ils sont occupez presentement à l'Acte de renouvellement de l'Alliance entre S. M. Britanique & Suedoise. Depuis la publication de l'armistice, ou suspension d'armes entre cette Couronne & celle de Danemarc, la joye s'est generalement repanduë dans toutes les parties de ce Royaume.

Les Etats du Royaume, composés des Députés du Clergé, de la Noblesse, des Bourgeois, & des Payſans, s'assemblerent le 25 de ce mois, suivant les Lettres patentes que la Reine fit publier le 12 du mois passé.

Milord Carteret, Ambassadeur du Roy de la Grande Bretagne, a été dispensé par la Reine de faire son entrée publique dans cette Capitale, suivant la coutume. Sa M. Suedoise n'en a usé ainsi, qu'afin qu'il n'interrompît point ses conferences avec les Commissaires de cette Cour : elles roulent sur la restitution des Vaisseaux Anglois qui ont été cy-devant confisqués. Les affaires, touchant

Digitized by Google

cette commission, sont tellement avancées, que l'on se flate qu'à l'ouverture du Congrés de Brunswik, toutes les parties interessées feront pour lors d'acord. M. Burmania, Ambassadeur Extraordinaire des Etats Generaux, arriva le 25 de l'autre mois en cette Ville.

M. Rantzau, Envoyé du Duc de Holstein, a reçû ordre de se retirer incessamment du Roïaume, n'ayant pû être admis à l'audience de S. M. ni obtenir la permission de delivrer les lettres dont il étoit chargé, tant pour la Reine, que pour les Senateurs & les Etats du Royaume. On sçait que ces lettres tendoient, non seulement à justifier les raisons qui ont engagé le Duc son Maître à prendre le titre d'Alteſſe Royale; mais encore à prouver son droit incontestable à la succession de la Couronne, en qualité du plus proche heritier, après la mort de la Reine. Comme ces pretentions sont directement opposées aux resolutions prises par les Etats du Royaume, sçavoir, qu'aprés le decés de S. M. la Couronne sera déclarée élective, la Reine a jugé à propos de faire retirer cet Envoyé, pour prevenir les divisions que ce Ministre auroit pu semer dans l'Assemblée des Etats du Royaume. La Reine ayant touché des sommes considerables de plusieurs Cours, a ordonné que l'on recruteroit ses troupes; ce qui poura se faire

Digitized by Google

facilement dans quelques Cantons, & très-difficilement dans quelques autres. Le tout doit monter à quatorze mille cinq cens hommes. La Reine & le Senat ont si fort insisté auprés du Roy de la Grande Bretagne, pour faire restituer la Pomeranie à cette Couronne, qu'ils en ont reçû une réponse favorable.

Il a été résolu dans le Conseil d'Etat de congedier tous les Officiers Allemans qui sont à notre service, excepté le Colonel Durin qui conservera son Regiment Allemand composé de quinze cens hommes.

Le Baron de Knyphausen, Ministre Plenipotentiaire du Roy de Prusse, est arrivé depuis un mois en cette Cour, & a eu un accueil favorable de la Reine & du Prince hereditaire. Milord Carteret, doit se rendre au Congrés de Brunswik, en qualité de Ministre Plenipotentiaire de S. M. Britannique, dés que les Traités auront été mis en état d'être conclus & signés. M. Withwort y aura la même qualité de Plenipotentiaire. Ce dernier sera chargé de dresser lesdits Traités avec les Plenipotentiaires des autres Puissances interessées à la paix du Nord.

A Hambourg le 18 Decembre 1719.

LE Syndic Anderson, & le Conseiller Pell, qui étoient allés à Hanover de la

Digitized by Google

part du Magistrat, en revinrent le 3 en cette Ville. Suivant leur rapport, le Ministre de l'Empereur ne veut entrer dans aucune negociation, au sujet de la Maison Imperiale & de la Chapelle qui ont été pillées. Surquoy nôtre Magistrat a écrit une Lettre fort soumise à S. M. I. pour la prier de vouloir bien moderer les demandes de M. Lemcke son Resident : Que pour preuve de la droiture de ses intentions, il étoit prêt d'executer les 4 points suivans. 1o. De rendre, ou de faire bons tous les effets enlevés à son Resident. 2o. D'acheter la Place de la Chapelle, & celle de la Maison de cet Envoyé. 3o. De payer tous les Ornemens, Vases sacrés, & effets pillez dans le dernier tumulte, & de donner enfin audit Resident un logement pour cent personnes : cependant, nous sommes menacés d'être bientôt visités par deux Regimens Imperiaux, au cas qu'on differe plus long-temps à donner une prompte & entiere satisfaction à Sa M. I.

On est fort impatient d'apprendre de quelle maniere tourneront les affaires du Duc de Mekelbourg-Swerin, avec d'autant plus de raison que le dernier terme prescrit à ce Prince, va expirer. Comme il refuse toûjours de liquider ses droits avec la Noblesse de son païs, devant les Commissaires établis par l'Empereur, cette Noblesse

Digitized by Google

a ſupplié très inſtamment S. M. Imperiale de donner un nouveau Mandement pour ôter à ce Prince tout pretexte d'exception contre ſes Commiſſaires.

On mande de Dreſde que pendant les fêtes qui s'y ſont données à l'occaſion du mariage du Prince Electoral & de l'Archiducheſſe, il y eſt arrivé un Evenement aſſez ſingulier... *On portoit en terre une femme que l'on croyoit morte; on étoit prêt de la mettre dans la foſſe, lorſque cette femme faiſant effort, enleva le couvercle du cercueil, & ſe mit ſur ſon ſeant, en criant de toute ſa force & d'une voix lugubre. Tous les aſſiſtans en furent ſi fort effrayez, qu'ils prirent la fuite. Le mary qui ſe trouva preſent à une apparition ſi extraordinaire, en fut ſi ſaiſi lui même, qu'il tomba mort ſur la place. Quelques perſonnes s'étant raſſurées, revinrent ſur leurs pas, & furent fort ſurpriſes de trouver la femme en vie, & ſon époux veritablement mort. On remmena cette femme chez elle, & on remit dans le même cercueil ce pauvre homme.* * Cette femme eſt actuellement en parfaite ſanté.

Le Czar eſt fort irrité de ce que le Capi-

* Ce fait n'eſt pas récent, & il y a un anacroniſme de 20 ans, puiſque ce fut en 1680 que cet évenement arriva. Il eſt bien vrai que cette femme eſt morte, & a été enterrée au mois de Septembre dernier, âgée de 82 ans.

Digitized by Google

taine *France* a été obligé de brûler * ſes trois fregates qui étoient bloquées depuis long-temps par les Vaiſſeaux Suedois, auprés de Dantzic. Ce Capitaine qui avoit reſolu de ſe retirer avec les équipages de ſes Fregates, par terre en Moſcovie, a changé de deſſein ; il veut auparavant attendre les ordres du Czar ſon maître. L'ordonnance pour la ſuſpenſion d'armes & la ceſſation de toutes hoſtilitez par terre & par mer durant ſix mois, entre le Dannemarc & la Suede, a été publiée à *Coppenhague* & dans toute la Norwege, & s'obſerve exactement de part & d'autre.

Le Vaiſſeau ſur lequel s'étoit embarqué à Stokholm le Sieur de Bie, cy-devant Miniſtre des Etats Generaux à la Cour de Suede, pour retourner en Hollande, eſt péri le 14 du mois paſſé ſur les côtes de *Jutlande*, avec tout l'équipage, dont il ne s'eſt ſauvé que neuf Matelots. Ce Miniſtre eſt un de ceux qui a eu le malheur de périr, de même que ſon Epouſe, dont les corps ont été pêchez & tranſportés dans la maiſon du Miniſtre de cette Iſle.

Le Vice-Amiral Tordenſchild eſt rentré dans le Port de Coppenhague. Le Roy de la Grande Bretagne a declaré le Baron de

* D'autres Lettres portent qu'il s'eſt contenté d'en faire deſarmer deux.

Digitized by Google

Bulow Gouverneur des Duchez de Bremen & de Ferden. On croit que S. M. Britanique conferera le commandement general de ſes Troupes Hanovriennes, au Comte de Schulembourg, qui eſt actuellement au ſervice de la Republique de Veniſe.

Le Roy de Dannemarc fait recruter ſes Troupes, & prétend que la remonte de ſa Cavalerie ſera entierement finie au premier Mars prochain.

A Vienne le 15 Decembre 1719.

LA joïe que l'on a conçûë ici de la reddition de la Citadelle de Meſſine, eſt inexprimable. On ne doute plus à preſent que le reſte de la Sicile ne ſoit enfin forcé de ſe ſoumettre à la domination de Sa Majeſté Imperiale. Cette Cour paroît fort irritée contre les Païſans de cette Iſle, qui n'ont fait aucun quartier à tous les Imperiaux qui leur tomboient entre les mains; ils avoient même eu l'inſolence de mettre ſur leurs Drapeaux, cette deviſe, *Sepulchrum Germanorum*, autrement le tombeau des Allemans. Leurs Majeſtez Imperiales étant allées prendre le divertiſſement de la chaſſe auprès de *Lintz*, y inviterent l'Ambaſſadeur de la Porte pour s'y trouver. On le plaça dans un des meilleurs endroits, pour tirer avec des fleches ſur les bêtes fauves qui y

Digitized by Google

passeroient. Ce Ministre dans son compliment de remerciement, dit, *entr'autres*, qu'il ne meritoit point tous les honneurs dont il étoit comblé par S. M. I. ne les attribuant qu'à son seul caractere d'Ambassadeur, & non à sa personne, & qu'il ne manqueroit pas d'en faire son rapport au Grand Seigneur son maître.

Nos dernieres Lettres de Constantinople portent que le Comte de Virmond, Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur à la Porte, étoit venu prendre un logement au Fauxbourg de *Pera*, attendant toûjours son audience de congé. Il y avoit plus de deux mois qu'il campoit sous des tentes, à cause de la peste qui faisoit de grands ravages dans la Ville: Elle est à present considerablement diminuée. Les Turcs continuent à établir plusieurs ponts sur le Danube, & à faire défiler des Troupes vers les frontieres de Moscovie: Pour plus grande précaution, la Cour a ordonné que l'on envoyeroit plusieurs Barques chargées de provisions de guerre & de bouche, pour en pourvoir les principales Places qui sont sur le Danube.

Le 22 du mois passé, l'ouverture de la Diete des Etats de la Basse Autriche se fit avec les ceremonies ordinaires. L'Empereur s'étant assis sur son Trône dans la grande Salle où se tient cette Assemblée, le Comte Philippes-Loüis de Sinzendorf, Chancelier

Digitized by Google

Aulique, declara aux Prelats, Seigneurs, Nobles, & Deputez des Villes & des Bourgs, les intentions de S. M. I. par un discours qu'il leur adressa, par lequel il conclut que S. M. I. attendoit de la fidelité & de l'obéïssance des Etats, qu'ils lui accorderoient un secours promt & suffisant pour pouvoir contribuer au bien public, & au succès de ses intentions. L'Empereur ayant ensuite parlé sur le même sujet, le Comte Loüis-Thomas Remond de Harrach, Maréchal Provincial & Colonel General de la Basse Autriche, répondit que les Etats recevoient avec reconnoissance les témoignages de bonté, & les soins paternels de S. M. I. Qu'ils examineroient avec soin leurs forces qui étoient fort diminuées par les grands subsides accordés depuis plusieurs années, afin d'executer, autant qu'il leur seroit possible, ce qu'Elle leur faisoit proposer; & soutenir ses justes entrepriſes pour parvenir au promt rétablissement du repos public, à l'augmentation de la gloire immortelle de S. M. I. lui souhaittant en même tems une nombreuse posterité. Le Resultat des Deputez des Etats d'Autriche a été enfin d'accorder à l'Empereur neuf cens deux mille florins, & deux mille trois cens quatorze hommes de recrûë, outre les chevaux de remonte, la farine & le fourage. D'un autre côté le subside accordé par les Etats

Digitized by Google

de Flandre à l'Empereur, monte à huit cens trente mille florins.

Le 29 du mois dernier la Cour reçut un Exprès de la Haye, depêché par le Comte de Windisgratz, notre Ministre auprès des Etats Generaux, avec la convention concluë le 14 du même mois entre l'Empereur, le Roy Tres-Chrétien, & le Roy de la Grande Bretagne, au sujet d'un nouveau terme de trois mois accordé à l'Espagne pour accepter les conditions stipulées par le Traité de la quadruple alliance. S. M. I. doit envoyer dans peu un Ministre à Stokholm, & le Comte Conrad de Staremberg se dispose à partir pour Londres, en qualité d'Envoyé extraordinaire & Plenipotentiaire de S. M. I.

On mande de Suisse que les differends survenus entre le Canton de *Glaris* & les Habitans d'*Ovvartemberg*, & le Prince de *Porentru*, Evêque Titulaire de Bâle, & la Bourgeoisie de *Bienne*, ont été terminés à l'amiable.

L'affaire du Palatinat est toûjours sur le même pied. Toutes les instances des Ministres des Puissances Protestantes ont été inutiles jusqu'à present. L'Empereur qui en prévoit les suites, a ordonné au Comte de Schonborn Chancelier de l'Empire, de se rendre à Heildelberg, pour tâcher de terminer ce differend. On ne voit que nou-

Digitized by Google

veaux Memoires de part & d'autre sur cette affaire. Il est certain que le Roy de la Grande Bretagne a usé de represailles dans ses Etats d'Hannover, en faisant fermer plusieurs Chapelles de Catholiques Romains. De plus, le Ministre du Roy de Prusse, qui est en cette Cour, a declaré à l'Empereur que le Roy son maître étoit dans la resolution de mettre en possession ses Sujets Reformés, de l'Eglise Cathedrale de *Minden*, & du Couvent *Hamersleben*, occupés par les Catholiques Romains.

Le jeune Duc de Holstein-Gottorp arriva en cette Cour le 15 du mois passé, avec une suite peu nombreuse.

Le 12 on envoya de Hambourg à Coppenhague & à Stokholm, les Lettres Imperiales, pour exhorter le Roi de Danemarc & la Reine de Suéde, à envoyer incessamment leurs Plenipotentiaires au Congrés de Brunswik; & l'on mande de Vienne que de pareilles Lettres avoient été envoyées au Czar de la part de S. M. I. Quelques avis de Petersbourg, portent que le Czar avoit dépêché un Lieutenant General, pour prier l'Empereur de vouloir être Mediateur entre S. M. Czarienne & la Reine de Suede.

On parle d'établir ici un Conseil pour les affaires du Commerce d'Orient. L'Empereur doit fournir pour sa côte-part cent mille florins. A son exemple, plusieurs Mi-

Digitized by Google

nistres & autres Seigneurs de la Cour y emploieront de grosses sommes, pour faire fleurir ce Commerce.

GRAND-BRETAGNE.

A Londres le 25 Decembre 1719.

LE Roy ayant mis à la voile de Helvoestluys le 24 du mois passé, arriva le 25 à Gravesend. S. M. étant montée en caroſſe, vint descendre sur les sept heures du soir au Palais de Saint James, au bruit du canon du Parc & de la Tour, & aux acclamations des Peuples. Il y eut des illuminations de feu, & des rejoüissances par toute la Ville. Le 26 la Noblesse, les Ministres Etrangers, se rendirent au Palais, où ils eurent l'honneur de saluer S. M. & de la feliciter sur son heureux retour. Mᵉ. La Ducheſſe de Kendalle & les autres Dames, qui avoient accompagné le Roi dans son voyage, debarquerent en même tems que S. M. & la suivirent au Palais. Le 27 le Lord Maire, accompagné des Aldermans de cette Ville, alla saluer le Roi à Saint James, qui le reçut trés-gratieusement. S. M. honora du titre de *Chévaliers*, le Sieur Jean Tash un des Scherifs, & le Sieur George Ludland, Chambellan de cette Ville.

Digitized by Google

Il s'éleva la nuit du 25 au 26, le lendemain de l'arrivée du Roi, un orage si violent, qu'une barque Flamande venant de Lisbonne, fit naufrage prés de Gravesend ; un brigantin fila sur ses anchres dans les Dunes, & alla échoüer dans la Baye de de Sandwich ; & cinq Vaisseaux firent naufrage sur la côte de Hollande.

Le 3 il se tint une Assemblée de plus de soixante des principaux Membres de la Chambre Basse, du parti de la Cour, dans le Bureau de M. Craggs, & le même soir il y eut un grand Conseil à S. James.

Le 4 le Roi se rendit dans la Chambre des Pairs avec les ceremonies accoûtumées. S. M. ayant mandé les Communes, donna son discours par écrit, qui fut lu par le Lord Parcker Chancelier.

MYLORDS ET MESSIEURS.

LA satisfaction avec laquelle j'ai accoûtumé de me trouver avec vous, est considerablement augmentée dans cette conjoncture ; puisqu'il a plu à Dieu de favoriser les armes de la Grande Bretagne & celles de nos Alliés, & de faire tellement prosperer nos diverses Negociations, que par la benediction qu'il a repanduë sur nos travaux, nous pouvons raisonablement nous promettre de recueillir bien-tôt les fruits de nos succés. Je

fais

Digitized by Google

fuis persuadé que tous mes bons Sujets conviendront, que c'est un dédommagement suffisant pour quelques depenses extraordinaires qu'il a fallu faire, puisque toute l'Europe est sur le point d'être delivrée des calamités de la guerre, par l'influence des Armes & des Conseils de la Grande Bretagne. Un Royaume Protestant a déja été sauvé par l'interposition que Nous y avons employée si à propos, & nos derniers Traités ont posé un fondement & une union entre les plus considerables Puissances, qui contribuera trés-efficacement à la sûreté de notre sainte Religion.

Je croy que vous ne pouvez qu'être fort surpris de la continuation d'une guerre dans laquelle nos Ennemis ont tout à craindre & rien à esperer; il seroit en effet fort difficile de former aucun jugement des Conseils qui ont éclaté, depuis quelques tems, par des mesures si temeraires, & si mal concertées. S'ils comptent sur nos divisions domestiques, je ne doute pas qu'en fort peu de tems les éspérances que cette attente leur a données, ne soient aussi vaines, & aussi mal fondées, qu'aucuns de leurs precedens projets.

En me rejoüissant avec vous de cette heureuse situation des affaires, Je dois vous dire que comme j'ai rempli de mon côté avec beaucoup de fidelité & d'exactitude, mes divers engagemens avec mes Alliez, aussi j'ai reçû de

Digitized by Google

leur part des retours d'assistances si sinceres & si puissans, que Je ne doute pas qu'ils n'établissent une amitié durable entre Nous.

Messieurs de la Chambre des Communes.

VOus verrez par les comptes que J'ai ordonné que l'on vous remît, avec quelle moderation Je me suis servi du pouvoir que vous m'avez donné d'augmenter mes forces de Mer & de Terre. Je me repose sur cette affection & fidelité éclatante que vous avez toûjours fait paroître pour ma Personne & mon Gouvernement; m'assûrant que vous montrerez toute la vigueur requise en accordant les subsides de cette année. Pour cet effet, J'ai ordonné qu'on vous presentât les estimations necessaires; Je dois en même tems vous recommander de rechercher les moyens les plus propres à diminuer les dettes de la Nation.

Mylords & Messieurs.

VOus ne pouvez qu'être sensibles à tant de troubles peu meritez & denaturez, que J'ai éprouvés pendant le cours de mon Regne: Nos divisions domestiques, exagerées d'ici au dehors, en inspirant à quelques Puissances Etrangeres une fausse opinion de nos forces, les ont engagés à Nous traiter

Digitized by Google

d'une maniere, que la Couronne de la Grande Bretagne ne ſouffrira jamais, tant que Je la porterai. Les difficultés & les dépenſes que ces Puiſſances nous ont cauſées, ont été le ſujet des plaintes & des clameurs de ceux qui y avoient donné lieu: mais, comme J'ai combattu juſqu'ici ces mêmes difficultés par votre aſſiſtance, J'eſpere par cette même aſſiſtance les ſurmonter dans peu entierement; la main de Dieu nous ayant ſi favorablement protegés dans toutes nos entrepriſes.

Si les neceſſités de mon Gouvernement ont excité quelquefois votre fidelité & votre affection pour Moi, juſques à me confier un pouvoir que vous devez toûjours être ſoigneux d'empêcher qu'on n'y donne atteinte, vous devez reconnoître que ces occaſions ont été autant de preuves de l'entiere confiance que vous pouvez toûjours prendre en moy: & comme Je puis affirmer avec verité que jamais aucun Prince n'a été plus appliqué à étendre ſa propre autorité, que Je le ſuis, à proteger la liberté de mon Peuple; J'eſpere que vous penſerez aux moyens les plus convenables, pour fixer & tranſmettre à votre poſterité, la liberté de notre heureuſe Conſtitution, & particulierement pour prendre ſoin de cette partie dont on peut le plus abuſer. Je me ſçai bon gré d'être le premier qui aie donné occaſion de la mettre en ſûreté; & Je dois vous recommander d'amener à leur perfection les me-

Digitized by Google

sures qui sont demeurées imparfaites dans la derniere Seance : autant que la prudence humaine en peut juger, l'unanimité de cette Seance doit établir avec la paix de l'Europe, la gloire & le commerce de ces Royaumes, sur un fondement solide. Je croy que chacun peut voir que Nous touchons à la fin de nos travaux; tout ce que J'ay à vous recommander, c'est de vouloir consentir à être un Peuple grand & florissant, puisque c'est par ce seul moyen que Je desire de devenir un Roi heureux.

Ce même jour les Seigneurs & les Communes ayant resolu de presenter leurs Adresses au Roi pour le remercier de sa Harangue, prirent jour pour le 7. Voici celle des Seigneurs.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN.

NOus, les Trés-humbles & trés-fideles Sujets de V. M. les Seigneurs Spirituels & Temporels assemblés en Parlement, demandons permission de feliciter V. M. de son heureux retour dans ce Royaume, & sur les grands succés dont il a plu à Dieu de benir les sages mesures que V. M. a prises pour procurer la paix en Europe.

C'est avec une joye & une satisfaction inexprimable, que nous voyons la presente

Digitized by Google

& heureuſe union entre S. M. & les autres grandes Puiſſances Proteſtantes, laquelle tend ſi viſiblement à la ſûreté de notre ſainte Religion. Nous ſouhaiterions pouvoir exprimer notre profonde reconnoiſſance de l'interpoſition que V. M. a faite ſi à propos pour les pauvres Proteſtans, perſecutés dans les Pays étrangers, & nous ſuplions trés-humblement V. M. de vouloir bien leur continuer votre puiſſante protection, & vos bons offices.

Nous demandons auſſi permiſſion d'aſſûrer V. M. que nous employerons tout notre pouvoir, pour aſſiſter & ſoutenir V. M. dans toutes les autres meſures qu'Elle jugera neceſſaires par la ſuite pour parvenir au grand point de vûë qu'elle ſe propoſe; ſçavoir, la ſûreté du Commerce, la gloire de ces Royaumes, & la tranquilité generale de toute l'Europe; & nous nous promettons que toute la Terre ſera dans peu convaincuë, avec combien peu de fondement les ennemis de V. M. & de vos Royaumes ſe ſont flattez de retirer quelque avantage de nos diviſions domeſtiques.

Nous manquerions à notre devoir envers V. M. & notre Patrie, ſi nous ne rendions pas à V. M. nos plus ſinceres remerciemens pour ce tendre ſoin, & cette affection ſans exemple, qu'il a plu à V. M. de nous témoigner dans ſa trés gracieuſe Harangue, pour les li-

Digitized by Google

bertés de votre Peuple, & celles de notre heureuse Constitution; ce qui doit necessairement attirer à V. M. une trés profonde reconnoissance de tous ses fideles Sujets, qui estiment sincerement un bonheur si precieux.

Rêponse du Roy.

MYLORDS, *La reconnoissance que vous me témoignez dans cette Adresse au sujet des efforts que j'ai faits pour le bien commun, m'est fort agreable; les assûrances de votre assistance contribueront beaucoup à parvenir à ces grandes & bonnes fins que nous nous proposons, & vous pouvez compter sur la continuation de mes meilleurs offices en quelque occasion que ce soit en faveur du parti Protestant.*

Adresse des Communes presentée au Roy le même jour.

NOus les trés humbles & fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne, assemblés en Parlement, rendons de trés sinceres actions de graces à V. M. pour votre trés gracieux discours émané de son Trone, & assûrons V. M. que nos cœurs sont remplis d'une joye inexprimable pour son heureux retour dans ces Royaumes, & d'une juste reconnoissance pour les tra-

Digitized by Google

vaux infatigables de V. M. pour le bien & la ſûreté de la Religion Proteſtante. Nous nous rejouiſſons avec V. M. du ſuccés de nos Armes, & la remercions trés-humblement de ces meſures priſes par l'influence des Conſeils de la Grande Bretagne, leſquelles nous donnent une apparence fort prochaine d'une paix generale au dehors, & de jouir avec gloire des avantages du Commerce & de la tranquilité.

Nous demandons permiſſion d'aſſûrer V. M. que de notre côté, par la vigueur de nos reſolutions à ſoutenir votre Gouvernement, & par la diligence que nous ferons à trouver les ſubſides neceſſaires, nous convaincrons toute la Terre que ſi nos ennemis ont conceu quelque eſperance de nos diviſions domeſtiques, jamais projet n'a été plus vain, & nous mettrons en état V. M. de concert avec vos bons Alliez, de ſoutenir & d'accomplir efficacement ces juſtes & équitables meſures qui ont été priſes pour établir une paix generale.

Et nous aſſûrons de plus V. M. que nous nous attacherons à trouver les moyens les plus propres pour diminuer les dettes de la Nation, & pour ſoutenir le credit public, & que nous concourrons de la maniere la plus propre & la plus efficace, pour établir & conſerver la liberté de notre heureuſe Conſtitution, pour laquelle Votre ſacrée Majeſté a

Digitized by Google

donné tant de preuves cordiales de ſes ſoins & de ſon affection.

Le 6 les Seigneurs porterent un Bill, pour regler le nombre des Pairs dans la Grande Bretagne. Le même jour on propoſa dans la Chambre des Communes d'accorder un ſubſide au Roi, & le 11 les Communes ayant travaillé en grand Comité, il fut reſolu d'accorder à S. M. 13500 hommes pour le ſervice de la Marine de l'année 1720, à raiſon de 4 liv. ſterlin par mois pour chaque tête, & cela pendant 13 mois; ce qui ſe monte à la ſomme de 702000 liv. ſterlin, y compris l'ordonnance. Le même jour les Seigneurs paſſerent le Bill, pour regler le nombre des Pairs de la Grande Bretagne, & l'envoyerent aux Communes.

Le 12 la Chambre Baſſe fit la premiere lecture du Bill de la Pairie, & il fut reſolu à la pluralité de 208 voix contre 150, qu'il ſeroit leu pour la ſeconde fois le Mardi ſuivant 19.... La ſeconde lecture en aïant été faite à ce jour marqué, il s'éleva de grands débats de part & d'autre; & aprés pluſieurs diſcours faits pour & contre, la Chambre s'étant diviſée, la pluralité des voix l'emporta pour la negative, ſçavoir, 269 contre 177, ainſi ce Bill fut rejetté. On remarque que tous les Torris & les riches Wighs voterent contre.

Le

Digitized by Google

Le 25 les Communes en grand Comité sur le subside, resolurent d'accorder 120000 livres sterlin, pour faire bon ce qui manque de l'imposition sur le *Mal*, &c. 8590 livres 16 sols 8 den. pour ce qui manque sur *l'houblon*. 88849 livres pour ce qui manque sur le fond general. 20530 liv. 18 sols 10 den. pour l'extraordinaire dépense pour le transport. 16331 livres 10 sols pour les Pensionnaires qui sont hors de l'Hôpital de *Chelsea* pour 1720. . . . 99768 livres 8 sols 1 den. $\frac{1}{2}$ pour les dépenses extrordinaires pour les Troupes de terre pour 1719 auxquelles le Parlement n'avoit pas pourvû. On n'a fait le raport du Bill pour lever la taxe sur les terres, & on l'a renvoyé à demain 26.

Les Actions de la Compagnie de la Mer du Sud sont montées ces jours cy à 120, & ainsi des autres fonds publics à proportion. Le Change au contraire pour la France a baissé jusqu'à 25 $\frac{1}{4}$. Ce qui l'a fait diminuer si considerablement, c'est que nos Banquiers ne trouvent que fort peu d'argent à remettre en France.

On fit partir au commencement du mois sous une escorte de Grenadiers à cheval une grosse somme d'argent pour Portsmouth afin de payer les troupes qui ont servi à l'expedition de Vigo. M. Nolleray Capitaine de Vaisseaux, qui a accompagné My

Digitized by Google

lord Cobham dans cette expedition, de la part du Regent de France, a été gratifié de 200 livres sterlin, & les deux Ingenieurs François que le Duc de Berwick avoit envoyés à ce Lord, ont reçû chacun une pareille gratification. Lorsque Mylord Cobham eut l'honneur de saluer le Roi, S. M. lui témoigna qu'elle étoit fort contente de sa conduite. On fait monter à 60 mille livres sterlin le dommage causé aux Espagnols dans cette occasion, soit à la prise de *Vigo*, soit à celle de *Ponte-Vedra*.

Un grand nombre de nos plus considerables Negocians, a fait un projet pour établir une deuxiéme Compagnie d'*Assurance* pour les Vaisseaux & les Marchandises qu'on transporte par Mer. A cet effet ils ont nommé le sieur *Rams* Banquier, pour recevoir des souscriptions jusqu'à la somme de 140 mille livres sterlin. Ces Messieurs ont vû plusieurs fois le Lord Chancellier, pour le prier de leur en faire expedier une Patente.

Il y a sous presse une relation de tout ce qui s'est passé de remarquable dans la Marine, tant ancienne que moderne; & principalement depuis l'avenement du Roi Jacques I. à la Couronne. L'Auteur dedie son ouvrage au Roi.

Le Roi a envoyé M. Cook son Chambellan, à la Princesse de Galles, pour luy

Digitized by Google

signifier qu'elle ne vînt qu'une fois par semaine voir les Princesses ses filles à Saint James, aprés en avoir même obtenu la permission de S. M. En consequence de cet ordre, la Princesse de Galles s'est adressée au Capitaine de la garde, pour le prier de faire sçavoir au Roi, s'il plaisoit à S. M. de lui accorder cette permission, ce qu'elle obtint sur le champ. Le Prince ayant envoyé au Roi le Comte de Grantham son Chambellan, pour saluer S. M. de sa part: ce Comte s'adressa pour cela au Gentilhomme de la Chambre, qui en donna aussitôt avis au Roi. S. M. ordonna au dernier, que si ce Comte apportoit une lettre au nom du Prince, il eût à la prendre; ou que si c'étoit quelque commission verbale, il eût à l'entendre, pour lui en faire ensuite le raport, sinon de faire retirer le Chambellan du Prince. Comme le Comte de Grantham répondit qu'il n'avoit point de lettres à remettre à S. M. mais qu'il venoit pour lui communiquer une affaire de grande importance, sur cela le Gentil-homme de la Chambre lui ordonna de la part du Roi de s'en retourner.

M. Scot a été nommé Envoyé auprés du Roi de Pologne. Le Colonel Bladen est ici de retour de France, où il étoit allé en qualité de Commissaire, pour regler les differens survenus entre les Anglois de *l'Annapolis*

Digitized by Google

Royale & les François du Cap-Breton. Le Colonel Stanhope eſt auſſi arrivé de l'armée du Rouſſillon, commandée par le Maréchal de Berwick.

On confirme que le Comte de Cadogan doit aller au commencement du nouvel an à la Cour de Vienne en qualité d'Ambaſſadeur. On dit, 1°. Qu'entre autres inſtructions, ce Seigneur eſt chargé de ſolliciter fortement S. M. I. d'interpoſer ſon autorité, pour obliger l'Electeur Palatin à donner une ſatisfaction convenable à ſes Sujets reformés, afin d'éteindre par là ce feu naiſſant, qui pouroit allumer une guerre de Religion, & rompre toutes les meſures priſes pour le repos general en Europe. 2°. De concerter avec la Cour Imperiale ſur les meſures neceſſaires, pour pouſſer vigoureuſement la guerre au Printems prochain contre l'Eſpagne, au cas que cette Couronne n'acceptât pas la paix avant ce tems là. 3°. De ſe joindre à M. de Saphorin & au Miniſtre de Hanover, pour faire regler l'affaire de la dignité qui doit être annexée à l'Electorat de Brunſwick. 4°. De prendre des meſures avec la Cour Imperiale, pour obliger le Czar à prendre des ſentimens de paix, & à moderer ſes pretentions. 5°. De regler quelques points preliminaires touchant la paix du Nord qu'on doit traiter dans le Congrés de Brunſwick. 6°. De

Digitized by Google

resserer encore plus étroitement les nœuds de l'alliance entre L. M. Imperiale & Britannique. Il y a encore quelques autres points que l'on ignore.

Les auteurs des feüilles du *Postboy*, du *saint James*, & du *Daily-Post*, ont été arrêtés, pour avoir inseré dans leurs imprimez qu'on alloit faire des changemens à la Cour.

Les Troupes Hollandoises sont en pleine marche, pour venir s'embarquer à Harwichc, & à Gravesend, d'où elles repasseront en Hollande.

Le 19, le nommé Henri Mills, Ecossois, fut arrêté, comme il étoit prêt de s'embarquer avec plusieurs Ouvriers qu'il avoit engagés pour travailler aux Manufactures de France. Il a été conduit dans la prison de Newgatt.

L'Envoyé du Roi de Prusse est arrivé dans cette Capitale; il a apporté des lettres de revocation pour M. Bonnet, ancien Ministre de S. M. Prussienne en cette Cour.

Le 17 le Marquis de Courtanses, Envoyé extraordinaire du Roi de Sardaigne, eut sa premiere audience particuliere du Roi.

La nouvelle apportée le 21, par un Exprès depêché de France en cette Cour, a causé un joye universelle. L'on a sçu par cette voye que le Roi d'Espagne avoit envoyé une lettre de Cachet, ou *Decret*

Digitized by Google

au Cardinal Alberoni, avec ordre à cette Eminence de quitter Madrid en huit jours, & de se retirer, dans l'espace d'un mois, de la dépendance des Etats de S. M. C. On espere que cet évenement imprévû sera suivi d'une paix fort prochaine.... La semaine passée, on lança à *Linnehouse*, un Vaisseau de six cens tonneaux, pour la Compagnie des Indes France, qu'on nomma le *Saint André*; on en doit lancer un autre incessamment dans le même chantier pour la même Compagnie.

L'Escadre du Chevalier Jean Norris, venant de la Mer Baltique, est arrivée heureusement dans nos Ports, à la reserve du Vaisseau de guerre le *Worchester* qui en a été separé par la tempête; on espere qu'il se sera retiré dans quelque Port du Nord.

A la Haye le 26 Decembre 1719.

LE 11 les Etats de Hollande se rassemblerent au sujet de la continuation du centiéme denier. Comme il n'y ont traité d'aucune autre affaire, cette séance a été fort courte.

Le Marquis Beretti-Landi desavouë le Memoire qui a été imprimé sous son nom, & inseré dans les Gazettes de ce païs. Il s'en est plaint à L. H. Puissances, qui font rechercher l'Imprimeur.

Digitized by Google

Le Major General Groveſtin a refuſé le Gouvernement de Bergopſom, à cauſe qu'il rapporte quatre mille florins de moins que celui de *Furnes* & de *Dixmude*, dans lequel il prétend rentrer. Cette affaire intrigue L. H. P. par rapport à M. de Cronſtrom à qui ce dernier gouvernement a été donné.

Quelques Villes de la Nort-Hollande ont fait des repreſentations aux Etats ſur la décadence de la Marine de cette Republique. Elles ſe plaignent *entr'autres* que la puiſſance maritime des Provinces Unies eſt negligée d'une maniere inexcuſable, quoique la conſervation de ces mêmes Provinces, & de celles de Hollande en particulier, en dépende entierement. Toutes nos Amirautez ſont accablées de dettes, & ne payent ni capital ni intereſts. Les Magazins ſont dépourvûs de tout ce qui eſt neceſſaire, les Vaiſſeaux pourris, ou hors d'état de ſervir; les Ouvriers & les Matelots mal payés; de ſorte que tous les Colleges des Amirautez de ce païs ſeroient fort embaraſſez pour mettre dix Vaiſſeaux de guerre en mer en trois mois de tems; au lieu qu'autrefois dans un eſpace beaucoup plus court, ils auroient pû en équiper cinquante. Les autres Villes de Hollande ont pris ſes repreſentations *ad referendum*: il n'en ſera parlé que dans l'Aſſemblée de Janvier prochain.

Le Comte de Tarrouca Ambaſſadeur de

Digitized by Google

Portugal, qui avoit reçû des ordres positifs de la Cour de retourner incessamment à Lisbonne, en a reçu de nouveaux qui lui permettent de differer son départ autant de tems qu'il le jugera à propos.

M. de Meinertshagen a eu depuis un mois plusieurs Conferences avec les Députés de l'Etat, sur les affaires de la Religion dans le Palatinat. Il sollicite fortement L. H. P. à prendre une resolution vigoureuse contre les Catholiques Romains répandus dans les Provinces-Unies. Il y a apparence que l'Etat se contentera des démarches qui ont déja été faites dans les Provinces de Gueldre, Overissel & Gronningue, où l'on a interdit quelques Chapelles de Catholiques Romains.

Depuis le départ de M. de Burmania pour Stokholm, L. H. P. ont suspendu leurs déliberations sur leurs affaires de Suede, sur tout par rapport au Commerce de la Mer Baltique. M. Preis leur ayant demandé une réponse sur l'emprunt d'un million d'écus, que la Cour de Suede sollicite depuis quelques mois auprès des Etats Generaux; ce Ministre a été renvoyé jusqu'à l'arrivée de M. de Burmania à Stokholm, qui a reçû des instructions sur cette affaire.

Le Pere Quesnel, Prêtre de l'Oratoire de France, qui s'étoit retiré à Amsterdam en 1704, y mourut le 2 de ce mois, âgé

Digitized by Google

de 85 ans, après avoir reçû les Sacremens de l'Eglise Romaine.

On mande de *Bruxelles* qu'il y avoit eu de frequentes conferences entre le Marquis de Prié, les Ministres de Sa Majesté Britanique, & ceux des Etats Generaux. On assure que ce n'est pas tant sur la restitution du Vaisseau Hollandois arresté à Ostende, que sur l'entiere execution du Traité de la Barriere, suivant la nouvelle convention.

A Naples le 12 Decembre 1719.

ON presse fort ici l'embarquement des Troupes, & des munitions de guerre & de bouche que l'on doit envoyer en Sicile. Le General Mercy a été obligé par le defaut des fourages d'envoyer une partie de sa Cavalerie en quartier d'hyver dans la Calabre. Le Marquis de Lede a mis ses Troupes en quartier dans le plus fertile canton de la Sicile, sçavoir depuis *Paterno* jusqu'à *Polliki*, *Calascibetta*, & *Castro-Giovanne*, places très fortes, situées dans le milieu de la Sicile. M. de Lede établit ses magazins à Castro-Giovanne. Il paroît que M. le Comte de Mercy a dessein de laisser de bonnes garnisons dans la Ville & Citadelle de Messine, ainsi qu'à Melazzo, & autres postes voisins, & se faire transpor-

Digitized by Google

ter ensuite par mer à Siracuse avec son armée. Il y a eu pour cela plusieurs Conferences avec le Chevalier Bing, à bord du *Barfleur*.

Le Duc de Monteleon, qui a été pourvû par la Cour Imperiale de la Viceroyauté de Sicile, fit le 12 du mois passé son entrée à Messine. Il fut salué de trois décharges de l'Artillerie de la Place, & de celle des Vaisseaux Anglois.

Plusieurs Batimens de charge sont prêts à mettre à la voile, pour porter en Sicile des recrûës arrivées d'Allemagne avec des chevaux de remonte; on en fait même partir à mesure que le temps le permet: & comme le Commissaire des Guerres qui est à *Reggio* arrête tous les Bâtimens & les Tartannes qui apportent des bleds & de la farine en cette Ville, la cherté y est fort augmentée. Un Vaisseau Anglois qui transportoit 300 soldats de la garnison Espagnole, sortie de la Citadelle de Messine, a fait naufrage dans le *Fare*, ne s'en étant sauvé que 30 hommes. Un autre Bâtiment Anglois de 36 pieces de canon, prêt à partir pour Messine, a été brûlé par accident dans notre Port, mais tout l'équipage a eu le bonheur de se sauver.

P. S. Le convoy qui étoit parti d'ici pour la Sicile, a été obligé par le mauvais temps de rentrer dans ce Port, en attendant un

Digitized by Google

vent favorable, pour faire voile avec un second convoi qui est prêt. On prétend que les 8000 hommes qui avoient été embarquez sur les Vaisseaux de l'Amiral Bing, & dont une partie devoit être portée à Siracuse, & l'autre à Trapani, ont fait leur descente à *Solento*, à huit milles de Palerme, où on croit qu'ils ont des intelligences, & qu'ils seront reçûs en arrivant.

La réintegration de Vicentini à Naples, n'est pas encore une affaire si parfaitement reglée, qu'elle ne puisse être sujette à quelques nouvelles broüilleries: en effet, le Collateral s'oppose toujours à la collecte de la dépoüille des Eglises vacantes, & de celle de la Fabrique de saint Pierre.

L'Amiral Bing a detaché de son escadre deux Vaisseaux pour aller à Malthe reclamer les prises que les Armateurs Maltois avoient faites sur les Anglois, avec pavillon Espagnol. Sur cette requisition le grand Maître a fait arrêter ces Armateurs avec leurs associez.

Le Cardinal Scrottenback notre Viceroy, défendit le 2. de ce mois par un Placard affiché, tout commerce avec la Republique de Venise. Sur cette défense les Negocians de cette Ville ayant representé que l'Empereur couroit risque de ne pouvoir plus faire tenir d'argent de Naples à Vienne, ni de cette derniere Ville à la premiere,

Digitized by Google

& que d'ailleurs leur commerce en souffriroit beaucoup ; ces raisons ont été cause que l'on en a suspendu l'execution, en attendant de nouveaux ordres de Vienne. Cependant, on a commencé par saisir & sequestrer les effets des Venitiens, que l'on a pû découvrir dans ce Royaume ; on a même arrêté quatre Marsilianes à *Manfredonia*, quoique munies de passeports du Viceroy, & tous les équipages ont été empriſonnez. C'eſt en repreſailles de ce que l'on a arrêté à Veniſe une Barque avec pavillon de l'Empereur, & de ce que l'on viſitoit les Bâtimens Imperiaux, quoiqu'ils prétendent être exempts de toutes recherches ſous la bannière de S. M. I.

A Rome le 13 Decembre 1719.

LE 23 Novembre Fête de Saint Clement, jour de l'anniverſaire de la creation du Saint Pere, il y eut, ſuivant la coutume, Chapelle au Quirinal. S. S. contre l'attente de toute la Cour, voulut y aſſiſter. Elle donna le *Pallium* à M. le Cardinal de la Tremoille, comme Archevêque de Cambray. Elle reçut, au retour de la Chapelle, les complimens ordinaires du Cardinal Aſtalli, Doyen, *ad multos annos*. S. S. étant entrée ce jour-là dans la

Digitized by Google

vingtiéme année * de son Pontificat ; elle fit dans cette occasion une réponse au Doyen qui dura prés d'une demi-heure.

Le 29 S. S. tint Consistoire, dans lequel elle fit une promotion de neuf Cardinaux, & en reserva un dixiéme *in petto*. Les Promûs sont M. *de Gesvres* Archevêque de Bourges. M. l'Archevêque de Reims, M. *Spinola* Nonce auprés de l'Empereur. D. *Bentivoglio*, cy-devant Nonce à la Cour de France. M. *Bossu* Archevêque de Malines. M. *Belluga* Evêque de Cartagene & de Murcie. M. *Pereira* de Lacerda Evêque de Faros dans les Algarves. M. *Altam* Evêque de Vaccia en Hongrie, & le Pere Salerno Jesuite qui a si fort contribué à la conversion du Prince Electoral de Saxe. Les Cardinaux de la Tremoille, Delgiudice, Acquaviva, & Gualterio n'ont point jugé à propos d'assister à ce Consistoire, & n'ont donné aucunes des demonstrations de joye accoutumées en pareille occasion. Il paroît que la Cour de Rome n'est point

* On peut remarquer en passant, qu'entre 242 Papes qui l'ont precedé depuis Saint Pierre, on n'en trouve que 4 qui ayent gouverné l'Eglise plus long tems que Clement XI. Sçavoir, *Adrien* I. qui mourut en 795, aprés 23 ans de Pontificat. *Leon* III en 816, aprés l'avoir tenu 20 ans & 6 mois, *Alexandre* III mort en 1181, aprés 22 ans; & *Urbain* VIII décedé en 1644, aprés 22 ans de Pontificat.

Digitized by Google

contente de cette nomination, se plaignant de ce qu'il ne se trouve dans le Decret de creation aucun Romain.

On croyoit que M. *Barbarige* Evêque de Bresse, seroit compris dans cette promotion; mais comme la Republique de Venise a persisté dans le refus d'accorder la main levée du sequestre des Abbayes du Cardinal Orthoboni, S. S. qui ne vouloit le faire Cardinal qu'à cette condition, l'en a exclus. Dans les audiences que le S. Pere a données à ses Ministres, il a eu la complaisance de lire à quelques-uns d'etre eux le discours qu'il avoit fait dans le dernier Consistoire, au Sacré College. Le Duc de Mondragone, actuellement prisonnier au Château Saint Ange pour fait d'Inquisition, a été condamné à dix années de prison dans le même Château, quoi qu'il ait fait abjuration de ses erreurs. M. Passionei est arrivé de Fossombrone en cette Ville. On a été un peu surpris du retour de cet Abbé, attendu qu'il s'étoit retiré depuis quelque tems de cette Cour, aprés avoir refusé l'*Inquisitorat* de Malte. Il a eu deux audiences du Pape; & l'on ne doute pas qu'il ne soit bien-tôt pourvû de quelques places considerables. L'affaire de la Nonciature de Naples a été enfin terminée à Vienne, à la satisfaction du Pape; Cette Cour ayant appris avec plaisir le retour à

Digitized by Google

Naples de M. Vicentini ſon Nonce, de ſa reintegration dans cette Nonciature, & dans tous les droits & privileges attachés à ſa Dignité.

Le procés que les Jeſuites avoient intenté aux Dominicains pour le bâtiment de la Bibliotêque de la Minerve fondé par le Cardinal Cazanat, a été terminé à l'amiable. Ces deux Ordres Religieux preparent un magnifique preſent de peinture & de ſtatuës, pour Don Alexandre Albani, en reconnoiſſance de ſa mediation, pour terminer le different qu'ils avoient entre eux. Le General Marcilli ayant employé tout ſon bien à fonder une Academie des Sciences dans la Ville de Bologne ſa patrie, a obtenu de S. S. une penſion de 300 écus ſur le revenu du Fort Urbin.

Le Chevalier de Saint George, & la Princeſſe ſon Epouſe, rendent de tems en tems viſite au Pape, qui continuë de les recevoir avec bonté. Le Cardinal Acquaviva a fait preſent, de la part du Roi d'Eſpagne, à ces deux nouveaux Epoux, de 30 gros balots de tapiſſerie, d'étoffe d'or, de damas, de draps & pluſieurs autres raretés d'Eſpagne & des Indes.

Le Pere Mikylius Jeſuite, arrivé depuis peu de la Chine, a été chargé par le Roi de ce pays de deux lettres, l'une adreſſée à l'Empereur, & l'autre au Pape.

Digitized by Google

Le Saint Pere fit partir la semaine passée M. Rasponi, pour porter le bonnet au nouveau Cardinal Bentivoglio qui est de retour de sa Nonciature de France à Ferrare. S. S. ne l'envoyera aux autres nouveaux Cardinaux, qu'après le retour des Couriers qui ont été dépêchez en France, en Allemagne & en Espagne : cependant M. Spinelli, neveu du Cardinal Imperiali, est destiné pour le porter au Cardinal Spinola à Vienne. L'Empereur a nommé pour Commissaire le General Lauernati, qui se rendra avec les Commissaires du Pape à Pavie, pour y terminer ce qui regarde l'affaire de l'écoulement des eaux du petit Ren dans le Po, à laquelle les Venitiens s'opposent de toutes leurs forces ; plusieurs Nobles Venitiens qui ont des terres dans les Polesines, apprehendant que le Po grossi par ces nouvelles eaux ne ravage leurs terres.

A Madrid le 15 Decembre 1719.

LE 5 de ce mois, le Roy envoya au Cardinal Alberoni par Don Miguel Duran, Secretaire d'Etat, un Decret écrit de sa main, portant défense à cette Eminence de se mêler du Ministere, & paroître au Palais ni ailleurs devant leurs Majestés Catholiques, ni devant aucun Prince de la Maison Royale, ni de parler à aucun Ministre, avec ordre de sortir de cette Ville

dans

Digitized by Google

dans huit jours, & des Terres de la domination d'Espagne dans trois semaines. Sa Majesté a marqué dans son Decret qu'elle avoit pris cette resolution, pour ôter tout obstacle à la paix.

Le Marquis Scotti, Ministre du Duc de Parme, continuë à resider ici, sans qu'on sçache encore positivement s'il se rendra en Hollande, ainsi que le bruit en avoit couru. M. de Seissan qui étoit cy-devant au service du Roi de Pologne, en qualité de Major General, est arrivé en cette Ville. Le Duc d'Ormond qui est revenu des côtes de Bretagne au Port de Saint André, n'a pas remis à la voile, comme on l'avoit cru, pour aller tenter un débarquement en Angleterre ou en Ecosse, avec un détachement de 1500 hommes. Ce fut le 24 du mois dernier que la Cour arriva de l'Escurial au Pardo. Les Manufactures établies en ce pays sous la direction du Baron de Riperda, n'ont pas eû le succés qu'on s'en étoit promis. La Cour a donné cette direction à un *François* qui prétend les rétablir. On écrit de *Cadix*, qu'il en étoit parti un Vaisseau de Registres pour *Caraquès*, & que deux autres Vaisseaux destinez pour l'Amerique, avoient mis à la voile pour ce pays, & y donner avis en même tems que la Cour y envoyeroit les gallions au Printems prochain.

Digitized by Google

P. S. Voici la Sentence renduë à Vienne contre le Comte Jean Frederic de Nimsch, detenu depuis quatre à cinq mois dans sa maison.

S. M. I. notre très clement Seigneur, ayant sur les plaintes de S. A. Monseigneur le Prince Eugene de Savoye, Lieutenant General de S. M. ordonné une députation pour examiner Jean Frederic Comte de Nimsch; S. M. a résolu sur le très humble raport fait à ce sujet, que ledit Jean-Frederic Comte de Nimsch à cause de ses offenses commises, seroit privé de la Clef d'or, & de la Charge de Conseiller Imperial Aulique; qu'il demanderoit pardon à S. A. Monseigneur le Prince Eugene de Savoye, & à S. Ex. M. le Comte d'Althan grand Ecuyer de l'Empereur suivant le Formulaire prescrit; & qu'il seroit conduit à la Forteresse de Gratz, *pour y rester pendant deux ans, & s'absenter à perpetuité de la Cour Imperiale, en quelque endroit qu'elle puisse se trouver, de même que de sa residence de* Vienne. *Donné à* Vienne *le 7 Decembre* 1719.

On écrit de Dresde du 20, que le Roi aprés avoir tenu un Conseil secret, étoit parti la veille pour Varsovie.

Le Prince Clement Auguste de Baviere, Evêque de Munster, fit le 14 son entrée publique dans cette derniere Ville, avec un cortege de 64 Caroſſes à six Chevaux.

Digitized by Google

ODE AU REGENT.

Tel qu'un Pilote téméraire,
Fol ennemi de son repos,
Ose défier la colere
De l'intraitable Dieu des Flots;
De rochers sa route est couverte,
Les vents se disputent sa perte,
Et d'effroi les Astres ont fui:
Au feu de la foudre qui gronde,
Il court chercher un nouveau monde
Que les Dieux n'ont pas fait pour lui.

Tel & plus téméraire encore
Moy-même, où vais-je m'embarquer?
Tu vois, Dieu des vers, que j'implore,
Quel naufrage j'ose risquer.
Mon projet veut ton art suprême;
Daigne l'executer toi-même;
Ce seroit peu de l'agréer:
Je chante une France nouvelle
Que l'Intelligence & le Zele
Viennent à l'envi de créer.

Dans ces jours où d'un deuil sincere
Se couvrit l'Empire François,
La Defiance & la Misere
L'accableient sous un double poids.
Le fardeau des dettes immenses
Chassoit jusques aux espérances
D'y revoir un âge plus doux.
Nous demandions cette Patrie,
Jadis si riche & si fleurie
Qui sembloit avoir fui de nous.

Digitized by Google

Pour comble, une jalouse haine,
Agitoit encor nos voisins;
A nôtre ruine prochaine
Tout sollicitoit les Destins.
La peur d'une ligue funeste
Est alors tout ce qui nous reste
Des exploits heureux d'un grand Roy;
Et farte de nôtre impuissance,
L'Europe irritoit sa vengeance
Du souvenir de son effroy.

PHILIPPE, joüi de la gloire
De réparer tant de malheurs;
Goûte ta plus douce victoire,
Tu vas concilier les cœurs.
Ta foi, ta droiture héroïque,
Sainte & puissante politique,
Dissipe les inimitiez:
La Discorde dont tu te vanges
Voit, en frémissant, que tu changes
Nos Ennemis en Alliez.

Mais quoi, la Paix sans l'Abondance
N'est qu'un des fruits de ta vertu;
Il faut encor que ta prudence
Ranime l'Etat abatu.
Sur cette campagne épuisée
Qui fera tomber la rosée
Que lui refuse un ciel d'airain?
Pour nous faire oublier la guerre,
Qui retirera de la terre
Nos trésors ouverts dans son sein?

Attendrons-nous qu'un nouveau Lulle,
Fier de ses chimiques travaux,

* Celebre Chimiste qui passe pour avoir trouvé la pierre Philosophale.

Digitized by Google

Promette à nôtre espoir crédule
L'art de commander aux métaux :
Qu'il nous vante dans son délire
Ce sable souverain qu'il tire
D'un feu sçavament mésuré ;
Qu'il ordonne à sa vaine poudre
De tout changer, de tout dissoudre,
Et d'enfanter l'or à son gré?

Non, le Ciel nous offre un Genie
De qui les talens bienfaicteurs
Vont réaliser la manie
De ces prétendus Créateurs.
Plus hardi que nôtre espérance,
Dans le sein même de la France
*Il ouvre un nouveau Potosi ;**
Son Sistême plus efficace
Semble par sa sublime audace,
Plûtôt révélé que choisi.

Ce Sistême tu sçais l'entendre,
PHILIPPE, tu sçais le goûter ;
Mais le goûter & le comprendre,
En esprit né pour l'inventer :
Ses suittes à tes yeux tracées,
Te montrent tes propres pensées
Distraites par mille autres soins ;
Et tu découvres dans sa cause
Cette heureuse métamorphose,
Dont nous ne sommes que témoins.

Loin de nous, Préjugé timide
Qui crains tout ce qui te surprend ;
De ce que PHILIPPE décide
La Sagesse même est garand :
En vain s'éleve mains obstacle,

* La plus riche mine du Perou.

Digitized by Google

Il sçaura hâter ce miracle
Par un courage intelligent ;
Pour chasser le Besoin sinistre,
Il auroit été le Ministre ;
S'il n'avoit été le Regent.

O vous, croissez, jeune Monarque,
Pour un bonheur qui croît toûjours ;
PHILIPPE fournit à la Parque
L'or dont elle file vos jours :
Heureux qu'en vous tout nous prépare
Un Roy qui jamais ne sépare
Ses devoirs & ses volontés ;
Un Roy que l'Equité dirige,
Dont la vertu soit un prodige
Egal à nos prosperités.

Qu'une bienfaisante Puissance,
Modeste arbitre des Destins,
Soit le secours & l'espérance,
Non la terreur de nos voisins.
Devenons l'amour de la Terre,
Paisibles Juges de la Guerre,
Et Protecteurs de tous les droits.
Allez, partez Ode immortelle ;
Marquez cette époque nouvelle
Dans l'histoire du Nom François.

A MONSIEUR LAW.

Deffy.

AVec cinq petits pains & trois petits poissons
Dieu nourrit autrefois une troupe innombrable :
Lauv par son genie admirable
Substante ainsi ses heureux nourrissons ;
Les petits cinq cent francs, prodige inconcevable !
Multipliés en cent façons
Ont assouvi la faim la plus insatiable.

Digitized by Google

Un miracle moins éclattant,
Auſſi difficile pourtant,
C'étoit juſqu'à ce jour d'enrichir un Poëte;
Malgré le proverbe commun,
N'en doutons plus, la choſe eſt faite,
Lavv en a mis à ſon aiſe plus d'un.

Pouſſer enfin le miracle à l'extrême,
C'eſt faire d'un Peintre un Créſus;
Coypel en devient un, il pourra là-deſſus
Nous atteſter de Lavv la puiſſance ſuprême;
Et ce miracle, aſſurément,
On ſçait que le Seigneur lui-même
Ne l'a fait que trés-rarement.

O Vous, le Joſeph de la France,
Qui de lointain Païs en ces lieux tranſporté,
Du ſein de la ſterilité
Y faites naître l'abondance,
Aprés tant de hauts faits, qui pourra concevoir
Une borne à vôtre pouvoir?

Qui? moy peut-être encor, qui ſuis Peintre & Poëte.
Contre ces titres réünis,
Ouy, vôtre puiſſance eſt parfaite,
Et vos miracles ſont finis.

L'affreux Beſoin, hydre plein de furie
Entré chez moi par deux endroits
En a fait ſa chere Patrie,
Et là, ſûr de ſon fort, il defie à la fois
Vôtre force & vôtre induſtrie.

Comme Hercule, dit-on, vous avez ſçû dompter
Le fier dragon des Heſperides:
Nous le croyons; le moyen d'en douter,
Vous en donnés des preuves ſi ſolides;
Mais l'hydre, au double chef que je viens de citer,
Eſt le nec plus ultra qui doit nous arrêter.

Digitized by Google

Coypel pourtant, allez-vous me répondre,
Etoit Poete & Peintre en même temps :
Par là vous croyés me confondre,
Et c'est là que je vous attends.

Cet exploit qu'aujourd'huy vôtre valeur acheve,
LE REGENT son illustre Eleve
L'avoit jadis fort avancé :
Son merite récompensé
Vous avoit levé maint obstacle :
Pour empêcher un homme en tel cas d'être gueux,
Et de tout point accomplir le miracle,
Il vous fallut au moins tous deux.

Item, & cet item nuit fort à vôtre gloire,
Coypel, soit à rimer, soit à peindre l'histoire,
Est par tout un homme excellent,
Et son sçavoir en ce double talent
Facilitoit vôtre victoire,
L'effort en fut moins violent :
Or moins je fais bien l'un & l'autre,
Et plus mon ascendant est au-dessus du vôtre,
Plus je vous défie hardiment
De mettre à fin l'enchantement.

Si cependant vous vouliez l'entreprendre ;
Il me vient dans l'esprit, Seigneur,
Certain moyen qui vous feroit honneur,
Et pour l'amour de vous je veux bien vous l'apprendre ;
Car j'ay fort vôtre gloire à cœur,
Et suis bien vôtre serviteur.

Par Drammes & Tableaux, par lyriques paroles
Que l'Opera d'avance a sçû récompenser,
A la fin j'ay pu ramasser
Cent prodigieuses pistoles,
Et vous pourriez, je crois, assez bien les placer.

Voicy

Digitized by Google

Voicy donc comme il faudroit faire.
De petits cinq cens francs recevoir une paire,
Et m'en donner aprés double souscription.
Quel peché, feriés-vous en cette occasion,
Qu'un charitable & juste Anacroniſme
Dont je vous garantis pleine abſolution
Par un ſuppoſt même du J...

Que ne pouvois-je helas! ſuivre l'intention
De la Faye, amy plein de zele,
Lorſque gonflé d'eſpoir, rouge d'émotion,
D'un heureux avenir m'annonçant la nouvelle,
Il m'aſſuroit déja par conſolation
De mon petit pecule ample augmentation.

Mais l'artifice noir d'une famille ingratte
Et digne de punition
L'avoit fait mettre en ſubſtitution,
Et ma bourſe alors étoit platte.
C'eſt là que j'ai ſenti le plus coupable effort
Du courroux enragé de mon barbare ſort.

Ciel! ſans cela, quelle étoit ma fortune!
Que j'aurois d'Actions! il ne m'en faudroit qu'une
Pour être plus heureux qu'un Roy;
Ouy, je dis plus; car Dieu merci chez moy
Il n'eſt ambition aucune;
Au contraire, amour du travail;
Avoir pour mon métier un commode attirail,
Rimer la nuit, le jour peindre juſqu'à la brune,
Voilà mes vrays, mes ſolides plaiſirs,
Et le terme de mes deſirs.

Car, on le ſçait, je vis en veritable hermite,
Solitaire, frugal, je puis m'en faire honneur,
Et par ma foy j'ay du malheur
Beaucoup plus que je ne merite.

Digitized by Google

Vous me connoiſſés, me voilà.
Vous donc, quoyque vainqueur, auſſi-tôt qu'adverſaire
De nôtre fortune contraire,
Oſeriés-vous à mon ſort dire hola?
Quoy moy, Peintre & Poëte, & heros en miſere,
Depuis long-temps très-illuſtre par là,
Vous m'attaqueriez? vous? Voyons un peu cela.

EPIGRAMME.

DAmon ſervoit gentille Toulouzaine,
Et s'y trouvoit bien domicilié.
Mais, cœurs conſtans ne ſont à la douzaine,
Il s'éloigna ſeulement pour quinzaine;
Un autre y vint, Damon fut oublié.
A ſon retour de bien jurer contr'elle;
Quoy, ce dit-il, femme ingrate, infidelle,
Faire tel cas de mon ſincere amour!
Grand Chevalier j'ay tort, repartit-elle,
Livre ton cœur au tranſport qui te prend,
Jure, tempête, & finiſſons querelle,
Car, entre nous, l'autre eſt là qui m'attend.

Digitized by Google

JOURNAL DE PARIS.

Etat des Officiers Generaux qui doivent être employez pendant l'hyver sous les ordres de M. le Marêchal de Berwick :

SÇAVOIR,

En Roussillon & Cerdagne Espagnole,

MOnsieur de Fimarcon Lieutenant general. Monsieur de Rooth Maréchal de Camp. M. Phelippe, & M. Dantremaux, Brigadiers.

Conque de Tremps & Urgel.

M. de Bonas Marêchal de Camp. M. de Mizon, & M. de la Villemeneve, Brigadiers.

Haut Languedoc, Pays de Foix & Conserans.

Monsieur de Cailus Lieutenant General. M. de Damas Marêchal de Camp. M. de Leuville, & M. de Lenck, Brigadiers.

Bigorre, Armagnac, Comminge, & Vallée d'Arran.

M. le Guerchois Lieutenant General.

Digitized by Google

M. de Cadrieu Maréchal de Camp, & M. de Bettens, Brigadier.

Bearn, Navarre, Pays de Labour, & Guypuzcoa.

Monsieur de Cilly, Lieutenant General. M. de Puynormand. M. de Belrieu. M. le Chevalier de Givry, & M. Dauzeville, Maréchaux de Camp. M. de Rambion l'aîné, & M. de la Motte, Brigadiers.

Basse Navarre.

M. de Danois, Brigadier.

Guyenne.

M. le Chevalier de Pezeux, Lieutenant General. M. de Tarneau, & M. le Duc de Duras, Maréchaux de Camp. M. de Bulkeley Brigadier.

Le premier Decembre M. de la Grandville, gendre de M. Pinçonneau Maistre des Requêtes, a été admis au Conseil de Marine.

Le 2 Decembre le Roy ayant sçu que Madame étoit de retour de Saint Cloud, alla rendre visite à cette Princesse.

Le 3 la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. vacante par la mort de M. de Conflans, est passée à M. d'Armentiers son neveu, qui en avoit

Digitized by Google

la ſurvivance, M. le Chevalier de Conflans a eu la permiſſion de l'exercer, juſqu'à ce que M. d'Armentiers ſoit en âge d'en faire les fonctions.

Le Roy a gratifié Madame de Châteautiers, Dame d'honneur de Madame, d'un don de 800 mille livres.

Le 4 le Regent poſa la premiere pierre du nouveau bâtiment de l'Egliſe de *Saint Sulpice*. On a jetté dans les fondemens de cet édifice pluſieurs medailles avec cette inſcription: *Philippus Aurelianus, Regni Moderator, Aras Deo, opes Populo, Regi ſua jura ſtabilivit anno* 1719.

La ſurvivance de M. Biet Apoticaire du Roy, a été donnée au fils de M. Imbert Apoticaire de S. A. R.

Le 5 M. le Duc de Villars-Brancas pere, a obtenu une penſion de douze mille livres.

Le Regent a fait preſent d'un million à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital General, & aux Enfans Trouvez, pour les employer au beſoin de ces Maiſons.

Le 6 on a appris par les Lettres de Marſeille que Madame du Borg, femme du Chevalier de ce nom, s'étant embarquée dans ce Port ſur un Vaiſſeau Genois, pour aller joindre ſon mary en Eſpagne, avoit eu le malheur d'être enlevée par un Corſaire Algerien. Ce Pirate après la priſe de ce Vaiſſeau, ſur lequel étoit cette Dame avec

Digitized by Google

son fils, ses deux filles, un précepteur & une femme de chambre, les a emmenés en captivité en Barbarie.

M. le Marquis de Senneterre, Ambassadeur extraordinaire de France à la Cour d'Angleterre, & qui avoit suivi le Roy à Hannover, en est de retour depuis quelques jours.

Le 7 la Tournelle criminelle a rendu un Arrest notable contre un Gentilhomme, convaincu d'avoir abusé de sa propre fille, d'en avoir eu deux enfans, & d'avoir debité des maximes impies & scandaleuses contre la Religion. Pour reparation de ces délits, il a été condamné à avoir la langue percée, & ensuite à être conduit aux Galeres.

Le 8 M. Law a fait son abjuration * à Melun, entre les mains de M. Tancin, Abbé de Vezelay, & grand Vicaire de Sens.

Le 9 M. le Maréchal de Berwick eut l'honneur de saluer le Roy, à qui il rendit compte de toutes les operations de la campagne.

Le 10 M. l'Archevêque de Bourges vint saluer le Roy, & presenta à Sa Majesté la calotte que le Pape lui avoit envoyée, & cette Eminence eut la permission de s'en

* Cette abjuration a été faite dans le mois de Septembre 1719.

Digitized by Google

couvrir. Le même jour M. de Bezons, Archevêque de Roüen, prêta serment entre les mains de S. M. en presence de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 11 M. l'Abbé de Seve, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Grand Vicaire d'Arras, fut nommé Coadjuteur de M. l'Evêque d'Arras.

Le même jour M. le Duc s'est chargé du détail des Officiers de la Maison du Roy, qui doivent servir & accompagner jusqu'à Antibes Mademoiselle de Valois, en qualité de Princesse de Modene, & cela *ad instar* du même traitement qui fut fait par le feu Roy, à l'égard de Mademoiselle d'Orleans, quand elle passa en Lorraine pour y épouser le Duc de ce nom.

Voici ceux qui ont été choisis pour ce voyage.

M. Bontems fils, premier Valet de Chambre du Roy. M. Quentin Maistre d'Hôtel. M. Asselin Controlleur. Messieurs de la Beauvoisiere pere & fils Ecuyers; l'un commandera à l'Ecurie, & l'autre pour la main. M. des Aubierz, & M. Colin de Varenne, Huissiers de la Chambre. M. de Chareau Marêchal des Logis. M. Courteil & M. le Moine Valets de Chambre du Roy. M. Julienne & M. Berteville, Valets de Chambre Tapissiers du Roy; trois Fourriers, six Pages de la petite Ecurie, huit Valets de pied; sçavoir, quatre de la

Digitized by Google

grande, & quatre de la petite.

M. de la Grange le fils a vendu 82 mille livres sa Charge de Garçon ordinaire de la Chambre du Roy, à M. Bonvilé. Ce dernier a obtenu un Brevet de quarante mille livres.

Le 12 qui étoit le jour d'audience des Ambassadeurs, le Roy les fit remercier, & alla dîner au Château de la Muette.

Le 13 M. de Louvin, Ecuyer de Quartier du Roy, & Ecuyer Cavalcadour de la petite Ecurie, à qui le Roy avoit donné l'agrément de disposer de la Charge d'Ecuyer de Quartier, vacante par la mort de M. Feydeau, a vendu cette Charge à M. de Chambor.

Le 14 M. Law fut reçu Academicien honoraire à l'Academie des Sciences, à la place de M. le Chevalier Renau.

Le 15 M. le Duc de Richelieu ayant eu la permission de revenir à la Cour, a vendu à vie 80000 liv. à Madame la grande Duchesse de Toscane l'Hôtel de Richelieu.

Le 16 un jeune Seigneur Etranger, devenu éperdument amoureux de Madame la D.... a eu la folie de se tuer, sans avoir jamais osé declarer auparavant son amour à cette Dame. Ce n'est que par un Billet écrit de sa main, que l'on a été informé du motif qui l'avoit engagé à s'ôter la vie.

Digitized by Google

Le 17 Madame Colbert de Croiſſy, Abbeſſe de Panthemont, a été nommée à l'Abbaye Royale de Maubuiſſon, Ordre de Cîteaux ; Madame de Bourbon, Religieuſe de Fontevrault ne l'ayant pas acceptée.

Le 19, M. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité, & Profeſſeur Royal en Eloquence, prononça dans la Salle des Ecoles exterieures de Sorbonne, un fort beau diſcours Latin, en actions de graces au Roy, pour la fondation qu'il a faite de l'Inſtruction gratuite dans les Colleges qui la compoſent. Le Cardinal de Noailles y aſſiſta, avec pluſieurs Prelats, & un grand nombre de perſonnes de diſtinction.

Le 21, le Pere de la Sante, Jeſuite, un des Profeſſeurs de Rhetorique au College de Louis le Grand, en prononça un autre fort éloquent, ſur l'établiſſement des trois Academies de Litterature en cette Capitale, le ſiecle paſſé. L'Aſſemblée fut des plus belles & des plus nombreuſes ; les Cardinaux de Rohan & de Biſſy s'y étant trouvés avec pluſieurs Prélats.

Le même jour, M. le Marquis de Nangis a vendu 40 mille écus le Regiment du Roy Infanterie, à M. le Chevalier de Pezé, Capitaine aux Gardes. Le premier s'eſt conſervé la penſion de 8000 livres, attachée à ce Regiment ; & a été en même temps pourvû

Digitized by Google

du Gouvernement de Salces en Roussillon, sur la démission de M. de S. Abre qui en a touché 40 mille livres, & les apointemens de ce Gouvernement ont été augmentés en faveur de M. de Nangis de 8000 livres. Le Roy a accordé 4000 livres de Pension à M. de S. Abre.

Le 20, Messire Denis de Blecourt, Lieutenant-General & Gouverneur du Navarrin, étant mort, le Roy a accordé ce Gouvernement à M. de Rouville Lieutenant Colonel du Regiment de Normandie.

Le 21 M. Coëpel le fils a obtenu du Roy la survivance de la garde des Desseins & Tableaux de S. M. La Charge de Garde des Medailles du Roy, vacante par la mort de M. Simon, a été donnée à M. de Boze de l'Academie Françoise, & Secretaire de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres.

Le 22 M. le Duc de Chatillon retire de M. le Duc de Lorraine, la Terre de Ligny en Barrois; & M. le Prince de Tingry rentre par droit lignager dans l'Hôtel de Luxembourg, proche la Place de *Louis le Grand*, que M. le Duc de Luxembourg avoit vendu depuis quelque tems.

Le 23 M. l'Abbé Bignon a vendu à M. Law sa belle Bibliotheque 180000 liv.

M. l'Abbé Dubos, connu par plusieurs ouvrages de Litterature, fut élû d'une voix

Digitized by Google

unanime à l'Academie Françoise, à la place de feu M. l'Abbé Genest.

Le 24 l'on prepare pour le Carnaval prochain le Theatre de l'Antichambre, sur lequel on representera devant le Roy la Comedie de l'*Inconnu*, de feu *Thomas Corneille*. Le Sieur de la Lande Surintendant de la Musique de S. M. a composé des Intermedes nouveaux pour cette piece, & le Sieur Balon Maître à danser, & compositeur des Balets du Roy, fera executer le Balet.

Le 25, Fête de Noël, le Roy se confessa à M. l'Abbé Fleury son Confesseur, & ensuite S. M. entendit la grande Messe célébrée pontificalement par le même Evêque, & chantée par la Musique. L'aprés midi, le Roy entendit le Sermon de M. l'Abbé de Barcos, & ensuite S. M. assista à Vêpres, où le même M. l'Evêque de Tarbes officia.

M. Law a fait un don de 100 mille écus, pour achever l'Eglise de S. Roch, & a été fait Marguillier d'honneur de cette Paroisse, à la place de M. le Duc de Noailles. Il a fait aussi distribuer 100 mille écus aux Anglois de S. Germain en Laye, dont les Pensions ont été supprimées.

Le 26, l'Abbaye de Malnouë a été donnée à Madame de Breauté; celle de Panthemont, à Madame de Rohan, Religieuse de l'Abbaye de S. Antoine, & fille de la feuë

Digitized by Google

Princeſſe de Guimenée ; & l'Abbaye de Villiers, à Madame de Clermont de Chate.

Les Lettres de Madrid portent, que par la retraite du Cardinal Alberoni, M. le Comte d'Aguilard avoit été choiſi par la Cour pour être premier Miniſtre d'Eſpagne.

Le 27 M. le Prince d'Auvergne, connu ci devant ſous le nom de M. le Chevalier de Bouillon, épouſe Mademoiſelle de Trente, Angloiſe, qui poſſede de trés gros biens.

Le 28, M. de Saintot, Introducteur des Ambaſſadeurs, a obtenu une Penſion de 6000 livres.

Le 30, M. de Marcieux, Colonel du Regiment de la Couronne, arrivé depuis peu d'Eſpagne, a eu ordre d'aller attendre en Rouſſillon le Cardinal Alberoni qui a obtenu un Paſſeport de la Cour. Cet Officier eſt chargé de conduire cette Eminence juſqu'à Antibes.

* Le même jour, l'Aſſemblée de la Compagnie des Indes ſe tint à 10 heures & demie du matin, dans la grande galleric neuve de l'Hôtel de la Banque, ou l'on avoit dreſſé un Dais pour le Roy. Le Regent qui y préſidoit, avoit à ſa droite M. le Duc de Chartres, & M. le Duc : A ſa gauche étoient

* *L'on n'entroit à cette Aſſemblée, qu'en vertu d'un Certificat, que le Porteur étoit Proprietaire de 50 Actions, pour avoir une voix. Il y avoit environ 1000 perſonnes.*

Digitized by Google

M. le Duc de Chaulnes, & autres Seigneurs à droite & à gauche, sans distinction. Vis-à-vis M. le Regent, M. Law qui avoit à ses côtés Messieurs les Directeurs, assis sur des Tabourets. M. Corneau, Avocat ès Conseils du Roy, l'un desdits Directeurs, fit un discours préliminaire, élegant par sa précision. Il reprit l'état où se trouvoit la Compagnie lors de la derniere Assemblée, Il y détailla les differentes operations qu'elle a faites depuis les engagemens dans lesquels elle est entrée pour le Roy, & exposa tous les moyens qu'elle avoit employés pour y satisfaire. Il fit ensuite sa proposition generale à toute la Compagnie, pour luy faire ratifier ces mêmes operations; aprés quoi il leut un état contenant 30 articles, à chacun desquels le Regent demandoit à Messieurs les Directeurs les explications qu'ils jugeoient necessaires, S. A. R. ordonna en même temps de faire lecture des Arrêts, en vertu desquels la Compagnie a été autorisée, au nom du Roy, à ces operations; elle eut même la bonté, sur les plus importans articles, de ne rien statuer, sans le consentement libre de la Compagnie assemblée, qui approuva par des battemens de mains ces divers Reglemens. Cette seance finit à midi & demi. *On donnera le mois prochain un Extrait des 30 Articles qui ont été lûs.*

Digitized by Google

Par le dernier resultat de l'Assemblée, la Compagnie des Indes s'est trouvée en état de donner aux Porteurs d'Actions remplies, *un dividande*, ou revenu de 40 pour cent par Action, c'est-à-dire, 200 l. de rente pour la presente année 1720; de sorte que ceux qui ont des Actions d'Occident de la premiere main, & qui ne leur coutent que 500 livres, ont par Action 200 livres. Les Porteurs des nouvelles Soumissions qui voudront faire à la fois les 9 payemens, auront les mêmes 200 livres pour leurs 5000 livres; & ceux qui ont acheté à mille, & qui voudront aussi remplir, auront les mêmes 200 livres. Outre cela, ils joüiront encore des 4 premieres repartitions de 1718 & 1719, qui montent en tout à 40 livres.... Pour les premiers, c'est 40 pour cent. Pour les seconds c'est 4 pour cent, outre les 40 livres. Et pour les derniers, c'est 2 pour 100, outre lesdits 40 livres.

La Compagnie des Indes ayant établi des Bureaux pour vendre & racheter des Actions; le 2 de Janvier, elle les acheta 900 liv. & les vendit 910; le 4, elle les prit à 910, & les donna à 920; le 5, elle les acheta 930, & les revendit à 940.

M. l'Archevêque de Rheims, qui s'étoit rendu depuis quelque temps à Paris, retourna le 31 de ce mois dans son Diocese.

Digitized by Google

Ce Prelat a eu permission du Regent de signer *le Cardinal de Mailly*, en écrivant au Pape, aux Cardinaux, & dans les Païs étrangers, & non en France.

M. le Prince de Bournonville a vendu 40 mille écus le Regiment de Condé Cavalerie, au fils de M. le Comte d'Uzez.

M. de Montgomery ancien Maréchal de Camp, a eu une pension de trois mille livres, & Madame la Duchesse d'Estrées la jeune, une de quatre mille livres.

Le Contrat de vente du Comté de Clermont, vendu par M. le Comte de Guise, à M. le Duc, fut signé le 31 de ce mois.

Le Roi a fait deux Grands-Croix de l'Ordre de Saint Louis; sçavoir, M. de Brussac Major des Gardes du Corps, & M. de Segur le Pere; S. M. a donné en même tems le Grand Cordon Rouge du même Ordre à Messieurs de Villars Ayde-Major des Gardes, de Nocé Lieutenant Colonel de Vermandois, à M. le Camus des Touches Lieutenant General d'Artillerie, à M. Trudaine Commandant de la Gendarmerie, à M. de la Fare, & à M. de la Billarderie Lieutenant des Gardes du Corps.

P. S. On écrit de *Nancy* que le feu s'étant pris dans un tuyau de cheminée, qui faisoit craindre pour la maison entiere, quelques Gardes par ordre de S. A. R. le Duc de Lorraine, y accoururent pour

Digitized by Google

en empêcher l'effet ; & sur le refus qu'on leur fit d'en ouvrir les portes, ils furent obligez de les enfoncer. Aprés avoir parcouru toutes les chambres, ils reconnurent que ce feu prenoit son origine dans les caves qu'ils visiterent exactement. Ces Gardes furent fort surpris d'y voir un balancier, des fourneaux, creusets, & matiere d'or & d'argent preparée. Ils en firent aussitôt avertir S. A. R. qui donna ordre qu'on arrêtât le sieur .... qui étoit allé souper en Ville. Son autre associé fut d'abord assés heureux pour se sauver ; mais on a sçû depuis, que l'on s'étoit saisi de lui sur les frontieres de la Franche-Comté. Toutes les especes que l'on a trouvées, tant d'or que d'argent, étoient au même titre, poids, & karat, que celles de France, & l'empreinte toute semblable à nos nouveaux Louis & Ecus. On a découvert que ces deux associez tiroient, tant de France, que des Païs étrangers, tout autant de vieilles especes qu'ils pouvoient, pour en fabriquer de neuves sur lesquelles ils faisoient un profit exorbitant. On a pareillement arrêté à Paris la femme d'un de ces Messieurs, laquelle y faisoit de frequens voyages, pour se défaire de cette nouvelle monnoye, & en rapporter en échange d'ancienne.

Le Public a eu enfin la satisfaction de voir ce mois-cy, la representation de deux nouvelles

Digitized by Google

nouvelles Pieces de Theatre. La premiere est une Tragedie intitulée *les Heraclides*, dont M. Danchet est l'Auteur ; & l'autre, une Comedie Françoise en Prose & en trois Actes pour le Theatre Italien, sous le titre de *Melusine* de la composition de M. Fuzelier, Auteur de *Momus Fabuliste*, qui se vend chez la Veuve Ribou Quay des Augustins à l'Image Saint Louis.

M. Fremy va donner au Public l'Essay d'un nouveau Systeme, pour l'explication des Auteurs en Latin, & en toutes autres Langues, ainsi que pour la composition. Cet Auteur prétend par l'usage d'une seule regle *Monosyllabique*, suppléer au nombre prodigieux des regles ordinaires : il y joindra quelques *Hieroglifes* secourables à la memoire. Le tout par une espece de Démonstration proportionnée à la capacité des moins intelligens ; il en fera une application sur *Phedre* & sur *Perse*, pour rendre sa regle plus sensible.

MORTS ETRANGERES.

LA Princesse hereditaire Palatine de Sultzbach, accoucha le 8 Novembre 1719 d'un Prince, qui n'avoit été porté que six mois, lequel fut baptisé, & mourut peu aprés. C'étoit le second Prince dont elle étoit accouchée avant terme.

Rosine-Apollonie Comtesse de Geyersperg & Osterberg, Epouse de François-

Digitized by Google

Antoine Comte de Walſeg, de Stupach, Clam, &c. Conſeiller d'Etat de l'Empereur, & au Conſeil des Finances, & Preſident de la Chambre Aulique, mourut le 16 Novembre, âgé de 47 ans.

François-Louis Baron de Roſenbach, Conſeiller d'Etat de l'Evêque de Wirtzbourg, mourut à Paris le 24 Novembre.

Jean-Philippe-Charles Baron d'Honſtein, Chanoine de Treves & de Liege, mourut à Paris le 8 Decembre.

CHARGES ET DIGNITEZ.

LE Comte de Walſeg, dont il eſt parlé dans cette lettre en vous apprenant la mort de ſa femme, s'étant demis à cauſe de ſes infirmités, de la Charge de Preſident de la Chambre Aulique, S. M. Imperiale l'a conferée à Jean-François-Godefroy Comte de Dietrichſtein, qui étoit Preſident de la Banque.

Et donné celle de Preſident de la Banque à Ferdinand Crackowski, Comte de Colowart.

Bernard Georges de Mikos, Conſeiller de la Chambre Aulique de l'Empereur, a été nommé en Novembre, Conſeiller d'Etat & de la Conference ſecrette des Finances, & Baron du Saint Empire.

Le... Novembre le Roi d'Eſpagne a nommé à l'Evêché de Nicaragua dans la Nouvelle Eſpagne le Pere Joſeph Giron,

Digitized by Google

de l'Ordre de Saint Dominique, & Provincial de la Province de Saint Vincent, de Chiapa, & de Guatemala.

Et a donné un titre de Marquis en Castille à Don Miguel Fernandez Duran, Secretaire d'Etat pour la Guerre, la Marine & les Indes.

Le 2 Decembre le Roi d'Angleterre a donné l'Ordre de la Jarretiere, à N. Spencer, Comte de Sunderland.

MORTS DE PARIS.

MEssire Charles le Tonnelier-Breteüil, Baron d'Ecouché, &c. mourut sans alliance le premier Decembre. Il étoit fils unique de Mre Claude le Tonnelier-Breteüil, Baron d'Ecouché, Conseiller de la Grande Chambre, & de Dame Marie-Thérese de Froulay, à present Veuve de Mre René François Marquis de la Vieuville.

Mre Philippe Alexandre de Conflans, Marquis de Saint Remy, &c. Premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent, mourut le 2 Decembre.

Mre Baltasar de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Bellegarde, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, Capitaine de Vaisseau de S. M. & Surintendant des bâtimens en survivance de M. le Duc d'Antin son pere, mourut le 5 Decembre, âgé de 30 ans.

M. Simon, Garde des Medailles de S.

Digitized by Google

M. & l'un de Messieurs de l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles, mourut le 11 Decembre.

Mre Jean Morel, Conseiller Honoraire de la Grande Chambre du Parlement, & Abbé de Saint Arnoul de Metz, mourut le 17 Decembre.

Mre Nicolas de Creil, Seigneur de Bazoches, Conseiller de la Grande Chambre, mourut le 18 Decembre.

Dame Anne-Henriette de Cordoüan de Langey, Epouse de Mre Charles Hoüel, Marquis de Gadeloupe, Hoüelbourg, Seigneur de la Roche-Bernard, Varenne, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Capitaine au Regiment des Gardes de Sa Majesté, mourut le 20 Decembre.

Mre N. Marquis de Vivans, Lieutenant General des Armées du Roi, mourut le 7 Novembre 1719. Il avoit été nommé Maréchal de Camp en Decembre 1702, & Lieutenant General en Octobre 1704. Servit en cette qualité à la prise des Lignes de Stholhoffen en May 1707. Défit peu de jours aprés un Corps de quatre à cinq cens Cuirassiers Allemans prés de Phortzheim: commanda la même année un Corps de 6000 hommes du côté de Lutterbourg & du Fort-Louis, & servit au siege de Landau & de Fribourg en 1713. Le Roy a accordé une pension de deux mille francs à sa Veuve.

Digitized by Google

Dame Marguerite le Cordier du Tronc, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Villiers, O. de C. proche la Ferté Aleps, mourut le 6 Decembre. Madame du Tronc étoit ſœur de M. le Marquis de la Londe, de M. le Marquis du Tronc, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Madame de Savari, dont le mari eſt Grand Maître des Eaux & Foreſts de Normandie : elle étoit auſſi niece de feu M. Bontems premier Valet de Chambre du Roi.

Dame Marie Senteiiille, Veuve de Mre Jacques Defita, Conſeiller du Roi, Lieutenant Criminel en ſon Châtelet de Paris, mourut ici le 23 Decembre en odeur d'une grande pieté.

Madame Charlotte Elizabeth de Cochefilet, de Vauvineux, Epouſe de Charles de Rohan Prince du Guemené, Duc de Montbazon, &c. mourut ſubitement le 24 Decembre âgée de 57 ans : elle étoit fille unique de Mre Charles de Cochefilet, Comte de Vauvineux, &c. & petite fille de Mre André de Cochefilet, Baron de Vaucelas, &c. Chevalier des Ordres du Roi, & Ambaſſadeur en Eſpagne & en Savoye.

Mre Jean-Baptiſte Hüe, Marquis de Miromenil, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut le 27 Decembre en ſa 53 année, ne laiſſant que deux filles de Dame

Digitized by Google

N. Hebert, fille de feu M. Hebert, Seigneur du Buc, Maître des Requêtes, & Dame N. le Gendre.

Mre François Amable de Moneſtay, Marquis de Chaſeron, Lieutenant General des Armées du Roi, & Gouverneur de Breſt, mourut le 28 Decembre, âgé de 61 ans. Il étoit fils de Mre François de Moneſtay, Marquis de Chaſeron, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ſes Armées, & de la Province de Rouſſillon, & Gouverneur de Breſt, mort en 1697.

Mre René Merault, Seigneur de Villeron, Conſeiller au Parlement, mourut le 28 Decembre.

Mre Eſtienne Jacques de Guillerault, Seigneur de Bleré, Baron de la Croix, &c. auſſi Conſeiller au Parlement, mourut le 30 Decembre.

Mre Jean Yves, Seigneur de Saint Preſt, Secretaire des Commandemens de S. A. R. M. la Ducheſſe d'Orleans, & Directeur de l'Academie des affaires étrangeres, auſſi recommandable par ſes bonnes mœurs, que par ſon érudition, mourut à Paris le 31 Decembre.

Digitized by Google

Compliment fait au Roy le premier jour de l'an, par M. de la Motte, de l'Academie Françoise.

LE Pere des saisons recommance son cours ;
Mais il ne fournira que la même cariere,
Et sans accroissement, c'est la même lumiere
Qui nous va dispenser les jours.
Il n'en est pas ainsi du cours de tes années ;
Cher Prince ! sous tes pas ta cariere s'étend ;
Il faut que pour remplir tes hautes destinees,
Tous tes jours soient marqués d'un progrés éclatant.
Tu n'as point jusqu'ici trompé nôtre esperance ;
Un jour nous tient ce qu'un autre promet ;
Et tandis que le temps s'avance,
Où toi-même tu dois exercer ta puissance,
Le jour au jour suivant te laisse plus parfait.
Heureux tes respectables Maîtres,
De voir de leurs leçons multiplier les fruits.
Heureux tes Augustes Ancêtres,
De se voir en toi seul chaque jour reproduits.
Heureux tout un Peuple qui t'aime,
De te voir croître ainsi pour combler tous ses vœux.
Mais encore plus heureux toi-même
De croître pour nous rendre heureux.

Avis de l'Auteur du Mercure, au Public.

LEs frais pour la composition du Mercure étant augmentez considerablement depuis plusieurs mois, tant par la cherté du Papier, que par celle de l'Impression &c. l'Auteur se voit obligé d'en augmenter le prix de cinq sols : de sorte qu'à commencer par le Recueil de Janvier prochain 1720, ce Livre se vendra à l'avenir vingt cinq sols chez les mêmes Libraires qui le debitent.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Mercure de Decembre 1719. A Paris le 5 Janvier 1720.

BLANCHARD.

TABLE.

LEttre de M. N. à M. N. sur l'histoire de France, sous le Regne de Loüis XIV. par Larrey. 3

Suite de la Lettre de M. de Marivaux. 41

Edits, Arrests, & Declarations. 54

L'Actionnaire Bigame, Avanture. 87

Poësies. 110

Enigmes. 115

Vaudeville. 116

Nouvelles Etrangeres. 118

Ouverture du Parlement d'Angleterre 136

Ode au Regent. 163

Deffy à M. Lauv par M. Hanterot. 166

Journal de Paris. 171

Morts Etrangeres. 185

Charges & Dignitez. 186

Morts de Paris. 187

Compliment fait au Roy le premier jour de l'an, par M. de la Motte. 191

Avis necessaire. 191

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3)

Presented by

the Century Association

to the

New York Public Library

14 Jan. 05

Digitized by Google

Digitized by Google

FEB 19 1931

3

Presented by

the Century Association

to the

New York Public Library

14 Jan. 05

Google